
3 1761 06187345 1

HISTOIRE
DE FRANCE.

TOME II.

TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES ET CIE,
RUE JACOB, N° 56.

HISTOIRE
DE FRANCE,

DEPUIS LES FRANCS
JUSQU'A LA MORT DE LOUIS XVI,

PAR ANQUETIL.

TOME DEUXIÈME.



PARIS,
FIRMIN DIDOT FRÈRES ET Cie, LIBRAIRES,
IMPRIMEURS DE L'INSTITUT DE FRANCE,
RUE JACOB, N° 56.

M DCCC XXXVII.


LIBRARY
AUG 2 8 2002
UNIVERSITY OF TORONTO

HISTOIRE DE FRANCE.

PHILIPPE III, dit le Hardi,

agé de 25 ans.

[1270] Après quelques jours donnés à la douleur, jours de stupeur et de découragement, où si les Maures eussent attaqué l'armée, ils auraient pu la détruire, on songea aux mesures nécessaires dans la circonstance. Le nouveau roi envoya porter cette triste nouvelle en France aux régents, qu'il confirma. Il se fit prêter le serment de fidélité par tous ceux qui étaient présents. Le roi Charles prit le commandement, du consentement de tous. Il était bon général, grand politique, deux qualités précieuses dans un chef en ce moment critique.

Il s'agissait de finir au plus tôt, et sans de grands sacrifices, cette malheureuse expédition; mais il importait fort que l'ennemi ne pénétrât pas ce désir. On le provoqua; il fut vaincu, et sa défaite l'engagea à une négociation. Omar avait un intérêt pressant de se délivrer de ces fâcheux hôtes, dont l'audace pouvait à la fin être funeste à Tunis, qu'ils assiégeaient toujours. C'est pourquoi il accorda des conditions beaucoup plus favorables qu'on n'avait droit de les espérer. Ce ne fut point la paix, mais une trêve de dix ans; différence médiocrement importante pour le roi de Tunis, qui s'inquiétait peu de ce qui pouvait arriver au bout de ce terme. On croit aussi que les croisés préférèrent une trêve à la paix, parce que S. Louis, dans sa dernière exhortation, leur avait expressément recommandé de ne point faire la paix avec les infidèles. Les croisés ont été imités en cela par les chevaliers de Malte, qui ne faisaient avec l'empire ottoman que des trêves, mais si rapprochées l'une de l'autre, qu'elles étaient à la fin devenues une paix perpétuelle qui les rendait inutiles au but de leur institution.

On convint que le port de Tunis serait désormais franc, et les marchandises qu'on y apporterait exemptes de douanes; que les habitants français de Tunis, chargés de chaînes au moment de l'arrivée de leurs compatriotes, seraient mis en liberté; qu'ils pourraient avoir des églises; qu'on n'empêcherait pas les musulmans de se faire chrétiens; que le roi de Tunis payerait tous les ans un tribut que Charles prétendait lui être dû, et dont il avait fait un des motifs de la guerre; que pour les frais faits par les seigneurs français, il leur serait payé deux cent mille onces d'or, dont la moitié comptant et le reste dans deux ans.

L'argent devait être partagé entre les soldats, et il ne le fut pas; ils manquèrent aussi le pillage de Tunis, qu'on leur avait promis; de sorte qu'ils partirent assez mécontents : mais un grand nombre d'entre eux ne portèrent pas jusqu'en France leurs murmures et leurs plaintes. La flotte prit le chemin de la Sicile. Une tempête la surprit dans la rade de Trapani, lorsqu'elle était près d'aborder. Dix-huit gros vaisseaux et un grand nombre de petits, chargés des équipages de l'armée, périrent à la vue du port, et avec à peu près quatre mille personnes de toutes

...ditions. Heureusement pour eux, les trois rois de France, de Navarre et de Sicile, les principaux seigneurs et leur suite, avaient eu le temps de débarquer.

[1271] Philippe fut retenu en Sicile par un reste de la maladie contractée à Tunis, et par celle plus considérable de Thibault, roi de Navarre, son beau-frère, qui mourut quinze jours après son débarquement. Sa femme lui survécut peu. Isabelle d'Aragon, épouse de Philippe, traversant à cheval une petite rivière en Calabre, fit une chute qui lui causa une fausse couche, dont elle mourut. Alphonse, frère de S. Louis, comte de Toulouse, et Jeanne, son épouse, moururent aussi en Italie, en revenant de cette funeste expédition : ainsi le nouveau roi rentra en France avec les tristes restes du roi son père, de la reine Isabelle, son épouse, de Tristan, son frère, du roi de Navarre, son beau-frère, d'Alphonse, son oncle, et de Jeanne, comtesse de Toulouse, sa tante. Son règne commença donc par des funérailles. Celles de S. Louis furent attendrissantes. Philippe porta lui-même avec les seigneurs de sa suite les os de son père dans un coffre, depuis Paris jusqu'à Saint-Denis. C'était la coutume que les amis et les parents rendissent ces derniers devoirs en personne à ceux qu'ils pleuraient. Ce respect pour les morts fait honneur aux mœurs de ce siècle.

Les impressions lugubres de ces malheurs furent suspendues, mais ne furent point effacées par le sacre de Philippe, qui se fit à Reims. Il y avait peu de familles qui n'eussent des chefs ou des parents très-proches à regretter. Chacun s'occupa de ses pertes et du soin de les réparer. C'est peut-être à cette espèce d'affaissement général, à l'attention exclusive que chacun apporta à ses intérêts prochains et personnels, qu'est due la paix pendant les quinze années que régna Philippe le Hardi. Quelques bruits de guerre se firent entendre sur les frontières, mais sans grands événements.

[1272] Ils avaient été occasionnés par les usurpations des deux beaux-frères, Géraud, comte d'Armagnac, et Roger-Bernard, comte de Foix, sur Casaubon, seigneur de Sompuy. Le malheureux spolié réclama l'aide de Philippe, et lui céda même sa seigneurie. Les détenteurs de Sompuy ne tinrent aucun compte du changement de possesseur. Philippe indigné se propose de châtier les rebelles de manière à prévenir la tentation de les imiter. A cet effet, il convoque le ban et l'arrière-ban des vassaux de la couronne, et fixe leur rendez-vous à Tours. Ceux qui ne s'y trouvèrent point furent condamnés à des amendes qui servirent à défrayer les autres. A l'approche de cet appareil formidable, Géraud prit le parti de la soumission : pour Roger, confiant en ses montagnes et en son château de Foix, taillé dans le roc, il osa défier la puissance du roi au pied même de ses murailles. La fierté du vassal excite l'opiniâtreté du suzerain. Une multitude de travailleurs est commandée pour tailler la roche. Pressés et soutenus tour à tour par l'impatience du prince et par ses encouragements, ils avancent les travaux avec une célérité qui porte enfin la terreur dans le sein du comte. Il demande à traiter ; mais le roi veut qu'il se rende à discrétion, et Roger est contraint d'en passer par cette extrémité. Une détention d'un an fut la peine imposée à sa félonie : au bout de ce temps, le roi lui rendit sa faveur.

Il est remarquable que, vingt ans après, le fils de Philippe se porta pour médiateur entre lui et la maison d'Armagnac, que la succession de Béarn avait brouillée avec son ancien allié. Le dernier vicomte de Béarn n'avait laissé que des filles. Roger avait épousé l'aînée, déclarée héritière par le testament de son père, et Géraud, la cadette. Bernard, fils de celui-ci, prétendit que le testament était supposé, et de là entre les deux maisons des hostilités qui durèrent quatre-vingts ans. Le parlement de Toulouse, investi de cette affaire dès l'origine, ordonna le duel entre l'oncle et le neveu. Il eut lieu à Gisors, en présence de Philippe le Bel,

qui sépara les combattants, et qui essaya vainement de les accorder, en leur assignant à chacun une portion de l'héritage. Il resta en définitif à la maison de Foix, d'où il passa à la maison d'Albret, puis à celle de Bourbon.

[1276] Une autre guerre en Espagne suivit d'assez près celle de Foix, et fut encore moins fertile en événements militaires. L'occasion en fut donnée par Alphonse X, roi de Castille, dit le Sage et l'Astronome, celui à qui les Allemands offrirent le trône impérial pendant les temps d'anarchie qui suivirent la mort de Conrad, père du jeune Conradin. Il était fils de S. Ferdinand et petit-fils de Bérengère, sœur de Blanche, mère de S. Louis. On est incertain si Bérengère était, ou non, l'aînée de Blanche. Elle avait épousé Alphonse, roi de Léon, cousin germain de son père. Le pape avait refusé des dispenses et contraint même, au bout de quelques années, les deux époux à se séparer; seulement il avait légitimé leurs enfants. De ces faits il résultait qu'à la mort de Henri, roi de Castille, frère commun de Blanche et de Bérengère, le trône appartenait à S. Louis, soit comme fils de l'aînée, si Blanche l'était en effet, soit, dans le cas contraire, comme évinçant les enfants nés d'une union qui avait été déclarée nulle. Louis ne jugea pas à propos de faire valoir ses droits. Il y renonça même formellement depuis, en faveur de l'alliance d'une de ses filles, Blanche, avec Ferdinand de la Cerda, fils aîné d'Alphonse, et sous la condition que les enfants de la Cerda hériteraient de la Castille, lors même que leur père viendrait à mourir avant leur aïeul. Le cas prévu arriva. Sanche, second fils d'Alphonse, se distinguait alors contre les Maures. Son père, par inclination pour lui, interroge les états de Castille sur le sort de sa succession. Ils décident que Sanche est l'héritier du trône, conformément aux coutumes des Goths, chez qui les droits de la proximité prévalaient sur ceux de la représentation, coutume que semblait attester la clause même du traité relatif aux enfants de la Cerda, laquelle eût été inutile si l'usage contraire n'eût pas été constant.

Quoi qu'il en soit, Philippe, sur cette déclaration, se crut obligé de maintenir les droits de ses neveux et les siens. Il fit des préparatifs immenses. Mais les hostilités ne furent, pour ainsi dire, que commencées. Alphonse fit des avances pour la paix, et l'obtint sans sacrifice, par l'adresse qu'il eut de faire entrevoir qu'il était et serait toujours instruit de toutes les mesures prises et à prendre contre lui. Les dangers que pouvaient courir le monarque et l'état, d'une intelligence pratiquée au sein même du conseil, parurent d'un intérêt plus grave que les motifs qui avaient allumé la guerre, et les firent oublier. On s'en fit même un devoir de reconnaissance envers Alphonse, et la recherche du traître devint l'unique objet de tous les soins du gouvernement. Les soupçons s'arrêtèrent sur le grand chambellan la Brosse, et ils ajoutèrent aux griefs qui peu après déterminèrent sa perte. Alphonse, au reste, fut mal payé du zèle qu'il avait témoigné pour Sanche, son fils : presque entièrement dépouillé par lui, il le maudit en mourant, et rappela les la Cerda à sa succession; mais il était trop tard, et leur ancien protecteur, occupé alors en Aragon, ne put venir à leur aide.

Philippe profita des avantages que Blanche, sa grand'mère, avait ménagés au royaume, en mariant Alphonse, son fils, à l'héritière de Toulouse, à condition de réversion de tous ses états à la couronne, en cas que les époux mourussent sans enfants. Quand le roi fut débarrassé des soins les plus urgents, il songea à recueillir cette belle succession que lui ouvrait la mort de son oncle et de sa tante, arrivée, comme nous l'avons dit, en Italie en revenant de Tunis. Le roi de Sicile forma quelques prétentions sur l'héritage de son frère; mais elles furent détruites par un arrêt formel du parlement, et sur ce principe, qu'à défaut d'hoirs, les domaines concédés à titre d'apanage retournaient de droit à la couronne. En conséquence, Philippe y réunit

solennellement le Poitou, l'Auvergne, une partie de la Saintonge et du pays d'Aunis, et le comté de Toulouse, qui comprenait, outre la province de ce nom, des parties considérables du Rouergue, du Quercy et de l'Agénois. Cette réunion eut lieu après le sacre.

Le roi n'avait que vingt-six ans lorsqu'il perdit Isabelle d'Aragon, qui, en cinq années de mariage, lui avait donné quatre enfants, dont il lui restait trois fils : l'aîné nommé Louis, le deuxième Philippe, comme son père, et le troisième Charles de Valois. Après trois années de veuvage, il avait songé à de secondes noces et avait épousé Marie, sœur du duc de Brabant. Elle fut amenée par son frère, reçue avec magnificence au milieu du concours des grands du royaume, que le roi avait mandés pour la cérémonie du couronnement de la princesse, qui se fit dans la sainte Chapelle de Paris. Marie était belle et spirituelle. Élevée dans la cour de Brabant, où les lettres étaient en honneur, elle en porta le goût sur le trône. On dit même qu'elle aidait de ses conseils un célèbre poëte de son temps, Adenez le Roi, qui lui dut une partie de sa réputation.

[1278] Ses talents et ses grâces lui donnèrent beaucoup de crédit auprès de son mari. Ce prince, depuis son veuvage, s'était laissé subjuguer par un homme de basse naissance, nommé la Brosse, qui avait été barbier ou chirurgien de son père. Il lui donna la charge de grand chambellan, et lui confiait la direction de ses principales affaires. Il est assez difficile de démêler les fils de l'intrigue qui le perdit. On ne s'en donnerait pas la peine, et on épuiserait ce sujet en peu de mots, en disant que ce fut un homme que la faveur tira du néant, et que l'indignation publique y fit rentrer, chose assez ordinaire dans les cours; mais il y eut dans cette affaire des circonstances qui méritent du détail. Voici comme on peut se les représenter.

La Brosse, accoutumé à jouir seul de la confiance du roi et à décider de tout souverainement, trouve mauvais que la jeune reine obtienne des grâces sans daigner les faire passer par son canal. Il appréhende qu'elle ne le supplante dans l'esprit du roi, et il travaille sourdement à la détruire elle-même. Ce projet n'est pas plus tôt soupçonné, que les flatteurs du ministre, tous ceux qui attendaient de lui des dignités ou des richesses, dont il avait été jusqu'alors le distributeur, ameutés contre la reine, s'empressent à l'envi de la noircir. On rend suspecte au roi la conduite facile de sa jeune épouse, si éloignée de la gravité de la cour de S. Louis, son père. On lui fait entendre que Marie est indignée de ce que les enfants de la première femme succéderont au trône, au préjudice de ceux qu'elle pourra avoir, et qu'elle se plaint hautement de cette loi comme d'une injustice.

Dans ces entrefaites, le jeune Louis est attaqué d'une fièvre maligne, accompagnée de convulsions. Il meurt. Des taches livides paraissent sur sa peau; quelques-unes, à l'ouverture du corps, se manifestent dans les entrailles. Il est empoisonné! s'écrie-t-on; et c'est la reine, ajoutent les soudoyés de la Brosse, qui a commis le crime. Marie accuse au contraire la Brosse, et soutient que c'est lui-même qui l'a commis, afin de le rejeter sur elle et de la perdre. Elle fait remarquer que tous ceux qui entourent le prince et qui l'ont servi pendant sa maladie, sont du choix de la Brosse; elle demande qu'on les interroge, qu'on les applique même à la torture, s'il le faut; qu'enfin l'on approfondisse cet affreux mystère.

Le roi se trouvait fort embarrassé entre un homme en qui il avait pleine confiance et l'épouse qu'il aimait. Les choses en vinrent au point qu'il était question, faute de preuves, d'ordonner le combat. Le duc Jean, frère de Marie, qui l'avait amenée si pompeusement à son époux, arriva pour soutenir en champ clos l'innocence de sa sœur, et lui servir de champion, s'il se présentait un accusateur. Or, si le champion de la reine eût succombé, selon la loi existante, elle

aurait été brûlée vive comme empoisonneuse.

Il parut que cette offre de combat n'était qu'une bravade pour faire impression sur l'esprit du roi; car où la Brosse, un homme de rien, sans soutien, sans alliance, aurait-il trouvé un champion contre le frère de la reine et les plus grands seigneurs du royaume déclarés pour elle? Le roi tenait cependant toujours à ses soupçons; ils lui faisaient chercher des éclaircissements par tous les moyens. Il employait menaces, promesses, recours aux personnes pieuses qu'il croyait pouvoir tirer la vérité du ciel. On ne sait qui lui indiqua une béguine, espèce de religieuse de Nivelle en Brabant, célèbre dans le pays par ses révélations. Ce ne fut certainement pas la Brosse qui désira, pour découvrir la vérité, un oracle pris dans les états de son ennemi, et qui était sous la puissance du frère de la reine, sa partie : mais s'il ne put empêcher que le roi ne la consultât, il fit du moins nommer pour recevoir son secret l'évêque d'Évreux, qui était son parent, et un abbé de mince capacité.

On entrevoit obscurément qu'il y eut auprès d'elle une négociation; qu'elle répugnait à se mêler de cette affaire; qu'à la fin elle consentit à s'ouvrir à l'évêque, mais seulement en confession, et elle ne dit rien à l'abbé. « Que m'ap-« portez-vous? » dit le roi au prélat arrivant. Il répond qu'il n'a pu rien tirer d'elle qu'en confession. « Je ne vous avais « pas envoyé pour la confesser, » répond le roi; et il députe à la recluse un autre évêque et un chevalier du Temple. Leur rapport se trouve favorable à la reine, mais n'est pas encore assez concluant.

Dans ces circonstances, un homme dont on ne dit ni le nom ni la qualité, tombe malade dans un couvent de Melun. On ne dit pas non plus d'où il venait. Il était chargé d'une lettre qu'il confie à un religieux, en lui recommandant de ne la remettre qu'entre les mains du roi lui-même : il meurt. Le religieux s'acquitte de la commission. Philippe communique la lettre à son conseil. On ne dit pas ce qu'elle contenait, mais seulement qu'au sceau elle fut reconnue pour être de la Brosse. Il fut condamné, comme convaincu de trahison, d'intelligence avec les ennemis de la France, de vol, de péculat : et de quels crimes un disgracié n'est-il pas coupable? Il fut condamné à être pendu, et le duc de Bourgogne, celui de Brabant, le comte d'Artois et beaucoup de seigneurs assistèrent à l'exécution. Un historien remarque, au sujet de la croyance accordée à la recluse de Nivelle, « que c'est à la « cour, où on se pique d'être au-dessus « du préjugé vulgaire, que se trouve le « plus de crédulité sur ce qu'on appelle « astrologie, divination, nécromancie. » Cette crédulité vient de l'importance que les grands attachent à leur existence, bien différents de S. Louis, qui, comme nous l'avons vu, ne se croyait pas plus qu'un autre homme.

La mort de la Brosse fut le salut de la reine. Il ne fut plus question du poison. Cette inculpation n'avait été de part et d'autre qu'un moyen subsidiaire. La véritable cause de la lutte était la jalousie de crédit et d'autorité; et dans cette lutte la reine, jeune et belle, devait triompher.

[1282] Les événements de l'intérieur sont peu importants sous cette époque de Philippe le Hardi; mais les *Vêpres siciliennes*, cet affreux massacre commis hors du sol de la France, ne doivent pas être omises dans son histoire. On se rappelle que les Français conquirent les royaumes de Naples et de Sicile sous Charles d'Anjou. Leur chef ne se fit pas aimer; et trop accueillis des femmes, les conquérants se firent redouter des hommes. Ils se moquaient de la jalousie des uns, abusaient de la complaisance des autres, tournaient en ridicule moins la religion que ses mystères, qui les gênaient. Ainsi les peignent les auteurs italiens, qui prétendent par là justifier l'horrible vengeance exercée contre eux. Le lundi de Pâques, le son des cloches qui appelaient les fidèles à vêpres, fut le tocsin qui sonna

la mort de tous les Français. Ce massacre cependant ne fut pas prémédité; il fut le pur effet du hasard. Une révolte, il est vrai, était préparée et organisée de longue main par Jean de Procida, gentilhomme sicilien, qui avait pris toutes les formes pour soulever les princes et les peuples contre les Français; mais le moment d'éclater n'était pas encore fixé, lorsque les cris de la pudeur outragée en pleine rue et en la personne d'une jeune fille qui se rendait à vêpres, devinrent comme le signal qui arma soudain tous les bras contre eux. Les Siciliens les assaillirent de toutes parts, dans les églises, dans les rues, dans les maisons. Les alliances contractées ne furent qu'un moyen de plus pour les trouver et s'en défaire. On les assassinait dans les bras de leurs épouses. Les pères fendaient le ventre de leurs filles, en tiraient les fruits de leurs mariages avec les Français, et les écrasaient contre les murailles. On fait monter le nombre de ceux qui périrent de douze à vingt-quatre mille. Un seul homme, nommé Guillaume de Pourcelet, gentilhomme provençal, fut épargné à cause de sa probité. La ferme contenance des Français à Messine les sauva du massacre; mais ils furent obligés d'évacuer l'île.

[1282-84] Après le massacre, le peuple, comme il arrive d'ordinaire, fut effrayé lui-même des excès de sa fureur. Il demande grâce, et envoie à Rome prier le pape de solliciter son pardon auprès de Charles. Celui-ci, à la nouvelle de ces assassinats, était parti d'Italie bouillant de colère, et il assiégeait Messine. Ses troupes, peu nombreuses d'abord, se fortifièrent successivement par l'arrivée de celles que Philippe, son neveu, lui envoya, et par les secours que lui menèrent les comtes d'Artois, de Bourgogne, de Boulogne, de Dammartin, de Joigny, les seigneurs de Montmorency, et d'autres renommés chevaliers, accourus de toutes parts pour punir les assassins de leurs compatriotes.

Les Messinois étaient près de se rendre, sans autre ressource que la pitié de Charles, le moins miséricordieux des hommes, lorsqu'ils virent arriver, à la tête de forces considérables, don Pèdre, roi d'Aragon. Il prétendait avoir des droits sur la Sicile, comme vengeur et comme héritier de l'infortuné Conradin, cousin germain de Constance, sa femme, fille de Mainfroi. A la vérité, l'apparition de son armée fit lever le siége; mais quoiqu'il reçût des renforts de plusieurs princes d'Italie, qui partageaient le ressentiment des Siciliens contre les Français; quoiqu'il en tirât de l'empereur de Constantinople, auquel Charles avait enlevé ce qui restait aux Grecs dans le Ravennat et la Calabre, l'Aragonais se vit bientôt inférieur à Charles, aidé de toutes les forces de France, et de la protection du pape, qui excommunia don Pèdre, comme envahisseur d'un fief de l'église. Persuadé que pour obtenir un répit dont il avait besoin, il ne s'agissait que de piquer d'honneur son antagoniste, l'Aragonais, sous prétexte de ne pas faire de la Sicile un champ de carnage, propose à Charles un combat de cent contre cent chevaliers, dont les deux rois seront les chefs. Le défi est envoyé en termes trop piquants pour n'être pas accepté; le champ, le lieu, sont fixés à Bordeaux, le terme dans six mois. Les hostilités sont suspendues, au grand désavantage de Charles : les deux adversaires se rendent à Bordeaux; l'un comparaît le matin, l'autre l'après-midi du jour indiqué. Ainsi ils n'eurent garde de se rencontrer; mais le désiraient-ils? Charles meurt dans l'année. La guerre est reprise; et la Sicile, qui avait été si longtemps l'arène des Carthaginois et des Romains, le devient encore des Espagnols et des Français pendant deux siècles.

[1285] Dans le cours des hostilités qui se prolongèrent, le jeune roi de Navarre, qui était accouru au secours de Charles, mourut dans la Pouille. Il laissait une jeune princesse, unique héritière de ses états. Par leur position, ils convenaient fort au roi d'Aragon; mais par la même raison, ils ne convenaient pas moins au roi de France. Tous deux montrèrent

de l'empressement pour l'héritière dont la main donnerait la couronne à celui qui l'obtiendrait. Philippe l'enleva à don Pèdre, qui s'en croyait déjà sûr pour un de ses fils, et conclut le mariage de la jeune reine avec Philippe, son fils aîné, auquel il fit prendre le titre et la couronne de roi de Navarre, conjointement avec son épouse.

La querelle entre les deux rois n'en resta pas là. Dans l'excommunication par laquelle le pape Martin IV prétendait priver don Pèdre du royaume de Sicile, il avait enveloppé la déchéance du trône d'Aragon. Le souverain pontife en offrit la couronne au roi de France; il l'accepta pour Charles, son second fils, et se mit en état d'aller le mettre en possession. Pendant qu'il conduisait une partie de son armée par terre, il embarqua l'autre sur ses propres galères, et sur des vaisseaux pisans et génois qu'il avait loués.

Les commencements de l'expédition furent brillants. Philippe entra triomphant dans plusieurs villes d'Aragon, où il fit reconnaître son fils. Se croyant alors sûr du succès, par économie ou par d'autres motifs, il renvoya les vaisseaux soudoyés. Les siens, retirés dans le port de Roses, furent attaqués par l'amiral aragonais, qui en prit et détruisit quelques-uns; les Français eux-mêmes furent réduits à brûler quinze galères, désespérant de les sauver. Après les premiers succès, l'armée de terre, dénuée des rafraîchissements que la mer pouvait fournir, languit et se fondit insensiblement. Le roi songea à se retirer. Soit de chagrin ou de fatigue, peut-être l'un et l'autre, il tomba malade, et mourut à Perpignan, le 6 octobre. Telle fut l'issue de la seule guerre importante que Philippe ait eue pendant son règne. L'histoire ne rapporte de lui aucune action particulière d'audace qui ait dû lui mériter plus particulièrement le surnom de Hardi. On conjecture qu'il lui vint de sa conduite dans l'expédition d'Afrique, et du courage et de la fermeté qu'il y fit paraître dans la position hasardeuse où il se trouva après la mort de son père: mais, hardi dans les combats, l'affaire de la Brosse marque qu'il était timide et irrésolu dans le conseil. On pourrait lui reprocher sa confiance aux révélations d'une béguine, si cette opinion lui avait été particulière; mais c'était celle du temps.

Sous Philippe le Hardi ont commencé les anoblissements, qu'il faut distinguer des affranchissements. On sortait de la classe des serfs par la possession d'un fonds. La nécessité où s'étaient trouvés les croisés de vendre des parties de leurs domaines pour faire leurs équipages, avait rendu ces acquisitions communes; mais le fief n'anoblissait qu'à la troisième génération. Philippe étendit ce privilége à ceux qui se distinguèrent dans les arts. Un célèbre orfévre, nommé Raoul, est le premier qui en a joui. Cette concession fait honneur au discernement de Philippe, peut-être aussi à sa politique, puisque le mélange qui se fit dans la noblesse diminua beaucoup la considération dont elle jouissait parmi le peuple, et la rendit moins redoutable à l'autorité royale.

D'un autre côté, Philippe assura l'intégrité de la monarchie, lésée par l'ancienne coutume qui faisait passer les apanages des princes, faute d'enfants, aux héritiers collatéraux. Il ordonna que, faute d'héritiers directs, ces apanages seraient réunis à la couronne; mais il accorda le droit d'hériter aux filles, qui portaient ensuite ces apanages, par mariage, dans d'autres familles. Son successeur remédia à cet abus en bornant le droit d'hériter aux seuls enfants mâles, et en ordonnant, après l'extinction de leur postérité mâle, la réversion des apanages à la couronne. C'est ainsi que les rois de la troisième race, qui avaient favorisé l'érection de grands fiefs pour se faire aider par les possesseurs à monter sur le trône, se sont servis de la multiplication des petits pour diminuer l'autorité des grands vassaux, en la divisant, et pour parvenir, comme ils ont fait, à restituer au royaume son ancienne étendue.

On dit que sous Philippe le Hardi se tint à Montpellier une assemblée solennelle, composée de plusieurs princes chrétiens et des ambassadeurs des absents, et qu'ils y stipulèrent que les domaines de leurs couronnes seraient inaliénables. On n'a point les clauses du traité passé entre eux; on ignore si ce fut une garantie réciproque de leurs états. Il n'est même pas certain que cette convention ait existé. Philippe III mourut à quarante ans, après en avoir régné quinze. Il laissa deux fils et une fille d'Isabelle d'Aragon, sa première femme; un fils et deux filles de Marie de Brabant, la deuxième. Celle-ci vécut encore trente-six ans après la mort de son époux, très-considérée à la cour de son beau-fils et dans celle de ses successeurs.

PHILIPPE IV, DIT LE BEL,

AGÉ D'ENVIRON 17 ANS.

[1286-89] Philippe IV, dit le Bel, était à Perpignan, auprès de son père, quand ce prince mourut. Le monarque, âgé seulement de dix-sept ans, alla se faire sacrer à Reims, et prit la couronne de France, conjointement avec Jeanne, son épouse, fille et héritière de Henri le Gros, comte de Champagne et roi de Navarre.

Philippe le Hardi, en mourant, laissa à son fils trois grandes affaires à terminer, trois couronnes à assurer dans sa famille, 1° celle d'Aragon, que le pape lui avait offerte en représailles de l'usurpation de la Sicile par Pierre le Grand, après les Vêpres siciliennes, et que Philippe avait acceptée pour Charles de Valois, son second fils; 2° celle de Castille, qu'il fallait enlever à don Sanche IV, qui la possédait au préjudice des deux enfants de Ferdinand de la Cerda, son aîné, époux de Blanche, fille de S. Louis, laquelle était devenue veuve avant la mort de son beau-père, Alphonse X, roi de Castille; 3° celle de Naples et de Sicile, qu'il fallait affermir sur la tête de Charles le Boiteux, son neveu, fils et héritier de Charles d'Anjou, conquérant de ces deux royaumes.

[1290-91] Ces trois prétentions ne furent ni abandonnées, ni soutenues avec beaucoup d'activité; Philippe agit comme s'il eût compté moins sur les efforts qu'il pouvait faire, que sur le bénéfice des circonstances futures. Elles se présentèrent en effet assez à propos pour un accommodement général. Alphonse II, après la mort de Pierre, roi d'Aragon, son père, retient sa couronne, abandonne à don Jaime II, son frère, celle de Sicile; donne la liberté à Charles le Boiteux, roi de Naples, que son père avait fait prisonnier, et la lui rend à condition que Charles, à son tour, les délivrera des poursuites du duc de Valois; ce qui fut obtenu par la cession que fit Charles au duc de son comté d'Anjou, moyennant qu'il renonçât à ses prétentions sur l'Aragon. Quant aux droits des la Cerda, les rois de France et d'Aragon, dans une conférence tenue à Bayonne, convinrent qu'il serait donné à ces princes trente-deux villes et le duché de Medina-Cœli, dont leurs descendants jouissent encore. Ainsi, des trois couronnes, la maison de France ne conserva que celle de Naples, et privée encore de la Sicile, son plus beau fleuron.

Le roi d'Angleterre, Édouard I, contribua à ces arrangements, comme allié de toutes les parties et même parent de plusieurs. Il vécut d'abord en bonne intelligence avec Philippe le Bel, et fut reçu à Paris avec grande magnificence, quand il vint faire hommage des terres qu'il tenait en France. Il céda alors le Quercy, à charge d'une rente de trois mille livres tournois, que le roi de France lui assura.

[1292-93] Ces démonstrations amicales cachaient des intentions hostiles; on pouvait remarquer que les deux rois se fortifiaient d'alliances pour attaquer ou se défendre. Philippe flattait Guy de Dampierre, comte [1] de Flandre, pro-

[1] Guy de Dampierre, comte de Flandre, était fils de Guillaume, qui en avait épousé l'héritière, et Guillaume était le second fils de Guy I de Dam-

vince par où l'Anglais pouvait faire l'irruption la plus subite en France. Il désirait se rendre maître de sa fille, afin de la faire épouser à Louis, son fils, quand ils seraient nubiles l'un et l'autre. Édouard avait formé les mêmes prétentions pour son fils aîné, nommé Édouard comme lui; et le comte les avait approuvées sans attendre l'agrément du roi, nécessaire en pareil cas, selon les lois féodales, aux vassaux immédiats de la couronne. Ce sujet de rivalité, joint à beaucoup d'autres, faisant aisément prévoir au roi d'Angleterre l'infaillibilité de la guerre, il s'employa de bonne heure à susciter des ennemis à la France. A cet effet, il prêta cent mille francs à Adolphe de Nassau, empereur d'Allemagne, à condition d'entrer en France avec une armée quand il en serait requis. Par adulations et par présents, il gagna encore Amédée, comte de Savoie, très-accessible à ce genre de séduction. Il donna aussi une de ses filles en mariage à Henri, comte de Bar, et une autre à Jean, duc de Brabant : par là il investissait la France au dehors, et dans l'intérieur il entretenait des liaisons avec des mécontents qui devaient se montrer au moment de la rupture.

[1293-96] La guerre fut commencée par une rixe entre deux matelots, l'un Anglais, l'autre Normand. Ils faisaient assaut à coups de poing sur le port de Bayonne. Suivant une relation, le Normand glisse, et tombe par malheur sur son couteau, qui lui perce le cœur. Suivant une autre, l'Anglais, irrité de la supériorité de son adversaire, tire son couteau, et le tue en trahison. Ce dernier récit est apparemment celui qui fut cru par les matelots normands. Ils demandèrent la punition du coupable. Ils ne purent en obtenir réparation des Anglais, auxquels appartenait Bayonne, et ils en tirèrent vengeance. Ayant pris en mer plusieurs vaisseaux anglais, ils en pendirent les matelots; ceux-ci usèrent de représailles: ils se poursuivirent avec acharnement. Ces violences exigèrent une véritable intervention des deux rois. Il y eut des conférences à ce sujet. On ne s'accorda pas, et Philippe cita Édouard, son vassal, au parlement de Noël, pour répondre des dommages causés par ses sujets sur les côtes de France. Comme il ne comparut pas, le roi envoya le connétable de Nesle pour se saisir de tous les domaines que les Anglais possédaient en deçà de la mer. Cette commission s'exécuta facilement, parce que les villes de ces provinces se livrèrent elles-mêmes.

Dans le parlement qui se tint après Pâques, nouvelle citation et nouveau défaut; Édouard est déclaré contumace et déchu de toutes les terres qu'il avait en France. Irrité de ces procédures, il envoie en Guienne un corps d'armée qui chasse les Français des villes qu'ils gardaient en séquestre. Ces places sont reprises par Charles de Valois, frère de Philippe, auquel succède Robert, comte d'Artois, son cousin, qui bat les Anglais de manière qu'ils ne peuvent plus tenir la campagne dans ce pays. Pendant ce temps, les Français font une descente en Angleterre : elle n'aboutit qu'à quelques ravages, sortes de calamités qui tombent sur les peuples, et ne décident rien. Henri, comte de Bar, gendre d'Édouard, fit une excursion en France. La reine Jeanne de Navarre, épouse de Philippe, alla au-devant de lui sur la frontière de Champagne, le contraignit de s'humilier devant elle, et l'emmena prisonnier.

L'empereur Adolphe, en conséquence de ses engagements avec le roi d'Angleterre, menaça aussi d'entrer en France. Il écrivit une lettre hautaine à Philippe, qui, dit-on, ne lui répondit que ces deux mots : *Nimis germanicè,* Cela est trop allemand.

[1297] Philippe le Bel s'occupait alors des préparatifs de la guerre de Flandre, l'événement le plus important de son

pierre, grand bouteiller de Champagne, qui avait épousé l'héritière de Bourbon. Les deux héritages, entrés dans la famille de ce dernier, passèrent depuis, par des mariages, l'un dans la maison d'Autriche, et l'autre dans la maison de France; et ainsi ces deux illustres maisons se sont trouvées avoir, par les femmes, une origine commune en la personne du premier Guy de Dampierre.

règne. Ce prince, sérieusement appliqué au projet de soustraire la fille de Guy de Dampierre, comte de Flandre, au fils du roi d'Angleterre, attire à sa cour la fille et le père, et retient le dernier prisonnier à la tour du Louvre. Après y avoir fait quelque séjour, le comte eut la liberté de retourner dans ses états, mais la princesse fut retenue comme otage de la fidélité de son père. Elle mourut de chagrin de ce que sa captivité la privait du mariage avec l'héritier d'Angleterre, qui était près de se faire.

Retourné en Flandre, et irrité de l'outrage qu'il avait reçu, Guy déclare la guerre au roi par un héraut, et le défie; cette formalité de vassal à suzerain était réputée à insulte. Pour la punir, Philippe passe lui-même en Flandre, à la tête de soixante mille hommes. Ses généraux, avec d'autres corps, qui pénètrent en même temps de différents côtés, gagnent deux batailles. Robert II, comte d'Artois, fils de celui qui fut tué à la Massoure, commandait à celle de Furnes. Il y perdit Philippe, son fils. Cet événement, en raison de ce que la représentation n'avait pas lieu en Artois, donna occasion dans la suite à Mahaud, sœur de Philippe, d'évincer Robert III, son neveu, mais non sans une opiniâtre opposition de celui-ci. Ce fut le sujet d'un procès trop fameux sous Philippe de Valois : procès dont l'issue défavorable au comte causa sa défection, et par suite tant de malheurs à la France. Cependant le roi, de son côté, s'emparait en personne des plus fortes villes de Flandre. Muni de ce nantissement, il accorda au Flamand d'abord une trêve de deux mois, puis une prolongation de deux ans, motivée sur l'espérance d'une paix définitive que proposait le roi d'Angleterre, par la médiation du pape.

[1297-98] Celui qui occupait alors le trône pontifical était Benoît Cajétan, connu sous le nom de Boniface VIII, prélat impérieux, hautain, intimement persuadé de la prééminence de son autorité sur toutes les puissances de la terre : il avait déjà eu un différend avec Philippe, à l'occasion d'une levée de deniers que le monarque voulait faire sur le clergé. Le pontife défendit aux ecclésiastiques de payer, sous peine d'excommunication encourue *ipso facto*. Le roi n'attendit pas sa permission, il continua ses levées, et la bulle n'eut aucun effet; mais il resta des deux côtés certaines dispositions peu amicales.

[1298] Cependant, malgré ces préventions, le roi de France accepta la médiation. Philippe croyait que le travail du pape ne serait qu'une discussion qui éclairerait les points en litige, et que rien ne serait décidé sans avoir auparavant appelé et entendu les parties. Il fut donc bien étonné quand l'évêque de Durham, ministre d'Édouard, vint lui présenter la bulle censée conciliatoire, mais qui était un jugement absolu et définitif.

[1298-99] Boniface l'avait prononcée en consistoire public, dans la plus grande salle de son palais, devant tout le sacré collége. Il y disait : « La Guienne sera « restituée au monarque anglais pour la « tenir à foi et hommage comme aupa- « ravant : à nous seront réservées, « comme au seul juge, les contestations « qui pourront s'élever au sujet du res- « sort. Les places prises par les deux « rois resteront séquestrées entre nos « mains jusqu'à l'entière exécution de « la sentence : à nous appartiendra la « décision sur la restitution des mar- « chandises enlevées, ou les compensa- « tions exigibles. Le monarque fran- « çais remettra au comte de Flandre « les villes conquises. Pour sûreté de la « paix entre les deux rois, celui d'An- « gleterre, devenu veuf par la mort d'É- « léonore de Castille, sa première femme, « épousera Marguerite, sœur de Phi- « lippe, et le prince Édouard, son fils, « Isabelle, fille du roi de France. » Du reste, le pontife se réserve d'employer pour l'exécution du traité à intervenir toute l'autorité que lui donne sa qualité de médiateur et de vicaire de Jésus-Christ.

Cette bulle fut présentée au roi dans

son conseil, où assistaient les principaux seigneurs du royaume, et lue par l'évêque anglais. Robert, comte d'Artois, cousin du roi, prince vif et bouillant, eut bien de la peine à en laisser achever la lecture. Peu s'en fallut qu'il ne frappât le prélat. Il lui arracha le papier des mains, le mit en pièces, et en jeta les morceaux au feu. Le roi fit condamner cette bulle par le parlement, et protesta contre les principes de la souveraineté du pape, qu'elle établissait.

La guerre recommença, et menaçait d'être plus vive que jamais, lorsque des circonstances heureuses ramenèrent la paix plus tôt qu'on ne l'espérait. Édouard I se trouvait engagé dans une guerre contre les Écossais; il travaillait en même temps à soumettre la principauté de Galles, qu'il joignit à sa couronne. Pour suivre ces opérations, il lui fallait de la tranquillité du côté de la France. Il commença par épouser Marguerite. Cette princesse, devenue reine d'Angleterre, et Jeanne, sa belle-sœur, reine de France, entreprirent un accommodement entre les deux royaumes. Le jeune Édouard, qui désirait la main d'Isabelle, se mêla de la négociation. Il y eut un traité conclu, qui, d'abord accepté par le roi, ne fut point ratifié par lui. Les Anglais, auxquels ce retard causa des pertes en Guienne, accusèrent Philippe de mauvaise foi. Il se justifia en disant que les deux princesses s'étaient laissé surprendre par des propositions insidieuses. Cependant ces démarches pacifiques, comme si elles eussent été des préliminaires, amenèrent un traité définitif en 1303.

On convint, pour la Guienne, d'un expédient qui conciliait les prétentions du souverain et du vassal. Édouard I donna à son fils cette province, comme lui appartenant toujours, malgré la confiscation; et Philippe la donna, de son côté, en dot à sa fille, sous la condition de foi et hommage de la part du mari et de réversion à la couronne de France, faute d'hoirs mâles. Le reste des contestations avec l'Angleterre s'accommoda sans beaucoup de difficultés. Il ne fut pas question dans ce traité du comte de Flandre. Édouard n'ayant plus besoin de lui, l'abandonna au ressentiment de Philippe.

Le malheureux Guy réclama l'intervention du pape, qui s'était montré, dans sa sentence arbitrale, disposé à le favoriser; mais c'était une recommandation peu efficace auprès du roi; ces deux hommes avaient l'un pour l'autre une antipathie qui leur causa bien des peines à tous deux. Ils s'étaient brouillés, comme on a vu, au sujet de la décime exigée du clergé. La sentence arbitrale dont on a parlé, loin de les réconcilier, ajouta à leur ressentiment. Dans ce même temps, Boniface, irrité contre les Colonnes, famille puissante à Rome, avait juré leur extinction. Il leur reprochait des discours et des libelles diffamatoires contre son élection : en effet, il ne l'avait obtenue qu'en trompant Célestin V, son bienfaiteur, et en lui suggérant l'idée d'abdiquer; mais on croit que Boniface joignit au désir de se venger celui de faire passer les biens des Colonnes, qui étaient immenses, aux Cajétans, ses parents. Il y avait dans cette famille disgraciée deux cardinaux, Jacques et Pierre, oncle et neveu. Le pontife les cita à son tribunal, les dégrada, parce qu'ils n'osèrent comparaître, les condamna comme schismatiques, hérétiques, blasphémateurs, rebelles au saint-siége, exclus à perpétuité de toutes les prélatures; les personnes qui les recevraient étaient excommuniées comme eux, et les lieux où ils se retireraient soumis à l'interdit. Leurs parents furent enveloppés dans cette proscription et déclarés incapables, jusqu'à la quatrième génération, de posséder aucune charge publique, ecclésiastique ou séculière. La violence de cette sentence fait connaître l'animosité du pontife; et la distribution qu'il fit des biens des condamnés, surtout aux Cajétans, ses parents, montre quelle sorte d'intérêt, outre la vengeance, le faisait agir. Les Colonnes se dispersèrent et se cachèrent où ils purent. Le cardinal Pierre aima mieux rester trois ans inconnu, et forçat

sur une galère, que de risquer de tomber entre les mains du pape, et trouva enfin, ainsi que son oncle, une retraite à Gênes. Étienne Colonne, leur parent, qui avait levé des troupes pour les soutenir, chercha un asile en France, et y fut bien reçu. Ce bon accueil à un ennemi du souverain pontife ne devait pas faire espérer une grande déférence de la part de Philippe à l'intervention de Boniface en faveur du comte de Flandre.

[1299] Le malheureux Guy, réduit à ses seules forces, ne tint pas longtemps contre les troupes du roi de France, commandées par Charles, comte de Valois, son frère. Il fut battu en plusieurs rencontres et resserré dans la ville de Gand. Le comte n'y était pas trop en sûreté, parce que les Gantois, effrayés des incommodités d'un siége, ne paraissaient pas fort disposés à défendre leur prince; il y avait même lieu de soupçonner que plusieurs étaient dans l'intention de le livrer. Instruit de sa détresse, Valois lui conseille d'avoir recours à la bonté du roi, d'aller se jeter entre ses bras, et lui promet que, s'il ne réussit pas à faire sa paix dans l'espace d'un an, on le laissera libre de revenir en Flandre. Le comte va se prosterner aux pieds du monarque, avec deux de ses fils et quarante seigneurs flamands. Le roi les reçoit très-froidement, dit que son frère a outrepassé ses pouvoirs, et les retient tous prisonniers. Le père fut envoyé dans le château de Compiègne; Robert, dit de Béthune, l'aîné de ses fils, dans celui de Chinon; Guillaume, le second, dans une forteresse d'Auvergne; et les seigneurs en différentes prisons. Philippe fit en même temps déclarer par le parlement que le feudataire avait mérité la confiscation par sa félonie; et en vertu de cette déclaration, il réunit la Flandre à sa couronne. Valois fut très-mécontent de ces actes rigoureux, si contraires à la parole qu'il avait donnée. Il les attribua à Enguerrand de Marigny, principal ministre du roi, et se promit de s'en venger. En attendant l'occasion, il se retira en Italie, où par son mariage avec Catherine, petite-fille de Baudouin de Courtenay, dernier empereur de Constantinople, il acquit des droits à cet empire. Le pape les lui confirma et le déclara son vicaire en Italie. Ce fut à ce titre qu'il essaya de calmer les factions des Guelfes et des Gibelins, ou des noirs et des blancs, qui déchiraient Florence. Le Dante, exilé par lui à cette occasion, s'en est vengé dans son poëme de l'Enfer, où il l'a placé, et où il s'est efforcé de flétrir sa mémoire.

[1300-2] Philippe alla en grand cortége visiter ses nouveaux états. Il mena avec lui Jeanne, son épouse. Elle fut étonnée, en arrivant à Bruges, de la magnificence des dames : « Je croyais, dit-elle, paraî« tre ici comme la seule reine; mais j'y « trouve plus de six cents femmes qui « pourraient me disputer cette qualité « par la richesse de leurs habits. » Cette ostentation était un appât séduisant pour les financiers que le roi laissa après lui. Ils étaient chargés de fixer et de lever les impôts, sous la direction de Pierre Flotte, administrateur fiscal, et habile en ce que nous appelons *travailler le peuple en finance*. Jacques de Châtillon, comte de Saint-Paul, et oncle de la reine, fut nommé gouverneur général. On a peine à croire que sa protection pour les maltôtiers ait été gratuite : quoi qu'il en soit, il les secondait puissamment. Pour eux, ils partaient de ce principe, qu'on ne pouvait jamais trop demander à ces citadins opulents; et le roi, persuadé par le luxe dont il avait été témoin, que le fardeau, quel qu'il fût, était encore au-dessous de leurs forces, rejetait leurs remontrances, quand elles parvenaient jusqu'à lui.

Le peuple flamand, accoutumé à être traité par ses princes avec modération, murmura. Le gouverneur commença à bâtir des citadelles pour le contenir; il s'appliqua aussi à former un parti, en favorisant, dans la répartition des impositions, les nobles, et principalement ceux qui se montraient attachés aux Français.

Les dépenses de la ville de Bruges pour la réception du roi et de sa cour avaient

été considérables. Le peuple, quand il fut question de solder ces frais, se plaignit, non de ce qu'on le faisait payer, mais de ce que les protégés du gouvernement, qu'on commença à appeler *la faction du lis,* étaient ménagés à son préjudice. Un tisserand, nommé Pierre le Roi, vieillard accrédité entre les artisans, parla hautement. Les magistrats le font jeter dans un cachot, avec vingt-cinq autres, aussi peu endurants que lui.

Aussitôt les corps de métiers se soulèvent, courent à la prison, enfoncent les portes et mettent les détenus en liberté. Châtillon, appelé par les magistrats, leur amène du secours. D'accord avec eux, il devait entrer brusquement dans la ville, au son d'une cloche qui avait coutume de se faire entendre à heure réglée pour quelque opération de police. Au même signal, *la faction du lis,* qui était avertie, devait occuper les postes principaux, et tous ensemble devaient tomber sur les séditieux. Ceux-ci, par hasard, ou prévenus par des avis secrets, avaient pris le même signal pour attaquer. Les deux troupes se rencontrent et en viennent aux mains. Celle des artisans est secondée par les femmes et les enfants, qui des fenêtres et du haut des toits, font pleuvoir une grêle de pierres et de tuiles, et jusqu'à des meubles, sur les gens du gouverneur; ils les mettent en fuite, les poursuivent vivement et en font un grand carnage.

Cependant, à l'aide de sa citadelle, Châtillon reste assez fort pour faire condescendre Pierre le Roi et cinq mille ouvriers à abandonner la ville et aller s'établir ailleurs. Alors le gouverneur, mis à l'aise par cette proscription, appesantit sa vengeance tant en impôts qu'en mauvais traitements sur ceux qui restent. Poussés au désespoir, ils rappellent leurs exilés, qui n'étaient pas encore fort éloignés, et ils tombent tous ensemble avec fureur sur les gens *du lis.* Les excès auxquels ils se livrèrent ressemblent à ceux que s'est en tout temps permis le peuple, une fois déchaîné : les uns déchiraient avec leurs dents les malheureuses victimes de leur férocité, leur ouvraient le ventre, les traînaient par les rues; d'autres portaient au bout d'une pique des têtes dont ils se jouaient inhumainement. Ils lavaient leurs mains dans le sang, s'en frottaient les bras et le visage, et ceux qui s'en montraient le plus souillés étaient accueillis par des applaudissements.

Il n'était pas possible que dans ce désordre il n'y eût des Flamands mêlés avec les Français, et que le peuple ne les poursuivît également. Pierre le Roi, au plus fort du carnage, le fait cesser. « Suspendez vos coups, s'écrie-t-il; ne confondez point les innocents avec les coupables. Aucun de ceux-ci n'échappera. » Il fait garder les portes de la ville, vers lesquelles les habitants effrayés se précipitaient en foule. Pour mot du guet il donne des paroles flamandes que devaient prononcer tous ceux qui voulaient sortir : chose impossible aux Français. Reconnus par cette épreuve, comme s'ils avaient été jugés par un tribunal, ils étaient poussés brutalement hors du guichet, et massacrés ou assommés par ceux qui les attendaient armés de coutelas, de haches et de massues. Il périt quinze cents Français ou gentilshommes du pays dans cette malheureuse journée.

[1301-2] Le roi, après les témoignages d'affection que lui avaient donnés les Flamands lorsqu'il était allé prendre possession du pays, ne s'attendait pas à un pareil changement de scène. On lui avait, selon l'ordinaire, caché les torts de l'oncle de la reine; il se proposa d'aller en personne punir les rebelles, et ordonna de grandes levées. Il était près de se mettre à leur tête, lorsque la reine d'Angleterre, sa sœur, le fit avertir en secret de ne pas s'éloigner de Paris, parce qu'il s'y préparait des mouvements auxquels le roi son mari n'était pas étranger. Des historiens racontent que ce fut une ruse du roi d'Angleterre, qui trompa lui-même sa femme par de fausses confidences, afin qu'elle effrayât son frère, et l'empêchât de porter toutes ses forces contre les Flamands, qu'il aurait subjugués trop promptement;

d'autres disent que Philippe connaissant la fermentation qui agitait le peuple, eut de lui-même la prudence de ne pas s'éloigner.

En effet, les murmures étaient grands et même menaçants dans presque toute la France. Deux choses y donnaient lieu : la multiplicité des impôts, et l'altération des monnaies. Elle fut portée, sous ce règne, au point qu'elles n'avaient plus que le septième de leur valeur intrinsèque, et on les faisait prendre sur le pied où elles étaient sous S. Louis : ce qui a mérité à Philippe le Bel le surnom de *Faux-Monnayeur*. Il y eut des émeutes dans plusieurs villes; à Paris, le peuple se porta à de grands excès contre les partisans; il pilla leurs maisons, et démolit celle de Pierre Barbette, le plus signalé d'entre eux. Le roi s'était retiré au Temple; la populace l'investit, le tint deux jours renfermé, sans permettre que les vivres même y parvinssent. Peut-être le prince ne trouva-t-il pas dans les templiers, auxquels il avait confié sa personne, la bonne volonté qu'il désirait d'eux contre les révoltés; peut-être leur demandait-il plus qu'ils ne purent. Mais on date de cette circonstance la haine de Philippe le Bel, qui eut pour cet ordre religieux de si funestes suites.

[1302] Il donna le commandement de son armée contre les Flamands à Robert, comte d'Artois, son cousin, le même qui, quatre ans auparavant, avait battu ces mêmes Flamands à Furnes. C'était un guerrier célèbre, mais vif et emporté; il partit dans la confiance qu'avec sa cavalerie, toute couverte de fer et composée de l'élite de la noblesse, il aurait bientôt dispersé cette *canaille;* ainsi l'appelait-il : canaille à peine armée, ramassée dans la fange des marais de la Flandre et dans la bourgeoisie inexpérimentée des villes. Mais ces nouveaux soldats étaient en très-grand nombre; la nécessité forma des chefs qui surent contenir l'impétuosité de ces phalanges tumultueuses. Elles attendirent les Français près de Courtray, derrière une petite rivière et un fossé bourbeux qu'on ne pouvait apercevoir que lorsqu'on était arrivé sur le bord. Le comte d'Artois n'hésitait pas à croire qu'il les mettrait en fuite au premier choc. Le connétable de Nesle et les meilleurs officiers lui conseillent de ne pas affronter leur furie et une position qui n'était point à mépriser. Ils lui remontrent qu'en temporisant il pourra affamer cette multitude, qui se dissipera alors d'elle-même. D'Artois traite ces observations de conseils pusillanimes, dictés par la timidité et même par la trahison. « Vous verrez si « je suis traître, reprend de Nesle; vous « n'avez qu'à me suivre, je vous mènerai « si avant, que vous n'en reviendrez ja- « mais. — Et moi, répond le téméraire « guerrier, je vous montrerai que je « serai aussi avant que vous dans la mê- « lée; » et il donne l'ordre à ses cavaliers de marcher en avant. Ils passent la rivière, et courent ensuite à bride abattue pour charger les Flamands. Dans l'impétuosité de leur course, ils rencontrent le fatal fossé, dont ils ne soupçonnaient point l'existence. Le premier rang s'y enfonce, le second de suite, le troisième et les autres, et tous piquant toujours, sans s'apercevoir qu'aucun de ceux qui entraient dans ce gouffre n'en ressortait, et qu'après de vains efforts, hommes et chevaux se renversaient les uns sur les autres et s'abîmaient sans retour. A la fin les derniers reconnaissant le danger, s'arrêtent sur le bord du précipice, et saisis de frayeur, se rejettent sur l'infanterie qui les suivait, et en rompent les rangs : les Flamands, témoins de ce désordre, font le tour du fossé, se jettent avec fureur sur ces fantassins plus qu'à demi vaincus, et en font un horrible carnage.

A l'exemple d'Annibal, qui, après la bataille de Cannes, envoya au sénat de Carthage un boisseau d'anneaux des chevaliers romains tués dans cette bataille, les Flamands firent un trophée de quatre mille paires d'éperons dorés, dépouille des chevaliers, qui avaient seuls le droit d'en porter; on compta parmi les morts, outre le comte d'Artois, Châtillon le gouverneur, cause coupable de cette

guerre; le brave de Nesle, qui ne voulut point accepter le quartier qu'on lui offrait, et quantité de comtes et de seigneurs de la plus haute noblesse. Après cette victoire, toutes les villes secouèrent le joug, et se donnèrent pour gouverneur général Jean, comte de Namur, fils de Guy, d'un second lit.

[1302-3] Cette sanglante déroute arriva dans le temps des plus forts démêlés de Philippe le Bel avec Boniface VIII. On a vu que ces deux hommes ne manquaient pas l'occasion de se provoquer. Le pape en trouva une dans des plaintes que lui fit porter l'archevêque de Narbonne, au sujet d'un hommage que le roi exigeait de lui pour quelques fiefs de son église. Le pontife jugea à propos d'envoyer pour ce seul objet un légat en France; et le légat qu'il choisit fut Bernard de Saisset, qu'il avait fait évêque de Pamiers malgré le roi, et qui, depuis qu'il portait la mitre, n'avait cessé de contredire le monarque, et de le chagriner autant par ses propos que par sa conduite. Admis au conseil en présence du roi, il y parla avec tant d'arrogance, que Philippe ne put entendre son discours jusqu'à la fin, et le fit chasser de la salle d'audience. Il le renvoya à Rome, espérant que le pape le désavouerait et lui ferait justice de son insolence; mais Boniface, sans réparation au roi, renvoya Saisset dans son évêché, où il continua ses intrigues et ses propos insultants et séditieux. Le roi le fit enlever et comparaître devant son conseil. Pierre Flotte, alors garde des sceaux, lui lut les chefs d'accusation. Les principaux étaient des discours satiriques contre la personne du roi, et une rébellion perpétuelle contre son souverain, dont il publiait que l'autorité était bien inférieure à celle du pape.

Ces délits furent jugés assez graves pour s'assurer du prélat. Après beaucoup de discussions sur la manière dont il serait gardé pendant le cours de son procès, il demanda lui-même à l'être sous l'archevêque de Narbonne, son métropolitain, de peur d'être maltraité par une garde laïque qu'on lui aurait donnée. On lui accorda un vaste appartement dans le château de Senlis, pour compagnie son camérier, son chapelain, un clerc destiné à réciter l'office avec lui, et un autre chargé de sa dépense; trois courriers, un cuisinier, un aide de cuisine, son médecin, sept mulets dehors pour son service, et permission d'écrire, mais à lettres ouvertes. L'article des trois courriers ferait croire qu'il lui était quelquefois accordé de se promener; et c'est pour une pareille réclusion que Boniface jeta les hauts cris, menaça le roi d'excommunication, et de mettre le royaume en interdit, s'il ne relâchait l'évêque. Il envoya à ce sujet jusqu'à cinq bulles, toutes plus fortes les unes que les autres.

Philippe, instruit des intentions du pape, sachant que ses menaces commençaient à alarmer le peuple et pouvaient causer des troubles dans le royaume, convoqua une assemblée des plus grands seigneurs. On en compta trente-un, tous princes, comtes et hauts barons; il s'y rendit aussi des évêques et des abbés, dont le nombre n'est pas marqué. Les principes du pape et sa conduite furent examinés et improuvés. Le clergé lui écrivit à lui-même pour le rappeler à des sentiments plus modérés. La noblesse adressa aussi une lettre pathétique aux cardinaux dans la même intention. Des échevins, jurats, et maires de plusieurs villes, écrivirent enfin de pareilles lettres au souverain pontife au nom de leurs communes; on prétend même que ces dernières furent admises par leurs députés à l'assemblée des seigneurs et des prélats qui se tint, à ce sujet, à Notre-Dame, et que ce fut la première fois qu'elles concoururent par leurs représentants, dits du *tiers état*, à ces grandes réunions politiques, connues depuis sous le nom d'états généraux. Quelques-uns veulent que cette innovation n'ait eu lieu qu'après la funeste bataille de Courtray, et que ce soient les immenses besoins du moment qui aient suggéré à Enguerrand de Marigny de faire spécialement consentir aux nouvelles charges ceux surtout qui de-

vaient en supporter la majeure partie : d'autres font redescendre cette admission jusqu'en 1314.

Ce concert des principaux de la nation étonna le pape, mais ne le fit pas revenir à résipiscence. A l'assemblée il opposa un concile qu'il convoqua à Rome, et il ordonna aux évêques français de s'y trouver. Le roi le leur défendit. Comme les excès du pontife allaient toujours croissant, qu'il avait réellement excommunié Philippe, qu'il offrait sa couronne à Albert d'Autriche, qui la refusa, et qu'il était à craindre que dans le concile de Rome il ne se passât des choses contraires à la tranquillité du royaume, le monarque convoqua encore au Louvre une assemblée pareille à la première; mais dans celle-ci le pape fut accusé personnellement.

Il n'y a pas de crimes dont on ne le prétendît coupable. Guillaume de Plasian ou du Plessis, conseiller du roi, lui reprocha, dans son acte d'accusation lu en public, d'être hérétique, simoniaque, de ne point croire à l'eucharistie, de se moquer des jeûnes et des abstinences, de soutenir que le bonheur des hommes ne consiste que dans le plaisir des sens, d'être fornicateur, incestueux, meurtrier, sorcier, d'avoir un démon familier, de professer une haine implacable contre les Français, de leur susciter des guerres et des troubles, de donner les biens de l'église à ses neveux, d'avoir fait mourir le saint pape Célestin V, de peur que l'on ne découvrît les ruses perfides dont il s'était servi pour se mettre à sa place. L'excès même de ces imputations jetait du doute sur la réalité des crimes. Cependant Plasian affirma qu'ils étaient vrais, et que sa dénonciation était fondée sur les informations exactes que Guillaume de Nogaret, son confrère, avait faites secrètement en Italie. Sur les conclusions de Plasian, le roi fit lire un écrit, qui porte en substance : qu'il est d'avis de convoquer un concile auquel il assistera en personne; que Boniface y sera jugé; et qu'en attendant il appelle au futur concile et au pape futur de tout ce que pourrait attenter celui qui siége maintenant au gouvernement de l'église.

[1303] Mais outre cette précaution, Philippe employa des moyens plus efficaces pour mettre un terme aux embarras que lui suscitait l'opiniâtreté du pontife. Il avait déjà pris des mesures pour que ses bulles fulminantes ne pénétrassent pas dans le royaume. Le légat qui en était porteur fut arrêté sur la frontière, et retenu sous bonne garde. Le pape, tout intrépide qu'il se montrait dans ses écrits, n'était cependant pas sans frayeur sur les dangers que pouvait lui faire courir le roi de France au milieu d'une ville telle que Rome, renfermant une populace nombreuse qu'il serait possible d'ameuter contre lui. C'est pourquoi il se retira à Anagni, lieu de sa naissance, dans la confiance qu'en cas d'entreprise sur sa personne, ses compatriotes ne manqueraient pas de le défendre.

Les terreurs de Boniface n'étaient pas sans fondement. Philippe songeait réellement à le faire enlever, à le contraindre de comparaître devant un concile qu'il convoquerait à Lyon, et à le faire déposer. On ne sait jusqu'où ensuite il aurait porté sa vengeance. Deux hommes furent chargés de cette expédition : Sciara Colonne, homme de guerre, pour donner à l'entreprise l'activité nécessaire, et Guillaume de Nogaret, homme de loi, pour y mettre les formes. Ils assemblent secrètement des soldats épars, qui n'étaient pas rares en Italie, partagée en petits états toujours en guerre les uns contre les autres. A la tête de cette troupe ils se présentent devant Anagni à la pointe du jour. Les portes se trouvent ouvertes, ou par négligence, ou par connivence; ils entrent au cri de *Vive le roi de France! meure Boniface!* Les habitants surpris ne font aucun mouvement. Le seul marquis Cajétan, un des neveux du pape, qui occupait une maison placée comme un boulevard en avant-du palais, oppose quelque résistance; mais il est bientôt forcé de se

rendre. Le pape étonné prie qu'on suspende l'attaque, et envoie demander ce qu'on lui veut. Qu'il rétablisse les Colonnes, répond-on, et qu'il se dépose lui-même. Il aurait volontiers consenti à la première condition, mais la seconde lui rend tout son courage. Il se fait revêtir des habits pontificaux, et, la tiare en tête, les clefs de S. Pierre à la main, assis sur son trône, il attend fièrement les assaillants.

Nogaret l'aborde avec respect, lui signifie les procédures faites en France contre lui, le somme de se laisser conduire au concile, et en lui donnant des gardes, l'assure qu'il ne prend cette mesure que pour sa sûreté. Boniface traite avec mépris et les procédures et celui qui les poursuit. « Vous ne voulez donc « pas céder la tiare? lui crie Sciara. — « Non, répond le pontife, plutôt la mort. « Voilà ma tête, je mourrai sur le trône « où Dieu m'a élevé. » Il exhala ensuite sa colère en imprécations contre le roi, et le maudit jusqu'à la quatrième génération. Sciara répond aux malédictions du pape par des injures grossières, et le frappe de son gantelet sur la joue. Il l'aurait tué, si Nogaret ne l'eût retenu. Pendant cette altercation, la soldatesque pillait ses trésors. Tous les rois du monde, dit un historien contemporain, joignant leurs richesses ensemble, n'auraient pu fournir en un an ce qui fut pris en un seul jour dans le palais du pape et dans celui de son neveu. Nogaret remit son prisonnier sous la garde d'un capitaine florentin, auquel il recommanda les égards dus à sa dignité : mais il fut mal obéi. Les mauvais traitements que le pape éprouvait lui firent craindre qu'on ne l'empoisonnât. Son geôlier, qui aurait pu le rassurer contre ce soupçon, ne le fit pas, afin de lui laisser le tourment de l'inquiétude. Ne voulant pas manger des mets qui lui étaient offerts, le pontife serait mort de faim, si une vieille femme ne lui avait fait parvenir un peu de pain et quelques œufs qui le sustentèrent pendant trois jours.

Les habitants d'Anagni revinrent pendant ce temps de leur étourdissement; ils prirent les armes, chassèrent la garnison sous les ordres du capitaine florentin, et mirent le pape en liberté. Dans un discours qu'il fit à ses compatriotes en place publique, avant que de quitter la ville, il s'éleva avec véhémence contre l'imputation des crimes dont on le chargeait; il le termina par une déclaration à laquelle on ne s'attendait pas. Il dit que, pour le bien de la paix, et pour imiter le Sauveur du monde, il était déterminé à réhabiliter les deux cardinaux Colonnes et toute leur famille dans leurs titres et dans leurs biens; qu'il pardonnait à Sciara et à Nogaret les injures qu'il en avait reçues, déchargeait tous leurs complices de l'excommunication, excepté ceux qui avaient pillé les trésors de l'église, à moins qu'ils ne les rendissent; qu'enfin il voulait se réconcilier avec la France; et il indiqua même un cardinal qu'il devait charger de la négociation. Boniface puni et repentant, ainsi qu'il paraît par ses aveux, partit bien escorté pour Rome. Presque en arrivant, il fut attaqué d'une fièvre violente, et mourut dans la huitième année de son pontificat, pendant lesquelles il éleva vingt-deux de ses parents à l'épiscopat, trois au cardinalat, et deux à la dignité de comte.

[1304] A la nouvelle de la funeste journée de Courtray, Philippe avait convoqué le ban et l'arrière-ban, imposé le cinquième sur tous les revenus, et augmenté la valeur des monnaies. Il tenta aussi un accommodement avec les Flamands, et leur envoya leur vieux duc. Celui-ci trouva à la tête de ses sujets deux de ses fils qui n'avaient pas été faits prisonniers avec lui, et dans tout le peuple une aversion décidée contre la France. La victoire avait enflé leur courage, et les faisait revenir à des prétentions dont ils s'étaient départis auparavant. Ils ne voulaient plus céder la moindre partie de leur territoire. Philippe, au contraire, s'opiniâtrait à retenir Lille et d'autres villes circonvoisines qui lui avaient été abandonnées aupara-

vant; de sorte que Guy de Dampierre ne put réussir dans sa négociation, et revint à Compiègne, où il mourut l'année suivante, âgé de quatre-vingts ans.

Le roi, contraint de continuer la guerre, résolut de la faire en personne. Il entra en Flandre à la tête de cinquante mille hommes d'infanterie et de douze mille chevaux. Selon la coutume observée pour les grandes expéditions, il avait été prendre avec solennité l'oriflamme à Saint-Denis, et avait fait beaucoup de chevaliers. Les Flamands lui opposèrent une multitude de combattants, bourgeois et paysans, peu exercés aux armes, mais redoutables par leur nombre. Campés entre Lille et Douai, dans un lieu fortifié, nommé Mons-en-Puelle, ils y attendaient les Français. Ceux-ci, avec leur impétuosité ordinaire, fondent sur ces soldats peu aguerris, forcent les retranchements, font un horrible carnage, et chassent les fuyards au loin devant eux. C'était en juillet, et par une des journées les plus chaudes de l'année. La poursuite fut extrêmement pénible, et se prolongea si longtemps, que ce ne fut qu'au déclin du jour que l'armée victorieuse rentra au camp et songea enfin à se remettre des fatigues du jour, à l'aide des aliments et du sommeil. L'officier et le soldat s'y livraient avec une égale sécurité, quand tout à coup des cris aigus et le cliquetis des armes se font entendre. Les gardes avancées avaient été forcées. Les Flamands étaient au milieu des Français étonnés et surpris : ils frappaient sans relâche et poursuivaient chaudement leur avantage. Tout fuyait; les Français culbutés se repliaient l'un sur l'autre; l'effroi était partout; chacun ne songeait qu'à se sauver. Le roi, qui dans ce moment commençait, avec quelques officiers restés auprès de lui, à prendre quelques rafraîchissements, reste ferme dans la déroute générale : une troupe nombreuse de ces forcenés l'environne; mais ils ne le reconnurent point, parce qu'il avait quitté sa cotte d'armes; Philippe, avec sa seule épée et vingt gentilshommes aussi mal armés que lui, se défendit contre une multitude effroyable, jusqu'à ce que le comte de Valois, son frère, qui avait d'abord pris la fuite, quoique très-brave, et qui venait de rassembler un corps de cavalerie, accourut à son secours; alors la chance tourna : les chevaux, passant et repassant sur cette infanterie trop pressée, l'eurent bientôt mise en désordre. La déroute fut générale, et le carnage si affreux, que des historiens portent la perte des Flamands à trente-six mille hommes restés sur le champ de bataille. La gloire de cette fameuse journée est certainement due à Philippe le Bel. Il en consacra la mémoire par un monument placé dans la cathédrale de Paris. Il y était représenté à cheval avec ses armes en désordre, telles qu'il les avait quand il fut surpris.

Il croyait avoir atterré les Flamands par cette défaite; mais ils continuèrent à défendre pied à pied leur pays, jusqu'à ce que se trouvant en assez grand nombre, ils lui envoyèrent demander paix ou bataille. « N'aurons-nous jamais fait? « s'écria le monarque; je crois qu'il pleut « des Flamands. » Il prit le parti le plus sage. On traita. Robert, fils aîné du comte Guy, délivré de sa prison, entra en possession du comté de Flandre, à charge d'hommage. Son autre frère et les seigneurs flamands furent mis aussi en liberté, et le peuple conserva ses anciens priviléges. Lille, Douai, Orchies et Béthune restèrent à la France. On convint d'une trêve de dix ans, et d'une somme de cent mille francs, qui serait payée au roi pour les frais de la guerre dans des termes fixés. Cette convention suspendit les hostilités, mais non la haine, qui continua entre les deux peuples.

[1305] A Boniface VIII succéda Benoît XI, prélat doux, modéré, et d'une grande vertu. Il rétablit la paix dans l'église de France, en interprétant, modifiant ou annulant les différentes dispositions des bulles de son prédécesseur. Il réconcilia personnellement Philippe le Bel avec le saint-siége, en laissant cependant quelque

chose à désirer pour la plénitude de l'absolution tant du roi que de ses agents, et pesant scrupuleusement les mots de ses bulles, pour ne point flétrir lui-même ni tacher la réputation de Boniface; mais c'était précisément cette flétrissure que Philippe le Bel désirait. Il la demanda avec instance. Le pape temporisait, éludait. La mort le tira d'embarras.

Il y avait deux factions dans le conclave; la première des Cajétans ou Italiens, la seconde des Ursins ou Français. Elles étaient égales en puissance, et se combattirent neuf mois. Enfin Nicolas di Prato, évêque d'Ostie, leur proposa un expédient qui paraissait devoir concilier les intérêts : ce fut que les Italiens proposeraient trois sujets qui ne seraient pas de leur pays, et que les Français en choisiraient un des trois sous quarante jours. Cette convention étant arrêtée, Nicolas, qui était attaché secrètement à la France, envoie au roi un courrier avec le nom des trois candidats, afin qu'il indique à la faction française celui qu'elle devra choisir.

Entre les trois se trouvait Bertrand de Got, archevêque de Bordeaux, qui avait eu de vifs démêlés avec Philippe le Bel, et que les Italiens croyaient son ennemi irréconciliable; c'est pour cela qu'ils l'avaient mis entre les éligibles, persuadés que si le choix tombait sur lui, ils auraient un pape dévoué à leurs volontés. Mais rien ne tient contre l'appât d'une couronne. Le roi, après avoir examiné ce qu'il pouvait craindre ou espérer des trois candidats, se détermina pour Bertrand. Il lui écrit de se rendre promptement, et en grand secret, pour affaire qui l'intéresse, dans une abbaye située au milieu d'une forêt, près de Saint-Jean d'Angely : il s'y transporte aussi avec les mêmes précautions. En abordant l'archevêque, il lui dit : « Voulez-vous être pa« pe? » Le prélat proteste de sa soumission et de sa correspondance à tous les désirs du monarque, s'il lui procure cette dignité. Philippe lui expose les moyens qu'il a de réussir, mais à cinq conditions : « La première, lui dit-il, que vous me ré« concilierez parfaitement avec l'église; « la deuxième, que vous révoquerez tou« tes les censures contre ma personne, « mes ministres, sujets et alliés; la troi« sième, que vous m'accorderez pour « cinq ans les décimes de mon royaume; « la quatrième, que vous condamnerez « authentiquement la mémoire de Boni« face; la cinquième, je me la réserve, « et vous la déclarerai en temps et lieu. »

Le prélat promit tout. Le roi écrivit à Rome, et il fut élu. Son sacre se fit à Lyon avec beaucoup de magnificence. Le roi y assista. Le pape prit le nom de Clément V, et déclara qu'il fixait son séjour à Avignon, sujet de mécontentement et de regret pour les cardinaux italiens.

Voici comme les quatre articles connus furent exécutés : 1° le roi personnellement fut entièrement réhabilité, déchargé de toutes censures et anathèmes, reconnu bon catholique, et roi très-chrétien; 2° ceux qui avaient écrit, agi, travaillé de quelque manière que ce fût dans cette affaire, reçurent l'absolution sans aucune condition onéreuse et humiliante, excepté Nogaret, qui fut condamné à aller porter les armes dans la terre sainte, s'il y avait une croisade, et en attendant, à faire des voyages aux principaux pèlerinages alors fréquentés. Le roi souffrit que cette peine fût infligée à un de ses meilleurs serviteurs, qui n'avait agi que par ses ordres; 3° les décimes furent accordées; et afin qu'elles fussent payées exactement et sans difficulté, une bulle régla et fixa la valeur des monnaies, qui variaient perpétuellement. Cette instabilité était une véritable vexation. Pour en délivrer le royaume, le clergé avait offert deux vingtièmes du revenu de tous les bénéfices; mais le roi gagnait davantage au monnayage, d'autant plus que la matière lui coûtait peu, parce qu'il obligea *toute manière de gens*, excepté les prélats et les barons, de porter à la monnaie la moitié de leur vaisselle d'argent. Il frappa aussi sur les juifs, qu'il bannit de France par un édit sujet à interprétation, de sorte qu'il tira de grosses sommes tant des dépouilles de ceux qui partirent que des

sacrifices de ceux qui voulurent demeurer.

La quatrième condition que Clément V avait acceptée l'embarrassa plus que les trois premières : c'était de faire le procès à la mémoire de Boniface. Philippe le Bel pressait ; le pape différait. Enfin il imagina cet expédient. Vous avez, dit-il au roi, appelé au futur concile ; j'en assemblerai un où cette cause sera portée. Et en effet il le convoqua pour être tenu à Vienne en Dauphiné. On n'a jamais su positivement quel était le cinquième article de leur convention ; mais tous les historiens ont conjecturé, peut-être par les faits qui suivirent, que c'était la destruction de l'ordre des templiers.

[1306-7] Ces religieux possédaient de grands biens, objet de convoitise. L'ordre n'était composé que de gentilshommes. Il pouvait dans les occasions donner le ton au reste de la noblesse du royaume. C'était un état dans l'état, une cause perpétuelle d'ombrages et d'inquiétudes pour un roi qui ne pouvait se dissimuler que la charge des impôts lui retirait l'affection de son peuple. Philippe avait éprouvé la mauvaise volonté de ces religieux, lorsqu'ils l'abandonnèrent aux insultes de la populace, quand il s'était retiré dans leur citadelle du Temple, comme sous leur protection. Tenter de réformer un corps armé et l'avertir par des reproches publics, c'était l'avertir de prendre des mesures qui pouvaient être d'une dangereuse conséquence pour la tranquillité du royaume et la sûreté du roi lui-même. La politique conseillait de le surprendre, et elle fut écoutée. Le 13 octobre 1307, le grand maître, Jacques de Molay, fut arrêté à Paris avec soixante chevaliers. Le secret fut si bien gardé, que tous furent saisis à la même heure par toute la France.

[1307-8] Ce qu'on répandit dans le public pour justifier cette brusque expédition est une accusation plus que suspecte de crimes affreux, à peine croyables de quelques particuliers, à plus forte raison d'un corps religieux. Deux scélérats près de subir le dernier supplice, l'un apostat de l'ordre des templiers, l'autre bourgeois de Béziers, se confessent réciproquement dans la prison, faute de confesseurs, parce qu'on les refusait alors aux criminels condamnés à mort. Le bourgeois dépositaire des secrets de l'apostat, déclare qu'il a de grandes révélations à faire, et demande que ce soit au roi en personne. Ils sont transportés auprès du monarque, qui les écoute. On ne sait s'ils chargèrent l'ordre de tous les crimes qui ont ensuite motivé sa destruction, ou s'ils se bornèrent aux plus graves ; ceux-ci étaient plus que suffisants, s'ils étaient vrais, pour attirer sur cette société les foudres du ciel et les châtiments de la justice humaine.

La plume se refuse au détail de ces abominations. Abjuration de la foi, orgies libertines, cérémonies infâmes accompagnées d'infanticides ; enfin toutes les superstitions insensées et dégoûtantes, les rites bizarres, les excès de la débauche la plus effrénée reprochés aux anciens hérétiques : il n'y en a aucun dont on n'ait chargé les templiers.

[1308-11] Les templiers étant religieux, on les fit d'abord comparaître devant les tribunaux ecclésiastiques. Ils furent interrogés sévèrement et confrontés. Les uns avouèrent ou nièrent tout ; les autres ne se récrièrent que contre une partie des imputations, persistèrent dans leurs aveux, ou revinrent contre. Ces derniers se plaignirent que c'était par la force des tourments, et en leur promettant leur grâce, qu'on avait tiré d'eux des confessions flétrissantes. Un concile assemblé à Paris examina solennellement la cause des prisonniers. L'arrêt en renvoya absous plusieurs qui ne furent trouvés coupables d'aucun crime, en relâcha quelques-uns qui s'étaient avoués coupables, mais qui témoignant du repentir, ne furent grevés que d'une simple pénitence. Quant à ceux qui se rétractèrent après avoir confessé les crimes qu'on leur imputait, par une jurisprudence bien extraordinaire ils furent jugés relaps ; et cinquante-neuf, condamnés comme tels à la peine du feu, subirent leur sentence dans un champ proche de l'ab-

baye de Saint-Antoine, malgré les protestations qu'ils firent de leur innocence. Un autre concile de Senlis en condamna neuf à la même peine, et aucun d'eux n'avoua les crimes dont on les accusait. Dans le même temps, un concile de Salamanque les déclarait tous innocents. Le roi d'Angleterre recevait ceux qui se réfugiaient dans ses états; et plusieurs princes d'Allemagne, contents de s'emparer de leurs biens, laissaient sauver les accusés; de sorte que cette diversité d'opinion et de conduite à leur égard laisse encore leur innocence ou leur crime sous le sceau de l'incertitude.

[1311-12] Ces terribles exécutions détruisirent les membres; mais il fallait une sentence solennelle pour abolir l'ordre. On doit se rappeler que Clément V, pressé après son élection de condamner Boniface VIII, avait adroitement répondu que puisque le roi avait consenti sur cet objet de s'en rapporter à un concile, il en convoquerait un où cette cause serait portée. Clément l'indiqua à Vienne, et l'ouvrit lui-même par un discours dans lequel il exposa les motifs et le but de l'assemblée, savoir : la réformation des mœurs, l'extirpation de quelques hérésies du temps, le recouvrement de la terre sainte, l'extinction de l'ordre des templiers, et le jugement à porter sur Boniface VIII. Comme si cette affaire ne pouvait sans risque souffrir le moindre délai, dès la première séance, sans discussion ni examen, sans attendre le roi, qui devait y assister, Clément décide que Benoît Cajétan a été légitime pasteur de l'église, qu'il est mort catholique, que jamais il n'a été hérétique, et que les preuves alléguées contre lui pour le flétrir de cette imputation, ne sont pas suffisantes.

Philippe le Bel ne s'attendait pas à ce résultat précipité. Il n'arriva que pour la seconde session, accompagné des princes et seigneurs de la cour, et eut le chagrin de voir adopter unanimement par les Pères assemblés le décret de la première; de plus, trois docteurs célèbres, le premier en théologie, le second en droit canon, le troisième en droit civil, prononcèrent chacun une harangue approbative de la déclaration. Enfin parurent dans la salle deux chevaliers catalans, armés de toutes pièces pour soutenir la décision par le combat. Ils défièrent en présence du roi et de sa cour ceux qui seraient assez hardis pour l'attaquer, et jetèrent le gant ou gage de bataille; personne ne le releva, et ce fut une affaire jugée.

Celle des templiers n'eut pas l'avantage de réunir une pareille généralité de suffrages. Quand le pape proposa d'abolir un ordre composé de la principale noblesse des états chrétiens, qui avait rendu de si grands services à l'église dans les guerres saintes, beaucoup d'évêques se déclarèrent contre ce projet. Ils dirent que l'affaire n'avait pas été assez examinée, qu'il paraissait qu'il y avait eu de la passion dans plusieurs juges; que les preuves tirées de confessions arrachées par la torture n'étaient pas suffisantes, et qu'elles étaient plus que contre-balancées par les désaveux des malheureux, prononcés dans les supplices jusqu'à la mort. Les prélats opinaient donc à reprendre l'affaire dans son principe et à l'examiner de nouveau.

Cette disposition ne plaisait ni au pape ni au roi. Clément répondit avec humeur « que si, par le défaut de formalités, il ne « pouvait prononcer juridiquement contre les templiers, la plénitude de la puis« sance pontificale suppléerait à tout; « qu'il les condamnerait par voie d'expé« dient, plutôt que de mécontenter son « cher fils le roi de France. » En effet il prononça dans un consistoire secret la sentence qui cassait, supprimait et annulait l'ordre militaire du Temple, et la répéta dans une séance publique en présence du roi et de toute sa cour, en ces termes : « Quoique nous n'ayons pas pro« noncé la sentence selon les formes de « droit, nous supprimons l'ordre par « provision, et par l'autorité apostoli« que, nous réservant, et à la sainte « église romaine, la disposition des per« sonnes et des biens des templiers. »

Ce jugement, quoique provisionnel, a eu toute la force d'un arrêt définitif, et l'ordre est resté pour toujours proscrit et aboli. Les biens furent dispersés entre plusieurs mains. Les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem en eurent la plus grande partie. Philippe ne retint qu'une partie du mobilier et de l'argent, pour acquitter les dépenses énormes de ce grand procès, d'où on a conjecturé que ces rigoureuses poursuites contre ces infortunés ont moins été l'effet de la cupidité que celui de la politique et de la vengeance. Le concile de Vienne se termina par une exhortation à la croisade et des règlements pour la réformation des mœurs.

[1313-14] De tous les malheureux chevaliers renfermés dans les cachots au premier moment de leur proscription, il n'en restait plus que quatre en France: Jacques de Molay, grand maître de l'ordre, qui avait été parrain de l'un des enfants du roi; Guy, grand prieur de Normandie, frère du dauphin d'Auvergne; Hugues de Péralde, grand visiteur de France; et le grand prieur d'Aquitaine, qui avait été directeur des finances du royaume. Le pape s'était réservé de prononcer sur leur sort, et se proposait de leur accorder des adoucissements : mais pour l'honneur de sa sentence contre l'ordre, et pour la justifier, il voulait qu'ils fissent en public, à la vue du peuple, les aveux qu'ils avaient faits devant les tribunaux, et il envoya deux cardinaux pour être présents à cet acte solennel.

Les quatre principaux personnages de l'ordre du Temple sont présentés au peuple sur un échafaud dressé dans le parvis de Notre-Dame; près d'eux des bourreaux construisaient un bûcher pour les avertir du sort qui les attendait, s'ils ne remplissaient les conditions qu'on leur avait imposées. On lit à haute voix les aveux qu'ils avaient faits plusieurs fois des abominations de leur ordre. Un des ministres de Rome prononce un long discours sur cet objet, et les somme de confesser en public les crimes qu'ils avaient avoués secrètement devant les juges. Alors le grand maître, vieillard vénérable, s'avance sur le bord de l'échafaud, secouant les chaînes dont il était chargé, et regardant le bûcher d'un air de dédain, il dit: « L'affreux spectacle qu'on me présente n'est point « capable de me faire confirmer un premier mensonge par un second. J'ai « trahi ma conscience : il est temps que « je fasse triompher la vérité. Je jure « donc, à la face du ciel et de la terre, « que tout ce qu'on vient de lire des « crimes et de l'impiété des templiers « est une horrible calomnie. C'est un « ordre saint, juste, orthodoxe; je mérite la mort pour l'avoir accusé à la « sollicitation du pape et du roi. Que ne « puis-je expier ce forfait par un supplice « encore plus terrible que celui du feu! « Je n'ai que ce seul moyen d'obtenir la « pitié des hommes et la miséricorde de « Dieu. » Guy, grand prieur de Normandie, tint le même langage; les deux autres persistèrent dans leurs aveux.

La surprise des juges, des délégués du pape et de leurs suppôts, fut extrême. On remmena les deux réfractaires dans leurs cachots. Le roi assembla précipitamment son conseil. Sans être entendus de nouveau, ils furent condamnés, comme hérétiques relaps, au supplice du feu, et la sentence fut exécutée le lendemain dans l'île du palais. Au milieu des flammes, et jusqu'au dernier soupir, ils protestèrent de leur innocence, et citèrent le roi et le pape au tribunal de Dieu; Clément dans quarante jours, et Philippe dans l'année. Le peuple, témoin de la constance de ces deux infortunés, donna des larmes à leur fin tragique, et crut qu'ils mouraient innocents. Il fut ensuite confirmé dans cette nouvelle opinion par la mort des deux auteurs de cette terrible catastrophe, qui arriva au terme marqué par leurs victimes.

Il est difficile de croire que l'ordre entier, surtout les anciens, fussent coupables des impiétés aussi insensées que bizarres qui leur étaient imputées; mais il se peut que la jeunesse de l'ordre,

attachée pour la plus grande partie à la cour par sa naissance, ait participé à la dissolution qui y régnait. Philippe le Bel avait trois fils, remarquables comme lui par leur beauté. Louis avait épousé Marguerite, fille de Robert II, duc de Bourgogne, et d'Agnès, fille de S. Louis; Philippe, Jeanne, comtesse de Bourgogne, ou de Franche-Comté; et Charles, Blanche, sœur puînée de cette dernière. Marguerite et Blanche, convaincues d'infidélité, furent, par arrêt du parlement, le roi y séant, renfermées dans la forteresse de Château-Gaillard en Normandie, où la première fut étranglée, et d'où la seconde ne sortit que pour se faire religieuse. Leurs complices, Philippe et Gauthier d'Aulnay, deux frères, gentilshommes normands, bien inférieurs en bonne grâce à leurs époux, furent traînés à la queue d'un cheval sur un pré récemment fauché, mutilés, et attachés à une potence. Les fauteurs de l'intrigue subirent l'exil, la prison ou la mort. Jeanne comparut aussi devant le parlement, et y fut déclarée innocente. Depuis un an elle était reléguée au château de Dourdan. Philippe, son mari, la reprit. « En cela, « dit Mézeray, plus heureux ou plus sage « que ses frères. »

Ce parlement par lequel furent jugées les brus de Philippe le Bel, était bien différent des grandes assemblées qu'on a appelées quelquefois parlements pendant les deux races qui ont précédé la troisième. Sous la première, ils n'étaient composés que des grands seigneurs, successeurs des compagnons de Clovis, et se sont nommés *champs de mars*. Sous la seconde, à cette noblesse guerrière furent joints les prélats possesseurs de grandes terres, survenues au clergé soit par dons des laïcs, soit par concession des évêques, choisis, pour la plupart, dans la haute noblesse. Ils appliquaient à leurs églises des portions considérables des héritages de leurs pères, qui sortaient ainsi de leurs familles pour ne plus y rentrer, parce que les biens du clergé lui devenaient une propriété inaliénable. Ces deux parlements, que les rois présidaient toujours, décidaient de la paix et de la guerre, des impôts, des alliances, jugeaient leurs pairs, approuvaient les volontés du monarque, et quelquefois les restreignaient. C'était l'ouvrage de quelques séances qui se tenaient dans des temps indéterminés, selon les besoins du royaume et la nécessité des circonstances.

Jamais les premiers parlements ne connurent des affaires des particuliers, et rarement les seconds s'en occupèrent; mais la mauvaise administration de la justice, livrée à des baillis ou autres juges mercenaires dépendants de la volonté des seigneurs, faisait que souvent leurs vassaux avaient recours aux rois pour se soustraire aux vexations. Les monarques admettaient volontiers ces appels, qui accoutumaient insensiblement le peuple à reconnaître les rois supérieurs aux seigneurs, quelque puissants qu'ils fussent. Le tribunal que les rois ouvrirent aux plaignants était leur propre conseil, qui les suivait partout. Comme par la nature d'une partie de ses fonctions, telle que la police intérieure, le conseil représentait les anciens parlements, on s'habitua à lui donner ce nom. Jusqu'à Philippe il avait été ambulatoire : ce prince le fixa à Paris dans son palais, et ordonna qu'il se tiendait deux fois l'an, aux octaves de Pâques et de la Toussaint, et que chaque séance serait de deux mois. Il étendit le même règlement à l'*échiquier*, ancienne justice des ducs de Normandie; aux grands jours de Troyes, justice des comtes de Champagne; et établit enfin un parlement à Toulouse pour les provinces méridionales. Ces dispositions sont de l'année 1302.

Le parlement qui fut établi à Paris était d'abord composé d'anciens barons et de prélats que le roi désignait à chaque session. Mais la permanence établie par le nouveau règlement, et les connaissances positives qu'exigea bientôt l'introduction des lois romaines dans notre jurisprudence, depuis la découverte des Pandectes de Justinien, qui avait été

faite en 1137 à Amalfi, s'accommodaient mal avec les mœurs et les habitudes de la plupart de ces seigneurs illettrés, qui ne respiraient que les camps et la guerre. Il fallut leur donner des adjoints pris dans les classes inférieures; et ces adjoints, peu à peu, par la retraite absolue des barons, se trouvèrent naturellement investis du droit exclusif de juger les peuples. Les choses en étaient à ce point, lorsque Philippe de Valois, en 1344, donna une nouvelle organisation à ce tribunal, qui reçut alors à peu près la forme qu'il a conservée depuis jusqu'à son extinction. Il ordonna qu'il y aurait trente juges, moitié clercs et moitié laïcs dans la chambre dite du plaidoyer et depuis la grand'chambre; quarante à celle des enquêtes, où se jugeaient les procès par écrit; et huit enfin aux requêtes, chargées d'abord de recevoir les requêtes des parties, et ensuite de juger les affaires de moindre importance qui n'étaient pas d'un intérêt assez grave pour être communiquées au parlement. Ce tribunal prit le nom de cour, et le lieu de ses séances celui de palais, parce qu'à cette époque il se tenait effectivement à la cour et dans le palais du roi. Sa forme n'a varié depuis que par le nombre des magistrats et par celui des chambres qui en a été la suite. A l'extinction du parlement, elles étaient au nombre de cinq : la grand'chambre, qui avait dix présidents et quarante-sept conseillers, dont douze étaient clercs; trois chambres des enquêtes, comptant chacune deux présidents et vingt-trois conseillers; et une dernière chambre des requêtes, composée de deux présidents et de quatorze conseillers : en tout cent trente-huit juges, sans compter les princes du sang et les ducs et pairs, au nombre de soixante environ, qui tous avaient droit d'entrée au parlement, mais qui n'y jugeaient pas effectivement.

C'est aussi au temps de Philippe le Bel que la chambre des comptes fut également rendue sédentaire; elle le fut même avant le parlement. Destinée d'abord à entendre exclusivement les comptes du roi, elle fut investie dans la suite de plusieurs autres attributions.

On regarde encore Philippe le Bel comme l'instituteur des états généraux. Dans sa querelle avec Boniface VIII, il s'appuya, en effet, du suffrage des magistrats, des universités, des maires et des principaux bourgeois des villes; mais si plusieurs personnages qui n'étaient ni prélats ni nobles, assistèrent aux assemblées qui se tinrent alors, et y donnèrent leurs voix, peut-être n'était-ce pas comme députés des ordres dont ils étaient membres, mais comme savants dans la jurisprudence du royaume et dans le droit canon.

On doit rapporter à cette époque l'acquisition que fit la France de la seconde ville du royaume. Lyon, détaché du domaine sous Lothaire, pour devenir la dot de Mathilde, sa sœur, épouse de Conrad, roi d'Arles, avait passé avec ce royaume aux empereurs d'Allemagne, par le testament de Raoul ou Rodolphe, fils de Conrad. L'empereur Frédéric Barberousse l'avait depuis cédée aux archevêques. Les rois de France pensèrent alors à rentrer insensiblement dans leur ancienne souveraineté, et leurs progrès furent rapides. S. Louis eut une cour de justice dans la ville; Philippe le Hardi se fit prêter serment par son archevêque; Philippe le Bel y tint un officier sous le nom de *gardiateur;* et afin de se concilier le chapitre, il lui fit cette fameuse concession qui érigeant tous ses biens en comtés, donna occasion aux chanoines de prendre le titre de comtes de Lyon. Toutes ces attributions néanmoins n'étaient pas tellement reconnues, que Pierre de Savoie, nouvel archevêque, ne se crût autorisé à refuser le serment. Il engagea les habitants dans sa querelle, et ceux-ci se portèrent à des extrémités qui les rendirent coupables. Philippe s'en prévalut pour agir à son tour en ennemi; mais sur la simple démonstration de ses forces, tout se soumit, et un traité formel reconnut le roi de France pour souverain.

Ce n'était qu'à regret et comme forcés

que les Flamands avaient subi la loi d'une trêve qui démembrait leur province, et qui de plus les asujettissait à un impôt, payable par termes, pour les frais de la guerre. Chaque échéance renouvelait leur mécontentement : il s'ensuivait des retards dans le recouvrement, et souvent des refus. Philippe, très-délicat sur cet article, montra du mécontentement et de la colère, menaça les indociles Flamands d'une guerre à outrance, publia qu'il la ferait en personne, et arma chevaliers ses trois fils et beaucoup de jeunes seigneurs qui devaient le suivre. A la naissance, aux mariages des enfants des grands, quand il les faisait chevaliers, et dans d'autres occasions éclatantes, les vassaux étaient dans l'usage de faire des présents à leur seigneur. Dans cette circonstance, Philippe le Bel convertit le présent en imposition : il augmenta aussi la redevance, pour subvenir aux dépenses de la guerre qu'on allait faire; et quand cet argent fut entré dans ses coffres, il fit quelques démonstrations hostiles, puis envoya Enguerrand de Marigny, son ministre, qui s'arrangea avec les Flamands, et tira d'eux ce qu'il put. Il n'y eut point de guerre, et l'argent des Parisiens resta au roi, avec le plaisir des fêtes brillantes qu'ils lui donnèrent en l'honneur des nouveaux chevaliers.

Elles durèrent trois jours. Jamais, si on en croit les auteurs, on ne vit une pareille magnificence, qui fera juger du goût de nos bons aïeux. « On donna, « selon la coutume, des robes neuves à « tous les grands; ils changeoient trois « fois par jour d'atours ou d'habille- « ments, tous plus superbes les uns que « les autres; luxe inconnu jusque-là. « Tous les corps de métiers parurent « vêtus à l'avantage, chacun avec les « marques et les ornements de son art. « On éleva dans les carrefours des théâ- « tres ornés de superbes courtines; on « joua maintes féeries. Là vit-on Dieu « manger des pommes, rire avec sa « mère, dire ses patenôtres avec ses apô- « tres, susciter et juger les morts; les « bienheureux chanter en paradis, ac- « compagnés des anges; les damnés « pleurer dans un enfer noir et infect, « et les diables rire de leur infortune. » On y représentait des sujets tirés de l'Écriture sainte et de l'histoire : Adam et Ève avant et après leur péché, le massacre des innocents, le martyre de S. Jean-Baptiste, Caïphe sur son tribunal, Pilate se lavant les mains.

« Là fut vu maître Renard, d'abord « simple clerc qui chante une épître, « ensuite évêque, puis archevêque, en- « fin pape, toujours mangeant poussins « et poules (méchante allusion à Boni- « face VIII); des hommes sauvages, « des rois de la fève, mener grands ri- « golas (grande joie); des ribauds en « blanche chemise agacier par leur « biauté, liesse et gaieté; les animaux « de toute espèce marcher en procession; « des enfants de dix ans jouter dans un « tournoi; des dames caroler de biaux « tours; des fontaines de vin couler, le « grand guet faire la garde en habits « uniformes; toute la ville baller, danser « et se déguiser en plaisantes manières. » Ainsi, dès ce temps, les parades et les mascarades étaient le divertissement du peuple.

Le roi, Louis, son fils aîné, roi de Navarre depuis la mort de Jeanne, sa mère, et Édouard II son gendre, roi d'Angleterre, qui avait été mandé à la cour pour raison de quelques forfaitures, traitèrent chacun leur jour la cour et la ville. Le couvert était sous des tentes. Les convives furent servis à cheval, et le lieu du festin éclairé d'une infinité de flambeaux, quoique ce fût en plein jour. Pour finir, « les bourgeois de Pa- « ris partirent en bon ordre de l'église « de Notre-Dame, bien armés, équipés « lestement, et vinrent passer au nom- « bre de vingt mille chevaux et de trente « mille hommes de pied, auprès du « Louvre, où le roi étoit aux fenêtres. « Ils allèrent de là dans la plaine de « Saint-Germain des Prés se mettre en « bataille et faire l'exercice. Les Anglais « étoient étonnés que d'une seule ville

« il pût sortir tant de gens bien faits, « et prêts à combattre. »

Ce luxe que nous venons de décrire contrastait singulièrement avec les lois somptuaires que Philippe le Bel donna au commencement de son règne. Il y en avait pour le repas et les habillements. « Nul, dit-il, ne donnera au grand man- « gier, c'est-à-dire au souper, que deux « mets, et un potage au lard, sans « fraude; et au petit mangier (le dîner), « un mets et un entremets. Les jours de « jeûne deux potages aux harengs et « deux mets, ou bien un potage et trois « mets. Dans ces jours il n'y aura qu'un « seul repas. On ne mettra dans chaque « écuelle qu'une manière de chair ou de « poisson. Le fromage n'est pas un mets, « s'il n'est en pâte ou cuit à l'eau. » Nos rois jusqu'alors avaient donné l'exemple de cette sobriété. On ne servait jamais que trois plats sur leur table. Leur boisson de préférence était le vin d'Orléans. Henri II en faisait toujours porter avec lui quand il allait à la guerre, persuadé qu'il excitait aux grands exploits, et Louis le Jeune en envoyait par présent. L'eau-rose parfumait les boissons, entrait dans tous les ragoûts et faisait les délices de la table. Si Philippe le Bel s'est astreint dans le commencement de son règne à cette frugalité qu'il avait prescrite lui-même, on peut juger qu'il s'en est ensuite beaucoup écarté, puisqu'il a été le plus dépensier de nos rois.

On peut en dire autant de ses lois pour les vêtements. On a vu que, dans la cérémonie des chevaliers, hommes et femmes en changeaient trois fois par jour; cependant il n'en était permis aux ducs et aux comtes les plus riches que quatre par an, autant à leurs femmes, deux aux chevaliers, un seul aux garçons, pas plus à la dame ou demoiselle, si elle n'était châtelaine. L'habillement des hommes était une soutane ou longue tunique, et pardessus un manteau, qu'on attachait sur l'épaule droite, afin qu'étant ouvert de ce côté on pût avoir l'entière liberté du bras droit. L'habit court, excepté à l'armée, n'était que pour les valets. Le bonnet était la coiffure du clergé et des gradués : il s'appelait mortier quand il était de velours. On le galonnait, on en variait les couleurs et les ornements, ainsi que des chaperons ou espèces de capuchons dont le peuple se coiffait. Les militaires portaient un petit chapeau de fer, diminutif du heaume et du casque, incommodes par leur pesanteur.

Alors étaient en vogue les souliers dits à la poulaine. Ils finissaient en pointe, dont le bec était plus ou moins long, selon la qualité de la personne, depuis un demi-pied jusqu'à deux pieds. Cette pointe se relevait, et des élégants y attachaient des grelots : à force de vouloir se surpasser en ridicules, on alla jusqu'à y appliquer des figures indécentes. Un historien traite cette mode d'outrage fait au Créateur, et peu s'en fallut que ceux qui la suivirent ne fussent traités d'hérétiques. « Mais quand les hommes se « fâchèrent de cette chaussure aiguë, dit « un écrivain du temps, furent faites des « pantoufles si larges devant, qu'elles « excédoient de largeur la mesure d'un « bon pied; et ne savoient les hommes, « ajoute-t-il, comment ils se pouvoient « déguiser. » Les femmes, sans doute, n'étaient pas moins inventrices ni moins changeantes. La loi se contente de marquer les broderies, fourrures, diamants dont elles pouvaient enrichir leurs habits, sans en prescrire les formes.

Une disposition plus importante et digne de la politique et de la prévoyance de Philippe le Bel, fut celle qu'il introduisit en loi à l'occasion des apanages qu'il forma à ses deux derniers fils. De Hugues Capet à Philippe Auguste, les apanages avaient été donnés en toute propriété et sans aucune condition de retour, en sorte qu'ils ne pouvaient revenir à la couronne que par alliance ou par acquisition; de Louis VIII à Philippe le Bel, on avait stipulé le retour, mais à défaut d'hoirs seulement : Philippe le Bel restreignit la transmission des apanages aux seuls hoirs mâles; et conformément à l'esprit de la loi salique, il statua qu'à leur défaut les

apanages à concéder à l'avenir retourneraient de plein droit à la couronne.

[1314] Philippe passa la dernière année de sa vie dans une langueur qui le conduisit au tombeau à l'âge de quarante-huit ans, dans la vingt-neuvième année de son règne. Les uns attribuent sa maladie à une chute de cheval qu'il fit à la chasse; d'autres au chagrin causé par de sombres réflexions qui le plongèrent dans une mélancolie habituelle.

En effet, le passé et le présent devaient le tourmenter, ainsi que l'avenir. Avec trois fils, tous trois hommes faits, il put prévoir l'extinction de sa race. Il lui était difficile de se cacher que l'excès des impôts avait rendu son gouvernement odieux, et que l'altération des monnaies, ce honteux agiotage, imprimait une tache ineffaçable sur sa réputation. Quand il se rappelait sa conduite à l'égard des templiers, il avait beau tâcher de rassurer sa conscience par les preuves juridiques de leurs désordres, il ne se pouvait que leurs désaveux et leur fermeté dans les supplices n'excitassent du moins chez lui des doutes et des remords; et tant de sang répandu dans la guerre de Flandre, dont la justice n'était rien moins qu'évidente; enfin le déshonneur de sa famille : trois brus à la fois accusées de mauvaise conduite; deux condamnées, une seule échappée à la conviction, mais non pas aux soupçons; leurs séducteurs punis publiquement, comme pour afficher la honte des princesses et de leurs époux : que d'amères réflexions tant de sinistres souvenirs devaient exciter en lui! Il n'est donc pas étonnant que ses contemporains aient cru, comme nous venons de le dire, qu'il mourut de chagrin. Il recommanda à son fils de diminuer les impôts et de soulager le peuple : exhortation ordinaire aux mourants, toujours oubliée par leurs successeurs.

Bernard de Saisset, cet évêque de Pamiers, si hautement déclaré contre Philippe le Bel, dit dans ses apologies contre ce prince : « Ce n'est qu'un fantôme, « une belle image, qui ne sait rien faire « que de regarder le monde et se faire « regarder. » Quoique ce soit le sarcasme d'un ennemi, on peut penser qu'il ne l'aurait pas hasardé dans un écrit public, s'il n'y avait eu du moins quelque fondement aux reproches; et on serait d'autant plus porté à y croire, qu'on sait généralement qu'il n'est que trop ordinaire aux *beaux*, ainsi vulgairement nommés, de se complaire dans leur figure, et de solliciter en quelque manière l'admiration par des afféteries à peine excusables dans l'autre sexe.

Ce ridicule à part, Philippe avait des qualités propres à lui attirer l'estime[1]. Beaucoup d'attention à faire rendre la justice, quoique dans ce qui le regardait personnellement il s'en soit souvent écarté. Il montrait de la connaissance dans les affaires; sa politique a été souvent heureuse. On lui reproche peu de fermeté dans ses résolutions, à moins que ses vengeances n'y fussent intéressées; d'ailleurs il était vaillant, généreux, magnifique, avide de gloire, mais encore plus d'argent, pour le dépenser jusqu'à la prodigalité. Il prévoyait, dit-on, l'état fâcheux où tomberait le royaume après sa mort, et ce triste pronostic est regardé comme une des causes du chagrin qui le tua.

Le règne de Philippe le Bel fait époque dans l'histoire de la monarchie, parce qu'il fixe la démarcation entre les anciens parlements et le nouveau. S'il n'a pas été l'auteur, il a du moins donné, par ses fréquentes convocations, l'idée des états généraux, qui tantôt ont consolidé, tantôt miné le trône, et l'ont enfin renversé. Philippe a rendu plus rares les combats judiciaires; il a ajouté à la France des parties considérables de la Flandre et du Lyonnais, la Champagne et le comté d'Angoulême. A lui ont cessé les croisades, quoiqu'il ait lui-même pris la croix, avec ses fils, beaucoup de seigneurs, et le roi d'Angleterre lui-même; mais il paraît que ces princes ne regardaient cette action que

[1] Velly, t. VII, p. 394.

comme une cérémonie propre à leur donner auprès des peuples une réputation de zèle et de bravoure. La boussole ou la propriété de l'aimant à se diriger vers le nord, connue peut-être avant le règne de Philippe, n'a été que de son temps appliquée à la marine. Ses démêlés avec Boniface ont éclairci les points de discipline contestés entre les papes et les rois, et ont donné naissance à ce que l'on appelle les libertés de l'église gallicane, qui ne sont réellement qu'une barrière contre les prétentions qu'avait le saint-siége.

La cour de Rome se fit un grand appui dans les religieux mendiants, qui pullulèrent depuis le milieu du treizième siècle et pendant tout le quatorzième. Ils étaient alors dans toute la ferveur de la pratique du vœu de pauvreté, de sorte que la plupart rejetaient les biens que leur offrait l'admiration des fidèles pour l'austérité de leur vie. Afin de lever le scrupule des plus timorés d'entre eux, le pape Nicolas III, qui avait été de l'ordre de Saint-François, déclara que les biens-fonds donnés aux mendiants appartiendraient au pape, et que les religieux n'en auraient que l'usufruit. La délicatesse sur la désappropriation a été poussée par quelques dévots d'entre eux jusqu'à soutenir que les aliments dont ils usaient journellement appartenaient au pape et non à eux.

Le clergé séculier eût aussi ses excès dans un autre genre : il était très-persuadé de sa prééminence, et inexorable sur ses priviléges. Pierre de Jumeau, prévôt de Paris, avait fait pendre un écolier pour un crime qui méritait la mort. L'université se plaignit vivement de cet attentat aux droits qu'elle exerçait sur ses suppôts : n'étant pas satisfaite de la réponse du roi, elle ferme ses écoles, et cesse ses fonctions. L'official prononce l'excommunication contre le magistrat : le clergé prend fait et cause pour l'université. De toutes les paroisses de Paris partent des processions suivies d'un peuple nombreux; elles se rendent à la maison de l'infracteur des immunités. Chacun lance contre elle des pierres en disant : « Retire-toi, maudit « Satan; reconnais ta méchanceté, rends « honneur à notre mère sainte église, « que tu as insultée en blessant ses im- « munités; autrement, que ton partage « soit avec Dathan et Abiron, que l'en- « fer engloutit tout vivants! » Le prévôt fut condamné à faire réparation à l'université, avec injonction d'aller à Rome pour obtenir son absolution. Le roi fonda deux chapelles, où se diraient à perpétuité des messes pour le repos de l'âme de l'écolier, et qui seraient à la collation de l'université. Quand cette scène scandaleuse, dont on rirait à présent, arriva, Philippe sortait à peine de ses démêlés avec Boniface, et sans doute il ne voulut pas mécontenter le clergé, qui l'avait bien servi dans cette circonstance. C'était aussi dans le temps que le peuple, surchargé d'impôts et aigri par les variations des monnaies, prenait partout une attitude menaçante; on crut sans doute l'adoucir en montrant des égards pour ses préjugés. C'est ainsi que l'abus du pouvoir force quelquefois de composer avec les prétentions, et compromet l'autorité.

C'est du règne de Philippe le Bel, et précisément de l'époque de l'arrestation des templiers, que date la confédération helvétique. Elle doit sa naissance aux mesures cupides de l'empereur Albert, fils du fameux Rodolphe de Habsbourg, pour former une principauté en Suisse à l'un de ses fils. Dans ce dessein, il proposa aux états de l'empire formant les cantons de Schwitz, d'Uri et d'Underwalden, de les réunir aux terres de la maison de Habsbourg; et sur leur refus, il ordonne aux avoués qu'il y envoyait au nom de l'empire de les vexer en toutes manières. Son projet était de les porter à la révolte, qui lui fournirait un prétexte plausible de leur faire la guerre et de les plier à ses volontés. Les trois états, à l'effet de repousser la tyrannie et de se maintenir dans leur indépendance, se confédérèrent alors par les soins de trois hommes célèbres dans leur patrie, Wer-

ner Stauffacher, de Schwitz; Walter Furst, d'Uri; et Arnold de Melchthal, d'Unterwalden. Ceux-ci, après s'être associé plusieurs de leurs amis, et entre autres le fameux Guillaume Tell, s'emparent des citadelles qu'Albert avait élevées pour les maintenir, les démolissent, chassent les avoués, et en massacrent même quelques-uns. L'empereur, informé de ces désordres qu'il avait fait naître, se dispose à en profiter; et déjà il touchait aux frontières, lorsqu'un de ses neveux, qui revendiquait de lui son héritage, l'assassina. Après Albert, divers princes de la maison d'Autriche firent à plusieurs reprises des tentatives contre les Suisses; mais leurs efforts furent toujours inutiles; et la confédération s'accrut même en divers temps de nouveaux membres qu'elle reçut dans son sein, et qui la portèrent successivement au point où elle est parvenue depuis.

LOUIS X, LE HUTIN,

AGÉ DE 23 ANS.

[1315] En treize ans, trois frères, fils de Philippe le Bel, passèrent sur le trône. Le règne de Louis X, l'aîné, qui y monta à vingt-trois ans, ne dura que dix-huit mois; il est marqué par trois événements sinistres : un meurtre, un assassinat juridique, et une expédition malheureuse.

On doit se rappeler que Marguerite de Bourgogne, son épouse, prévenue d'adultère, était prisonnière au Château-Gaillard. On ignore si elle avait été condamnée à la réclusion par sentence d'un tribunal, après les procédures commandées par la loi; ou si, jugée coupable d'après des conjectures très-vraisemblables, elle avait été renfermée sans forme de procès et sans prononcé juridique. Dans ce dernier cas, son mari avait tout au plus le droit de la laisser languir dans sa reclusion, s'il ne voulait pas la faire juger; mais en montant sur le trône, il lui prit envie d'y faire asseoir une compagne. Trop et de trop fortes considérations s'opposaient à ce qu'il y rappelât Marguerite, dont il lui restait cependant une fille nommée Jeanne. Charles-Martel, roi de Hongrie, avait une princesse appelée Clémence : Louis la demanda en mariage, et l'obtint. La prochaine arrivée de la fiancée fut l'arrêt de mort de l'épouse. Son mari la fit étrangler dans la prison, après deux ans d'une dure captivité. Il alla ensuite se faire sacrer à Reims avec la nouvelle reine.

Cette cérémonie avait été différée par des prétentions et des disputes entre les seigneurs de la cour, qu'il fallut concilier; par des troubles que les impôts excitaient dans les provinces, et qu'il fallut apaiser; enfin parce qu'il n'y avait pas d'argent dans le trésor. Pendant tout le règne de Philippe le Bel, Enguerrand de Marigny en avait eu la clef en qualité de surintendant des finances. Il jouissait du plus grand crédit sous ce monarque, dont il avait toute la confiance. Philippe le Bel l'avait fait châtelain du Louvre, lui avait donné le comté de Longueville, et d'autres terres considérables. La puissance du surintendant était si grande, que les chroniques du temps l'appellent *coadjuteur au gouvernement du royaume*. Il ne se pouvait qu'une telle élévation ne lui fît beaucoup d'envieux et d'ennemis. C'était à lui, comme conseiller intime du roi, que ceux qui n'obtenaient pas tout ce qu'ils désiraient du monarque, attribuaient les refus qu'ils éprouvaient; sur lui, ainsi qu'il arrive à l'égard des principaux ministres, rejaillissaient tous les mécontentements.

Charles, comte de Valois, frère de Philippe le Bel, avait ressenti un vif chagrin lorsque ayant pris sur lui, dans la première guerre de Flandre, de promettre à Guy de Dampierre la paix s'il allait lui-même la demander au roi, et la sûreté pour le retour s'il ne l'obtenait pas, il vit que son frère, sans égard pour l'engagement pris par lui comte de Valois, retenait le Flamand prisonnier. Il en conçut une haine mortelle contre Enguerrand, qu'il crut inspirateur de cette résolution, et jura de se venger.

Il n'en pouvait trouver une meilleure

occasion que le commencement du règne d'un jeune prince, faible, sans expérience, sur lequel sa qualité d'oncle lui donnait un grand empire, et il ne la manqua pas. Dans un conseil dont l'embarras des finances faisait la matière, Louis, étonné de la pénurie d'argent où il se trouvait, demanda : « Que sont donc devenues les « décimes levées sur le clergé, les ri-« chesses qu'ont dû produire les altéra-« tions des monnaies, les subsides dont « on a surchargé le peuple? — C'est le « surintendant, dit Valois, qui en a eu « le maniement, c'est à lui à en rendre « compte. — Je le ferai, répondit le su-« rintendant, quand il plaira au roi de l'or-« donner. — Que ce soit tout à l'heure, « répliqua Valois brusquement. — J'en « suis content, dit le ministre sur le « même ton : je vous en ai donné, mon-« sieur, une grande partie; le reste a été « employé aux charges de l'état. — Vous « en avez menti, s'écria le prince en fu-« reur. — C'est vous-même, sire, qui en « avez menti, répliqua le surintendant. » Charles, transporté de colère, mit l'épée à la main; Enguerrand fit geste de se défendre; il s'en serait suivi un combat à outrance sous les yeux du roi, si les assistants ne se fussent jetés entre eux deux.

L'oncle du roi n'eut pas de peine à obtenir que celui qui lui avait si outrageusement manqué de respect fût arrêté. On l'enferma d'abord dans la tour du Louvre, son gouvernement; de là au Temple, prison funeste. Les opinions sur le compte du financier ne furent point partagées; il avait été tout-puissant, il était riche, il avait manié les deniers du royaume; une multitude d'impôts s'étaient établis pendant son administration : donc il ne pouvait manquer d'être coupable. Ses amis, ses protégés, les gens enrichis de ses dons, s'éclipsèrent; il ne lui resta de défenseurs que dans sa famille : mais on imputa ses crimes à ses parents, on leur suscita des accusations pour les éloigner et les mettre hors d'état de solliciter. On lui connaissait pour ami un célèbre avocat, nommé Raoul de Presle, qui aurait pu prendre sa défense, et plaider victorieusement sa cause; il fut mis en prison, chargé d'une accusation calomnieuse, et dépouillé de ses biens, qu'on ne lui rendit pas quand il fut déclaré innocent. Comme, malgré les perquisitions que l'on faisait pour multiplier et envenimer les griefs reprochés au surintendant, il ne se présentait que des inculpations vagues et mal prouvées, on répandit avec profusion une proclamation qui invitait « riches et pauvres, tous ceux auxquels « Enguerrand auroit méfait, de venir à « la cour du roi y faire leurs complaintes, « et qu'on leur feroit très-bon droit. » Personne ne comparut; mais à force d'entasser reproches sur reproches, sans preuves ni vraisemblance, on vint à bout de former un acte d'accusation.

Enguerrand est amené au château de Vincennes, devant une assemblée que le roi présidait, accompagné d'un grand nombre de seigneurs et de prélats. Un avocat, nommé Jean Banière, par ordre du comte de Valois, prend la parole. Selon la coutume du temps, il commence par un texte tiré de l'Écriture sainte. Après des citations de l'Ancien Testament, qu'il tâche d'approprier à sa cause, « il allègue les exemples des ser-« pents qui desgâtoient la terre en Poi-« tou, au temps de monseigneur S. « Hilaire, et comparage les serpents à « Enguerrand et à ses parents, amis et « affidés, descend de là aux cas et for-« faits : » altération des monnaies, surcharge du peuple, séditions qui en ont résulté; dons immenses obtenus du feu roi par lâches artifices; vols de deniers destinés au pape et à ses parents; lettres en blanc, scellées et surprises au chancelier, qu'on doit présumer remplies de faux comptes, à moins que l'accusé ne justifie de l'emploi de l'argent dont il est fait mention; dégradation des forêts; plusieurs affaires faites à son profit avec des particuliers; des ordres donnés sans mandement exprès du roi; correspondance entretenue avec les Flamands; argent tiré d'eux afin de rendre la dernière expédition inutile; enfin,

pour ne rien omettre, l'insolence de faire placer sa statue sur l'escalier du palais, qu'il avait fait rebâtir par ordre de son maître [1].

Marigny demanda à répondre, et certainement il aurait pu le faire victorieusement à l'égard de bien des chefs. Il insista sur la communication des griefs. Tout cela fut refusé; et après cette scène humiliante, à laquelle il paraissait n'avoir été appelé que pour boire la coupe d'amertume présentée par ses ennemis, « il fut ramené au Temple, « enferré en bons liens et anneaux de « fer, et gardé très-diligemment. »

Le jeune monarque trouvait les demandes de l'accusé justes. S'apercevant même que les accusations étaient vagues et destituées de fondement, il aurait voulu le mettre en liberté et le renvoyer absous; mais il craignait son oncle. Il le pria du moins de trouver bon que le surintendant fût exilé et gardé dans l'île de Chypre, d'où on le rappellerait quand on voudrait traiter son affaire avec plus de calme. Ce n'était pas ce que prétendait l'ennemi de Marigny; il voulait sa mort; et cette réponse ferme du surintendant, lorsque le comte lui demanda ce qu'il avait fait du trésor de l'état, « Je vous « en ai donné une partie, » fait présumer que Valois craignait les éclaircissements qu'un procès en règle pouvait faire naître. Le penchant de son neveu à l'indulgence l'inquiétait. Cependant, comme il connaissait la faiblesse et l'inexpérience du jeune prince, il ne désespéra pas, en l'attaquant par la superstition, de faire brusquer le jugement.

On croyait alors qu'il existait des sorciers, lesquels, par art magique, pouvaient établir entre des figures de cire qu'ils faisaient et les personnes que ces figures représentaient, une telle correspondance, que ces personnes souffraient dans leur corps les tourments que le magicien paraissait vouloir exercer sur les figures; de sorte que quand il piquait telle ou telle partie de l'image, la personne représentée en éprouvait la douleur dans cette même partie; et enfin un coup d'aiguille donné dans le cœur de la figure tuait le patient, après beaucoup de douleurs. On appelait cette opération magique *envouter*. Il se répandit donc tout à coup un bruit que la femme d'Enguerrand et sa sœur recouraient aux sortiléges pour le sauver, et qu'elles avaient « envouté le roi, messire Charles et « autres barons, de manière que si on « n'y apportoit au plus tôt remède, les- « dits roi et comte ne feroient chacun « jour que amenuiser, sécher et déchirer, « et en brief moureroient de male mort. »

Pour donner à ces rumeurs populaires un air de vérité aux yeux du jeune monarque et du public, on arrêta un sorcier, sa femme et son valet; on montra au roi des figures percées et sanglantes trouvées chez lui, disait-on. Le malheureux se pendit dans la prison, ou fut étranglé secrètement. Cet acte de désespoir, présenté au roi comme un aveu du crime, ainsi que le procès fait à la femme et au valet, dont l'une fut brûlée, l'autre pendu, opérèrent chez le monarque une pleine conviction. Il déclara qu'il *ôtait sa main de Marigny*, et il l'abandonna au comte de Valois.

Alors le prince convoque au château de Vincennes quelques barons et quelques chevaliers, fait lire devant eux et devant l'accusé les mêmes reproches contenus dans le premier plaidoyer. On y ajoute l'imputation de maléfice et de sortilége. Marigny se récrie avec horreur contre cette accusation; il demande à être entendu sur les autres : on ne l'écoute pas; et sans aucune des formes judiciaires employées dans les procès criminels, malgré sa qualité de chevalier, comte de Longueville, et les grandes dignités dont il avait été décoré, il est condamné au supplice infâme de la potence, exécuté, et son corps suspendu au gibet de Montfaucon, qu'il avait fait construire.

[1] Cette statue était placée sous celle du roi : elle fut arrachée et renversée. On croit qu'elle existe encore debout, appuyée contre le mur, dans une des cours de la Conciergerie. Elle est d'une assez bonne attitude, et peut faire connaître le style de la sculpture et l'habillement de la fin du treizième siècle.

Il alla à la mort avec calme et constance, et disait au peuple : « Bonnes gens, priez « pour moi. » Ce peuple, que sa grandeur avait offusqué, se montra touché de son malheur; la rage même de ses ennemis expira avec lui. Ils laissèrent déclarer innocentes sa femme et sa sœur, accusées de sorcellerie; et ses frères, l'un archevêque de Sens, l'autre évêque de Beauvais, furent déchargés du crime d'avoir empoisonné Philippe le Bel, crime qu'on leur avait imputé afin de les mettre hors d'état de solliciter pour leur frère. Plusieurs même des amis du surintendant recouvrèrent le crédit qu'ils avaient en cour, mais point les biens : ils restèrent entre les mains de ceux qui en avaient obtenu la confiscation.

Si le supplice de l'infortuné Marigny fut accompagné de toutes les circonstances humiliantes propres à flétrir sa mémoire, jamais aussi réparation ne fut plus éclatante. D'abord le roi, qui s'était laissé aller par faiblesse aux insinuations perfides de ses ennemis, en marqua souvent du regret, et dans son testament il légua une somme considérable à la famille de Marigny, « en considération, dit-il, de « la grande infortune qui leur était arri- « vée; » mais il n'y a point d'exemple dans l'histoire de l'éclat que le comte de Valois donna à son repentir. Attaqué d'une maladie douloureuse, dont les médecins ignoraient la cause, il reconnut humblement qu'il était frappé de la main de Dieu, en punition du procès fait au seigneur Enguerrand. Il fit conduire son corps avec pompe dans l'église d'Écouis, où le surintendant avait établi un chapitre. Valois y fit des fondations; et la maladie augmentant avec des douleurs très-aiguës, il fit distribuer une aumône générale dans Paris, avec ordre à ses officiers de dire à chaque pauvre : « Priez Dieu pour « monseigneur Enguerrand de Marigny « et pour monseigneur Charles de Valois. »

Nous ne regardons pas le surintendant comme absolument innocent. Quel est l'homme qui avec un pouvoir absolu, et dans une grande administration, ne commette pas des fautes? Mais son véritable crime, celui que la postérité lui a reproché de concert avec ses contemporains, c'est d'avoir favorisé la passion de Philippe le Bel pour le luxe et la dépense, en inventant et employant toutes sortes de moyens à la charge du peuple. Sans ces ministres bassement flatteurs et lâchement complaisants, rarement il y aurait des monarques exacteurs.

La mort de Marigny ne délivra pas la France des taxes. Il paraît que ceux qui lui succédèrent dans le maniement des finances furent aussi inventifs que lui. Les Flamands crurent le commencement d'un règne un moment favorable pour se dispenser de payer les sommes auxquelles ils s'étaient engagés sous Philippe le Bel. Louis se détermina à les contraindre par les armes; mais il n'y avait pas d'argent dans le trésor : on employa pour le remplir une formule pour ainsi dire déprécatoire, un moyen d'insinuation, au lieu du ton absolu des édits bursaux, usité jusqu'alors. Le roi convoqua la noblesse et le peuple, chacun dans le chef-lieu des sénéchaussées. Il les fit exhorter, par des commissaires qu'il y envoya, de lui fournir des subsides extraordinaires, avec promesse de les rembourser des revenus du domaine. Il rendit le droit de bourgeoisie aux marchands italiens, et en tira de l'argent pour la liberté de commercer. Le clergé, engagé à payer une décime, y consentit. Louis prit les deniers qui avaient été levés pour le passage à la terre sainte, qui étaient en dépôt à Lyon, à condition de les rendre; ce que son successeur exécuta. Les juifs, dans ce mouvement de finance, ne furent pas oubliés. Louis les rappela, et leur fit bien payer leur retour. Il envoya dans les provinces des commissaires chargés d'examiner la conduite des juges, et tira des prévaricateurs des amendes proportionnées aux délits et à leurs facultés. Il vendit aussi des offices de judicature, et proposa des lettres d'affranchissement aux serfs des domaines royaux; mais comme ceux qui étaient chargés de ces marchés mettaient le privilége à trop haut prix, peu de serfs se soucièrent de l'acquérir.

Ce n'était d'abord qu'une offre; mais quand les traitants virent que la marchandise ne tentait pas, ils obtinrent la permission de forcer à l'acheter; et une partie du mobilier des serfs, seule espèce de propriété qu'il leur fût permis de posséder jusqu'alors, devint le prix de leur liberté. Ainsi, pendant le cours du règne de Louis le Hutin, voilà trois innovations qui ont eu dans la suite une grande influence sur la constitution du royaume: l'assemblée de la noblesse et du peuple par sénéchaussées, commencement des états généraux; la vénalité des charges, et la diminution de la servitude.

Des poursuites sévères faites contre d'autres financiers, les amendes et confiscations, formèrent une somme qui mit Louis en état de lever une belle armée. Il la mena contre les Flamands; mais le ciel combattit pour eux. Les pluies continuelles de l'automne et de l'hiver avaient imbibé la terre et fait de la Flandre un marais fangeux. Les Français avancèrent jusqu'à Courtray, et mirent le siége devant cette ville; mais, outre que l'eau *sourceloit* de tous côtés dans les travaux, on ne pouvait même pas trouver un terrain solide pour les tentes. Les hommes étaient dans la boue jusqu'aux genoux, les chevaux y enfonçaient jusqu'aux sangles. Plus on avançait, plus il devenait impossible de faire arriver des vivres au camp. Ils manquèrent totalement, ainsi que les munitions. Louis fut contraint de lever le siége, laissant dans la boue chars, harnais, équipages, et de regagner la France avec des bataillons délabrés, restes infortunés d'une armée deux mois auparavant si florissante.

[1316] Louis survécut peu à ce désastre. Il mourut dans le mois de juin, pour s'être, dit-on, trop échauffé à la paume dans la plus grande chaleur du jour, et s'être ensuite retiré dans une grotte dont la fraîcheur le saisit, et lui causa une fièvre qui le conduisit au tombeau. D'autres croient qu'il fut empoisonné, sans qu'on sache pourquoi, ni par qui. Des chroniques du temps disent « qu'il étoit volentif, « mais non bien ententif en ce qu'au « royaume falloit; » c'est-à-dire qu'il désirait plus le bien qu'il ne le faisait. Cependant on doit observer que, mort à vingt-trois ou vingt-quatre ans, il fit, en dix-huit mois, des règlements qui assuraient la liberté des églises, les prérogatives de la noblesse, et le bonheur des peuples; qu'il donna de la stabilité aux monnaies par de sages ordonnances qui fixaient le titre et le coin des espèces seigneuriales, sous peine à ceux qui s'en écarteraient de perdre leur droit de monnayage. On a aussi de lui un édit très-remarquable, par lequel il était défendu, sous quelque prétexte que ce fût, de troubler les laboureurs dans leurs travaux, de s'emparer de leurs biens, de leurs personnes, de leurs instruments, des bœufs, et de tout ce qui sert à l'agriculture. Par cette loi, par celle des affranchissements, par le commencement de la vénalité des charges, et par le germe, pour ainsi dire, des états généraux, son règne, comme celui de son père, fait époque dans l'histoire de France.

Il a été surnommé Hutin, comme qui dirait mutin, batailleur [1]. Ainsi que son père et ses frères, il était très-bel homme, gai jusqu'à être folâtre, affable, caressant. Avec ces qualités, comment n'obtint-il pas la préférence dans le cœur de Marguerite? Il aurait sans doute coulé des jours plus heureux avec Clémence, qu'il laissa enceinte de trois mois.

INTERRÈGNE.

Philippe, comte de Poitiers, frère du défunt roi, prit la régence en attendant la naissance de l'enfant dont Clémence accoucherait. Son premier soin fut de convoquer au Louvre les grands seigneurs et les pairs. On donna encore à cette assemblée la dénomination de parlement. Elle décida que si la reine accouchait d'un prince, Philippe aurait la régence et la tutelle pendant dix-huit ans, et qu'il serait roi s'il naissait une fille. L'assemblée accorda au régent les

[1] Velly, t. VII, p. 48

droits régaliens dans toute leur plénitude, et il en usa souverainement.

Pendant sa régence il se présenta une affaire importante par elle-même, et encore plus par ses suites, puisqu'elle fut une des principales causes de la guerre qui s'éleva entre la France et l'Angleterre, et qui dura cent vingt ans.

Le comté d'Artois était passé dans la maison de France par le mariage d'Isabelle de Hainaut avec Philippe Auguste. S. Louis l'avait donné en apanage à Robert, son frère, tué à la bataille de la Massoure, en Égypte. Son fils, Robert II, eut deux enfants, Philippe et Mahaud, épouse d'Othon, comte de Bourgogne; Philippe mourut quatre ans avant Robert II, son père, et laissa un fils, nommé Robert III, en très-bas âge. Quand Robert II mourut, Mahaud, sa fille, s'empara du comté d'Artois, comme directe et seule héritière, et en vertu de la coutume d'Artois, où la représentation n'avait pas lieu, et où par conséquent le petit-fils ne pouvait représenter son père, qui était mort avant l'ouverture de la succession. Cependant le neveu de Mahaud le revendiqua contre sa tante. Le procès s'intenta par-devant la cour des pairs de France. Ils décidèrent, conformément à la coutume, que le comté appartiendrait à la tante. Ceci se passa sous Louis le Hutin. Pendant la régence, le neveu reprit ses prétentions, et commença des hostilités qui causèrent des troubles dans le pays, divisé d'inclinations entre la tante et le neveu. Le régent y porta ses armes, et força le jeune Robert à céder et à se constituer prisonnier, pendant que le procès s'instruisait de nouveau devant le parlement. Après un examen de deux ans, ce tribunal prononça un arrêt conforme à celui des pairs, et débouta le jeune prince. Cependant, pour le dédommager, on obligea Mahaud de créer des pensions sur le comté, tant à lui qu'à sa mère, et à une sœur qu'il avait; et pour le consoler, on lui fit épouser la princesse Jeanne, fille puînée du comte de Valois, l'ennemi de Marigny, et on érigea en pairie le comté de Beaumont-le-Rocher, que Louis le Hutin lui avait déjà donné, comme un dédommagement, lorsqu'il avait perdu son procès en première instance. La seconde sentence fut ratifiée par la signature ou le sceau non-seulement des parties intéressées, mais encore de tous les princes, parents et amis, le régent à leur tête, et l'affaire fut regardée comme consommée; mais elle n'était qu'assoupie.

JEAN I, POSTHUME.

La reine accoucha d'un fils qui fut nommé Jean, et qui ne vécut que huit jours. « C'est sans raison, dit le P. Daniel, que quelques-uns ne le mettent « pas au nombre des rois de France. Il « acquit ce titre en naissant, et il le « porte en quelques pièces du trésor des « chartes. » Le comte de Poitiers, régent, lui fit faire des funérailles royales, et prit le sceptre.

PHILIPPE V, DIT LE LONG,

AGÉ DE 23 ANS.

Philippe le Long, ainsi appelé à cause de sa taille haute et déliée, n'avait que vingt-trois ans quand il parvint au trône. C'était celui des trois frères qui avait repris son épouse, confondue avec ses belles-sœurs dans une accusation d'adultère. Il vécut bien avec elle.

Il est difficile de donner de l'intérêt à un règne sans guerres et sans intrigues : néanmoins celui de Philippe le Long, quoique dénué de ces soutiens de l'histoire, peut encore attacher le lecteur.

Depuis plus de huit siècles que la monarchie existait, la couronne, à trois exceptions près[1], qui n'avaient pas été assez remarquées, avait toujours passé de mâle en mâle, et il ne s'était pas présenté une occasion de discuter solennellement si elle pouvait être posée sur la tête des femmes. L'opinion contraire à la prétention que celles-ci auraient pu

[1] En 557, en 566, et en 878.

avoir prévalait dans les esprits, fondée sur une ancienne loi, nommée *loi salique*, dont on ignore la date et le motif. Il est permis de supposer que les capitaines conquérants sous Clovis s'étant formé de grandes seigneuries, il passa chez eux en coutume qu'elles seraient possédées exclusivement par le sexe guerrier, capable de défendre leur intégrité; donc le sceptre, type de la principale seigneurie, ne devait être porté que par une main ferme et propre aux armes.

[1317] Ce point de droit venait d'être décidé, comme nous l'avons dit, dans une assemblée des grands du royaume tenue au moment de la mort de Louis le Hutin. Il semblait que l'exécution ne dût éprouver aucune difficulté : mais quelques seigneurs des plus qualifiés, le frère même de Philippe, Charles, comte de la Marche, et d'autres princes du sang, parurent vouloir revenir contre la décision. Ils défendirent aux évêques convoqués à Reims pour le sacre d'y procéder, et protestèrent contre tout ce qui s'y ferait. Cependant il eut lieu, mais avec des précautions qui marquaient qu'on craignait un coup de main et quelque surprise de la part de la faction des mécontents. Philippe fit entourer la ville de troupes, et les portes de l'église furent fermées pendant la cérémonie. Tout se passa avec ordre et tranquillité. Ceux des pairs qui étaient absents furent suppléés par des seigneurs qu'on nomma. Tous, selon l'ancien usage, tinrent la couronne sur la tête du monarque et sur celle de Jeanne de Bourgogne, son épouse, qui fut sacrée avec lui.

A son retour de Reims à Paris, Philippe convoqua dans cette dernière ville une assemblée de prélats, de nobles et de bourgeois de la capitale. Outre qu'il s'y fit reconnaître roi et prêter serment de fidélité, il provoqua une loi positive qui exclut les princesses du trône, et il y fut prononcé « qu'au royaume de France « les femmes ne succèdent point. » Dans cette assemblée, où se trouvèrent convoqués légalement, et dans le même lieu, le clergé, la noblesse et la bourgeoisie, on doit reconnaître les premiers états généraux.

[1318] Le plus dangereux des mécontents et le chef de la faction était Eudes IV, duc de Bourgogne, frère de Marguerite, l'épouse infidèle de Louis le Hutin, et mère de la petite princesse Jeanne, encore presque au berceau. Malgré la mauvaise conduite de sa femme, Louis avait reconnu leur fille légitime. A elle par conséquent appartenaient, sinon la couronne de France, puisque les filles en étaient privées, du moins celle de Navarre, et le comté de Champagne, dont son père avait hérité de Jeanne, femme de Philippe le Bel, grand'mère de la petite Jeanne. Eudes, son oncle, réclamait le royaume de Navarre pour sa nièce, et n'avait intention, disait-il, que de faire régler ce point lorsqu'il s'opposa au sacre de Philippe. Mais on pénétra son vrai motif quand on vit paraître un traité entre le roi et le Bourguignon, par lequel celui-ci, comme tuteur de Jeanne, cédait à Philippe les plus beaux droits de sa pupille; savoir : le royaume de Navarre avec les comtés de Champagne et de Brie, « qui « devaient cependant revenir à la prin« cesse, si le roi mourait sans postérité « masculine[1]. » En dédommagement de ces états, Eudes accepta, au nom de sa nièce, des rentes à prendre sur les comtés d'Angoulême et de Mortain, et une somme considérable pour acheter des terres. Quoique la princesse n'eût que six ans, on conclut son mariage avec Philippe, fils de Louis, comte d'Évreux, fils lui même de Philippe le Hardi, prince peu riche, auquel on fit promettre qu'avenant la consommation de son mariage, il n'exigerait rien pour son épouse que ce qui était porté par ce traité; et en attendant l'âge, la jeune princesse fut remise entre les mains d'Agnès, fille de S. Louis, veuve de Robert II, duc de Bourgogne, et aïeule maternelle de la petite princesse. Dès ce moment le mo-

[1] Velly, t. VIII, p. 71.

narque joignit au titre de roi de France celui de roi de Navarre.

Quant au genre de tendresse d'Eudes pour sa nièce, et au dévouement qui lui avait fait presque prendre les armes pour elle, on put les apprécier lorsqu'on le vit recevoir la main de Jeanne, fille de Philippe, et pour dot le comté de Bourgogne, dont il avait déjà le duché. Ces deux parties réunies formèrent ce puissant état qui rendit ses successeurs formidables à la France. Pour Charles, comte de la Marche, l'idée qu'il avait eue de se faire augmenter son apanage, et qui l'avait jeté dans le parti des mécontents, il la perdit quand la mort du jeune fils de Philippe lui donna l'espérance de la couronne de France, que la faible santé de son frère lui assurait comme prochaine. Le roi satisfit les autres mécontents par des sacrifices de terres et de dignités qu'il fit à leur cupidité ou à leur ambition.

[1319] Cependant Robert, qu'il ne faut pas perdre de vue, se disant toujours comte d'Artois, malgré l'arrêt qui le destituait, continuait ses tentatives contre la possession de Mahaud, sa tante[1]. Ses efforts promettaient d'autant moins de succès, que c'était contre le roi de France lui-même qu'il fallait les diriger, parce que ce prince avait épousé la fille de Mahaud, et qu'il était naturel qu'il soutînt sa belle-mère, puisque ses filles, nées de Jeanne de Bourgogne, sa femme, devaient en hériter. De plus, les Artésiens étaient peu disposés en faveur du prétendant. Des députés qu'il envoya aux habitants de Saint-Omer pour les engager à lui ouvrir leurs portes, n'eurent que cette réponse en forme de question : « Le roi l'a-t-il reçu à comte? « — Nous ne savons, répondirent les « envoyés. — Adonc, répliquèrent les « bourgeois, nous ne sommes mie fai- « seurs de comtes d'Artois; mais si le « roi l'eût reçu à comte, nous l'aimis- « sions autant qu'un autre. » Ce fut à Robert, après cette déclaration, à cesser ses poursuites.

[1] Velly, t. VIII, p. 62.

Philippe obtint des Flamands pareille condescendance à ses désirs dans un différend qu'il eut avec leur duc. Le prince disait n'entreprendre la guerre que pour exempter ses sujets d'arrérages de contributions que le roi exigeait; mais ils aimèrent mieux payer une dette à laquelle ils s'étaient engagés par leur dernier traité avec Philippe le Bel, et ils contraignirent leur duc à faire la paix. Elle fut signée en 1320, et mit un terme à des hostilités qui duraient depuis près de vingt ans. Il semble que la complaisance, quoique un peu forcée, qu'avait eue Philippe le Long d'assembler les états, et d'admettre en quelque manière au gouvernement le peuple, qui jusque-là n'avait été compté pour rien, lui avait concilié la confiance des indociles Flamands, ses voisins.

Son règne se serait écoulé dans les douceurs d'une tranquillité parfaite, si elle n'avait été troublée par les ravages de fanatiques ignorants, et aussi cruels que dissolus. Les Français n'étaient pas encore guéris de la manie des croisades; les confesseurs les prescrivaient à leurs pénitents, les juges aux criminels; les princes, les grands seigneurs, les prélats; les abbés et les abbesses même se les imposaient, soit par excès de dévotion, soit pour le rachat de leurs péchés. Louis le Hutin avait voué le *saint voyage;* surpris par la mort, il légua une somme d'argent pour y être employée. Philippe le Long se croisa avec Jeanne, sa femme, et beaucoup de seigneurs qu'il assembla à ce sujet. Il ne fut détourné de partir que par les remontrances du pape Jean XXII, qui lui fit sentir le danger de quitter son royaume dans un temps où l'esprit de cabale rendait sa présence si nécessaire. Mais le roi mit du moins en réserve une somme destinée à la pieuse expédition, quand les circonstances le permettraient. Avec de pareils exemples, comment le peuple n'aurait-il pas cru cet acte de religion très-utile pour le salut? et comment n'aurait-il pas cherché à s'en appliquer le mérite?

Les gens de campagne surtout, s'en-

tretenant de ces matières, se séduisaient les uns les autres, et se croyaient de bonne foi appelés à délivrer la terre sainte. Ils quittèrent leurs terres, formèrent des attroupements, et furent nommés *pastoureaux*, comme ceux qui avaient ravagé la France sous S. Louis. Ils allaient, disaient-ils, à Jérusalem. D'abord ils marchaient armés, et mendiaient; mais la charité chrétienne ne leur fournissant pas suffisamment, ils volèrent et pillèrent partout sur le passage. Dignes émules de leurs devanciers, ils avaient aussi à leur tête un proscrit du clergé et un moine apostat.

Leur fureur se portait principalement contre les juifs, auxquels ils ne laissaient que le choix entre le baptême et la mort. Les malheureux fuyaient en troupes à l'approche des pastoureaux. Quatre ou cinq cents, dit-on, s'étaient réfugiés dans une tour. Les pastoureaux les y attaquent : ils se défendent à coups de pierres et de bâtons, et de tout ce qu'ils peuvent trouver sous leur main: et ces choses leur manquant, dans leur rage ils jettent leurs enfants à la tête des assiégeants. Enfin, pour ne pas tomber vifs entre les mains de ces furieux, qui faisaient souvent précéder la mort par des supplices, ils choisissent un d'entre eux, jeune et vigoureux, qu'ils chargent de les égorger tous. Lorsqu'il se trouva seul vivant, avec quelques enfants qu'il avait conservés, il se présenta aux assiégeants, qui eurent tant d'horreur de son action, qu'ils le mirent en pièces; mais ils sauvèrent les enfants.

Ils n'étaient pas toujours si compatissants. Ordinairement ils n'avaient d'égards ni pour l'âge ni pour le sexe, et ils portèrent si loin leurs excès contre les juifs, que le gouvernement fut obligé de les prendre sous sa protection. On défendit, sous peine de la vie, de leur faire aucune violence. Plusieurs zélés se scandalisèrent de cette prohibition. Ne serait-il pas odieux, disaient-ils, de maltraiter des chrétiens pour sauver des infidèles? Mais ces chrétiens étaient des fanatiques, très-redoutables par leur fureur et leur nombre. Ils se portèrent sur Paris, prirent de vive force le petit Châtelet, qui leur en fermait l'entrée, traversèrent cependant la ville sans désordre, et allèrent se ranger en bataille dans le pré aux Clercs, comme pour défier les troupes qu'on préparait contre eux. Il paraît qu'imitant la conduite de Blanche à l'égard des pastoureaux de son temps, Philippe le Long laissa ceux-ci se dissiper d'eux-mêmes, comme un torrent qui se perd sans ravages quand on ne lui oppose pas d'obstacles. Une troupe qui s'approcha d'Avignon, frappée des foudres de l'église, auxquelles se joignirent les armes temporelles, s'évanouit, disent les historiens, comme la fumée.

[1320] Ces mouvements des pastoureaux donnèrent des inquiétudes aux mahométans. Le roi de Grenade craignant que ce zèle enthousiaste ne pénétrât en Espagne, imagina, dit-on, pour diminuer le nombre des ennemis qui pourraient lui tomber sur les bras, de dépeupler la France en empoisonnant les eaux. Cette commission fut confiée aux juifs, comme devant saisir avec empressement le moyen de nuire aux chrétiens, dont ils étaient fort maltraités. Le roi maure leur envoya des poisons qui, jetés dans les puits, les fontaines et même les eaux courantes, devaient les infecter; mais comme les juifs savaient qu'ils étaient fort observés, ils n'osèrent prendre ce soin eux-mêmes, et le remirent aux lépreux, qui étaient très-nombreux en France depuis les croisades. Dans la crainte de la contagion que la communication avec eux pourrait répandre, ils étaient séquestrés dans des espèces d'ermitages de campagne, éloignés de la compagnie de leurs parents et de leurs amis. On leur persuada que l'action de ces poisons sur les eaux rendrait lépreux comme eux tous ceux qui en boiraient, et que le nombre en deviendrait si grand, qu'il faudrait bien qu'on les rendît à la société. Ces poisons étaient des têtes de couleuvres, des pattes de crapauds, des cheveux de femme, du sang humain, de l'urine infusée dans une liqueur noire et

fétide; *almogeste* bien dégoûtant sans doute, mais peu propre à corrompre des eaux courantes, en y joignant même, comme faisaient quelques-uns, les pratiques les plus sacriléges. Cette composition paraît avoir été bien plutôt l'ouvrage de la superstition que de la chimie.

Précisément dans le temps que ces imputations odieuses se répandirent, il se manifesta dans le midi de la France une maladie contagieuse qui enlevait beaucoup de monde. Peut-être même fut-ce la maladie dont les médecins ignoraient la cause qui donna lieu à l'accusation. Mais comme le peuple est bien plus susceptible d'erreur subite que de réflexion, il se jeta sur les juifs avec un acharnement forcené, et en peu de temps il en massacra un grand nombre. Le gouvernement vint encore au secours de ces infortunés; il les prit sous sa sauvegarde, et défendit, sous des peines capitales, de leur faire aucun mal. Mais il est à remarquer que les mieux protégés furent ceux qui etaient les plus riches, et les historiens du temps indiquent naïvement le motif de cette préférence : c'est qu'on voulait savoir d'eux la nature et la quantité de leurs biens. Les inquisiteurs tirèrent de leurs recherches cent cinquante mille livres, somme alors très-considérable.

Une autre manie, mais qui n'était pernicieuse qu'aux fous, tourmenta les amoureux de ce siècle. Il se forma une société d'hommes et de femmes, sous le nom de *galois* et de *galoises*, dont l'objet était de se prouver l'excès de leur amour par une opiniâtreté invincible à braver la rigueur des saisons [1]. Les chevaliers et les dames devaient se couvrir très-légèrement dans les plus grands froids, et très-pesamment dans les plus ardentes chaleurs. Alors ils allumaient de grands feux dans leurs appartements, et s'en approchaient jusqu'à se brûler. L'hiver ils ajoutaient des glaçons au froid le plus cuisant. « Si dura cette vie « et cette amourette grand pièce (long« temps) jusques à tant que le plus de « ceux en furent morts et péris de froid. « Car plusieurs transisssoient de pur froid, « et mouroient tous roides de lez leurs « amies, et aussi leurs amies de lez eux, « en parlant de leurs amourettes, et en « eux moquant et bourdant de ceux « qui étoient bien vêtus. Et aux autres « il convenoit desserrer les dents de cou« teaux, et les chauffer et les frotter au « feu comme roides et engelés... Si ne « doute que ceux et celles qui mouru« rent en cet état ne soient martyrs « d'amour. » Si on pouvait prononcer sur l'origine d'une folie, on croirait que celle-ci était montée sur celle des dévots exagérés qui s'imaginaient ne gagner le ciel qu'à force de mortifications les plus douloureuses et les plus pénibles : de même, des amants passionnés auront pensé qu'ils ne devaient obtenir les faveurs de l'amour, qui était leur paradis, que par des tourments. Ils y donnèrent cependant du relâche, et la communauté des souffrances entre les deux sexes amena insensiblement la communauté des dédommagements. Selon la coutume, dans ces sociétés mélangées, *on commençait par l'esprit, et on finissait par la chair*. Il semble qu'à toutes les pages de l'histoire soit inscrite cette maxime : *Fuyez l'exagération;* mais le Français lit, approuve, et son caractère l'emporte.

Il fut commis dans ce temps un crime affreux. Le prévôt de Paris, Henri Capetal ou Chapperel, nom que l'histoire doit dévouer à l'exécration, fit pendre un innocent pauvre, qu'il tenait en prison, à la place d'un riche coupable, qu'il sauva de la potence pour de l'argent. Le juge inique, condamné à la même peine, expia son crime sur le même gibet, et ses biens furent donnés à la famille du malheureux. L'horrible prévarication du premier magistrat redoubla le zèle du prince pour le bien public, et lui fit rendre un grand nombre de sages ordonnances, utiles pour faire connaître les mœurs du temps.

[1320-21] Les juges se rendront au palais à l'heure qu'on chante la première

[1] Velly, t. VIII, p. 404.

messe dans la chapelle basse, et y demeureront jusqu'à midi sonné. Ils se garderont bien d'interrompre la séance par des nouvelles et autres *esbattements*. Le nombre et les fonctions des conseillers sont déterminés. Les prélats n'assisteront pas aux audiences, afin qu'ils ne soient point distraits du gouvernement de leurs *spiritualités*. Les magistrats n'entendront les plaideurs qu'au tribunal, et jamais chez eux; ils n'en recevront ni lettres ni messages, crainte de séduction. D'autres règlements sur des points de détail moins importants marquent l'attention scrupuleuse de Philippe sur tout ce qui concerne la justice. La conviction intime de la sainteté de ce devoir brille dans le préambule d'une de ses ordonnances, conçu en ces termes : « Messire Dieu, qui tient « sous sa main tous les rois, ne les a éta- « blis en terre qu'afin qu'ordonnés pre- « mièrement en leurs personnes, ils « gouvernent ensuite dûment, et or- « donnent leur royaume et leurs su- « jets. » Philippe met ici l'exemple avant la loi. Il veut « que l'ordonnance soit « gardée *en nous*, dit-il, *et ès gens* « *qui nous entourent*. Nous déclarons, « continue-t-il, que tous les jours, avant « de commencer à besogner à choses « temporelles, nous voulons entendre « la messe, défendant à toutes person- « nes de nous présenter des requêtes « pendant le saint sacrifice, ou de nous « adresser la parole. »

Et pour prévenir toute surprise, le sage monarque défend de *passer* ou *conseiller* aucunes lettres contraires aux anciens règlements. Le chancelier devient prévaricateur s'il entreprend de sceller celles où se trouve cette clause, *nonobstant ancienne ordonnance*. Philippe fit le premier des lois sur les rentes perpétuelles et à vie, proscrivit les grâces dispendieuses qui sous les rois précédents avaient si *fort appetissé* le domaine de la couronne, déclara ennemi de l'état quiconque solliciterait un de ces dons *à héritage*, révoqua beaucoup de ces aliénations. De ces lois s'est formé le code qui a rendu le domaine de nos rois inaliénable. Ce prince fit dans sa maison de grandes réformes, toutes tendantes à l'économie sans diminuer l'éclat. Il tenta d'établir l'égalité des poids et mesures dans tout le royaume; mais la multiplicité et la puissance des seigneurs étaient trop grandes pour qu'il réussît : il trouva un bon moyen de borner cette autorité, surtout dans les villes dépendantes de la juridiction ecclésiastique, en y établissant un capitaine d'armes dont il laissa le choix aux bourgeois. Il pouvait avoir *armures* et gens de pied et de cheval, pour repousser la violence à la réquisition de la bourgeoisie. On conçoit que les villes dotées de ce privilége y trouvèrent un abri toujours subsistant contre les vexations de leurs seigneurs. Ces choix ne se pouvaient faire sans des assemblées, et ces assemblée enhardirent le peuple, comme nous l'avons déjà dit, à traiter en commun ses intérêts.

Philippe V mourut vers l'âge de trente ans, après six mois de maladie.

[1322] On ne manqua pas de dire, comme à l'ordinaire, qu'il avait été empoisonné; mais il ne reste ni probabilité ni preuve même indirecte de ce crime. Quatre filles et un fils qui mourut au berceau sont une preuve de la bonne intelligence qui régna entre lui et Jeanne de Bourgogne, son épouse, quand elle fut rentrée en grâce auprès de lui. Trois de ces princesses ont été mariées; la dernière prit le voile dans l'abbaye de Longchamp. Jeanne survécut huit ans à son mari, estimée et considérée.

Il nomma pour exécuteur testamentaire le pape Jean XXII, en qui il avait beaucoup de confiance. Ce pontife était grand politique, dur, sévère, absolu, louable cependant d'avoir donné l'exemple de la rétractation dans une explication qu'il eut avec l'université de Paris touchant *la vision béatifique*, c'est-à-dire, touchant la manière dont les bienheureux verraient Dieu en paradis. Serait-ce *intuitivement*, comme qui dirait dans sa propre substance? et cette félicité devait-elle commencer immédiatement

après le jugement particulier qui suit la mort, ou seulement après le jugement général? Il est étonnant qu'un homme du génie de Jean XXII ait donné dans de pareilles spiritualités, surtout après ce qui venait de lui arriver avec une espèce de secte née chez les franciscains ou frères mineurs.

Ces enthousiastes regardant comme le sublime et la perfection du vœu de pauvreté de ne conserver aucun genre de propriété, conféraient généreusement celle même de leurs aliments au souverain pontife. Un des prédécesseurs de Jean XXII avait bien voulu, pour décharger ces consciences scrupuleuses, accepter la propriété des biens-fonds qu'on leur donnait; mais Jean rejeta la propriété alimentaire, et refusa leur présent. Ils s'obstinèrent à l'en gratifier; leur généreuse désappropriation fut qualifiée d'hérésie; et croirait-on, si les historiens contemporains n'en donnaient la certitude, qu'il y eut de ces opiniâtres condamnés au feu, et exécutés comme hérétiques relaps? On observera cependant que la plupart de ces obstinés étaient attachés à un antipape, soutenu par l'empereur, et que le crime de schisme peut bien avoir été la principale cause de la barbarie de leur supplice.

Jean XXII érigea Toulouse en archevêché en 1317; mais il enleva une partie du territoire ou des revenus de cette église, pour fonder quatre nouveaux évêchés qu'il établit à Montauban, à Saint-Papoul, à Rieux et à Lombez. Il partagea encore plusieurs autres diocèses. Dans celui de Narbonne il érigea deux évêchés, Aleth et Saint-Pons; Castres dans celui d'Alby; dans la province de Bordeaux, Condom, Sarlat, Saint-Flour, Luçon et Maillezais, depuis la Rochelle. On prit des abbayes de l'ordre de Saint-Benoît pour doter la plupart de ces établissements.

Velly porte de Philippe le Long ce jugement, qui paraît conforme à la vérité: « Ce fut un prince d'un grand mérite, « dévot sans faiblesse, religieux observa- « teur de sa parole, vigilant habile, « prudent, hardi, de mœurs douces, « sans aigreur, sans caprices, d'un esprit « orné, délicat et solide[1]. » Il aima les savants, les attira dans son palais, et leur donna auprès de lui des distinctions honorables et utiles.

CHARLES IV, LE BEL,

AGÉ DE 28 ANS.

Charles, dit le Bel, comte de la Marche, avait été, comme on l'a vu, associé à la faction qui paraissait vouloir exclure du trône Philippe le Long, après la mort de Louis le Hutin, son frère, pour y placer Jeanne de Navarre, fille de ce dernier. Il dut s'estimer heureux de ce que le projet de la cabale ne réussit pas, puisque, après la mort de Philippe le Long, son frère, il monta pour ainsi dire de plein saut sur le trône de France, et fut couronné à Reims avec beaucoup d'éclat, sans aucune contradiction. Il conserva le titre de roi de Navarre, comme tuteur de sa nièce, disent quelques historiens. Cependant il ne le fit point porter à la jeune princesse; ce qui laisse du doute sur sa prétention.

[1322-25] Son règne de six ans ne présente pas plus d'événements que le précédent, de la même longueur. Quand Charles prit le sceptre, Blanche de Bourgogne-Comté, son épouse, était renfermée dans ce même Château-Gaillard où Louis le Hutin avait fait périr Marguerite d'une mort si tragique. Pareil sort pouvait être appréhendé par Blanche, dans un moment où son mari se proposait un mariage dont il espérait de la postérité; mais il se rencontra un moyen de les débarrasser l'un de l'autre, moins cruel que celui de Louis. A force de recherches, on trouva des nullités dans le mariage. On découvrit de la parenté, des alliances, des affinités dont on n'avait pas obtenu dans le temps les dispenses nécessaires. Ces empêchements n'étaient pas bien prouvés; mais on les prit pour bons. Il n'y avait donc point eu de mariage, par

[1] Velly, t. VIII, p. 122.

conséquent point d'adultère. Blanche sortit de sa prison, et prit le voile dans l'abbaye de Maubuisson, où elle vécut pieusement. Charles épousa Marie de Luxembourg, fille de l'empereur Henri VII. Dès la première année de son mariage, elle mourut, à Montargis, d'une fausse couche, et y fut inhumée. Le roi se remaria à Jeanne, fille de Louis, comte d'Évreux, fils de Philippe le Hardi.

Un des premiers soins du nouveau roi fut de remplir ses coffres, toujours épuisés. Il prit les mêmes moyens que ses deux prédécesseurs: examen sévère de la conduite des juges dans les provinces, et amendes contre les prévaricateurs, non au dédommagement des mal jugés, mais au profit du fisc; recherches rigoureuses sur la gestion des financiers et des maltôtiers. Ils étaient presque tous Italiens et Lombards. Leurs biens furent confisqués, et la plupart renvoyés dans leur pays aussi pauvres qu'ils en étaient venus. La recette générale des revenus de la couronne avait été confiée, sous Philippe le Long, à Gérard Laguette, homme de basse naissance, par conséquent sans appui. On ne dit pas quel genre de procédure fut employé contre lui; il est seulement clair qu'on en voulait à son argent. Ses bureaux furent dévastés, ses commis dispersés; on l'appliqua à la question pour savoir où il avait caché ses trésors. Il persista à nier qu'il eût aucune réserve, et mourut dans les tourments. Son corps, comme celui de Marigny, fut attaché aux fourches patibulaires de Montfaucon, qu'il avait aussi fait réparer. Ces violences contre les gens chargés du maniement des deniers publics, sans qu'il en revienne aucun avantage à l'état, marquent plus de cupidité dans l'administration que de zèle pour la justice.

Charles le Bel donna, dans un autre genre, un exemple de sévérité rare pour le temps, et qui dut être applaudi, excepté par les grands seigneurs, que la punition de leur semblable humiliait. Un gentilhomme de Gascogne, nommé Jourdain de l'Isle, exerçait un brigandage affreux dans tout le canton. Son château était le refuge de tous les vagabonds, pillards et scélérats échappés à la justice, qui ravageaient les campagnes sous ses ordres, rançonnaient les passants, massacraient, incendiaient et portaient partout la désolation. Le roi l'avait déjà averti et menacé; mais fier de ses forces, et surtout de la protection du pape Jean XXII, dont il était parent par sa femme, il continuait ses violences. Le monarque à la fin envoya un huissier le sommer de comparaître à la cour du parlement. Jourdain eut l'audace de maltraiter le porteur d'ordre du roi, et même de le massacrer, disent quelques-uns. Cependant il se présenta, se sentant apparemment hors d'état de désobéir, ou comptant sur le crédit des plus grands seigneurs du pays, ses parents ou ses alliés, qu'il amena avec lui. Mais Charles ne se laissa ni ébranler ni séduire. Il voulut que le procès fût fait au coupable dans toutes les règles; et inexorable après la sentence, qui le condamnait à la potence, il ordonna qu'elle fût exécutée, au grand étonnement de tous ces petits tyrans, moins surpris de la mort violente d'un seigneur châtelain, leur compagnon d'armes, que de l'ignominie du supplice. Cet acte de justice a valu à Charles le Bel le titre de *sévère justicier, gardant le droit à chacun.*

[1325-27] Les seuls mouvements hostiles de ce règne furent dirigés contre la Guienne, à l'occasion des empiétements des commandants anglais sur les terres de France. Cette Guienne, depuis cent soixante-dix ans qu'Éléonore, divorçant avec Louis le Jeune, l'avait portée à Henri II, son nouveau mari, était devenue une pomme de discorde jetée entre la France et l'Angleterre. L'hommage exigé d'un vassal aussi puissant que le suzerain était une cause habituelle de division qui se mêlait encore à toutes les autres. Il fut demandé par Charles le Bel, montant sur le trône de France, à Édouard II, établi sur celui d'Angleterre, et époux d'Isabelle, sœur du monarque français.

Édouard II et sa femme sont égale-

ment diffamés dans l'histoire: l'un pour avoir montré à ses favoris un attachement coupable; l'autre pour avoir usé à l'égard de son époux des représailles les plus criminelles. Elle fit plus; elle le détrôna, et porta même la fureur jusqu'à le faire périr par une mort barbare.

Le malheureux Édouard II se trouvait dans la détresse de la guerre civile, lorsque son beau-frère exigea qu'il vînt rendre son hommage de la Guienne et du Ponthieu. Il y avait du risque à ce prince de quitter son royaume; cependant Charles pressait, et demandait l'hommage en personne, comme plus solennel : le roi d'Angleterre prit le parti d'abandonner ses états de France à son fils aîné, âgé de treize ans, qui a depuis été célèbre sous le nom d'Édouard III. Ce prince vint en France avec sa mère, qui ménagea un traité entre les deux rois; il rendit son hommage et se mit en possession de la Guienne et du Ponthieu. Ainsi, lorsqu'il monta sur le trône d'Angleterre, après la mort cruelle de son père, il serrait la France par ses flancs maritimes, et était maître d'une grande longueur de côtes qui lui ouvraient l'entrée du royaume à volonté.

On a blâmé Charles le Bel de n'avoir pas profité des troubles d'Angleterre pour réunir ces provinces anglaises à sa couronne; ce qui aurait prévenu les guerres funestes dont la France a été le théâtre pendant plus d'un siècle. Cette politique aurait été avantageuse; mais serait-elle fondée en justice? Il paraît que Charles le Bel, représenté par le président Hénault comme un prince faible, était un monarque vertueux, plein de bonne foi, ami de l'équité, punissant le vice sans acception de personnes, rigide observateur de tous les devoirs; aussi ne voulut-il donner aucun secours à sa sœur contre son mari, quoiqu'il lui eût été utile d'animer et d'entretenir ces querelles domestiques. Encore dans l'âge des plaisirs, puisqu'il mourut à trente-quatre ans, il méprisait le faste et était peu dépensier. Aussi ses courtisans disaient-ils qu'il tenait plus du philosophe que du roi.

Jusqu'à ce siècle on n'avait su en France que ce qui s'enseignait dans les universités, la théologie, une scolastique hérissée de subtilités, une dialectique embrouillée et pédantesque : non que quelques personnes ne s'appliquassent en particulier à des sciences moins sombres; mais il n'y avait pas de corps littéraires qui fissent leur occupation de connaissances agréables. Sept Toulousains, ennuyés de cette grave monotonie, se rassemblaient quelquefois pour donner l'essor à leur enjouement. Leurs séances se tenaient dans un jardin, aux portes de Toulouse, sous de frais ombrages. Il leur vint en tête d'y inviter leurs compatriotes, voisins et éloignés, par une lettre circulaire écrite en vers provençaux; ils signèrent, *La gaie société des sept troubadours*, et promettaient une violette d'or au poëte dont la pièce de vers serait jugée la meilleure dans la séance qu'ils indiquaient. La première fut tenue le 3 mai 1324. Arnaud Vidal, natif de Castelnaudary, remporta le prix, et reçut le titre de *docteur en la gaie science.*

A mesure que la société s'accrut, on fit des statuts qui s'appelerent *lois d'amour*. La société reçut le nom de *jeu d'amour*. On y établit pour les récipiendaires des degrés comme dans les universités. Celui qui obtenait un prix était déclaré *bachelier*, mais après un examen. Il en fallait subir un second pour être *docteur et maître dans le gai savoir*. On devait aussi s'engager à assister tous les ans à l'assemblée où s'adjugeait la *principale joie*. Des jardins que la guerre détruisit, le *jeu d'amour* passa dans l'hôtel de ville de Toulouse, et prit le nom de *collège de rhétorique*. Les prix se multiplièrent; à la violette on joignit la rose, l'églantine et d'autres fleurs. Clémence Isaure, dame toulousaine, s'est rendue célèbre en assignant, par son testament, des fonds pour les frais des prix et des séances. On n'admettait au concours que des pièces latines, odes, élégies, hymnes et poésies semblables, qui devaient être en l'honneur de Dieu, de la bienheureuse Vierge et des saints; singuliers sujets

pour des docteurs *en gaie science.* Ainsi la chevalerie, chez nos bons aïeux, prescrivait *l'amour de Dieu et des dames.* Pareils établissements se sont formés dans d'autres grandes villes, et ont subsisté jusqu'à nos jours. Les *jeux floraux* de Toulouse doivent être regardés comme l'origine des sociétés littéraires qui, à l'exemple des universités, mais distinctes d'elles, se sont occupées des sciences et ont été connues sous le nom d'*académies.* Ainsi, en prenant pour époque les *jeux floraux*, nos réunions académiques se trouvent séparées de cinq cents ans de celles de Charlemagne.

[1328] Philippe le Bel avait eu trois princes, les plus beaux hommes de leur cour. Ils promettaient une nombreuse lignée : tous trois disparurent en moins de quinze ans. Charles le Bel, le dernier, laissa Jeanne d'Évreux, sa troisième femme, enceinte. Attaqué de la maladie qui le conduisit au tombeau à l'âge de trente-quatre ans, il appela près de son lit les seigneurs qui se trouvaient à la cour, et leur dit : « Si « la reine accouche d'un fils, je ne doute « pas que vous ne le reconnaissiez pour vo- « tre roi; si elle n'a qu'une fille, ce sera « aux grands de France à adjuger la cou- « ronne à qui il appartiendra. En atten- « dant, je déclare Philippe de Valois ré- « gent du royaume. »

Pendant que la race directe s'éclipsait, la branche de Bourbon commençait à poindre sur l'horizon de France; car sous Charles le Bel, et en 1327, la baronnie de Bourbon fut érigée en duché-pairie en faveur de Louis I, fils aîné de Robert, comte de Clermont en Beauvoisis, sixième fils de S. Louis. Pour apprécier cet honneur, il faut observer qu'il n'y avait alors d'autres ducs que ceux de Bourgogne, de Guienne et de Bretagne; que ce dernier ne l'était que depuis trente ans, et qu'il n'y avait d'autres pairs laïcs de nouvelle création que ces mêmes ducs de Bretagne et les comtes d'Artois et d'Évreux. On trouve dans les lettres d'érection ces termes qui, selon le président Hénault, semblent présager la fortune de la lignée de Robert : « J'espère que les descendants « du nouveau duc contribueront, par leur « valeur, à maintenir la dignité de la cou- « ronne. »

BRANCHE DES VALOIS.

PHILIPPE VI, DE VALOIS,

AGÉ DE 34 ANS.

« La monarchie, dit Mézeray, agran- « die sous le règne de Charlemagne, « possédait les deux tiers de l'Europe. « Sous Lothaire et Louis le Fainéant, « elle n'avait plus que la ville de Laon « et quelques châteaux. Depuis Phi- « lippe Auguste jusqu'à ce règne, elle « s'était puissamment relevée; mais en- « suite elle commença à tomber. Les « batailles de Créci et de Poitiers, les dan- « gereuses intrigues du Navarrois, le « peu de conduite de Charles VI, et les « discordes sanglantes des maisons de « Bourgogne et d'Orléans, la poussèrent « jusqu'à son déclin, et firent que l'An- « gleterre jouit des beaux jours pour un « temps. »

Voilà donc ce que nous avons à décrire pendant cinq règnes qui composent cent trente-trois années. Des trahisons, des assassinats, des guerres sanglantes, des défaites honteuses, un roi captif, un autre frappé de démence, le royaume en proie à toute la fureur des factions; une marâtre, contente de perdre le sceptre et la couronne, pourvu qu'elle les arrache à son fils; l'église troublée comme l'état; et au milieu de cette horrible confusion, des actions héroïques, des prodiges de fidélité et de valeur qui tiennent du miracle; des lois sages nées du sein du désordre, et dans le gouvernement une révolution favorable aux peuples : tel est l'aperçu des événements qui lient les règnes de Philippe de Valois, de Jean II, de Charles V, de Charles VI et de Charles VII, et qui pourraient faire la matière d'un drame dont les passions des princes seraient le nœud.

Pendant la grossesse de la reine Jeanne, Philippe, fils de Charles de Valois, oncle

des trois derniers rois, et lui-même cousin de ces princes, prit la régence, comme il avait été réglé par Charles le Bel mourant. Isabelle, reine d'Angleterre, sœur des trois derniers monarques, se présenta pour l'obtenir; elle disait que son sexe ne devait pas la priver de cet honneur, puisque l'histoire fournissait beaucoup d'exemples en France de régences déférées à des princesses. Mais les dernières dispositions de Charles le Bel, son frère, prévalurent, et Valois fut reconnu régent dans une assemblée des principaux seigneurs du royaume.

Il gouverna, pendant l'intervalle de la grossesse de sa cousine, avec la circonspection d'un homme qui n'est pas encore le maître. Plusieurs affaires importantes se présentèrent, entre autres le procès de Robert, réclamant toujours le comté d'Artois contre Mahaud, comtesse de Bourgogne, sa tante. Au lieu d'une décision, Philippe négocia entre les parties une transaction qui laissait des espérances au prince, dont l'amitié et les talents lui avaient déjà été utiles, et allaient encore lui être nécessaires. Ce moment arriva quand la reine Jeanne, dont le régent attendait l'accouchement avec anxiété, mit au monde une fille.

Alors parurent de nouvelles prétentions, non pas d'Isabelle, mais d'Édouard III, son fils, roi d'Angleterre. Il envoya des ambassadeurs pour réclamer la couronne de France. Ils furent entendus à Paris, dans une grande assemblée, qui prit le titre d'*états généraux*. Les députés anglais reconnaissaient qu'en vertu de la loi salique, Isabelle était exclue du trône; mais ils soutenaient que l'exclusion des femmes portée par cette loi, ne s'étendait pas à leur postérité masculine; qu'à la vérité la mère d'Édouard n'avait personnellement aucun droit à la couronne, mais qu'elle donnait à son fils le droit de proximité qui le rendait habile à succéder, en qualité de mâle, et comme neveu des trois derniers rois, dont Philippe de Valois n'était que cousin; qu'ainsi la couronne lui appartenait comme au plus prochain hoir mâle. Leur plaidoyer fut long, savant pour le temps, très-adroit, comme on peut en juger par cette phrase qui le termine : « Faites « élection d'un prince qui vous sera obligé « de la dignité que vous lui conférerez; « et prenez bien garde de le choisir gé« néreux, libéral, qui se ressouvienne « que vous l'avez fait et non reçu, et « qui partage avec vous, sans ingrati« tude et sans orgueil, la puissance que « vous lui donnerez. »

Ces flatteries et ces promesses firent en effet de l'impression sur quelques esprits; mais Robert d'Artois, qui s'était déjà distingué dans cette lice quand Isabelle demanda la régence, repoussa avec fierté ces insinuations adulatrices. Il était bon Français alors. « Il ne faut « pas, dit-il aux ambassadeurs qui pro« diguaient l'or et l'argent, il ne faut « pas de récompenses pour nous amener « à notre devoir. Vos présents et vos « offres ne servent qu'à faire connaître « vos mauvais droits. Les Français n'ont « pas l'âme mercenaire, et si, comme on « le leur conseille, ils se vendaient eux« mêmes, ils deviendraient esclaves. C'est « pourquoi, sans espérer autre chose de « Philippe qu'une sage et bonne admi« nistration, nous le reconnaissons tous « pour le roi de France, vrai et légitime « héritier du feu roi Charles, d'heureuse « mémoire; nous lui prêtons serment de « fidélité et d'obéissance; nous vouons « notre sang et nos biens à son service, « et nous sommes prêts, quand il lui « plaira, de l'accompagner dans l'église « de Reims, où nos rois reçoivent l'onc« tion de l'huile céleste, et d'y porter « nos vœux et nos prières pour le bon« heur et la prospérité de son règne. »

Robert traita aussi à fond le point de droit. Il observa qu'Édouard ne représentant qu'une femme, ne pouvait tirer d'elle un droit qu'elle n'avait ni ne pouvait avoir; et que cette proximité, qu'il faisait tant valoir, étant fondée sur celle de sa mère, *ne pouvoit assavourer ni sentir que chose féminine*, par conséquent exclusive du trône. Cette harangue emporta tous les suffrages. Phi-

lippe fut reconnu par une acclamation générale. Il partit quelques jours après pour Reims, où le sacre se fit avec beaucoup de solennité. La fête dura quinze jours. Le monarque y reçut le nom de Fortuné, parce que, né du second fils de Philippe le Hardi, il parvint au trône par le défaut de postérité mâle des trois rois issus de l'aîné. Édouard, invité au couronnement comme duc et pair de Guienne, ne s'y rendit pas. Ce prince, quoique jeune, sentit vivement le refus qu'il éprouvait et en conserva profondément le souvenir. On apercevait déjà en lui le développement des talents militaires et politiques qui l'ont rendu si funeste à la France.

Philippe de Valois était âgé de trente-quatre ans, et avait un fils, nommé Jean, qui en comptait dix-huit. Ses trois prédécesseurs portaient le titre de rois de Navarre : Louis le Hutin, parce qu'il était fils de Jeanne, femme de Philippe le Bel, héritière de ce royaume avant son mariage. Jeanne, fille de Louis le Hutin, resta en bas âge sous ses deux oncles, Philippe le Long et Charles le Bel. Ils portèrent tous deux le titre de rois de Navarre, comme héritiers masculins de leur mère, et autorisés d'ailleurs par les conventions qu'ils firent avec le tuteur de la jeune princesse au sujet des dédommagements qu'ils lui accordèrent pour les droits qu'elle pouvait avoir à l'héritage de son père. Le nouveau monarque n'avait pas les mêmes titres à cet héritage. Il rendit le sceptre à sa jeune cousine, et l'envoya avec Philippe, comte d'Évreux, son époux, petit-fils comme lui de Philippe le Hardi, se faire reconnaître par les états de Béarn, assemblés à Pau. Édouard y présenta des protestations généalogiques; mais elles n'eurent pas plus de succès que celles de Paris. Le roi de France retint de la succession des aïeux de Jeanne, les comtés de Champagne et de Brie, comme fiefs masculins qui, faute d'hoirs mâles, revenaient de droit à sa couronne. Cependant il donna aux deux époux en présent, ou comme dédommagement, les comtés d'Angoulême et de Mortain, une somme une fois payée, et des rentes à prendre sur son domaine.

Les Flamands se remontrèrent au commencement de ce règne, travaillés comme à l'ordinaire par des dissensions qui attirèrent chez eux les armes de la France. Ils n'aimaient point Louis, dit de Nevers et de Créci, leur comte, et s'étaient, en grand nombre, déclarés contre lui dans un procès avec ses oncles, qui lui contestaient ses états. Ils l'avaient même mis en prison. Le roi lui fit rendre la liberté, et appela la cause de son vassal au parlement de Paris. Cette cour adjugea le duché au neveu. Il restait dans le cœur des Flamands un levain d'animosité. Elle éclata à l'occasion des impôts, qu'ils prétendirent excessifs, et levés avec trop de rigueur. Ils se révoltèrent. Le duc implora le secours du roi. Les chevaliers français, ducs, comtes, barons, les hommes d'armes, tous en qualité de gentilshommes, répugnaient à cette guerre. Ils réputaient au-dessous d'eux d'aller combattre un *ramassis* d'artisans, de petits marchands, de pêcheurs, la populace des villes et les vagabonds des campagnes. Ils ne voyaient ni gloire ni profit à acquérir par la victoire. Philippe, au contraire, regardait comme fort important de punir la révolte, de crainte que ses propres sujets, enhardis par l'exemple, n'en prissent aussi l'habitude. Dans un grand conseil, qu'il présida lui-même, il fit résoudre la guerre, et donna un grand éclat aux préparatifs. Il alla prendre avec pompe l'oriflamme à Saint-Denis, et partit à la fin d'août, malgré les représentations de ses meilleurs généraux, qui croyaient la saison trop avancée pour aller porter la guerre dans un pays que la fraîcheur de la fin de l'été et les pluies de l'automne allaient rendre impraticable, surtout à la cavalerie, qui faisait alors la force des armées.

Loin que l'arrivée des Français inspirât de la crainte aux Flamands, une espèce d'enthousiasme les saisit. Ils allèrent en foule se ranger sous les drapeaux populaires, qu'ils croyaient ceux de la liberté

Il paraît que la noblesse de Flandre prit peu de part à cette guerre. Les impôts ne tombaient pas sur elle. Son orgueil laissa ces troupes bourgeoises se défendre comme elles pourraient contre les Français. Le peuple, incapable de se modérer, bravait par des chansons et des épigrammes insultantes l'armée brillante de Philippe. Quand il arriva auprès de Cassel, il vit sur les tours un étendard où était peint un coq, et ce distique en gros caractères :

Quand ce coq chanté aura,
Le roi Cassel conquérera.

Le corps des Flamands, tout d'infanterie, était retranché sur une hauteur près de la ville, et malgré le premier enthousiasme populaire, il était bien inférieur en nombre et en forces aux Français. Outre de gros bataillons d'infanterie tirés des communes de Picardie, de Normandie et de Champagne, le monarque comptait sous ses drapeaux dix-sept mille gens d'armes, et on croit qu'en totalité l'armée de France était de deux tiers plus forte que celle des Flamands. Nonobstant cette disproportion, ceux-ci renonçant à l'avantage de leur position, demandent la bataille en plaine. C'était de leur part une ruse pour surprendre les Français. La bataille fut accordée et fixée à deux jours de là. L'usage était que pendant ces intervalles convenus on cessât toute hostilité; et on vivait réciproquement dans une espèce de sécurité qui rendait peu sévère sur la discipline. Un des chefs des Flamands, nommé Zennequin, marchand de poissons, avait remarqué cette négligence en allant vendre lui-même sa denrée dans le camp des Français. Il avait observé qu'on y faisait de longs repas, que la soirée surtout et une partie de la nuit se passaient en danses et en concerts, mais aussi qu'on se dédommageait le jour, et que le sommeil saisissait presque toute l'armée vers l'heure de midi. Zennequin juge que la sécurité occasionnée par la trêve ne fera qu'augmenter cette négligence. En conséquence, il conçoit le hardi projet d'enlever le roi et tout son quartier.

Le jour de Saint-Barthélemi, il partage son armée en trois corps, ordonne à l'un de marcher paisiblement, *sans point de noise,* droit au quartier du roi de Bohême, qui tenait l'avant-garde; à l'autre, de s'avancer avec le même silence contre la bataille, qui était aux ordres du comte de Hainaut : Zennequin lui-même, à la tête du troisième, entre dans le camp à deux heures après midi sans faire le cri de guerre, perce jusqu'au quartier du roi. Ceux qui le voient passer le prennent pour un renfort des communes voisines. Un chevalier nommé Renaud de Lard, dans cette persuasion, les gronde amicalement de ce qu'ils viennent troubler le sommeil de leurs amis : un coup de javelot qui le renverse mort à terre est toute la réponse. Aussitôt commence le massacre dans les tentes, et sur tous ceux qui en sortent. De grands cris s'élèvent, et parviennent jusqu'au pavillon du roi. Un dominicain, son confesseur, est le premier qui l'avertit du danger. Le monarque croit que la peur trouble l'imagination du bon moine, et plaisante de sa frayeur; mais les avertissements se multiplient, l'ennemi force, renverse tout, et est à la vue. Le roi veut se faire armer; il ne trouve personne assez adroit pour lui rendre ce service. Les clercs de la chapelle y suppléent comme ils peuvent. Le voilà à cheval. Il veut fondre sur l'ennemi; Miles de Noyers, garde de l'oriflamme, le retient au moment où il allait être enveloppé s'il se fût avancé, et sans doute tué ou pris. Ce chevalier lève l'étendard royal, l'agite en signe de détresse; il est aperçu : la cavalerie arrive autour du prince; les Flamands sont cernés, enfoncés, taillés en pièces et foulés aux pieds des chevaux. « Aucun ne recula, « dit Froissard, tous furent tués et morts « l'un sur l'autre, sans issir de la place « dans laquelle la bataille commença. » On fait monter leur nombre à treize ou quatorze mille hommes restés sur le champ de bataille.

Cassel fut pris, rasé et réduit en cen-

dres. Les autres grandes villes se rendirent; on en enleva des otages pour la sûreté des amendes, et le plat pays fut ravagé. Partout on abattit les fortifications dont les mécontents pouvaient se prévaloir pour une autre rébellion. Plus de dix mille des mutins furent condamnés à mort par ordre du comte, et exécutés dans l'espace de trois mois, la plupart tourmentés par d'affreux supplices. Ensuite Philippe, en présence des principaux seigneurs, dit au duc : « Beau cousin, je suis venu ici sur la « prière que vous m'en avez faite. Peut-« être avez-vous occasionné la révolte « par votre négligence à rendre la jus-« tice que vous devez à vos peuples : « c'est ce que je ne veux point exami-« ner pour le présent. Vous m'avez oc-« casionné de grandes dépenses; j'aurais « droit de prétendre à des dédommage-« ments, mais je vous tiens quitte de « tout. Je vous rends vos états soumis « et pacifiés; gardez-vous bien de nous « faire retourner une seconde fois pour « pareil sujet : si votre mauvaise admi-« nistration m'obligeait de revenir, ce « serait moins pour vos intérêts que « pour les miens. »

Valois rentra en France couvert de gloire, disent les historiens. « Il fut « moult prisé à honneur de cette entre-« prise, dit Froissard, et demoura en « grant prospérité, et accrut l'état « royal, et n'avoit eu oncques mais roi en « France, si comme l'on disoit, qui « eût tenu l'état pareil au sien. » De si heureux commencements rehaussèrent la fierté naturelle du roi. Alors commença entre lui et Édouard le combat d'orgueil qui a causé tant de maux à la France.

[1329] Édouard n'avait ni assisté au sacre de Philippe, quoiqu'il y fût invité, ni rendu son hommage pour la Guienne. Il différait cette cérémonie, qui lui coûtait d'autant plus, qu'elle l'obligeait de s'humilier devant un trône qu'il avait prétendu occuper. Cependant les délais qu'il faisait succéder les uns aux autres, sous des prétextes sans cesse renaissants, expirèrent enfin. Valois menaça de saisir toutes les terres que l'Anglais possédait en France, s'il ne se déterminait à remplir ce devoir, et fixa le temps, ainsi que le lieu, qui devait être la ville d'Amiens. Édouard s'y rendit. A son arrivée, il s'engagea une contestation sur la qualité de l'hommage : serait-il simple ou lige? Celui-ci liait personnellement le vassal au souverain, et le soumettait à toutes les peines de *foi mentie*, qui étaient la confiscation et la mort, s'il se permettait quelque acte de rébellion contre son seigneur. Il est étonnant que cette question si importante n'eût pas été résolue avant la cérémonie.

Le roi d'Angleterre comparut dans la cathédrale : le roi de France l'y attendait assis sur son trône, superbement vêtu, la couronne en tête, entouré d'une cour magnifique, dans laquelle se trouvaient trois rois, ceux de Bohême, de Navarre et de Majorque; les ducs de Bourbon, de Bourgogne, de Lorraine; les autres princes du sang; les deux reines, veuves de Philippe le Long et de Charles le Bel, avec les princesses et leur brillante suite; les ministres et les plus grands seigneurs, tous debout autour du monarque. Quand celui d'Angleterre s'approcha, le grand chambellan lui commanda d'ôter sa couronne, son épée, ses éperons, et de se mettre à genoux sur un carreau qu'on lui avait préparé. Cet ordre parut l'étonner : il s'était trop avancé pour reculer, il obéit; mais on remarqua sur son visage le dépit intérieur qu'il ressentait d'une pareille humiliation devant tant d'illustres témoins. Quand il fut à genoux, le chancelier lui prononça la formule suivante : « Sire, vous devenez, comme duc de « Guienne, homme lige du roi, mon « seigneur, et lui promettez foi et loyauté « porter. » Édouard refusa de répondre *Voire*, selon l'usage, et prétendit qu'il ne devait pas l'hommage lige [1]. On

[1] Le vassal lige était lié à son suzerain d'une obligation plus étroite que le vassal ordinaire : entre autres obligations, il lui devait le service, envers et contre tous, en personne et à ses dépens.

disputa; et enfin, sur la promesse que fit l'Anglais de consulter ses archives quand il serait retourné dans ses états, pour savoir précisément à quoi il était obligé, et d'envoyer lettres scellées de son grand sceau, qui expliqueraient quelle sorte d'hommage il devait; sur cette promesse, on consentit qu'il le rendît en termes généraux. A la formule rejetée, le chancelier substitua celle-ci, peut-être préparée d'avance en cas de difficultés : « Sire, vous devenez homme « du roi de France, mon seigneur; vous « reconnaissez tenir de lui la Guienne « et ses appartenances comme pair de « France, selon la forme des paix faites « entre ses prédécesseurs et les vôtres, « selon ce que vous et vos ancêtres avez « fait pour le même duché à ses devan- « ciers rois de France. » Édouard répondit *Voire*. « S'il est ainsi, reprit « le chancelier, le roi notre sire vous « reçoit, sauf ses protestations et re- « tenues. » Le monarque français dit *Voire*, et baisa à la bouche le roi d'Angleterre, dont il tenait les mains entre les siennes.

Ainsi finit cette superbe cérémonie; elle mit la rage dans le cœur de l'Anglais, et lui fit jurer une haine immortelle au prince qui le traitait avec tant de hauteur. Retourné dans ses états, il donna les lettres scellées de son grand sceau qu'il avait promises en confirmation de son hommage, qui était effectivement l'hommage lige. Les deux princes ne montrèrent pas encore leur secrète antipathie; au contraire, Édouard désirant terminer quelques différends avec Philippe, au sujet de la Guienne, passa en France avec confiance, et y fut reçu avec les démonstrations d'une franche cordialité. Les deux monarques convinrent même d'un mariage entre le prince de Galles, encore au berceau, et une princesse de France qui n'était pas encore née. Vains simulacres d'amitié entre des princes dont l'un ne pouvait s'empêcher d'envier la couronne qu'il croyait lui être injustement ravie, et l'autre ne manquait pas l'occasion de triompher de ses avantages sur son rival.

[1330] Après la guerre de Flandre, Valois s'appliqua au gouvernement : attentif à tout ce qu'il croyait pouvoir contribuer au bonheur du peuple, établissant l'ordre dans les tribunaux, prévenant les crimes par de bonnes lois, donnant lui-même l'exemple des vertus, en les encourageant. Il lui était né un second fils; son éducation devint pour le père un objet important; il résolut d'en charger Bernard de Mareuil, maréchal de France, d'autant plus digne de cet emploi, qu'il l'ambitionnait moins. Pour s'en exempter, il allégua l'obligation où il se trouverait, s'il acceptait, de quitter la charge de maréchal de France, dont les fonctions étaient alors jugées incompatibles avec les devoirs à remplir auprès du prince. « Si vous y pensez bien, lui dit le « roi dans la lettre qu'il lui écrivit à ce su- « jet, vous trouverez que nous faisons « trop plus grand honneur de vous y « mettre, que nous ne ferions de vous « laisser maréchal..... car il n'est oncques « maréchal en France qui n'en laissât « volontiers l'office, pour être li premier « au frein de l'aîné fils du roi. » Il paraît que, pour remplir les fonctions de gouverneur du prince, Bernard fut obligé de quitter sa charge de maréchal de France.

Les monnaies, depuis qu'on avait commencé à y toucher, étaient toujours une cause de dissension entre le souverain et les sujets; Philippe fixa le titre et le poids, de manière à faire espérer plus de solidité par la suite. Il y avait des conflits perpétuels de juridiction, et souvent des contestations fort aigres entre le clergé et la noblesse; le roi entreprit de les terminer. Il indiqua une assemblée dans son palais, où se trouvèrent vingt-cinq archevêques ou évêques, beaucoup d'abbés et un grand nombre de seigneurs laïcs, avertis d'apporter leurs titres.

Le monarque parut sur son trône, entouré des princes du sang, des pairs et barons du royaume et de ses ministres.

Pierre de Cugnières, écuyer, conseiller du roi, fit les fonctions d'avocat général, et porta la parole. Sa harangue roula tout entière sur les prétentions du clergé : il l'accusa d'appeler toutes les affaires à sa juridiction, sous prétexte, dit-il, que n'y ayant pas d'acte juridique sans serment, il n'y en a par conséquent aucun qui ne tienne à la religion, et dont les juridictions ecclésiastiques ne doivent connaître. C'était là en effet la doctrine du clergé, émanée des principes de la cour de Rome. Comme celle-ci se disait juge des rois, il n'y avait pas, à son exemple, de tribunal ecclésiastique qui ne se crût supérieur à celui des seigneurs, et qui n'attirât à soi toutes les affaires.

Pierre Roger, archevêque de Sens, qui avait été garde des sceaux, et qui depuis fut pape sous le nom de Clément VI, et Pierre Bertrandi, évêque d'Autun, orateurs du clergé, ne nièrent pas que telle ne fût la doctrine du clergé. Ils tinrent que ce qui faisait la solidité des contrats de mariage, des testaments et de beaucoup d'actes pour des intérêts particuliers, était le serment fait sous l'autorité de l'église; que l'exécution de ces actes n'était que l'accessoire de l'engagement religieux, et que l'accessoire devant suivre le principal, c'était, non aux tribunaux laïcs, mais aux tribunaux ecclésiastiques qu'appartenaient la discussion et le jugement de ces causes. En effet, c'était là le fond de la querelle. Les avocats, selon leur coutume, y mêlèrent beaucoup de choses étrangères. Le plaidoyer de Cugnières fut aigre et virulent : la partie de son discours qu'on pouvait appeler dogmatique était en latin; mais quand il en vint aux griefs, pour être mieux entendu des seigneurs laïcs, il poursuivit sa harangue en français, et n'y omit rien de ce qui pouvait piquer et mortifier le clergé. Peut-être le fit-il repentir d'avoir laissé donner tant de publicité à cette affaire; peut-être aussi un peu d'humiliation lui fut-elle utile; car il paraît que le monarque crut devoir s'abstenir de prononcer, dans la crainte que les sarcasmes de Cugnières contre les ministres de la religion ne fissent tort à la religion même. Ainsi trop d'ardeur dans les défenseurs d'une bonne cause lui est quelquefois nuisible. Philippe fit dire aux prélats : « Si vous corrigez ce qui en a besoin, le roi veut « bien attendre jusqu'à Noël prochain; « si vous ne le faites pas dans ce terme, « il y apportera le remède qui sera agréable à Dieu et au peuple. » Mais ce grand éclat se dissipa en fumée, et il ne fut plus parlé de cette affaire. Il résulta seulement de cet appareil que *l'appel comme d'abus*, qui était déjà exercé, devint une partie essentielle de notre jurisprudence.

[1331] Une autre séance royale aussi solennelle, mais qui intéressait moins le peuple, attira par d'odieuses circonstances l'attention du public. Les historiens s'étendent sur le procès de Robert d'Artois, parce que son résultat se lie aux malheurs de la France. Ce prince, quoique le comté eût été adjugé à sa tante Mahaud, en portait toujours le titre, et ne cessait de jeter des regards de regret sur ce riche héritage, qu'il prétendait lui être injustement enlevé. Robert avait un grand mérite; il était distingué par son habileté à la guerre et dans le conseil. On a vu qu'il avait beaucoup contribué à faire obtenir à Philippe de Valois la préférence sur Édouard pour la couronne de France. Aussi le roi, dont il avait épousé la sœur, l'estimait singulièrement, se conduisait par ses avis, de sorte qu'il était regardé comme son principal ministre. Mais toutes ces faveurs, le comté de Beaumont et d'autres belles terres qu'il avait eues en échange de l'Artois, n'effaçaient pas en lui le désir de se le faire restituer. Il en parlait au roi jusqu'à l'importunité, et le pressait sans cesse de faire revoir le procès. Philippe lui remontrait la difficulté et l'indécence même de faire encore retentir les tribunaux d'une affaire déjà jugée deux fois contradictoirement. Encore, lui disait-il, si vous aviez de nouveaux titres à produire, peut-être pourrait-on revenir sur la procédure. Ce moyen que le roi ne

proposait sans doute que comme un échappatoire, frappe Robert; il le saisit, et se met à la recherche de titres auxquels il ne songeait pas auparavant.

De quoi manque-t-on quand on a du crédit, de l'argent et de la mauvaise foi? Cependant il n'est pas certain que le comte d'Artois ait conçu, dès le commencement de son affaire, le projet déshonorant qui l'a perdu. Souvent on réalise dans son esprit ce qu'on désire ardemment, et on soutient ensuite comme vérité un mensonge utile. C'est ce qui arriva à Robert.

Son grand-père, Robert, comte d'Artois, tué à la bataille de Courtray, avait eu pour ministre de confiance Henri d'Irechon, évêque d'Arras. Une demoiselle de Béthune, nommée Jeanne de Divion, qui vivait près du prélat, avait reçu, dit-elle, de lui, au lit de la mort, un écrit concernant la succession du comté, qu'elle devait remettre au petit-fils sitôt que le grand-père aurait fermé les yeux. L'intrigante Divion offre d'abord à la comtesse Mahaud de lui rendre cet écrit, comme pièce qui pouvait lui nuire dans son procès, si elle était connue. Repoussée par Mahaud, elle le propose à la comtesse d'Artois, épouse de Robert, comme pièce utile. La princesse refuse; mais le mari, poursuivi par sa chimère, se laisse tenter. Il veut voir l'écrit. C'était une lettre de l'évêque d'Arras, adressée à lui Robert, petit-fils du vieux comte Robert. Elle commençait par des excuses du prélat d'avoir celé pendant sa vie les droits du prince sur le comté d'Artois. Il lui demandait pardon de sa négligence, et s'avouait dépositaire d'actes qui furent faits alors, « dont les doubles, disait-il, « enregistrés par-devers la cour, furent, « par un de nos grands seigneurs, jetés « au feu; et après ce, fut plané le registre « de la cour. » Or ces actes, dont la Divion disait avoir été instruite de vive voix par l'évêque, étaient, selon elle, 1° le contrat de mariage de Philippe, père de notre Robert, par lequel le vieux Robert donnait à son fils et à ses hoirs la propriété du comté d'Artois, au préjudice de Mahaud, sa fille; 2° la ratification de ce don après le mariage; 3° les lettres patentes de Philippe le Hardi, confirmatives des actes précédents.

[1331-32] On sent combien cette fable était mal tissue : la confidence d'un évêque à une demoiselle assez mal famée; ces titres enlevés par un grand seigneur qu'on ne nomme pas; les registres mutilés ou biffés sans qu'il reste trace de ces violences. Il n'y avait que la représentation des actes qui pût couvrir l'invraisemblance. C'est à ce moment que le comte commence à se rendre coupable. Il engage, ou la Divion s'offre d'elle-même à fabriquer des pièces. Elle s'adjoint un ouvrier adroit, s'aide de sa servante et d'autres intrigants de tous états, que l'appât du gain lui associe. Ils réussissent assez à imiter l'écriture et les formes de la chancellerie; mais ils sont arrêtés par les sceaux. Dans l'impossibilité de les contrefaire, ils en détachent d'autres diplômes et les appliquent à ceux-ci. Robert, triomphant, annonce au roi qu'il a des titres. Le monarque se défiant de la fourberie, fait comparaître la Divion. Après avoir bien tergiversé, elle avoue toute la manœuvre. Le comte dit que cet aveu lui a été arraché par la crainte, qu'il soutiendra ses titres, les armes à la main, contre quiconque les attaquera. Le roi prenant ce défi comme adressé à lui-même, réplique plus fermement, et en fixant son beau-frère, que les titres sont faux, et qu'il fera punir les faussaires; et voilà, par cette menace, deux amis brouillés à la mort.

Robert, honteux de reculer, demande que l'affaire soit suivie. La cour des pairs est convoquée, et afin qu'elle soit complète, le roi émancipe et déclare pair Jean, son fils aîné, duc de Normandie. Les pièces sont présentées; elles sont scrupuleusement examinées, et le résultat de leur examen fut que, le roi séant avec les pairs et les grands du royaume, il intervint arrêt qui déclare que les lettres produites par Robert d'Artois, comte de Beaumont, sont fausses, et qui ordonne qu'elles seront cancellées et dépiécées. Le procureur général demande

alors au comte, qui était présent, s'il prétend encore user de ces lettres. Il se retire, consulte son conseil, rentre et déclare qu'il renonce à ses titres. Aussitôt l'arrêt est exécuté sous ses yeux.

C'est tout ce qu'il y eut de mortifiant pour lui; car, pour ne pas compromettre le prince, on ne parla ni de la Divion ni de ses complices : mais ces ménagements ne furent pas assez efficaces pour purger le cœur du malheureux comte du fiel dont il était gonflé. Il éclata en plaintes amères contre l'ingratitude de son beau-frère. Il paraît même qu'il tâcha de former une cabale à la cour, puisque le roi se crut dans la nécessité d'exiger de plusieurs seigneurs un nouveau serment de fidélité. Philippe, dans l'espoir de le faire rentrer insensiblement en lui-même, et par égard pour leur ancienne amitié, dissimula cinq mois les procédés du comte: à ce terme, il crut qu'il était temps de venger la majesté du souverain et l'autorité des lois, également outragées. Il cessa en conséquence d'arrêter le cours de la justice, et fit reprendre le procès de la Divion et de ses complices.

[1332-34] Interrogés, ils ne manquèrent pas de charger le comte, comme auteur et instigateur du crime. Après une procédure sévère, l'intrigante et sa servante furent condamnées à être brûlées vives et exécutées; l'ouvrier qui les avaient aidées fut trouvé étranglé en prison. Sans doute on crut devoir proportionner le supplice des femmes plutôt à l'importance qu'à la nature du délit. Il y eut beaucoup de personnes compromises, faux témoins, porteurs de paroles, donneurs d'avis, intrigants de tout état, empressés soit par intérêt, soit par vanité, à se mêler des affaires des grands; tous subirent différentes peines: les laïcs, des flétrissures infamantes et des punitions corporelles; les clercs, privation de leurs bénéfices et prison perpétuelle; mais ces châtiments n'eurent lieu qu'après celui de Robert d'Artois.

Quand il sut ses complices mis en justice, il se cacha, erra de province en province, et de château en château, et passa enfin à Bruxelles. Cité à comparaître à la cour des pairs, il demanda des délais; mais malgré les passe-ports de sûreté qu'on lui fit parvenir, ces délais expirés, il ne comparut pas. Après un plaidoyer du procureur général, qui rappelait tous les incidents du procès, ce magistrat conclut « à ce que Robert d'Artois, comte de Beaumont, fût condamné « en corps et en biens, c'est à savoir le « corps mis et livré à la mort, et les « biens confisqués et acquis au roi; et « qu'attendu son absence, il fût banni « du royaume de France. » Conformément à ces conclusions, le roi prononça l'arrêt de bannissement et de confiscation.

Le dépit, la rage d'être proclamé criminel et infâme à la face de la nation, troublèrent la raison du proscrit, et lui inspirèrent les résolutions les plus désespérées. Il essaya d'attenter à la vie du roi, et soudoya des assassins qui se mirent en route pour effectuer leur crime, mais qui, effrayés de son énormité, revinrent d'eux-mêmes sur leurs pas. Au défaut des hommes, Robert invoqua les enfers : il voulut ensorceler le roi, l'envouter, comme on disait alors, c'est-à-dire, ainsi que nous l'avons déjà expliqué, piquer avec une aiguille une figure de cire représentant le roi, qui ressentirait les blessures qu'on ferait à son image, et la mort même, si on la perçait au cœur. Philippe employait des moyens plus sûrs pour punir cet obstiné criminel. Il le poursuivait d'asile en asile, empêchait les princes voisins de le recevoir, en menaçant de la guerre ceux qui l'accueilleraient. Le duc de Brabant, chez qui le comte s'était retiré, voulait le retenir, nonobstant la colère du roi, qu'il brava jusqu'à s'exposer à la guerre. « Ah! lui dit Robert, à Dieu ne plaise « que j'entraîne mon hôte dans ma dis« grâce! Vous avez donné généreuse « preuve à l'amitié et à l'hospitalité plus « que vous ne deviez. Il est temps que « vous rendiez à vos sujets la sûreté et le « repos que mon malheur leur a ôtés. « Plût à Dieu que vous m'eussiez fermé

« votre pays! vous l'auriez fermé à la « guerre et à la désolation qui me suivent. Vous le savez : pour me chercher « dans les antres et cavernes où je me « cachais, ils ont mis le feu par tout le « Hainaut et le Brabant. Il faut donc que « je fuie la France et toutes les terres « amies de ma patrie; que je cherche un « prince assez puissant pour me protéger : et puisque c'est mon destin d'attirer après moi les incendies, les meur-« tres et les saccagements, je veux quel-« que jour retourner vers Philippe, et lui « rendre la pareille des pertes qu'il vous « a fait souffrir pour l'amour de moi. » Après ces adieux, mêlés de tendresse et de menaces, il gagne un petit port, s'embarque, et se jette entre les bras du roi d'Angleterre.

[1334] Édouard, qui avait éprouvé ce que valait d'Artois lorsque l'éloquence de ce prince lui fit manquer la couronne de France, et lorsque depuis, à la tête des troupes françaises, Robert chassa de la Navarre les Anglais, qui avaient voulu l'envahir, Édouard vit avec plaisir Philippe se priver d'un pareil appui. Il le reçut affectueusement, et lui donna le comté de Richmond, en échange des possessions qu'il quittait. C'était une revanche de l'accueil obligeant que Philippe faisait en France à David Bruce, que l'Anglais venait de précipiter du trône d'Écosse. Ainsi ces deux monarques ne laissaient point perdre l'occasion de se montrer leur mutuelle malveillance. Personne n'ignorait ces dispositions, et il n'y avait pas de petit prince, point de seigneur voisin des deux états, qui ne se mît à prix, et qui ne cherchât à se faire arrher pour le moment où les deux rivaux ne manqueraient pas de se choquer. Le pape seul, Jean XXII, politique habile, avait tâché d'amortir cette ardeur guerrière, qui s'enflammait dans le secret, ou de diriger sur d'autres contrées le feu qui menaçait d'embraser l'Europe. Il proposa une croisade; Philippe l'accepta, et fit des préparatifs. Édouard ne s'y refusa pas, et leva aussi des troupes. Le prince français offrit de partir si l'Anglais voulait l'accompagner; mais il savait qu'occupé à rendre l'Écosse tributaire, son adversaire n'abandonnerait pas cet avantage prochain pour des exploits incertains et éloignés. L'insulaire à son tour proposa de mettre en mer et de cingler vers l'Asie, lorsqu'il voyait clairement que l'état de la France, où le comte d'Artois et ses partisans entretenaient des troubles, ne permettait pas à Philippe de s'éloigner. Mais les deux monarques levèrent exactement les décimes accordées pour la croisade, dont ils ne s'occupèrent plus quand ils eurent l'argent dans leurs coffres. Cet argent leur servit, ainsi que les troupes, pour les entreprises qu'ils méditaient.

Le roi d'Angleterre commença l'assaut; ce mot convient à la lutte de ces deux princes, qui se conduisirent quelquefois en spadassins, se provoquant et se défiant l'un l'autre. Édouard prétendit qu'en recevant son hommage pour la Guienne et le Ponthieu, on avait promis de lui rendre quelques parties distraites, de temps en temps, de ces provinces. Il fit encore d'autres demandes de villes et châteaux isolés. « Demandez tout d'un « coup la couronne, lui dit, à ce qu'on « croit, Robert d'Artois. C'est le moyen « d'engager les princes dont vous vous « êtes procuré l'alliance, de ne pas s'épargner dans les efforts que vous leur « prescrirez; la cause qu'ils auront em-« brassée si ouvertement, il faudra « qu'ils la soutiennent. Et moi, qui ai « donné la couronne à Philippe, j'en se-« rai bien plus propre, en vous sa-« luant roi de France, à la faire tomber « de sa tête pour la placer sur la vôtre. »

[1335-37] Édouard recevait avidement ces espérances flatteuses; cependant il craignait de trop hasarder en servant plus précipitamment qu'il ne convenait la passion du comte. Il laissait mûrir ses anciennes alliances et travaillait à de nouvelles : surtout il désirait de s'attacher les Flamands, dont le pays lui ouvrirait des entrées en France, et lui présentait un passage pour la retraite en Angleterre, en cas d'événements fâcheux.

Le duc de Flandre, peu docile aux avertissements du roi de France, lorsque Philippe lui remit ses sujets soumis, les exaspéra par de nouvelles exactions. La ville de Gand, sa capitale, se révolta à l'instigation d'un brasseur, nommé Jacques Artevelle ou d'Artevelle. Le comte, au lieu de tenir tête à cet adversaire peu redoutable d'abord, s'enfuit en France. Le brasseur devint le maître de cette ville et des autres par la terreur qu'il sut inspirer. Il les parcourait, escorté d'une troupe de scélérats déterminés. S'il rencontrait quelqu'un dont l'opinion lui était contraire, sur un signal convenu, trois ou quatre de ses gens se détachaient de la troupe, allaient faire querelle à cet homme, et le tuaient sur-le-champ; ou il ameutait le peuple, qui massacrait le suspect : c'était assez d'avoir dit un mot contre lui pour être assassiné. Tous les gens fidèles au duc fuyaient, sans savoir où trouver d'asile. Un rebelle est peu difficile à gagner quand on lui montre des forces prêtes à le soutenir; aussi Artevelle prêta-t-il volontiers l'oreille à la proposition que lui fit Édouard de le secourir. Il se dévoua entièrement au roi d'Angleterre, et s'engagea à lui ouvrir la Flandre, quand il lui plairait de passer en France.

[1338] Cette alliance, par laquelle la Normandie était menacée d'une guerre voisine, qui pouvait porter ses ravages bien avant dans le duché, émut les seigneurs normands. Ils prirent la résolution de prévenir ce fléau par la diversion d'une descente en Angleterre. Leurs ancêtres, disaient-ils, avaient bien pu conquérir le royaume sous le duc Guillaume; pourquoi ne se promettraient-ils pas le même succès sous Jean, fils aîné de Philippe, nommé à leur duché par son père? Ils s'engageaient à fournir et soudoyer pendant douze semaines quatre mille hommes d'armes, qui continueraient même au delà leur service, moyennant que le roi s'engagerait de les payer. Les Normands firent ces propositions par une députation qui fut solennellement reçue à Vincennes. Peut-être avait-elle été secrètement sollicitée par le duc Jean, qui n'aurait pas sans doute été fâché de se trouver à la tête d'une expédition aussi brillante ; mais elle n'aboutit qu'à quelques descentes partielles que les Normands firent sur les côtes d'Angleterre.

[1339] Mais Édouard ne s'en tint pas à de légères hostilités, toujours plus fâcheuses pour les peuples que décisives. Dans le grand différend qu'il avait avec Philippe, ses mesures étant bien prises de loin, il éclata enfin, et envoya l'évêque de Lincoln demander la restitution de la couronne de France, et déclarer la guerre; ses généraux en même temps attaquèrent et prirent des places en Guienne et en Saintonge, et lui-même traversa la Flandre et le Hainaut, et vint assiéger Cambray. Son armée, grossie des troupes d'une multitude d'alliés, surtout d'Allemands, présentait cent vingt mille combattants. La ville était bien fortifiée, munie de vivres et d'une bonne garnison; elle donna le temps au roi de France de ramasser ses troupes. Elles n'étaient pas tout à fait si nombreuses que celles de l'Anglais : les Français ne comptaient que soixante mille fantassins, mais quarante-cinq mille gens d'armes tous bien équipés et aguerris. Édouard menait avec lui Robert d'Artois. Ce prince entra en Picardie, le fer et le flambeau à la main, ravagea la Thiérache, la Laonnais et jusqu'aux frontières de la Champagne, tant pour rassasier sa haine du spectacle des atrocités qu'il s'était promises en faisant ses adieux au duc de Brabant, que pour tâcher d'attirer son beau-frère à une bataille dans laquelle il trouverait peut-être l'occasion de le combattre corps à corps et de l'abattre à ses pieds.

Peu s'en fallut, en effet, que la bataille n'eût lieu. Édouard désespérant de prendre Cambray, si bien défendu, avait levé le siége. Il s'avança au-devant de Philippe. Les deux armées se rencontrèrent près de la Capelle, dans un lieu nommé Vironfosse. Elles n'étaient séparées que par un petit défilé. Voilà donc les deux rivaux en présence, dans la position qu'ils semblaient tous deux ardemment désirer.

Édouard envoie demander la bataille; Philippe en fixe le jour au vendredi suivant. Mais convient-il de répandre le sang des chrétiens le jour que le Sauveur du monde a répandu le sien pour le salut des hommes? Ce scrupule affecte également les deux rois, et fait resserrer les épées et les lances prêtes à être ensanglantées. Il est possible que cette raison, qui certainement de nos jours ne suspendrait pas le choc de deux armées, ait été déterminante dans ce siècle. Les historiens anglais disent que Philippe n'osa attaquer Édouard, et rejettent sur le premier le blâme de la bataille manquée. Mais pourquoi l'Anglais ne passa-t-il pas lui-même le défilé? On croit qu'il craignit de s'y engager avec des troupes, à la vérité plus nombreuses, mais ramassées de tous pays, et dont il n'était pas sûr. Quant au monarque français, on peut penser que dans cette occasion il suivit, comme il aurait dû toujours faire, l'avis de son conseil, qui lui représenta qu'une défaite livrerait ses états à son ennemi, pendant que celui-ci ne risquait d'autre désavantage, s'il était battu, que de se retirer dans son île. Au reste, quelle qu'ait été la cause de cette inaction, il est certain que jamais armées ne se trouvèrent plus voisines, plus prêtes à se charger, et que jamais elles ne s'éloignèrent plus tranquillement. Édouard décampa le premier, Philippe ne le poursuivit pas; il eut cependant les honneurs de la campagne, parce que ses généraux battirent les Anglais en Guienne, et qu'une flotte qu'il avait mise en mer remporta sur celle d'Angleterre des avantages dont les Français n'eurent pas longtemps le plaisir de se glorifier.

[1340] Édouard se retira en Brabant, et congédia une grande partie de son armée, surtout les Allemands, dont l'entretien lui était fort onéreux. Cette dépense lui donna l'idée de se faire une recrue de Flamands, qu'il pouvait avoir à meilleur marché. Artevelle lui avait procuré un traité de commerce avec les principales villes. Quelques bandes, peu nombreuses à la vérité, de soldats de ce pays marchaient déjà sous ses étendards: le gros de la nation gardait encore une exacte neutralité, mais conservait toujours du ressentiment contre le roi de France, parce qu'il tenait les places de Lille, de Douai et de Béthune, en nantissement de sommes qu'ils s'étaient engagés de payer après la défaite de Cassel. Ce prince eut la maladresse de demander dans ce moment le payement de ces sommes. « Vous ne les devez, dit Artevelle à ses compatriotes, vous ne « les devez qu'au roi de France : reconnaissez pour tel Édouard; non-seulement il vous en donnera quittance, « mais encore il s'engagera à vous remettre les villes qu'on vous retient. » Le traité fut fait sur ce plan, et les Flamands prêtèrent serment de fidélité au roi d'Angleterre comme roi de France. On assigne à cette circonstance l'époque où les rois d'Angleterre ont pris le titre et les armes des rois de France.

Cette défection causa un grand embarras au monarque français; non-seulement elle fournissait à son rival des troupes de terre, mais encore elle le privait lui-même d'une marine considérable, le seul moyen de fermer la France à Édouard, au moment où ce prince, qui était passé en Angleterre, en ramènerait son armée. Cependant Philippe, en achetant des vaisseaux de tous côtés, surtout à Gênes, parvint à se composer aussi une flotte, qu'il opposa à celle d'Angleterre. Elles se rencontrèrent à la vue du port de l'Écluse, et s'y livrèrent un combat qui en a pris le nom. C'est un des plus terribles qu'il y ait jamais eu entre les deux nations. Édouard y combattit en héros. Blessé d'une flèche à la cuisse, il ne cessa de donner ses ordres. Cependant, malgré la bravoure de ses chevaliers, l'habileté de ses marins, l'agilité de ses vaisseaux, plus faciles à gouverner que les lourdes caraques soudoyées par Philippe, il aurait été battu, si les Flamands, qui resterent d'abord spectateurs sur leurs barques, ne fussent venus à son secours. L'impétuosité de leur attaque décida la vic-

toire pour les Anglais : elle fut complète. Les historiens les plus modérés font monter la perte des Français de vingt-cinq à trente mille hommes, et celle des vaisseaux à quatre-vingt-dix, pris, coulés ou brûlés. Le monarque anglais entra triomphant dans le port de l'Écluse, et alla mettre le siége devant Tournay. Robert d'Artois, qui dans l'occasion de faire du mal aux Français, ne pouvait rester inactif, alla assiéger Saint-Omer.

Rien n'égale les horreurs qui se commirent par les corps détachés de la grande armée pendant ces deux siéges. Au reste, les excès d'atrocité étaient semblables de part et d'autre. Quoique les Anglais tinssent la mer en vainqueurs, les Français profitant de la faveur des brouillards et des vents, portaient le ravage et la désolation sur les rivages de leurs ennemis, qui de leur côté parcouraient les côtes de la Normandie la flamme à la main. Dans une descente ils réduisirent en cendres la ville de Tréport. Le duc Jean, dans la campagne précédente, en avait donné ou suivi le funeste exemple. Il avait désolé le Hainaut, et « volèrent « les flammèches, dit Froissard, jusqu'à « Valenciennes. » Il avait mis ensuite le siége devant une forteresse nommée Thin-l'Évêque, château sur la Sambre, près de Cambray, où il employa, dit-on, des canons et des bombardes. C'est la première fois qu'il en est parlé dans l'histoire. Pour la première fois aussi, il se servit d'un moyen bien étrange, plus efficace que ces nouvelles machines, dont l'effet ne pouvait être encore fort dangereux. Il fit lancer par des *engins* dans la place les corps des chevaux et autres animaux qui mouraient dans son camp; et l'infection causée par les cadavres força la garnison de capituler. Celles de Tournay et de Saint-Omer se défendirent si bien, qu'Édouard et d'Artois levèrent le siége, mais non sans une grande perte que leur fit éprouver le duc de Bourgogne à Montcassel. Ils étaient d'ailleurs forcés de réunir leurs troupes pour résister au roi, qui venait les attaquer. Ces deux monarques se trouvèrent encore presque aussi près l'un de l'autre qu'à Vironfosse. Ils se défièrent, non à une bataille, mais à un combat singulier, dont le prix serait la couronne de France : mais Philippe demandait qu'Édouard mît en équivalent celle d'Angleterre. Cette réciprocité n'accommodait ni l'un ni l'autre, et le défi en resta là. La proximité des deux princes donna lieu à une négociation dont s'entremêlèrent les légats du pape et les princesses mères, sœurs, ou parentes des deux rois. Les conférences aboutirent à une trêve d'un an, que chacun signa dédaigneusement, comme s'il faisait grâce à son ennemi; mais au fond ils en avaient chacun besoin : Édouard pour retourner dans son île, où les affaires d'Écosse le rappelaient; et Philippe pour apaiser dans son royaume le mécontentement du peuple, que l'excès des impôts avait porté en plusieurs lieux à la révolte. Les désordres que la guerre propage partout exigeaient aussi des règlements de police, auxquels le roi s'appliqua avec zèle et succès. Il ne négligea pas non plus la partie politique du gouvernement : ses négociations enlevèrent au roi d'Angleterre des alliés importants, tels que l'empereur et les princes d'Allemagne, dont les états étaient comme une pépinière d'hommes où l'Anglais allait chercher ses renforts. Il rassura aussi et gagna le comte de Hainaut, que la crainte avait engagé sous les drapeaux d'Édouard. Enfin il pratiqua en Flandre des intelligences qui commencèrent à y diminuer le crédit et la puissance du brasseur Artevelle.

[1341] Au moment de la signature de la trêve, mourut sans enfants Jean le Bon, duc de Bretagne. D'un de ses frères décédé avant lui, nommé Guy de Penthièvre, il avait une nièce appelée Jeanne la Boiteuse, qu'il maria à Charles de Blois, neveu par sa mère du roi de France, et le fit reconnaître par les états son successeur au duché. Cette inauguration se fit malgré les remontrances et les réclamations de Jean, comte de Montfort, autre frère de Jean le Bon, mais d'un second

lit. Sa mère, Yolande de Dreux, fille de Béatrix, héritière de Montfort, avait porté ce comté dans la maison de Bretagne. Montfort avait épousé Jeanne de Flandre, fille du comte Louis de Nevers.

N'ayant pu, malgré ses importunités auprès de son frère, au lit de la mort, lui faire changer ses dispositions en faveur de sa nièce, Montfort s'empare des trésors du duc, gagne avec cet argent les principaux seigneurs, se rend maître des places fortes, et se proclame hautement duc de Bretagne. Persuadé que le roi de France ne manquera pas d'embrasser la cause de son neveu, il se pourvoit auprès du roi d'Angleterre pour en obtenir des secours en cas de besoin. On croit même qu'il lui fit secrètement hommage de son duché, et se reconnut son vassal. La cour des pairs, réclamée par le comte de Blois et son épouse, se saisit de l'affaire. Montfort fut sommé de comparaître : il se présenta avec une suite de quatre cents gentilshommes; mais il disparut avant le jugement, qui adjugea le duché à Jeanne la Boiteuse et à son époux.

[1342] Pendant les procédures, la guerre était déjà commencée en Bretagne entre les partisans des deux compétiteurs. Le roi de France envoya le duc de Normandie soutenir la cause de son neveu, et le roi d'Angleterre fit passer des troupes au comte de Montfort. Ce serait une histoire qui tiendrait du roman que de rapporter les prouesses des chevaliers bretons et français pendant cette guerre : rencontres, surprises, défis d'un contre un, de trente contre trente, et davantage; tous combats à outrance; la terre jonchée de débris de casques et de cuirasses, de lances et d'épées, de morts et de mourants; des actes de férocité et des traits de générosité, tels qu'en présentent les annales de la chevalerie. Mais quelque éclatants qu'aient été les hauts faits des hommes, la palme de la gloire est restée à deux femmes, Jeanne la Boiteuse et Jeanne la Flamande.

La première, patiente dans l'adversité, ferme et courageuse dans les revers, gagnait les cœurs par son affabilité et sa douceur; elle ne manquait pas non plus des talents politiques et militaires qui commandent l'estime; mais elle eut moins d'occasions de les mettre en évidence que la princesse de Flandre, son antagoniste, dont les faits d'armes pourraient illustrer des guerriers même célèbres. Montfort, son mari, fut fait prisonnier dès la première campagne, et envoyé dans la tour du Louvre. Alors tout le faix de la guerre tomba sur elle. Elle se retira dans la ville d'Hennebond. Le comte de Blois y mit le siége, persuadé que son mari étant dans les fers, si elle y tombait elle-même, la guerre serait bientôt terminée. Ce but et cette espérance donnaient une grande activité à ses efforts; la comtesse les repoussait avec la même ardeur. Elle avait accoutumé les femmes et les filles à être intrépides comme elle, à panser les blessés et à porter des rafraîchissements aux combattants jusque sur la brèche.

A la bravoure du soldat l'héroïne joignait le coup d'œil du capitaine. Un jour, pendant un assaut, elle remarque qu'une partie de ceux qui étaient préposés à la garde du camp ennemi l'ont abandonné, ou par curiosité, ou pour se joindre aux assaillants. Elle prend trois cents cavaliers, se met à leur tête, sort par une porte opposée à l'attaque, fond sur le camp, renverse tout, et y met le feu. Les clameurs de ceux qui sont surpris, leur fuite, et les flammes qui s'élèvent, rappellent les troupes de l'assaut, et le font cesser. Après ce succès, elle reprend le chemin de la ville; mais elle est coupée par un corps supérieur. Sans se déconcerter, elle ordonne à sa troupe de se débander, et marque la réunion dans une ville voisine : quelques jours après, avec ses compagnons d'armes et d'autres qui s'y joignent, elle se présente devant les retranchements des assiégeants, les force, et est en triomphe reçue dans Hennebond.

Le renfort qu'elle amène et sa présence renouvellent le courage des assiégés; mais aussi ils sont attaqués avec plus d'ardeur. Des machines plus fortes que cel-

les qu'on avait employées jusqu'alors ébranlent les murailles : elles menacent ruine, les brèches s'élargissent, les habitants s'intimident. Cédant à la crainte d'être emportés d'assaut, ils demandent à capituler. La comtesse de Montfort remontre en vain qu'elle attend à chaque instant du secours; le peuple ne voit que le danger présent. Les assiégeants accordaient des conditions avantageuses, elles allaient être signées. Jeanne, livrée à la plus vive inquiétude, craignait, espérait, comptait tous les moments. Dans son impatience, elle monte sur la tour la plus élevée, regarde, aperçoit des vaisseaux dans le lointain. Elle descend précipitamment, s'écriant : « Voilà le secours, en« fants, nous sommes sauvés. » Elle court au port, reçoit les Anglais, fait une sortie avec eux, renverse les travaux, brûle les machines; les assiégeants se retirent en désordre, et Hennebond est délivré.

Mais le courage et l'habileté de la comtesse n'empêchaient pas le dépérissement de ses affaires. Le comte de Blois, son concurrent, était soutenu par toutes les forces de la France, tandis qu'Édouard, occupé de l'Écosse, ne lui envoyait que de faibles renforts. Elle va le trouver elle-même, se compose, avec sa permission, une petite armée de chevaliers d'élite, charmés de combattre sous ses ordres; et pour général, elle obtient le comte d'Artois, dont la haine pour le roi de France ne laissait pas douter qu'il n'employât à lui nuire tout ce que la nature et l'expérience lui avaient donné de bravoure et de capacité.

[1343] La comtesse se met sur la flotte qui portait ce renfort : elle était attendue sur les côtes de France par une escadre moins nombreuse, mais composée de vaisseaux plus forts. Il y eut un rude combat. Jeanne y paya de sa personne comme les plus braves chevaliers. Une tempête sépara les deux flottes, et rendit la victoire incertaine. Il paraît cependant que l'avantage fut pour les Anglais, puisqu'ils débarquèrent. Le comte d'Artois ne fut pas longtemps sans entrer en action. Il alla assiéger Vannes, et l'emporta d'assaut. Quatre chevaliers de la garnison, échappés au carnage, rassemblèrent un petit corps d'armée, et vinrent attaquer la ville, dont les brèches n'étaient pas encore réparées. Ils y pénétrèrent malgré les efforts du comte, qui défendit courageusement sa conquête. Blessé dangereusement, et n'ayant pas de confiance aux chirurgiens français, il se fit transporter en Angleterre, et y mourut. On dit qu'il exhorta Édouard à ne se pas désister de ses prétentions sur la couronne de France, et qu'il lui marqua les moyens de les faire valoir. C'était pousser le dépit, la haine et le désir de la vengeance au delà du terme que la nature marque à toutes les passions. Le roi d'Angleterre lui donna des larmes; il perdait un prince qu'il pouvait ne pas estimer, à cause de son crime de faux, mais qui lui était utile. Les Anglais, qui le regardaient comme un innocent persécuté, lui marquaient les égards dus au malheur. Aussi se plaisait-il au milieu d'eux. Sans doute il y a quelque consolation pour un coupable de vivre avec des personnes dont l'hommage d'admiration qu'elles rendent à ses qualités d'éclat, le distrait des remords qu'excite en lui le cri de sa conscience.

La comtesse de Montfort ne perdit point à la mort de Robert d'Artois. Édouard prit sa place, et amena de puissants secours : la guerre se fit avec une nouvelle ardeur entre lui et Jean, duc de Normandie, que Philippe, son père, avait mis à la tête de ses troupes. Ainsi la malheureuse Bretagne continua d'être ravagée par les deux partis. Leurs fureurs furent enfin suspendues par une trêve que ménagèrent encore les légats du pape. Elle devait aboutir à une paix qui serait traitée sous les yeux du souverain pontife, dans un temps déterminé. Selon les conditions de la trêve, le comte de Montfort devait être relâché et rendu à son épouse, en renonçant à ses droits sur la Bretagne; sur son refus de consentir à cette clause, il continua à être détenu. Deux ans après, il trouva moyen

de s'évader déguisé en marchand; mais il mourut la même année, laissant un fils nommé Jean, que sa mère envoya en Angleterre sous la protection du roi.

Celui de France, quelque temps avant la trêve, avait fait une acquisition qui ne coûta pas de sang comme beaucoup d'autres, et fit une augmentation très-précieuse au royaume. Humbert II, possesseur du Dauphiné, n'avait qu'un fils, qui périt par accident. L'état affreux auquel la Bretagne était réduite par les prétentions des héritiers collatéraux, lui fit craindre le même sort pour le Dauphiné. Il crut que la meilleure manière de préserver son peuple de ces malheurs était de l'unir à un état puissant, dans lequel il n'y avait point de variations à redouter, et choisit la France, sa voisine. Avec quelques pensions et d'autres stipulations utiles sa vie durant, Humbert exigea seulement que le fils du roi, successeur immédiat de la couronne, portât dans la suite le titre de *dauphin*. En 1349, Philippe de Valois acquit aussi, par achat, le comté de Montpellier sur don Jayme II, roi de Majorque, petit-neveu de Pierre III, roi d'Aragon, que les Vêpres siciliennes avaient rendu maître de la Sicile. Don Jayme, dépouillé par Pierre IV, son beau-frère, arrière-petit-fils de Pierre III, destina les fonds qu'il reçut à la recouvrance de son royaume : mais son expédition fut malheureuse, et lui-même y trouva la mort. La réunion du comté de Montpellier à la France acheva celle du Languedoc.

[1344] Dans ce temps fut établie la gabelle, mot saxon qui signifie tribut. Il avait déjà été perçu, à différentes époques, quelques deniers sur le sel; mais Philippe de Valois est le premier de nos rois qui ait rendu cet impôt régulier, en forcant le peuple d'aller prendre le sel dans des greniers, et en donnant par conséquent à ce présent de la nature le prix qu'il jugeait à propos d'y mettre. Pour cela le roi d'Angleterre l'appelait l'auteur de la loi salique. C'était une allusion assez plaisante à l'avantage que Valois avait tiré de la vraie loi salique, par laquelle il régnait. Philippe fut sans doute excité à ce monopole par la nécessité de la guerre, et peut-être par les acquisitions du Dauphiné, du comté de Montpellier, et quelques autres, qui coûtèrent beaucoup d'argent. Ces acquisitions, quoique utiles, n'auraient-elles pas pu être renvoyées à des temps moins fâcheux? Il paraît que Valois eut le système, trop suivi depuis, non pas de proportionner la dépense à la recette, mais d'élever la recette à la dépense, système qui n'est raisonnable que lorsque la dépense est nécessaire. Mais son règne, malgré les malheurs dont il fut rempli, guerres perpétuelles, pestes, famines, fléaux de toute espèce, fut un règne de luxe et de magnificence. Le mariage de Philippe de France, second fils du roi, est célèbre par les fêtes qui se donnèrent, et par leur catastrophe.

Les princes et les grands seigneurs de France et des pays étrangers, appelés au tournoi, y vinrent en grand nombre. Les chevaliers bretons les plus renommés par leur naissance et leur bravoure s'y rendirent. Édouard, contre la teneur expresse d'une des conditions de la trêve, avait débauché une partie d'entre eux, et notamment Olivier de Clisson, père de celui qui fut dans la suite connétable de France, et les avait attirés secrètement du parti de Charles de Blois à celui de la comtesse de Montfort. Le roi en fut prévenu, et même il lui fut indiqué des moyens de s'assurer de leur correspondance. Sur ces documents, Philippe les fit arrêter avec quelques seigneurs normands du même parti; et sans que leur procès ait été fait, du moins publiquement, puisqu'il n'en reste aucune trace, ils furent, au nombre de douze, conduits aux halles, exposés au pilori, décapités, leurs corps attachés au gibet, et leurs têtes envoyées en Bretagne, pour être attachées aux portes des principales villes.

[1345] Les historiens ont recherché les motifs d'une exécution si brusque et privée de toutes les formalités que les lois réclament en faveur des citoyens; quelques-

uns croient les avoir trouvés dans le secret dû à la délatrice des complots de ces seigneurs. Ils disent que Philippe de Hainaut, reine d'Angleterre, assez proche parente de Philippe de Valois, piquée de la préférence qu'Édouard, son époux, donnait à la célèbre comtesse de Salisbury, envoya, pour le mortifier et se venger, révéler au roi de France les complots vrais ou supposés de ces seigneurs, et que Philippe ne voulant pas compromettre la reine, mais certain des crimes de ces infortunés, se crut en droit de brusquer leur châtiment, sans garder aucune formalité de justice. D'autres attribuent les informations qui parvinrent au roi au comte de Salisbury même, et en vengeance des galanteries d'Édouard. Quoi qu'il en soit, Philippe gagna à cette conduite la réputation d'un despote ombrageux et cruel. Édouard regarda ce massacre comme une injure personnelle qui lui était faite en haine de l'amitié que ces seigneurs lui portaient, et il en garda un profond ressentiment. Dans le premier mouvement de sa colère, il s'était cru autorisé à user de représailles sur les prisonniers français qu'il avait entre les mains, et il se serait porté contre eux à cette injuste barbarie, sans les vives et pressantes sollicitations de Henri de Lancastre, son cousin. Il se satisfit du moins en rompant la trêve.

On remarque qu'à cette époque Philippe de Valois devint triste, sombre, rêveur : soit que le changement de son caractère, jusqu'alors gaî et ouvert, ait été une suite des remords que lui causa cette exécution ; soit que les aveux obtenus des condamnés lui aient fait connaître qu'il y avait dans une grande partie du royaume, et même à sa cour, des mécontents dont il devait se défier ; soit enfin que l'opiniâtreté d'Édouard à prendre le titre de roi de France fût comme un fantôme menaçant attaché à ses pas, qui l'épouvantait sans cesse.

Il aurait été fort avantageux pour l'Anglais d'avoir en Flandre encore plus de pouvoir que les intrigues d'Artevelle ne lui en avaient procuré. Le duc, chassé par le brasseur de Gand, était toujours réfugié en France. Édouard conçut le projet de lui substituer le prince de Galles, son fils aîné ; Artevelle s'apprêta à le seconder. Il se flattait d'avoir assez d'empire sur l'esprit des Flamands pour les amener au dernier période de rébellion contre leur souverain. Sous prétexte de saluer le monarque arrivant d'Angleterre, il obtint des principales villes des députés, qu'il mena à l'Écluse, où ce prince avait débarqué. Édouard les reçut avec les démonstrations les plus affectueuses, auxquelles ils parurent très-sensibles. Le brasseur crut le moment favorable pour leur proposer le changement de souverain ; mais les sollicitations et les menaces de leur perfide compatriote furent inutiles. Ils répondirent constamment : « Ce n'est pas à nous à déshériter notre duc. » Ils se retirèrent, et allèrent porter chacun dans leur ville leur indignation contre l'auteur et l'instigateur de leur révolte. Son crédit commença à diminuer partout. Le traître resta près d'Édouard pour prendre avec lui des mesures rigoureuses, au défaut des moyens conciliatoires qui lui avaient si mal réussi. Il crut devoir commencer par Gand, où était le siége de sa puissance. Il y introduisit cinq cents Anglais, et les suivit.

Mais son crédit y était déjà bien diminué. Il dut s'apercevoir aussi aux regards de ses concitoyens, quand il retourna à Bruges, qu'ils étaient bien revenus de leurs préventions en sa faveur. Le peuple, assemblé sur son passage, murmurait tout haut. Ce ne fut qu'avec peine qu'il parvint à sa maison, à travers la multitude, dont la contenance et les discours n'annonçaient rien que de sinistre. En entrant, il fait barricader portes et fenêtres ; mais sa demeure est en un moment investie par la populace en fureur. Il paraît sur le balcon, et commence à haranguer. « Descendez, lui « crie-t-on, ne nous sermonnez pas de « si haut. » Il cherche pour lors à s'échapper ; mais toutes les issues étaient gardées. Il est arrêté, cruellement percé et

déchiré par ce même peuple dont il était deux jours auparavant l'idole. « Leçon « terrible, dit un historien, pour tout « sujet rebelle et séditieux. » Ajoutons, leçon inutile. Les Flamands ne rompirent pas cependant leurs liaisons avec le roi d'Angleterre. Ils lui promirent de continuer à l'aider dans la guerre, et de ne point faire la paix avec leur comte que son fils ne prît alliance avec quelqu'une des princesses d'Angleterre.

Cette guerre, dont on s'occupait comme inévitable, dans le temps même qu'on faisait des trêves qui devaient, disait-on, conduire à la paix; cette guerre éclata bientôt, mais plus générale, plus atroce qu'elle n'avait été. Elle ne se borna plus à la Bretagne, qui en fut cependant le prétexte. Édouard publia qu'il ne l'entreprenait que pour venger les seigneurs bretons décapités à Paris, où ils avaient été attirés par trahison, et mis à mort contre la teneur du traité de la trêve, qui stipulait une sûreté générale tant que la suspension d'armes durerait. A ce motif il joignit hautement la prétention à la couronne de France, usurpée par son injuste compétiteur, qu'il n'appelait plus que Philippe de Valois. C'est le seul titre qu'il lui donna dans le défi envoyé pour déclarer la guerre.

Le principal théâtre des hostilités fut d'abord en Guienne. Jean, fils aîné du roi, et duc de Normandie y commandait avec des forces supérieures à celles des Anglais. Il attaquait Angoulême, défendu par un brave capitaine, nommé Norwich, qu'il avait réduit à l'extrémité. Ce commandant se présente seul sur les créneaux, la veille de la fête de la Purification, et demande à parler au général français. Le duc arrive au bas du rempart. « Vous voulez apparemment vous rendre? « dit-il à Norwich. — Point du tout, « répond celui-ci; mais sachant que vous « avez, aussi bien que moi, grande dé- « votion à la sainte Vierge, j'ai pensé à « vous prier de m'accorder une suspen- « sion d'armes, seulement pour la fête « de demain et qu'il ne soit permis ni « à vos soldats, ni aux miens, de tirer « l'épée l'un contre l'autre pendant ce « saint jour. — Volontiers, » répond le prince; et on se retira. Le lendemain, de grand matin, Norwich sort de la ville à la tête de sa garnison avec armes et bagages; mais arrêté aux avant-postes, il demande à parler au commandant du quartier. « Je ne suis pas venu, lui dit- « il, pour me battre; mais pendant ce « jour de fête que monseigneur le duc de « Normandie m'a accordé, je suis bien « aise de me promener hors de la place, « où mes soldats et moi sommes enfer- « més depuis si longtemps. » On va rapporter ce propos au duc. Il sourit et répond : « Laissez-les passer, et conten- « tons-nous d'avoir la ville. » C'est le seul trait d'humanité qu'on puisse raconter de cette guerre, qui se faisait de part et d'autre avec la plus grande férocité. Outre les ravages et l'incendie des campagnes, les malheureux habitants des villes, qui avaient quelquefois malgré eux défendu leurs murailles, étaient passés au fil de l'épée, et ruinés de fond en comble par l'incendie de leurs maisons.

[1346] Les progrès du prince Jean en Guienne alarmèrent Édouard. Il leva une nouvelle armée, dans le dessein d'aller secourir cette province; mais au lieu de descendre à Bayonne, comme il comptait, la contrariété des vents et les retards qu'ils apportèrent à son expédition lui firent changer de dessein, et sur les conseils de Geoffroy d'Harcourt, il débarqua en Normandie, qu'il se mit aussitôt à ravager. Philippe, qui aurait dû se tenir prêt de tous côtés contre un ennemi aussi actif, n'avait auprès de lui que quelque cavalerie, qu'il envoya à la défense de Caen, sous le commandement du comte d'Eu, connétable de France. Il espérait que cette ville tiendrait assez longtemps pour qu'il pût rassembler une armée; mais elle fut prise à la première attaque par la mauvaise conduite ou par la trahison du connétable. Le pillage se fit méthodiquement pendant trois jours, et on chargea du butin plusieurs vaisseaux,

qui portèrent ces dépouilles à Londres.

Édouard ayant partagé son armée en deux corps pour une plus facile exécution, l'un continua de ravager la Normandie, et poussa jusqu'au pays Chartrain; l'autre, à la tête duquel il se trouvait en partant de Caen, ruina tout le pays entre l'Orne et la Seine, brûla Louviers et le Pont-de-l'Arche, et aboutit à Poissy. Il y fut rejoint par les pillards du pays Chartrain, qui, chemin faisant, mirent le feu à Saint-Germain, Nanterre, Ruel, Saint-Cloud, Neuilly, dont les flammèches volaient jusque dans Paris. Cependant Philippe, en appelant auprès de lui la noblesse de Picardie, de Champagne et de Bourgogne, et rassemblant les communes de ces provinces, s'était enfin procuré une armée. Son premier soin fut de garantir la ville de Rouen des attaques qu'Édouard méditait. Privé de ce passage, l'Anglais, malgré ses succès et la réunion de toutes ses forces, se trouvait au milieu du royaume dans un état qui devenait chaque jour plus critique. A l'effet d'en sortir, il cherche le long de la Seine quelque autre passage par lequel il puisse s'ouvrir ensuite un chemin dans le Ponthieu et la Flandre, pour de là regagner son île, s'il y était contraint : mais Philippe avait fait rompre tous les ponts, et le peu de gués qu'il y avait étaient bien gardés. Il observait d'ailleurs l'ennemi sur la rive droite, et suivait toutes ses marches. Ainsi pressé, le rusé Édouard fait parvenir à Philippe le faux avis qu'il est déterminé à tenter le passage près de Paris. Philippe repasse alors sur la gauche et s'établit à Antony; mais pendant que bien retranché dans ce poste, il y attendait le roi d'Angleterre, celui-ci s'avance rapidement sur Poissy, refait le pont, culbute les troupes tirées de la Picardie, qui résistaient, gagne le Beauvoisis, toujours pillant et brûlant, et se voit deux jours d'avance lorsque le roi se trouve en état de le poursuivre.

Mais ce n'était pas assez que d'avoir passé la Seine, il fallait traverser la Somme, dont les bords étaient garnis de soldats, et tous les ponts en puissance du roi. Édouard tenta successivement d'en forcer deux, mais ce fut en vain, et il se trouva alors dans un danger imminent, entre une rivière profonde et fangeuse où l'on ne connaissait pas de gué, et une armée plus forte que la sienne, dont il allait être forcé de soutenir les attaques avec des troupes fatiguées d'une longue marche, et embarrassées de butin et de prisonniers.

On soupçonnait cependant l'existence d'un gué. Édouard fait proclamer dans son camp une forte récompense pour celui qui le fera connaître. Un homme du pays l'indique au-dessous d'Abbeville, dans un lieu nommé Blanquetaque. Il était peu fréquenté, parce que la mer le couvrait pendant le flux. L'Anglais s'y présente à la mer descendante, et passe la rivière à la vue de dix mille hommes qui l'attendaient de l'autre côté. Selon quelques historiens, Godemard de Foi, qui les commandait, fit de la résistance; mais abandonné par des soldats qui étaient des milices nouvellement levées, il se retira. Selon d'autres, Godemard était un traître qui livra lâchement le passage. Philippe arriva lorsque les derniers Anglais passaient; il fit même des prisonniers; mais il ne put s'engager dans le gué, parce que la mer revenait et le rendait impraticable. Il retourna donc à Abbeville, où était le gros de son armée.

Il s'en fallait néanmoins de beaucoup qu'Édouard fût en sûreté. Le passage de Blanquetaque lui avait procuré l'avantage de n'être pas noyé dans les eaux de la Somme en cas de défaite; au lieu qu'à présent, n'ayant plus de rivière derrière lui, il pouvait espérer, s'il était battu, de se sauver avec quelques débris de son armée; mais le combat paraissait inévitable, parce que les Français n'étaient qu'à trois lieues de distance, et qu'il n'y avait pas de composition à attendre d'un ennemi plus fort et irrité : aussi l'Anglais n'en demanda-t-il pas, et

ne songea-t-il qu'à vendre chèrement sa vie, en choisissant un poste avantageux. Il plaça son camp sur une éminence qui dominait le village de Créci, d'où cette bataille a pris son nom.

Il est à remarquer que les deux rois se préparèrent à la bataille par les actes les plus sacrés de la religion : Édouard dans son camp, et Philippe dans Abbeville. Le monarque français en fit sortir ses troupes à la pointe du jour, le samedi 25 août. Elles avaient trois lieues à faire pour atteindre l'ennemi. Des chevaliers expérimentés, que le roi envoya examiner la position des ennemis, la trouvèrent formidable, et ne purent s'en taire. Quoiqu'ils vissent au roi le désir pressant de livrer bataille, ils lui conseillèrent d'attendre au lendemain. « N'exposez pas, lui dirent-ils, vos troupes, « fatiguées de trois lieues de marche, « sous un soleil déjà brûlant, à des soldats frais, reposés, et parfaitement « retranchés. — Mais, répondit Philippe, ils m'échapperont. — Non, » répliquèrent-ils; et ils lui montrèrent le moyen de les retenir dans leur camp, en les inquiétant par de fortes escarmouches. Convaincu par leurs raisons, il ordonna de faire arrêter l'avant-garde, qui marchait déjà.

La plaine au bas de Créci était couverte de soldats novices, ramassés de toutes les communes. Ils arrivaient persuadés que les Anglais ne pouvaient se défendre, et qu'ils n'avaient plus eux-mêmes qu'à tuer et à piller le camp. Ils brandissaient leurs armes d'un air de triomphe, et remplissaient l'air des cris : « A la mort! point de quartier! » Tous les seigneurs voulaient commander, aucun n'entendait obéir. Chacun à part se promettait à soi seul l'honneur et les profits de la victoire. La première bataille, ainsi appelait-on l'avant-garde, sur l'ordre de s'arrêter, fit halte. Le comte d'Alençon, frère du roi, qui commandait la seconde, veut profiter de l'immobilité de l'avant-garde pour prendre la tête et avoir l'honneur de la première attaque. Il fait avancer ses bataillons. Un corps d'arbalétriers génois qui couvrait son front, soit crainte, soit lassitude, refuse de marcher. « Tuez « cette ribaudaille qui vous embarrasse « le chemin, » s'écrie d'Alençon. Sa cavalerie, lancée au milieu de ces fantassins, les rompt et les écrase. Les Génois, ainsi foulés, se prennent aux jambes des chevaux, renversent les cavaliers, et les égorgent avec les petits couteaux qu'ils portaient à leur ceinture.

C'est dans ce désordre que les Français, se poussant les uns sur les autres, parvinrent, sans pouvoir s'arrêter, jusqu'auprès du prince de Galles, jeune homme de quinze ans, qui venait d'être armé chevalier. Il n'y eut de vrai combat qu'autour de lui. Il se trouva en danger, et les seigneurs qui l'environnaient envoyèrent prier son père de venir à son secours. « Est-il à terre ou « blessé? dit le roi. — Non. — Retournez donc : laissez à l'enfant gagner ses « éperons. Qu'on ne me requière tant « qu'il sera en vie, pour aventure qui « lui advienne. Je veux que la journée « soit sienne, et que l'honneur lui en « advienne, et à ceux à qui je l'ai « baillé en garde. »

Le roi de France, au lieu de se tenir ferme dans la troisième bataille ou l'arrière-garde, pour recevoir du moins les fuyards et assurer la retraite, se laissa emporter à son ardeur, et se jeta dans le fort de la mêlée. Son cheval y fut tué. Le comte de Hainaut le remonta. Quoique blessé à la gorge et à la cuisse, il ne voulait pas quitter le combat. Le comte saisit alors la bride de son cheval, et l'entraîne malgré lui hors du champ de bataille. Il n'avait plus auprès de lui que cinq chevaliers. Vers minuit ils arrivent à Broie, château situé près d'Abbeville. « Qui vive! crie la senti« nelle. — Ouvrez, répond le roi, c'est « la fortune de la France. » Il se repose quelques moments, se rafraîchit, et part pour Amiens, ne se croyant en sûreté que quand il y fut arrivé. Il y eut le lendemain un grand brouillard. Des communes qui venaient joindre l'armée

française, ignorant l'échec de la veille, donnèrent dans des bataillons anglais et furent massacrées. Un écrivain contemporain dit qu'il périt, tant dans la bataille que dans la surprise du lendemain, trente mille Français, entre lesquels se trouvaient douze cent seize tant seigneurs que chevaliers, et onze princes. De ce nombre furent le comte d'Alençon, frère du roi, le principal auteur du désastre, le comte de Flandre, le duc de Lorraine, et Jean de Luxembourg, roi de Bohême, qui était uni à Philippe par une double alliance, Charles, son fils, depuis empereur, ayant épousé la sœur du roi de France, et Bonne, sa fille, Jean, duc de Normandie, fils du même prince. Le roi de Bohême était aveugle : il voulut, malgré son infirmité, être mis au rang des combattants; cinq chevaliers cédèrent à ses instances impérieuses, attachèrent les brides de leurs chevaux à celle du sien, et le menèrent au fort de la mêlée où combattait son fils : il frappait, comme on dit, à tort et à travers. Le lendemain on le trouva couché mort sur le champ de bataille, avec ses chevaliers, et leurs chevaux encore liés par le frein les uns aux autres. « Je veux, avait-il dit à ses « chevaliers, faire encore un coup d'é- « pée : il ne sera pas dit que je serai « venu ici pour rien. Me refuserez-vous « l'amitié de m'accompagner? » Quelle idée le vieillard obstiné et ses complaisants avaient-ils de la bravoure? Le roi d'Angleterre accorda trois jours pour reconnaître et ensevelir les morts, et il assista en grand deuil avec son fils au service solennel qu'il fit faire pour les principaux. Beaucoup d'entre eux étaient ses parents. On dit que les retranchements des Anglais étaient défendus par des canons, et que l'explosion et le feu de ces nouvelles machines contribua beaucoup à la défaite des Français.

[1347] Après une si belle victoire, Édouard ne tenta pas de pénétrer en France. On en donne deux raisons : la première, qu'ignorant les succès de Philippe de Hainaut, sa femme, qui faisait la guerre en Écosse, il ne voulut pas hasarder de voir dépérir en France, par ses exploits mêmes, une armée qui bientôt pouvait lui être nécessaire dans sa propre île. La seconde est que le duc Jean accourait de Guienne au secours de son père, et que les débris de Créci, joints à l'armée victorieuse du fils de Philippe, pouvaient le rejeter dans le même embarras dont il venait de se tirer si heureusement. Dans la circonstance où il se trouvait, il crut plus prudent de se procurer une entrée libre en France que d'y tenter de vaines conquêtes. La possession de Calais était très-propre à remplir ses vues : située sur un des plus courts trajets de France en Angleterre, cette ville avait souvent donné des inquiétudes aux Anglais par la facilité qu'elle offrait pour un prompt passage. Le vainqueur y mena ses troupes. Comme elle était défendue par un brave chevalier, nommé Jean de Vienne, à la tête d'une bonne garnison, Édouard, après avoir inutilement sommé le commandant, se détermina, plutôt que de risquer des attaques qui lui coûteraient beaucoup, et peut-être sans succès, à prendre la ville par famine. Ce blocus pouvait être long. Afin de fermer l'entrée à tous les secours, il fit ceindre le côté de la ville par où il eût pu en arriver, d'une autre ville bâtie en charpente, et couverte de chaume, pour loger ses troupes pendant l'hiver.

Valois, après sa défaite, avait eu intention, avec les débris encore formidables d'une armée si nombreuse, de tenter une nouvelle action; mais quand il le proposa, il ne trouva que froideur et découragement : il fut contraint, comme Édouard l'avait prévu, de faire revenir de la Guienne Jean, son fils, qui faisait la guerre avec succès dans cette province. Ce prince n'en fut pas plus tôt parti, que les Anglais reprirent toutes les villes et les châteaux dont il s'était emparé. Pareille compensation alternative de succès et de revers avait lieu en Bretagne; les deux partis y triomphaient successivement : celui de la comtesse de Mont-

fort, l'héroïne d'Hennebond, après quelques avantages, surprit un poste important nommé la Roche-de-Rien. Charles de Blois accourut pour le reprendre. Il y eut un combat sanglant. Charles y fut blessé, pris et mené en Angleterre. La place n'en revint pas moins ensuite entre les mains de Jeanne la Boiteuse, son épouse, qui ne fuyait pas plus les combats que Jeanne la Flamande, son émule. Ainsi, par la mort de Montfort et la captivité du comte de Blois, la guerre se trouva reposer sur deux femmes; pendant qu'une troisième, Philippe de Hainaut, reine d'Angleterre, jouant un rôle encore plus brillant que les deux autres, amenait aux pieds de son époux le roi d'Écosse, David Bruce, fait prisonnier dans une bataille où elle commandait.

Elle venait d'arriver dans le camp, lorsque les habitants de Calais, pressés par une horrible famine, demandèrent à capituler. Il y avait lieu d'espérer un traitement humain, parce qu'Édouard, au commencement du siége, avait laissé sortir les bouches inutiles, femmes, enfants, vieillards, au nombre de dix-sept cents, et leur avait même fait donner de l'argent pour se conduire; mais l'opiniâtreté des assiégés avait changé son caractère : depuis peu il avait refusé cinq cents malheureux qui avaient sollicité la même faveur que les premiers, et que les assiégés et les assiégeants laissèrent également périr de faim et de misère entre le camp et la ville. Édouard alors ne voulait entendre à aucune proposition. Le gouverneur n'était pas fâché de ce refus, parce qu'il attendait journellement du secours. En effet, Philippe avait rassemblé une armée, que l'on dit de soixante mille hommes. Il vint jusqu'aux retranchements des Anglais, les fit visiter : ils furent jugés inexpugnables. Selon l'usage, il envoya offrir la bataille au roi d'Angleterre. Édouard répondit : « Je suis ici pour « prendre Calais; si Philippe de Valois « veut combattre, c'est à lui de voir « comment il pourra m'y contraindre. » Malgré les avis de ses généraux, Philippe s'obstinait à vouloir risquer la bataille. Il fallut deux jours de remontrances et de prières pour l'engager à se retirer. Il céda, frémissant de dépit; et les habitants, du haut de leurs murailles, virent, avec les convulsions du désespoir, s'éloigner et disparaître le secours qu'ils avaient si longtemps attendu.

A leur prière, Jean de Vienne monte sur les créneaux, et fait signe de la main : Gautier de Mauny, nommé par le roi d'Angleterre pour conférer, approche. « Je ne demande autre chose, dit le gou« verneur, sinon qu'on nous veuille lais« ser aller tous ainsi que nous sommes. « — Jean, répond Mauny, nous savons « une partie de l'intention de notre sei« gneur le roi. Ce n'est pas son entente « que vous en puissiez aller ainsi; mais « que vous vous mettiez tous à sa pure « bonne volonté, ou pour rançonner ceux « qu'il lui plaira, ou pour faire mourir. » De Vienne répond « qu'il se défendra « jusqu'à la dernière goutte de son sang, « plutôt que de se rendre à discrétion. » Mauny va rapporter ces paroles au roi, le supplie de se relâcher, mais le trouve inexorable. « Vous pourriez avoir tort, « lui dit hardiment Mauny, car vous « donnez un mauvais exemple. » Il entendait par là le droit de représailles, que l'inflexibilité du roi pouvait autoriser en d'autres rencontres. Les seigneurs présents le comprirent, et joignirent leurs supplications aux instances de Mauny. « Eh bien! dit le monarque, que de la « ville partent six des plus notables « bourgeois, les chiefs nus, tous déchaux, « la hart au col, les clefs du château et de « la ville en leurs mains. D'iceux je ferai « à ma volonté, et le remanent je pren« drai à merci; c'est toute la grâce que « je peux faire. »

Les Calaisiens attendaient leur arrêt dans la grande place. Six victimes à choisir entre leurs pères, leurs frères, leurs parents, leurs amis; quelle grâce affreuse! A un morne silence de stupeur succédèrent des cris aigus, mêlés de sanglots et de gémissements. Eustache de Saint-Pierre, un des principaux bour-

geois, fait faire silence, et dit : « Grand mé-
« chef seroit de laisser mourir un tel peu-
« ple par famine ou autrement; auroit
« grande grâce devant notre seigneur, qui
« le pourroit garder. J'ai si grande espé-
« rance d'avoir pardon devant notre sei-
« gneur, si je meurs pour ce peuple sau-
« ver, que je veux être le premier. » Ce noble dévouement est imité par Jean d'Aire, son cousin. Deux de leurs parents, Jacques et Pierre Wisants, se joignent à eux ; et deux autres, dont malheureusement l'histoire n'a pas retenu le nom, complètent le nombre de six.

Le gouverneur les remet entre les mains de Mauny, le priant de les recommander à la miséricorde du roi. Ils sont admis, et présentent les clefs. Un silence de terreur régnait dans l'assemblée : il n'était suspendu que par un murmure d'admiration pour la magnanimité de ces infortunés. Édouard promène sur eux un regard farouche : « Soit fait venir « le coupe-tête, » s'écrie-t-il. Les instances de ses généraux pour les sauver, les supplications même de son fils, demeuraient infructueuses, lorsque la reine, qui venait d'être avertie, entre, se précipite aux pieds de son mari. Pendant qu'elle demande grâce, il se recueille, et après un instant de silence : « Ah!
« madame, dit-il, j'aimasse mieux que
« vous fussiez autre part que cy. Vous
« me priez si acortes, que je ne puis
« vous éconduire. Si les vous donne à
« votre plaisir. » Elle les emmène aussitôt, les fait habiller, ordonne qu'on leur serve à dîner, et les renvoie sous escorte avec chacun un présent. Les Calaisiens durent ainsi la vie au dévouement de leurs compatriotes; mais ils perdirent tout le reste. Édouard les chassa de leur ville, et la fit repeupler par des Anglais. Ces malheureux furent reçus charitablement dans les villes voisines, et Philippe leur fit personnellement tout le bien que les circonstances où il se trouvait lui permirent. Entre autres dispositions, il ordonna que tous les offices qui viendraient à vaquer dans ses terres leur fussent donnés exclusivement à tous autres, jusqu'à ce qu'ils fussent tous pourvus. On remarquera qu'entre les six dévoués, il n'est pas dit qu'il y eût aucun soldat de la garnison ; elle fut seulement faite prisonnière de guerre : ce qui confirme ce que nous avons déjà remarqué, que souvent les habitants, forcés par leur garnison de se défendre, étaient punis d'une résistance involontaire.

Les deux dernières années de Philippe de Valois furent les plus malheureuses de sa vie. A la sollicitation du pape, et après plusieurs courtes trêves avec l'Angleterre, il en obtint une plus longue, qui se prolongea jusqu'en 1355, et qui le laissa respirer, mais qui abandonna à son vassal tous les honneurs et tous les avantages de la victoire. Calais resta à l'Anglais, avec un territoire bien arrondi, dont les coupures et les fortifications naturelles rendaient la ville inaccessible, et propre, par son port, à la destination qu'Édouard s'était proposée, de se préparer par là en tout temps une entrée facile en France.

[1348-49] La honte de la défaite de Créci, l'abattement de la nation, qui semblait porter sur son front l'humiliation de son souverain, le poids des impôts, d'autant plus accablant qu'ils n'avaient servi qu'à des malheurs, les cabales à la cour, et les troubles intestins, donnaient à Philippe un maintien soupçonneux, effet des inquiétudes qui le tourmentaient. Alors la France éprouvait encore les horreurs de la peste affreuse qui parcourut l'univers au milieu du quatorzième siècle. De la seule ville de Paris, encore fort rétrécie, puisqu'elle s'étendait peu au delà de ce qu'on appelle la Cité, des historiens contemporains disent qu'on porta en terre, pendant plusieurs semaines, cinq cents cadavres par jour. Les campagnes étaient dépeuplées; de la disette de cultivateurs naquit la famine. On accusa les juifs de cette mortalité; ils avaient, dit-on, empoisonné les fontaines pour faire périr les chrétiens : ils furent massacrés en plusieurs endroits.

On remarque que ces fléaux n'empê-

chaient pas le faste, le luxe, l'amour effréné du jeu, et toutes les habitudes perverses qu'amène la licence des mœurs, favorisée par un gouvernement affaibli. A ces désordres on peut joindre la secte des flagellants, troupes d'hommes et de femmes qui se disciplinaient et se flagellaient publiquement en expiation de leurs péchés. Ils parcouraient, nus jusqu'à la ceinture, les villes et les campagnes, modulant les coups de fouet dont ils se déchiraient sur les cantiques qu'ils chantaient. La débauche se mit facilement entre des personnes dont la nudité excitait les passions, plus que la douleur ne les amortissait. Comme cette espèce de pénitence publique tenait à la religion, le roi ne voulut pas la proscrire sans avoir consulté la faculté de théologie : de son avis, il défendit, sous des peines sévères, ces pratiques superstitieuses, qui se sont quelquefois renouvelées depuis.

Peu s'en fallut que le roi d'Angleterre ne perdît sa conquête quelques mois après l'avoir faite. Il avait mis dans Calais un gouverneur italien, Aimery, de Pavie, qui se laissa gagner par Geoffroy de Charni, commandant pour le roi à Saint-Omer. A jour et signal convenus, et pour une somme stipulée, Aimery devait recevoir dans la place un fort détachement de Français. Édouard découvre le complot, promet à l'Italien sa grâce, à condition que, par une double trahison, paraissant fidèle à ses conditions, il attirera Geoffroy dans le piége. Avec cette certitude, le monarque part secrètement, accompagné du prince de Galles, son fils, et d'une troupe d'élite, et débarque à Calais avec la même précaution. Geoffroy, à l'heure marquée, envoie son argent par cent hommes d'armes. Le traître commandant les reçoit dans le château comme pour le livrer, et ils sont faits prisonniers. Aussitôt Édouard sort sur Charni, qui s'avançait avec le reste de sa troupe; quoique surpris, il se défend vaillamment. Le roi, combattant comme un simple chevalier sous la bannière de Mauny, son général, s'attache, dans la mêlée, à un chevalier français nommé Eustache de Ribaumont, et le défie. Celui-ci ignorant par qui il était provoqué, frappe sans ménagement. Ce combat se faisait à pied : deux fois le monarque tombe sur ses genoux. Il aurait été assommé sans la bonté de ses armes. Ce duel se soutint longtemps. Pendant sa durée, les Français furent défaits et dispersés. Ribaumont se voyant presque seul, recule de quelques pas, présente son épée à son adversaire, et se rend prisonnier du roi, qu'il reconnaît alors.

Après avoir fait l'aventurier dans le combat, Édouard reprit le personnage de roi et de brave chevalier. Il admit les prisonniers à sa table, s'entretint familièrement avec eux, ne fit à Charni qu'un léger reproche, qui tenait plus de la raillerie que de la réprimande, et loua le courage de tous les autres. *Le gentil prince de Galles les servit du premier mets.* Au second service, les convives français se retirèrent par discrétion, et allèrent achever le repas sur une autre table dans la même salle. Quand il fut fini, le roi s'adressant à Ribaumont : « Messire Eustache, lui dit-il, vous êtes « le chevalier au monde que je visse onc« ques plus vaillamment assaillir ses en« nemis, ne son corps défendre; ne trou« vai oncques en bataille où je fusse, « qui tant me donnât à faire, corps à « corps, que vous avez aujourd'hui fait. « Si vous en donne le prix et aussi sur « tous les chevaliers de ma cour, par « droite sentence. Adonc print le roi son « chapelet (ornement de tête en forme « de couronne), qui étoit bon et riche, « et le mit, continue Froissard, sur le « chef de monseigneur Eustache, et dit : « Monseigneur Eustache, je vous donne « ce chapelet pour le mieux combattant « de la journée de ceux de dedans et de « dehors, et vous prie que vous le por« tiez cette année pour l'amour de moi. « Je sais bien que vous êtes gai et amou« reux, et que volontiers vous vous

« trouvez entre dames et demoiselles; « si dites partout où vous irez que je le « vous ai donné. Si vous quitte votre « prison, et vous en pouvez partir de- « main s'il vous plaît. » Qui croirait que cet acte aussi généreux qu'aimable fût du même homme qui, insensible à l'héroïque dévouement des six bourgeois de Calais, avait donné l'ordre de les conduire à la mort, et qui, sous prétexte de venger les seigneurs bretons, avait si cruellement incendié tous les pays qu'il avait parcourus dans la campagne que termina la funeste bataille de Créci? Philippe désavoua le gouverneur de Saint-Omer; et cette entreprise, qui pouvait renouveler la guerre, n'eut pas de suite.

[1349] La reine Jeanne de Bourgogne, recommandable par toutes les vertus civiles et chrétiennes, mourut de la peste, qui la surprit dans ses exercices de piété auprès des pauvres frappés de la contagion. La duchesse de Normandie, sa belle-fille, lui survécut peu. Philippe voulut remarier son fils; il lui destina Blanche de Navarre, princesse de dix-huit ans d'une beauté accomplie; mais en la voyant, il en devint amoureux, et l'épousa, à l'âge de cinquante-six ans. Il donna à Jean, son fils, Jeanne, comtesse de Boulogne, jeune veuve, mère de Philippe de Rouvres, dernier duc de la première branche de Bourgogne; et Jeanne de Bourbon, à Charles, dauphin, son petit-fils.

[1350] Philippe de Valois mourut de maladie dans l'année de son mariage, âgé de cinquante-sept ans, laissant Blanche, sa jeune épouse, enceinte. Près d'expirer, il appela quelques grands auprès de lui, et leur répéta les raisons qui avaient déterminé dans le temps les suffrages en sa faveur. Il enjoignit à ses deux fils, Jean et Philippe, duc d'Orléans, de ne jamais rien relâcher au roi d'Angleterre, qui paraissait toujours disposé à soutenir sa prétention. Valois avait désiré la couronne; il en sentit toutes les épines: mais il lui resta, en mourant, l'espérance que son trône s'affermirait sous un successeur de quarante ans, célèbre par ses exploits militaires, qui avait lui-même un fils en âge d'homme, et dont la prudence, vertu moins estimée alors que la fougue du courage, a été cependant plus utile au royaume.

Les historiens ne sont pas d'accord sur le caractère de Philippe de Valois : à juger par le châtiment des complices du comte d'Artois, par sa sévérité à l'égard du comte lui-même, par la punition des Flamands partisans d'Angleterre, et le massacre des seigneurs bretons attachés au comte de Montfort, on serait porté à penser qu'il fut dur, inflexible, vindicatif, inexorable. Cependant quelques traits font croire qu'il n'était pas absolument dépourvu de la vertu d'indulgence; mais il n'avait ni la douceur ni l'affabilité des rois ses prédécesseurs. Les acquisitions dont il augmenta la France font honneur à sa politique. Il lutta à forces assez égales avec son rival dans l'art de faire des trêves et des traités de paix quand ils en avaient besoin, et de les rompre quand ils leur devenaient inutiles. On l'accuse d'imprévoyance, de s'être laissé souvent surprendre par son ennemi; mais il est clair que l'état habituel de ses finances lui laissait rarement les moyens de faire des préparatifs. La perte de la bataille de Créci ne doit pas lui être imputée : ce fut l'effet de la présomption chevaleresque, préférée alors à la discipline; mais s'il avait eu le mérite d'un général, il aurait pourvu à la retraite. Il n'était pas, dans ce siècle, au-dessous de la dignité royale d'aller visiter les hôpitaux, de tendre de sa propre main l'aumône aux pauvres; Philippe joignait ces actes de bienfaisance aux exercices de la religion. S'il n'exprima point par des fondations son zèle pour la propagation des sciences, il honora de son estime et de sa protection ceux qui les professaient. Ayant été mal élevé, il voulut que ses fils ne fussent pas privés de l'éducation qui lui avait manqué, et il leur choisit de bons maîtres. Ce prince a fait preuve d'éloquence dans plusieurs assemblées; et s'il paraît avoir trop aimé

la représentation, peut-être la crut-il nécessaire dans un changement de dynastie, qui exige une démonstration de dignité pour attirer le respect et l'attachement des peuples.

Mézeray termine le tableau de ce règne par quelques traits dont le lecteur pourra faire l'application. Le luxe des habits, la danse lascive, la multiplication des procès, étaient des vices communs à la cour, à la ville et dans les campagnes. On ne voyait que jongleurs et farceurs, ce qui signifie un goût effréné pour les spectacles, tels qu'on pouvait les avoir dans ce temps. Les sexes et les âges étaient également dissolus et sans pudeur, passionnés pour les changements de mode. La bigarrure des habits les déguisait chaque jour, de sorte qu'on aurait pris la nation pour une troupe de bateleurs et de fous. Nous omettons d'autres reproches non moins graves, et nous finirons par celui-ci, dans les termes mêmes de l'historien. « Les malheurs de la « nation ne la corrigèrent pas; les pom« pes, les jeux et les tournois conti« nuaient toujours. Les Français dan« saient, pour ainsi dire, sur les corps « de leurs parents. Ils semblaient se ré« jouir de l'embrasement de leurs châ« teaux et maisons, et de la mort de leurs « amis. Durant que les uns étaient égor« gés à la campagne, les autres jouaient « dans les villes. Le son des violons n'était « point interrompu par celui des trom« pettes, et l'on entendait en même « temps les voix de ceux qui chantaient « dans le bal, et les pitoyables cris de « ceux qui tombaient dans les feux ou « sous le tranchant du glaive. »

JEAN II,

AGÉ DE 40 ANS.

Jean est appelé le *premier*, si l'on ne compte pas au nombre des rois de France Jean, fils posthume de Louis le Hutin, qui ne vécut que huit jours. Il est nommé Jean II, si on compte ce petit prince; mais comme il n'y a eu depuis lui aucun de nos rois qui ait porté le nom de Jean, nous ne lui donnerons pas un titre de rang, mais celui de *Bon*, qu'une certaine bonhomie, remarquable surtout dans ses adversités, lui a mérité.

Un prince qui prenait le sceptre à quarante ans avec une réputation méritée d'habileté dans la guerre et d'expérience dans les conseils, permettait de grandes espérances à ses sujets : malheureusement elles furent trompées, et le règne de Jean est un des plus désastreux que l'histoire présente.

La trêve entre les Français et les Anglais ne suspendait pas les hostilités en Bretagne. Les deux nations, sous le titre d'auxiliaires, continuaient à y déployer les fureurs de leur animosité dans des combats sanglants. Tel fut celui qu'on a nommé *le combat des trente*, parce qu'ils étaient trente de chaque côté. Au moment de l'action, et sur le champ de bataille, le chef anglais Bembro demanda, sous quelque prétexte, à remettre la partie à un autre jour. Beaumanoir, chef des Bretons, répondit : « Nous ne « nous en retournerons pas sans mener « les mains, et savoir qui a plus belle « amie. » C'était le langage de la chevalerie; mais on combattit à pied, coutume qui commençait à s'introduire, comme on l'a vu à la contre-surprise de Calais. Au fort de la mêlée, Beaumanoir, blessé et pressé par la soif, cria qu'on lui apportât à boire. « Bois ton sang, lui dit « un de ses camarades, et ta soif se « passera. »

Presque tous les Anglais restèrent sur le champ de bataille; ceux qui respiraient encore furent égorgés ou assommés par les vainqueurs.

En général, on remarque dans les guerres de cette époque, même entre les chevaliers, une férocité bien éloignée de la courtoisie de leurs devanciers. Alors il y avait comme une convention entre les ennemis les plus acharnés, d'épargner les femmes, les enfants, les vieillards, et tous les gens sans défense; mais depuis la rivalité de Philippe de Valois et d'Édouard III, il semble que

les sujets se fussent pénétrés de l'animosité de leurs princes. Ils n'eurent plus rien de sacré, ne connurent plus ni pitié ni ménagements dans les exécutions militaires; ce qui fit de la France un champ de carnage et un vaste incendie.

On doit se souvenir que Philippe de Valois déshonora la fin de son règne par le supplice de plusieurs seigneurs bretons, sans forme de justice : Jean, son fils, commença le sien par une exécution aussi répréhensible dans sa forme. Le comte d'Eu, Raoul de Nesle, connétable de France, et en même temps comte de Guines, commandant à Caen lorsque le roi d'Angleterre prit cette ville en 1346, avait été soupçonné de trahison et de collusion avec l'Anglais, qui l'emmena cependant prisonnier; mais la manière dont il était traité à Londres aggrava les préventions contre lui. Il y vivait avec une grande liberté, admis à la cour, et traité plus en courtisan favorisé qu'en prisonnier. La permission d'aller en France ne lui était jamais refusée; il y venait souvent sous le règne de Philippe de Valois, tant, disait-il, pour amasser l'argent de sa rançon, que pour régler ses autres affaires. Au premier voyage qu'il se permit sous le roi Jean, il fut arrêté, et, en quatre jours, interrogé, condamné, et exécuté devant son hôtel de Nesle, où il eut la tête tranchée. Il ne parut en public aucune des procédures usitées en pareilles circonstances. On se contenta de répandre qu'il venait en France, en qualité d'émissaire du roi d'Angleterre, pour former des intrigues contre la tranquillité du royaume, et qu'il avait lui-même avoué ses crimes. Ce fut sans doute pour donner un air de certitude à l'imputation, que les ducs de Bourgogne, d'Armagnac, de Montfort, d'Athènes, et plusieurs autres seigneurs, assistèrent à l'exécution. Ce qui paraît probable, sans être prouvé, c'est que de Nesle était en marché avec Édouard pour lui céder comme rançon son comté de Guines, qui aurait fort augmenté les possessions d'Édouard auprès de Calais, au grand préjudice de la France. Le roi donna la charge de connétable à Charles d'Espagne, un des la Cerda réfugiés en France, et petit-fils de ce Ferdinand de la Cerda, gendre de saint Louis, dont les enfants réclamèrent en vain le royaume de Castille. Il gratifia du comté d'Eu Jean Sans-terre, fils du fameux Robert d'Artois, et réunit le comté de Guines à la couronne; mais il ne le garda pas longtemps. Deux ans après, l'Italien Aimery, qui avait vendu Calais à Charni, et qui l'avait conservé par une double trahison, s'empara de Guines par surprise, et porta ses vues sur Saint-Omer, où commandait Charni, délivré de sa prison d'Angleterre. L'Italien fut pris dans son piége; et Charni, gratifié d'un pardon si généreux à Calais, fit inhumainement tirer à quatre chevaux son ancien complice en trahison. Le roi envoya demander raison à Édouard de la surprise de Guine pendant la trêve. Ce prince répondit ironiquement que les surprises de places n'étaient point défendues par les traités; témoin ce qui était arrivé à Calais, avec la seule différence que l'une avait réussi, et l'autre non. Il se croyait d'ailleurs bien autorisé à garder le comté de Guines en dédommagement de la rançon du connétable, dont le roi l'avait privé par la mort du seigneur de Nesle.

[1351] Dans ces dispositions, il n'est pas étonnant que le roi d'Angleterre ne se soit pas rendu à Reims pour le sacre de Jean, auquel il devait assister, comme pair de France par son duché de Guienne. La cérémonie fut magnifique dans cette ville, et le retour à Paris accompagné de fêtes qui durèrent huit jours. Le nouveau roi tint un parlement, et arma ses deux fils chevaliers. Il créa ensuite et célébra dans le château de Saint-Ouen, près de Paris, la chevalerie de Notre-Dame de la noble maison, qui s'est appelée *l'ordre de l'Étoile*, parce que le signe honorifique était une étoile dorée portée au fermail du manteau. La première nomination fut de cinq cents chevaliers. Ce grand nombre ôta à l'ordre, dès le commencement, le prix que donne la distinction

du choix. Il succéda, mais non pas immédiatement, à l'ordre de la Genette, que Charles-Martel avait fondé dans le milieu du huitième siècle. Le défaut d'usage pendant les guerres civiles des deux premières races, l'avait aboli. La multitude des chevaliers et l'empressement à se parer de l'Étoile, firent que cet ordre cessa d'être une distinction honorable, et fut à la fin abandonné aux chevaliers du guet de Paris. Ainsi la Genette finit parce qu'on la négligea, et l'Étoile se ternit parce que trop de gens l'obtinrent.

[1352-53] Robert d'Artois, homme de génie, brave, éloquent, le conseil et l'ami de Philippe de Valois, dont il avait épousé la sœur, après des services essentiels rendus à ce monarque, devint, comme on l'a vu, son plus mortel ennemi, et fut une des principales causes des malheurs de la France. De même, Charles d'Évreux, fils de Philippe d'Évreux, cousin germain du dernier roi, et de Jeanne de France, fille de Louis le Hutin, monté sur le trône de Navarre à dix-huit ans, lors de la mort de sa mère, en 1349, avec des talents qui auraient pu être très-utiles au royaume, en devint le fléau. Mézeray trace en trois lignes son caractère. « Il avait, dit-il, toutes les bonnes « qualités qu'une méchante âme rend « pernicieuses : l'esprit, l'éloquence, l'a- « dresse, la hardiesse, et la libéralité. » Il était encore fourbe, perfide, cruel, vindicatif; ce qui lui a mérité le surnom de *Maurais*, sous lequel il est connu dans l'histoire. Le roi lui donna Jeanne, sa fille aînée, en mariage, et le combla de caresses et de présents, mais pas assez pour rassasier son avidité et son ambition, et pour éteindre sa jalousie contre Charles d'Espagne de la Cerda, qu'il croyait l'emporter sur lui dans la faveur de son beau-père, et auquel il enviait la charge de connétable, dépouille du malheureux Raoul de Nesle. « En effet, dit Villani, « historien contemporain, le roi avait « pour ce seigneur un amour si singulier, « qu'il préférait ses conseils à ceux de « tous les autres. »

[1354] Mais une autre cause nourrissait encore l'antipathie du connétable et du roi de Navarre. Lorsque Philippe de Valois rendit à la mère de ce dernier l'héritage de Jeanne de Navarre, son aïeule, il retint le comté de Champagne, comme fief masculin dévolu à la couronne; et soit à titre de dédommagement, soit comme acte de pure bienveillance, il donna à cette princesse divers domaines en Normandie et le comté d'Angoulême. Celle-ci, vers la fin de sa vie, avait fait un échange de ce comté avec Philippe, moyennant les terres de Pontoise, d'Asnières et de Beaumont-sur-Oise. Mais le traité n'avait pas encore reçu son exécution lorsque Jean, monté sur le trône, sans trop se mettre en peine de livrer l'équivalent, s'était mis provisoirement en possession du comté, et l'avait donné en dot à son favori, à qui il fit épouser Marguerite de Blois, dame de l'Aigle, sa nièce à la mode de Bretagne.

Les deux Charles, de Navarre et d'Espagne, à peu près de même âge et également doués des avantages de l'esprit et du corps, étaient ainsi rivaux de faveur et de prétention. Ils eurent des altercations assez vives, dans lesquelles ils ne ménagèrent pas leurs termes : elles dégénérèrent en haine ouverte. L'Espagnol, qui connaissait sans doute de quoi le Navarrois était capable, prit des précautions contre sa mauvaise volonté; elles réussirent à Paris : le Navarrois n'y put effectuer le dessein qu'il tenta de faire assassiner son ennemi. Il ne cachait pas cette intention. Un de ses affidés, auquel il s'en ouvrit, lui demanda : *L'avez-vous défié?* C'était, dès ce temps, la manière de terminer une querelle entre les braves. Il répondit brusquement : *Il est tout défié ;* et en effet il ne s'arrêta pas à cette formalité : mais sachant que l'Espagnol allait à l'Aigle, sans escorte, voir sa jeune épouse, il le fit investir; et des scélérats apostés l'assassinèrent dans son lit, avec des circonstances barbares qui arrachèrent des larmes au Navarrois lui-même quand il s'en fit faire le récit.

C'était son premier crime; mais bientôt raffermi, il fit paraître devant lui ses complices, les loua, les remercia, leur promit qu'il les soutiendrait, et que jamais il n'accepterait de lettres de pardon, qu'ils n'y fussent compris. Il eut même l'audace d'écrire à plusieurs villes du royaume, et à la plupart des seigneurs et princes, pour justifier sa conduite, prétendant qu'il n'avait fait que prévenir les mauvais desseins du connétable, et qu'il y avait été forcé pour sa sûreté. Le duc de Lancastre, qui était alors en Flandre, ne manqua pas, à la nouvelle de cet événement, d'offrir au meurtrier le secours du roi d'Angleterre, si celui de France le poursuivait. Il y eut même un traité dans lequel était stipulé le nombre d'Anglais qui seraient reçus dans les places de Normandie appartenantes au Navarrois, et qu'il se mit à fortifier.

Quand le roi connut l'assassinat commis en la personne du premier officier de la couronne, son allié et son favori, il s'abandonna à une douleur si peu mesurée, qu'il passa quatre jours sans vouloir parler à personne. Beaucoup de courtisans, ceux surtout qui tendaient à la faveur, n'en furent pas si affligés. Après les premières démonstrations de tristesse, on commença à donner le tort à celui qui était mort. Il s'était, disait-on, attiré son malheur par son orgueil et par des provocations insolentes. Le roi de Navarre, en apprenant ces dispositions, encouragea ses parents et ses amis, qui assiégèrent le roi, le poursuivirent, l'importunèrent de sollicitations. De ce nombre étaient trois princesses : Jeanne d'Évreux, tante du coupable, veuve de Charles le Bel; Blanche d'Évreux, sa sœur, veuve de Philippe de Valois; et Jeanne de France, son épouse, fille du roi. Le pape même envoya un cardinal intercéder pour un prince si jeune, qui promettait de se corriger. En même temps un négociateur que le Navarrois fit partir pour la cour, joignit aux instances des considérations politiques. Il remontra le danger qu'il y aurait de réduire au désespoir un prince qui possédait en Normandie, et principalement sur les côtes, des villes et des forteresses dans lesquelles il pouvait recevoir les Anglais. L'affaire du comte d'Artois n'était pas si éloignée, qu'on ne dût encore s'en souvenir. Combien Philippe de Valois n'avait-il pas attiré de maux sur la France en livrant à toute la rigueur de la justice un criminel qu'un peu d'indulgence aurait pu ramener à son devoir! Prières et raisons, ces moyens déterminèrent le monarque à accorder la grâce que dans les circonstances il ne pouvait guère refuser; et il nomma le cardinal de Boulogne et le duc de Bourbon pour en régler les conditions avec le coupable. Elles furent telles, qu'on les crut suffisantes pour sauver en apparence la honte d'un pardon forcé.

Sur l'assurance de l'obtenir, Charles se rend à Paris, et se présente au roi, séant dans son lit de justice : mais il s'était fait donner en otage le second fils de France pour sûreté de sa personne. Non-seulement il s'avoue l'auteur du meurtre du connétable; mais il a eu, dit-il, pour l'ordonner, de bonnes raisons qu'il dira au roi, si sa majesté veut bien l'entendre : et au reste, ajouta-t-il, il n'a pas cru par cette action violer le respect qu'il lui porte. Après cette froide excuse, « le nou-« veau connétable Jacques de Bourbon « met la main au roi de Navarre du com-« mandement du roi, » c'est-à-dire qu'il l'arrêta et le mena dans une chambre voisine. Les princesses se jettent alors aux pieds du roi, et implorent sa clémence. Après quelque résistance simulée, le monarque ordonne qu'on fasse entrer le coupable. Les deux reines vont le chercher. Il paraît ramené par elles. Il n'est pas dit qu'il ait fait aucun acte d'humiliation, ou de simple supplication. Il fut seulement obligé d'entendre une harangue du cardinal de Boulogne, faisant les fonctions de chancelier, qui fit à peine mention du crime, l'exhorta à se mieux conduire désormais, et finit par une de ces menaces dont un homme méchant et puissant, et qui dans ce moment obtenait une grâce non méritée, dut être peu épouvanté. « Qu'aucun du lignage du roi

« ou autres, dit le chancelier, ne s'aventure d'ors-en-avant de faire tels faits, « comme le roi de Navarre a fait; car « voirement s'il advient, quand ce seroit « fils du roi qui le fasse au plus petit of- « ficier que le roi eût, si en sera-t-il fait « justice. Et adonc la cour départit. » Première impunité accordée au Navarrois, qui l'enhardit à d'autres crimes; car à peine avait-il obtenu le pardon de celui-ci, qu'il se rendit coupable d'un autre.

[1355] Sur la nouvelle que les Anglais avaient eu des succès en Bretagne, il se mit à remuer dans toutes ses provinces, sans qu'on sût précisément son but. De Normandie il allait en Béarn, de là en Navarre, ensuite il revenait en Normandie. Il donna tant d'inquiétudes, que le roi fit saisir ses fiefs dans cette province; on fut près d'en venir à des hostilités. Apparemment le moment n'était pas encore favorable au roi de Navarre pour faire éclater ses projets : il négocia, demanda pardon, ce qui lui coûtait peu, rentra en grâce, et revint à la cour.

Il profita de cette faveur pour arranger une entreprise dont le succès était capable de bouleverser le royaume. Charles, fils aîné du roi, n'avait que seize ou dix-sept ans. A l'occasion de quelques mécontentements ou refus qu'il éprouva, il fut aisé à son beau-frère, le plus adroit des hommes, de l'aigrir et de le pousser à des imprudences. Il lui remontra que son père ne l'aimait pas, qu'il préférait ses cadets, qu'il se défiait de lui, et que jamais il n'en obtiendrait autorité ni grâce, s'il ne se mettait en posture de se faire craindre. Il lui conseilla en conséquence de se retirer chez l'empereur Charles IV, son oncle, et lui offrit cent hommes d'armes pour le conduire dans cet asile. L'escorte était prête et attendait le jeune prince à Saint-Cloud. En même temps une troupe placée sur le chemin de l'abbaye de Grand-Pré, en Normandie, épiait le roi, qui devait y aller pour tenir sur les fonts de baptême un enfant du comte d'Eu. On présume mieux qu'on ne sait ce qui pouvait arriver quand le Navarrois aurait eu entre ses mains les deux premiers personnages de l'état. Le projet fut découvert, et par conséquent manqua. Le roi se contenta de remontrer à son fils l'excès de son imprudence de se livrer aveuglément au plus grand ennemi de l'état; et pour lui ôter tout prétexte de mécontentement, il lui donna le duché de Normandie, et lui permit de se retirer, et de fixer son séjour à Rouen. On trouve des lettres de grâce dans lesquelles cette intention du dauphin de sortir du royaume et d'aller chez l'empereur, est exprimée. Le roi y dit « qu'il tient sondit fils, et chacun de ceux « qui devaient l'accompagner, pour excu- « sés pleinement de tout ce qu'on lui a rap- « porté contre eux. » On prétend que ce fut le dauphin lui-même qui voulut être nommé dans ces lettres; mais le Navarrois crut qu'il suffisait pour sa sûreté de n'être pas nommément inculpé; et Jean ne crut pas devoir aigrir son gendre dans les circonstances embarrassantes où lui-même se trouvait.

Cependant la trêve avec l'Angleterre allait expirer, et il était clair qu'Édouard méditait une grande entreprise pour ce moment. Pour proportionner la défense à l'attaque, il fallait de l'argent. A cet effet, le roi Jean convoqua les états du royaume. Les historiens observent que ce sont les premiers qu'on doit appeler *états généraux*, parce que ce sont les premiers dans lesquels les *trois ordres* sont dénommés : ce qui paraît par cette clause du premier article convenu dans l'assemblée, « que ce qui serait proposé « n'aurait de validité qu'autant que les « trois ordres réunis y concourraient una- « nimement; et que la voix de deux des « ordres ne pourrait lier ni obliger le « troisième, qui aurait refusé son con- « sentement. » Les mêmes historiens remarquent que le pouvoir reconnu au *tiers état* par les deux autres, savoir le clergé et la noblesse, jusqu'alors les seuls consultés dans les affaires du gouvernement, vient de ce que le principal but de ces assemblées depuis plus d'un siècle étant de trouver des fonds pour soutenir la guerre, il devenait nécessaire, pour assurer la levée des impositions, d'avoir

le consentement du tiers état, qui en portait le plus grand poids. Enfin, comme ce sont ces états tenus à Paris qui ont tiré le peuple de l'espèce de néant où il était retenu, il convient de faire connaître, par les règlements qui en sont émanés, le système d'économie politique qui y présida, et qui a été souvent dans les états suivants, quand le peuple a pu le faire observer, un rempart contre l'avidité fiscale et les déprédations ministérielles.

Les états décident qu'on opposera aux ennemis une armée de trente mille hommes d'armes, ce qui devait former au moins un corps de quatre-vingt-dix mille combattants, auxquels se joindront les communes du royaume, toutes composées d'infanterie, qui sera beaucoup plus nombreuse que la cavalerie. Pour les fonds nécessaires à la levée et à l'entretien de ces troupes, évalués à cinquante mille livres par jour, à raison de trente sous environ par hommes d'armes [1], on établira une gabelle sur le sel et une imposition générale de huit deniers pour livre sur toutes les choses comestibles et autres qui seront vendues, excepté les fonds d'héritage. C'est là l'origine de l'impôt indirect. Personne, roi, reine, enfants de France, princes du sang, n'en sera exempt. Les états se réservent le choix de ceux qui seront commis à la levée de cet impôt. Le roi, nonobstant la réclamation des courtisans et ministres, approuva cette réserve des états sur le choix des employés à la levée de l'impôt, et fit droit aux remontrances qui lui furent présentées sur plusieurs parties de l'administration. On doit remarquer les précautions sévères prises à l'égard des percepteurs et de l'emploi de l'impôt. Ces deniers sont uniquement consacrés aux dépenses de la guerre. Le roi ni ses gens ne pourront les toucher. Le monarque s'engagera à ne point employer ces sommes à d'autres usages; et dans le cas où il donnerait mandement contraire, les préposés sont obligés, sous la foi de leur serment, de désobéir et de résister à toute violence; et les procédures sur cet objet sont attribuées au parlement, exclusivement au conseil du roi, qui n'aura d'inspection que sur l'exactitude des comptes. Si l'impôt ne suffit pas à la dépense de l'armée, on se rassemblera dans un an pour y suppléer.

La déclaration que rendit le roi, le 28 décembre 1355, en conséquence des *plaintes et doléances* présentées par les états, fait connaître les vices qui régnaient dans les finances et dans les tribunaux de justice, et les vexations auxquelles le peuple était assujetti. Le taux, le titre des monnaies d'or et d'argent, leur refonte, les droits de monnayage, les fonctions de ceux qui y seront employés, et les peines des prévaricateurs, sont invariablement fixés : la moindre qu'ils pourront subir sera la destitution, et l'incapacité prononcée de posséder jamais aucune charge à l'avenir. Ce qu'on appelait autrefois *droit de gîte*, si onéreux au peuple, est absolument aboli. Personne, ni le roi même, ne pourra exiger blés, vins, vivres, chevaux, charrettes, lits, tables, siéges, ni meubles d'aucune espèce, qu'en payant le jour même, et au plus tard le lendemain; et les préposés à ces fournitures qui ne satisferaient pas à cette obligation, seront punis comme voleurs et perturbateurs du repos public. D'ailleurs il sera permis de leur résister à main armée, et jamais le roi ne pourra revenir contre l'affranchissement de ces servitudes. Il s'engage aussi à ne jamais contraindre personne de lui prêter de l'argent; par conséquent point d'*emprunt forcé*.

Il ne sera pas permis de transférer sa dette à une personne plus puissante. Sans doute il y avait déjà des gens coupables de l'infâme trafic de transiger sur la fortune des opprimés, espèce d'usure attribuée aux Lombards; ainsi appelait-on les traitants. Toute affaire sera laissée à ses juges ordinaires; il n'y a que les officiers de la maison du roi qui pourront porter leurs causes au tribunal des requêtes de l'hôtel, mais seulement leurs

[1] La valeur du marc d'argent était alors le septième environ de ce qu'elle est aujourd'hui.

causes personnelles. Les maîtres des eaux et forêts ne connaîtront pas des matières de pêche et de chasse dans les terres des seigneurs et prélats. C'est que, comme la juridiction de ces officiers renfermait les garennes, ils les multipliaient pour étendre leur autorité aux dépens de l'agriculture : aussi la même ordonnance prescrit la destruction des nouvelles garennes. Mais l'existence des maîtres des eaux et forêts prouve que, quoique la France fût encore couverte de forêts, on sentait déjà la nécessité de pourvoir à leur aménagement. D'autres règlements concernant la police des tribunaux font voir que de tout temps la justice a été entravée par la cupidité de ses suppôts subalternes, et que la chicane est un Protée qui revêt toutes sortes de formes, et que les lois les plus sévères comme les plus adroites ne peuvent saisir. Enfin le commerce et toute espèce de trafic sont défendus à tous juges, depuis le président au parlement jusqu'au dernier huissier, et à tous les officiers attachés à la cour par des fonctions honorables, pour assurer, dit la loi, la liberté du commerce. Mais était-ce pourvoir à ses avantages que de le priver de l'activité des plus opulents et principaux capitalistes? C'est peut-être ce règlement qui ajoutait la honte d'une proscription législative au dédain que la nation, toute militaire, avait déjà pour le commerce, qui l'a avili dans l'opinion des Français, et qui en a empêché les progrès.

[1356] En acceptant l'impôt, le roi avait prévu qu'il ne suffirait pas pour les charges. Les états, qui se rassemblèrent au commencement de l'année suivante, le reconnurent, et suppléèrent au *déficit* par une capitation générale, à laquelle furent astreints les princes du sang, le clergé et la noblesse. L'impôt fut fixé à quatre livres par cent livres de revenu, quarante sous au-dessous de cent livres, et vingt au-dessous de quarante. Comme la noblesse y était comprise, le roi s'engagea à ne plus convoquer que dans un cas extrême l'arrière-ban, qui obligeait les nobles à de grandes dépenses, et qui devait cesser, puisqu'ils payaient le service personnel. La solde introduisit alors dans les troupes, touchant le complet, les fausses montres, d'autres fraudes et des abus auxquels le roi Jean tâcha de remédier par des lois sages; il s'engagea à supprimer les impôts nouveaux, sitôt que la paix serait faite, et à terminer la guerre le plus tôt qu'il pourrait.

C'était beaucoup au roi de s'être assuré une armée permanente, absolument dépendante de lui, au lieu des anciens corps éphémères, dont la durée et l'obéissance étaient mesurées sur la bonne volonté souvent bien incertaine des seigneurs qui les fournissaient. Mais il lui restait à se débarrasser d'un ennemi intérieur, dont les intrigues pouvaient lui causer des inquiétudes très-alarmantes pendant qu'il combattrait l'étranger. Ce Charles, roi de Navarre, ce parent, ce gendre, cet assassin, cet artisan de complots, n'y avait pas renoncé, malgré ses promesses; il s'en occupait toujours en Normandie, où il avait fixé son séjour auprès du dauphin, duc de Normandie. On ne sait quelles nouvelles entreprises il projetait; il n'est pas même prouvé qu'il en formait quelqu'une; mais il tenait une grande cour à Évreux, y attirait les seigneurs normands, les gagnait par des caresses. Les audacieux qui professaient une haine ouverte contre le roi et son gouvernement étaient ceux qu'il honorait de sa confiance la plus intime. La facilité qu'il avait déjà trouvée à s'insinuer dans l'esprit de son jeune beau-frère, lui faisait espérer le même succès quand il en aurait besoin. Dans cette intention, il le cultivait assidûment. Les deux cours voisines se donnaient mutuellement des fêtes : on ne peut guère douter que le roi n'autorisât cette réciprocité, et n'y ait même excité son fils, pour y trouver un moyen de s'assurer contre la perfidie de son gendre.

Dans une de ces fêtes données à Rouen par le dauphin, au moment de la plus grande joie du festin, la porte s'ouvre; le roi, qui avait été secrètement intro-

duit dans le château, paraît, accompagné de son second fils, de son frère, des principaux seigneurs de sa cour, et d'une force armée imposante. *Que personne ne remue, sous peine de mort,* s'écrie-t-il; et il va droit au roi de Navarre, qu'il saisit lui-même. Le comte d'Harcourt et trois autres seigneurs, ses principaux confidents, sont aussitôt arrêtés et chargés de chaînes. Le roi se met tranquillement à table. Après son repas, il monte à cheval. Les prisonniers, le roi de Navarre excepté, sont placés dans un chariot. Le monarque les escorte lui-même à travers la ville avec toute sa suite, à laquelle le dauphin se joignit; et arrivé hors des murs, il leur fait trancher la tête en sa présence. Le Navarrois fut transporté dans un château fort de Picardie. On commença contre lui et contre ceux qu'on disait ses complices des informations, qu'interrompirent les affaires plus importantes dont le roi fut alors occupé.

L'année précédente, au moment de l'expiration de la trêve, Édouard, roi d'Angleterre, avait débarqué à Calais à la tête d'une armée, tandis qu'Édouard, son fils, prince de Galles, débarquait lui-même à Bordeaux. Il avait ravagé le Boulonnais et l'Artois, et s'était avancé jusqu'aux frontières de Picardie; mais il ne pénétra pas plus avant, parce que les succès des Écossais, avec lesquels il était en guerre, le rappelèrent dans son île. Cette année, il envoya à sa place le duc de Lancastre, prince de son sang, pour seconder les partisans du roi de Navarre, ces seigneurs que Jean avait laissés échapper à Rouen. Ils levèrent en Normandie l'étendard pour le prisonnier; et s'ils n'eurent pas des avantages bien marqués, ils tinrent en échec les troupes qu'on y envoya. De son côté, le prince de Galles, qu'on appelait aussi le prince Noir, à cause de la couleur de ses armes, ce jeune chevalier qui avait gagné ses éperons à la journée de Créci, n'avait pas démenti la gloire qu'il s'y était acquise. L'armée française qui lui était opposée avait constamment reculé devant lui. Il avait ravagé tout le Languedoc, le Limousin, l'Auvergne, le Berry, et il donnait presque la main à l'armée anglaise qui était descendue en Normandie. Pour s'opposer à ses progrès alarmants, le roi de France marcha en personne contre lui avec cette armée florissante que les états venaient de lui donner.

Il s'en fallait bien que le prince de Galles fût en état de lutter contre lui. Son armée était composée, comme l'ont toujours été les armées anglaises sur le continent, d'un noyau d'Anglais, et de soldats que la séduction et l'argent leur procuraient dans le pays où ils fixaient le théâtre de la guerre. Ici leurs auxiliaires étaient des Gascons ramassés dans la Guienne, lesquels, avec les insulaires, faisaient à peine, selon les historiens les mieux instruits, huit mille combattants, dont trois mille seulement étaient Anglais. Le prince, instruit que le roi avançait contre lui, hésite entre deux partis, ou de regagner Bordeaux et la Garonne par la Touraine et le Poitou, et de se rembarquer s'il était pressé, ou de hâter sa marche pour joindre les Normands à travers l'Anjou et le Maine. Peut-être aurait-il pris ce dernier parti; mais Jean ne lui en laissa pas le temps. Il l'enveloppa de son armée comme d'un grand filet, et de poste en poste, le poussa jusqu'à un endroit nommé Maupertuis, à deux lieues de Poitiers; harassé, sans vivres et sans autre ressource qu'une position assez avantageuse, sur un monticule dans des vignes, où il pouvait espérer de soutenir un premier choc, pour se rendre à des conditions moins désavantageuses.

Lorsque les armées se touchaient, au moment que les Français n'attendaient plus que le signal pour l'assaut, arrive de Poitiers le cardinal de Périgord, négociateur célèbre, chargé de propositions par l'Anglais. Jean ne voulut pas d'abord l'entendre; mais le cardinal, à force de prières et de supplications, parvint à se faire écouter. Il lui remontra qu'il y aurait de l'inhumanité à contraindre tant de braves gens à s'égorger, pendant que, sans livrer bataille, il pouvait obtenir

tous les avantages d'une victoire complète. Le prince offre de rendre les villes et les châteaux qu'il a conquis, la liberté aux prisonniers, et de ne point porter les armes contre la France pendant sept ans : mais Jean exigeait que le prince de Galles et cent de ses principaux officiers se rendissent prisonniers. « On ne me « prendra que sur le champ de bataille, « répondit le prince. — J'ai juré, dit le « roi, de le combattre et de le faire repen- « tir des horreurs qu'il vient de commet- « tre contre mes sujets. » Cette altercation donna un jour et une nuit de répit aux Anglais ; mais ce n'était pas un avantage pour eux : encore un pareil délai, et ils auraient été contraints, faute de vivres, de mettre bas les armes et de se rendre à discrétion. La fougue imprudente de Jean les tira en un moment de cette fâcheuse extrémité.

Le lundi 17 septembre, à la tête de ses hommes d'armes, il s'engage dans un chemin étroit entre des vignes bordées de haies. Son corps de six mille cavaliers était suivi de deux pareils placés en échelle. Les archers anglais, postés derrière les haies, ajustent à coup sûr cette troupe serrée dans le chemin, et qui ne peut s'élargir dans les vignes pleines de fossés et hérissées d'échalas. Les chevaux et les hommes blessés se renversent les uns sur les autres. Le second corps, qui vient au secours du premier, lui bouche la retraite. Le désordre se met partout. Jean Chandos, capitaine anglais, dont le nom est devenu célèbre, examinait d'une petite éminence, à côté du prince de Galles, la forme que prenait le combat. Il voyait le roi, aisé à reconnaître par sa cotte d'armes semée de fleurs de lis d'or ; et le montrant engagé dans le défilé, il dit au prince : « Allons, seigneur, la « victoire est à nous ; adressons-nous au « bataillon que le roi commande. Par vail- « lance il ne fuira pas. Ainsi, moyennant « l'aide de Dieu et de saint George, il « demeurera en notre pouvoir. » Il fond à l'instant sur ce bataillon. Le roi se défend en désespéré. Une hache à la main, il effrayait tous ceux qui osaient l'approcher. Philippe, son troisième fils, presque encore enfant, combattait avec la même ardeur. Il se jetait au-devant des coups qu'on portait à son père, et fut blessé à ses côtés. Cette occasion lui a valu le nom de Philippe le Hardi. Le roi reçut aussi deux blessures au visage, parce que son casque était tombé dans la chaleur de l'action.

Cependant le gouverneur des enfants du roi, et Philippe, duc d'Orléans, son frère, jugeant convenable de tirer les jeunes princes d'un combat qu'ils crurent trop tôt désespéré, le rendirent tel en effet, en entraînant avec eux la majeure partie des troupes. Le roi, que sa valeur avait imprudemment engagé, mais que peut-être on aurait pu sauver encore, se trouva ainsi abandonné, sans espérance d'aucun secours. De tous côtés on lui criait de se rendre ; mais il craignait de tomber entre les mains de soldats brutaux qui l'auraient maltraité. Il demandait le prince de Galles. La fluctuation des combattants l'avait entraîné d'un autre côté. Un gentilhomme français, nommé Denis de Morbec, qu'un meurtre en combat singulier avait forcé de quitter sa patrie, et que le besoin avait mis à la solde des Anglais, s'approcha alors très-respectueusement ; il se fit reconnaître. Le roi lui tendit son gantelet, et se rendit prisonnier. Morbec eut beaucoup de peine à le protéger contre les soldats, qui se disputaient l'honneur de sa prise, et se l'arrachaient pour avoir part à la rançon. Deux seigneurs anglais qui survinrent le délivrèrent des mains de ces furieux, ainsi que son fils et d'autres capitaines pris avec eux, et le menèrent à leur prince.

Le jeune Édouard reçut le monarque et son fils avec le plus grand respect, sans air de triomphe, et réprimant le rayon de joie que la victoire répandait sur son visage. Le soir, il se défendit avec politesse et modestie de s'asseoir à la table « de si grand prince et de si vaillant « homme. » Il le consola, lui fit espérer un traitement modéré de la part de son père, employa, en lui parlant de sa

disgrâce, les ménagements délicats qui pouvaient en adoucir l'amertume. « Chier « sire, lui disait il, quoique la journée « ne soit pas vôtre, vous avez acquis la « plus haute réputation de prouesse, et « avez passé aujourd'hui tous les mieux « combattants. Je ne le dis pas, chier « sire, pour vous louer; car tous ceux « de notre parti qui ont vu les uns et « les autres, se sont, par pleine con- « science, à ce accordés, et vous donnent « le prix de la vaillance. » Les vainqueurs ne firent guère que des prisonniers de distinction; et comme ils étaient les uns et les autres du même rang, « ils leur « firent tant d'amour qu'ils purent cha- « cun au sien. » Le prince amena le roi à Bordeaux. La fuite des Français avait été si précipitée, et les Anglais étaient en si petit nombre, qu'il n'y eut pas un grand carnage; de sorte que le deuil ne s'étendit que sur les grandes familles. La prison du roi jeta la consternation dans tout le royaume; mais une trêve de deux ans, obtenue par la médiation du pape, retint heureusement les Anglais dans l'inaction, et sauva la France.

Sitôt que le désordre avait commencé dans l'armée française, ceux qui étaient chargés de la garde de Charles, dauphin, et de Louis, son frère, avaient eu soin, ainsi qu'on l'a vu, de les tirer de la mêlée, et les avaient conduits à Paris à grandes journées. Éloignés comme on l'était de prévoir un pareil malheur, aucune mesure n'avait pu être prise pour y pourvoir, et un jeune homme de dix-neuf ans se trouva à la tête du royaume, sans aucune connaissance des affaires, ni certitude de la capacité et de la fidélité de ceux que leurs dignités ou leurs emplois appelaient au gouvernement. De lui-même, ou par leur conseil, le jeune prince convoqua les états généraux pour le mois d'octobre : mauvaise résolution dont il eut tout lieu de se repentir. Par la nécessité des circonstances, il y eut des états dans le nord et dans le midi du royaume. Ceux de la partie méridionale de la France, nommée *Langue d'Oc*, parce que *oui* s'y prononçait *oc*, s'assemblèrent à Toulouse, sous la présidence du comte d'Armagnac, gouverneur de la province; et le plus promptement possible, sans prétendre se faire valoir, ils votèrent une levée d'hommes et de deniers proportionnée à leurs moyens. En même temps ils défendirent les danses, les spectacles, les concerts, les fourrures précieuses, l'or, les perles et les diamants, jusqu'à ce que le roi fût délivré.

Il n'en fut pas de même des députés de la partie septentrionale de la France, nommée *Langue d'Oil*, parce que *oui* s'y prononçait *oil*. Ils vinrent à Paris au nombre de huit cents. Étienne Marcel, prévôt des marchands, qui s'était rendu fameux dans les états du mois de mars, comme président du tiers, n'acquit pas moins d'autorité dans ceux-ci sous le même titre. Il se trouva d'abord investi de la confiance de la plus grande partie des députés du tiers, pour la résistance qu'il avait souvent opposée au gouvernement quand il avait été question d'établir des impôts. Son grand crédit lui attacha Robert le Coq, évêque de Laon, homme d'esprit, parvenu à la prélature par l'intrigue, et servile adorateur de la fortune. Ceux qui lui ressèmblaient, toujours en assez grand nombre dans ces sortes d'assemblées, se dévouèrent à ces deux hommes, et formèrent un groupe d'ambitieux prêts à tout faire, et dont les chefs espérèrent, non sans raison, pouvoir disposer dans le besoin.

On ne peut douter que se voyant une grande autorité dans l'assemblée dépositaire de la destinée du royaume, les chefs et leurs principaux adhérents n'aient eu l'intention de s'emparer des places les plus éminentes du gouvernement. Il aurait été difficile de parvenir à ce but en gardant la forme de délibérer ordinaire, où les trois états étaient séparés, et où l'opposition d'un seul des deux premiers ordres, aurait annulé les efforts des factieux qui dirigeaient le troisième. Il fallait donc, par quelque voie détournée, détruire l'effet de cette séparation qui, par la difficulté d'obtenir l'unanimité des suffrages, maintenait les lois dans un

état de stabilité aussi favorable à la chose publique qu'il était contraire aux vues et aux intérêts particuliers de ceux qui comptaient faire leur profit des changements qu'ils cherchaient à introduire. C'est à quoi Marcel, le Coq et leurs adhérents travaillèrent avec beaucoup d'adresse.

Le prévôt des marchands représenta que dans une si nombreuse assemblée, il était presque impossible de traiter les grandes affaires qui devaient l'occuper, si elles n'étaient classées auparavant de manière à préserver les délibérations de confusion. Il serait important, dit-il, que les états obtinssent du dauphin la permission de nommer une commission qui ferait ce travail, et qu'elle fût prise dans les trois ordres. Le piége tendu aux états consistait en ce que les matières étant discutées d'avance, n'offriraient plus que des résultats à soumettre, non plus à la délibération, désormais inutile, de chacun des ordres, puisque leurs commissaires auraient coopéré au travail, mais à l'acceptation pure et simple ou au rejet de l'assemblée générale des états, assemblée où les factieux espéraient prévaloir à l'aide de la séduction, de la terreur et du nombre. Dupe de cet artifice, l'assemblée approuva cette demande. Elle fut présentée, et le dauphin consentit à l'élection des commissaires, au nombre de cinquante. Un parti formé dans une assemblée, quoique en minorité d'abord, l'emporte ordinairement sur la majorité, parce que celle-ci, insouciante, dissémine ses suffrages; au lieu que l'autre, entraînée par un intérêt commun, réunit les siens. Selon cette tactique, les cinquante commissaires, quoique tirés des trois ordres, se trouvèrent presque tous du parti de Marcel. Le dauphin sentit pourtant le danger de ce comité, puisqu'il ne le permit qu'à condition que des gens du conseil assisteraient à ses séances.

Trouver de l'argent, prendre des mesures pour la liberté du roi, c'était là le but de la convocation des états; mais Marcel insinua qu'on devait aussi s'occuper de la réforme du royaume, et fit commencer par cet objet. Les gens du conseil voulurent s'opposer à cette marche de la délibération; on les en exclut, et les chefs de l'intrigue n'ayant plus dans leur comité que des hommes séduits ou trompés, firent statuer que vingt-deux personnes qu'on nommerait, qui avaient eu la confiance du roi dans la magistrature et les finances, seraient dépouillées de leurs emplois; que le procès serait fait à quelques-uns d'entre eux, comme prévaricateurs, monopoleurs, causes des désordres suites de leurs mauvais conseils; que les biens des condamnés, quelle que fût leur peine, l'exil, la proscription ou la mort, seraient confisqués et vendus, pour la valeur en être employée à la délivrance du roi; et qu'enfin vingt-huit membres tirés du corps des états composeraient le conseil du prince.

Robert le Coq, comme organe de la commission, porta ces propositions à l'assemblée générale. Le dauphin en fut très-étonné, d'autant plus que beaucoup de députés, flattés de l'espérance vague de remplacer les proscrits, paraissaient disposés à sanctionner par leurs suffrages la proposition du comité. « Et que donnerez-vous en récompense de ce sacrifice? dit le jeune prince d'un ton ému. « — Une armée de trente mille hommes « d'armes, répondit le prélat, et l'argent « suffisant pour l'entretenir. » Mais pour fixer et asseoir la quantité et le genre de l'imposition, il demanda que du mois d'octobre, où l'on se trouvait, l'assemblée des états fût continuée jusqu'à Pâques prochain; persuadé que, dans cet intervalle, lui et ses complices ne manqueraient pas de prétextes pour prolonger les états au delà de ce terme, et peut-être, par succession de délais, parviendraient à les rendre permanents.

Le dauphin se retira sans rien décider, disant qu'il en communiquerait à son conseil. Il y eut partage d'opinions. Ceux qui savaient qu'ils n'étaient point notés consentaient à la destitution des autres. Les proscrits s'en défendaient. Il paraît qu'on dut à la sagacité prématurée du jeune

prince la résolution qu'il prit. Il manda à l'hôtel de Saint-Paul, où il demeurait, une députation des états, déclara qu'il avait écrit à son père, qu'il attendait ses ordres, sans lesquels il ne pouvait rien décider, et ordonna que pendant cette attente, on s'abstînt de toute espèce de délibération. Plusieurs membres se retirèrent; leur exemple en entraîna d'autres; et quand le prince vit le nombre des députés assez diminué, il commanda au reste de retourner dans leurs provinces, et les états finirent, au grand chagrin de Marcel et de ses conjurés.

C'était beaucoup d'avoir si adroitement éludé les premiers efforts de la faction; mais il aurait fallu aussi soutenir cette démarche par une conduite ferme et indulgente en même temps, qui eût flatté les Parisiens et leur en eût imposé. Le dauphin, au lieu de rester au milieu d'eux, s'en alla à Metz consulter, disait-il, l'empereur Charles IV, son oncle; le prévôt des marchands, au contraire, demeura à Paris, où il continua d'entretenir les bourgeois dans la persuasion où ils étaient qu'ils avaient en lui une protection assurée contre le monopole des impôts.

Avant son départ, le dauphin, qui avait pris le titre de lieutenant général, ordonna une refonte des monnaies. Cette opération pouvait être avantageuse au point de tenir lieu de tout autre subside, et dispenser peut-être le prince de la nécessité de convoquer de nouveau les états généraux; mais elle était préjudiciable aux vues de Marcel, qui n'aspirait qu'à se trouver au milieu d'une grande assemblée, dans laquelle, moyennant l'habitude qu'il avait de manier les esprits de la multitude, il espérait parvenir plus aisément à ses fins, qui étaient d'envahir le gouvernement pour lui et les siens. Il sema des préventions contre la monnaie qu'on commençait à substituer à l'ancienne; des gens apostés refusèrent de la recevoir, comme péchant par le poids et le titre. Ces refus occasionnèrent quelque tumulte. Sous prétexte de prévenir l'augmentation du désordre, le magistrat du peuple défendit le cours des nouvelles espèces, et il alla, à la tête d'une troupe séditieuse, à l'hôtel de Saint-Paul, faire confirmer sa défense par le prince Louis, second fils de France, que l'aîné avait chargé du gouvernement en son absence.

A son retour de Metz, le lieutenant général du royaume envoya Simon de Bussi, premier président, et d'autres personnes de marque, négocier avec le prévôt des marchands, et l'engager à ne point mettre d'obstacle à la circulation des nouvelles espèces. Marcel les reçut au milieu de son conseil, composé des membres de la commune de Paris. Pendant la conférence, il y avait à la porte de la salle une troupe de forcenés de la basse populace, qui faisaient retentir l'air de cris et d'imprécations contre les négociateurs du dauphin. Leurs propositions ne plurent pas à ce chef audacieux. Se sentant en force, au sortir de la conférence, il fit cesser les travaux, ordonna de fermer les boutiques et de prendre les armes. C'était se donner en un moment une armée d'enthousiastes furieux, prêts à tout faire. Tout menaçait d'un bouleversement général. Le conseil du dauphin s'assemble à la hâte, et est d'avis de céder aux circonstances. Le prince supprime la nouvelle monnaie, et accorde aux séditieux ce qui avait été la matière de la discussion orageuse de la commune, la destitution et la saisie des biens des officiers et des magistrats que Marcel indiqua. Les uns se sauvèrent précipitamment; les autres, frappés de terreur, se dispersèrent de jour en jour, et laissèrent enfin le jeune prince privé de la meilleure partie de son conseil, comme Marcel le désirait. Alors le dauphin ne put se dispenser de convoquer de nouveau les états, ou de les rappeler par forme de continuation.

[1357] La faction qui voulait dominer les états, et s'en servir pour l'exécution de ses desseins, songea d'abord à deux expédients : se procurer de l'argent, et se donner une force militaire. La force militaire se fit en autorisant chaque député à avoir pour sa sûreté quatre hommes armés. Cette distinction, qui flattait la va-

nité des membres, produisit un corps d'environ quatre mille hommes, que leur réunion, sous des officiers que la faction nomma, rendaient propres à tout exécuter à la première réquisition. Quant à l'argent, il se présenta un moyen d'en avoir suffisamment pour le payement journalier des affidés; ce fut d'établir un impôt destiné à la délivrance du roi. Les états le décrétèrent, et Marcel eut soin que la levée, la régie, la distribution, se fissent par des gens dépendants de lui, de sorte qu'il avait toujours entre les mains le gouvernail et la clef des événements. Pour achever de paralyser l'autorité du prince, il lui fit refuser le titre de régent, jusqu'à ce qu'il eût atteint vingt-un ans, et obtint que son conseil fût formé de trente-six personnes, tirées par égale portion des trois ordres des états, et que l'évêque de Laon fût placé à la tête. Enfin, pour que ses plans ne pussent être contrariés par le parlement, par la chambre des comptes, ou par quelque autre corps ayant droit de traverser ses opérations, il obtint que leurs pouvoirs seraient suspendus pendant la durée des états. Cependant, comme il fallait une police et une apparence de gouvernement, la cabale dominante fit créer des tribunaux qu'elle remplit de ses créatures. Ceux qui furent pourvus de ces charges, s'ils n'avaient pas été d'abord entièrement dévoués à la cause de leurs bienfaiteurs, en devinrent les partisans zélés, afin de se perpétuer dans ces emplois, qu'on eut soin de rendre lucratifs.

Sur ces entrefaites, un incident inattendu sembla devoir déjouer toutes les manœuvres de la faction. Il arriva de Bordeaux une lettre du monarque captif, qui défendait de lever l'impôt, parce qu'il était près de terminer un traité qui lui rendrait la liberté. Mais sans se déconcerter : « Cet argent, dit Marcel, ne sera « point pour le roi, puisqu'il n'en a plus « besoin; mais comme je suis averti que « le dauphin rassemble des troupes qu'il « veut faire entrer dans Paris, afin de se « rendre maître des biens et de la vie des « bourgeois, et les traiter à sa volonté, « il nous vient fort à propos pour prévenir ses dangereux projets. » Sur ce simple avis, les Parisiens s'obstinent à payer la taxe, s'imposent le service militaire, font poser des chaînes aux coins des rues et des carrefours, voient de sang-froid abattre leurs maisons dans les faubourgs, pour en employer le terrain en fortifications, et prêtent eux-mêmes les mains à ce genre de démolition qui, dix ans auparavant, et lorsque le roi d'Angleterre campait à Poissy, avait pensé occasionner une révolte.

La prospérité des factieux les éblouit. Ils ne mirent plus de bornes à leurs prétentions, ni de mesures dans leurs actions : le prévôt des marchands et ses principaux complices commandaient avec une autorité insolente. Point de police dans la ville; nul égard que pour le bas peuple. Ses excès étaient ou tolérés ou inspirés. La multitude des commis à la recette de l'impôt en absorbait la plus grande partie, le reste s'engouffrait dans le trésor de la faction, et servait à la soutenir. Marcel s'était adjoint dix ou douze bourgeois nommés échevins, qui formaient une espèce de conseil indépendant des états. Il n'y avait pas un de ces séditieux qui ne se crût bien au-dessus des députés. Les états, en effet, étaient comme captifs au milieu d'eux. Il n'y avait de membres considérés que ceux du tiers. Ceux du clergé et de la noblesse s'étaient fait un système de circonspection; ils se contentaient de ne pas se laisser entraîner par le torrent, sans s'y opposer, persuadés que cette puissance usurpée s'anéantirait d'elle-même par ses excès, et que pour la détruire, il n'y avait qu'à la laisser insolemment triompher.

En effet, cette sorte d'inertie servit mieux le dauphin que n'aurait pu le faire une opposition violente. Le peuple cessant d'être mis en action, parce qu'il n'y avait plus de grands coups à frapper, cessa de s'intéresser à la faction. Le crédit de la cabale déclina au point, qu'après avoir laissé ses agents dominer deux ou trois mois, le dauphin se vit en état de leur parler en maître. Il manda au Louvre

Marcel et ses échevins, leur reprocha leurs intrigues, leurs complots, leur hardiesse à s'ingérer dans les affaires d'état, leur défendit de s'en mêler désormais, les renvoya confus, et sortit aussitôt de Paris, comme l'abandonnant à son mauvais sort.

Si en effet le lieutenant général du royaume s'était établi dans une autre ville, qu'il y eût appelé le parlement, les autres tribunaux, et tous les officiers attachés à l'administration et à la cour, que serait devenu Paris privé de tous ces avantages de capitale? Les Parisiens sentirent les suites de cet abandon; ils députèrent au dauphin, le prièrent de revenir, lui promirent une soumission entière et de l'argent autant que ses besoins l'exigeraient, et que leurs facultés le permettraient. Le dauphin se laissa gagner, et revint imprudemment pour se retrouver encore entre les mains des factieux. Cependant les états, contrariés par l'échevinage, sans autorité ni considération, s'étaient dissous d'eux-mêmes : le jeune prince jugea à propos de les convoquer de nouveau pour le mois de novembre. Marcel, au lieu d'états généraux, aurait désiré pour cette fois qu'on lui adjoignît des représentants de trente ou quarante des principales villes du royaume, dont sans doute il aurait dirigé le choix, et qui feraient en faveur du dauphin, avec moins d'embarras, tout ce qu'il pouvait attendre des états : mais le prince, averti du danger qu'il y aurait de remettre le sort de la France entre les mains d'une troupe de factieux, ne donna pas dans le piége. Il fit partir les lettres de convocation. Le conseil municipal, déterminé à être encore, du moins pour quelque chose, dans les affaires de l'état, aux lettres de convocation du prince en joignit d'invitation aux villes les plus considérables : c'était se préparer des correspondances dont une faction habile saurait profiter.

L'assemblée des états généraux était d'autant plus nécessaire, que l'espérance de la délivrance du roi paraissait s'éloigner. Soit que le traité dont Jean avait donné avis au dauphin, son fils, n'eût été minuté que pour distraire le monarque dans sa prison; soit que le roi d'Angleterre voulût le consommer lui-même, ou peut-être donner à sa nation le spectacle d'un roi de France dans ses fers; par ces motifs, ou par d'autres, il ordonna qu'on lui amenât le prisonnier.

Le prince Noir était comme certain que les chevaliers gascons, qui avaient le plus contribué au gain de la bataille de Poitiers, ne souffriraient pas sans opposition qu'on leur enlevât le gage de leur victoire. Il les trompa sur le temps et le lieu du départ, et conduisit lui-même son prisonnier à Londres. La distance des lieux, qui ne permettait pas au dauphin de recevoir journellement les ordres de son père, comme lorsqu'il était à Bordeaux, lui fit prendre le titre de régent, qui lui donnait plus d'autorité que celui de lieutenant général.

Pendant que le roi de France voyait river ses chaînes, le roi de Navarre brisait les siennes. Il était enfermé depuis vingt mois dans un château sur la frontière de Picardie. Marcel demanda sa liberté aux états. Il n'est pas douteux qu'un courtisan aussi assidu, tel que devait être le prévôt des marchands quand la cour était le chemin des grâces, ne s'y soit présenté au Navarrois, et n'en ait été remarqué; deux hommes de leur caractère ne s'envisagent pas inutilement. Dans ce qui s'était passé jusqu'alors, Marcel avait eu souvent occasion de reconnaître qu'il aurait eu besoin d'un homme audacieux, fort de ses possessions, de son rang et de ses alliances, pour l'opposer au dauphin. Or personne ne convenait mieux que le roi de Navarre, gendre du roi, doué des qualités les plus brillantes, possesseur de plusieurs provinces, propre à donner l'appui des armes au parti, forcené d'ailleurs dans le crime, et inaccessible aux scrupules. Sans doute une intelligence était établie entre eux par des voies secrètes lorsque le prévôt des marchands fit la démarche de vouloir intéresser les états à sa liberté. Mais cette requête ne fut pas même nécessaire, parce que des seigneurs de Normandie, parents

ou amis de ceux qui avaient été suppliciés à Rouen, attaquèrent le château où le prince était retenu, en rompirent les portes, et l'enlevèrent.

Cette évasion n'était pas une absolution telle qu'elle lui aurait été nécessaire pour se montrer et agir librement. Il demanda un sauf-conduit au régent pour venir, disait-il, se justifier. Le prince hésita longtemps de le donner, et parut ne l'accorder qu'aux pressantes sollicitations des mêmes princesses qui lui avaient obtenu sa grâce après l'assassinat du connétable; mais il lui fut véritablement extorqué par les vœux des Parisiens, énergiquement prononcés et présentés par Marcel et le Coq, qui avaient repris le timon du gouvernement, et par Pecquigny, qui avait mis le prince en liberté. Sitôt que Charles le Mauvais en eut la jouissance, il ne tarda pas à justifier de plus en plus le surnom qu'il avait déjà si bien mérité.

Dans toutes les villes par lesquelles il passa, il fit élargir les prisonniers; et les bénédictions de ces honnêtes détenus précédèrent leur libérateur à Paris, où il arriva entouré de cette noble escorte, qu'il renforça dans la capitale. A peine y fut-il entré, qu'il indiqua pour le lendemain une assemblée dans le pré aux Clercs, qui était le lieu de la promenade favorite des bourgeois; ils s'y rendirent en grand nombre.

Placé sur le trône d'où les rois avaient coutume de regarder les joutes et les divertissements du peuple, il adressa à la multitude un discours commençant par un éloge flatteur de la ville de Paris, qu'il appela la métropole du monde, invincible, inépuisable, capable de donner la loi à tout l'univers et de ne la recevoir de personne. Je vous remercie, dit-il aux Parisiens, qu'il appela ses sauveurs, du zèle que vous avez montré pour ma délivrance : et à cette occasion il peignit sa détention des couleurs les plus noires. Que n'y avait-il pas éprouvé? Chaînes, cachots, menaces perpétuelles de la mort; et cela, parce que seul de tous les princes il avait résisté à la mauvaise administration du roi Jean et de son conseil, et à leurs exactions sans cesse renaissantes. Et quelles exactions! Des impôts exorbitants, qui réduisaient le peuple à la plus extrême misère, remplissaient les prisons de pauvres gens honorables, pères et mères de famille, veuves, orphelins, dont les lamentations montaient jusqu'au ciel. A ce récit, le bon prince s'attendrit et laisse échapper des larmes; les sanglots étouffent sa voix; mais tout d'un coup il se ranime, et lance des imprécations contre les perfides conseillers du roi. Puis devenu plus calme, il insinue que s'il s'agissait de revendiquer la couronne, il lui serait aisé, comme petit-fils de Louis le Hutin, de prouver que *ses droits étaient plus incontestables que ceux de qui que ce fût;* qu'il ne la réclamait pas cependant, parce que la tranquillité du peuple lui était plus chère et plus précieuse qu'un trône. « Mais du « moins, ajouta-t-il, je vous aiderai de « toutes mes forces à exterminer le mons« tre dévorant de la maltôte. Opposez « vos généreux efforts à la servitude qui « menace de vous opprimer; soyez les li« bérateurs, les sauveurs de la patrie; je « n'épargnerai ni mes biens, ni mes « amis, ni mon royaume, ni ma personne, « pour vous assister dans une si noble « entreprise. Jamais, s'écria-t-il en ren« forçant sa voix, non, jamais je ne vous « abandonnerai, je me lie irrévocable« ment à votre fortune; et les tourments « de la prison que j'ai déjà soufferts pour « votre défense, n'ont fait qu'augmenter « la résolution de mourir, s'il le faut, pour « votre service. »

Ce discours, auquel le dauphin était présent, fut couvert d'applaudissements; l'air de persuasion que le roi de Navarre remarqua dans le peuple, lui donna la hardiesse de faire au régent ses propositions. Indépendamment de l'absolution la plus honorable, il demanda qu'on lui restituât ses villes et fiefs de Normandie, qu'on lui payât les frais de la guerre, et que la mémoire des seigneurs exécutés à Rouen fût réhabilitée. Le régent répondit que ce serait insulter le roi son père et son con-

seil, que de rejeter, par une rétractation solennelle, un blâme déshonorant sur ce qu'ils avaient fait. Quant à la restitution des villes et fiefs de Normandie, il dit que par la confiscation ces possessions avaient été réunies à la couronne, dont elles faisaient partie; que les rendre, ce serait violer l'intégrité du royaume, et qu'il ne devait ni ne pouvait s'y résoudre. Il refusa donc; mais le prévôt des marchands vint lui dire: « Monseigneur, con-« tentez-le d'amitié, car il le faut ainsi. » Telle était la conclusion ordinaire des discours de Marcel. Tout fut donc accordé; et pour qu'il ne manquât rien à l'opprobre du traité et à l'évidence palpable de la contrainte qui l'avait souscrit, il fallut encore, à la recommandation du roi de Navarre, intimer l'ordre au prévôt de Paris de relâcher tous les prisonniers, larrons, voleurs de grands chemins, faux-monnayeurs, faussaires, ravisseurs de femmes, perturbateurs du repos public, assassins, sorciers, sorcières, empoisonneurs et autres coupables de crimes de semblable nature, dont le Navarrois ne rougit pas de dresser lui-même la liste infâme.

A peine a-t-il arraché le consentement, qu'il part pour Rouen. Il va lui-même détacher en cérémonie les corps des suppliciés qui étaient restés au gibet, leur fait faire des obsèques magnifiques, et prononce devant une assemblée nombreuse leur oraison funèbre. La qualification de martyrs, pour leur attachement au peuple et la protection qu'ils lui donnaient contre un tyran, ne fut pas oubliée. A l'égard des places de Normandie, où il comptait entrer sans difficulté, quand il s'y présenta, les gouverneurs lui refusèrent les portes. Divers corps de troupes qu'avait levés Geoffroy d'Harcourt, son zélé partisan, furent défaits, et lui-même resta sur le champ de bataille.

Ce Geoffroy d'Harcourt avait figuré dès longtemps parmi les rebelles : contraint de quitter la France pour cause de duel, il s'était réfugié vers Édouard, auprès duquel il avait acquis le funeste honneur de remplacer Robert d'Artois. Ce fut sur ses conseils, et à l'aide des domaines qu'il possédait dans le Cotentin, que le prince anglais pénétra en France avant la journée de Créci. Mais saisi de remords à la vue du champ de bataille et du corps de Jean IV, comte d'Harcourt, son frère, il abandonna le parti du vainqueur pour aller se jeter aux pieds du vaincu, et en implorer sa grâce, qui lui fut accordée. Rentré dans tous ses droits, il vivait paisible dans sa patrie, lorsque Jean V, son neveu, s'étant laissé circonvenir par Charles le Mauvais, fut arrêté avec lui à Rouen et décapité sans forme de procès. A la nouvelle de la mort tragique du chef de sa maison, fils d'un père tué à Créci pour le service du roi, et qui y avait été blessé lui-même, Geoffroy se crut dégagé de ses serments. Libre désormais de tous remords, il associa son ressentiment à celui d'Édouard, rappela la guerre sur sa patrie, et prépara les nouveaux malheurs auxquels la France devait être encore en proie et dont lui-même fut la victime.

[1358] Mal accueilli en Normandie, le roi de Navarre revint auprès de Paris, et logea ses troupes dans les villages circonvoisins. On ne peut guère douter qu'il n'eût dessein de s'emparer du gouvernement au préjudice du régent, et peut-être ensuite de la couronne, si les circonstances tournaient à souhait. Marcel n'avait d'autre parti à prendre que de le seconder, parce que, soit que le roi Jean revînt, soit que Charles, dauphin, son fils, régnât, s'il échappait à leur vengeance, il ne pouvait pour le moins se promettre aucune autorité; au lieu qu'il lui était permis de tout espérer d'un prince qui lui aurait obligation d'une fortune qui pouvait aller jusqu'au trône. Le Navarrois avait laissé percer ce désir, lorsque dans son discours du pré aux Clercs, il glissa quelques mots sur son droit à la couronne, qu'il s'abstenait de faire valoir pour ne pas exciter de troubles; mais il comptait bien que ses partisans, et surtout le prévôt des marchands, ne seraient pas si modérés, et il ne se trompa pas. Marcel pensa qu'il fallait tout oser pour

acquérir à son protégé le suffrage de la capitale, persuadé que son exemple serait suivi par le reste du royaume.

Il y avait deux partis dans Paris, celui du régent, le plus fort en honnêtes gens, et celui du Navarrois, le plus redoutable en nombre. Ne pouvant gagner le premier, Marcel résolut de le rendre perclus par la terreur. Il donna à ses partisans un signe ostensible pour se reconnaître entre eux. Par son ordre ils *mi-partirent leurs chaperons*, qui étaient la coiffure ordinaire, *de blanc couleur de France, et de rouge couleur de Navarre.* Ceux qui ne portaient pas ce chaperon furent d'abord insultés, et bientôt coururent risque de la vie. La première victime de la populace fut Jean Baillet, trésorier de France, qui fut tué, soupçonné d'être inventeur d'impôts. Le régent eut encore assez de force pour faire arrêter et pendre le meurtrier; mais ce châtiment ne fit que rendre la sédition plus vive. Pierre d'Arcy, avocat général, tâchant de l'apaiser, est massacré dans la cour du palais; et Marcel s'érigeant en vengeur de l'infortuné patriote attaché à la potence, prend avec lui une troupe des plus forcenés, se présente à la demeure du régent, pénètre dans sa chambre, fait saisir Jean de Conflans, maréchal de Champagne, et Robert de Clermont, maréchal de Normandie, qui avaient arrêté et livré au supplice l'assassin de Jean Baillet, et les fait percer de coups auprès du régent. Leur sang rejaillit sur le jeune prince. *En voulez-vous donc à ma vie?* leur dit-il. *Non*, lui répond Marcel; et pour le rassurer, il lui met sur la tête son chaperon miparti, et se pare de celui du régent, comme d'un trophée, pendant toute cette journée. Pour en combler l'horreur, on oblige le prince et les états à reconnaître que tout ce qui avait été fait l'avait été pour le bien du royaume.

Le prince, sans ressources dans une ville dont les bons habitants, en assez grand nombre, mais frappés de consternation, ne montraient aucune énergie, se sauve à Compiègne et y appelle les états. Quelques membres intègres l'y suivirent; les autres restèrent, sans crédit ni considération, sous la hache des séditieux, auxquels quelques-uns d'entre eux n'étaient pas absolument étrangers. Charles le Mauvais s'était tenu à Mantes pendant ces massacres, pour n'en point paraître complice; mais comme il lui importait de paraître toujours partisan de la révolte et mécontent du régent, il lui envoya faire une provocation à Compiègne. Le chevalier Jean de Pecquigny vint avec appareil demander au dauphin, de la part de son beau-frère, ses places et fiefs de Normandie, et quarante mille écus pour les bagues et joyaux qu'on lui avait saisis en le faisant prisonnier à Rouen. Si quelqu'un, ajouta en face l'envoyé, dit que le roi de Navarre n'a pas de son côté accompli toutes les promesses qu'il vous a faites, je lui en donnerai le démenti. Le régent méprisa cette bravade.

Il ne désespérait pas encore de reconquérir la capitale par la douceur et des conditions équitables. D'ailleurs il lui était très-important de ne point l'abandonner sans retour au Navarrois. Il y revint donc, rappelé sans doute par les habitants les plus raisonnables, et écouta des propositions; mais Marcel y était : le prince continua à être obsédé par un conseil tyrannique, et tous ses pas à être observés. Dès lors il ne pensa plus qu'à saisir l'occasion de se soustraire sans retour à l'esclavage, et il eut le bonheur de la rencontrer. Il en profita pour quitter encore une fois Paris, mais avec le dessein de n'y plus revenir qu'en maître. Charles le Mauvais, qui trouva la place libre, y rentra après son départ. Il avait fait un traité avec le roi d'Angleterre. Quoique celui-ci fût mécontent de la prétention que le Navarrois avait laissé apercevoir dans son discours du pré aux Clercs, prétention qui croisait les siennes, il crut cependant ne devoir pas négliger l'occasion de nourrir les troubles en France. Il donna des troupes à ce rival, qui les plaça dans Paris comme une garnison de confiance, tant pour contenir l'intérieur que pour repousser

les attaques pendant le siége dont Paris était menacé.

Marcel avait aussi sa garnison, consistant en quatre mille hommes à peu près, qu'il employait à remuer la terre autour de la ville, et qu'il payait bien, moins pour l'ouvrage qu'ils faisaient que pour les avoir toujours sous sa main en cas de besoin. Comme ils étaient en grand nombre, et qu'ils travaillèrent à peu près un an, quoiqu'ils ne se fatiguassent pas beaucoup, ils creusèrent un fossé profond, et élevèrent un rempart depuis la rivière au-dessous de l'endroit où a été bâtie la Bastille, jusqu'à celui où la Seine atteint le lieu où a été construite la porte Saint-Honoré; de sorte que le Temple et le Louvre, deux forteresses qui menaçaient la ville, s'y trouvèrent renfermés. Ces mesures étaient prises contre le régent, qui avait trouvé dans les états particuliers des provinces les secours qu'il sollicitait en vain des états généraux, et qui, avec les troupes qu'il en avait tirées, s'avançait effectivement sur Paris.

La première expédition du régent fut la prise de Charenton, qui empêcha les denrées d'arriver par eau. Des corps, placés sur les chemins et battant la campagne, arrêtaient aussi les vivres. Le roi de Navarre fit des sorties, se porta même un peu au loin pour dégager les chemins; mais il fut toujours battu. Les Parisiens commencèrent à craindre la famine, et leur protecteur à appréhender les brusques attaques d'un peuple mécontent. Il laissa ses Anglais à Paris, comme plus propres que les bourgeois à soutenir les fatigues d'un siége, et se retira à Saint-Denis. De là il soutenait le courage des Parisiens par l'espérance d'un prompt secours qui devait lui arriver des provinces. Comme leur plus grande crainte était pour le pillage, il proposa aux plus riches de lui envoyer à Saint-Denis leur argent et leurs meubles les plus précieux, sur sa parole d'honneur de les rendre quand le danger serait passé; et ils s'y fièrent.

Pendant qu'il se nantissait ainsi aux dépens des bourgeois, il négociait lui-même avec le régent, pour lui et ses adhérents, et la levée du siége. On ne sait quelles conditions il obtint en faveur du prévôt des marchands, de son échevinage et consorts; mais certainement il ne les abandonna pas, puisqu'ils lui restèrent attachés. Quant au siége, le régent consentit à le lever moyennant trois cent mille écus que les Parisiens donneraient pour la délivrance du roi. Cette capitulation ne leur plut pas. Ils trouvèrent mauvais que leur prétendu protecteur disposât si libéralement de leur argent. « Pour être heureux avec le peuple, dit « Mézeray, il ne faut toucher à sa bourse « que pour la remplir. » Cette intention est bien rare : certainement personne ne l'eut jamais moins que le Navarrois. Cependant il se fâcha de ce que les Parisiens murmuraient et marquaient si peu de reconnaissance de ce qu'il appelait son bienfait. Il retira aux ingrats sa protection et la garnison anglaise. C'était livrer la ville sans défense à la discrétion du régent. La populace insulta les Anglais qui sortaient, et en massacra plusieurs. Marcel en fit mettre quelques-uns en prison pour les sauver, et les relâcha quelques heures après.

Une fois échappés de la ville, ces étrangers coururent la campagne, et se vengèrent sur les Parisiens hors des murs des mauvais traitements de ceux du dedans. Les plus braves des Parisiens, outrés de voir tuer leurs compatriotes, ravager leurs champs, voler et incendier leurs maisons de campagne, demandèrent à sortir contre ces pillards assassins. Le prévôt des marchands, qui était encore maître du gouvernement, y consentit. Ils formèrent un corps de douze cents hommes bien armés. Dans cette troupe se trouvaient presque tous ceux dont Marcel redoutait la haine contre ses machinations et sa personne, et l'attachement au régent. Il fait ses dispositions pour n'en avoir plus rien à craindre, partage ce corps en deux, prend le commandement de la moitié, bat tout le jour la campagne, et cherche les Anglais, qui

étaient avertis, dans les endroits où on ne doit pas les trouver. L'autre corps, au contraire, trompé par de faux avis et croyant surprendre, est surpris lui-même, tombe dans une embuscade près du bois de Boulogne, et est entièrement défait. Le premier rentre le soir harassé. A peine le quart du second regagne ses foyers, comptant plus de blessés que de sains; et le lendemain les débris de la troupe, allant enlever les corps de leurs parents et de leurs amis, rencontrent des ennemis frais, et laissent encore cent cinquante morts avec les autres.

Cette affreuse journée mit les principales familles en deuil. Le prévôt des marchands, au contraire, s'applaudissait du succès de son exécrable trahison, qui ne lui laisserait que peu d'ennemis à combattre quand il jouerait le dernier acte de la tragédie qu'il méditait. Le roi de Navarre avait quitté la capitale, parce qu'il ne se croyait pas en état de l'emporter sur le parti opposé; mais il rôdait autour de la ville, ne quittant pas de vue la proie qu'il voulait dévorer. Averti par Marcel de la diminution des forces de ce parti par la perte qu'il venait d'essuyer, il se rapprocha avec une troupe de quelques Anglais, mais surtout de ces bandits déterminés qu'il avait dès le commencement attachés à son service.

Le dessein du prévôt des marchands n'est pas connu dans toutes ses parties. Il est certain qu'il s'apprêtait à recevoir dans Paris le roi de Navarre la nuit du 31 juillet; et que n'avait-on pas à craindre de ces scélérats autorisés à toutes sortes d'excès? Aussi dit-on qu'il devait faire main basse sur tous ceux du parti contraire; hommes, femmes, enfants, personne n'aurait été épargné; et au milieu des horreurs du carnage, des cris, des hurlements des malheureux frappés et expirants, proclamer le Navarrois roi de France. Les ordres étaient donnés, les portes garnies d'hommes du complot destinés à recevoir les soldats du dehors; à la fenêtre des maisons qu'on voulait épargner devait paraître un linge blanc, et les conjurés étaient avertis de porter le même signe sur eux afin de se reconnaître.

Mais il y avait une contre-batterie, ou ignorée de Marcel, ou dont la connaissance lui faisant juger qu'il était perdu sans ressource, le détermina à tenter les moyens extrêmes que nous venons de développer. Il n'aurait pas été prudent de recevoir le régent irrité, avec toute son armée, sans avoir auparavant assuré le sort des moins coupables. Le légat du pape, l'archevêque de Paris et la reine Jeanne se mêlèrent de cette négociation. Le régent consentit d'accorder une amnistie générale; il n'en excepta que douze hommes, dont les noms restèrent dans le secret.

A minuit du 30 au 31 juillet, Marcel sort de chez lui; il était observé. Simon Maillard et Pepin des Essarts, chevalier, le suivent sur le rempart, d'où il allait ouvrir la porte Saint-Antoine au Navarrois. Ils l'attaquent de paroles: la conversation s'anime; et Maillard, qui était son parent, lui fend la tête d'un coup de hache. Aussitôt lui et son compagnon déploient la bannière royale, crient aux armes. Les bourgeois, réveillés par le tumulte, accourent en foule. Maillard ordonne aux premiers arrivés de s'assurer des complices du prévôt, déjà parvenus à la porte, et en envoie d'autres arrêter ceux qui s'avançaient vers elle pour introduire les Anglais. La terreur saisit les conjurés; ils fuient sans se défendre. Ceux qu'on rencontre sont renfermés dans les prisons, ou dans des maisons, sous bonne garde. Dans la matinée, Maillard assemble le peuple aux halles. Il raconte les forfaits de Marcel, montre le danger qu'il y aurait eu à ne s'en pas défaire sur-le-champ: mais pour ses complices, il fait adopter une espèce de forme judiciaire, et compose un tribunal de bourgeois irréprochables; de leur avis, il condamne les prisonniers à la mort, et les fait exécuter sur-le-champ. Une députation part aussitôt pour Charenton, où était le régent, et le prie de rentrer dans la ville. Avant le soir, tout y était tranquille, et la cour, à quelques jours

de là, s'établit paisiblement au Louvre.

Les provinces se sentaient peu des anxiétés de la capitale; cependant quelques-unes eurent aussi leurs fléaux. Dans un petit village, près de Beauvais, se manifesta une fureur maniaque qui, semblable à une maladie contagieuse, infecta rapidement la Picardie, la Champagne et l'Ile de France, et dont on ne put arrêter les fureurs qu'en détruisant les frénétiques. Des paysans, en sortant de vêpres, s'entretenaient dans le cimetière des malheurs du temps, de la captivité du roi, qui occupait alors les esprits et affligeait toute la France. C'est, s'écria l'un d'entre eux, c'est la faute de ces grands seigneurs, de ces nobles, de ces chevaliers qui auraient dû le défendre jusqu'à la mort, et qui l'ont laissé prendre! Et quels efforts font-ils pour le délivrer? A quoi sont-ils bons, qu'à tourmenter les pauvres paysans, accabler leurs vassaux de corvées, les ruiner, abuser insolemment de leurs femmes et de leurs filles? Pourquoi souffririons-nous davantage ces excès? Armons-nous. Nous sommes plus nombreux qu'eux; tuons, massacrons, anéantissons cette race maudite. Les fléaux, les faux, les fourches, tous les instruments de leur état servent d'armes à ces furieux. Ils attaquent un château du voisinage, embrochent le maître tout vif, le font rôtir, et forcent sa femme et sa fille de goûter de sa chair. On dit qu'ils se trouvèrent, en peu de temps, cent mille hommes rassemblés. Ils s'étaient donné un chef qui prit le nom de Jacques Bonhomme, nom de dérision, par lequel la noblesse désignait le paysan, et d'où est venu le nom de la Jacquerie. Tantôt réunis en corps d'armée, tantôt divisés en troupes, ils couraient le pays, saccageaient et brûlaient. On compta dans l'arrondissement de ces trois provinces plus de cent châteaux détruits. Ils fouillaient les bois où auraient pu se réfugier les gentilshommes, et les poursuivaient comme des bêtes fauves. Ceux-ci parvenaient quelquefois à se joindre, et couverts de leurs armures de fer, montés sur leurs grands chevaux de bataille, se précipitaient dans les bataillons de ces rustres, presque nus, les écrasaient et en faisaient un grand carnage. Tous ceux qu'ils rencontraient séparés de leurs troupes étaient, sans miséricorde, pendus au premier arbre.

Une bande s'avança jusqu'à Meaux. La populace de Paris, mendiants, portefaix, gens sans aveu, dont les capitales abondent, apprenant qu'il s'agissait de piller, coururent se joindre à eux. La ville de Meaux renfermait une partie de la cour des princes, les femmes et les filles des plus grands seigneurs, au nombre, dit-on, d'environ quatre cents, effrayées et tremblantes, ainsi qu'on le peut croire, à l'approche de ces brigands. Heureusement Jean de Grailli, captal de Buch, et le comte de Foix, passaient près de Meaux, revenant d'une expédition lointaine. En braves chevaliers, ils offrirent leurs services aux dames; on juge qu'ils furent volontiers acceptés. Leur escadron, admis par une porte, sortit aussitôt par l'autre. « Le seul éclat de leurs armes « éblouit et effraye cette canaille, dit « Mézeray; ils reculent, tombent les uns « sur les autres. On les abat par mon« ceaux, on les écrase, on les égorge com« me des bêtes, si bien qu'il en périt ce « jour-là plus de sept mille, tant tués que « noyés. En une autre occasion, le ré« gent, qui s'était mis à leur poursuite, « en tua plus de vingt mille; et le sei« gneur de Couci en fit une telle bou« cherie dans ses terres, situées en Pi« cardie et en Artois, qu'en peu de temps « la France fut purgée de ces furieux. » Il n'y eut pas jusqu'au roi de Navarre qui ne contribuât à leur destruction, malgré tout le profit qu'il semblait devoir en retirer pour sa cause : mais dans leurs massacres, ils avaient eu la maladresse de ne pas discerner quelques nobles qui étaient ses plus fidèles agents, et qu'il voulut venger. Quand on demandait à ces malheureux pourquoi ils se permettaient ces ravages, ils répondaient que c'était comme un désir surnaturel qui les poussait à détruire les nobles. Mais il n'y a rien de moins surnaturel au peuple que d'aimer à abattre tout ce qui est

au-dessus de lui. Ceux qui le mènent connaissent bien ce principe, et le succès ne dépend que du bonheur de trouver un prétexte; quelquefois un seul mot donne l'impulsion.

[1359] Telle avait été l'adresse de Marcel, dont la mort laissa au régent le temps et la liberté de s'occuper plus assidûment des autres affaires de l'état. Le roi, transféré en Angleterre, fut reçu très-honorablement. Édouard alla au-devant de lui. Tous les grands lui rendirent leurs hommages. On lui fit une entrée publique à Londres. Il était monté sur un cheval blanc. Son jeune vainqueur l'accompagnait sur un simple coursier noir. La suite ne répondit point aux marques d'affection données d'abord. Quand on se mit à traiter d'affaires, Édouard proposa, pour première condition de la délivrance du monarque, que le prisonnier lui ferait hommage de son royaume. Comme il l'avait déjà obtenu du roi d'Écosse, il se flattait que celui de France ne le refuserait pas; mais Jean indigné s'écria : « Plutôt mourir que de rentrer dans mon « royaume déshonoré! » La négociation continua cependant, mais avec des alternatives de concession et de refus, dont Jean écrivait les détails à son fils. Celui-ci était souvent obligé de garder pour lui seul les propositions que l'on débattait, et sur lesquelles il aurait eu besoin de consulter. Son conseil n'était pas encore entièrement purgé des membres mauvais ou suspects que la faction lui avait donnés. On ne remarque de disgracié que le Coq, ce perfide évêque de Laon, qui encore n'éprouva pour toute punition que l'ordre de se retirer dans son diocèse.

Outre cette gêne dans l'exercice de l'autorité, le régent était toujours tourmenté par le Navarrois, son beau-frère. Il conservait à la cour des partisans qui l'excusaient et le soutenaient. Après avoir manqué son coup sur Paris, au lieu de se prêter aux avances officieuses du régent, qui, dans la circonstance de la trêve qui allait finir avec l'Angleterre, aurait désiré gagner ce prince dangereux, il conclut un traité avec Édouard; et avec les secours clandestins de cet ennemi acharné, il se mit à ravager tous les pays limitrophes aux provinces qu'il possédait. L'état où se trouvait la France présente un tableau des plus affligeants. Guillaume de Nangis, auteur contemporain, pour en donner une idée, fait cette peinture de la détresse du clergé, le corps le plus riche et le plus puissant du royaume. « On ne « voyait plus dans Paris et dans les autres « grandes villes qu'abbés et abbesses, « clercs et religieuses, occupés à chercher « les moyens de subsister. Les prélats « et autres grands bénéficiers, qui au- « raient rougi de marcher en public sans « un fastueux cortége d'écuyers, de che- « vaux et de domestiques, étaient alors « dans l'humiliante nécessité d'aller à « pied, suivis seulement d'un moine ou « d'un valet, et de se contenter de la nour- « riture la plus frugale. »

Dans le reste du royaume, ce n'était que factions dans les villes, divisions dans les familles, brigandages dans les campagnes. Les chefs des différents partis arrachaient les villageois de leurs charrues, enrôlaient les paisibles citadins, les forçaient de marcher sous leurs drapeaux ou de se rédimer du service par argent; les chefs de ces bandes passaient alternativement du parti du régent à celui du roi de Navarre, selon la somme plus ou moins forte qu'on leur promettait. Il se rencontrait aussi entre ces pillards des Anglais qui semblaient préluder à la guerre qui allait recommencer.

Le malheureux Jean voyait de sa prison les préparatifs immenses qu'Édouard faisait pour attaquer la France. Il crut prudent, dans cette extrémité, d'abandonner une partie pour sauver le tout. Il conclut donc, sauf le consentement des états, un traité par lequel il cédait au roi d'Angleterre, en pleine souveraineté, la Normandie, le Maine, l'Anjou, la Touraine, le Poitou, la Guienne, la Saintonge, Calais avec un territoire, les comtés de Montreuil, de Ponthieu, de Boulogne, de Guines, et la vicomté de Nanteuil. Dans ce traité le monarque anglais n'appelait Jean que *Rex fran-*

cus, Roi français, et s'intitulait lui-même *Rex Francorum*, Roi des Français : distinction bizarre, dont il comptait apparemment se faire un titre pour s'approprier la couronne.

Le régent convoqua à Paris les états, qui se composèrent des principaux de la noblesse, du clergé, et des députés des grandes villes. Le traité y fut lu, discuté, et rejeté tout d'une voix. On dit que Jean, dans sa prison, en fut surpris, et qu'il crut que ce refus venait de l'ascendant que le roi de Navarre reprenait sur son fils. Ce qui lui donnait lieu à ce soupçon, c'est qu'en effet les deux beaux-frères commençaient à vivre en assez bonne intelligence. Le roi d'Angleterre conservait un vif ressentiment de ce que le Navarrois, dans son discours du pré aux Clercs, avait donné à son droit, comme petit-fils de Louis le Hutin, la préférence sur celui de l'Anglais, qui était plus éloigné d'un degré de la couronne, comme petit-fils de Philippe le Bel, et neveu seulement de Louis le Hutin, son fils. En conséquence, il donnait à ce concurrent ce qu'il fallait de secours pour n'être pas abattu, mais point assez pour qu'il triomphât. Le Navarrois sentit cette politique, et il ne crut pas que la sienne lui permît de contribuer à donner la moitié du royaume à un prince qui, avant de l'avoir, lui montrait déjà plus de malveillance que de bonne volonté. Ce motif l'avait porté depuis quelques mois à conclure la paix avec le régent; paix d'ailleurs qui ne rendit point le calme à la France, parce que les pillards qui suivaient ses drapeaux continuèrent à la tourmenter sous les enseignes de Philippe, son frère, et des Anglais; et parce que, artisan lui-même de troubles sans cesse renaissants, il ne fit que se choisir, pour ainsi dire, un poste plus commode pour consommer plus aisément ses noirceurs. D'accord alors avec tous les bons Français, il rejeta le traité, et exhorta les députés à le renvoyer avec des marques d'indignation. Il offrit tous ses moyens de secours, ses troupes, son argent, et engagea le clergé, la noblesse et les villes à se cotiser, selon leurs moyens, et à accepter la guerre plutôt qu'une paix si honteuse.

Édouard marqua beaucoup de chagrin de voir ainsi ses espérances trompées : soit dépit, soit, comme il le publia, crainte de se voir enlever son prisonnier par quelque coup de main, ainsi que cela fut tenté depuis par quelques chevaliers français qui s'emparèrent même de Winchelsea, et qui brulèrent cette ville, il le renferma dans la tour de Londres, pendant qu'il débarquait en France avec une armée qu'on fait monter à cent mille hommes. Alors commença, de la part des Français, un genre de guerre que la fausse idée qu'ils avaient de la bravoure leur avait fait dédaigner jusqu'à ce temps. Le dauphin mit dans les principales villes de fortes garnisons et abondance de provisions de toute espèce, ordonna que les habitants des pays menacés se retirassent dans les châteaux et dans les forteresses avec ce qu'ils pourraient emporter, défendit surtout à ses généraux de risquer une bataille, ou toute action qui pourrait être décisive, et abandonna la campagne à l'ennemi.

Édouard se promena en France sans trouver d'obstacles; seulement son armée était observée dans sa marche, côtoyée et resserrée par des partis répandus sur ses ailes, qui la harcelaient, et se retiraient quand elle faisait mine de les attaquer. Il entra par l'Artois, prit quelques bourgades, de petites villes et des châteaux, leva des contributions sur le plat pays, et vint mettre le siége devant Reims. Son dessein, à ce qu'on croit, était de s'y faire sacrer, persuadé que cette cérémonie aplanirait les difficultés qu'il pourrait trouver à se faire déclarer roi de France. Afin de ne pas avoir les habitants trop contraires, il ménageait la ville, et se contenta de la bloquer. Mais l'hiver arriva. Il fut contraint de lever le siége. Il s'enfonça en Champagne, rançonna la frontière de la Bourgogne, arriva par la Brie devant

Paris, et campa au Bourg-la-Reine; de là il envoya offrir la bataille au régent, qui était à Longjumeau. Le prince répondit, comme l'Anglais avait fait devant Calais, qu'il était là pour défendre Paris; qu'il le prît, s'il pouvait.

Cependant le dauphin Charles était dans un moment de crise alarmante. Son beau-frère, réconcilié jusqu'à l'occasion de mal faire, ne voyait pas sans un malin désir la situation de la France, qui lui offrait la possibilité, ou de saisir la couronne, ou d'en détacher à son profit quelques parties considérables. La vie du régent était un obstacle à son mauvais dessein. Depuis que le Navarrois s'était si hautement déclaré contre le démembrement du royaume, le dauphin l'avait admis dans ses conseils, le consultait, vivait avec lui dans une espèce d'intimité, jusqu'à se traiter réciproquement. On dit que ce fut dans un de ces repas qu'il empoisonna son beau-frère. La dose ne fut pas assez forte pour tuer sur-le-champ le convive; mais elle lui causa une maladie qui lui fit tomber tout le poil du corps et les ongles, et l'affligea d'une langueur qui abrégea ses jours. Quelques-uns font remonter cette tentative à l'époque où Charles le Mauvais fut tiré de sa prison.

Le crime du poison n'est pas tout à fait prouvé; mais il est probable par un autre semblable, arrivé quelques années après, et sur lequel les historiens n'élèvent point de doute. Le roi de Navarre était en marché pour des troupes avec un aventurier gascon, nommé Seguin de Baderol, qu'il désirait attirer à son service. Il lui offrait des terres en Normandie : Seguin les voulait en Gascogne, et en plus grande quantité que le prince n'en prétendait donner; il s'obstinait. « Le Gascon est trop cher, « dit Charles à ses entremetteurs; puis« qu'il veut tant se faire valoir, qu'on « s'en défasse. » Il l'invite à dîner. Baderol, après avoir goûté quelques mets, tombe, tourmenté d'horribles convulsions. Charles le regarde sans la moindre émotion, le fait transporter dans sa maison, où il meurt presque aussitôt; et le Navarrois continue tranquillement son repas.

S'il est incertain qu'il ait attenté à la vie de son beau-frère par le poison, il est presque assuré qu'il tenta le même crime par l'assassinat. Les meurtriers devaient être trois amis de Marcel. Deux d'entre eux révélèrent le complot, et eurent ordre du régent de continuer à communiquer avec le Navarrois, afin de pouvoir mieux saisir et déjouer ses intrigues. Ses agents furent saisis; et dès leur première confession, ils chargèrent le roi de Navarre. Lui-même s'avoua criminel, en fuyant aussitôt qu'il sut ses complices arrêtés; mais quand ils eurent subi le dernier supplice, et qu'il ne craignit plus leur témoignage, il reprit courage, et envoya insolemment défier le régent, comme lui ayant, par inimitié, imputé un crime dont il était innocent. Il joignit à son défi une déclaration de guerre, la recommença en Normandie, et effaça par cette action tout le mérite de la conduite qu'il avait tenue lorsqu'il fit rejeter le traité honteux proposé par le roi d'Angleterre.

[1360] Ce monarque resta une partie de l'hiver 1359 et tout le printemps 1360 autour de Paris; il s'y occupait à piller et brûler les maisons de campagne des bourgeois et à leur couper les vivres, afin de les forcer à se révolter contre le régent. En effet, il fallut à ce prince, tout jeune qu'il était, toute la sagesse et la fermeté qui ont depuis caractérisé son règne, pour affermir les habitants contre les promesses et les menaces de l'Anglais, contre l'impatience des maux qu'ils souffraient, et contre les insinuations perfides des émissaires de son beau-frère, qui l'accusaient d'indifférence pour leurs intérêts, et de ne pas vouloir les délivrer, lorsqu'il le pouvait, par une bataille. Les murmures augmentaient. Le régent fut obligé de se justifier, et il le fit victorieusement dans un discours qu'il prononça monté sur les degrés de la croix plantée dans la place de Grève, où le peuple était assemblé.

Édouard ne pouvant attirer le régent à une action, ni subsister plus longtemps dans un pays ruiné, gagna la Beauce, d'où il comptait passer en Bretagne, y refaire son armée pendant l'été, et revenir devant Paris. Il se flattait que les mesures défensives que le régent avait prises seraient précisément ce qui causerait sa perte. Ces grandes villes qu'il a si bien munies, disait-il, ne peuvent subsister sans de fortes garnisons. Il n'a pas de quoi les payer; je les gagnerai en leur donnant les soldes arriérées, et leur en promettant encore davantage. La bourgeoisie, réduite par la famine, se mutinera, et la campagne se soumettra, par la crainte du pillage. Il concluait que la France, déchirée en lambeaux, ne pourrait se dispenser de le placer sur le trône, pour en réunir les pièces. Ce raisonnement n'était pas destitué de fortes probabilités. « La France, dit Mézeray, « était à l'agonie, et pour si peu que son « mal augmentât, elle allait périr. »

Le monarque anglais avait bien jugé la maladie par ses symptômes, et cette connaissance l'empêchait de répondre aux propositions que le pape lui faisait passer par ses légats. Il espérait toujours que le retard ferait empirer le mal; mais plusieurs de ses conseillers, moins enthousiasmés que lui de son projet de régner en France, et de ses espérances, désiraient vivement qu'il se prêtât à un accommodement; entre autres le duc de Lancastre, son cousin, dont il estimait la sagesse et les lumières, ne lui épargnait pas les remontrances. « Quelquefois, lui disait-il, en s'obstinant à tout « avoir, on perd tout. Vous avez appris « devant Reims que votre entreprise n'était pas si facile que vous pensiez. La « France n'est pas si épuisée que quelque « événement imprévu ne puisse la rétablir. Les fatigues des marches, de petits « revers multipliés, une maladie contagieuse, peuvent ruiner votre armée; les « Français alors, reprenant cœur (car « de force, ajoutait Lancastre, ils n'en « manqueront jamais), vous enfermeront, vous et vos enfants, et de victorieux vous rendront captif. Et quand « la fortune même vous assurerait « la victoire, quels en seront les fruits? « Vous avez quatre fils. La concorde est « si rare entre les frères! Pouvez-vous « vous flatter qu'ils resteront toujours « d'accord? Il ne faut qu'une guerre entre « eux pour que la couronne qui vous « aura coûté tant d'inquiétudes et de « peines, retourne à ses premiers possesseurs, sans qu'il reste rien à votre « postérité de votre brillante conquête. « Croyez-moi, monseigneur, il y a plus « de vertu à en affermir une médiocre, « que de toujours battre un grand pays « sans songer aux moyens de le conserver. »

Ce que Lancastre disait à Édouard des accidents qui pouvaient en un instant détruire son armée, lui fut démontré par un des phénomènes les plus effrayants de la nature. Pendant qu'il était devant Chartres, un orage épouvantable creva sur son camp. La pluie tombait par torrents. La grêle, d'une grosseur prodigieuse, écrasait les hommes et les chevaux. Les tentes, arrachées par des tourbillons de vent, étaient entraînées dans les ravines que formait cet affreux déluge. Mille hommes d'armes et six mille chevaux périrent roulés et engloutis dans les eaux. On dit qu'Édouard se tourna vers l'église de Chartres, et fit vœu à la Vierge d'accorder la paix.

« Rarement, dit Voltaire avec son ton « ironique, rarement la pluie a décidé « de la volonté des vainqueurs, et du « sort des états. » Mais quelle pluie! Froissard, auteur contemporain, souvent admis à la familiarité du roi d'Angleterre, a écrit que ce prince, depuis le traité, convenait de l'impression que l'orage avait faite sur lui. Il ne serait point étonnant qu'un pareil bouleversement, l'ouvrage de quelques minutes, ne lui eût tout à coup représenté la situation terrible où il se trouverait au milieu de la France, si d'autres fléaux, montrés par Lancastre, venaient le frapper. Voltaire ne nie pas qu'il soit possible qu'Édouard n'ait été entraîné par ces réflexions. Ce

n'est que l'acte religieux dont on dit que la frayeur du prince fut accompagnée, qui le blesse, et qui fait convertir par l'écrivain moderne un orage épouvantable en une pluie ordinaire.

Quoi qu'il en soit du motif, le roi d'Angleterre nomma sur-le-champ des commissaires qui se réunirent à Bretigny, village à une lieue de Chartres, avec ceux que le régent envoya. Comme ils étaient sincères et de bonne volonté, le traité fut conclu en huit jours. On le rédigea au nom des deux fils des deux rois, le régent et le prince de Galles. Les historiens anglais qui veulent couvrir les évasions dont Édouard se rendit ensuite coupable, et qui donnèrent lieu à de nouvelles guerres, disent qu'avant la signature chaque article était envoyé au régent, afin de l'examiner avec son conseil, mesure prudente et convenable; mais ils ajoutent « que ce prince s'étu-« diait à les mettre en des termes qui les « rendissent susceptibles d'explications « favorables, quand la fortune aurait « changé. » Sans doute ces précautions, ainsi que les intentions, furent réciproques, et on peut croire que si le dauphin prit des mesures pour être obligé de céder le moins possible, le roi en prit de son côté pour se donner le plus de droits qu'il pourrait.

Le traité de Bretigny fut signé le 8 mai. Il est composé de quarante articles sous quatre titres principaux; les concessions, les restitutions réciproques, les renonciations respectives, et la rançon du roi : 1° on accorde au roi d'Angleterre tout ce que le roi de France possédait en souveraineté et en domaine dans le Poitou, la Saintonge, l'Agénois, le Périgord, le Quercy, le Limousin, l'Angoumois, le Rouergue et le Bigorre; plus Calais, la terre d'Oye, le comté de Guines et des terres adjacentes, ainsi que les droits de suzeraineté sur les comtés de Foix, d'Armagnac et autres dont les terres étaient enclavées dans les provinces cédées; 2° le roi d'Angleterre et le prince son fils restitueront tout ce qu'ils ont ou pourraient prétendre dans la Normandie, la Touraine, le Maine, l'Anjou, la Bretagne et la Flandre; 3° ces deux mêmes princes renonceront aux droits qu'ils prétendent sur la couronne de France, et sur les parties du royaume autres que celles qui sont concédées par le premier article; 4° on payera pour la rançon du roi trois millions d'écus, savoir, six cent mille à Calais dans quatre mois, et le reste d'année en année, par six cent mille écus rendus à Londres; et pour sûreté du payement, on donnera quarante otages.

Les autres articles regardent des intérêts particuliers, comme ceux des ducs de Bretagne et de Flandre. Le roi d'Angleterre renoncera à l'alliance de ces deux princes, et le roi de France à celle du roi d'Écosse. Ils ne se mêleront en rien à la querelle de Charles de Blois et de Jean de Montfort, relativement à la possession de la Bretagne, que par voie amiable; et s'ils ne peuvent réussir à les concilier, ils abandonneront les prétendants à leurs propres forces; l'hommage de la Bretagne, quel que soit l'événement, demeurant toujours au roi de France. Enfin, si quelques princes, seigneurs ou autres non nommés, se permettent quelque chose contre la teneur de ce traité, les rois pour cela ne leur feront point la guerre « mais avec « leur pouvoir et celui de leurs amis, ils « contraindront les rebelles de s'y sou-« mettre au plus tôt; » article, comme on voit, qui pouvait devenir un germe de guerre, et qui le fut. La forme dans laquelle devaient se faire les renonciations et cessions fut remise à une convention qui aurait lieu entre les deux rois, lorsque celui d'Angleterre ramènerait celui de France à Calais. Leurs fils aînés signèrent le traité, et le confirmèrent par serment avec beaucoup de solennité, le régent à Paris, en présence des commissaires anglais, et le prince de Galles à Louviers, en présence des commissaires français. Il ne fut pas question dans le traité du roi de Navarre, mais seulement du prince Philippe, son frère, qui s'était laissé entraîner par lui à la

guerre. Ses terres et celles de sa femme lui furent rendues avec pleine amnistie. La même grâce fut ensuite accordée au Navarrois, à la sollicitation du roi d'Angleterre, quand il ramena celui de France dans ses états.

Ils descendirent l'un et l'autre en octobre à Calais. Jean, après quatre ans de prison en Angleterre, resta encore quatre mois détenu dans cette ville, pendant qu'on expliquait, changeait ou réformait quelques articles du traité de Bretigny. Le régent y venait voir son père pour conférer. Dans ces occasions, on lui donnait pour otages et garants de son retour deux fils du roi d'Angleterre. Il paraît qu'on ne s'accorda pas sur l'article des renonciations, ou du moins sur la rédaction de cette clause importante. Après des débats assez vifs, on convint « que dans dix mois, qui tomberont à « la Saint-André 1361, les deux rois fe- « ront expédier leurs lettres de déclara- « tion, et les enverront à Bruges; que « cependant le roi de France surseoira « d'user de son droit de souveraineté « sur les terres qu'il cède. » On conjecture que cette forme dilatoire fut adoptée parce qu'on ne put convenir de la formule de la renonciation d'Édouard à la couronne de France. Ce prince tenait toujours à sa prétention. On ne voit pas qu'il ait jamais accompli cette condition si solennellement stipulée; au lieu que Jean envoya de bonne foi à Bruges, dans le temps indiqué, la déclaration des cessions qu'il faisait, à condition toutefois que le roi d'Angleterre en ferait autant, relativement aux prétentions dont il devait se désister. Du reste, les deux monarques, dans leur dernière entrevue, se traitèrent fort honorablement. Ils jurèrent la paix sur les saints Évangiles et sur une hostie consacrée, et s'embrassèrent avec les marques d'une véritable amitié. En relâchant son prisonnier, Édouard reçut pour garantie de la rançon quarante otages pris entre les princes du sang et les seigneurs des familles les plus illustres, et parmi lesquels se trouvèrent trois fils du roi et son frère, et de plus quarante-deux bourgeois des principales villes de France. Au moment de la séparation des deux princes, et suivant des conventions antérieures, dix de ces otages furent remis au roi Jean, et entre eux Philippe, le plus jeune de ses fils, qui avait été fait prisonnier avec lui à Poitiers, et auquel, pour cette raison, il ne cessa de témoigner une prédilection particulière.

Jean, rentrant dans son royaume, alla jusqu'à Boulogne à pied, pour accomplir un pèlerinage qu'il avait promis à Notre-Dame de cette ville. Pour premier acte de son autorité, il régla sa maison, en distribua les charges, ordonna la rentrée du parlement, que les troubles avaient dispersé, et reçut en grâce le roi de Navarre. Ce prince, qui avait été compris au traité de Bretigny, vint se prosterner aux pieds de son beau-père, et promit, avec sa sincérité ordinaire, « qu'il lui serait dorénavant bon, loyal « et fidèle sujet et fils. » Les Parisiens reçurent le roi avec une magnificence et des démonstrations de joie qui touchèrent le cœur sensible de ce prince. A ces marques d'attachement ils joignirent des présents en meubles et bijoux, et mille marcs d'argent. Les prélats et les seigneurs se cotisèrent aussi. Ces sommes servirent au premier payement de la rançon. On prit, pour effectuer les autres, deux moyens qui marquent que la détresse fait taire le cri de l'honneur: 1° le retour des juifs, qui fut bien payé, mais qu'on regarda comme honteux, parce qu'il paraissait rappeler avec eux la mauvaise foi dans le commerce, la fraude et l'usure qui les avaient fait chasser; 2° le mariage d'Isabelle, dernière fille du roi, avec Jean Galéas Visconti, premier duc de Milan. On ignore la dot que donna l'Italien, enrichi de pillages, pour s'allier à la maison de France, mais on soupçonne que la somme fut très-considérable. Cet expédient, quoique nécessaire, deplut, parce qu'on n'avait pas encore vu les souches nobles se revivifier par l'engrais des finances. Il faut observer au reste qu'il n'existe aucune

preuve que cette alliance ait été un marché.

[1361] Édouard ne tarda pas à envoyer des commissaires demander les provinces, villes et châteaux qui lui étaient cédés par le traité. Jean n'hésita pas de se mettre en devoir d'accomplir ses promesses; mais il trouva des obstacles auxquels il ne s'attendait pas, et qui auraient dû lui plaire, s'il n'avait pas préféré à ces avantages la fidélité à sa parole. Presque tous les possesseurs de fiefs, ainsi que les gouverneurs et les bourgeois des villes, indignés de ce qu'on disposait d'eux et de leurs biens sans les avoir consultés, et de ce qu'on les démembrait de la France, à laquelle ils étaient attachés, s'étaient fortifiés, munis de bonnes garnisons, et refusèrent de recevoir les Anglais. Le roi employa auprès d'eux les exhortations et les prières. Il leur fit remontrer que de leur soumission dépendait le repos du royaume, et que par leur opiniâtreté ils allaient le replonger dans une guerre qui achèverait de le ruiner. Ils obéirent, dit Froissard, historien tout anglais, ils obéirent; mais ce fut bien *ennuys* (malgré eux). On cite aussi la réponse des députés que les Rochelois envoyèrent au roi pour le prier de les dispenser de recevoir les Anglais : « Eh bien donc, sire, « puisque pour témoigner que nous « sommes bons Français, vous voulez « nous contraindre à ne le plus être, nous « reconnaîtrons l'Anglais des lèvres seu« lement; mais soyez assuré que nos « cœurs demeureront fermes en votre « obéissance. »

Le dauphin et le conseil auraient désiré que le roi eût profité de cette répugnance, presque générale, pour se soustraire aux conditions les plus onéreuses du traité de Bretigny. Ils remontrèrent, ce qui était vrai, qu'Édouard, moins délicat, envahissait sans scrupule tout ce qui était à sa bienséance, et qu'il se mettait fort peu en peine d'être fidèle à sa parole quand il la trouvait contraire à ses intérêts. C'est à cette occasion que Jean prononça cette parole, devenue maxime, trop rarement pratiquée : « Si « la justice et la bonne foi étaient ban« nies du reste du monde, elles devraient « se retrouver dans la bouche et le cœur « des rois. »

Les garnisons qui sortaient mécontentes et mal payées des forteresses livrées aux Anglais, les étrangers, les Allemands surtout, qu'Édouard avait appelés sous ses drapeaux et qu'il congédiait, n'ayant pas besoin d'eux, formèrent ce qu'on appela *les grandes compagnies*, tous bandits et voleurs, qui se mirent à ravager la France, sous des capitaines hardis et expérimentés qu'ils se choisissaient eux-mêmes. Quelques-uns prirent le nom de *tard-venus*, voulant dire que ceux qui les avaient précédés avaient moissonné, que pour eux ils ne faisaient que glaner. Le roi envoya contre une de ces bandes des troupes réglées sous le commandement de Jacques de Bourbon, comte de la Marche, et connétable de France, deuxième fils de Louis, premier duc de Bourbon. Il essuya une déroute complète à Brignais, près de Lyon, et mourut dans cette ville de ses blessures.

Le chef de ces vainqueurs se faisait appeler *ami de Dieu et ennemi de tout le monde :* accouplement bizarre de deux qualités incompatibles. Ils tournèrent vers Avignon, ou le pape résidait. Il publia contre eux une croisade. Loin de leur être nuisible, elle augmenta leurs forces, parce que les gens de guerre appelés par le pontife pour le servir, voyant qu'il ne les payait qu'en indulgences, se jetaient dans les bandes, et encore plus *tard-venus* que les autres, ils se hâtaient de se dédommager. « Nous « aurons, disaient-ils, au rapport de « Froissard, l'argent des prélats, ou ils « seront haryés de la bonne manière. » Ces menaces étaient fort alarmantes pour la cour d'Avignon. Le pape appela à son secours le marquis de Montferrat, capitaine très-renommé en Italie. Il vint, et jugea qu'il serait fort peu sage de se mesurer avec des audacieux qui n'avaient rien à perdre; qu'il valait beaucoup mieux

tâcher de les gagner. Il y travailla. A force de grossir à leurs yeux le butin qu'ils feraient en Italie, le marquis les détermina à le suivre dans ce pays, après avoir touché une bonne somme d'argent qu'apparemment le sacré collége fournit. Ils aidèrent le marquis à remporter des victoires lucratives sur les Milanais.

Une autre bande gagna la Bretagne, où la guerre n'avait jamais cessé. Ils y furent attirés par la réputation du célèbre du Guesclin, gentilhomme breton, hardi, entreprenant, tel qu'il le fallait pour commander de pareils aventuriers. Le courage était l'apanage de cette famille, sans distinction de sexe ni d'état. Une religieuse nommée Julienne, sœur de du Guesclin, que sans doute les ravages de la guerre avaient forcée de quitter son couvent, s'était retirée à Pontorson, auprès de la femme de son frère. Les Anglais entreprennent de surprendre cette forteresse; ils appliquent les échelles : déjà plusieurs étaient dressées; la religieuse saute du lit où elle était couchée auprès de sa belle-sœur, endosse la cotte de maille de son frère, qui était attachée à la muraille, court sur le rempart, renverse les échelles et les hommes tout près d'atteindre le parapet, rassemble la garnison, fait ouvrir les portes, et poursuit les fuyards : ils se trouvent surpris entre elle et son frère, qui revenait d'une expédition dont les Anglais avaient eu avis; ce qui leur avait fait tenter la surprise de Pontorson, dont ils savaient que du Guesclin serait absent. Mais Julienne le suppléa, et battit avec lui les échappés de l'escalade, dont le commandant fut fait prisonnier. La valeur, l'intelligence, la confiance du soldat, l'estime du roi, bon juge du mérite, élevèrent dans la suite Bertrand du Guesclin, simple gentilhomme, à la dignité de connétable de France.

Le roi ne manifestait pas dans le gouvernement l'activité qu'on lui avait connue avant sa prison : il ne portait le sceptre que d'une main indolente. Le dauphin conserva toujours beaucoup de puissance; et on peut dire, à la louange du père et du fils, qu'on ne remarqua pas même de germe de mésintelligence entre le prince qui avait véritablement régné, et le monarque qui aurait pu montrer quelque jalousie de l'autorité qui restait à l'ancien régent. Il jouit toujours du duché de Normandie, que son père lui avait donné. Jean recueillit cette année le duché de Bourgogne, par la mort de Philippe de Rouvres, qui mourut âgé de seize ans, sans laisser de postérité, et qui fut le douzième et dernier duc de la première maison de Bourgogne, issue du roi Robert. Ce retour à la couronne fut-il bien légitime? C'est peut-être un problème à résoudre. Il fallut du moins faire taire et les lois sur les apanages, en ce qu'il existait encore deux rameaux de la maison de Bourgogne du nom de Sombernon et de Couches, et le droit de représentation, qui aurait porté l'héritage au roi de Navarre, Charles le Mauvais, petit-fils de l'infortunée Marguerite de Bourgogne, et petit-neveu de l'avant-dernier duc Eudes IV, aïeul de Philippe de Rouvres. Le roi allégua le titre de proximité, le seul qui pût lui être favorable, et qu'il possédait effectivement, comme fils de Jeanne, sœur cadette de Marguerite, et comme neveu propre d'Eudes IV. Quoi qu'il soit de son droit au duché, il en gratifia Philippe, son quatrième fils, qui, blessé à la bataille de Poitiers à côté de lui, fut le compagnon de sa captivité, et qui a été la tige de la seconde maison de Bourgogne; il fut de plus déclaré premier pair de France. Le second fils du roi, Louis, était déjà pourvu du duché d'Anjou. De lui est sortie la seconde maison des rois de Naples, du nom d'Anjou. Jean, troisième fils du roi, était duc de Berry. Dans ce même temps furent réunis juridiquement à la couronne, et à l'effet de n'en être plus séparés, les comtés de Toulouse et de Champagne. Les duchés de Bourgogne et de Normandie avaient été jugés d'une importance digne

de leur faire partager une inaliénabilité aussi importante à la tranquillité du royaume; mais la tendresse paternelle en décida autrement, et poussa le législateur à enfreindre lui-même la loi qu'il avait portée.

[1362] Ces soins pour l'établissement des fils de France précédèrent un voyage que le roi fit à Avignon, et dont on ignora pour lors le motif. Le pape Innocent VI, pressé par le roi d'Angleterre, lui avait accordé une dispense générale, par laquelle il lui était permis de marier Edmond, comte de Cambridge, puis duc d'York, son quatrième fils, à telles de ses parentes qu'il voudrait, sans en désigner aucune. L'Anglais avait eu un but très-important dans cette demande mystérieuse; c'était de faire épouser à ce prince la princesse Marguerite, veuve de Philippe de Rouvres, et fille de Louis de Male, comte de Flandre et son héritière, qui lui apporterait des droits, non-seulement sur son pays, mais encore sur l'Artois et sur le comté de Bourgogne; ce qui l'aurait mis dans la position de serrer la France au nord, ainsi qu'il le faisait au midi. A Innocent VI venait de succéder Urbain V. Le roi obtint de lui la révocation de cette dispense générale, et nommément une défense à Edmond d'épouser Marguerite, sa parente au troisième degré. Évincé de ce côté, Édouard, pour procurer au moins une alliance utile au prince de Galles, qu'il venait de déclarer souverain de la Guienne, marie Edmond à Isabelle, seconde fille de don Pèdre, roi de Castille, connu sous le nom de Pierre le Cruel; Jean fait aussitôt un traité avec Henri de Transtamare, frère naturel de don Pèdre, et qui lui disputait la couronne. Henri s'engageait à tirer de France et à prendre à son service les grandes compagnies, si onéreuses au royaume. En récompense, le roi promettait au prétendant de Castille des terres rapportant dix mille livres de rente, si son entreprise tournait mal, et si le mauvais état de ses affaires l'obligeait de chercher un asile en France.

Pendant que Jean était à Avignon, arriva Pierre de Lusignan, roi de Chypre, qui était en guerre perpétuelle avec les Sarrasins d'Égypte. Il venait demander des secours contre eux. Urbain s'enflamme d'un beau zèle, et exhorte le roi de France à prendre la croix. Jean se souvient à propos que Philippe de Valois, son père, avait promis le saint voyage. Comme, surpris par la mort, il n'a pas pu accomplir son vœu, le fils s'engage à l'acquitter, prend la croix, et la fait prendre aux seigneurs qui l'accompagnaient. Des historiens insinuent que ce n'était pas tant en lui zèle de religion qu'espérance d'effacer, par de brillants exploits, la honte de la défaite de Poitiers.

Mais ce fâcheux événement lui laissait bien d'autres peines d'esprit qui se renouvelaient sans cesse. Les otages emmenés en Angleterre commençaient à se lasser de leur exil: les ducs d'Anjou et de Berry, fils du roi, les ducs d'Orléans et de Bourbon, et tous les autres, nobles et bourgeois, ne dissimulaient pas leur ennui et l'impatience qu'ils avaient de revoir leur patrie. Édouard profitait de ces dispositions pour arracher, à l'un une terre, à l'autre des châteaux, aux non possessionnés en fonds des sommes à compte de leur rançon. Tout cela devait être livré avant l'élargissement; de plus, tous ces rançonnés devaient faire en sorte d'obtenir du roi de France une décharge de tous les dédommagements que devait celui d'Angleterre, en vertu des diverses conventions auxquelles il différait toujours de satisfaire. Or ces dédommagements étaient immenses. Par le traité de Bretigny, il s'était obligé à retirer ses troupes des villes qu'il évacuerait, et de les payer, ce qu'il n'avait pas fait. Ces troupes non soldées s'étaient répandues par toute la France, y avaient commis des désordres et fait des dégâts énormes, dont l'évaluation devait servir de compensation pour le reste de la rançon du roi, si elle ne le surpassait pas. On entra en négociation sur cet objet. Il y eut un traité. On n'en connaît point les clau-

ses; mais vraisemblablement Édouard ne voulut pas qu'on y parlât de dédommagements, quoique l'obligation qu'il voulait imposer aux prisonniers d'en solliciter la décharge, prouvât qu'il reconnaissait la dette. Nanti enfin des terres que quelques-uns des otages lui avaient accordées provisoirement pour leurs rançons, il exigea que si les restitutions qui devaient lui être faites n'avaient pas lieu aux temps prescrits, ils reviendraient se constituer prisonniers, et que les terres et seigneuries qui lui auraient été accordées dans les transactions entre eux lui resteraient néanmoins en propriété. Pour rendre ces détenus plus pressants, le rusé monarque leur donna un avant-goût de la liberté, en les transférant à Calais, d'où il leur était permis de s'éloigner par promenade à quelque distance.

[1363] Ce traité fait à Londres fut porté à Avignon, d'où le roi le renvoya au dauphin, pour le présenter au conseil. Il fut rejeté tout d'une voix. Comment le roi d'Angleterre pouvait-il exiger de pareilles conditions, lui qui n'avait fait aucune des renonciations stipulées à Bretigny, pendant que le roi de France avait, selon ses conventions, fait porter toutes les siennes à Bruges, où il ne s'était trouvé personne de la part de l'Anglais? Et ces terres dont il s'emparait, pendant qu'il devait des sommes énormes, pouvait-on ne point exiger qu'elles passassent en compensation? Le roi Jean, malgré son penchant à beaucoup accorder pour prévenir une rupture, ne put disconvenir que ces demandes méritaient un refus absolu. Le duc d'Anjou, qui le prévoyait, s'échappa de Calais, vint à Paris, et quelques instances que lui fissent son père et son frère, il ne voulut jamais retourner en otage. Jean se flattant apparemment de négocier plus utilement en personne, retourna en Angleterre.

[1364] C'était, dit-on, pour revoir une femme qu'il avait aimée; c'est du moins l'explication ridicule qu'on donne à ces deux mots du moine continuateur de Nangis, *causâ joci*. Des historiens ont ajouté que cette sirène était la célèbre comtesse de Salisbury. Ainsi, c'eût été pour l'amour d'une femme surannée, la maîtresse de son rival, que Jean, dans son onzième lustre, aurait quitté ses enfants, sa cour et son royaume? On a comparé la passion d'un homme à cheveux blancs à un volcan brûlant sous la neige : à la honte de la vieillesse, ces feux s'allument quelquefois; mais il arrive souvent aussi que la malignité les suppose où ils ne sont pas. Tout lecteur sensé trouvera plus probable que ce furent l'honneur, la générosité, la franchise, qui ont fait entreprendre à Jean ce voyage. Il craignait que l'évasion de son fils, le duc d'Anjou, ne lui fût imputée, et qu'on ne l'accusât d'avoir manqué aux conditions du traité de Bretigny et violé sa foi. Il partit. Édouard le reçut avec de grands honneurs; on ne sait s'ils entamèrent des conférences sur leurs affaires. Jean tomba malade presque en arrivant, et mourut quatre mois après, regretté des Anglais, qui n'avaient cessé d'admirer sa douceur, son affabilité, sa courtoisie, et la patience avec laquelle il souffrait ses malheurs. Édouard donna des regrets, des larmes même, dit-on, au rival qu'il n'avait pu s'empêcher d'estimer dans la chaleur de leurs plus grandes querelles. Il assista au service somptueux qui lui fut fait dans la cathédrale de Londres, ordonna qu'on en fît de pareils dans toutes les églises de son royaume, et accompagna le corps jusqu'au vaisseau qui le transporta en France. On le déposa à Saint-Denis. Ses obsèques furent magnifiques. Les quatre princes ses fils y assistèrent. On peut lui reprocher la mort des seigneurs exécutés à Rouen, et son effervescence imprudente à Poitiers. L'adversité lui donna de la douceur et de la circonspection, fruits trop tardifs de son malheur. Jean fit donner une bonne éducation à ses fils. Ils naquirent tous quatre de Bonne de Luxembourg, sœur de l'empereur Charles IV, et avant qu'il fût monté sur le trône. Il y resta quatorze ans, et en vécut cinquante-six.

CHARLES V,

ÂGÉ DE 27 ANS.

Un royaume gouverné par un sage est un spectacle rare dans l'histoire. Le règne de Charles V nous le présente. Il connaissait le poids du sceptre, puisqu'il l'avait porté presque seul depuis la prison de son père. Il était âgé de vingt-sept ans quand il monta sur le trône. Son sacre, fait à Reims avec beaucoup de solennité, est marqué par un événement qui fut de bon augure.

La paix entre les Français et les Anglais n'était pas rompue; mais les deux nations profitaient de l'ambiguïté du traité de Bretigny, touchant la conduite à tenir à l'égard des alliés, pour se battre sous leurs drapeaux. Le roi de Navarre, malgré les promesses de loyauté faites au roi de France, entretenait toujours des liaisons avec le roi d'Angleterre, et avait même profité de la dernière absence du roi Jean pour commencer les hostilités. On doit se rappeler qu'il possédait plusieurs places importantes en Normandie: Mantes, Meulan, le château de Roulboise, étaient de ce nombre. Situées entre Paris et Rouen, elles interceptaient le commerce des deux villes. Les habitants de cette dernière, secondés secrètement par le roi, firent un effort, et s'en rendirent maîtres. Le prince Louis de Navarre, frère de Charles le Mauvais, avait été laissé en Normandie pour défendre ses possessions. Se sentant trop faible, il appela les Anglais. Ils vinrent sous la conduite de Jean de Grailli, captal de Buch, capitaine renommé. Il se trouva en tête Bertrand du Guesclin, non moins célèbre.

On remarque que les Français commencèrent dans cette occasion à ne pas compter uniquement sur leur bravoure. Leur général usa d'adresse et de ruse pour faire quitter aux Anglais le poste avantageux d'une montagne près de Cocherel, village à trois lieues d'Évreux, et pour les attirer dans la plaine. Quand il les y tint, il dit, en se gaudissant, à un chevalier près de lui : « Le filet est « bien tendu, nous aurons les oiseaux. » Puis s'adressant aux soldats : « Souve« nez-vous, leur dit-il, que nous avons un « nouveau roi; que sa couronne soit « aujourd'hui étrennée par vous. » En effet, la nouvelle de la victoire arriva à Reims le lendemain du sacre. Elle fut complète, et d'autant plus avantageuse, qu'elle ranima la confiance des Français, découragés depuis longtemps par leurs défaites. Le captal fut fait prisonnier avec beaucoup de seigneurs anglais : le roi ordonna qu'ils fussent traités avec honneur; mais dans un voyage qu'il fit quelque temps après en Normandie, il mit entre les mains de la justice plusieurs Français pris dans cette occasion. Ils furent condamnés à mort comme traîtres et rebelles, et exécutés à Rouen. Le monarque donna à du Guesclin le comté de Longueville; présent mortifiant pour le roi de Navarre, parce que ce comté avait appartenu à Philippe, un autre de ses frères qui venait de mourir, et qu'il comptait en hériter.

Il se trouva aussi déçu dans les prétentions qu'il avait formées sur le duché de Bourgogne. Quand le roi Jean le donna à Philippe le Hardi, son fils, le Navarrois se présenta comme héritier du dernier comte : mais Philippe fut mis en possession, et l'affaire renvoyée à l'arbitrage du pape. Comme le Navarrois ne parut pas acquiescer à cet expédient, il y avait toujours eu depuis des hostilités entre les deux prétendants. Les courses que dans cette occasion fit le nouveau duc de Bourgogne en Normandie, aidèrent du Guesclin à soumettre la plus grande partie des villes qu'y possédait Charles le Mauvais. Il les aurait même toutes conquises, si l'urgence des affaires ne l'eût fait partir pour la Bretagne.

Charles de Blois et Jean V de Montfort, les deux prétendants au duché, y combattaient à armes assez égales; mais l'équilibre fut rompu par quelques Anglais échappés à Cocherel, qui se hâtèrent de se retirer en Bretagne, sous le commandement de Jean Chandos. Du

Guesclin s'empressa de les suivre. Les deux armées, commandées par deux grands capitaines, sous les yeux des princes pour lesquels ils combattaient, se rencontrèrent sur les landes de Beaumont, près de Bécherel. Rangées en bataille, elles n'attendaient plus que le signal, lorsqu'à force d'instances de la part des légats du pape et d'autres prélats qui suivaient les deux rivaux dans le dessein de les porter à la paix, il s'ouvrit des conférences dont le résultat fut un accord connu sous le nom de *traité des Landes*. Rien de plus simple que les conditions. Le duché était partagé en deux; chacun devait porter le titre de duc et avoir sa capitale, Rennes pour l'un, Nantes pour l'autre. On se sépara avec promesse de se rejoindre dans un lieu indiqué, pour convenir des arrangements que le partage exigeait, et recevoir la ratification de la duchesse Jeanne la Boiteuse, épouse de Charles de Blois.

C'est d'elle qu'il tenait le duché de Bretagne. Sa ratification était nécessaire, mais difficile à obtenir. Quand elle eut lu le traité que son mari lui envoya, elle dit à celui qui l'apportait : « Il fait « trop bon marché de ce qui n'est pas à « lui; il ne devoit pas mettre mon patri- « moine en arbitrage. » Et dans sa lettre en réponse, elle lui mandait : « Vous « ferez ce qu'il vous plaira, je ne suis « qu'une femme et ne puis mieux; mais « plutôt je perdrois la vie, ou deux si je « les avois, avant que de consentir à « chose si reprochable à la honte des « miens. » Sa lettre était mouillée de larmes. L'époux en fut ému, et encore plus, lorsqu'en quittant sa femme, qu'il était allé voir, elle lui dit : « Conservez-moi « votre cœur; mais conservez mon du- « ché, et quelque chose qui arrive, fai- « tes que la souveraineté me reste tout « entière. » Il le promit, baisa sa dame et partit.

Il trouva Montfort devant la ville d'Aurai, dont il faisait le siége en attendant son rival : il fallut s'expliquer. Charles ne dissimula pas la peine qu'il ressentait à ne pas confirmer le traité; mais mari trop faible, il tint parole à sa femme. Quand les armées furent rangées en bataille en présence l'une de l'autre, Montfort fit lire à haute voix le traité dans la sienne, pria les seigneurs qui l'environnaient de prononcer sur ses prétentions, et offrit de renoncer à tout s'ils le condamnaient. Une acclamation générale confirma ses droits et l'assurance de la bonne volonté de ses soldats. Il les remercia, se mit à genoux, leva les mains au ciel, l'attesta de la pureté de ses intentions, et chargea Charles de Blois du crime de tout le sang qui allait être versé. Il voulut même tenter encore un accommodement, mais Chandos s'y opposa.

Au moment où il allait donner le signal, arrive un courrier du roi de France. Le monarque mandait à Montfort de lever le siége d'Aurai; à Charles, de remettre la ville entre les mains d'Olivier de Clisson et de Charles de Beaumanoir, chevaliers du parti opposé, et de partir tous deux pour Paris, qu'ils trouveraient justice et contentement. Montfort consentait; Charles refuse, et emporté par une impétuosité que du Guesclin ne put contenir, il se porte en avant, jette d'abord le désordre dans l'armée ennemie, mais tarde peu, par l'imprudence de cette mesure, à se voir enveloppé. On se battit de part et d'autre avec le plus terrible acharnement. Charles de Blois tombe enfin sous le fer d'un Anglais, et son dernier mot en mourant fut : « J'ai « guerroyé longtemps contre mon es- « cient (contre ma conscience). » Malgré ce funeste accident, du Guesclin soutenait le combat. Couvert de blessures, et épuisé par la perte de son sang, il effrayait encore les ennemis qui l'entouraient, et faisait mordre la poussière aux plus avancés. Chandos arrive, se nomme, et lui remontre l'impossibilité d'échapper. Le héros breton cède alors à la fortune. Cependant Montfort s'étant fait conduire au lieu où gisait le malheureux Charles, au milieu de ses braves défenseurs couchés autour de lui : « Ah! beau cousin, s'écria-t-il en versant

« des larmes, votre opiniâtreté a été « cause de beaucoup de maux en Bretagne. Dieu vous le pardonne; je regrette « bien que vous êtes venu à cette male « fin. » Chandos l'arrache de ce triste lieu, et lui dit : « Monseigneur, vous ne « pouviez avoir votre cousin en vie et « le duché tout ensemble. Remerciez « Dieu et vos amis. » Il n'est pas inutile d'observer qu'à cette bataille Olivier de Clisson perdit un œil au service de Montfort.

[1365] L'opiniâtreté de Jeanne lui fit perdre en un moment son mari et ses états. Elle avait deux fils, mais ils étaient prisonniers en Angleterre. Il ne lui restait de ressource que dans le duc d'Anjou, son gendre. Ce prince fit tous ses efforts pour engager le roi, son frère, à se déclarer hautement protecteur de la veuve, et à faire la guerre en son nom, comme seigneur suzerain, au nouveau duc. L'affaire fut examinée dans plusieurs conseils. On y observa que la France était épuisée, qu'il n'y avait pas de partie qui ne fût attaquée de quelque vice, surcharge d'impôts, mauvaise administration des finances, excès dans le nombre des gens de guerre, dont toutes les provinces étaient inondées. Ce n'étaient pas comme autrefois de simples rassemblements de vagabonds et de brigands, errant sans chefs et sans discipline, mais de bons soldats réunis en troupes, qu'on nommait *les grandes compagnies*, sous des capitaines expérimentés, lesquels ayant tout perdu dans les guerres précédentes, se donneraient au prince qui pourrait les solder. Le roi n'était pas en état de les acheter; et celui d'Angleterre, de Douvres où il était, paraissait épier l'occasion de les attacher à ses drapeaux, pour renouveler ses ravages en France. Par la conduite que s'imposa le nouveau duc de Bretagne, après sa victoire, on pouvait juger que la rupture ne serait pas une expédition passagère, mais une guerre longue et sanglante : il gagnait les seigneurs par un accueil obligeant, les villes par des promesses; presque toutes lui ouvraient les portes; il faudrait donc les conquérir l'une après l'autre. D'ailleurs peu importait à la France lequel serait duc de Bretagne, un descendant de Blois ou un Montfort, pourvu qu'il se soumît aux devoirs de l'hommage rendu par ses prédécesseurs : ainsi, concluait-on, il n'y avait d'autre parti à prendre que de négocier et de procurer à la veuve, en cédant le duché, tous les avantages qu'on pourrait.

C'est dans cette intention que fut ménagé et conclu le traité de Guérande entre les deux maisons contendantes, sous la médiation du roi de France, comme seigneur suzerain. La veuve du comte de Blois y renonce à ses droits sur le duché, qui est abandonné au comte de Montfort et à ses descendants en ligne masculine; elle en conserve néanmoins le titre, qui ne passera pas à ses enfants. On lui assure des rentes viagères montant à dix mille livres, le comté de Limoges et le duché de Penthièvre, qui a été depuis le nom de sa famille. Au défaut de la ligne masculine dans la maison de Montfort, celle de Penthièvre saisira de droit le duché de Bretagne. Le nouveau duc procurera la liberté des fils du comte de Blois, donnera cent mille écus pour la rançon de Jean l'aîné, et de plus sa sœur en mariage. Mais ce qui concernait ce prince ne fut pas exécuté, quoique le roi d'Angleterre se fût rendu garant du traité. Ainsi finit une guerre de vingt-trois ans, guerre de famille, par les alliances et la proche parenté des seigneurs bretons qui y prirent part, et en cette qualité guerre opiniâtre et cruelle. Montfort fit hommage du duché au roi de France, mais sans renoncer à ses liaisons avec l'Angleterre; elles devinrent même plus étroites par deux mariages successifs qu'il contracta avec des princesses anglaises, la première fille d'Édouard. Le monarque français et le duc se donnèrent réciproquement les marques les plus démonstratives de bonne intelligence et d'amitié. « Mais, dit l'his« torien de Bretagne, toutes ces conte-

« nances ne trompaient ni l'un ni l'autre. « Le roi était fin et accort; le duc ne l'é- « tait pas moins. »

Cette observation sur la réconciliation défiante de Charles V avec Montfort peut s'appliquer aussi à celle du monarque anglais avec le roi de France. Le caractère perfide de ce prince exigeait toujours des précautions contre lui. Le roi de France, outre la guerre qu'il lui faisait en Normandie, contractait encore dans le Midi avec les seigneurs gascons, tels que le comte de Foix, le sire d'Albret et autres, diverses alliances dont Charles le Mauvais s'inquiétait pour son Béarn et sa Navarre. Il fit des démarches tendantes à la paix, et l'obtint par les sollicitations de Jeanne et de Blanche; la première, veuve de Charles le Bel, la seconde, de Philippe de Valois, ses médiatrices ordinaires. Au lieu des villes de Mantes, de Meulan et du comté de Longueville, on lui donna la seigneurie de Montpellier. Ses autres villes de Normandie lui furent rendues. Il renouvela ses renonciations et celles de son père et de sa mère à la possession de la Champagne et de la Brie; et ses prétentions sur la Bourgogne furent, comme auparavant, laissées à l'arbitrage du pape. D'ailleurs il fit tous les hommages, toutes les soumissions, tous les serments de fidélité qu'on voulut, et obtint une amnistie générale pour les complices de ses rébellions.

Il fut beaucoup aidé dans sa négociation par le captal de Buch, Jean de Grailli, pris à Cocherel. Le roi de France ne le traitait pas en prisonnier; non-seulement il lui accorda sa liberté sans rançon, mais encore il lui donna la seigneurie de Nemours, pour se l'attacher. Le captal en fit hommage, et devint par là vassal de la France; ainsi ses liens avec le prince Noir, duc de Guienne, dont il dépendait auparavant, furent rompus. Charles V s'attacha aussi, après la paix de Bretagne, par dons et par promesses, beaucoup de seigneurs de ce pays. Entre eux, outre Bertrand du Guesclin, déjà dévoué au monarque français, on remarque Olivier de Clisson et Tannegui du Châtel, deux guerriers justement célèbres dans nos annales.

Le royaume commençait à se reposer dans la paix; mais deux choses manquaient encore à sa tranquillité : une administration plus ferme et plus éclairée dans des parties essentielles du gouvernement, et l'éloignement des grandes compagnies qui désolaient la France. L'attention de Charles V ne put, dans ces deux premières années de son règne, se porter que sur les finances. Elles étaient dans le plus grand désordre; les percepteurs, commis, contrôleurs, s'étaient multipliés à l'infini. On sait que plus il y a de gens qui s'occupent des fonds publics, moins il en reste : le roi commença par retrancher un grand nombre de ces officieux collaborateurs. La diversité des monnaies, occasionnée par des refontes très-fréquentes sous les derniers rois, et par l'introduction des pièces étrangères que la guerre avait apportées, causait des embarras et des méprises continuelles dans le commerce. Le roi fit une refonte générale, par laquelle le prix de l'or et de l'argent fut rapproché, le plus qu'il fut possible, de la valeur que ces métaux avaient avant Philippe de Valois [1]. Non-seulement Charles V diminua les impôts, mais, ce qui n'est

[1] Le marc d'or fin fut fixé à 64 liv. et le marc d'argent à 5 liv. 5 sous.

De Louis VII à Charles le Bel, la valeur du marc d'argent avait été de 46 à 59 s. Il en faut excepter le règne de Philippe le Bel, où les diverses opérations monétaires de ce prince le portèrent à 4 liv. 12 sous, et celui de Charles le Bel, son troisième fils, où il retourna à cette valeur.

Le taux moyen, sous Philippe de Valois, fut à peu près de 6 liv. 10 s. Il monta sous Jean, son fils, jusqu'à 12 liv. 10 s. Cette dernière valeur étant la moyenne de quatre-vingt-six fixations, l'une desquelles porta le marc d'argent à 102 liv., il retomba à 5 liv. 10 s. sous Charles V, à 10 liv. 10 s. sous Charles VI, à 8 liv. 10 s. sous Charles VII, à 9 fr. sous Louis XI, et à 11 fr. sous Charles VIII.

Sous Louis XII, le même taux moyen alla à 12 fr., à 13 fr. sous François I, à 14 liv. 10 s. sous Henri II, à 16 liv. 10 s. sous Charles IX, et à 18 liv. 10 s. sous Henri III.

Il monta enfin sous les Bourbons, savoir : à 20 fr. sous Henri IV, à 25 sous Louis XIII, à 35 sous Louis

pas le plus aisé, il les rendit moins onéreux, par une meilleure régie et une distribution plus équitable Les domaines royaux, qui faisaient alors une grande partie des richesses du souverain, étaient fort négligés; il les remit en valeur. Ses soins s'étendirent sur l'agriculture en général; il la fit refleurir, en rendant le plus léger possible, par des lois sages, le joug oppressif des seigneurs sur leurs vassaux de campagne. Le travail paisible des cultivateurs fit renaître l'abondance, et avec l'abondance la gaieté naturelle à la nation; « car, remarque à cette « occasion un historien, nul autre peuple « n'oublie plus aisément les malheurs « passés; il ne faut qu'une année d'abon- « dance pour effacer plusieurs années de « stérilité. »

[1366] Il restait cependant encore un fléau redoutable, les grandes compagnies, espèces de nuées orageuses suspendues sur la France, et dont chaque province craignait les foudres aussi subites qu'exterminatrices. Le roi eut le bonheur d'en diriger l'explosion sur d'autres contrées, et de se faire une ressource de ce qui pouvait être une cause de ruine, en tirant d'ailleurs une juste satisfaction de Pierre le Cruel, qui avait fait empoisonner la vertueuse Blanche de Bourbon, sa femme, sœur de Jeanne de Bourbon, épouse de Charles V. La manière de se délivrer des grandes compagnies avait déjà été agitée sous le roi Jean. Henri de Transtamare disputant la couronne de Castille à son frère Pierre le Cruel, avait jugé que les grandes compagnies, dont on se trouvait très-embarrassé en France après la paix de Bretigny, lui seraient très-utiles en Espagne, s'il pouvait les y emmener; mais il n'était pas aisé de les tirer de la France: chefs et soldats y étaient nés; ils y avaient leurs familles, leurs habitudes, la connaissance des lieux, et plus que tout cela, le doux espoir du pillage, qu'ils croyaient, malgré leurs ravages, ne devoir pas être encore infructueux. En vain d'autres princes les avaient demandées pour les employer dans leurs guerres, les compagnies avaient refusé. Dans cette occasion, où le roi désirait aider un prince dont il se ferait un allié utile, il reprit le projet de la Castille. En conférant sur les mesures à prendre pour déterminer ces phalanges incommodes à s'expatrier, on convint qu'il n'y avait que du Guesclin qui pût y réussir. Il avait combattu sous les mêmes étendards en Bretagne, et s'en était fait singulièrement estimer; mais depuis la bataille d'Aurai, il était prisonnier de Jean Chandos. L'Anglais le relâcha pour cent mille francs. Le roi donna quarante mille livres; le pape et le Castillan firent le reste.

Il alla trouver les compagnies près de Châlons-sur-Saône, où elles s'étaient réunies, après avoir parcouru et dévasté la Champagne, le Barrois, la Lorraine, et pénétré par l'Alsace jusqu'aux frontières d'Allemagne. Elles campaient au nombre de trente mille combattants, soldats intrépides, pillards déterminés, sous des chefs expérimentés et avides, ruinés par les guerres ou par leurs profusions, soupirant tous après un nouveau butin. « Camarades, leur dit du « Guesclin en les abordant, nous en avons « fait assez, vous et moi, pour damner « nos âmes, et vous pouvez même vous « vanter d'avoir fait pis que moi. Fai- « sons honneur à Dieu, et le diable lais- « sons. » A cette harangue succèdent les motifs qu'il n'y a plus rien à faire en France, pays absolument ruiné; que les trésors de la Castille, enrichie par le repos et le commerce, vont être à leur discrétion; plus, deux cent mille francs tout prêts que le roi de France leur offre; enfin, ajoute malignement celui qui devait en grande partie sa liberté au pape, le passage par Avignon. Quel délicieux appât! Il est nécessaire d'observer, pour la justification de du Guesclin, que

XIV, à 45 sous Louis XV, et à 53 liv. 9 s. sous Louis XVI.

Ce dernier fixa de plus la valeur de l'or à l'argent dans le rapport de 15 et demi à 1. Jusqu'à Louis XIII, on l'avait assez constamment estimée dans le rapport de 12 à 1. Ce prince porta la valeur de l'or à 14, et ses deux successeurs la fixèrent à 15. (Voyez Encycl. Méth. Diction. des Finances.)

l'on est tenté d'accuser ici d'ingratitude, que le pape avait contracté pour cette expédition des engagements pécuniaires qu'il ne se pressait pas de remplir, et que le général pensa que le passage par Avignon serait un moyen aussi infaillible que légitime, bien qu'un peu forcé, d'obtenir les fonds qui avaient été promis. Et en effet, il crut si peu avoir essentiellement désobligé le pape, que lors de sa seconde captivité, il comptait encore sur lui pour sa rançon.

L'armée part, et prend en effet la route de Provence, qui n'était pas la plus naturelle. Le souverain pontife, aussi effrayé que surpris, envoie des indulgences et des pardons; on les reçoit. Il lève les anciennes excommunications prononcées contre les *malandrins;* ainsi nommait-on les soldats des grandes compagnies. On le remercie de sa complaisance, et on avance. Il menace de nouveaux anathèmes, et les lance; on ne s'en effraye pas. Les compagnons arrivent devant Avignon : un cardinal se présente aux avant-postes pour négocier. Un capitaine anglais, qui y commandait, lui dit : « Soyez le bienvenu; apportez-vous « de l'argent? » mot caractéristique; il fallut bien en donner. Le pape le prit sur le peuple. « Non, disent les inso« lents *malandrins;* ce sera de la bourse « des prélats. » Ils font rendre l'argent aux bourgeois d'Avignon, et c'est le sacré collége qui se cotise et qui paye.

[1367-68] L'orage, chassé de la France, fond sur la Castille. Pierre le Cruel est détrôné, et se réfugie à Bordeaux, auprès d'Édouard, prince de Galles, dont il était l'allié par le mariage d'une de ses filles avec Edmond, duc d'York, frère du prince Noir. Il lui demande instamment du secours contre Transtamare, protégé par la France. Édouard l'écoute, le ramène lui-même en Castille à la tête d'une armée florissante. Il y trouve le reste des compagnies qui avaient arraché la couronne à Pierre, les prend à sa solde, les fait combattre contre Transtamare, qu'elles avaient élevé sur le trône; elles l'en précipitent, et y remettent Pierre. Du Guesclin, qui, après le brillant succès de son expédition, était retourné en France, revole en Castille avec un renfort considérable. Les armées des deux frères se rencontrent près de Navarette; celle de Pierre avait besoin d'un combat, parce que les vivres commençaient à lui manquer; celle de Henri pouvait attendre : c'était l'avis de du Guesclin; mais la morgue et l'ardeur castillane l'emportèrent. « C'est mer« veille, lui dit don Teillo, frère de Trans« tamare; vous n'êtes ici qu'une douzaine « de Français qui pensez mieux valoir « que tant de milliers d'Espagnols, et « nous voulez faire la loi pour prolon« ger la guerre et ruiner notre pays. Vous « défiez-vous de notre courage? Sachez « que nous vous valons bien; et si vous « avez peur, ne prenez pas votre excuse « sur nous. » Du Guesclin n'était pas homme à souffrir ces bravades. Il y répondit en paroles encore plus piquantes, et aurait reparti de la main si le roi n'eût imposé silence; mais voyant le plus grand nombre des voix contre lui, le Français consentit à la bataille.

La mêlée fut sanglante. Le brave Teillo s'enfuit des premiers avec son escadron, de sorte que le fort des gendarmes ennemis tomba sur la troupe où étaient du Guesclin et Transtamare. Trois fois ce prince rallia ses gens; à la quatrième fois, l'effroi fut si grand, qu'il ne put les retenir. Ils se mirent en pleine déroute. Du Guesclin le prit par le bras, et lui dit : « Sire, ôtez-vous d'ici, votre hon« neur est sauf : sauvez votre fortune; « nous combattrons une autre fois plus « heureusement. » Le prince sauta sur un cheval, et se sauva pendant que du Guesclin soutenait le combat. Il céda à la fin, mais ne voulut se rendre qu'au prince de Galles lui-même. Pierre fut rétabli sur le trône; mais son protecteur n'eut pas à se louer de sa reconnaissance.

[1368] Le prince de Galles avait fait des emprunts considérables sur la foi de don Pèdre, qui se disait, quand il alla implorer sa protection, possesseur de trésors immenses, cachés dans une for-

teresse de son pays. Quand il fallut payer les troupes, surtout les mercenaires *malandrins,* il dit qu'il n'avait pas d'argent. Que cela fût vrai ou non, il n'en donna pas, et se permit aussi à l'égard du prince, sinon des affronts, du moins des traits d'ingratitude qui le mortifièrent; de sorte qu'il revint en Guienne, chagrin, mécontent, et avec les symptômes déjà inquiétants d'une maladie causée par les fatigues de cette expédition. De retour dans ses états, tant afin de satisfaire aux obligations contractées pour le payement des gens de guerre, qu'afin de fournir aux dépenses de la cour splendide qu'il tenait à Bordeaux, il mit un impôt sur toutes les terres dépendantes de sa souveraineté. Le Poitou, le Limousin, la Saintonge, le Rouergue, s'y soumirent après une faible résistance : mais les seigneurs d'Armagnac, d'Albret, de Comminges, de Périgord, et toute la noblesse de Gascogne, refusèrent. « Jamais, disaient-ils, « tant qu'ils étaient restés sous la domination du roi de France, ils n'avaient « payé de pareilles impositions. » Ils portèrent à Charles V leurs plaintes, comme au seigneur suzerain. Le sage monarque répondit qu'il était très-déterminé à garder la juridiction de la couronne de France; « mais, ajouta-t-il, nous avons « juré quelques articles que nous visi- « terons. » Du reste, il accueillit les seigneurs avec la plus grande courtoisie, leur promit d'employer sa médiation auprès du prince de Galles, et traita avec les égards les plus séduisants ceux qui restèrent auprès de lui, pour cultiver sa bonne volonté, et hâter la conclusion de leur affaire : premier germe des troubles qui facilitèrent la réunion de la Guienne à la France.

Une troisième révolution se préparait en Castille. Transtamare, après la déroute de son armée, s'était retiré en France. Il s'y fit des amis, surtout entre les chevaliers *bannerets,* c'est-à-dire, qui avaient sous leurs bannières des troupes composées, soit de leurs vassaux, soit d'aventuriers. Ils les louaient, et ceux-ci s'engageaient eux-mêmes aux princes qui les payaient le mieux. Le midi de la France était couvert de leurs châteaux, autant de repaires d'hommes féroces, uniquement occupés des armes. Le roi détrôné s'en fit des partisans, avec lesquels il tenta contre son ancien royaume quelques expéditions qui lui réussirent. Ces succès, la réputation de ses vertus, l'horreur pour la cruauté et les vices de Pierre, son frère, lui attirèrent des chefs et des soldats, dont il se forma une armée. Il aurait bien désiré de la faire commander par du Guesclin; mais ce guerrier, depuis la bataille de Navarette, était resté prisonnier. Le prince de Galles, pressé plusieurs fois par les seigneurs de sa cour, et même par la duchesse son épouse, de le mettre à rançon, refusait toujours; le bruit courait que c'était parce qu'il le craignait. Ce soupçon parvint au prince. Il fit appeler du Guesclin. « Messire Bertrand, lui « dit-il, on prétend que je ne vous ose « mettre à délivrance, de la peur que « j'ai de vous. — Il y en a qui le disent, « répond le prisonnier, et de cela me « trouve fort honoré. » Le prince rougit. « Eh bien, reprend-il, taxez vous-même « votre rançon. — Cent mille écus, re- « part du Guesclin. — Et où les prendrez- « vous? demande le prince. — Le pape, « répond du Guesclin, le roi de France, « le duc d'Anjou et le roi de Castille me « les prêteront, et les femmes de mon « pays vendront plutôt leurs quenouilles « que de me laisser prisonnier. »

Il eut permission d'aller ramasser la somme qui lui était nécessaire. Chandos et la plupart des seigneurs lui offrirent leur bourse pour son voyage. La princesse de Galles promit vingt mille francs en déduction de sa rançon. Quoique le prince sût que du Guesclin désirait être libre principalement pour aller chasser du trône celui qu'il y avait placé lui-même, il était si mécontent de l'ingrat, qu'il approuva publiquement la générosité de son épouse. En la remerciant, du Guesclin lui dit gaiement : « Madame, je pen-

« sois être le plus laid chevalier du monde, « mais vois-je bien que je ne dois plus « tant déplaire. »

Arrivé dans son château en Bretagne, il demande à son épouse cent mille francs qu'il lui avait laissés en dépôt. Il ne lui en restait plus rien. Elle avait tout dépensé en équipages et libéralités pour tous les gens de guerre dans le besoin qui s'étaient adressés à elle. L'époux loua cet emploi de ses deniers, fait selon son cœur, et lui-même renchérit sur cette générosité. Il lui vint de l'argent du duc d'Anjou, de plusieurs seigneurs et prélats; mais à mesure qu'il cheminait vers Bordeaux, il le distribuait aux écuyers et chevaliers qu'il rencontrait, de sorte qu'il n'avait plus rien quand il arriva. « Qu'ap« portez-vous? lui dit le prince. — Pas « un double, répondit-il. — Vous faites « le magnifique, reprend Édouard, moi« tié sérieux, moitié plaisantant, vous « donnez à tout le monde, et vous n'avez « pas de quoi subvenir à vous-même; il « faut donc que vous teniez prison. » Du Guesclin se retirait assez confus, lorsqu'un gentilhomme arriva, chargé par le roi de France de payer la rançon, à la réserve des vingt mille francs que la princesse de Galles avait généreusement payés de sa bourse.

Avec la même rapidité que don Pèdre avait été rétabli sur le trône, il en fut renversé. Une seule bataille, livrée près de Montiel, décida de son sort. Il la perdit, et se sauva dans la citadelle. Henri l'entoura d'un mur afin qu'il ne pût lui échapper. Don Pèdre tente d'escalader la muraille; mais il est pris et mené dans le camp ennemi. Les deux frères s'y rencontrent, se précipitent l'un sur l'autre, se roulent dans la poussière. Transtamare saisit sa dague, il l'enfonce dans le cœur de son frère, qui expire, et il est proclamé roi de Castille. Tous les capitaines qui avaient concouru à son succès furent généreusement récompensés. Du Guesclin eut la dignité de connétable de Castille, cinq seigneuries considérables, et cent mille florins d'or. Le nouveau roi resta fidèlement attaché à Charles V, et lui rendit de grands services. Des trente mille hommes qui composaient les grandes compagnies dans la première expédition, il n'en resta après celle-ci que six mille, qui se fondirent dans les armées d'Angleterre et de France.

Celles-ci surtout ouvraient leurs rangs pour y recevoir les braves qui se présentaient. Le roi les y attirait, et recrutait avec empressement, dans le dessein où il était de profiter du mécontentement des seigneurs gascons pour faire revivre les droits de la couronne sur la Guienne et sur les autres pays cédés à l'Anglais. Ces seigneurs étaient toujours à la cour, sollicitant vivement le roi de réprimer les vexations du prince de Galles. Le monarque, quoiqu'il ne demandât pas mieux que d'entreprendre cette affaire, se faisait prier. A la fin il se laissa arracher la permission que sollicitaient les suppliants de présenter au parlement une requête contre le prince. Elle fut admise, et les griefs furent jugés d'une importance à être discutés devant la cour des pairs. Le roi envoya sommer le prince d'y comparaître. « J'irai, répondit-il, mais le « bassinet en tête, et soixante mille hom« mes en compagnie. » Tel pouvait être son projet, mais il était consumé d'une maladie de langueur depuis son retour de Castille. Le dépit qu'il éprouva de cette sommation, et qui alla jusqu'à lui faire retenir captifs, pendant un an, les envoyés du roi, augmenta son mal. Cependant il assembla ses troupes; mais ce ne fut pas avec son activité ordinaire. Il laissa commencer les hostilités par les seigneurs mécontents, et les repoussa à peine.

Charles V avait non-seulement dans le midi de la France, mais encore dans les autres pays soumis aux Anglais, des agents secrets qui fomentaient les mécontentements. Les habitants du Ponthieu montraient entre autres beaucoup d'ardeur à secouer le joug de l'Angleterre. On leur fit passer de ces compagnies isolées qui semblaient n'être atti-

rées que par le butin, et n'obéir à aucun maître. En peu de temps elles conquirent tout le Ponthieu, et le soumirent au roi de France, sans qu'il parût presque s'en mêler.

Cette brusque expédition, et les plaintes que le prince de Galles fit parvenir à son père au sujet de la sommation, piquèrent vivement le monarque anglais. Il avait auprès de lui des ambassadeurs français, que Charles V y entretenait pour discuter les difficultés que présentaient de temps en temps quelques articles du traité de Bretigny. Édouard les fait paraître en sa présence, les traite durement, et leur commande d'écrire à leur roi de rentrer au plus tôt dans les bornes du traité qu'il a violé par la protection qu'il accorde aux révoltés de Gascogne et du Ponthieu; d'envoyer ses lettres de renonciation à la souveraineté des provinces cédées par le traité de Bretigny, et qu'alors il pourrait faire de son côté les renonciations auxquelles il s'était obligé.

[1369] C'est ce qu'attendait le roi de France. Il assemble le parlement. On y lit la semonce impérieuse d'Édouard aux ambassadeurs français. On repasse le traité de Bretigny, article par article; on examine de nouveau les griefs des seigneurs gascons. Il est prouvé, comme il ne pouvait pas manquer d'arriver, que c'est Édouard et son fils qui se sont écartés de la justice dans tous les points, et la guerre est résolue. Le roi l'envoie déclarer par un simple valet de chambre, à cause de la détention qu'avaient épouvée les hérauts porteurs de la sommation au prince de Galles. Les ambassadeurs heureusement repassaient en France au moment où le valet arrivait, et le trouvèrent sur la grève. Charles envoya aussi la déclaration de guerre et ses motifs au pape, à l'empereur, aux autres princes alliés ou indifférents, et aux principales villes d'Angleterre.

Édouard fut surpris, mais non déconcerté, quoique la défection subite du Ponthieu lui en fît craindre de pareilles dans d'autres provinces où il apprit qu'éclataient des mouvements séditieux. Il commença par s'assurer du côté de l'Écosse, par une trêve qui suspendait sa guerre habituelle avec ce royaume, et leva promptement deux corps d'armée; il envoya l'un au prince de Galles, et fit entrer l'autre en France par Calais, sous le commandement du duc de Lancastre, son second fils [1]. Charles leur opposa ses frères : au premier, les ducs d'Anjou et de Berry, auxquels il joignit du Guesclin, qu'il rappela de Castille, et dont les jeunes princes devaient suivre les avis; au second, son dernier frère, sous sa propre surveillance. Pour l'exercer plus aisément, il établit son séjour à Rouen. Ce jeune général était Philippe le Hardi, déja apanagé du duché de Bourgogne. Le roi le rendit le plus riche et le plus puissant des princes non couronnés, en lui faisant épouser l'héritière de Flandre, cette princesse qu'Édouard avait ambitionnée pour le duc d'York, un de ses fils, jusqu'à obtenir d'avance une dispense ecclésiastique que la politique du roi Jean rendit inutile.

Cette première campagne se passa en marches, contre-marches, prises de châteaux, petits combats sanglants et ravages, ruine du pauvre peuple, sans aucune décision. Le roi la termina par une assemblée des états généraux. Son but était d'en obtenir des subsides. On était si persuadé de ses bonnes intentions, de la justesse de ses vues et de son économie, qu'on lui accorda volontiers ce qu'il demanda, savoir : la gabelle du sel pour l'entretien de sa maison; quatre livres par feu dans les villes pour la guerre, et trente sous dans les campagnes; un droit d'aides sur les vins, proportionné à leur qualité; et

[1] Le second fils d'Édouard était Lionel, duc de Clarence; mais il était mort. Anne, son arrière-petite-fille, porta ses droits dans la maison d'York, cadette de celle de Lancastre, et lui donna le droit d'aînesse qu'avait d'abord celle-ci. Après des flots de sang répandus dans la guerre des deux roses, ce ne fut ni la branche de Lancastre ni celle d'York qui recueillit l'héritage d'Édouard, mais la maison galloise de Tudor, en la personne de Henri VII, fils de Marguerite, héritière d'une branche légitimée de Lancastre, et époux d'Isabelle, héritière de celle d'York.

douze deniers pour livre sur tous les impôts.

Nous ne nous arrêterons pas à discuter les motifs allégués par les écrivains français et anglais pour rejeter le blâme de la guerre sur celui des princes qu'ils veulent en rendre responsable. Tous s'autorisent du traité de Bretigny, et accusent réciproquement les deux monarques de l'avoir violé par des actes contraires aux conditions, ou du moins de les avoir éludées, et de n'y avoir pas satisfait, contre les paroles données. Il y a une solution toute simple pour terminer cette controverse. Édouard, au lieu d'en agir noblement avec Jean, son prisonnier, par exemple de lui rendre la liberté sans condition, ce qui aurait été le procédé le plus généreux, ou du moins de lui imposer des conditions tolérables, abusa durement de son droit, le retint quatre ans captif, ne le relâcha qu'en se faisant donner de riches domaines et des provinces entières. Il marchanda ensuite bassement avec les otages, pour tirer de l'un des terres, de l'autre de l'argent. Quand, après cela, lui et le prince de Galles, son fils, qu'il avait déclaré souverain de la Guienne, se crurent bien assurés dans leurs nouvelles possessions, ils ne se mirent plus en peine de ménager ceux qui leur avaient procuré une si grande puissance, tels que les seigneurs gascons, qui avaient tant contribué au gain de la bataille de Poitiers. Il était naturel de penser que le régent sachant par lui-même que les sacrifices consentis à Bretigny étaient le fruit de la violence, s'en rédimerait, s'il pouvait, quand il serait monté sur le trône. L'Anglais aurait dû le prévoir. Ainsi on peut dire que si Charles V a été l'agresseur à main armée, Édouard a été le provocateur par sa constance à ne se jamais relâcher d'aucun de ses avantages, par son affectation à donner toujours aux clauses douteuses l'interprétation la plus convenable à ses intérêts, et par son opiniâtreté à ne pas accomplir celles qui lui déplaisaient, comme la renonciation à la couronne de France, qu'il avait promise et qu'il ne fit jamais.

Dans ces circonstances, Charles le Mauvais se conduisit, comme à l'ordinaire, en brouillon maladroit. Pendant les expéditions de Castille, il s'attira la disgrâce du roi de France et du prince de Galles, en gênant la marche de leurs troupes, qu'ils faisaient passer amicalement sur son territoire et dans les environs. Pour le punir, Charles V saisit sa seigneurie de Montpellier. Aussitôt le Navarrois se transporte en Angleterre, y signe avec Édouard un traité par lequel il s'engage à attaquer la France en même temps que l'Anglais. Il revient en Bretagne auprès de Montfort, et l'engage à entrer dans ce traité; mais ni l'un ni l'autre n'ose l'exécuter : au contraire, dans la crainte d'une punition encore plus sévère que n'avait été la saisie de Montpellier, le Navarrois demande grâce, et obtient, sinon l'oubli, du moins le pardon de ses mauvaises manœuvres.

Ce qui détermina le roi de Navarre à cette prompte soumission fut peut-être l'invasion subite de la Guienne. Charles V, pendant qu'il en prononçait la confiscation dans son lit de justice, avait des troupes prêtes qui se répandirent aussitôt dans la province. L'attaque fut si brusque, que le prince de Galles se trouva obligé de se retirer de ville en ville à mesure que les Français avançaient : mais revenu de son premier étourdissement, il réunit tout ce qu'il put rassembler de soldats, et se mit à leur tête. Sa maladie de langueur, qui était tournée en hydropisie, ne lui permettait pas de monter à cheval. Il se faisait conduire dans un chariot. C'est dans cet état qu'il alla assiéger la ville de Limoges, coupable de s'être rendue trop volontairement aux troupes du roi. Il mutiplia les assauts, les commanda lui-même, et y entra par la brèche. Il faut le dire, afin que l'on connaisse à quelles horribles actions, poussés par le dépit et la vengeance, les hommes les plus modérés sont capables de se lais-

ser entraîner; le modeste vainqueur de Créci et de Poitiers, le sauveur d'Eustache de Saint-Pierre et de ses compagnons à Calais, si compatissant alors, fit massacrer tous les habitants sans distinction d'âge ni de sexe, et brûler la ville sous ses yeux. C'est le seul excès qu'on puisse reprocher au prince de Galles, le seul; mais qu'il est flétrissant!

[1370] Édouard ne laissa pas longtemps son fils chéri dans l'embarras. Il lui prépara une puissante diversion en faisant passer en France une armée redoutable par le nombre et le choix des troupes, sous le commandement de Robert Knolles, son meilleur général. Il descendit à Calais, traversa l'Artois, le Vermandois, passa devant Soissons, Reims et Troyes, qu'il n'osa attaquer; mais il brûlait les bourgs et les petites villes. Enfin il campa devant Paris, et envoya offrir la bataille au roi, qui y était renfermé. Ce prince avait pris le même système de guerre que dans la campagne qui précéda le traité de Bretigny : bien munir les villes principales, retirer les gens de la campagne avec leurs meubles et leurs bestiaux dans des forteresses capables de résister à un coup de main, faire observer les ennemis par des corps séparés répandus autour d'eux, leur couper les vivres, rendre les marches fatigantes et les campements difficiles; par cette tactique il réduisit les Anglais à chercher des quartiers d'hiver, sans avoir rien fait d'important.

Ils les choisirent dans le Maine et l'Anjou, provinces voisines de la Bretagne, où Knolles comptait retirer ses troupes en cas d'événement fâcheux : mais du Guesclin ne lui en laissa pas le loisir. Il venait de recevoir l'épée de connétable à la vue de toute la cour, qui applaudit au choix du roi. Tout ce qu'il y avait de braves s'empressa de prendre du service sous le chef des armées françaises. Il forme une troupe de guerriers ardents, se précipite à leur tête sur les quartiers ennemis, les surprend l'un après l'autre, les disperse. Cette armée formidable disparaît, et Knolles, presque seul, va cacher sa honte en Bretagne, l'asile qu'il s'était préparé.

Ces revers mortifièrent le roi d'Angleterre, qui n'y était pas accoutumé. La prospérité, l'amie de sa jeunesse, l'abandonnait. Il perdit Philippe de Hainaut, son épouse, princesse estimable, dont la tendresse et les vertus avaient fait le bonheur de sa vie. Père affligé, il alla recevoir sur la plage le prince de Galles, son fils chéri, forcé par sa maladie de quitter l'Aquitaine, où sa bravoure et ses talents étaient si nécessaires. Le prince de Lancastre, son frère, fut envoyé à sa place.

[1371] Il avait besoin de secours. Édouard fit partir une flotte chargée de troupes et de munitions, sous les ordres de Jean Hastings, comte de Pembroke, son gendre. Elle devait aborder à la Rochelle. Les habitants, quoique sous la main d'une garnison anglaise, fermèrent leur port. Il leur était revenu qu'Édouard, peu sûr d'eux, devait les chasser et peupler leur ville d'Anglais. Ainsi en avait-il agi à Calais. La politique ancienne et constante de ces insulaires, de se ménager des points d'appui sur les rivages du continent, soit pour la domination des mers, soit pour le commerce, est à remarquer. Pembroke fut d'autant plus fâché du refus des Rochelois, qu'il était surveillé de près par une flotte de vaisseaux plus forts que les siens, qu'Henri de Transtamare, roi de Castille, reconnaissant des services que la France lui avait rendus, envoyait à son secours. Les Castillans avaient sur leurs navires des machines inconnues aux Anglais. Elles lançaient des pierres, des masses de plomb et de gros traits, écrasaient et perçaient les frêles embarcations anglaises, qui n'étaient que des vaisseaux de transport. On ne dit pas qu'entre ces machines il y eût des canons : ils n'étaient pas encore appliqués à la marine. Pembroke, très-maltraité, prit la fuite, et les Castillans remportèrent une victoire complète.

Ce n'était pas seulement dans la conduite de la guerre que Charles le Sage

se montrait supérieur à Édouard ; il l'emportait encore dans les opérations du cabinet. L'Anglais reconnaissait cette supériorité. « Il n'y eut onc roi, disait-il, « qui si peu s'armât et qui me donnât « tant à faire. » On vient de voir que sa bonne intelligence soutenue avec le roi de Castille, lui mérita de ce prince un secours maritime décisif. Édouard fit des efforts pour détacher le Castillan du Français; il cumula promesses et présents, sans pouvoir parvenir à diminuer l'affection qui unissait les deux princes. Au contraire, Charles V, politique adroit, vint à bout d'engager le roi d'Écosse à rompre la trêve avec celui d'Angleterre, quoiqu'elle fût avantageuse au premier. Enfin il ôta pour ce moment à Édouard la ressource des perfidies ordinaires du roi de Navarre.

Ce n'est pas que l'habile monarque se flattât de fixer ce caractère inquiet, toujours balançant entre les partis opposés; mais il croyait qu'en paraissant ignorer ses intrigues secrètes, il l'empêcherait de se déclarer trop ouvertement pour son ennemi. Il consentit donc à ratifier le pardon que son beau-frère n'avait osé venir chercher en personne, et il l'admit à sa présence; mais il fallut, tant les reproches de sa conscience le tourmentaient, lui envoyer des otages, prélats, chevaliers, bourgeois, au nombre de dix-neuf.

L'entrevue eut lieu à Vernon. Le Navarrois s'y rendit des terres qu'il possédait en Normandie. Il se prosterna. Charles le releva; mais on remarqua qu'il ne l'embrassait pas, comme de coutume. Les deux beaux-frères eurent une longue conversation, qu'on n'entendit pas; mais les spectateurs éloignés observèrent qu'il arriva souvent au roi de Navarre, dans des moments un peu animés, d'interrompre le monarque en se jetant à ses pieds, comme s'il lui eût demandé pardon. Le lendemain il rendit hommage de ses vassalités, ce qu'il n'avait pas encore fait. Il vécut ensuite à la cour, fêté, honoré, ayant un air libre et dégagé. Cependant, dans ce temps même, il envoyait au roi d'Angleterre un agent secret chargé de lui faire des excuses de sa soumission au roi de France, et de renouveler ses traités avec l'Anglais.

De Paris, où s'était rendu l'hommage, il retourna en Normandie et alla en Bretagne. En se rendant près du duc, il fut très-bien reçu par Olivier de Clisson, seigneur breton, dont le château se trouvait sur son chemin, et qui l'accompagna à la cour. Pour récompense de sa bonne réception, Charles le Mauvais le brouilla avec le duc, auquel il inspira une jalousie furieuse contre Clisson, qu'il accusa de faire la cour à la duchesse, de sorte que celui-ci n'échappa que de quelques minutes au danger d'être assassiné par ordre du duc; mais le Navarrois eut du moins la satisfaction de rendre ces deux hommes ennemis irréconciliables : plaisir délicieux ! et qui l'aurait été encore davantage s'il avait pu prévoir les effets funestes de cette inimitié pour la France.

Dans ce temps, à quelques mois l'un de l'autre, naquirent deux princes destinés à une triste célébrité : Jean, fils de Philippe, duc de Bourgogne, et Louis, duc d'Orléans, second fils du roi.

[1372] Après la dispersion des Anglais qui avaient pris leurs quartiers dans le Maine et l'Anjou, le connétable continua ses exploits dans le Poitou, et prit la capitale. Un de ses capitaines fit une capture non moins importante en la personne de Jean de Grailli, captal de Buch. On est étonné de voir ce seigneur gascon, que le roi de France avait honoré de ses bonnes grâces, auquel il avait donné gratuitement la liberté et la seigneurie de Nemours, dont il avait fait hommage, et qui par là était devenu vassal de la couronne; on est étonné de le rencontrer sous les drapeaux anglais. Mais dans un moment pacifique, il avait été revoir le prince de Galles, son premier général. Celui-ci lui fit des reproches de sa défection, le flatta, et le rattacha à lui. Le captal renvoya au roi les titres de sa seigneurie de Nemours, rétracta son hommage, et combattit avec assurance pour l'Anglais; mais il eut le malheur d'être fait prisonnier. En vain il offrit une

forte rançon; le roi d'Angleterre eut beau le redemander avec instance; inutilement aussi plusieurs Français prièrent pour lui, le roi ne voulut jamais lui rendre la liberté. On débita alors que son inflexibilité venait de la crainte qu'inspiraient au monarque la bravoure et l'habileté du prisonnier; mais il est à présumer que le sage monarque voulut, par un exemple frappant de sévérité, intimider les chefs de bande, qui ne se faisaient aucun scrupule de changer de parti. Le captal mourut d'ennui dans la tour du Temple, après cinq ans de captivité.

Une ruse assez bien imaginée rendit la Rochelle à la France. Cette ville avait pour maire un bourgeois nommé Jean Condorier. Il vivait familièrement avec Philippe Mancel, commandant de la citadelle pour les Anglais, *qui n'étoit pas trop malicieux*. Le maire invite le commandant à un festin. Pendant le repas, il fait arriver un prétendu messager du roi d'Angleterre, chargé d'une lettre pour Mancel. On avait eu grand soin de bien contrefaire les sceaux et les autres signes extérieurs qui pouvaient donner à la missive un air d'authenticité. Le commandant ne savait pas lire, ni apparemment aucun des siens. Il examine les sceaux, les trouve en bonne forme, et donne la lettre à Condorier pour lui en faire lecture. Le maire lit un ordre du roi au commandant, de sortir le lendemain de la citadelle avec toute la garnison, pour être passée en revue par des officiers qu'il enverra. Dès le matin Mancel baisse le pont-levis et fait défiler ses gens. Pendant qu'ils sortent, des soldats de Condorier, cachés par un mur, s'avancent et se placent entre les Anglais et la forteresse, d'autres se présentent en face. La garnison ainsi environnée est obligée de mettre les armes bas, et les Rochelois, sans coup férir, se rendent maîtres de la citadelle.

Un Anglais nommé David Olegrane, gouverneur d'un château peu éloigné, appelé Benon, apprenant cette nouvelle, fait couper le nez et les oreilles à des Rochelois qui se trouvaient dans sa place. De leur côté les Rochelois font pendre les Anglais qu'ils rencontrent. Mais ce ne fut pas tout : Benon fut attaqué, et la garnison forcée de se rendre à discrétion. Olivier de Clisson était un des chefs des assaillants. « Laissez-moi, dit-il aux « autres, disposer de ces ribauds à ma « volonté. » Il se met à la porte du fort, et à mesure que les soldats anglais en sortent, il leur fend la tête avec sa hache. Il en tua quinze de suite de cette manière, et en acquit le surnom de *boucher*.

Il paraît que du Guesclin s'était fait un plan de campagne mieux conçu que ses prédécesseurs. Ils entraient dans une province le fer et le flambeau à la main, la ravageaient, prenaient quelques villes, et croyaient l'avoir soumise quand ils l'avaient ruinée; au lieu que le connétable avançait méthodiquement, ne laissait rien derrière lui, et poussait en avant, comme dans une battue bien ordonnée, si on peut se servir de cette comparaison, tous ceux qui résistaient. C'est ainsi qu'il réunit les seigneurs du Poitou, de l'Aunis, de la Saintonge, et autres attachés aux Anglais, et qu'il les força de se renfermer dans Thouars. Le siége de cette ville est fameux, tant par la qualité et le nombre de ses défenseurs, que par la vivacité des attaques. Du Guesclin fit fondre de *grands engins* à la Rochelle et à Poitiers; avec ces *bombardes*, il foudroya les remparts, les ouvrit, et contraignit les assiégés à capituler, dans la crainte d'être emportés d'assaut. Ils promirent de se remettre, eux et leurs seigneuries, sous l'obéissance du roi de France, s'ils n'étaient pas secourus dans un temps déterminé.

Le roi d'Angleterre, instruit de ces conditions, se mit en mer avec trois mille hommes d'armes et deux mille archers. S'il fût arrivé à temps, il y aurait eu une bataille sanglante; car le connétable l'attendait sous les murs de sa future conquête, avec une armée journellement grossie par la noblesse française, qui y accourait de toutes parts, dans l'espérance d'un combat. Les vents re-

poussèrent constamment la flotte anglaise des côtes de France; et Édouard voyant que le terme fixé par la capitulation serait expiré avant qu'il se présentât, rentra dans ses ports. Thouars se rendit, et des provinces entières se réunirent à la France avec cette ville. Il restait encore quelques troupes anglaises dans ces cantons. Le connétable les poursuivit opiniâtrément et les força à une bataille. Elle se donna près de Chivrai, château du Poitou. Les Anglais la perdirent. « Nul n'échappa, dit la « chronique; tous furent tués ou faits « prisonniers. » La ville de Niort devint le prix de la victoire.

La défaite de la flotte anglaise par les Castillans, auprès de la Rochelle, fit de nouveau sentir à Édouard combien il lui serait avantageux d'attirer à son parti le roi de Castille, ou du moins de le déterminer à la neutralité. Il avait fait épouser au duc de Lancastre, son fils, Constance, fille aînée de don Pèdre le Cruel. Quand celui-ci fut mort, il fit prendre au duc de Lancastre le titre de roi de Castille. Il était alors en pleine prospérité, et dédaignait Transtamare. Après le revers près de la Rochelle, il le rechercha, et lui fit offrir la renonciation du duc au titre de roi et à toutes ses prétentions sur la Castille, s'il voulait renoncer à l'alliance de la France. L'intermédiaire de cette négociation était le roi de Navarre, qui fit exprès un voyage à Burgos. Transtamare rejeta avec indignation cette proposition. Il ne put s'empêcher de reprocher au négociateur, prince du sang de France, et beau-frère du roi, sa démarche plus qu'indécente. Charles le Mauvais essuya la remontrance sans remords, mais non sans quelque honte, qu'il alla cacher en Navarre.

[1373] Si le roi d'Angleterre échoua du côté de la Castille, il fut plus heureux en Bretagne. Montfort lui devait en grande partie son duché : il montrait en conséquence pour l'Anglais une inclination qui contrariait les sentiments de la principale noblesse bretonne, gagnée depuis la paix de Guérande par les manières affectueuses de Charles le Sage. Le vicomte de Rohan et le sire de Laval, sans doute interprètes des sentiments d'un plus grand nombre, eurent la hardiesse de tenir à leur duc ce propos en face : « Chier sire, sitôt que nous pour« rons apercevoir que vous ferez partie « pour le roi d'Angleterre, nous vous « relinquerons et mettrons hors de Bre« tagne. » L'effet suivit de près la menace. Édouard exigea de son ancien protégé qu'il se déclarât et armât contre la France. Le penchant de Montfort l'engageait à cette démarche, mais l'hommage qui le liait à la France l'en détournait. Il hésita quelque temps. Enfin le devoir de la reconnaissance l'emporta sur celui de la vassalité; il se décida pour l'Angleterre. Un grand nombre de seigneurs se liguèrent contre lui; du Guesclin entra en Bretagne, prit de force les villes qui ne voulurent pas se rendre, accueillit au contraire en compatriote, et combla de faveurs et de priviléges, au nom du roi de France, les bourgeois de celles qui se soumirent.

Charles V avait fait précéder ces hostilités par une sommation au duc de Bretagne de ne pas recevoir les Anglais dans son duché, et au contraire de se joindre à lui pour repousser l'ennemi commun. Montfort répondit qu'il éloignerait les Anglais de ses villes et de ses forteresses le plus qu'il pourrait; que quant à l'injonction de se joindre aux Français pour leur faire la guerre, il s'en rapportait au traité de Bretigny, qui lui laissait le droit de rester neutre. Ce traité, si souvent négligé ou violé, n'était plus au fond qu'une pièce évasive où chacun trouvait ce qu'il voulait. Charles V, ou ne le consulta pas, ou y vit qu'il était permis au plus fort de contraindre les neutres à embrasser sa cause; et le connétable, par ses ordres, continua ses exploits.

L'air et le ton d'assurance en guerre servent souvent autant que la valeur. Du Gueselin les employa avec succès devant Hennebond. Il se transporta au pied des murs, appela les habitants; et quand il

les vit rassemblés sur les remparts, il leur cria : « Bourgeois ! il est certain que « nous vous conquérerons tous, et sou- « perons enhui (aujourd'hui) dans cette « ville; mais s'il y a nul des vôtres qui « jette pierre ni carrel, tant soit hardi, « par quoi le plus petit de nous et de nos « garçons soit blessé, à Dieu je voue que « vous ferai à tous tollir la vie. » Les bourgeois effrayés se retirèrent; et la garnison anglaise, abandonnée à ses seules forces, ne put se maintenir, et fut passée au fil de l'épée.

Point de grâce dans cette guerre, accompagnée de toutes les horreurs d'une guerre civile. Le capitaine Knolles, chef, deux ans auparavant, de cette armée vaincue dans le Maine, et réfugié lui-même en Bretagne, s'y trouvait pressé dans le château de Derval, qui lui appartenait, et où il venait de se rendre. Avant qu'il arrivât, un officier subalterne avait promis de se rendre à jour dit s'il n'était pas secouru, et avait donné des otages. Le jour arrivé, Knolles refuse de remettre la place, sous prétexte que ses gens n'ont pu traiter sans son aveu. On répond que s'il ne se rend sur-le-champ, on fera mourir les otages. Knolles menace d'user de représailles sur les chevaliers qu'il tenait prisonniers. « Laissez-moi « le soin de cette affaire, » dit au duc d'Anjou, qui commandait l'armée française, Clisson, l'ennemi irréconciliable des Anglais et du duc de Bretagne. « Mes- « sire Olivier, répond le duc, faites ce « que bon vous semble. » Sans autre pourparler, le boucher de Benon fait mener les otages sur le fossé de la place, et les fait décapiter. Aussitôt il sort d'une fenêtre du château un échafaud sur lequel étaient liés trois chevaliers, dont on fait sauter les têtes dans les fossés. Clisson, dans l'assaut qui suivit, fut dangereusement blessé, et la place ne fut pas prise.

Le roi d'Angleterre avait auprès du duc de Bretagne un agent nommé Milleborne. Pour décharger son maître des sommes qu'il avait promises au duc afin de le faire déclarer contre la France, et sans s'embarrasser de ce qui pourrait arriver à Montfort de son conseil, Milleborne l'engage à mettre un impôt extraordinaire. Les seigneurs bretons appellent de cette vexation au roi, et présentent requête au parlement. Le peuple refuse de payer; le duc s'obstine, et condamne au dernier supplice quelques opiniâtres. La révolte alors devient dangereuse; Montfort s'embarque pour l'Angleterre, pressé par le double motif de se soustraire à la fureur des révoltés, et de hâter par sa présence les secours qu'on lui avait promis et qui ne venaient pas.

A la vérité, le roi d'Angleterre préparait une armée. Il la fit descendre à Calais, sous les ordres du duc de Lancastre. Le duc de Bretagne comptait la commander en commun; mais il éprouva ce que doit prévoir un prince qui se met dans le besoin de demander. Le duc de Lancastre le refusa durement. Son armée traversa une partie de la France, comme les précédentes, dans l'intention, non de se porter en Bretagne, comme Montfort l'avait espéré, mais d'aller reconquérir la Guienne, dont il ne restait plus aux Anglais que la capitale. Charles V ordonna à du Guesclin qu'on les laissât passer sans prétendre retarder leur marche par une bataille; qu'il prît soin seulement qu'ils fussent continuellement harcelés, qu'ils manquassent de vivres, et que l'armée fût insensiblement diminuée par de petits combats. Les pluies et les froids rigoureux de l'arrière-saison firent le reste; de sorte que cette armée, de trente mille hommes en débarquant, n'en comptait plus que six mille en arrivant à Bordeaux. C'est le même déchet que celui des grandes compagnies après les victoires en Castille, et c'est à peu près le calcul applicable aux expéditions lointaines.

Le duc de Lancastre, en déposant le reste de ses troupes en Guienne, convint d'une suspension d'armes avec le duc d'Anjou : Charles V refusa de la ratifier, parce qu'il découvrit que l'Anglais ne voulait suspendre les efforts de sa nation

contre la France que pour les tourner contre la Castille, dont il ambitionnait toujours la couronne, comme gendre de don Pèdre. Pour cette raison, le roi de France ne voulut pas d'une trêve qui exposerait son fidèle allié. Il consentit seulement que des ambassadeurs qu'il nomma, se transportassent à Bruges pour traiter de la paix.

[1374] Le duc de Lancastre, de retour à Londres, y fut assez mal reçu, tant à cause du mauvais succès de son expédition, que pour sa conduite hautaine et insultante à l'égard du duc de Bretagne. Édouard s'empressa de réparer les torts de son fils à l'égard de son allié, qui était devenu son gendre. « Beau fils, « lui dit-il, je sais bien que, pour l'amour « de moi, vous avez mis en balance et « hors de votre seigneurie grand et bel « héritage; mais soyez bien assuré que « je vous le recouvrerai : je ne ferai « paix à François que vous ne soyez de- « dans, et raurez votre héritage. » Pour arrhes de sa promesse il lui donna deux mille hommes d'armes et trois mille archers. Avec cette troupe, quelques Anglais encore errants en Bretagne et dans les pays adjacents, et les Bretons qui lui étaient restés attachés, Montfort, guerrier exercé et capitaine habile, prit rapidement des villes importantes, et eut la satisfaction de voir fuir devant lui plusieurs des seigneurs qui, selon leur expression, l'avaient *relinqué*. De ce nombre était Olivier de Clisson. On sait la haine que Montfort lui portait. Il le força, après l'avoir battu, de se renfermer dans Quimperlé, et l'investit de manière qu'il ne pouvait ni se sauver, ni se défendre d'être bientôt emporté par les troupes qui le bloquaient. Vainement demanda-t-il à capituler. Le duc voulait l'avoir à discrétion; et il n'y a point de doute que celui qui avait eu dessein de le faire assassiner, ne lui préparât une mort cruelle. L'assiégé était dans cette perplexité, lorsque Montfort vit arriver dans son camp deux seigneurs envoyés par le roi de France, qui lui signifièrent une trêve conclue à Bruges. Comme la Bretagne y était comprise, ce fut une obligation au duc de lever le siége, et Clisson fut sauvé.

[1375] Les négociateurs de Bruges, malgré leur bonne volonté, n'avaient pu convenir que d'une suspension d'armes pour neuf mois : mais ils se donnèrent parole de se rassembler avant ce terme. En effet, ils revinrent dans l'intervalle de six mois, très-disposés à conclure la paix; mais les intérêts étaient trop compliqués, et les prétentions trop directement opposées. Il ne restait aux Anglais de leurs conquêtes sous les rois Philippe de Valois et Jean, que la ville de Calais. Sans vouloir la rendre, ils demandaient la restitution de la Guienne et de sa dépendance, patrimoine d'Édouard, comme descendant de la célèbre Éléonore. Charles exigeait Calais, ou du moins que les fortifications en fussent démolies; plus, une somme de quatorze cent mille livres donnée pour la rançon de son père, et donnée indûment, puisque ce prince était mort en prison. Il abandonnait pour cela la Guienne, mais à condition que l'Anglais ne la posséderait que comme fief, et en ferait hommage. Édouard et son fils, qui y avaient possédé tous les droits de souveraineté, sans aucune dépendance, refusaient de se soumettre à cette condition. On laissa donc les choses dans l'état où elles étaient, chacun avec ses possessions et ses prétentions, et on se contenta d'une trêve de deux ans.

[1375-76] Cette trêve, acceptée par Charles V, étonna, dans l'état prospère où étaient ses affaires ; mais elle fut le fruit d'une profonde sagesse. La France avait besoin de repos, et le roi de loisir, pour remettre l'ordre dans l'administration, dont presque toutes les parties avaient besoin de réforme. Il y en eut peu qu'il ne soumît à son examen et à des lois meilleures. Il fixa la majorité des rois à quatorze ans. On croit que cette précaution lui fut suggérée par le dépérissement de sa santé, effet du poison du Navarrois, qui lui faisait prévoir la minorité prochaine de son fils. Le père

attentif créa pour ce prince un conseil de régence. Il le sépara de la tutelle, qu'il confia à Jeanne de Bourbon, son épouse, princesse d'un grand mérite. Apanage des fils, dot des filles, charges et dignités de la maison royale, fonctions, appointements, tout fut réglé avec noblesse et économie. Il se fit rendre compte des querelles sans cesse renaissantes entre les juridictions ecclésiastiques et laïques. A cette occasion il proclama, pour les suppôts inférieurs des tribunaux, huissiers, procureurs et autres, des règlements répressifs de la chicane et de l'accroissement des frais de procédures. Quant aux justices elles-mêmes, il posa pour chacune les bornes que les circonstances permettaient. Il ne fit pas non plus tout ce qu'il aurait désiré pour la discipline des gens de guerre; mais du moins il rendit les levées plus faciles, moins onéreuses au peuple, et assura la solde et l'existence d'une armée permanente. Chose étonnante ! malgré la guerre il diminua les impôts. A la vérité, il opéra en partie cette décharge par une mesure peu généreuse et blâmable peut-être, celle de faire payer aux malheureux juifs le droit d'être ses sujets, et de prolonger en France un séjour qui n'y avait jamais été permis que d'une manière précaire et limitée. Charles, au reste, en peut être justifié au besoin par les mœurs et par les préjugés du temps; genre de tribut qu'il est rare de ne pas payer à son siècle, et qu'il est injuste de reprocher à un prince, lorsqu'il n'est pas toujours donné, même aux meilleurs esprits, de s'en pouvoir affranchir entièrement.

Charles V donna aux bourgeois de Paris le privilége d'acheter des fiefs, et leur accorda des franchises qui rendaient ces acquisitions plus avantageuses. Il commença la Bastille, rempart contre les ennemis du dehors, frein pour les séditieux du dedans, objet de terreur pour le crime, et malheureusement quelquefois l'instrument de l'injustice et de la vengeance. Outre cette masse énorme, détruite de nos jours, il bâtit le château de Montargis et celui de Creil, augmenta le Louvre, et se fit sur le bord de la Seine un séjour agréable près de la Bastille, appelé l'hôtel Saint-Paul. Sa destination est marquée par cet autre nom, l'hôtel solennel des grands ébattements. Ses jardins étaient plantés plus pour l'utilité que pour le luxe; et il eut, de plus, grand soin d'améliorer ses domaines, qui étaient alors le plus sûr et le principal revenu de nos monarques. Ils avaient été fort négligés sous les règnes précédents; Charles V ne dédaigna pas d'entrer dans la connaissance des obligations des fermiers, des accroissements que ses possessions pouvaient recevoir de la culture. Enfin il ne négligea pas le commerce. Il y avait à Paris, dès avant l'invasion des Francs, dit-on, une société de commerçants par eau, appelés les marchands de l'eau, parce qu'ils faisaient leur principal commerce par la Seine; le roi continua de les protéger. Leur police intérieure avait été maintenue longtemps par un prévôt et par des échevins qui, par suite de l'agrégation de divers autres corps de commerçants à celui des marchands de l'eau, devinrent peu à peu les officiers municipaux de la capitale. Charles encouragea toutes les différentes espèces d'artisans et de négociants par le renouvellement et l'augmentation de leurs priviléges. Les Castillans, les Portugais, les Italiens surtout, en possession alors du commerce maritime le plus étendu, furent invités à fréquenter nos ports, par les exemptions et la liberté que le roi leur accorda.

Telles furent les occupations du roi pendant cette trêve, et pendant d'autres moments de repos. Un répit de deux ans lui faisait aussi prévoir des événements dont il pouvait tirer avantage. La maladie du prince de Galles augmentait. Elle le conduisit au tombeau, en 1376, âgé de quarante-six ans. Le roi de France, qui avait toujours estimé sa bravoure et sa loyauté, lui fit faire un service solennel à Paris. Il semble que l'énergie du père s'ensevelit avec son fils. Édouard, outre la caducité de l'âge, en montra les faiblesses. Il devint paresseux dans les af-

faires, s'abandonna honteusement à une jeune maîtresse, dépensière plus que galante, et qui profita insolemment de l'ascendant que l'amour du vieillard lui donnait sur cette âme flétrie. On lui remarquait, non du goût, mais de la passion pour les plaisirs, pour les fêtes, pour tout ce qui était éclatant et qu'il pensait pouvoir cacher son déclin à ses propres yeux. Le peuple anglais, dont il avait été l'idole, non-seulement cessa de l'adorer, mais ne put même quelquefois se défendre d'un sentiment de pitié, si ce ne fut pas de l'indignation et du mépris. Avec sa gloire tombèrent son autorité et son crédit, dont il éprouva la décadence, surtout quand il demandait de l'argent; au lieu que l'estime qui environnait Charles V rendit toujours les Français prompts à l'aider dans le besoin : éloge du peuple et du monarque.

Il aurait passé ces deux années tranquille, rafraîchi, pour ainsi dire, par les douces influences de la paix, si son perfide beau-frère ne l'eût encore troublé. Jeanne de France, épouse de Charles le Mauvais, était morte subitement. On soupçonna qu'il l'avait empoisonnée. Le même soupçon se répandit à l'occasion de la mort de Guy d'Auvergne, dit le cardinal de Boulogne, qui était le conseil de ce prince. Il s'en disculpa auprès du pape Grégoire XI; mais en pareille circonstance, c'est déjà une tache infamante que le besoin de justification. A ces forfaits commis dans sa famille, le Navarrois joignit des tentatives pour donner à son beau-frère des inquiétudes, tant dans sa cour que de la part de l'ennemi. Il s'était élevé une discussion d'intérêt entre la branche cadette de Valois et l'aînée, dont le roi était chef. Aussitôt le Navarrois s'intrigue, se jette dans la contestation, brouille les droits, aigrit les esprits. Sans quelques sacrifices que le monarque fit à propos, il aurait mis la discorde dans la famille royale. Il s'efforça aussi de rompre la trêve, envoya pour cela un agent en Angleterre, et conclut un traité d'alliance offensive et défensive. On ne put à la vérité rien prouver contre ce prince, parce que le vaisseau qui rapportait l'agent et les papiers périt dans la traversée.

Pendant la trêve, la paix se négociait toujours. Les pouvoirs donnés par Charles V à ses plénipotentiaires portaient, dit-on, l'abandon de quatorze cents villes fermées, et de trois mille forteresses dans la seule Aquitaine, si les Anglais voulaient terminer. Ce nombre n'est pas croyable, quand même, dans l'état qui fut présenté, on aurait mis comme villes des bourgs qui portent encore ce nom, et comme forteresses les villages, qui étaient alors tous entourés de murs. Ce sacrifice, qui nous paraît énorme, le fut si peu aux yeux des ambassadeurs anglais, venus de nouveau à Bruges, qu'ils dirent ne pouvoir conclure sans avoir auparavant consulté. Ils repartirent; mais en arrivant à Londres, ils trouvèrent Édouard mort, et au même moment la trêve expirait.

[1377] Charles épiait ces deux circonstances. Aussitôt des ports de Normandie partent des vaisseaux chargés de troupes. Elles abordent en Angleterre, ravagent les campagnes, pillent et brûlent les villes. Le roi avait eu soin, pendant la trêve, de faire bâtir des vaisseaux à rames et à voiles, nommés *galères*, propres à la guerre. Ses prédécesseurs ne se servaient ordinairement que d'embarcations marchandes. Ils les ramassaient au moment de la guerre, et les faisaient quelquefois accompagner par des navires plus forts de bois et plus hauts de bord, qu'ils louaient des Génois, réputés alors les meilleurs marins. Dans cette expédition, ce furent les Castillans qui aidèrent les Français. Transtamare envoya une flotte. Ses troupes, jointes aux nôtres, firent trembler l'Angleterre; Londres même s'effraya. Charles attaqua en même temps en Guienne, en Bretagne, dans l'Artois, et partout il eut des succès. On remarque qu'au siége d'Ardres il y eut quarante *bombardes* employées. Ce nombre marque un accroissement rapide dans cette arme.

[1378] Pendant que les généraux de

Charles prenaient des villes et soumettaient des provinces, il recevait à Paris l'empereur Charles IV, son oncle, et Venceslas, son cousin, élu roi des Romains. Le père venait accomplir un pèlerinage à Saint-Maur des Fossés. « Mais « combien qu'il eût sa dévotion, il venoit « aussi, disait-il, pour voir le roi, la « reine et leurs enfants, et leur présen- « ter son fils. » Les honneurs qu'on lui fit nous apprennent quel était le cérémonial du temps, semblable au nôtre, aux nuances près qu'apporte l'accroissement du luxe. Entrée solennelle, harangues, festins, grandes parures, belles livrées. L'université le complimenta, et l'invita à une thèse de théologie; c'était ce qu'a été depuis, pour d'autres souverains, une séance académique. On eut cependant soin qu'il ne fît pas son entrée à Paris sur un cheval blanc, distinction qui n'appartenait qu'au roi, et dont on craignait que l'empereur ne se prévalût. On eut soin aussi de compasser sa marche depuis les frontières jusqu'à Paris, afin qu'il n'y arrivât qu'après les fêtes de Noël, de peur qu'il ne lui prît envie d'assister à l'office de la nuit, revêtu des habits impériaux, et de chanter la dernière leçon des matines, ce qui était un droit des empereurs d'Occident dans l'empire; droit dont l'exercice pourrait faire croire qu'il regardait la France comme en faisant partie. Le roi l'invita à une séance de son conseil. Il se plut à lui expliquer lui-même les motifs de sa rupture avec l'Angleterre, comme jaloux d'obtenir son suffrage.

A la joie qu'eut le roi de voir un oncle qu'il aimait succéda une douleur profonde, causée par la mort de Jeanne de Bourbon, son épouse. Une imprudence commise peu de jours après avoir mis une princesse au monde, la conduisit au tombeau. Elle y emporta les regrets de son époux et de toute la France.

Dans ce temps se tramait une conspiration, dont l'auteur, quand il est question de trahison et de perfidie, est connu sans qu'on le nomme. Les succès du roi causaient au roi de Navarre une jalousie qui tenait de la rage. « Je n'aime pas le « roi de France, disait-il à ses confidents : « quelque belles paroles qu'il m'ait dites, « j'ai toujours entendu, par toutes les ma- « nières que j'ai pu, lui faire grief et « dommage; et si je pouvois, je mettrois « volontiers peine à sa destruction. » Ces dispositions préparent à n'être pas étonné des crimes dont les pièces du procès qui fut fait alors, et dont les monuments, qui existent encore, donnent la certitude.

Le poison, comme on l'a déjà vu, était son arme favorite. Il avait attiré à sa cour un médecin juif, nommé Angel. Il le choisit pour exécuteur de son affreux projet. « Votre profession, lui disait-il, « vous facilitera le moyen de vous intro- « duire auprès du roi de France, dont « les savants sont sûrs d'être bien ac- « cueillis. Il vous verra d'autant plus « volontiers que vous parlez bien latin, et « êtes *moult argumentatif.* » Angel n'accepta pas la commission; et sentant le danger auquel l'exposait une pareille confidence, il s'échappa de la cour du Navarrois; mais il ne porta pas loin le funeste secret du prince. Quelque temps après, Charles le Mauvais dit à un de ses confidents « que le physicien de Chypre « avoit été noyé dans la mer. »

La tentative auprès du médecin n'ayant pas réussi, le Navarrois eut recours à un de ses valets de chambre, qui avait un parent officier dans les cuisines du roi. Il lui dit de se rendre à Paris, de s'introduire par l'entremise de son parent dans la cuisine, et de jeter sur les plats à sa portée un poison, qu'il fit préparer par une juive sous ses yeux. Il y avait à la cour un agent du Navarrois nommé Duruc, dont on se méfiait : le roi le fit arrêter et fit saisir ses papiers. On y trouva les preuves de cet odieux projet, et Duruc en convint. Un autre homme, secrétaire du roi de Navarre, nommé Pierre Dutertre, fut surpris dans une des villes que ce prince possédait en Normandie. Ses papiers n'indiquaient rien sur le poison, mais on y trouva le motif et le plan de la conspiration. Après la mort

du roi, qui serait très-subite, on devait profiter du trouble que cet événement imprévu occasionnerait, pour se saisir du dauphin et s'emparer du gouvernement. Le roi de Navarre comptait sur quelques mécontents et sur les Anglais, avec lesquels il avait un traité. Il s'engageait, en échange des troupes qu'ils lui feraient passer, à leur livrer ses villes de Normandie; et l'alliance devait être confirmée par le mariage d'une de ses filles avec le jeune roi Richard.

Le comte de Beaumont, un des fils du roi de Navarre, avait été envoyé à la cour de France sous prétexte de solliciter quelques affaires, mais réellement afin d'écarter les soupçons, pendant que son père machinait ces noirceurs. Le jeune prince ignorait ces infâmes manœuvres; il n'était point du tout dans la confidence. Il faisait un petit voyage en Normandie lorsqu'on arrêta les agents de son père; et il était de si bonne foi, qu'il vint demander au roi leur élargissement. Il avait avec lui plusieurs gouverneurs des principales places, qui l'escortaient par honneur. Le roi lui découvrit toute la trame. Il en fut si consterné, qu'il se prêta de lui-même à tout ce que le roi exigea.

Pour suspendre les effets de la conspiration, Charles s'abstint des ménagements qu'il avait eus autrefois, et n'hésita pas à rendre public le crime et la honte de son beau-frère. Il fit comparaître Duruc et Dutertre devant le parlement, où se rendirent les princes, pairs, prélats et seigneurs les plus distingués du royaume. On lut leurs dépositions, qu'ils confirmèrent par leur aveu. Ils furent condamnés à mort, traînés sur-le-champ aux halles, et exécutés. On ne voit pas qu'il ait été rien prononcé personnellement contre le roi de Navarre, peut-être en considération de ses enfants. Les gouverneurs des villes de Normandie reçurent ordre, en présence du comte de Beaumont, de remettre leurs places aux troupes que le roi enverrait.

Le comte accompagna lui-même l'armée destinée à cette expédition, qui ne fut ni longue ni périlleuse. Dans une de ces villes on rencontra Jean de Mortain, fils puîné du roi de Navarre, et la princesse sa sœur. Le roi les traita avec toute la bienveillance possible, « comme son cher « neveu et sa chère nièce. » Dans une forteresse se trouvèrent les trésors du coupable, dont la perte fut sans doute plus sensible pour lui que celle de ses enfants. Le duc d'Anjou s'empara de Montpellier et de toutes les terres que le Navarrois possédait en Languedoc. Sur le seul bruit de la conspiration, et sans en être prié, Transtamare se jeta sur la Navarre, afin de faire une diversion en faveur de Charles V, son ami, s'il en avait besoin. Ainsi dépouillé, Charles le Mauvais se sauva en Angleterre. Ses alliés le voyant inutile, n'en tinrent pas grand compte. Ils lui promirent cependant des secours; mais par nantissement ils se firent livrer la ville de Cherbourg, où ils mirent garnison. Le duc de Bretagne, dans le même temps, leur ayant livré Brest, pour payer les secours qu'il en sollicitait, ils se trouvèrent ainsi maîtres de quatre des principaux ports de France : Bordeaux, Brest, Calais et Cherbourg.

Une autre affaire importante attira l'attention du roi. Clément V, redevable de la tiare à la France, avait fixé son séjour à Avignon. La cour papale et le sacré collége y demeuraient depuis plus de cinquante ans, lorsque des raisons politiques et religieuses firent prendre à Urbain V la résolution de reporter le saint-siége à Rome. Il apprit que les Romains, ennuyés de l'absence des papes successeurs de Clément, paraissaient disposés, si Urbain ne revenait pas, à en élire un autre. D'ailleurs ce pontife savant et pieux se faisait un scrupule de ne pas résider dans son diocèse. Ainsi, malgré les sollicitations de Charles V, il se rendit à Rome; mais il y eut des désagréments de la part d'un peuple indocile, accoutumé à l'anarchie, et il revint au bout de trois ans à Avignon. La mort le surprit dans le louable dessein de travailler lui-même à la paix entre la France et l'Angleterre. Son successeur, Grégoire XI, élu à Avignon, s'imposa, pour

ainsi dire, l'obligation de retourner à Rome, en publiant une bulle qui recommandait la résidence aux évêques, sous des peines sévères. Comment aurait-il pu, lui le premier des évêques, se dispenser de donner l'exemple aux autres? De plus, le même motif qui avait déterminé son prédécesseur, savoir, la crainte que les Romains n'élussent un autre pape, le pressait lui-même. La menace lui en fut signifiée par une députation solennelle du peuple de Rome. Il partit donc, et emmena avec lui le sacré collége, à six cardinaux près, qu'il laissa à Avignon.

A sa mort, les cardinaux se trouvèrent à Rome au nombre de seize, dont onze Français, non compris les six restés à Avignon. Quand ils entrèrent au conclave, la populace les environna en criant : « Nous le voulons romain; avi-« sez-vous, seigneurs, disaient-ils, et « baillez-nous un pape romain; autre-« ment nous vous ferons les têtes aussi « rouges que vos chapeaux. » Cette menace les embarrassa. Après avoir hésité quelques jours, harcelés par le peuple, ils prirent un parti mitoyen, qui fut d'élire Bartolomeo Prignano, archevêque de Bari, Italien, qui n'était pas cardinal. Ils ont dit depuis qu'ils lui avaient fait faire serment de se démettre quand ils seraient en sûreté, et qu'ils s'étaient réservé le droit de revenir contre cette élection comme contrainte, et d'en faire une nouvelle; mais il ne parut rien alors de cette convention. Les Romains se montrèrent contents d'avoir du moins un pape italien. Il prit le nom d'Urbain VI. Il était impérieux, emporté, dur, vindicatif, et sa sévérité approchait souvent de la cruauté.

Ces qualités repoussantes ne tardèrent pas à se montrer. Les cardinaux, effrayés par les mauvais traitements faits à quelques-uns d'entre eux, désertèrent sa cour l'un après l'autre, et se retirèrent à Anagni, petite ville de la campagne de Rome. Là ils protestèrent pour la première fois contre l'élection, comme arrachée par la violence. Urbain leva des troupes; ils en levèrent aussi : mais se voyant près d'être enfermés dans cette petite ville, ils se réfugièrent à Fondi, près de Naples, où la reine Jeanne leur donna un asile. Ils y procédèrent à une nouvelle élection, et choisirent le cardinal Robert, fils du comte de Genève, dont ils espéraient protection et secours. Le nouvel élu prit le nom de Clément VII.

Les électeurs envoyèrent dans toutes les cours une proclamation dans laquelle ils ne parlaient que de la violence qui leur avait été faite par le peuple, violence qu'ils prétendaient suffisante pour rendre l'élection d'Urbain illégitime, et par conséquent nulle; mais ils ne parlaient ni du serment supposé fait par Prignano, de se démettre quand il en serait requis, ni de leur intention secrète de ne faire qu'une élection feinte. Si la chose était vraie, apparemment ils eurent honte d'avouer une dissimulation interdite à toute sorte de traités, à plus forte raison dans un engagement qui touchait à la religion, et qui pouvait intéresser la paix de l'église. De son côté, Urbain envoya dans toutes les cours des députés chargés de faire reconnaître la validité de son élection. Pour remplacer les cardinaux qui l'avaient abandonné, il en créa vingt-six. Alors les deux papes commencèrent à se lancer des excommunications, à se charger d'anathèmes, et leurs partisans prirent les noms d'*Urbanistes* et de *Clémentins*.

Charles V vit avec inquiétude les annonces d'un schisme, et en prévit les conséquences. Dans un royaume comme la France, où la religion et ses ministres avaient un grand empire, où se trouvaient des ordres religieux très-nombreux, déjà divisés sur des systèmes théologiques, et discordants de sentiments sur d'autres articles, des universités, des corps savants ardents à la dispute, il aurait été dangereux de laisser à chacun la liberté de proclamer publiquement son opinion particulière. Il fit donc examiner dans une assemblée composée de six archevêques, trente évêques, plusieurs abbés et docteurs, la question qui commençait

à agiter le monde chrétien, auquel des deux papes on devait obéissance; quoique l'affaire occupât plusieurs séances, on ne put se décider. Le roi envoya en Italie faire de nouvelles informations. Le résultat en fut lu dans une seconde assemblée à laquelle assistèrent, avec un choix de docteurs, les principaux du clergé et de la noblesse. Le monarque les exhorta à ne suivre que la voix de leur conscience dans l'avis qu'ils allaient donner. Il en fit faire serment et le jura lui-même. La pluralité fut pour Clément. Quand ce jugement fut signifié à l'université, comme à la société dont l'exemple devait entraîner les autres, elle demanda à délibérer encore. Enfin elle se décida pour Clément, non pas à l'unanimité. Plusieurs membres opinèrent à ne reconnaître ni l'un ni l'autre pontife, et à attendre que leur droit eût été discuté et établi dans un concile général. Cependant les corps enseignants, prédicateurs et tribunaux, se soumirent, pour la police extérieure, à l'ordre qui fut donné de ne reconnaître pour pape que Clément VII. Mais l'Angleterre et d'autres états en plus grand nombre se déclarèrent pour Urbain. Il paraît que le motif déterminant du roi de France fut la violence, assez bien prouvée, qui avait été faite au conclave.

Pendant cette dissension, la guerre se faisait entre les deux nations avec des succès assez variés. Leurs champs de bataille étaient les deux extrémités de la France, la Navarre et la Bretagne. On se rappelle que, pour faire diversion à la conspiration de Charles le Mauvais, Transtamare s'était jeté sur la Navarre et y avait fait des progrès rapides. Les Anglais de la Guienne y entrèrent à leur tour; et malgré les troupes que Charles V y envoya, ils chassèrent le Castillan de sa conquête et le poursuivirent jusque dans son royaume. Il y a apparence qu'ils entreprirent cette expédition moins pour obliger le Navarrois, que pour favoriser le projet que le duc de Lancastre conservait de regagner la couronne de Castille, enlevée à Pierre le Cruel, dont il avait épousé la fille, et dont il convoitait toujours l'héritage. C'est dans ce dessein qu'il avait obtenu du conseil de régence de Richard, son neveu, de porter les forces d'Angleterre de ce côté. Ce fut une excursion brillante, à la vérité, mais qui n'eut pas de suite. Quant à la Bretagne, dont les principales villes étaient occupées par des garnisons françaises, elle fut d'abord attaquée. Une flotte parut sur ses côtes et débarqua des troupes anglaises. Fier de ce secours, le duc osa envoyer défier le roi de France, son seigneur suzerain. Cette audace détermina le roi à porter à Montfort un coup qui serait devenu mortel, si Charles V avait trouvé dans les seigneurs bretons la correspondance qu'il espérait.

Il vint tenir un lit de justice au parlement, y énuméra ses griefs contre le duc, demanda qu'il fût procédé contre lui. On le somma de comparaître. Il ne répondit pas à la citation; alors le monarque lui-même, du haut de son trône, prononça « la confiscation de la personne et des « biens de Jean de Montfort, chevalier, « naguère duc de Bretagne. » Il manda à Paris quatre des principaux seigneurs bretons qu'il savait les plus attachés à la France; savoir : le connétable du Guesclin, Olivier de Clisson, et les seigneurs de Rohan et de Laval; leur fit connaître la sentence, s'efforça de leur en prouver la justice, et leur dit que ne doutant pas de leur affection, il espérait qu'ils ne feraient nulle difficulté de recevoir ses troupes dans leurs places, pour les défendre contre les Anglais.

[1379] Cette proposition décela l'intention secrète du roi; ils ne doutèrent pas qu'il n'eût l'intention de réunir la Bretagne à la couronne, et d'en faire une province de France. Si en dépouillant Montfort de son duché, le roi en eût investi un autre, par exemple, un des fils de Jeanne la Boiteuse, duchesse de Penthièvre, peut-être aurait-il réussi à se débarrasser de Montfort pour toujours; mais le dessein d'anéantir la souveraineté, dont les seigneurs bretons se regardaient comme participants, glaça leur zèle pour la France. Ils répondirent froidement au

roi qu'ils feraient toujours ce qu'ils pourraient pour son service; que quant à leurs forteresses, il n'en fût pas inquiet, qu'ils sauraient les défendre eux-mêmes contre les Anglais; et ils repartirent promptement.

Les pairs mêmes furent mécontents de la procédure; le duc d'Anjou, frère du roi, lui en fit des plaintes. Ils remontrèrent que, selon l'ancien code féodal, le seigneur, fût-il monarque, plaidant contre son vassal, ne pouvait assister à la délibération avec les pairs du vassal, qui seuls avaient droit de le juger; que si l'innovation dont ils venaient d'être témoins se confirmait, ils courraient risque, au moindre mécontentement, de perdre leurs pairies et leurs autres priviléges, par l'influence que la présence du roi et son opinion manifestée pouvaient avoir sur les jugements. La duchesse de Penthièvre, de son côté, revendiqua pour ses enfants le bénéfice de la confiscation, d'après la clause du traité de Guérande, que survenant l'extinction de la famille de Montfort, la sienne de droit saisirait le duché. Or, disait-elle, si le crime de félonie, sur lequel la confiscation est fondée, rend Montfort et sa postérité inhabiles à posséder le duché, c'est comme si la sentence les anéantissait. En ce cas, la Bretagne doit revenir aux miens et non à la couronne. Le duc d'Anjou, son gendre, appuyait sa prétention, dans l'espérance de voir peut-être un jour ce beau duché possédé par ses enfants.

Les seigneurs bretons, retournés chez eux, racontèrent à leurs parents et à leurs amis ce qui s'était passé à Paris. Ils s'assemblèrent secrètement, pesèrent les avantages et les inconvénients de ce qu'on leur demandait. Le résultat de leurs délibérations fut qu'il valait mieux avoir affaire à un duc qu'à un roi, « parce qu'un « roi commande toujours, et qu'un duc « prie souvent. » De ce principe naquit une confédération de la noblesse, et une résolution de rappeler Montfort; la députation partit pour Londres : le duc fut très-étonné et très-joyeux. Cependant, sur la proposition qu'ils lui firent de retourner avec eux, n'osant pas se fier sans examen à cette bonne fortune, il leur dit de repartir, et leur promit de les rejoindre sitôt que le secours que la régence d'Angleterre lui promettait, serait prêt.

Comme si le roi eût travaillé pour son ennemi, il hasarda de mettre un impôt sur la Bretagne. L'idée de vouloir se rendre leur maître avait révolté les grands; l'impôt souleva le peuple. Une nouvelle députation partit; le duc ne fit point difficulté de revenir avec elle, d'autant plus que les Anglais lui donnèrent des troupes et des munitions. Quand son retour fut annoncé, il se fit un concours prodigieux vers la place de Saint-Malo, où il devait débarquer. Lorsqu'on aperçut ses vaisseaux, ce peuple qui l'avait chassé, devenu ivre de joie, tendait vers lui des mains suppliantes, avec des acclamations de repentir et de tendresse. Ils avançaient jusque dans la mer pour le voir plus tôt. Ils se prosternaient, « ceux mêmes qui s'étaient jetés dans l'eau, » dit l'historien de Bretagne. Ils versaient des torrents de larmes, le suppliant de leur pardonner, reconnaissant qu'il avaient été séduits, et maudissant l'auteur de leur révolte.

En peu de temps Montfort se vit une armée considérable. Il n'eut pas de peine à reconquérir son duché. Les seigneurs s'empressaient de se rendre auprès de lui, et les villes de lui ouvrir leurs portes. Les Français se renfermèrent dans les plus importantes de celles qu'ils tenaient. Charles V ne fit pas de ce côté de grands efforts. On aurait dit que cette guerre pesait sur sa conscience. Montfort, après avoir soustrait en grande partie la Bretagne au joug du roi de France, la dégagea aussi de la guerre. Il la porta en Normandie. Le duc d'Anjou, envoyé pour couvrir cette province, vint au-devant de lui. Quand les armées furent en présence, les deux ducs, sans grands préliminaires, convinrent d'une suspension d'armes, dont les conditions paraîtront singulières. La trêve était pour un mois. Pendant ce temps, l'affaire du

duc de Bretagne, c'est-à-dire, la confiscation de sa personne et de son duché, devait être remise à l'arbitrage du duc d'Anjou lui-même, du comte de Flandre, et de quatre seigneurs bretons des deux partis. La duchesse de Penthièvre même intervint dans cette espèce de compromis. Le duc d'Anjou promit de faire agréer au roi ce que les arbitres décideraient, et fit garantir sa promesse par Charles, prince de Navarre, qui se trouvait dans son armée, par le duc de Bourbon et par le connétable.

Du Guesclin, appelé par le roi lui-même dans cette affaire, ne pouvait, comme Breton, y être indifférent. A la proposition faite par le roi aux seigneurs de remettre leurs places, il n'avait dit mot, et s'était retiré en Bretagne comme les autres; mais il ne prit aucune part, du moins apparente, aux démarches faites pour le retour de Montfort. Il était à Saint-Malo lorsque le duc débarqua. Il vit du haut des remparts la belle manœuvre d'un capitaine anglais, nommé Kalverli, qui, avec un seul vaisseau, tint en échec toute la flotte castillane, envoyée pour fermer le retour au duc, et sauva toutes ses munitions et son trésor. Le connétable, témoin de cette belle action, ne put s'empêcher d'y applaudir, et le fit dans des termes capables de déplaire au roi, s'ils lui revinrent.

[1380] Le silence seul que du Guesclin garda dans l'audience des quatre Bretons était une improbation, une censure indirecte, auxquelles le monarque fut sensible. Il survint entre eux une froideur qui pesait sans doute à tous deux. Elle alla jusqu'à déterminer le général, pour quelques mots de reproche glissés dans la lettre du roi, à lui renvoyer l'épée de connétable. Il avait, à ce qu'on croit, dessein de se retirer en Castille, où Transtamare l'aurait certainement bien reçu. Mais le cœur du monarque parla en faveur de son ancien ami, du plus fidèle et du plus utile de ses sujets. Il lui dépêcha les ducs d'Anjou et de Bourbon. Ils lui dirent qu'ils venaient de la part du roi; qu'à la vérité il s'était laissé persuader que le connétable l'abandonnait, et embrassait le parti de Montfort, mais qu'il était détrompé. « Véez ci l'épée d'honneur de votre ser« vice, ajoutèrent-ils; reprenez-la, le roi « le veut, et vous en venez avec nous. » Il fit quelques difficultés, mais enfin il se laissa entraîner. En arrivant, le roi lui donna la commission d'aller retirer les parties méridionales de la France des mains des Anglais, qui les ravageaient. Du Guesclin fut sensible à l'attention du roi, qui, par ce commandement, le dispensait de porter les armes contre les Bretons, ses compatriotes. Il fit au monarque un adieu tendre, lui dit qu'il le trouverait toujours prêt à marcher contre les Anglais, et appuya sur ce mot. « Je « ne sais, ajouta-t-il, si je retournerai « du lieu où je vais; je suis vieilli, et non « pas las. Je vous supplie très-humble« ment que vous fassiez la paix avec le « duc de Bretagne, et aussi que vous le « laissiez en paix, se soumettant à son « devoir; car les gens de guerre du pays « vous ont très-bien secouru à toutes « vos conquêtes, et pourront encore faire, « s'il vous plaît de vous en servir. »

Le pressentiment du connétable sur sa prochaine fin ne se vérifia que trop tôt. Après plusieurs exploits il tomba malade devant une place du Gévaudan, nommée Randon. La garnison avait promis de se rendre à jour dit, si elle n'était pas secourue. Le jour arriva, mais le vainqueur n'était plus. Il mourut sous la tente, environné des compagnons de ses victoires. Outre les avis qu'il leur donna à chacun en particulier, il les exhorta tous en général d'épargner dans la guerre les laboureurs, les femmes, les enfants, les vieillards, et tous ceux que leur faiblesse expose sans défense. Dans son testament, il recommanda au roi sa femme et son frère Olivier, brave guerrier, dont le nom figurerait avec éclat dans les annales, s'il n'était obscurci par celui de Bertrand. Sans doute sa sœur la religieuse, l'héroïne de Hennebond, n'existait plus. Il remit l'épée de connétable à Clisson, son compagnon d'armes, pour la rendre

au roi. « Il saura bien, dit-il en le regar- « dant fixement, la donner au plus digne. » Au jour marqué, les Anglais de Randon vinrent apporter les clefs de leur forteresse, et les posèrent sur son cercueil, mêlant leurs larmes à celles des Français.

Il avait marqué sa sépulture dans l'église des dominicains de Dinan. Le convoi se mit en marche. Partout, sur la route, le peuple accourait pour rendre les devoirs de la reconnaissance au guerrier, l'ange tutélaire de la France. Le roi fit détourner la pompe funèbre, et apporter le corps à Saint-Denis. Il fut placé au pied du tombeau que le monarque se préparait, avec cette simple épitaphe : *Ci-gît le connétable du Guesclin.* Après les honneurs funèbres, après avoir déposé leur maître dans la tombe, ses officiers et domestiques vinrent prendre congé du roi. Il les accueillit avec bonté, assura aux derniers leurs gages. Quand ils sortirent de sa présence, il détourna la tête pour cacher ses larmes, et on l'entendit soupirer. Il avait promis au connétable, lorsqu'il lui fit ses adieux, de faire la paix avec le duc de Bretagne, s'il survenait une honnête occasion; mais elle ne se présenta pas, et la guerre continua.

Les Anglais firent un effort, et débarquèrent à Calais une armée formidable. Manquant de vaisseaux, ils furent obligés de transporter leurs troupes par parties. Cette disette les empêcha de les diriger vers la Bretagne, où ils auraient trouvé la flotte de Castille, qu'ils n'étaient pas en état de combattre. Au fond, on ignore quel était le but et la destination de ce grand armement. Le duc de Buckingham, oncle du jeune Richard, le commandait. Il s'enfonça dans la France comme le duc de Lancastre, son frère. Il parcourut la Picardie, entra en Champagne, et arrivé devant Troyes, il envoya sommer le duc d'Anjou, qui y avait rassemblé un corps d'armée, de lui marquer un jour pour la bataille. Si le roi avait jugé à propos, dans l'irruption du duc de Lancastre, d'enchaîner la valeur de du Guesclin, dont il connaissait la prudence, à plus forte raison, dans celle-ci, crut-il devoir mettre un frein à l'ardeur des généraux qui commandaient les corps d'observation dont il avait environné ses ennemis. « Laissez les Anglais faire leur chemin, « leur écrivait-il sans cesse; ils se gâte- « ront d'eux-mêmes. »

Quand le duc de Buckingham eut fait assez de dégât en Champagne pour tâcher d'attirer les Français à une bataille, il passa les rivières de Seine et d'Yonne, désola le Gâtinais, traversa les plaines de Beauce, le Vendômois, et arriva sur les bords de la Sarthe, qui traverse le Maine, toujours suivi par le duc d'Anjou, dont l'armée, renforcée des noblesses d'Anjou, de Normandie, du Maine et du Vendômois, demandait à grands cris la bataille. Les Anglais se trouvaient engagés dans des défilés et des marais dont il leur était difficile de se tirer sans combattre. On s'y préparait de part et d'autre, lorsqu'un courrier, venu de la cour, annonça la maladie du roi. On savait qu'elle ne pouvait être longue, parce qu'il était connu que le médecin qui lui fit un cautère après qu'il eut pris le poison du roi de Navarre, l'avait averti que quand l'effet de la plaie cesserait, il n'aurait pas quinze jours à vivre; or la chose était arrivée. Cette nouvelle mit un grand désordre dans le camp. Princes, chevaliers, gentilshommes, chacun ne songea plus qu'à ses affaires particulières; l'armée se débanda en grande partie; les Anglais se dégagèrent et se retirèrent furtivement en Bretagne.

Certain de sa mort, Charles V en aurait presque pu marquer le moment. Il la vit avancer avec le calme d'un chrétien résigné, et fit ses dispositions avec l'attention d'un sage. Il paraît qu'il aurait désiré ne pas confier la régence, la destinée de ses enfants et de la France à son frère le duc d'Anjou. Le ton qu'il avait pris dans l'affaire de Bretagne, ses remontrances hautaines, surtout les singulières conditions de la suspension d'armes, comme s'il eût prétendu faire la loi à son frère, ses vues ambitieuses qu'il connaissait, lui inspiraient des soup-

çons et des craintes ; mais le duc d'Anjou était l'aîné. Il aurait sans doute été imprudent de lui fournir un sujet de plainte, d'où auraient pu naître des troubles. Charles lui laissa donc la régence. Il se contenta de donner à ses deux autres frères, au duc de Bourbon, son beau-frère, et à d'autres seigneurs qu'il admit à sa confidence, des avis propres à faire échouer les projets dangereux du duc, s'il en avait. Comme c'était d'Allemagne que les Anglais tiraient une grande partie de leurs forces de terre, quand ils avaient la guerre sur le continent, le roi recommanda qu'on donnât à son fils pour épouse, quand il serait en âge, une Allemande, afin de contre-balancer du moins les alliances que l'Angleterre entretenait dans ce pays, et qu'elle cherchait à augmenter par le même moyen, d'un mariage pour son jeune roi Richard. Vanité de la prévoyance humaine! C'est cette précaution qui a placé sur le trône une princesse dont les Anglais se sont servis pour acquérir en France la puissance la plus vaste qu'ils y aient jamais eue. Le duc d'Anjou eut ordre de rester dans son duché, pour surveiller de plus près les Anglais réfugiés en Bretagne ; mais instruit des conférences du moribond avec ses frères, et craignant qu'il n'y fût pris des résolutions contraires à ses intérêts, il partit précipitamment quand il sut l'extrémité du monarque, et arriva presque au moment qu'il rendait le dernier soupir.

Charles V disait « qu'il ne trouvait « les rois heureux qu'en ce qu'ils avaient « le pouvoir de faire du bien. » Ce sentiment pourrait suffire à son éloge comme monarque. Il était bon, affable, tendre ami, comme il paraît par ses regrets à la mort de du Guesclin. Il n'y a pas d'exemple qu'aucun seigneur de sa cour se soit jamais plaint de procédé désobligeant ; mais il était sévère pour la bienséance et les mœurs. Il chassa de sa présence un homme de qualité qui s'était permis devant lui des paroles un peu trop libres. Surtout il croyait que les enfants des princes méritaient à cet égard plus d'attention que les autres. « On doit « premier, disait-il, les nourrir en vertu, « si qu'ils surmontent en mœurs ceux « qu'ils doivent surmonter en honneur. » Par une suite de ce principe, que plus on est en spectacle, plus on doit donner l'exemple des vertus, il désirait que les ecclésiastiques se distinguassent par leur bonne conduite, dont il faisait même dépendre la prospérité de la France. « Les « clercs ou la sapience, disait-il, l'on ne « peut trop honorer ; et tant que sapience sera honorée en ce royaume, il « continuera à prospérité ; mais quand « déboutée y sera, il déchéera. » Quelques personnes entendent par sapience, la science, que l'on confondait alors avec la sagesse, et qui ne devrait jamais en être séparée.

Charles V aimait à s'instruire, comme on le peut induire de la remarque du roi de Navarre, que son beau-frère était *moult argumentatif*. Il avait eu un bon précepteur, nommé Oresme, qu'il fit évêque, et dont il tira, ainsi que de plusieurs personnages habiles, des traductions de bons auteurs païens et chrétiens, comme des ouvrages de Cicéron et de S. Augustin. La bibliothèque de Jean, son père, n'était que de vingt volumes, il la porta à neuf cents ; augmentation étonnante pour le temps, où il n'y avait que des manuscrits qui se vendaient, pour ainsi dire, au poids de l'or. Cette bibliothèque a été l'origine de l'immense collection dont la France s'enorgueillit. Ces dépenses, celle d'une guerre continuelle, la diminution des impôts, ne l'empêchèrent pas de laisser en mourant, dans son trésor, dix-sept millions ; somme prodigieuse pour le temps, et qui l'a fait surnommer *le Riche* : on est toujours riche quand on est économe. Cette dénomination est moins connue que celle de *Sage*, qu'il a bien méritée. Cependant, il faut le dire, il paraît qu'il s'écarta de sa prudence ordinaire dans l'affaire de Bretagne ; qu'il écouta trop le désir d'humilier un prince qui lui résistait, et sans doute aussi les conseils de l'ambition. Il

mourut à quarante-deux ans, et laissa deux fils et une fille.

CHARLES VI,

AGÉ DE 12 ANS.

Les trois frères de Charles V, Louis d'Anjou, tige des ducs de ce nom, Jean, duc de Berry, et Philippe le Hardi, tige de la dernière maison de Bourgogne, au moment de la mort de leur frère, regardèrent la France comme une proie abandonnée à leur rapacité. Ils fondirent sur elle en vautours affamés. Leur rivalité au sujet du gouvernement remplit la cour de dissensions et de cabales. Le duc d'Anjou voulait la régence et l'autorité sans partage. Ses deux frères prétendaient limiter son pouvoir par un conseil dont ils seraient les principaux membres, avec le duc de Bourbon, Louis II, dit le Bon, petit-fils du premier duc de Bourbon, et oncle maternel du roi. Pour soutenir leur droit, chacun d'eux faisait des levées, et les environs de Paris se remplissaient de troupes.

Tout menaçait d'une guerre civile, lorsque Jean Desmarets, avocat du roi, que ses talents avaient élevé à cette fonction sous un roi connaisseur en mérite, proposa et fit agréer par les rivaux de s'en rapporter à des arbitres. Ils réglèrent provisoirement que le roi mineur serait *âgé*, ou émancipé, lors de son sacre, qui devait avoir lieu très-prochainement; qu'alors il prendrait l'administration du royaume, qui serait gouverné en son nom par ses oncles, et que la régence du duc d'Anjou finirait à la même époque. Le duc y consentit, et la sentence arbitrale fut confirmée dans un lit de justice tenu au Louvre, quinze jours après la mort de Charles V.

On croit que le duc d'Anjou ne consentit à cet accord, qui fixait un terme si peu éloigné à la fin de sa régence, que parce qu'on lui promit de ne le pas troubler dans la possession d'une grande quantité de bijoux, de meubles précieux et de l'argenterie du feu roi, dont il s'était emparé. Cet espace de temps accordé à sa régence lui suffisait, d'autre part, pour une autre spoliation plus importante qu'il méditait.

Charles le Sage avait amassé, pour servir dans un besoin pressant, un trésor qu'on fait monter, comme nous avons dit, à dix-sept millions. On savait qu'il était renfermé dans le château de Melun, mais on ignorait où il était caché. Pendant que la cour s'acheminait à Reims, le duc d'Anjou se rend à Melun, menant avec lui Philippe de Savoisi, chambellan et confident du feu roi. Arrivé au château, il lui ordonne de lui montrer le lieu du dépôt. Savoisi hésite, élude, nie enfin de le savoir. Le régent fait entrer des bourreaux avec les instruments de la torture. Savoisi effrayé indique une muraille épaisse dans laquelle le trésor était scellé. Le duc la fait démolir, charge le trésor sur des voitures qu'il tenait prêtes, les envoie dans un lieu dépendant uniquement de lui, et part pour Reims. Cet acte fut le dernier de sa régence.

Elle cessa par le couronnement du roi. Cette cérémonie se fit avec beaucoup de magnificence. Le duc d'Anjou y éprouva un désagrément. Comme aîné des oncles du roi, et de plus comme régent du royaume, il prétendait la première place à côté du roi : le duc de Bourgogne, quoique cadet, la prétendait aussi, en qualité de premier pair de France. Pour abréger la discussion, le cadet s'élance entre le monarque et son frère, et s'empare de la droite. Les assistants furent étonnés que le duc d'Anjou, qu'on savait n'être pas patient, souffrît cette espèce d'insulte; et l'on conjectura que comme c'était la crainte d'être forcé à restituer le premier vol qui l'avait engagé à laisser abréger sa régence, ce fut aussi la crainte des reproches pour le second qui lui fit dévorer cet affront.

Au retour de Reims, on s'occupa d'un plan fixe de gouvernement pour remplacer le provisoire qui cessait. Après des discussions assez vives, il fut arrêté que les quatre princes décideraient entre eux, et à la pluralité des voix, des affaires ma-

jeures, traités de paix, alliances, mariages et autres semblables; qu'ils nommeraient douze personnes pour composer le conseil du roi; que les officiers de tout grade, surtout ceux des finances, seraient choisis par les princes, de l'avis du conseil; que pour les engagements du domaine ou aliénations, il faudrait le consentement unanime du conseil; que la garde de la personne du roi, de Louis, son frère, dit monseigneur de Valois, depuis duc de Touraine, et enfin d'Orléans, serait confiée aux ducs de Bourgogne et de Bourbon, qui nommeraient les personnes employées auprès d'eux, avec l'agrément des deux autres oncles; et qu'enfin inventaire serait fait en secret, par les quatre princes, des finances et joyaux du roi, qui ne pourrait en disposer qu'à sa majorité. Cette clause, *en secret*, paraît être encore une condescendance pour le duc d'Anjou, dont un inventaire public aurait trop manifesté les pillages.

Mais ces précautions n'empêchaient pas que ses larcins ne fussent connus, et que l'opinion publique ne le proclamât coupable du vide qui se trouvait dans le trésor, et par conséquent de la création ou augmentation des impôts, suite de ses déprédations. Aussi fut-ce à lui, comme régent, que s'adressèrent les plaintes des peuples, qui, dès avant le sacre, dégénérèrent en séditions en quelques provinces, et qui furent apaisées par des promesses; et après le couronnement, ce fut encore lui qui, comme chef du conseil, ou comme principal déprédateur, fut le premier exposé aux excès que l'esprit de faction inspira aux Parisiens pendant tout le règne de Charles VI. Les historiens en tracent ainsi la marche.

Les troubles commencèrent par les clameurs d'une vendeuse d'herbes, dont le collecteur des impositions exigeait une taxe pour sa place. Elle refusa. On voulut la forcer. Ses cris ameutèrent ses voisins et bientôt tout le marché. Le percepteur fut trop heureux de pouvoir échapper, par la fuite, à la première fureur de la populace. Cet événement donna lieu à des conversations dans les rues et les carrefours entre les artisans et les ouvriers divisés par groupes, et ensuite à des assemblées où l'on se permettait des raisonnements et des murmures contre le gouvernement. Jean Culdoé, prévôt des marchands, inquiet des accroissements que prenait le mécontentement, convoque les notables dans le *parlouer aux bourgeois*, lieu où ils avaient coutume de se réunir pour leurs affaires; mais le peuple, qui n'y était pas appelé, s'y rend en foule. Un bas artisan, qu'on dit savetier, prend la parole. Dans un discours d'un style trivial, mais plein de chaleur, il déplore sa misère et celle de ses compagnons d'infortune, réduits aux dernières extrémités par l'accumulation des impôts. Il peint le luxe insultant des riches, le faste et les déprédations des seigneurs et des princes, qu'il nomme sans ménagements. Il apostrophe même les notables bourgeois devant lesquels il parlait, leur reproche leur insouciance et leur lâcheté, et cite l'exemple des Gantois, qui dans ce moment avaient les armes à la main contre leur duc pour se rédimer des impôts.

Cette espèce de provocation répand un enthousiasme général. Les plus résolus entourent le prévôt et le forcent de les mener au palais. Ils demandent à grands cris le duc d'Anjou. Le prince paraît, accompagné du chancelier, et monte, pour se faire voir, sur la table de marbre qui était au milieu de la cour. Dans son discours, Culdoé, à la peinture de la misère du peuple, à l'assurance de l'impuissance où il était de payer les impôts, mêle, le plus respectueusement qu'il peut, la déclaration de la ferme résolution où étaient ceux qui l'accompagnaient de tout risquer pour en obtenir la suppression. Non moins adroitement, le duc d'Anjou se montre pénétré de pitié pour le pauvre peuple, l'engage à se retirer « jusqu'à demain, leur dit-il, que vous « pourrez peut-être obtenir ce que vous « désirez. » L'irrésolution qu'indiquait le mot *peut-être* se tourna pendant la nuit, temps des réflexions, en certitude con-

solante. Le lendemain parut un édit du roi, qui, « touché de la misère de son « peuple, de son obéissance et de sa fidé- « lité, » abolissait tous les subsides imposés en France depuis Philippe le Bel. C'était une addition à la dernière volonté de Charles V, qui en mourant n'avait supprimé que ses propres taxes.

Il se trouvait beaucoup de juifs entre les receveurs des impositions. Depuis que Charles V leur avait accordé, pour de l'argent, un séjour limité, ils s'étaient jetés dans ces emplois. Au même prix, le duc d'Anjou, pendant sa régence, prolongea cette permission, qui expirait. Les mutins déployèrent sur eux leurs fureurs. Ils déchirèrent et brûlèrent leurs registres, en blessèrent et tuèrent plusieurs, et poursuivirent jusque dans les cachots du Châtelet des malheureux qui s'y étaient réfugiés comme dans un asile. Par une piété mal entendue, ils arrachaient aux mères leurs enfants pour les porter au baptême. Il fallut des punitions exemplaires pour réprimer les transports de cette rage fanatique.

Le peuple se montrant toujours intraitable sur l'article des impôts, les princes espérèrent le rendre plus docile en s'appuyant des états généraux. Ils les convoquèrent à Paris. Il y vint peu de députés des provinces; encore étaient-ils mal disposés à satisfaire la cour. Tous se montrèrent convaincus que le trésor du feu roi, s'il n'avait pas été dérobé avec ses autres épargnes, aurait suffi pour les besoins présents. N'entendant point parler de restitutions pour ces pillages, ils se persuadèrent que l'argent qu'ils donneraient se dissiperait aussi en dépenses de faste et en profusions aux seigneurs et aux favoris des princes; ainsi, loin de rien accorder, ils restreignirent les impositions, comme le peuple le demandait, aux seuls subsides qui existaient avant Philippe le Bel, et exigèrent de plus que les *franchises*, *libertés*, *immunités* et autres concessions faites depuis ce règne, fussent confirmées. Or ces priviléges étaient, entre autres, la commutation du service féodal en argent, la suppression des présents que faisaient les villes et les provinces, lors du mariage des rois et de leurs enfants, ou lorsqu'ils les armaient chevaliers; l'abolition du droit de gîte, très-onéreux au peuple. Si on anéantissait l'impôt, qui était la représentation équivalente de ces servitudes, il convenait donc de rétablir les charges : c'est ce que les députés ne voulurent point entendre. Il arriva donc que ces états statuèrent tout le contraire de ce que le conseil s'en était promis. Convoqués sans intention de réforme, avec le but unique d'avoir de l'argent, ils ouvrirent, pour ainsi dire, la lice aux factions qui se combattirent pendant toute la durée de ce règne malheureux.

[1381] Charles V était descendu dans le tombeau avec le regret d'avoir, par sa conduite trop impérieuse avec Montfort, attiré les Anglais en France. Sa mort préserva ces insulaires d'une défaite totale dans des marais entre la Sarthe et la Mayenne, où ils s'étaient engagés, et leur laissa la facilité de se retirer en Bretagne. Ces fâcheux hôtes ne furent pas plus tôt arrivés, qu'ils déplurent aux seigneurs bretons, qui en témoignèrent vivement leur mécontentement au duc. Le duc lui-même leur soupçonna aussi plutôt des motifs d'invasion que de secours, lorsqu'il les vit diriger leurs forces contre les villes maritimes, qu'il serait sans doute difficile de leur arracher quand ils s'en seraient rendus maîtres. Dépendance pour dépendance, Montfort crut plus prudent de se soumettre à la France. Il fit secrètement des avances pour la paix. Elles furent accueillies, et le traité promptement conclu à l'insu des Anglais. Le duc de Bretagne s'y engageait à payer deux cent mille francs pour les frais de la guerre, et à assister le roi envers et contre tous, spécialement contre les rois d'Angleterre et de Navarre. Buckingham, quand il l'apprit, en fit au duc de vifs reproches. Celui-ci s'excusa sur la nécessité; il s'engagea, par un écrit, à ne se jamais déclarer pour la France contre l'Angleterre, le fit signer par les principaux seigneurs bretons, et présenta à

l'Anglais une protestation secrète que le cauteleux Breton avait faite par-devant notaire, contre tout ce qu'il serait dans le cas d'accorder de contraire à ses engagements avec l'Angleterre, comme arraché par la crainte de la mort et de la perte de ses états. Buckingham se retira plus indigné de l'accord fait avec le monarque français, que flatté de la réserve secrète du Breton en sa faveur. Montfort vint à la cour de France jurer soumission et fidélité avec la même bonne foi qu'il aurait porté de pareils serments en Angleterre.

[1381-82] Louis, duc d'Anjou, avait beaucoup contribué à cette paix, parce qu'elle lui facilitait les préparatifs pour l'expédition de Naples, qu'il méditait. La reine Jeanne occupait alors le trône. En 1343, et à l'âge de dix-sept ans, elle avait succédé immédiatement à son aïeul, Robert le Bon, petit-fils du fameux Charles d'Anjou, frère de S. Louis, usurpateur de ce royaume sur le jeune Conradin. Robert le Bon n'était que le second fils de Charles le Boiteux; Charles-Martel, roi de Hongrie, son aîné, avait à ce titre des droits plus constants au royaume de Naples : mais un jugement du pape Clément V, Bertrand de Got, l'avait adjugé à Robert, qui en jouit paisiblement. Au reste, afin de concilier tous les droits, André, le second des petits-fils de Charles-Martel, avait été marié dès l'enfance avec Jeanne, petite-fille de Robert. Mais cette union politique n'avait pas trouvé des cœurs assortis. Il y avait à peine deux ans qu'ils régnaient ensemble, qu'André sortant des appartements de sa femme, est étranglé, et demeure suspendu deux jours aux barreaux d'une fenêtre du château d'Averse. L'insouciance de la reine à rechercher les auteurs de ce crime la fit soupçonner de l'avoir commandé. Le pape Clément VI, Pierre Roger, qui avait été garde des sceaux de France, fut obligé, comme suzerain, d'ordonner des poursuites en son nom. Elles aboutirent à faire périr cinq ou six individus dont on ne connaît pas les aveux. Pendant ces inutiles poursuites, Jeanne prenait de nouveaux liens et épousait Louis de Tarente, cousin germain de son père.

Cependant Louis le Grand, roi de Hongrie et frère d'André, s'était disposé à le venger. Il entre en Italie à la tête d'une armée qui dissipe tous les obstacles que lui oppose Louis de Tarente. Jeanne, obligée de fuir, se retire à Avignon, qui faisait partie de son comté de Provence et où les papes résidaient alors. Elle y comparut devant le consistoire à l'effet de se justifier du meurtre de son mari. Mais à peine était-elle installée en Provence, que la peste force le roi de Hongrie d'évacuer l'Italie, où il ne laissa que des garnisons pour assurer sa conquête. Jeanne est rappelée par ses sujets; et ce fut alors que, pour reparaître avec des forces capables de dissiper celles de son ennemi, elle vendit au pape, en 1348, son comtat d'Avignon, pour la somme de quatre-vingt mille florins d'or (sept cent vingt mille francs d'aujourd'hui)[1]. Ses succès furent variés; mais, en 1352, le pape Innocent VI s'étant porté pour médiateur entre elle et son adversaire, lui assura, à elle et à son mari, la libre et tranquille possession de son royaume. Dix ans après, ayant perdu Louis de Tarente, elle épousa successivement Jacques d'Aragon et Othon de Brunswick : mais n'ayant point conservé d'enfants de ces divers princes, elle appela à sa succession Charles de Duras ou Durazzo, arrière-petit-fils de Charles le Boiteux, en lui faisant épouser Marguerite de Duras, sa cousine germaine, héritière présomptive du royaume.

Alors avait lieu le schisme d'Occident. Urbain VI, mécontent de Jeanne, qui avait favorisé l'élection de Clément, son compétiteur, déclare la reine déchue du trône, et appelle de Hongrie ce même Charles de Duras pour faire exécuter sa sentence. Ce prince, las d'attendre la jouissance des états dont il avait la perspective, profite d'une occa-

[1] On estime que le florin d'or de ce temps équivaut à 12 à 15 francs d'aujourd'hui.

sion qui en avance l'époque, et entre en Italie pour dépouiller sa bienfaitrice. Blessée de son ingratitude, Jeanne change ses dispositions, et cherchant à opposer à Charles un ennemi puissant, elle adopte Louis d'Anjou, tige de la seconde maison de ce nom, et par son testament du 13 juin 1380, elle le déclare son héritier universel. Telle est la première source et le premier fondement des droits de la seconde maison d'Anjou sur le royaume de Naples, droits constants, si les dernières volontés de Jeanne pouvaient légitimement infirmer l'ordre de la succession et les droits de la naissance. Fort de ceux-ci, Charles de Duras, l'année suivante, entre dans la capitale, malgré la résistance d'Othon de Brunswick, qu'il bat et fait prisonnier. Il assiége ensuite la reine dans le château neuf, s'empare de sa personne, et la confine dans une dure prison, où, sur le bruit des mouvements du duc d'Anjou, il la fait étrangler le 22 mai 1382, à l'époque même où Louis mettait le pied en Italie pour la secourir.

Cette entreprise, qui ne pouvait s'exécuter qu'aux dépens de la France, ne plaisait pas à Charles le Sage, et c'est en partie par cette raison qu'il avait hésité à laisser la régence à ce frère aîné des deux autres, et que, forcé par des raisons de bienséance de la lui déférer, il avait du moins tâché d'en restreindre l'autorité, afin qu'il ne fût pas libre au régent d'épuiser le royaume d'hommes et d'argent pour son intérêt particulier. Cet obstacle posé à son ambition avait été renversé au moment même de la mort du roi. On a vu que le duc d'Anjou s'empara des trésors de son frère; l'or de la France, acquis par ses rapines et ses vexations, coula à grands flots dans ses coffres, et il en sortit en petits ruisseaux, dont l'irrigation lui produisit des soldats.

Cette conquête occupait sans cesse l'esprit du duc d'Anjou; elle était le mobile et le but de toutes ses actions, et devint le lien d'une union étroite avec Clément VII, pape d'Avignon. Le pontife, très-intéressé à compter entre les princes de son obédience le chef du conseil de France, lui promettait, quand il serait en Italie, plusieurs provinces de l'église, qu'il posséderait sous le titre de *royaume adriatique*. De plus, le pontife distribuait généreusement des indulgences et des pardons à ceux qui prendraient son parti, et excommuniait au contraire et chargeait d'anathèmes tous les adhérents de Charles de Duras, comme fauteurs d'un schismatique qui suivait l'obédience d'Urbain. Clément accordait même à son protégé la permission de lever des décimes à son profit.

En reconnaissance de ses bienfaits, le duc d'Anjou soutenait en France le parti de Clément contre les plaintes qu'excitaient assez généralement les abus de la cour d'Avignon. Le sacré collége était composé de trente-trois cardinaux. Pour soutenir leur état et le sien avec quelque splendeur, le pape exigeait en France la moitié du revenu des bénéfices occupés, vendait les vacants aux plus offrants : canonicats, prieurés, chapelles, offices claustraux, cures même, rien n'était excepté de ce monopole, connu sous le nom de *grâces expectatives*, et par suite desquelles le pape prévenait la nomination des collateurs ordinaires, et envoyait les expectants en possession en vertu de bulles tarifées selon la valeur du bénéfice. L'université voyant chaque jour ses membres privés par cette manœuvre des récompenses que leurs travaux les mettaient en droit d'espérer, s'en plaignit hautement. Il y eut entre les mécontents des assemblées secrètes, dans lesquelles on délibéra sur les moyens de se soustraire à ces vexations. On n'en trouva pas de meilleur que celui de renoncer à l'obédience du pape d'Avignon, et même de celui de Rome, et de provoquer l'assemblée d'un concile général, pour donner à l'église un chef qui purgeât la cour pontificale de tous ces abus. Le duc d'Anjou fut instruit de ce projet. Il fit arrêter quelques docteurs des plus

échauffés, et le recteur même n'évita la prison que par la fuite.

On peut croire que ce fut pour effacer l'impression de ce coup d'autorité et regagner les bonnes grâces du corps académique que le duc d'Anjou sacrifia à la vengeance de l'université Hugues Aubriot, prévôt de Paris. Cet homme, intelligent et zélé, s'occupait avec succès à procurer à la capitale sûreté, propreté et salubrité. Il fit creuser des égouts, bâtir des ponts, élever des quais, achever la Bastille, et commencer le petit Châtelet. Il contraignait à ces travaux, auxquels il attachait un salaire, les fainéants, les mendiants, tous ceux que la misère rend dangereux, et dont les grandes villes abondent. Aubriot exerçait aussi une police sévère. La tranquillité de la ville était souvent troublée par les étudiants de l'université, presque tous alors hors de l'adolescence; jeunesse turbulente, accourue aux écoles de Paris non-seulement des provinces de France, mais encore des pays étrangers. Ils avaient journellement querelle avec les bourgeois pour le logement, le prix de ce qu'ils achetaient, et d'autres sujets de dispute. Le prévôt ne les épargnait pas. Les classes étaient situées dans un lieu nommé le Clos Brunau, et dans la rue du Fouare. Aubriot avait pratiqué dans le Châtelet des prisons assez noires qu'il appelait son Clos Brunau, sa rue du Fouare, où il envoyait les écoliers surpris en délit. Cette prompte justice ne plaisait pas à l'université, qui se croyait un droit exclusif d'inspection et de correction sur ses affiliés. D'ailleurs la raillerie piquait les graves docteurs : on ne plaisante pas impunément un corps d'érudits. Il se forma dans l'université une conjuration contre Aubriot. On fouilla sa vie privée. Il s'embarrassait peu des recherches, croyant qu'il serait soutenu par la cour; mais la malignité trouva assez de faits pour le faire citer au tribunal de l'officialité, instruire son procès et le mettre en prison.

Sur la déposition de témoins, *tels quels*, dit la chronique, il fut convaincu d'être mauvais catholique, débauché, entretenant des femmes de mauvaise vie, surtout des juives, d'être enfin juif lui-même et hérétique, deux crimes qui s'excluaient l'un l'autre. Il aurait été condamné au feu, sans les pressantes sollicitations de la cour; mais elle l'abandonna à la rigueur d'une sentence dont l'exécution porte le caractère d'un triomphe accordé à l'université. Le prévôt fut traîné sur une charrette dans le parvis de Notre-Dame. Il avait été dressé un échafaud devant l'église; Aubriot y parut dans une posture humiliée, sans chaperon et sans ceinture, se mit à genoux, demanda pardon, et promit de subir la pénitence qu'on lui imposerait. Le recteur était présent avec les régents, les écoliers et une foule de peuple. Le prévôt fut coiffé d'une mitre de déshonneur, prêché par l'évêque en habits pontificaux, et condamné à finir sa vie dans la fosse des prisons de l'évêché, avec du pain et de l'eau pour toute nourriture. Cette fosse fait évidemment allusion à celles qu'Aubriot destinait dérisoirement aux écoliers dans le petit Châtelet.

[1382] On serait surpris que les Anglais n'eussent pas profité de ces troubles du nouveau règne pour brouiller la France, si on ne savait qu'ils étaient dans le même embarras. Là et ici deux rois adolescents, et des oncles maîtres du gouvernement. Louis d'Anjou aspirait à la couronne de Naples; Jean de Gand, duc de Lancastre, troisième fils d'Édouard et gendre de don Pèdre, à celle de Castille : chacun ruinant le royaume qu'il gouvernait, pour en conquérir un autre; tous deux enfin accumulant les impôts et les exigeant avec rigueur, au point que Londres et Paris se révoltèrent en même temps. La rébellion de cette dernière capitale fut précédée de celle de Rouen; la populace s'y créa un roi, un marchand mercier, nommé le Gros à cause de son embonpoint. Elle alla plaider devant lui pour la suppression des impôts; le monar-

que l'ordonna gravement. Les séditieux ajoutèrent à son jugement le pillage et le massacre des maltôtiers. Charles, accompagné de ses oncles et d'une force suffisante, prit la route de Rouen, fit abattre un pan de muraille, entra par la brèche, désarma les bourgeois, fit pendre les chefs de la révolte, et rétablit les impôts.

Pour les faire recevoir à Paris, le duc d'Anjou employa une supercherie basse et digne de risée, et qui attira de grands malheurs. Il avait été statué que jamais les impositions ne se percevraient qu'elles n'eussent été proclamées auparavant. Cette proclamation était dangereuse. Un huissier s'offrit de la faire. Il monte sur un bon cheval, vient aux halles, assemble beaucoup de monde, crie qu'on a volé la vaisselle du roi, et promet bonne récompense pour ceux qui découvriront les voleurs. Pendant qu'on raisonne entre voisins sur cet événement : « Mais, « dit-il, j'ai encore une autre chose im- « portante à vous annoncer; c'est que « demain on commencera à lever les sub- « sides sur les denrées. » Après ces mots, il pique des deux et se sauve à toute bride.

En effet, le lendemain les commis se présentent; ils se flattaient d'être appuyés par les principaux bourgeois, parce que le duc d'Anjou avait pris la précaution de mettre les régies en ferme et de les y intéresser. En effet, il parut quelques soldats pour enhardir les commis. Leur présence, loin d'intimider le peuple, le mit en fureur. Il court à l'hôtel de ville, où on conservait des maillets de plomb qui avaient été fabriqués pour se défendre contre les Anglais lorsqu'ils menaçaient Paris. Les séditieux, avec ces masses qui les ont fait surnommer *maillotins,* non contents d'assommer dans les rues, enfoncent les portes des maisons que la cupidité leur désigne, brisent les meubles et les armoires. Les prisons forcées vomissent une troupe de scélerats qui se joignent à eux; mais il leur manquait un chef. Dans l'embarras d'en trouver un qui veuille bien les commander, ils se rappellent Hugues Aubriot, le tirent de son cachot, bien persuadés qu'il ne manquera pas une si belle occasion de se venger. C'était le soir. Il les remercie, les congédie, leur dit de revenir le lendemain, et qu'ils le trouveront prêt à se mettre à leur tête. Ils reparaissent en effet, le cherchent; mais il s'était évadé pendant la nuit, et il passa le reste de sa vie dans une retraite champêtre.

Le roi était encore à Rouen; la cour et le conseil abandonnèrent une ville où ne régnaient plus que confusion et anarchie. L'avocat général Desmarets y resta presque seul. Il avait vieilli dans les emplois sous quatre règnes, et jouissait d'une grande considération. Il se rendit intermédiaire entre la cour et le peuple; ses négociations réussirent si bien, qu'il détermina les mutins à demander pardon et une amnistie, et le roi à accorder l'un et l'autre, et l'abolition des impôts; mais quand le duc d'Anjou se fut rendu maître de la ville en y faisant filer des troupes, on fit la recherche des principaux coupables. Ils furent d'abord exécutés publiquement; mais comme le peuple recommençait à murmurer et se montrait menaçant, on renferma les condamnés dans des sacs, qu'on précipitait la nuit dans la rivière. Cependant la chaleur des esprits exaltés se refroidit insensiblement. Les Parisiens demandèrent, comme gage d'une paix sincère, que le roi, sa cour et le conseil revinssent à Paris. On y consentit, à condition qu'ils n'iraient pas au-devant de lui en armes. Son entrée fut brillante, accompagnée d'acclamations et d'autres démonstrations de joie. Pour marque d'un vrai repentir, ils lui firent présent de cent mille francs, que le duc d'Anjou sut encore s'approprier, mais ils s'obstinèrent toujours à ne pas souffrir d'impôts.

Cette opiniâtreté chagrinait le duc. Pour y obvier et grossir ses trésors, il n'y a pas de moyens qu'il n'imaginât. Il n'eut pas honte de demander qu'on lui donnât le p u de vaisselle et de bijoux qui avait échappé à son premier vol. Il priait les particuliers auxquels il soup-

çonnait des épargnes de les lui prêter, promettant de payer fidèlement les intérêts. Il ne souffrait pas que l'argent séjournât dans les caisses des maltôtiers, surtout des juifs : il l'enlevait promptement, sous la promesse d'en rendre un jour bon compte. Tous ces moyens passagers ne valaient pas de bons impôts fixes; les aides, la gabelle, les douanes, qui auraient donné un produit invariable, sur lequel il aurait pu asseoir la solde des troupes qu'il levait. Il s'était flatté d'en venir à bout, et de rendre nationale une guerre entreprise pour son intérêt particulier. Mais celui du duc de Bourgogne, son frère, vint traverser ce projet, et fit employer ailleurs toutes les forces du royaume.

Ce prince avait épousé la fille et unique héritière de Louis de Male, comte de Flandre. Il paraît que Louis était un despote cruel. On lui reproche d'avoir fait crever les yeux à des marchands de Gand, naviguant sur l'Escaut, par dépit de n'avoir pu dissoudre une association de bourgeois de cette ville pour le maintien de leurs franchises. Cette barbarie souleva les Flamands; leurs principales villes formèrent contre le tyran une ligue dont Gand était le chef-lieu. Avant que d'en venir à cette capitale, Louis de Male attaqua successivement Bruges et Ypres, les prit toutes deux, fit décapiter cinq cents habitants de la première, et sept cents de la seconde. Les Gantois se présentèrent au secours des deux villes, et furent battus. Ils attribuèrent leur défaite, les uns à l'incapacité, les autres à la trahison d'un nommé Jean Boule, leur général. Ils le mirent en pièces pendant leur fuite, et chacun se faisait gloire de reporter quelques lambeaux de son corps à Gand, où ils se retirèrent.

Le comte ne tarda pas à en faire le siége. Cette ville était estimée la plus forte place de l'Europe, et pouvait armer quatre-vingt mille combattants. Il aurait été besoin de deux cent mille hommes pour l'investir. Il s'en fallait de plus des trois quarts que l'armée du comte ne montât à ce nombre. Il laissa donc nécessairement des endroits libres, par lesquels les assiégés recevaient des vivres et faisaient des incursions jusqu'aux villes voisines. Un de leurs bourgeois, nommé Pierre Dubois, homme de tête, dirigeait le conseil; mais il leur en fallait un d'exécution, un capitaine général propre à commander les expéditions militaires. Dubois leur présenta Philippe d'Artevelle, fils de Jacques le brasseur, si célèbre dans les anciens troubles. Ce nom, cher aux Flamands, n'eut pas plus tôt été prononcé, que le peuple courut en foule à la maison de Philippe, le mena en triomphe sur la place, le proclama commandant général, et lui prêta serment d'entière obéissance. Pour premier acte d'autorité, il fit exécuter devant lui douze des principaux coupables de la mort de son père, et se déclara inexorable pour tous ceux dont la fidélité paraîtrait chanceler. Il suivait en cela le conseil de Pierre Dubois et la maxime ordinaire de presque tous les chefs de révolte. « Soyez cruel « et hautain, lui dit-il, ainsi veulent les « Flamands être menés. On ne doit entre « eux tenir compte de vies d'hommes, « ne avoir pitié non plus que de arondaux « ou d'alouettes qu'on prend en la saison « pour manger. » Il aurait pu ajouter : entraînez-les dans des crimes, afin que, complices des vôtres, ils ne vous abandonnent pas, et vous défendent au besoin.

Pendant le siége, les opérations militaires étaient entremêlées de négociations. Les abbés et les seigneurs, dont les révoltés pillaient les monastères et les châteaux, conjuraient le comte de leur accorder des conditions favorables; mais il s'obstinait à vouloir que les habitants de Gand, depuis l'âge de quinze ans jusqu'à soixante, vinssent se présenter à lui, pieds nus, en chemise, et la corde au cou, « pour faire d'eux « à sa propre volonté, du mourir ou « du pardonner. »

« Que répondre à cette proposition? » dit Artevelle dans une assemblée générale; « faut-il aller au-devant de notre « tyran, et nous mettre à sa discrétion?

« ou nous renfermer dans nos maisons et « nos églises, et y attendre paisiblement « que le vainqueur vienne nous égorger? « ou combattre? — Combattre! » s'écria l'assemblée. Artevelle profitant de ce moment d'enthousiasme, choisit cinq mille hommes pour une expédition secrète. En les conduisant à la porte de la ville, les Gantois restants dirent à leurs braves : « N'espérez pas retourner ici « que vainqueurs. Sitôt que nous aurons nouvelle que vous serez morts « et déconfits, nous bouterons le feu « en la ville et nous détruirons nous-« mêmes. »

L'expédition qu'Artevelle se proposait était contre Bruges, où le comte tenait sa cour. Le brasseur comptait le surprendre à la faveur d'une foire dont le tumulte faciliterait son entreprise. Les cinq mille hommes se présentent : le comte sort à la tête de quarante mille. Les Gantois, qui n'avaient point de miséricorde à attendre, fondent sur eux en désespérés, les dispersent, les massacrent, et entrent dans la ville avec les fuyards. Le comte se trouve réduit à un seul valet, qu'il éloigne encore, de peur que cet homme, attaché à son parti, ne le fasse remarquer. Il entre dans la maison de la plus chétive apparence, comme le plus sûr asile. Elle etait habitée par une pauvre vieille femme. « Me connaissez-vous? lui dit le comte. « — Oui, répond-elle, j'ai souvent été « à l'aumône à votre porte. » Elle le cache, le fait échapper la nuit, et il se sauve à Lille. Artevelle mit de l'ordre dans le pillage; les marchands de la foire furent protégés, et ne souffrirent pas. La colère du vainqueur se déchargea sur ceux de la ville, artisans, bourgeois, gentilshommes et autres partisans du comte. Il en fit massacrer douze cents de sang-froid sur la place publique, et ses soldats s'enrichirent des dépouilles des vaincus; elles furent considérables. La Flandre regorgeait de richesses, fruits de ses manufactures et de son commerce, et d'une paix de trente ans dont elle avait eu le bonheur de jouir pendant le cours des dissensions de l'Angleterre et de la France.

Le secours de celle-ci devint alors d'une nécessité urgente à Louis de Male. Il l'avait déjà demandé; mais le duc d'Anjou destinant toutes les forces de la France à son expédition d'Italie, s'y était opposé. Le duc de Bourgogne représenta que celle de Flandre ne serait qu'une espèce de voyage très-court, incapable de retarder l'incursion sur Naples, dont les préparatifs demandaient quelque temps, et il obtint pour son beau-père une armée que le roi commanderait en personne. C'était pour le jeune monarque un ravissement tenant du transport, de marcher à la tête de la noblesse de son royaume, et un appât flatteur pour les Français, attachés par l'espérance d'un riche butin.

Après un petit combat au pont de Commines sur la Lys, ils entrèrent en Flandre, se répandirent dans la campagne, et la ravagèrent inhumainement. Les Gantois ne purent souffrir ce dégât, qu'ils voyaient en partie du haut de leurs murs, et dont la lugubre description leur arrivait par les fuyards. C'était au commencement de l'automne. Un peu de patience, le froid, l'humidité de ces contrées, auraient pu mettre les Français dans l'embarras; mais les Flamands se voyaient pres de cent mille hommes, à la vérité bourgeois et artisans, marchant fièrement chacun sous l'enseigne de leur métier. Il paraît qu'Artevelle n'avait pas une confiance sans restriction; car lorsqu'il était pres d'atteindre les Français, il voulut arrêter ses guerriers, et aller lui-même chercher à Gand un corps de six mille hommes d'élite, qu'il savait prêt à marcher; mais l'armée refusa de lui permettre ce voyage, craignant qu'il ne revînt pas. Sur le point de combattre, il dit pour toute harangue à ses guerriers : « Je veux qu'on tue tout, si ce n'est le « roi de France, parce que ce n'est qu'un « enfant : on doit lui pardonner; il ne sait « ce qu'il fait, il va ainsi qu'on le mène. « Nous le mènerons à Gand apprendre « à parler flamand. »

Ils s'étaient avantageusement postés vers Courtray, près du village de Rosbec, dont cette bataille a pris le nom, entre un ravin profond et un bois défendu par un fossé couvert d'un retranchement. L'envie de s'emparer d'une petite colline d'où ils pourraient fondre plus impétueusement sur les Français, leur fit abandonner cette position. Le connétable de France profita promptement de cette faute. Il fit couler par derrière un corps de cavalerie qui prit les Flamands à dos, pendant qu'il les attaquait de front. Ils se sentirent bientôt si serrés, qu'ils ne pouvaient plus remuer. Le carnage fut affreux et la défaite complète. La bataille ne dura qu'une demi-heure, et dans cet espace de temps les Flamands perdirent quarante mille hommes, et les Français cinquante soldats seulement. Exagération des deux côtés. Artevelle, sans aucune blessure, fut trouvé étouffé sous un monceau de morts. Si on eût marché droit à Gand, dans la consternation où était cette ville, il est probable qu'elle se serait rendue sans grande défense; mais les vainqueurs tournèrent vers Courtray, où le roi se logea avec les principaux seigneurs de la cour, et qui fut pillée et brûlée quand ce prince la quitta. De là on avait envoyé sonder les Gantois; mais ils avaient eu le temps de se rassurer, et ils portaient une telle aversion à Louis de Male, que plutôt que de rentrer sous son obéissance, ils offrirent de se mettre sous celle de la France, si on voulait unir leur ville au domaine de la couronne. Cette proposition n'agréa pas au duc de Bourgogne, qui aurait vu par là séparer de la Flandre la principale ville du comté dont il devait hériter. Par égard pour lui on rejeta cette offre. Comme l'hiver approchait, on ne jugea pas à propos d'entreprendre le siége. D'ailleurs des affaires plus urgentes rappelaient le roi à Paris.

[1383] L'esprit de sédition n'y était pas éteint; un nouveau soulèvement s'était manifesté pendant l'absence du roi, et il paraît que la révolte, pour nous servir du terme mis depuis peu en usage, *s'organisait*, avec l'intention de la propager dans tout le royaume. Le conseil de Paris, comme centre, tenait la correspondance avec ceux des principales villes, même, à ce qu'on croit, avec les Flamands. On a lieu de le conjecturer par le conseil que donna Nicolas Flamand, cet homme déjà noté dans les fastes des complots, pour avoir participé au meurtre des deux maréchaux de France assassinés auprès du dauphin, sous le roi Jean. Voyant les mutins près d'éclater, il leur dit : « Attendez; si ceux de Gand viennent à leur « entente, ainsi qu'on l'espère bien, « adonc sera-t-il heure de ce faire. Ne « commençons pas chose dont nous nous « puissions repentir. » Aussi la bataille de Rosbec fut un coup décisif pour la tranquillité de la France. Le roi la fit annoncer avec pompe aux Parisiens, « qui « aucun semblant de joie n'en démontrè- « rent. »

Charles revenait de Flandre avec une armée florissante. Cependant le conseil était embarrassé de la manière dont il conviendrait d'agir avec les Parisiens, qui ne se montraient ni soumis ni rebelles. Pour sonder leurs dispositions, le connétable et d'autres seigneurs envoyèrent préparer leurs hôtels et marquer les logements des troupes. Le roi n'était plus alors qu'à deux lieues. Comme si les Parisiens n'eussent su que de ce moment qu'il approchait, ils firent promptement leurs préparatifs pour le recevoir. Vingt mille bourgeois, armés de pied en cap, sortirent au-devant de lui, et se rangèrent en bataille dans la plaine de Saint-Denis. On ne savait si c'était pour combattre ou faire seulement parade de leur force. « Voici l'orgueil- « leuse ribaudaille, disaient les seigneurs, « plus orgueilleux encore : s'ils fussent « venus servir le roi au point où ils sont « quand il alla en Flandre, ils eussent « bien fait; mais ils n'en avoient pas la « tête enflée, fors que de dire et prier à « Dieu que jamais pied d'entre nous n'en « retournât. »

Dans l'incertitude où on était s'il ne faudrait pas en venir aux mains, le con-

nétable, l'amiral, les seigneurs d'Albret, de Couci, de la Trémouille, envoyèrent demander des sauf-conduits pour conférer. « Des sauf-conduits! répon« dirent les Parisiens : qu'ils viennent « sans crainte sur notre parole; ils seront « bien reçus. Nous ne sommes ici en ar« mes que pour montrer au roi les forces « de la ville de Paris, afin qu'il puisse s'en « servir dans le besoin, disposés que nous « sommes à lui obéir. » Les seigneurs, arrivés au milieu d'eux, partirent de cette protestation d'obéissance pour leur ordonner de la part du roi de laisser le passage libre. La troupe se retira sur-le-champ. Le jeune monarque entra à la tête de son armée. Des députés se présentèrent à la porte pour le complimenter. Il passa outre sans les écouter, alla droit à la cathédrale, où l'on chanta le *Te Deum*, et de là au palais. L'armée se distribua dans les quartiers. Il n'y eut aucun désordre. Les soldats avaient défense, sous peine de mort, de commettre aucune violence. Les bourgeois les logèrent sans résistance. Il n'y eut de punis que deux habitants qui se permirent publiquement des propos séditieux. Ils furent pendus à leurs fenêtres.

Le lendemain les ducs de Berry et de Bourbon parcoururent la ville à la tête de leurs hommes d'armes, arrêtèrent trois cents personnes, enlevèrent les chaînes des coins des rues, et les firent porter à Vincennes. Par une proclamation il fut ordonné aux habitants d'aller déposer leurs armes au Louvre. Il s'en trouva pour cent mille hommes. Alors commencèrent les exécutions. L'université alla en corps se prosterner au pied du trône pour demander grâce. La harangue était pathétique; le monarque fut ému. La jeunesse se laisse volontiers attendrir; mais le duc de Berry, qui était présent, et la plupart des gens du conseil, le raffermirent. Douze infortunés furent tirés des prisons, et placés enchaînés sur un char. Ils allaient à la mort à la vue d'un peuple immense, contenu par des gens armés : un morne silence marquait la consternation.

Entre eux se remarquait Nicolas Flamand, cet adroit artisan et conseil de sédition, trop digne du sort qui l'attendait. Mais par un contraste étrange, on y voyait aussi sur une planche élevée l'avocat du roi, Jean Desmarets. Il était accusé d'avoir pris les intérêts du peuple plutôt que ceux de la cour, lorsqu'il resta à Paris, pendant que les autres magistrats le quittèrent dans l'avant-dernière émeute, et d'avoir, par ses manœuvres, forcé le conseil à une paix qu'on regardait comme humiliante; ce qui avait enhardi la populace à la révolte présente. Mais on croit que son véritable crime était d'avoir imaginé les conditions de l'accord qui priva le duc d'Anjou de la régence, dans les premiers jours de ce règne. Ce prince ne lui pardonna pas. Il paraît cependant qu'on aurait désiré de lui un aveu, pour justifier sa condamnation, et lui faire grâce. Quand il fut sur l'échafaud, celui qui présidait à l'exécution lui dit : « Maître Jean, criez merci « au roi, afin qu'il vous pardonne. » Il répondit : « J'ai servi au roi Philippe, « son grand-aïeul, au roi Jean, et au roi « Charles, son père, bien et loyaument; « ne oncques ces trois rois ne me surent « que demander; ne aussi feroit cestui, « s'il avoit âge et connoissance d'homme: « à Dieu seul veux crier merci. » Dans le chemin, se voyant traîné avec des scélérats noircis de crimes, comme il s'en trouve dans les révolutions, il prononçait avec ferveur ces paroles du Psalmiste : *Judica me, Deus, et discerne causam meam de gente non sanctâ.* « Jugez-moi, « Seigneur, et séparez ma cause de celle « d'une nation perverse. » Le refus qu'il fit de racheter sa vie par un aveu répugnant à sa conscience, honore sa mémoire. Magistrat vénérable, que l'on citera volontiers entre ceux de son état qui, fermes dans leur devoir, ont péri, comme lui, victimes de la haine et des factions!

Aux exécutions succéda l'amnistie, à laquelle on donna toute la pompe capable de frapper le peuple et de le contenir dans la suite. Le roi parut sur un trône dressé au haut de l'escalier du pa-

lais. Le peuple, qui avait été convoqué, remplissait la cour, entouré de soldats au maintien menaçant, à l'air féroce. La crainte glaçait tous les cœurs. Le chancelier Pierre d'Orgemont prit la parole, s'étendit sur l'énormité des fautes passées, rappela les exécutions. « Tout n'est « pas fini, s'écria-t-il d'une voix ton- « nante; il reste encore bien des coupa- « bles à punir. M'expliqué-je selon vos « intentions, sire? » dit-il au roi, en se tournant vers lui. « Oui, » répondit le monarque. A cette redoutable affirmation, ses oncles se jettent à ses pieds; les dames et les demoiselles, sans coiffures et échevelées, tendent vers lui des mains suppliantes. Les larmes coulent, les sanglots se font entendre. Les hommes prosternés crient grâce et miséricorde. Le roi l'accorde, et prononce qu'il convertit la peine criminelle en civile, c'est-à-dire, le châtiment corporel en argent. Il aurait été plus noble, plus digne de la majesté royale d'accorder un pardon gratuit; mais cette générosité n'aurait été d'aucune utilité à ses oncles et à leurs avides courtisans. Les amendes furent excessives. Les plus favorablement traités y perdirent la moitié de leurs biens. On tira de ces rançons plus de quatre cent mille livres, dont il entra très-peu dans le trésor du fisc. Le roi abolit la charge de prévôt des marchands, l'échevinage, les quartiniers, dizainiers, et tout ce qui pouvait conserver aux Parisiens le droit ou la prétention de se gouverner eux-mêmes. Il les mit sous l'autorité d'un prévôt ayant une force armée à ses ordres. Les aides, le douzième denier, la gabelle et toutes les autres impositions furent rétablies sans aucune opposition. Le peuple sentit alors les maux suites immanquables des rébellions. Cependant jamais on ne lui persuadera qu'il sera plus mal après une révolte qu'auparavant. Les émeutes qui avaient éclaté à Rouen, dans les villes du Languedoc, de l'Auvergne, du Poitou, tenant par les correspondances à celle de Paris, furent punies, comme celle-ci, par la mort de quelques chefs, surtout par de fortes amendes; et partout les impôts se rétablirent.

Les Anglais, qui n'avaient pas paru en Flandre quand le roi y était, quoique sollicités par les Gantois, s'y montrèrent sitôt qu'il fut parti. Ce ne fut d'abord qu'une incursion; mais elle eut de particulier qu'elle porta le nom de croisade, et qu'elle était commandée par l'évêque de Norwich, qu'Urbain autorisait à faire la guerre aux Français clémentins et schismatiques. Des escadrons anglais plus considérables arrivèrent à l'appui des succès du prélat. Le roi envoya contre eux une armée qui les repoussa; mais ils ne se rembarquèrent qu'après avoir fait un riche butin sur leurs amis les Flamands, dont ils pillèrent les campagnes et rançonnèrent les villes. Louis de Male, rentré dans ses états, n'avait fait qu'une faible résistance. Battu dans une rencontre, il se retira en Artois, et mourut quelques mois après. Par sa mort les comtés de Flandre, d'Artois, de Réthel, de Nevers et celui de Bourgogne passèrent à son gendre Philippe le Hardi, qui, moyennant leur réunion au duché de Bourgogne, qu'il possédait à titre d'apanage, devint le plus puissant des princes non couronnés de l'Europe.

On a vu le duc d'Anjou, son frère, toujours ardent pour son expédition d'Italie, ne se croire jamais assez d'argent pour l'entreprendre. Il avait pris d'autorité les cent mille francs donnés par les Parisiens après la première émeute, et ne s'était pas oublié dans la distribution des dernières amendes. Il empruntait à toutes mains, faisait fabriquer une immense quantité de pièces d'or et d'argent; les monnaies ne travaillaient que pour lui. Lorsqu'il vit son trésor garni, non selon ses désirs, mais selon son pouvoir, son génie inventif lui suggéra de demander avis au conseil du roi sur son expédition; s'il devait la tenter, et quel secours on lui donnerait. Le but d'une pareille consultation se devina aisément: c'était de rendre, par l'approbation du conseil, si on la lui donnait, guerre de la

nation, une guerre qui lui était personnelle. On répondit qu'on ne pouvait rien décider de positif sur cet objet; mais que quelque parti qu'il embrassât, on était disposé à l'aider. Cette réponse vague ne le satisfaisait pas. Comme il paraissait balancer entre la résolution de rester ou de partir, le conseil du roi, qui aurait voulu le voir bien loin, se servit d'une ruse pour le déterminer. Jeanne, reine de Naples, celle qui venait de l'adopter et de lui résigner son royaume, comme héritière de la première maison d'Anjou, possédait aussi la Provence. On fit entendre au duc que s'il abandonnait sa mère adoptive, il n'aurait aucun droit à cette province; qu'en conséquence il serait de l'intérêt du royaume de s'en emparer et de la réunir à la couronne. On envoya même des commissaires à Avignon, chargés d'engager le pape à favoriser cette réunion. Ce projet inquiéta le duc. Il écrivit au souverain pontife de n'entendre à aucun traité de Provence que pour lui, et il se décida à commencer son entreprise.

A la fin de mai 1382, il prit la route de la Provence, et s'y fit reconnaître héritier de la reine Jeanne. Clément le reçut solennellement en consistoire, lui posa sur la tête la couronne de Naples, et fulmina une sentence d'excommunication contre Charles de Duras, son compétiteur. Celui-ci était déjà en possession, couronné aussi à Rome par Urbain, et, comme son rival, pourvu d'anathèmes et d'excommunications. Louis d'Anjou partit d'Avignon, ayant à sa suite trois cents mulets et une multitude de chariots chargés d'or, d'argent et de toute sorte de munitions. Son armée était composée de soixante mille hommes, les meilleures troupes de l'Europe. On y voyait briller toute la magnificence que le luxe guerrier pouvait étaler. Il franchit les Alpes, entre en Lombardie, traverse rapidement tout le pays jusqu'au royaume qu'il allait conquérir. Arrivé sur la frontière, il envoie défier Charles de Duras, et le somme de lui assigner le lieu et le jour de la bataille.

En effet, il avait déjà grand besoin d'une action décisive. Les équipages de l'armée avaient été en grande partie pillés par les montagnards en passant l'Apennin. Pour réparer ces brèches et retenir sous ses drapeaux les guerriers attachés à sa fortune, il fut obligé d'ouvrir largement ses trésors. L'or s'en écoula rapidement. Sa femme, restée en France, recrutait pour lui, et fit partir un supplément considérable, qu'elle adressa par Venise. Le prince chargea le baron de Craon d'aller le recevoir. Le jeune favori crut devoir faire dans cette ville les honneurs du monarque qui l'envoyait. Il donna des fêtes brillantes, consuma une grande partie du trésor en jeux et en débauches, et garda le reste. Pendant ce temps, le malheureux Louis vendait sa vaisselle, ses équipages, et jusqu'à sa couronne. Charles connaissait la situation fâcheuse du prince français, et plus celui-ci désirait une bataille, plus l'autre avait soin de l'éviter. Il ne se montrait que sur la défensive, et ruinait l'armée ennemie par les marches qu'il la forçait de faire continuellement pour le poursuivre.

[1384] Un jour, le duc d'Anjou crut le moment arrivé de se mesurer avec lui. Charles s'était renfermé dans Barlette : Louis fait le ravage autour de la ville, et croit l'avoir attiré au combat, lorsqu'il le voit sortir à la tête de son armée. En effet, il la range en bataille en présenee des Français, et au moment où l'on n'attendait plus que le signal, il la fait rentrer dans ses murs. D'Anjou, hors d'état d'attaquer la ville, se retire plein de rage. Il rencontre près de là un corps avantageusement posté; il l'attaque en désespéré, est blessé, et meurt la première année de son règne, plutôt de chagrin que de ses blessures. L'armée se dissipa sans être poursuivie. On voyait sur les chemins d'Italie la plupart des seigneurs et chevaliers sans armes, presque nus, demandant l'aumône pour regagner leur patrie. Cette malheureuse expédition laissa en France de longs et tristes souvenirs. Le baron

de Craon eut l'audace de reparaître à la cour avec un équipage magnifique : l'énorme dépense qu'il y fit lui suscita des protecteurs contre les poursuites de la veuve du duc d'Anjou et de ses enfants. Il fut cependant condamné à une restitution de cent mille francs, faible atteinte portée aux richesses qui lui restèrent. On peut croire que cette funeste entreprise a été en grande partie la cause des troubles qui ont agité la France sous Charles VI. Sans le désir d'une couronne qui le tourmentait, le duc d'Anjou n'aurait peut-être pas spolié la succession de son frère. Le trésor du défunt aurait dispensé de mettre ou de grossir les impôts pour faire face aux dépenses ordinairement nécessaires dans le commencement d'un règne, et l'esprit du peuple ne se serait point aigri et disposé à devenir l'instrument de l'animosité des factions.

[1385] Charles VI atteignait bientôt seize ans. Il était grand, fort et adroit dans tous les exercices du corps. Les noces du duc de Nevers, fils du duc de Bourgogne, et plus jeune que lui, lui firent naître et la pensée et le désir du mariage. On lui chercha une épouse en Allemagne, comme son père l'avait recommandé. Les suffrages des envoyés se réunirent en faveur d'Isabelle, fille du duc de Bavière-Ingolstadt, et arrière-petite-fille de l'empereur Louis V. Dans la crainte que présentée comme future épouse, et ne réussissant pas à plaire, elle n'essuyât un refus mortifiant, on la fit venir en France sous prétexte d'un pèlerinage. L'entrevue eut lieu à Amiens. Elle fut toute à l'avantage de la princesse. Le roi en fut si enchanté, qu'il ne voulut pas attendre les préparatifs du mariage, dont la cérémonie devait se faire à Arras, chez le duc de Bourgogne; et il fut célébré immédiatement dans la cathédrale d'Amiens, où Isabeau parut la couronne sur la tête.

Les réjouissances furent troublées par des nouvelles désagréables de la Flandre. Les Gantois, qui avaient échappé au siége, après leur défaite à Rosbec, continuèrent la guerre, et se donnèrent pour chef un général entreprenant, nommé François Altremen. Il prit par escalade la ville de Dam, où les bourgeois de Bruges avaient déposé leurs richesses lorsqu'ils étaient menacés par Artevelle. Les Gantois y firent un butin immense. Dans le désordre d'une ville prise d'assaut, Altremen eut assez d'empire sur ses soldats pour préserver de toute insulte beaucoup de dames et de demoiselles, qui, selon l'usage alors pratiqué, avaient été invitées aux couches de la dame de Ghistelle, épouse du gouverneur : celui-ci était allé au mariage du roi, et ce fut son absence qui enhardit Altremen à tenter la surprise.

Malgré la trêve subsistante entre la France et l'Angleterre, les Anglais parurent dans les hostilités des Flamands. Ils effleurèrent dans leurs courses quelques parties des frontières françaises. Le conseil prit la résolution de frapper contre eux un coup décisif, et de porter dans leur île les fléaux dévastateurs qu'ils répandaient sur le continent. Pour subvenir aux dépenses de l'armement que l'on méditait, on eut recours à un emprunt. Voici comme il se fit. On dressa un état des bourgeois aisés et des sommes qu'ils pouvaient fournir, chacun à proportion de ses revenus. La liste arrêtée au conseil fut mise entre les mains des receveurs chargés du recouvrement. Le terme du remboursement, mais sans intérêt, était indiqué. Le roi s'y engagea sur sa parole d'honneur. Il trompa tout le monde, dit un historien, quand il s'acquitta de sa promesse. Outre cet expédient, les impositions furent doublées et exigées avec la plus grande rigueur. En attendant le grand embarquement, l'amiral Jean de Vienne alla porter des secours en Écosse, alors en guerre avec l'Angleterre.

La frayeur des Anglais à la vue de ces préparatifs fut extrême. Toute la nation prit les armes, sans excepter les laboureurs, le clergé et les religieux, obligés de marcher quand la patrie était menacée. Jamais il n'y eut chez eux de cir-

constance plus alarmante que la crainte d'une descente des Français. Elle ne fut pas tentée, parce que le duc de Bourgogne, plus attaché à ses propres intérêts qu'à ceux du royaume, fit traîner les préparatifs jusqu'à ce que la saison propre à l'embarquement fût passée; alors il n'eut pas de peine à obtenir que l'armée destinée contre l'Angleterre fût employée contre les Flamands, d'autant plus qu'on voulait tirer vengeance du capitaine Altremen, qui avait formé le projet de brûler la flotte française dans le port de l'Écluse, et qui avait pensé réussir.

L'armée envoyée contre lui porta la terreur jusqu'à Gand. Elle fit dans ses ravages beaucoup de prisonniers. Le plus grand nombre était massacré sur-le-champ. Quelques-uns de ceux qu'on épargna d'abord, amenés devant le roi, pressés de reconnaître le duc de Bourgogne pour leur souverain et de lui prêter serment de fidélité, répondirent que le roi pouvait assujettir les corps des Flamands, mais jamais leur esprit. « Qnand nous « serons morts, ajoutèrent-ils, nos os « se rassembleront pour combattre. » Comme on voulait effrayer le peuple, cette réponse généreuse ne sauva pas les victimes dévouées à la mort. Un des condamnés, parent de presque tous ces infortunés, offrit de les exécuter si on voulait lui accorder la vie. Et en effet il leur trancha la tête à tous; mais quand il s'attendait à être relâché pour prix de son infâme barbarie, il avait inspiré tant d'horreur, qu'on lui fit subir le même supplice.

Le duc de Bourgogne parvint cependant à amener les Flamands à un accommodement, malgré leur opiniâtreté; mais il tenta vainement de les séparer de l'obédience de Rome, pour les faire adhérer à celle d'Avignon : l'avidité de Clément pour toute espèce de richesses, sa rapacité exercée sur les biens de l'église, trop connue même en France, où elle ne cessait d'exciter des murmures et des plaintes, empêcha les nouveaux sujets de Philippe de se prêter au désir de leur souverain.

[1386] Ainsi les immenses préparatifs de la France pour porter un coup décisif à l'Angleterre ne profitèrent qu'au duc de Bourgogne. L'expédition de l'amiral Jean de Vienne ne procura pas non plus l'avantage qu'on en espérait. Les Écossais voyant par la guerre de Flandre, qui occupait les forces de la France, toutes celles des Anglais prêtes à tomber sur eux, s'accommodèrent avec leurs voisins. Il convint alors aux Français de se retirer. On crut que l'accord avait été hâté par la conduite licencieuse des jeunes Français. On reproche même à Jean de Vienne, qu'on peut certainement croire d'un âge plus que mûr, de les avoir autorisés par son exemple. Cependant son expédition ne fut pas inutile; il rapporta en France des lumières sur l'état de la cour d'Angleterre et des forces du royaume. La cour était dominée, comme en France, par les oncles du roi, mais avec plus de désordre. La milice, formidable en nombre, était très-peu redoutable en effet. Dans une circonstance de révolte, mille hommes d'armes avaient dissipé une armée de cent mille hommes. L'amiral donna encore d'autres indications encourageantes, sur lesquelles on se détermina à une autre expédition.

On jugera de l'immensité des préparatifs par la description de Villaret, dont nous emploierons les propres termes. « Le port de l'Écluse était le rendez-vous « de la flotte destinée au passage. On y « comptait plus de quinze cents vais- « seaux. Ces navires, à la vérité, n'étaient « pas de la grandeur de nos vaisseaux de « ligne; mais il fallait qu'ils fussent con- « sidérables, puisqu'on les destinait à « porter une armée de plus de cent mille « hommes, où devaient se trouver le roi, « les princes du sang, les seigneurs, « toutes les munitions de guerre et de « bouche, et cinquante mille chevaux « au moins, puisqu'il y avait vingt « mille tant chevaliers qu'écuyers. Les « frais seuls de la flotte montèrent à « trois millions, et la valeur de l'ar- « gent était dix fois moindre qu'aujour- « d'hui. On avait acheté des bâtiments

« dans les ports de Hollande et de Zélande.
« Outre cette quantité prodigieuse de « vaisseaux, le connétable de Clisson « avait lui seul rassemblé une flotte de « soixante et douze voiles. Il faisait en « même temps travailler à la construc« tion d'un édifice aussi effrayant par la « dépense qu'étonnant par sa singula« rité. C'était une ville de bois de trois « mille pas de diamètre, munie de tours et « de retranchements, capable de contenir « une armée entière. On devait s'en servir « après le débarquement, pour avoir, en « arrivant en Angleterre, une place d'ar« mes à l'abri des insultes de l'ennemi. « Cette ville, composée de pièces de rap« port, fut placée sur la flotte que le con« nétable tenait prête en Bretagne. Toute « la magnificence que le luxe de ce siècle « pouvait étaler fournit un surcroît de « dépense. La sculpture et la peinture « semblaient se disputer l'honneur d'em« bellir les bâtiments de la plupart des « seigneurs. » Les proues et les mâts, dit Mézeray, étaient richement décorés de leurs armes et ecussons, et les voiles bigarrées d'ouvrages d'or et de soie.

La confiance était si générale, qu'on marchait à cette expédition comme à une conquête assurée. Le soldat se rendait de toutes les provinces au port de l'Écluse avec un air de triomphe qui augmentait la licence naturelle aux gens de guerre, surtout à ceux qui sont mal payés, comme ils l'etaient alors. Malheur aux provinces qu'ils traversaient! On touchait à la fin de l'été. « Les pauvres la« boureurs qui avaient recueilli leurs « grains, dit un historien du temps, n'en « avaient que la paille; s'ils en parlaient, « ils étaient battus ou tués. Les viviers « étaient mis à sec, les maisons abat« tues pour faire du feu. Les Anglais, « s'ils fussent arrivés en France, n'eus« sent pu faire plus de mal que les sol« dats français y faisaient. Ils disaient : « Nous n'avons point d'argent mainte« nant, mais nous en aurons au retour; « si vous payerons tout sec. »

Le roi était à l'Écluse, et animait tout par sa présence. Il essaya même de la mer, et en parut content. « Conneta« ble, disait le jeune monarque à Clis« son, j'ai été en mon vaissel, et me « plaisent grandement bien les affaires « de mer, et croi que je serai bon mari« nier. » Tout était prêt; on n'attendait plus que le duc de Berry, qui devait amener les troupes très-nombreuses de la Guienne et du Berry, son apanage. Le roi lui envoyait courriers sur courriers pour le hâter. A chaque moment on croyait le voir arriver. Pendant ces délais, le temps, jusqu'alors favoble au départ, changea. Une tempête dispersa la flotte qui de Bretagne apportait la ville de bois de Clisson, et poussa en Angleterre un vaisseau chargé d'une partie de cette charpente. L'embarquement était devenu impraticable quand le duc de Berry parut. Le roi lui fit des reproches. Le prince tourna la chose en plaisanterie. On congédia les troupes; les vaisseaux furent désarmés. Le duc de Bourgogne demanda et obtint ce qui restait de la ville de bois, et l'expédition fut remise à une autre fois.

Deux choses étonnent dans cette affaire, et donnent lieu à deux questions. Pourquoi s'est-on opiniâtré à attendre le duc de Berry? et pourquoi a-t-il affecté tant de délais? On ne peut guère répondre à ces questions que par des conjectures. Quant à la première, il est certain que le duc de Berry s'était déclaré assez publiquement contre cette entreprise. Sans doute il avait auprès de son neveu des personnes ou gagnées, ou qui, pour faire leur cour à l'oncle, à chaque nouveau délai recommandaient de la patience et des égards pour celui qui se faisait attendre; et le jeune prince, par faiblesse, se sera cru obligé à cette condescendance pour son oncle. La seconde question, pourquoi le duc de Berry a-t-il affecté tant de délais? peut présenter une solution assez probable. Le duc de Berry était prodigieusement avide d'argent, non pour acquérir des états, comme ses deux frères, les ducs d'Anjou et de Bourgogne, mais pour dépenser fastueusement et prodiguer.

Le duc de Lancastre aurait sacrifié le royaume de Richard, son neveu, à ses propres prétentions sur la couronne de Castille. Sous prétexte de négociations pour la paix, les deux oncles, les ducs de Berry et de Lancastre, avaient eu, avant les préparatifs de guerre, une entrevue. Rien n'y fut décidé; cependant ils s'étaient séparés avec un air de satisfaction et les apparences de la meilleure intelligence. Le duc de Lancastre montra une entière sécurité sur les dangers de l'Angleterre, et en sortit même avec des troupes pour aller attaquer la Castille. Le duc de Berry, par ses délais, fit manquer la saison de l'embarquement. La conclusion est facile à tirer, surtout quand l'histoire atteste en plusieurs endroits que le plus sûr rempart des insulaires nos voisins contre nos efforts, a souvent été l'argent et l'intrigue.

[1387] Ils perdirent alors un homme qui leur avait été fort utile en ce dernier genre. Charles le Mauvais, roi de Navarre, haï et méprisé dans sa propre famille pour ses forfaits, passait de tristes jours dans sa Navarre, se consolant de son inaction par la débauche et le plaisir de mal faire. Ses possessions de Normandie et de Languedoc restaient toujours séquestrées, mais sous la garde de Charles, l'aîné de ses fils. On avait cru devoir cette déférence à la bonne conduite de ce prince et de ses frères et sœurs, qui ne participaient pas aux crimes de leur père. Toujours occupé de pensées sinistres, Charles le Mauvais, tant par dépit de ce qu'on lui retenait ses biens, que pour exciter dans le royaume des troubles dont il pourrait profiter, conçut le projet d'empoisonner, en une seule fois, le roi, son frère, les ducs de Berry, de Bourgogne et de Bourbon, et les seigneurs qu'ils admettaient à leur société.

Le hasard conduisit à sa cour un de ces ménestrels qui parcouraient les provinces, chantant, jouant des instruments, bien reçus dans les châteaux. Il se nommait Gauthier le Harpeur. Son valet, appelé Robert Wourdreton, Anglais, parut au Navarrois propre à exécuter le forfait qu'il méditait. Il prit lui-même le soin d'apprendre au scélérat la propriété meurtrière de l'arsenic, la dose nécessaire pour faire mourir, les lieux ordinaires où il se vendait. « Tu en trou« veras, lui dit-il, chez les apothicai« res, dans les grandes villes par où tu « dois passer en allant à Paris. » Il l'instruisit aussi des moyens de s'introduire dans le palais. « Quand tu y auras acquis « quelque habitude, tray-toi près de la « cuisine, du dressouer, de la bouteille« rie, ou de quelques autres lieux où « mieux tu verras ton point, et de cette « poudre mets ès potages, viandes ou « vins desdits seigneurs. » L'Anglais promit tout, partit, acheta le poison à Bayonne, fut arrêté en arrivant à Paris, interrogé, condamné à être tiré à quatre chevaux, et exécuté. Le moyen par lequel cet attentat a été découvert si promptement est ignoré. On présume qu'il fut révélé à la cour de France par le prince Charles, qui résidant alors auprès de son père, en eut connaissance, et que ce fut en reconnaissance de cet avis que le nom du roi de Navarre ne parut pas dans le procès.

Mais si la justice des hommes l'épargna, celle de Dieu le punit rigoureusement dès cette vie. Les excès continuels de la volupté avaient hâté chez lui les progrès de l'âge, et il était vieux, quoiqu'il n'eût que cinquante-six ans. Pour ranimer sa chaleur languissante, il se faisait envelopper quelquefois d'un drap imbibé d'esprit de vin. Son valet de chambre finissant de coudre le drap, et ne trouvant point auprès de lui ses ciseaux pour couper le fil, en approche la bougie. Le feu y prend rapidement, se communique au drap, et avant qu'on puisse arracher au prince cette funeste enveloppe, il est brûlé jusqu'aux os, et expire trois ou quatre jours après dans d'affreux tourments.

Sa mort donna lieu à une procédure singulière. La confiscation de ses villes de Normandie n'avait pas reçu, quand

elles furent mises sous le séquestre, toutes les formes nécessaires. Cependant il était de l'intérêt du royaume qu'elles fussent réunies à la couronne. Le roi tint à ce sujet un lit de justice. Le roi de Navarre, dont on n'ignorait pas la mort, fut cité à la table de marbre, et sommé de comparaître en personne. Il y eut dans cette cause de longs discours. Apparemment les défenseurs du Navarrois crurent pouvoir exciper de la mort du coupable, puisque l'avocat général s'appliqua, dans le sien, à prouver que le vassal criminel de lèse-majesté pouvait être poursuivi, même après sa mort. Cependant il n'y eut pas de jugement définitif. La cause fut seulement mise en état d'être jugée, afin d'amener les fils du défunt, par la crainte d'une décision, à se contenter d'un équivalent qu'on leur offrait en échange des domaines de Normandie, dont le parti que les Anglais en avaient tiré, lorsque les villes étaient entre les mains du père, montrait l'importance.

Le mauvais succès des préparatifs contre les Anglais chagrinait d'autant plus le roi, qu'ils triomphaient de cette perte, et qu'ils semblaient le défier dans leur île. Une vengeance particulière du duc de Bretagne fit avorter de nouveaux desseins contre eux. On a vu que Clisson, connétable de France, s'était porté avec ardeur au projet de la descente, et que pour contribuer à cette entreprise, il avait présidé lui-même à des armements en Bretagne, où il possédait de grands et riches domaines. Autrefois il avait combattu pour la maison de Blois contre celle de Montfort, que le traité de Guérande avait mis en possession du duché de Bretagne. Par ce même traité le nouveau duc s'était engagé à payer la rançon de Jean de Blois, fils de son compétiteur, et à lui faire épouser sa sœur; mais il avait négligé l'un et l'autre article, et le malheureux prince languissait en Angleterre, désespérant de jamais recouvrer sa liberté. Elle lui fut rendue par la générosité de Clisson, qui réparant les torts du duc, paya la rançon du prince et devint son beau-père. Soit qu'il restât au duc quelque ressentiment de cette ancienne querelle, soit qu'il vît de mauvais œil, si puissant dans ses états, un homme qu'il croyait mal disposé pour lui, sous prétexte de prendre ses avis sur une forteresse qu'il faisait bâtir, il l'attire dans le donjon, le fait charger de chaînes, et ordonne au gouverneur, nommé Bavalan, de le renfermer dans un sac, sitôt qu'il sera nuit, et de le jeter à la mer. A ce commandement, le gouverneur tombe aux pieds de son maître, lui remontre l'affreuse atrocité d'un pareil ordre, et les suites funestes qu'il peut avoir. « Ne m'en parle plus, répond le « duc, obéis : l'heure est venue que j'au- « rai raison de ce méchant paillard, qui « m'a tant outragé. »

Pendant la nuit, l'idée du crime qui se commettait sans doute alors lui revint à l'esprit, et écarta de lui le sommeil. Il éprouvait des angoisses de repentir, et désirait qu'on ne lui eût pas obéi. Quand Bavalan parut le matin devant lui, il le regarda avec inquiétude; mais au mot de *C'en est fait*, que lui dit tristement le gouverneur, il entra dans des convulsions de désespoir, s'abandonna aux gémissements, ne voulut de la journée ni prendre de nourriture ni voir personne. Bavalan le laissa jusqu'à la nuit dans cet état de désolation, et s'étant assuré que son repentir était sincère, il lui dit enfin : « Consolez-vous, Clisson « n'est pas mort. » Ce fut un poids énorme ôté à la conscience du duc. « Bavalan, « lui dit-il, tu as été bon serviteur de « ton maître, et tu m'as fait le meilleur « service qu'oncques homme fit à un « autre. » Cependant il ne voulut pas perdre entièrement le fruit de sa perfidie, et mit à prix la liberté du connétable. Cet événement interrompit les préparatifs que la France faisait contre l'Angleterre; préparatifs dont Clisson était l'âme, et d'où l'on a conjecturé que le duc avait été en grande partie inspiré par les Anglais. Dans le même temps le duc de Gueldres, qui pour quelques-uns de ses états était vassal de la couronne, envoya,

sous prétexte de déni de justice, défier le roi. Charles VI marcha en personne pour le punir de son audace. Il l'aurait privé de son duché, si le duc de Juliers, son père, n'eût interposé sa médiation. « Il faut pardonner à mon fils, disait-« il aux commissaires du roi; c'est un « fou. » Oui, mais un fou intéressé; car on découvrit que les Anglais lui avaient donné de l'argent et assuré une pension pour déclarer la guerre à la France; système toujours suivi par eux et avec succès, de payer sur le continent des diversions à l'effet de garantir leur île.

Le connétable revint à la cour, ardent de colère, et demandant vengeance de la perfidie exercée à l'égard du premier officier de la couronne. Les opinions furent partagées à ce sujet. Les ducs de Berry et de Bourgogne, s'apercevant du crédit que Clisson prenait auprès du roi, voulaient que cette affaire fût mise en oubli, de peur que la vengeance qu'on en tirerait ne le rendît encore plus puissant. Les discussions qui eurent lieu dans le conseil à cet égard manifestèrent des haines personnelles, des jalousies et des germes de factions prêts à se développer. Cependant le duc de Bretagne fut mandé à la cour; il s'y rendit après de longs délais, et seulement pour prévenir l'orage qui grondait déjà contre lui. Des discussions, également prolongées, se terminèrent enfin par la restitution des places du connétable, et celle de la rançon que le duc avait encore exigée de lui. On les fit alors embrasser; mais leur haine n'était pas éteinte, et n'en fut longtemps encore que plus implacable.

[1388] Le roi atteignait vingt-un ans. On s'apercevait qu'il commençait à se lasser de la tutelle de ses oncles. Ce qui s'était passé à l'égard des armements contre l'Angleterre, lui faisait voir qu'ils songeaient plus à leur intérêt personnel qu'à ceux du royaume. Dans ces dispositions, il se trouva des gens, peut-être fut-ce le connétable, qui lui persuadèrent de commencer à régner par lui-même. En revenant de Gueldres, il s'arrêta à Reims pendant les fêtes de la Toussaint; là, dans une assemblée composée de princes du sang, de plusieurs seigneurs et de gens du conseil, il demanda, comme par forme de consultation, s'il ne convenait pas qu'il prît en main les rênes du gouvernement. On se déféra quelques moments les uns aux autres l'honneur d'opiner les premiers; mais enfin le cardinal de Laon, qui d'abord avait refusé la parole, la prit; et une fois échauffé, il fit un tableau frappant des vices de l'administration, et des portraits si ressemblants des seigneurs jusqu'alors admis au ministère, surtout du duc de Bourgogne, qu'il était impossible de les méconnaître. Il conclut qu'il était important que le roi se chargeât lui-même de l'administration. Tout le conseil fut du même avis. Le jeune monarque se tourna du côté de ses oncles, les remercia affectueusement des soins qu'ils avaient pris jusqu'à ce jour, les en déchargea pour la suite, et déclara que son intention était de régler désormais les affaires par lui-même. Les deux oncles, quoiqu'ils ne s'attendissent pas à une si prompte résolution, n'en marquèrent aucun mécontentement. Quelques jours après, le cardinal de Laon mourut; il se crut empoisonné, et les chirurgiens qui ouvrirent son corps ne détruisirent pas le soupçon.

On vit alors ce qui a coutume d'arriver dans les changements de gouvernement : ceux qui étaient en faveur furent disgraciés. A leur place parurent des courtisans, ou ignorés, ou éloignés auparavant. Quatre ministres se partagèrent l'administration, le Bègue de Vilaines, le seigneur de la Rivière, Jean le Mercier, seigneur de Noviant, et Jean de Montagu, sous l'inspection du connétable, qui avait toute la confiance du jeune monarque.

Selon l'usage, ils ne manquèrent pas de décrier la conduite de leurs prédécesseurs, de rejeter sur eux tous les maux de l'état, de faire au peuple de magnifiques promesses, qui aboutirent à la suppression d'une augmentation d'impôts, établie l'année précédente pour les frais

de la guerre qu'on comptait avoir. Afin de verser de l'odieux sur l'ancien ministère, il fallut bien montrer le châtiment de quelque coupable. Le sort tomba sur Audouin de Chanveron, prévôt de Paris, chargé de la répartition de l'imposition; opération délicate, dans laquelle il est rare qu'on ne se fasse pas des ennemis. Il prouva que s'il avait commis quelque faute dans l'assiette ou le recouvrement, c'était par l'ordre exprès des ducs de Berry et de Bourgogne. Sa gestion d'ailleurs était apparemment bien pure, puisqu'on fut réduit à lui reprocher six francs offerts à sa femme, et à lui un quart de vin et quelques volailles, présents d'usage quand il installait des huissiers et des procureurs. De ces griefs ou autres semblables, on forma un corps d'accusations sur lesquelles on le condamna à la mort comme concussionnaire; mais on lui accorda en même temps sa grâce, et même la permission de faire insérer dans les lettres, avec les inculpations, les réponses qui le justifiaient. Les ducs de Berry et de Bourgogne se retirèrent chacun dans leur apanage. Après leur départ, il se trouva bien peu de vaisselle, de tapisseries et de joyaux dans le palais du roi, pendant que ceux qu'ils allerent habiter furent vus tout à coup abondamment garnis et superbement meublés. Le jeune monarque pria le duc de Bourbon, son oncle maternel, de rester auprès de lui, et de l'aider de ses lumières, et lui rendit, en plein conseil, le juste témoignage que ses actions avaient toujours été dirigées vers le bien de l'état.

Plusieurs reglements parurent alors sur des objets plus ou moins importants, à commencer par le parlement. Le roi fixa le nombre des conseillers de la grand'-chambre à quinze clercs et quinze laïcs; des enquêtes, à vingt-quatre clercs et seize laïcs; des requêtes, à deux clercs et quatre laïcs. Ils ne pourront s'absenter sans permission du roi : les religieux en sont exclus, et il est enjoint de n'avoir aucun égard aux lettres qu'obtenaient quelquefois des gens en faveur pour suspendre le cours de la justice. Il est pourvu par des lois de police sages et sévères à la sûreté et au nettoiement de Paris, où l'amas des immondices formait des cloaques d'où s'élevait un air empesté. L'usure des juifs fut réprimée; l'éloignement des lépreux, séquestrés hors de la ville, fit cesser la crainte de la contagion qu'ils répandaient. On ferma enfin les repaires où les mendiants allaient cacher l'abus qu'ils faisaient des aumônes surprises à la pitié. On nommait un de ces lieux *la cour des miracles,* parce que ces malheureux, sortis le matin boiteux, aveugles, estropiés, couverts de plaies, délivrés, en rentrant, de leurs bandages, paraissaient tout à coup sains comme par miracle, et se livraient aux plus crapuleuses débauches.

[1389] Dans une jeune cour tout est occasion de plaisir. Quand l'âge de donner l'ordre de chevalerie aux princes Louis II et Charles, fils de Louis d'Anjou, roi de Naples et de Sicile, fut arrivé, il y eut des tournois qui durèrent trois jours. Le roi et le duc d'Orléans, son frère, y combattirent. Le jeune monarque montrait pour les exercices violents une ardeur qui tenait de l'emportement. Les dames y assistaient; les joutes furent suivies de bals parés et masqués. Dans ce même temps, Louis, duc d'Orléans, frère du roi, épousa Valentine Visconti, fille du duc de Milan, Jean Galéas. Elle eut en dot la ville d'Asti, et il fut stipulé dans le contrat que si ses deux frères venaient à mourir sans enfants mâles, elle ou ses héritiers succéderaient au duché de Milan. C'était déjà trop des prétentions que la couronne de Naples donnait à la maison royale de France en Italie, sans les augmenter encore de celles que ce mariage lui donna sur le Milanais.

Le couronnement de la reine fut précédé d'une entrée solennelle dans la capitale. Les Parisiens la rendirent la plus pompeuse qu'il était possible. Les spectacles qu'ils donnèrent leur paraissaient dans ce temps ce que nous paraissent les nôtres, c'est-à-dire, les plus beaux qu'on pût donner. A la porte Saint-Denis, des

enfants habillés en anges chantaient des cantiques. « La sainte Vierge tenoit en« tre ses bras un petit enfant, lequel « s'esbatoit à part soi avec un petit mou« linet fait d'une grosse noix. » De jeunes filles, extrêmement parées, mais modestes, présentaient aux passants clairet, hypocras et piment. Devant l'hôpital de la Trinité, des chevaliers français et anglais représentaient le pas d'armes de Saladin. Plus loin on voyait « Dieu séant « en sa majesté, et de petits enfants de « chœur chantoient moult doucement en « forme d'anges. » Deux d'entre eux se détachèrent de la voûte de l'arc de triomphe, et vinrent poser une couronne de prix sur la tête de la reine. Elle trouva ensuite une salle de concert; puis, au petit Châtelet, la représentation d'un lit de justice. D'un bois voisin s'élança un cerf blanc; il devait être d'or massif, mais on n'eut pas le temps de le fondre. Un lion et un vautour, sortis du même bois, vinrent l'attaquer. Un homme caché dirigeait les mouvements du cerf, qui brandissait une épée, et roulait les yeux en menaçant. Le plus singulier fut un voltigeur qui descendit sur une corde tendue du haut des tours Notre-Dame jusqu'au pont, quand la reine y entra. Comme il faisait déjà nuit, il tenait un flambeau à chaque main. Le roi, pour jouir de ces spectacles, monta en croupe derrière Savoisi, et reçut quelques horions dans la foule. La reine fut couronnée dans la sainte Chapelle. Quatre des principaux bourgeois lui présentèrent une nef d'or, deux grands flacons, deux drageoirs et deux bassins d'argent; à la duchesse d'Orléans, deux services de vaisselle; au roi, quatre pots, six trempoirs et six plats d'or. Deux hommes déguisés, l'un en ours, l'autre en licorne, deux autres noircis et habillés en Mores, portaient ces présents. « Grand merci, bon« nes gens, ils sont biaux et riches, » dit le roi aux bourgeois qui les offrirent; et le lendemain la gabelle fut augmentée.

Il n'y a pas jusqu'aux cérémonies funèbres qui ne servirent aux amusements de la cour. Le roi fit faire un service solennel à du Guesclin, dans l'église de Saint-Denis. On ne sait pourquoi cette réminiscence, à moins que ce ne fût pour donner une marque de faveur à Clisson, Breton comme lui, son compagnon d'armes et son successeur dans la dignité de connétable. Il conduisait le deuil. Tout se passa selon le cérémonial pompeux de l'ancienne chevalerie. L'offrande était de quatre coursiers, deux armés en guerre, deux pour les tournois. Les ducs de Bourgogne, de Bourbon, de Lorraine et de Bar les présentaient, précédés des plus grands seigneurs, qui portaient l'écu, l'épée, la lance, le casque, les gantelets et les autres pièces de l'armure. L'évêque d'Auxerre officiant fit l'éloge du bon connétable. C'est la première oraison funèbre qui ait été prononcée dans l'église.

Ces spectacles, tant funèbres que joyeux, coûtaient prodigieusement, surtout avec un prince qui, dit une chronique, donnait mille écus où son père n'en donnait que cent. Le peuple, toujours sûr d'être appelé à remplir les vides du trésor, murmurait de ces dépenses. Il eut cependant quelques espérances de soulagement dans l'accord qui se fit avec l'Angleterre. Ne pouvant convenir de la paix, des commissaires assemblés dans la chapelle de Bellinghen, entre Boulogne et Guines, sur un terrain neutre entre les possessions françaises et anglaises, conclurent une trêve de trois ans. Ils y comprirent la Castille, le Portugal, l'Aragon, la Navarre, l'Écosse, la Flandre, le Brabant, les duchés de Gueldres et Juliers, et la république de Gênes. Ainsi dès lors le sort des deux nations réglait celui d'une grande partie de l'Europe.

On n'a point vu paraître, dans le service de du Guesclin, le duc de Berry. Il était alors en Languedoc, nonchalamment occupé à jouir des délices d'une vie efféminée et fastueuse, qu'il aimait sur toute chose. Les peuples confiés à son gouvernement, il les regardait

comme faits pour ses plaisirs, et les traitait en tyran. Quand ils se plaignaient de l'excès des impositions, il les doublait, et punissait la résistance par des amendes, par la prison, et même par des supplices. Un ministre nommé Bétisac était l'inventeur, la cause et l'instrument de ces vexations. Le roi en fut témoin dans un voyage qu'il fit dans les provinces méridionales du gouvernement de son oncle. Il paraît même que ce voyage n'était entrepris que pour réprimer ces désordres. Le monarque y mena, avec ses deux oncles, les ducs de Bourgogne et de Bourbon, une cour nombreuse et une partie de son conseil.

Bétisac fut arrêté. Le premier grief qui déposait contre lui était son immense richesse. Quand les juges lui demandèrent d'où il la tenait, il répondit naïvement : « Monseigneur de Berry veut « que ses gens deviennent riches. » Un incident embarrassa le tribunal. Le duc envoya des lettres par lesquelles il avouait tout ce que Bétisac avait fait, et le réclamait comme justiciable de lui seul. Comment condamner un homme qui n'avait agi que par l'ordre d'un maître revêtu de l'autorité suprême? Une ruse perfide fit tomber sur le malheureux, pour un crime supposé, la punition qu'il méritait pour les véritables. On lui détacha dans sa prison un faux ami qui lui dit : « Demain vous serez jugé et « exécuté; il n'y a qu'un moyen pour « vous sauver. C'est de vous dire coupa- « ble de quelque crime de la compétence « du juge ecclésiastique. On ne pourra « se dispenser de vous renvoyer à ce « tribunal : vous en appellerez à la cour « d'Avignon; et le duc de Berry, qui y « a grand crédit, vous fera absoudre. » Bétisac adopte cet expédient. Il se fait conduire devant les juges, et déclare qu'il est hérétique, incrédule à la Trinité, à l'incarnation du Verbe, matérialiste, et qu'il croit fermement qu'il n'y a ni paradis ni enfer. S'il avait connu plus d'impiétés, il n'y a point de doute qu'il ne se les fût appliquées. « Bétisac, s'écrie le chef du tribunal, « vous errez grandement contre l'église. « Vos paroles demandent le feu. — « Qu'elles demandent le feu ou l'eau, ré- « pond Bétisac, je n'en sais rien : mais « telles sont mes opinions; je les ai eues « dès l'enfance, et les tiendrai jusqu'à « la fin. » Ces paroles furent rapportées au roi. Ce prince ignorait l'artifice; il dit : « C'est un mauvais homme, hé- « rétique et larron; qu'il soit ars et « pendu; ne jà par bel oncle de Berry « il ne sera excusé. » Bétisac soutint sa profession de foi devant les juges d'église; mais au lieu de renvoyer sa cause au pape, comme on l'en avait flatté, ils le livrèrent au bras séculier, et on le conduisit aussitôt au supplice. Quand il vit le bûcher, il reconnut la perfidie, et voulut se rétracter; mais on ne lui en laissa pas le temps, et on le précipita dans les flammes. Le roi et ce qu'il y avait de seigneurs et de conseillers avec lui, assistèrent à son supplice. Le duc de Berry en fut outré, et jura de se venger.

Mais on lui donna une autre mortification encore plus sensible, parce qu'elle lui était personnelle. Le conseil résolut de lui retirer le gouvernement du Languedoc. Sa destitution lui fut portée et signifiée par Jean d'Harpedane, neveu du connétable, choisi pour le remplacer. On regarda cette démarche de Clisson comme une vengeance de ce que le duc de Berry s'était opposé à la guerre que le connétable avait voulu engager le roi de déclarer au duc de Bretagne, pour le punir de la perfide violence exercée à l'égard du premier officier de la couronne. Le duc de Bourgogne ne put sauver cet affront à son frère. Le jeune monarque était absolu et tranchant. Ses ministres n'eurent pas le pouvoir ou la prudence de lui faire mettre dans une action juste les égards que le rang du coupable exigeait. Par là ils s'attirèrent la haine des princes et de leurs créatures, et s'exposèrent aux représailles qui eurent lieu dans la suite.

Le roi s'amusa beaucoup dans son

voyage. Il eut à Avignon une réception pompeuse, et dans toutes les villes par lesquelles il passa, des fêtes splendides. Il resta douze jours à Montpellier. Ce fut dans cette ville que lui et le duc d'Orléans firent une gageure de cinq mille livres à qui se rendrait le premier chacun auprès de son épouse. Les deux frères prirent des chemins différents et allèrent jour et nuit. Ils n'avaient chacun qu'un homme avec eux. La fatigue obligea quelquefois le roi de se mettre sur un chariot pour prendre du repos. Cette course, qu'il fit par des chemins difficiles et peu sûrs, et qu'il entreprit malgré les représentations des gens sages de sa cour, marque qu'il était d'un caractère bouillant, impétueux, aveuglément livré à ses fantaisies; et de ce que, plus âgé que son frère, il supporta moins bien la fatigue, on peut induire qu'avec l'apparence d'une force athlétique, il avait un tempérament faible et délicat, peu propre aux exercices violents; ce qu'il n'est pas inutile de remarquer pour expliquer la cause de la triste infirmité qui a causé ses malheurs et ceux de la France. Charles, avec cette opiniâtreté pour les plaisirs, se montrait en affaires peu ferme dans ses résolutions, vacillant, et flexible aux opinions de ceux qui lui parlaient les derniers. Aussi le connétable et les ministres avaient-ils grand soin de le rendre inabordable à tous autres qu'à ceux qui leur étaient absolument dévoués.

[1390] Le duc de Bourbon voyant que, malgré l'invitation que son neveu lui avait faite de l'assister de ses conseils, il n'était consulté en rien, prit le parti d'aller attendre ailleurs le débrouillement des cabales et des intrigues. Les Génois faisaient un armement contre les corsaires d'Alger et de Tunis; il en accepta le commandement, et se rendit à Gênes, accompagné de quinze cents hommes d'armes. Il y fut joint par le comte de Derby, depuis duc d'Hereford, fils aîné du duc de Lancastre, prince rempli de courage et que la fortune destinait à occuper le trône d'Angleterre, après en avoir fait descendre Richard, son persécuteur. L'expédition n'eut pas tout le succès qu'on pouvait espérer. On y perdit beaucoup d'hommes par les maladies. Cependant on força les beys à acheter la paix par une somme d'argent, et à donner la liberté à tous les esclaves chrétiens qui étaient dans leurs états.

[1391] Comme il y avait eu pendant cette guerre des exploits brillants et de hauts faits d'armes, les seigneurs et chevaliers, compagnons de Bourbon, en firent des récits pleins d'enthousiasme qui enflammèrent le roi. Il ne respirait que les combats; il voulait tantôt attaquer l'Afrique, tantôt combattre les Turcs, et acquitter à la terre sainte les vœux non accomplis de Philippe et de Jean de Valois, ses aïeux. On ne lui fit passer cette fantaisie qu'en lui en suggérant une autre : c'était de partir pour l'Italie, et de forcer les Romains d'embrasser l'obédience de Clément, d'où s'en serait suivie la gloire de finir le schisme.

Aussitôt on dresse l'état des troupes destinées à passer les monts; le roi aura quatre mille lances, les ducs de Berry et de Bourgogne chacun deux mille, le duc de Bourbon mille, le connétable deux mille, et mille sous chacune des bannières de Couci et de Saint-Paul. Le duc de Bretagne, invité à s'y joindre, se moque du projet. « Le roi, dit-il, « entreprend d'aller à Rome, de dé-« truire le pape Boniface, successeur « d'Urbain; et, m'aide Dieu, il n'en « sera rien; il aura en brief temps d'au-« tres étoupes à sa quenouille. » Était-ce menace ou prévoyance politique?

Les Français étaient déjà en Italie pour d'autres causes. Les uns aidaient Louis II d'Anjou à rentrer dans le royaume de Naples, que son père n'avait pu conquérir, et où il n'eut pas plus de succès; les autres, sous la conduite du comte d'Armagnac Jean III, pressaient Galéas Visconti, possesseur du Milanais, pour en rendre au moins une partie à Charles Visconti, cousin germain de Galéas, et beau-frère du comte d'Armagnac. Galéas, attaqué par les Français, avait en France

une grande ressource dans Valentine Visconti, sa fille, qu'il avait mariée au duc d'Orléans, en lui donnant une très-riche dot. La princesse fit d'abord tous ses efforts pour détourner le comte d'Armagnac de cette expédition, qui ne lui était inspirée que par des idées chevaleresques, comme protecteur de princes opprimés. N'y pouvant réussir, elle fit passer à son père les plans de l'entreprise. Galéas profita si bien de ses avis, qu'il battit le comte d'Armagnac et le fit prisonnier. Il mourut de ses blessures. Son armée, sans chef, se dispersa. La plus grande partie fut exterminée dans la Lombardie; le reste, arrêté aux passages, périt de faim et de misère. C'est la seconde fois sous ce règne que l'Italie engloutit les phalanges françaises. A Jean III succéda, dans le comté d'Armagnac, Bernard VII, son frère, qui s'acquit une funeste illustration dans les troubles de ce règne.

Après quelques faibles préparatifs, on ne songea plus à l'Italie. Le roi, comme disait Montfort, « avait bien d'autres « étoupes à sa quenouille. » Sa cour était toujours partagée entre le connétable et les ducs de Berry et de Bourgogne. Sans guerre déclarée, ils se nuisaient le plus qu'ils pouvaient. Clisson poursuivait toujours avec opiniâtreté sa vengeance contre le duc de Bretagne; à sa querelle personnelle il joignait les intérêts de l'état. Le duc, disait-il, se comportait en souverain absolument indépendant : il faisait battre monnaie à son effigie, exigeait de ses vassaux des hommages et serments de fidélité contraires aux droits de la couronne de France. Il avait manqué aux conditions du traité de Guérande en faveur de la maison de Blois-Penthièvre, et il lui imputait d'autres griefs que trouvent aisément l'animosité et le désir de la vengeance.

Charles VI, animé contre le duc par tous ces reproches, résolut de se faire, par les armes, justice des entreprises hautaines de son vassal : ses oncles l'exhortèrent à tenter auparavant la voie de conciliation. Ils ménagèrent une entrevue à Tours. Le monarque et le duc s'y rendirent; comme elle se faisait contre le gré du connétable, il employa tous les moyens capables d'en faire manquer le but. Les gens de Montfort furent insultés et maltraités. On ne le regardait lui-même à la cour qu'avec une indifférence qui tenait du mépris. Il soutenait tout avec patience. Les ducs de Berry et de Bourgogne lui avaient, pour ainsi dire, fait sa leçon. Il avait d'ailleurs pris sa précaution ordinaire de protester secrètement contre tout ce qu'il accorderait portant atteinte à ses intérêts, comme y étant contraint. A force de difficultés que le connétable faisait succéder les unes aux autres, peu s'en fallut que l'accommodement ne manquât. Il réussit cependant par un engagement de mariage entre un fils du duc, encore enfant, avec une fille du roi, encore au berceau, et d'une fille du duc avec le fils du comte de Penthièvre. Le monarque se laissa gagner par le plaisir de voir un jour sa fille duchesse de Bretagne. Le duc de Montfort renonça à quelques-uns des droits qui lui étaient contestés, entre autres à celui de mettre son effigie sur sa monnaie; mais retourné en Bretagne, il se fit reconnaître et restituer ce droit par une assemblée de ses états. Le roi retourna content à Paris, et Clisson fit semblant de l'être.

[1392] Alors, et à l'effet de procurer la paix entre les deux couronnes, devait avoir lieu une entrevue du roi avec Richard, roi d'Angleterre, fils du fameux prince de Galles; mais ce dernier changea d'avis, et envoya seulement, comme plénipotentiaires, les ducs de Lancastre et d'York, ses oncles. On ne put convenir que d'une prolongation de la trêve. Cependant Charles consentait à ce que la Guienne fût tenue en pleine souveraineté par Richard; mais il insistait sur la démolition de Calais. Cette demande, à laquelle refusa opiniâtrément d'acquiescer le duc de Lancastre, rompit les espérances d'une paix définitive.

Le baron de Craon fut en ce temps banni de la cour. C'était cet infidèle dépositaire de l'argent que la duchesse d'Anjou envoyait à son mari, roi de Si-

cile, et que le baron dissipa à Venise en fêtes et en plaisirs. Nous avons vu qu'il avait été condamné à cent mille livres de restitution à la veuve et à ses enfants; mais il lui restait encore de grosses sommes, au moyen desquelles il tenait un état brillant. Il était de tous les plaisirs du duc d'Orléans, et confident de ses intrigues amoureuses. Le prince en avait une fort secrète; Craon eut l'imprudence de la révéler à la duchesse. Jalouse en Italienne, Valentine en fait de vifs reproches à son mari; le duc, à force de caresses, tire d'elle la connaissance de celui qui l'a instruite; il en porte ses plaintes au roi, et Craon reçoit ordre de quitter la cour, sans qu'on daigne lui dire la cause de sa disgrâce. Comme le connétable était tout-puissant, il s'en prend à lui de son malheur, se promet de se venger, et se retire dans sa baronnie de Craon, limitrophe de la Bretagne.

On était bien éloigné de croire qu'une petite intrigue galante pût avoir des suites si funestes à la tranquillité du royaume. La trêve d'Angleterre, prolongée pour un an, donnait un répit dont les plaisirs profitaient. La reine, dans l'éclat de la jeunesse, tourmentée de la passion du luxe, ne pensait qu'à paraître avec magnificence dans les divertissements dont la cour semblait uniquement occupée. On imagina une *cour d'amour*, formée sur les modèles des cours souveraines. Il y avait des présidents, conseillers, maîtres des requêtes, gens du roi, avocats, et tous les officiers nécessaires à la procédure. Les hommes et les femmes se citaient à ce tribunal; on s'y égayait dans des plaidoyers où des maximes de tendresse se trouvaient souvent, selon le style du temps, appuyées par des passages de l'Écriture sainte et des Pères, bien ou mal amenés. Aussi voit-on dans les listes de cette société, toute consacrée à l'amour, des docteurs en théologie, des prêtres, des abbés, des évêques, des guerriers, et les personnages les plus graves de la cour, avec la reine, les princesses et leurs dames.

Dans la vogue la plus générale de ces divertissements, le roi tomba malade. On vit alors paraître les symptômes du délire dont les fréquents accès ont affligé le reste de sa vie. On croit qu'il les avait déjà ressentis, et que ce fut en grande partie pour les cacher que les ministres le rendaient quelquefois inaccessible, comme nous l'avons remarqué. Cette fois, les princes et les courtisans en furent témoins. Un régime doux et de sages précautions, surtout le soin officieux d'eloigner de lui tout ce qui pouvait lui occasionner des émotions trop vives, auraient peut-être surmonté cette infirmité; mais quelques semaines après être relevé de sa maladie, il éprouva un assaut qui aurait pu ébranler une tête plus forte.

Pierre de Craon, chassé de la cour, à ce qu'il croyait, par le pouvoir du connétable, et le duc de Bretagne, insulté à Tours par la suggestion du connétable, associent leur haine, et procèdent ensemble à la vengeance. Craon avait conservé son hôtel à Paris; il y cache des armes, y envoie quarante hommes déterminés, et à jour indiqué, lorsque Clisson revenait tranquillement chez lui, à l'endroit où est l'hôtel Soubise, escorté seulement de huit hommes, sortant, à une heure du matin, d'un bal donné par la reine à l'hôtel Saint-Paul, il est assailli, dans la rue Culture-Sainte-Catherine, par ces quarante hommes, qui éteignent les flambeaux et se jettent sur lui. Il croit d'abord que c'est une plaisanterie du duc d'Orléans pour lui faire peur; mais entendant ces mots, *A mort, Clisson!* prononcés par Craon, qui se nomme, il se met en défense. Une cotte de mailles, qu'il portait par hasard, le garantit des premiers coups; mais un dernier sur la tête le jette à bas de son cheval. Il tombe dans la porte d'un boulanger qui était entr'ouverte. Les assassins fuient, sans se donner le temps de vérifier s'il était mort. Les gens de sa suite, qui l'avaient abandonné quand ils le virent tomber, portèrent, à bride abattue, cette nouvelle à l'hôtel Saint-Paul. Le roi était prêt à se mettre au lit; il courut sur-le-

champ auprès du connétable, et le trouva entre les mains des chirurgiens. Ils sondèrent la plaie, et calmèrent l'inquiétude du monarque en lui annonçant qu'elle n'était pas dangereuse. Il donna des ordres pour arrêter le chef et les complices partout où on pourrait les trouver. Un page et deux hommes d'armes furent pris à deux lieues de Paris, et exécutés après brief jugement. Dans le premier moment de la colère, on confondit les innocents avec les coupables. Le concierge de l'hôtel de Craon, qui avait reçu les assassins sans connaître leurs desseins, fut condamné à mort; et un chanoine de Chartres, homme d'une probité reconnue, fut privé de son bénéfice pour avoir logé le baron lorsqu'il venait à Paris, et enfermé dans un cachot pour le reste de ses jours. On suivit le procès de Craon lui-même. Les preuves étaient claires. Il fut condamné à mort, tous ses biens furent confisqués, et ses maisons dans Paris rasées. Sur l'emplacement de son hôtel on établit une halle, qui a été le marché du cimetière Saint-Jean. Les seigneurs de la cour assistèrent à la démolition pour plaire au roi : plusieurs d'entre eux profitèrent de la confiscation de ses terres, entre autres le duc d'Orléans. Dans celle de la Ferté-Bernard on trouva des richesses immenses. Jeanne de Châtillon, sa femme, et sa fille, en furent chassées ignominieusement, dénuées de tout.

L'assassin se sauva en Bretagne. Le duc le reçut d'abord assez mal. « Vous « êtes un chétif, lui dit-il, quand vous « n'avez pu occir un homme duquel vous « étiez au-dessus. » Craon lui répondit : « C'est bien diabolique chose. Je crois « que tous les diables d'enfer, à qui il « est, l'ont gardé; car il eut sur lui « lancés et jetés plus de soixante coups « d'épée et de couteaux. » Néanmoins, après ce premier reproche, Montfort le cacha si bien, qu'il put hardiment assurer au roi, qui le demandait avec instances et menaces, qu'il ne savait où il était. Les ducs de Berry et de Bourgogne conseillaient au roi de se contenter de la dénégation du duc, et pour satisfaire un de ses sujets, de ne pas exposer lui et son royaume à une guerre qui pouvait devenir très-considérable, parce que les Anglais ne manqueraient pas de s'en mêler : mais Charles, une fois frappé de son objet, ne cessait de le voir; il ne parlait que de chercher le coupable, le découvrir, le livrer à la justice, le punir. Cependant on remarquait dans sa résolution même des contradictions perpétuelles, une rapidité d'expressions menaçantes, et un silence morne, des ordres donnés et rétractés; mais la volonté de forcer Montfort à lui livrer le coupable dominait toujours. Il irait le chercher jusqu'au fond de la Bretagne, il fouillerait la province, renverserait tous les châteaux et citadelles pour le trouver. « Ne m'en parlez pas, disait-il quand on « voulait lui faire des remontrances, ne « m'en parlez pas; je veux être obéi. » Il fallut bien céder à cette pétulance qui tenait de la manie.

Les ordres furent envoyés aux troupes dans les provinces de se rendre au Mans. Ils étaient si pressants, qu'en septembre, deux mois à peine après l'assassinat, l'armée était rassemblée. Les oncles du roi s'y trouvaient; le connétable, pour se réconcilier avec le duc de Berry, lui avait fait rendre son gouvernement de Languedoc, et il flattait le duc de Bourgogne et ses amis plus qu'à l'ordinaire. Cependant ils ne marchaient qu'avec répugnance, et ne le dissimulaient pas. Ces contradictions fatiguaient le malheureux Charles. Il dépérissait à vue d'œil. Le jour qu'il partit du Mans pour suivre son armée, qui marchait vers la Bretagne, à peine toucha-t-il aux mets qui lui furent présentés avant de monter à cheval. Il avait l'œil hagard et le maintien stupide.

Pendant un de ces jours de chaleur étouffante qu'on éprouve quelquefois au commencement de l'automne, Charles traversait la forêt du Mans, peu accompagné, parce qu'on s'était écarté pour qu'il ne fût pas incommodé de la poussière : tout à coup un homme en chemise,

la tête et les pieds nus, s'élance d'entre deux arbres, saisit la bride de son cheval, et lui crie d'une voix rauque : « Roi, « ne chevauche pas plus avant, retourne, « tu es trahi. » Il tenait les rênes si fortement, qu'on fut obligé de le frapper pour le faire lâcher; mais on ne l'arrêta ni on ne le poursuivit, et il disparut. Le roi ne dit mot; mais on remarqua de l'altération sur son visage, et dans son corps une espèce de frémissement.

En sortant de la forêt on entra dans une plaine de sable qui, échauffée par un soleil ardent, réfléchissait une chaleur insupportable. Le roi n'était accompagné que de deux pages; l'un, presque endormi sur son cheval, laisse tomber négligemment sa lance sur le casque de l'autre. Le roi, au bruit aigu qui frappe son oreille, se réveille comme en sursaut de la rêverie où il était plongé, et croit que c'est l'accomplissement de l'avis qu'on vient de lui donner : il tire son épée, pousse son cheval, frappe tous ceux qu'il trouve à sa rencontre, criant : *Avant, avant sur les traîtres!* Le duc d'Orléans, son frère, veut le retenir. Il se précipite sur lui. « Fuiés, beau neveu « d'Orléans, lui crie le duc de Bourgo- « gne; monseigneur vous veut occir : « haro ! le grand méchef, monseigneur « est tout dévoié. Dieu! qu'on le prenne. » Mais personne n'osait l'approcher. Il s'était formé autour de lui un grand cercle qu'il parcourait en furieux, et chacun fuyait quand il tournait de son côté. On dit qu'il tua quatre hommes dans cet accès de frénésie. A la fin son épée se cassa, ses forces s'épuisèrent. Un de ses chambellans, nommé Guillaume Martel, prend son temps, saute sur la croupe de son cheval, le saisit. On le désarme, on le couche dans un chariot sans connaissance, et on le ramène au Mans. « Le « voyage est fait pour cette fois, » dirent les deux oncles. Ils envoyèrent des ordres pour rappeler les troupes.

Le fantôme de la forêt est toujours resté un mystère. Si l'invention d'un stratagème peut être supposée à celui qui en tire le profit, on serait assez autorisé à attribuer celui-ci au duc de Bretagne, qui par là se trouva débarrassé d'une guerre inévitable. Mais il avait donc des complices bien sûrs autour du roi, puisque le spectre, comme nous l'avons remarqué, ne fut ni poursuivi dans le temps, ni recherché dans la suite. Les médecins, nommés *physiciens* alors, firent beaucoup de dissertations et de longs écrits sur les causes de la maladie du roi. Tous leurs raisonnements aboutissaient au poison ou au sortilége. « Nous nous débattons et travail- « lons pour néant, dit le duc de Berry; « le roi n'est ni empoisonné ni ensor- « celé, fors de mauvais conseils; mais « il n'est pas heure de parler de cette « matière. » Il serait difficile de peindre la consternation du peuple quand cet événement se répandit, et de rapporter les discours et les opinions tant en France qu'au dehors. Chacun en parlait selon ses intérêts. Le pape de Rome dit « que Dieu lui avoit tollu son sens, « pour avoir soutenu cet antipape d'A- « vignon. » Celui d'Avignon disait : « Le « roi de France avoit juré sur sa foi qu'il « détruiroit l'antipape de Rome. Il n'en « a rien fait, dont Dieu est courroucé. » Mais un médecin de Laon, nommé Guillaume de Harceley, qu'on appela, fit voir qu'il n'y avait rien de surnaturel dans sa maladie. A force de soins doux et de patience, il le guérit. Les remèdes s'administrèrent dans le château de Creil, où on le conduisit. Le duc d'Orléans l'accompagna et resta près de lui.

On cacha le plus longtemps qu'on put cet accident à la reine, parce qu'elle était enceinte.

Au moment de la démence du roi, les ducs de Berry et de Bourgogne dirent : « Nous ferons ordonner par tout « le conseil de France, lesquels auront « l'administration du royaume, beau « neveu d'Orléans, ou nous. » On ne sait si ce conseil fut assemblé, ni s'il donna une décision : toujours est-il certain qu'ils s'emparèrent du gouvernement, et qu'ils n'en laissèrent aucune part au beau neveu d'Orléans, quoiqu'il eût

près de vingt-quatre ans. Devenus les maîtres, ils ne tardèrent pas à se venger de la nullité où ils avaient été laissés, et des contradictions qu'ils avaient éprouvées de la part du connétable et des ministres.

Le jour même qu'ils prirent en main l'autorité, le connétable vint demander l'ordre au duc de Bourgogne. Il lui répondit brutalement : « Clisson, vous « n'avez que faire de vous embesoigner « de l'état du royaume. A la maleheure « tant vous en êtes-vous mêlé. Où dia- « ble avez-vous assemblé tant de finan- « ces? Le roi mon seigneur, ni beau « frère de Berry, ni moi, n'en pour- « rions tant mettre ensemble. Partez « de ma chambre, et issez de ma pré- « sence, et faites que plus ne vous « voie; car si n'étoit l'honneur de moi « je vous ferois l'autre œil crever. »

Clisson ne répond point, gagne sa maison, ne fait qu'y passer, se sauve dans le château de Mont-Lhéri, qui lui appartenait, et instruit qu'il y avait ordre de l'investir, se retire en Bretagne, où les places fortes qu'il y possédait lui offraient un asile. Des quatre ministres qui gouvernaient, depuis le congé donné par Charles à ses oncles, Montagu se mit en sûreté à Avignon avec ses richesses. Le Bègue de Villaine, Noviant et la Rivière furent arrêtés. Le premier, vieilli dans les emplois militaires sous plusieurs rois, en considération de son âge et de ses anciens services, fut relâché; mais dans la crainte d'éprouver de nouveaux malheurs sous un gouvernement dont il prévoyait l'instabilité, il se retira en Espagne. Noviant et la Rivière furent poursuivis criminellement. Ils étaient fort riches, par conséquent très-jalousés et chargés de la haine publique. On ne doutait pas qu'ils ne dussent périr sur l'échafaud. Plusieurs fois, pendant leur procès, le peuple se rendit au lieu ordinaire de l'exécution, attiré par l'espérance du spectacle atroce qui excite toujours sa curiosité. Le parlement voulait les juger; mais la protection de Jeanne, comtesse de Boulogne, jeune et belle princesse, épouse du duc de Berry, à laquelle la Rivière avait procuré ce mariage, lui obtint des délais. Comme la cause de Noviant était jointe à la sienne, la grâce accordée à l'un entraîna celle de l'autre. Cependant ils essuyèrent une année de captivité, toujours entre la vie et la mort, et ne sortirent de prison que dépouillés d'une grande partie de leurs biens, avec défense d'approcher des lieux où la cour serait.

Quant à Clisson, il fut cité en justice avec tout l'appareil des formes; appelé à la porte de la grand'chambre, au perron, à la table de marbre, à l'entrée du palais, dans les rues et carrefours, à son de trompe. Par défaut, il fut condamné au bannissement, comme faux, mauvais, déloyal envers la couronne de France, à une amende de cent mille marcs d'argent, et privé de son office de connétable, qui fut donné à Philippe d'Artois, comte d'Eu.

La cure du roi dura six mois. Revenu de son état comme d'un songe, il fut bien étonné du changement qu'il vit autour de lui. Il ne fut pas difficile de le lui faire trouver bon, comme il arriva toujours depuis, après ses rechutes; mais peut-être ne fut-il pas si aisé de l'engager à prendre des précautions en cas du retour de sa maladie. Cette prévoyance devait l'affliger; cependant il s'y résigna et régla le gouvernement pour les temps où son aliénation l'empêcherait d'y vaquer. Il déclara le duc d'Orléans, son frère, régent du royaume, avec un conseil composé de ses trois oncles, de Louis de Bavière, frère de la reine, de trois prélats, de six nobles et de trois clercs. Il donna à la reine la tutelle de ses enfants (alors elle n'avait qu'une fille), et fit confirmer ses dispositions dans un lit de justice.

[1393] La santé du roi, devenue assez bonne, fit espérer quelque temps que ces précautions seraient inutiles; mais un funeste accident les rendit malheureusement trop nécessaires. La reine, à l'occasion du mariage d'une demoiselle de

sa cour, donna un grand festin, suivi d'un bal masqué. Le roi y vint déguisé en sauvage, conduisant cinq jeunes seigneurs déguisés comme lui, et attachés ensemble par une chaîne de fer. Leur vêtement était fait de toile, enduite de poix, sur laquelle on avait appliqué des étoupes. Le duc d'Orléans, curieux de connaître ces masques, approche de l'un d'eux un flambeau; une étincelle tombe, le feu prend, la flamme se communique. Au milieu des hurlements de ces malheureux, qui s'efforçaient inutilement de rompre leur chaîne, on distingue un cri perçant : *Sauvez le roi!* Il venait de la reine, qui s'évanouit. La duchesse de Berry, auprès de laquelle il se trouvait, le couvrit de son manteau. Des cinq esclaves, quatre moururent dans les tourments. Un seul rompit la chaîne, courut à la bouteillerie, se précipita dans une cuve pleine d'eau, et fut sauvé. La reine, revenue de son évanouissement, trouva auprès d'elle le roi qui la consolait. Isabelle l'aimait alors.

Le saisissement passé, cet accident ne fit pas sur lui la forte impression qu'on avait lieu d'en craindre. Il n'eut qu'un léger accès, et on le trouva assez promptement rétabli pour le mener à Abbeville, où les ducs de Lancastre et de Glocester, ceux de Berry et de Bourgogne, s'étaient donné rendez-vous pour traiter de la paix, qu'on n'avait pu conclure dans les conférences de Belinghen. Les oncles espérèrent que le bon état dans lequel les Anglais verraient leur neveu les déterminerait à conclure; mais pendant le cours de la négociation, il retomba dans sa maladie. On se contenta de prolonger la trêve d'un an, après son expiration, qui devait arriver dans six mois. Ce nouvel accès du roi en dura dix, à reprises inégales. Pendant ces variations, on eut moyen d'examiner les symptômes des rechutes. Elles s'annonçaient par un abattement d'esprit qui dégénérait par degrés en aliénation totale. Alors il oubliait tout, niait qu'il fût roi, et partout où il trouvait son nom ou ses armes, il les effacait ou les arrachait avec une espèce de rage. La présence de la reine lui devenait insupportable; il n'agréait des soins que de la duchesse d'Orléans, sa belle-sœur. Le médecin de Laon n'existait plus. Dans l'embarras du choix, on admettait tous ceux qui promettaient du soulagement, charlatans, empiriques; on ne dédaignait même pas les opérations magiques des sorciers. Par contraste de la superstition, les églises étaient remplies du peuple qui demandait avec ferveur la guérison du monarque, si importante à tous les Français. En effet, les crises alternatives de folie et de bon sens faisaient craindre dans le gouvernement une oscillation perpétuelle, germe des troubles les plus dangereux. Pour faire diversion à la sombre mélancolie du roi, on inventa le jeu de cartes, dont les figures retracent encore l'habillement du temps.

[1394] Malgré l'état pénible du chef, qui influait nécessairement sur les membres, le royaume aurait été tranquille, sans les contestations que le schisme y élevait. Chacun des papes faisait tous ses efforts pour gagner des partisans. Peu s'en était fallu que leurs prétentions n'eussent fait rompre les conférences de Belinghen et d'Abbeville. Les Anglais et les Français suivaient des obédiences opposées, et chacun des deux papes insistait pour que chaque nation abjurât celle de son rival et se réunît à la sienne. Les Anglais congédièrent brusquement les légats de Clément; les Français recevaient froidement les sollicitations de Boniface, successeur d'Urbain. Les deux pontifes n'en continuaient pas moins à faire des incursions sur le territoire l'un de l'autre. Elles eurent en France quelques succès pour le pape de Rome. Les chartreux ayant besoin de quelques priviléges pour leur ordre, et persuadés apparemment que ceux de Rome vaudraient mieux que ceux d'Avignon, envoyèrent deux de leurs confrères les demander. Boniface les accorda volontiers, et chargea de plus, clandestinement, les députés d'une lettre pour le roi de France, qu'ils promirent

de remettre en main propre. Ils y réussirent. Charles fut touché des offres que faisait le Romain de se prêter à tout pour finir le schisme. Le roi fit communiquer cette lettre à l'université, et lui ordonna de donner son avis. Les opinions se réduisirent à trois : la cession volontaire des deux papes, un compromis entre les mains d'arbitres qui jugeraient les deux droits, ou la décision d'un concile général. Nicolas de Clémengis, célèbre docteur en théologie, renferma cette décision dans un écrit latin fort prolixe, que le roi fit traduire en français. Il contenait de plus une déclamation des plus virulentes contre les désordres du clergé en général, et en particulier contre les vices de la cour d'Avignon. Le pape Clément en fut outré. Cependant, malgré l'empressement que marquait le roi pour terminer cette affaire, le cardinal de Lune, légat d'Avignon, obtint des délais. L'université indignée fit de vives remontrances. Plusieurs docteurs fermèrent leurs écoles et cessèrent leurs leçons; mais leur fâcherie n'eut pas de suite.

La guerre de l'église aurait pu finir tout d'un coup, si les cardinaux d'Avignon n'avaient pas été intéressés à la perpétuer. Clément VII mourut. Le roi envoya sur-le-champ deux seigneurs de sa cour, chargés de faire surseoir à l'élection. Quoiqu'ils fissent la plus grande diligence, s'étant même fait précéder par un courrier, ils trouvèrent le trône pontifical rempli. Les cardinaux avaient élu Pierre de Lune, qui prit le nom de Benoît XIII. Ils crurent se mettre à l'abri du reproche que leur précipitation méritait, en dressant, avant l'élection, un acte portant que celui d'entre eux sur lequel le choix tomberait renoncerait à sa dignité, si le sacré collége jugeait cette abnégation nécessaire. Précaution illusoire, s'ils connaissaient le caractère de Pierre de Lune, le plus obstiné des hommes. Le malheur d'avoir manqué la paix de l'église fut compensé par une trêve de quatre ans, conclue entre la France et l'Angleterre.

On peut mettre aussi entre les événements qui consolèrent alors la France, la réconciliation de Montfort et de Clisson, qui n'était pas indifférente à la tranquillité du royaume. La double passion qui animait ces deux hommes, l'une d'achever la perte de celui qu'il avait voulu deux fois assassiner, l'autre de se venger, entretenait une guerre opiniâtre en Bretagne. Clisson, retiré après sa disgrâce dans ses domaines, avait trouvé des amis dont l'appui le mettait en état non-seulement de résister au duc, mais encore de l'attaquer. L'intervention de leurs partisans respectifs avait quelquefois procuré entre le seigneur et le vassal des accommodements que l'animosité réciproque rompait à la première occasion. Les oncles et le frère du roi, entre lesquels la rivalité du gouvernement et d'autres jalousies commençaient à éclater, fournissaient aux deux Bretons des secours d'hommes et d'argent; les ducs de Berry et de Bourgogne à Montfort, le duc d'Orléans à Clisson.

Au moment où les deux ennemis se faisaient la guerre avec le plus d'acharnement, que le duc venait de prendre et raser une forteresse de son vassal, nommée la Roche-de-Rien, que le vassal venait de brûler Saint-Brieux, et d'emporter la vaisselle d'or et d'argent du duc, Clisson reçoit de Montfort une lettre par laquelle il le priait de se rendre incessamment auprès de lui à Vannes, pour terminer à l'amiable leurs différends. La lettre était pleine d'estime et d'affection. Le duc rappelait à Clisson leur ancienne amitié, et se montrait très-empressé de la renouveler. La lassitude des combats et d'une vie sans cesse troublée par les inquietudes, peut bien avoir causé la demarche amicale de Montfort; mais elle peut aussi être l'effet d'un sentiment noble et généreux, qui, dans une âme grande, triomphe tôt ou tard de l'impetuosité de la passion. Deux fois attaqué en trahison, Clisson délibéra, hesita, et demanda enfin pour otage le fils aîné de son seigneur. « Partez, » dit le duc à ceux qu'il chargeait de la con-

duite de son fils, « partez, menez mon « fils au châtel Josselin, et m'emmenez « messire Olivier de Clisson, car je me « veuille accorder avec lui. »

Clisson reçoit avec attendrissement le jeune prince, le ramène avec lui et le présente à son père, qui, de son côté, admire la grandeur d'âme et la confiance héroïque d'un adversaire trop longtemps méconnu. Ces deux hommes, si longtemps ennemis, se considèrent un instant, et se précipitent dans les bras l'un de l'autre. Dans ce moment il n'y eut plus ni haine ni dissimulation. Pour être plus libres, à l'abri des importuns, ils se retirèrent dans un vaisseau, et en deux heures d'entretien ils réglèrent des différends que des négociations plusieurs fois recommencées par des seigneurs et des prélats distingués, par les princes mêmes et par le roi de France, intervenu comme seigneur suzerain, n'avaient pu terminer.

La précipitation des cardinaux d'Avignon avait fait manquer l'occasion d'éteindre le schisme; on crut en trouver encore le moyen dans la condition mise à l'élection de Benoît, de se démettre si la cession était jugée nécessaire. On résolut de tenter cet expédient. Le roi envoya un célèbre docteur, nommé Pierre d'Ailly, le négocier : mais il trouva un homme qui, au lieu de conférer avec lui de bonne foi, ne travailla qu'à le séduire, pour éluder une réponse. Sur le rapport de d'Ailly, à son retour, on conclut de tenir un concile national. Il fut assemblé à Paris, composé des patriarches d'Alexandrie et de Jérusalem, de sept archevêques, quarante évêques, d'une multitude d'abbés et de docteurs, de six conseillers du parlement et de trois avocats. Les opinions ne furent point partagées. Tous les suffrages se réunirent pour la voie de la cession. Les légats de Benoît, qui étaient à Paris, obtinrent qu'on ne prendrait pas un parti définitif avant que de l'avoir instruit de la décision. Les ducs de Berry, de Bourgogne et d'Orléans, accompagnés d'une cour nombreuse, se chargèrent d'aller la porter eux-mêmes à Avignon. Ils crurent que la solennité de la déclaration abattrait le pontife; mais il n'y eut pas d'échappatoires, d'ambiguïtés, de subterfuges, sur lesquels il ne se repliât pour éviter de donner une réponse décisive. Fatigués de ses tergiversations, les princes s'adressèrent au sacré collége, et obtinrent qu'il déclarerait que le cas prévu pour la cession était arrivé, et que le bien de l'église exigeait que Benoît se démît, comme il s'y était engagé. Mais il prétendit que la décision des cardinaux était mal fondée, parce qu'il y avait un autre moyen de procurer la paix de l'église, indiqué même par le concile de Paris; savoir, non pas l'abdication de lui seul, mais des deux papes; et qu'il fallait pour cela qu'ils s'abouchassent. C'était se procurer un délai dont on ne pouvait prévoir la fin; et la maladie du roi, dont les attaques revinrent jusqu'à sept fois dans cette année, empêcha que l'affaire ne fût suivie. Dans ce temps, la reine, objet de la tendresse de son époux dans ses moments lucides, et de sa haine dans ceux de sa noire mélancolie, fixa son séjour à l'hôtel Saint-Paul, pendant qu'il continua d'habiter le Louvre.

Le bannissement des juifs, commun sous les règnes précédents, se renouvela sous celui-ci, et a été le dernier. On leur reprochait le grief ordinaire, l'usure. A la vérité, ils la portaient à l'excès. On leur imputa aussi, mais sans preuves bien claires, d'avoir massacré un de leurs rabbins, parce qu'il s'était fait chrétien. Sept des plus riches d'entre eux furent accusés de travailler à faire des prosélytes. Le prévôt de Paris les condamna au feu; car, disait-il, si les destructeurs des édifices sacrés méritent la mort comme sacriléges, à plus forte raison doivent être punis du supplice le plus rigoureux les destructeurs des temples vivants du Seigneur, et les empoisonneurs des âmes. Le parlement infirma la sentence, et la commua en la peine de subir une fustigation publique trois dimanches consécutifs. Ils en souffrirent deux, et se rédimèrent de la troisième par argent. Ce

bannissement n'a été révoqué que par les lois d'égalité de la dernière révolution; mais quoique la nation n'ait point été réintégrée jusque-là dans la participation des droits civils, les juifs néanmoins, sous le voile d'une tolérance tacite, ont pullulé en France, surtout dans les temps de troubles, et aussi abondamment qu'ils auraient fait s'ils avaient été rappelés légalement.

[1395] A force de petites trêves, les Français et les Anglais parvinrent à en faire une de vingt-huit ans. Elle fut conclue à l'occasion du mariage de Richard, roi d'Angleterre, avec Isabelle, fille aînée de France, âgée de six ans. Les ambassadeurs qui vinrent le traiter à Paris avaient une suite de deux cents personnes. La France les défraya, ainsi que ceux qui se rendirent à la célébration du mariage. Il se fit dans la sainte Chapelle. La dot que les Anglais avaient commission de demander de deux millions, et qu'ils rabattirent à quinze cent mille livres, fut réduite en définitif à un million. Ils obtinrent la grâce de Pierre de Craon . on ne sait par quel motif ils la demandèrent. L'assassin de Clisson reparut à la cour, mais peu considéré. Ou forcé, ou volontairement, en témoignage de son repentir, il fit élever une croix de pierre décorée de ses armes près du gibet de Montfaucon, où son effigie avait été attachée. Il obtint aussi qu'il serait accordé des confesseurs aux criminels que l'on menait au supplice. Ses biens confisqués ne lui furent pas rendus, et il resta, pour ainsi dire, sous l'anathème de l'ignominie, et oublié du duc de Bretagne, qui, obligé de quitter quelques mois son duché pour un voyage de convenance en Angleterre, confia sa femme et ses enfants à la garde de Clisson, qu'il avait haï, mais toujours estimé.

[1396] Moyennant cette trêve de vingt-huit ans, la France se trouva et se crut pour longtemps exempte de guerre nationale; mais elle n'empêcha pas beaucoup de Français d'aller la chercher ailleurs. L'Italie leur offrit encore une arène où s'exerça leur génie guerrier. Galéas Visconti, duc de Milan, père de la duchesse d'Orléans, molestait toujours les Génois; et toujours leur argent et une bonne solde leur attiraient des chevaliers français pour les protéger. Valentine, chagrine de ces obstacles opposés au projet de son père, tâchait, comme elle avait déjà fait, de détourner ces impatients guerriers. Mais comme le conseil de France, en souffrant le passage de ces secours aux Génois, avait des vues qu'il ne voulait pas laisser pénétrer par la duchesse, on la força de quitter la cour, où sa surveillance était dangereuse. Son éloignement permit de mettre la dernière main à un traité par lequel les Génois se livrèrent à la France plutôt que de tomber sous le joug des Visconti. Galéas, très-fâché de voir son ambition trompée, envoya défier, pour l'affront fait à sa fille, les seigneurs qu'il savait lui avoir été contraires et le roi lui-même; mais on ne tint compte de cette bravade.

On a aussi donné un autre motif de l'éloignement de Valentine, qui pouvait être le véritable, et l'affaire de Gênes seulement le prétexte; c'est la jalousie de la reine, piquée de la préférence accordée par son époux, pendant sa maladie, aux soins de sa belle-sœur. La malignité, implantée dans les cours, donnait même pour cause à cette préférence des complaisances familières qui pouvaient porter ombrage à l'épouse. Isabelle se flatta peut-être que l'absence faisant oublier la duchesse, elle se rétablirait dans ses droits pendant les accès de son mari, comme elle en jouissait en santé : mais c'était en vain qu'on aurait espéré des affections constantes dans un homme si fréquemment aliéné. Quelquefois il conservait dans son bon sens les sentiments qu'on lui avait inspirés pendant ses rechutes : quelquefois aussi il en changeait et en prenait de tout opposés. De là les troubles qui ont agité le règne de cet infortuné monarque. Galéas avait constitué en mariage à sa fille, comme partie de sa dot, le comté d'Asti, mais il le retenait. L'injustice du père influa sur le bonheur de sa fille. Cette raison d'intérêt mit du froid entre les deux

époux. La malignité joua encore ici son rôle. Elle débita que le duc d'Orléans avait vu avec plaisir s'éloigner son épouse, parce qu'elle le gênait dans ses fréquentes entrevues avec la reine. Les troupes envoyées en Italie pour s'assurer de Gênes mirent aussi le gendre de Galéas en possession du comté d'Asti.

Cette guerre n'était pas assez considérable pour occuper les chevaliers français et les empêcher de prendre part à une expédition contre les Turcs, qui était une vraie croisade sans en avoir le nom. Les dispositions s'en firent dans une entrevue à Guines, entre Richard II et Charles VI, qui mena Isabelle, sa fille, à son époux. Les deux cours y assistèrent et firent assaut de luxe et de magnificence. Bajazet, empereur de Constantinople, envahissait la Hongrie. Sigismond, roi de ce pays, envoya de tous côtés demander des secours. La réunion d'une grande multitude de nobles à Guines fut une circonstance favorable au désir des Hongrois. Ils s'offrirent pour cette expédition, et le duc de Bourgogne proposa Jean, son fils aîné, comte de Nevers, pour les commander.

Ce prince écrivit au comte d'Ostervant, son beau-frère, une lettre qui l'invitait à se joindre au corps de noblesse qui devait l'accompagner. Albert de Bavière, père du comte, le voyant presque disposé à se laisser entraîner, lui dit : « Guillaume, puisque tu as la volonté d'aller « en Turquie et en Hongrie, contre gens « qui jamais ne nous forfirent, nul titre « de raison tu n'as que pour la vaine « gloire de ce monde. Laisse Jean de « Bourgogne et nos voisins de France « faire leur entreprise, et fais la tienne. « Va plutôt en Frise et conquiers notre « héritage. »

Le comte de Nevers partit avec dix mille hommes d'armes et plus de deux mille chevaliers et écuyers. Ils furent joints, en entrant en Hongrie, par les troupes du royaume : tous réunis ils formaient une armée de plus de cent mille hommes. Rien ne résiste à leurs premiers efforts; ils reprennent, la plupart d'assaut, les villes dont les Turcs s'étaient emparés, et mettent le siége devant Nicopolis, forteresse de Bulgarie. Bajazet se présente pour la délivrer. Ivres, pour ainsi dire, de la victoire, les Français se précipitent avec leur impétuosité ordinaire sur les bataillons exposés à leur choc, s'y enfoncent, sans s'embarrasser s'ils sont suivis et soutenus par Sigismond, et se faisant même un point d'honneur de ne le pas attendre. Le Turc avait rangé son armée en croissant. Quand il voit ces escadrons avancés dans son centre, il replie les deux cornes et les enferme. Les Hongrois, qui veulent suivre les Français, sont repoussés et mis en fuite. Ce ne fut plus un combat dans ce centre, mais un massacre. Plus des trois quarts de cette noblesse imprudente périt sur le champ de bataille. De ceux qui se rendirent, Bajazet ne conserva que huit prisonniers, dont il espérait une forte rançon, entre autres le comte de Nevers et Philippe d'Artois, comte d'Eu, connétable de France, la cause de tout ce désastre, par le même genre de témérité et d'obstination qui avaient déjà été si funestes à son trisaïeul et à la France, à la journée de la Massoure. On dit que Bajazet voyant au comte de Nevers quelque chose de sinistre dans la physionomie, l'épargna, jugeant que sa vie serait funeste aux chrétiens; pronostic sans doute imaginé après l'événement. Aux sommes immenses données pour la rançon des prisonniers, on ajouta, en présent, des tapisseries de la manufacture d'Arras, et des toiles de celle de Reims. On choisit ces sortes d'ouvrages de préférence aux étoffes de soie et aux tissus d'or et d'argent, dans la fabrication desquels nous n'aurions pu soutenir la comparaison avec les manufactures d'Alexandrie, du Caire et de Damas.

Dans l'entrevue de Guines, il avait été question du schisme. Les deux rois étaient convenus d'envoyer à Avignon et à Rome solliciter les deux papes de donner la paix à l'église, de quelque

manière que ce fût. Benoît refusa de recevoir les députés anglais. Boniface déclara aux Français qu'il se croyait vrai pape, et que jamais il ne renoncerait à cette dignité. L'université de Paris, instruite de ces dispositions, exhorta Charles VI à soustraire le royaume à l'une et à l'autre obédience, le seul moyen, disait-elle, de vaincre l'obstination des deux compétiteurs.

[1397] Mais l'état du roi, qui empirait toujours, ne permettait pas de prendre des résolutions fixes dans les affaires les plus importantes. Ses rechutes devenaient si fréquentes, qu'on pouvait dire que la démence était son état habituel. Quand il en sentait les approches, il avait soin de recommander qu'on ne laissât auprès de lui aucun instrument dont il pût frapper. « J'aime mieux mourir, disait-il, « que de faire du mal à quelqu'un. Hélas, « ajoutait le malheureux prince, si quel« ques-uns de la compagnie sont coupa« bles de mes souffrances, je les conjure, « au nom de Jésus-Christ, de ne me pas « tourmenter davantage. Que je ne lan« guisse plus, et qu'ils achèvent bientôt de « me faire mourir. » Ces paroles font voir qu'il se croyait ensorcelé. Elles furent dites peut-être à l'occasion des tourments que lui firent souffrir deux moines empiriques, auxquels on eut l'imprudence de l'abandonner. Ils lui donnèrent des breuvages désagréables, lui firent à la tête des scarifications douloureuses, et le fatiguèrent d'opérations magiques qui n'opérèrent pas mieux. On le laissa six mois entre leurs mains, terme apparemment qu'ils avaient mis à sa guérison, à laquelle on croit qu'ils s'étaient engagés sous peine de mort. Ils furent en effet punis du dernier supplice, mais moins peut-être à raison de leur imposture, que pour leur conduite licencieuse pendant le cours de leur traitement, et surtout pour les imputations de maléfice aussi ridicules qu'imprudentes auxquelles ils se livrèrent, et dans lesquelles ils impliquèrent le duc d'Orléans lui-même. Isabelle commençait à craindre la compagnie de son époux dans ses accès. Quand, dans son état de frénésie, il semblait la désirer, on la remplaçait par une jeune fille, nommée Odette de Champdivers, qu'on appela *la petite reine*, et dont la douceur et la complaisance gagnaient sur lui ce qu'on n'eût pu en obtenir autrement que par la force. Le royaume d'ailleurs était gouverné avec assez de tranquillité, et en parfait concert, par la reine et le duc d'Orléans. Mais Isabelle, liée à un mari frénétique, et le duc à une épouse absente, il ne se pouvait que les fréquentes entrevues qu'exigeaient les affaires ne fissent naître des soupçons, et que les courtisans, qui ne purent avoir part à l'autorité, n'empoisonnassent cette bonne intelligence, afin de les décréditer dans l'esprit du peuple, et de faire naître des troubles dont ils profiteraient.

[1398] Le schisme était toujours un objet d'inquiétude pour le conseil de régence. La France envoya à tous les souverains des négociateurs, la plupart prélats, chargés d'engager chacun leur pape à se démettre. L'empereur répondit : « Quand le roi de France aura soumis le « sien, je soumettrai le mien. » Cette condition était commode pour les deux rivaux, qu'elle autorisait à refuser chacun la primauté dans la décision. Comme rien ne finissait, on convoqua une assemblée à Paris. Le patriarche d'Alexandrie, sept archevêques, trente-deux évêques, des députés des universités de Paris, Orléans, Angers, Montpellier, Toulouse, beaucoup d'abbés, et des clercs de tous les rangs s'y rendirent. Le roi de Navarre, le duc de Bourbon, le comte de Nevers, le chancelier, plusieurs seigneurs et gens du conseil y assistaient. Comme le roi était malade, les ducs de Berry, de Bourgogne et d'Orléans présidèrent. Sur trois cents personnes, trente-cinq seulement s'opposèrent à la soustraction d'obéissance au pape Benoît XIII. Tous les autres adhérèrent à cette résolution, en vertu de laquelle il fut défendu d'obtempérer à ses ordres et de rien payer à ses collecteurs. Il fut arrêté en conséquence qu'il serait pourvu à l'avenir aux bénéfi-

ces électifs par élection, et aux autres par collation des évêques.

On envoya signifier cette décision à Benoît ; il répondit : « Mes frères les cardinaux m'ont promu à cette dignité. « Pape je me suis cru, et pape je demeurerai tant que je vivrai. » Mais ses propres cardinaux le trouvant décidé contre toutes les remontrances, l'abandonnèrent, et se retirèrent à Villeneuve, petite ville du voisinage d'Avignon. Des troupes françaises commandées par Boucicaut l'investirent ; mais il ne souffrit pas beaucoup du blocus, parce que, si les ducs de Berry et de Bourgogne le poursuivaient ouvertement en exécution de la décision de l'assemblée de Paris, le duc d'Orléans le protégeait secrètement.

Sa qualité de régent lui donnait sur ses deux oncles un avantage qu'il ne savait pas toujours modérer. En voici un exemple. *Un Jean de Bar, beau clerc,* dit la chronique, *négromancien et invocateur de diable,* se donnait pour sorcier, et employait apparemment ses prestiges avec assez d'adresse pour fasciner les yeux, et faire paraître le diable, puisque la chronique ajoute *qu'il faisait bien son devoir*. Il se permettait assez publiquement ses conjurations et autres opérations magiques, parce qu'il se croyait en sûreté sous la sauvegarde du duc de Bourgogne; mais le duc d'Orléans, sans égard pour cette protection, fit prendre, condamner et brûler le *négromancien*. L'oncle crut que c'était pour le braver que son neveu avait ordonné les procédures et l'exécution ; de là l'intention de se contrarier, pendant qu'il aurait fallu dès lors la plus grande union dans le conseil pour faire tourner au profit de la France les événements qui se préparaient en Angleterre.

[1399] Richard II, fils du prince Noir, placé enfant sur le trône, s'en montra indigne quand il parvint à l'âge de gouverner, ou du moins ne s'en montra digne qu'un seul jour, celui où, âgé de seize ans seulement, il se porta au-devant d'une multitude soulevée, qui déjà bandait les arcs pour venger son chef Wat-Tyler, que le maire de Londres, choqué d'une insolence qu'il sortait de se permettre envers le roi, venait de tuer sur la place. « Mes amis, s'écria-t-il en s'avançant vers eux, prétendez-vous donc « tuer votre roi ? Cessez de vous affliger « de la perte de votre chef. C'est moi qui « serai votre général. Suivez-moi, et « vous aurez satisfaction de tous vos dé« sirs. » Mais il ne soutint pas les espérances que de si beaux commencements semblaient annoncer ; et sa cupidité, ses débauches et ses imprudences suscitèrent autour de lui des circonstances difficiles, dont son caractère, plutôt violent qu'énergique, ne fut pas en état de triompher. Il mécontenta le peuple par les impôts, et les grands par la violation des priviléges de la nation. Ceux qui lui résistèrent, outre sa disgrâce, encoururent la peine de l'exil, de la prison, de la mort même. Il n'épargna pas ses parents les plus proches, et fit étouffer dans un cachot le duc de Glocester, un de ses oncles. Le duc de Lancastre, autre frère de son père, étant mort, il priva le duc d'Hereford, son fils, de sa succession, et le contraignit de vivre exilé, sans biens et sans apanage. Le mariage que Richard avait contracté avec Isabelle de France le rendait plus hardi à se permettre ces violences, parce qu'il espérait qu'en cas de révolte son beau-père le secourrait; mais la rébellion le frappa comme un coup de foudre. Pendant qu'il était occupé d'une guerre d'Irlande, les seigneurs appellent de Paris, où il s'était retiré, le duc d'Hereford, qui prit le nom de duc de Lancastre. Il part de Bretagne sur trois petits vaisseaux, portant en tout quatre-vingts hommes d'armes. En arrivant il trouve une armée. A mesure qu'il avance, elle se grossit des déserteurs de celle du roi, qui fuit et qui se renferme dans un château fort. Lancastre fait des dispositions pour l'assiéger. Richard demande une conférence. Le rebelle entre hardiment, lui douzième. Les portes se referment. Le roi, entouré d'une bonne garnison, pouvait l'arrêter et s'en défaire;

mais Lancastre l'effraye, lui ordonne de le suivre à Londres pour rendre compte de son gouvernement, fait juger son roi par un parlement, le premier qui se soit laissé acheter ; le roi est condamné à abdiquer. Lancastre prend la couronne, sous le nom de Henri IV, et quelques mois après Richard est trouvé mort dans la Tour.

La seule attention que Charles VI donna à cette catastrophe, fut de réclamer sa fille Isabelle, qui n'avait que dix ans. Cependant le duc d'Orléans fit mine de vouloir venger le mari de sa nièce. Il envoya très-imprudemment un défi injurieux au nouveau roi. Celui-ci répondit par une assertion qui dut mortifier le prince. Il lui soutint que lui-même, duc d'Orléans, l'avait excité à son entreprise, pour contrarier le duc de Bourgogne, qui s'y opposait. « En l'honneur de Dieu, « ajoutait-il, en l'honneur de Notre-« Dame et de monsieur saint George, « vous mentez faussement et mauvaise-« ment quand vous dites que nous n'a-« vons pas eu pitié de notre roi lige et « souverain seigneur; et plût à Dieu que « vous n'eussiez oncques fait ni procuré, « contre la personne de votre seigneur « et frère, et les siens, plus que nous n'a-« vons fait contre notre dit seigneur. » Ce trait fait allusion au bruit qu'on répandait, et que la rage des factions accrédita ensuite, que le duc d'Orléans avait *procuré* la maladie de son frère par des maléfices, pour s'emparer du trône. La préférence que Charles VI donnait aux soins de sa belle-sœur était un moyen dont on se servait pour rendre l'accusation probable; et par le mot *les siens*, Henri IV entendait la mort du fils aîné du roi, qu'on prétendait *procurée* pour le même but.

Outre la catastrophe d'Angleterre, la fin du quatorzième siècle est marquée par le détrônement de Venceslas, empereur d'Allemagne, par l'abandon du royaume de Naples, que fit Louis II, duc d'Anjou, successeur de son père, à Ladislas, son rival, né en Hongrie; non un abandon de gré à gré : mais Louis, plus fait pour une vie douce que pour la guerre, après quelques efforts malheureux, se retira dans ses possessions de France, sans renoncer à son droit sur celles d'Italie. Les deux papes jouèrent un rôle dans la lutte des compétiteurs. Celui de Boniface fut le plus brillant. Il donna tout son argent à Ladislas, engagea ses cardinaux à se dépouiller en sa faveur, et de sa seule autorité il fit présent aux partisans de son protégé des biens des seigneurs napolitains et siciliens qui lui étaient contraires. Cette libéralité, qui lui coûtait si peu, servit plus au Hongrois qu'on n'aurait cru. Pour conserver leurs biens, plusieurs abandonnèrent le Français, que Boniface avait eu soin d'excommunier; d'autres s'attachèrent à l'adversaire de Louis, pour obtenir les terres que l'excommunication lancée contre ses auxiliaires leur assignait. Quant à Benoît, renfermé dans Avignon, il ne put qu'opposer ses foudres à celles de son rival; foudres dont le fréquent usage, continué dans ce siècle, rendait la force bien moins efficace que dans les précédents.

Jean V de Montfort, duc de Bretagne, mourut, et prouva par ses dernières dispositions, que sa réconciliation avec Clisson avait été sincère. Il lui recommanda sa femme, et confia ses enfants à sa garde, en attendant qu'ils fussent remis entre les mains du duc de Bourgogne, leur tuteur. A peine avait-il les yeux fermés, que la fille de Clisson, veuve de Jean de Penthièvre, vint lui dire : « Il ne tient « qu'à vous que mon mari recouvre son « héritage de Bretagne. — Comment? lui « demanda-t-il. — En vous défaisant des « enfants de Montfort. — Ah! cruelle et « perverse femme, s'écria Clisson, si tu « vis longuement, tu seras cause de dé-« truire tes enfants d'honneur et de « biens. » Il mit une telle force dans son ton et les menaces dont il l'accompagna, qu'elle fut saisie de frayeur, et qu'en fuyant elle se précipita et se cassa la cuisse.

[1400] Le duc d'Orléans approchait de trente ans. On avait droit d'attendre de lui un gouvernement sage et des soins

tendres et affectueux pour son frère. On pouvait avoir les mêmes espérances de la reine, à peu près du même âge. Il paraît que malheureusement on se trompa. Malgré sa qualité de régent, la présence du duc de Bourgogne, son oncle, ne laissait pas que de lui imposer. Celui-ci fut obligé de faire un voyage en Flandre pour le mariage d'une de ses filles. Le neveu profita de cette absence pour s'emparer de toutes les parties du gouvernement, surtout des finances, qu'il prodigua sans mesure, avec la reine, aussi absolue et pas plus économe que lui. Il eut soin de se faire confirmer par le parlement tous les pouvoirs qu'il prenait. Le duc de Bourgogne s'en plaignit dans une lettre qu'il écrivit à la cour des pairs. Il y montrait le danger qu'il y avait de laisser toute l'autorité entre les mains de personnes si disposées à en abuser « Car, « disait-il en finissant, c'est grand'pitié et « douleur de oyr ce que j'en ai oy dire. » La pitié tombait apparemment sur la conduite qu'on tenait à l'égard du roi. On commençait à le négliger dans ses accès de maladie. Il manquait souvent, pendant que tout affluait autour de sa femme et de son frère.

[1401] Le duc de Bourgogne ne s'en tint pas à des plaintes; il menaça de se faire, par les armes, justice de l'exclusion qu'on semblait lui donner dans les affaires de France. Il avait un autre grief; c'est qu'en l'éloignant des affaires, le duc d'Orléans prétendait faire encore tomber sur lui l'odieux des impôts. Il en établit un qu'il étendit jusque sur le clergé, alléguant que c'était pour faciliter la paix de l'église, et publia qu'il le faisait par le conseil du duc de Bourgogne. L'oncle donna un démenti formel à son neveu, et partit avec des troupes pour le soutenir. Le duc d'Orléans en assembla de son côté, et les environs de Paris se remplirent de soldats. Le duc de Berry et plusieurs des principaux seigneurs intervinrent, et suspendirent les hostilités. Heureusement le roi revint en son bon sens. Quelquefois il confirmait ce qui s'était passé pendant sa maladie, quelquefois il l'improuvait. Dans cette circonstance, après s'être fait rendre compte, il munit de sa sanction un règlement du conseil qui statua que, pendant *l'occupation* du roi (ainsi nommait-on sa maladie), rien ne se ferait sans l'autorisation du duc de Bourgogne.

N'y eût-il eu que la vie licencieuse du duc d'Orléans, c'en était assez pour ne pas laisser offrir au peuple le scandale de le faire gouverner par un homme sans ménagement et sans frein. Les mœurs de ceux qui gouvernent influent souvent plus qu'on ne pense sur l'obéissance des gouvernés. On raconte du duc des traits dignes du libertin le plus effréné. Il eut une multitude d'enfants naturels. Dans ce nombre, il en est un dont la gloire fait oublier la naissance : c'est le fameux comte de Dunois, tige de la maison de Longueville, le compagnon des malheurs et de la fortune de Charles VII, qui naquit, ainsi que lui, vers ce temps. Tels princes, tels courtisans. Le comte de Saint-Paul, Valeran III de Luxembourg [1], attaché à la cour de France et envoyé pour commander à Gênes, s'était fait chasser par les Génois, auxquels il déplut, dit-on, pour avoir trop plu à leurs femmes. L'austérité des mœurs et la sévérité de Boucicaut rétablirent dans cette ville l'empire que la république avait donné sur elle-même à la France; mais la soumission de ce peuple inconstant ne fut pas de longue durée.

[1402] Nous avons vu Benoît XIII ren-

[1] Les Saint-Paul ou Saint-Pol de ce temps étaient une branche de la maison de Luxembourg. Henri de Limbourg, comte de Luxembourg par sa mère, et mort en 1280, fut la tige des deux branches principales de ce nom : la première, dite *impériale*, qui compta cinq empereurs et d'où sortit un rameau dit *ducal*, par un des fils de l'empereur Charles IV; la seconde, dite de Luxembourg-Ligny, d'où provinrent les rameaux de Saint-Pol, de Brienne, de Piney et de Martigues. Valeran III de Luxembourg, dont il est ici question, qui fut connétable de France et l'un des plus célèbres partisans du duc de Bourgogne, était le quatrième descendant de Valeran I de Luxembourg-Ligny, second fils de Henri de Limbourg; et le fameux connétable de Saint-Pol, Louis, qui fut décapité sous Louis XI, était petit-neveu de Valeran III. — Dans la branche impériale, le premier empereur de cette maison, Henri VII, était petit-fils du même Henri de Limbourg.

fermé dans Avignon, abandonné par ses cardinaux, méconnu et repoussé par la presque unanimité des Français. Grâce au duc d'Orléans, le blocus n'avait pas été sévère; les cardinaux déserteurs le voyant à peu près libre, revinrent sous ses étendards; et moyennant des promesses, et des lettres tantôt exhortatoires, tantôt menaçantes, faites par des agents adroits disséminés dans les provinces, la soustraction d'obédience, déjà mal exécutée, fut tout à fait rétractée; le roi ne se ressouvint pas d'y avoir adhéré, et Benoît raffermit la tiare pontificale sur sa tête. Mais peu reconnaissant de cette déférence, il excommunia les évêques élus pendant la soustraction, et mit leurs diocèses en interdit. Le roi donna des édits pour maintenir les nouveaux pasteurs. Le duc d'Orléans, protecteur de Benoît, s'entremit de son côté pour l'amener à des résolutions plus mesurées. Il fut joué par le pontife, et les exactions et les troubles continuèrent de scandaliser les fidèles.

Les relâches que la maladie du roi éprouvait de temps en temps avaient jusqu'alors fait espérer qu'en s'usant, pour ainsi dire, elle pourrait s'adoucir avec l'âge; mais le mal redoublait, accompagné de symptômes toujours plus alarmants. A la noire mélancolie se mêlaient des accès de fureur et une opiniâtreté persévérante dans ses volontés bizarres. Il fut pendant six mois, que dura un de ses accès, sans vouloir permettre que personne l'approchât pour lui rendre les services de propreté nécessaires. En employant les manières douces et caressantes de Valentine, sa belle-sœur, on aurait sans doute pu lui faire souffrir les soins et les remèdes ; mais on imagina de faire paraître tout à coup six hommes déguisés et noircis qui le saisirent. Il en fut épouvanté, et se laissa traiter avec la docilité d'un enfant. Les circonstances affligeantes de cette triste maladie se répandaient dans le public. Chacun en était touché et plaignait ce prince infortuné. Par sensibilité, ses sujets émus, d'un commun accord, lui donnèrent le nom de *Bien-Aimé ;* titre précieux pour un monarque, mais dont il est pénible de n'être redevable qu'au sentiment de la pitié!

[1403] Après ce terrible accès, Charles VI profita d'un moment lucide pour fixer le gouvernement. Jusque-là les dispositions n'avaient été que provisoires; mais le roi donna à celles-ci toute la solennité qui pouvait les rendre permanentes. Il établit un nouveau conseil d'état, composé de la reine, des princes du sang, du connétable, du chancelier et des ministres actuellement en place. A l'édit qui contenait cette formation il en joignit un autre tout à l'avantage de la reine. Il y disait qu'arrivant sa mort, son fils aîné serait aussitôt reconnu souverain, sous la garde et la tutelle de sa mère seule. Ces deux grands moyens de puissance étant assurés à la reine exclusivement à tout autre, il s'ensuivait qu'organe de son fils souverain, quoique encore enfant, Isabelle devait jouir désormais de l'autorité la plus étendue et la plus absolue. Ces deux édits furent portés par le connétable et le chancelier au parlement. La cour eut ordre, ainsi que les princes et les grands officiers, et la reine même, de jurer de s'y conformer; ce qui fut exécuté sans réclamation.

Aussitôt que l'autorité fut consolidée, de nouveaux impôts en notifièrent au peuple l'exercice. Une rupture avec l'Angleterre, dont on se disait menacé, fut le prétexte des subsides. Les ducs d'Orléans et de Bourgogne se partagèrent les opérations militaires contre l'ennemi commun. Ils se mirent en campagne avec ostentation : le premier, se destinant contre la Guienne, avança jusqu'à Soissons où sa vanité eut la satisfaction d'une entrée magnifique, et il revint à Paris. Le second alla dans ses états de Flandre, où il présidait à la construction de châteaux de bois dont il devait investir la ville de Calais, comme avait fait Édouard III quand il la prit.

[1404] Pendant ce voyage et ces préparatifs, l'impôt se percevait. A mesure que la recette avançait, les bruits de guerre

diminuaient. On portait les deniers dans la tour du Louvre. Le duc d'Orléans, à son retour, demande l'ouverture du trésor. Les gardiens dépositaires refusent. Il fait enfoncer les portes à coups de hache, et enlève tout ce qui s'y trouvait. Le duc de Bourgogne accourt à Paris, blâme la conduite de son neveu. On croit qu'il repartit pour ses états dans le dessein d'y lever des troupes et de revenir s'emparer seul du gouvernement; mais il tomba malade et mourut à Halle. Il fut le prince le plus riche de son temps, et mourut insolvable. Sa veuve, Marguerite de Flandre, fut obligée de renoncer à la communauté des biens, pour n'être pas comprise dans l'état de ses dettes. Elle se soumit à l'humiliante cérémonie en usage dans ces circonstances, de remettre elle-même sa ceinture, ses clefs et sa bourse sur le cercueil de son mari, en signe de l'abandon qu'elle faisait de sa part du mobilier, qui fut vendu publiquement au profit des créanciers. Son fils Jean, surnommé Sans-peur, hérita de la Bourgogne, de la Flandre et des nombreuses acquisitions de son père, et surtout de son ardeur à se mêler des affaires de la France; mais l'ambition de Philippe, déjà justifiée peut-être par les circonstances et par la conscience qu'il avait qu'il était plus digne de gouverner que les ducs d'Anjou et de Berry, ses frères, fut associée d'ailleurs à des vertus dont n'hérita pas son fils.

Le schisme continuait toujours. De même qu'il aurait pu finir après la mort de Clément XII, pape d'Avignon, si ses cardinaux ne s'étaient pas pressés d'élire Benoît XIII; de même il aurait été possible de se réunir, si les cardinaux de Rome avaient suspendu l'élection après la mort de Boniface; mais ils la précipitèrent, dans la crainte d'être engagés à la différer. En effet, elle était consommée quand les députés envoyés de France pour la retarder ou l'empêcher arrivèrent. Cosmat de Méliorati, cardinal de Sainte-Croix, prit la tiare sous le nom d'Innocent VII, avec la condition signée par lui et les cardinaux, et déjà reconnue si inutile, de se démettre si la paix de l'église l'exigeait. L'université lui écrivit pour le prier de confirmer cet engagement à la face de l'univers; mais elle n'en reçut que des promesses vagues.

On a déja connu la délicatesse de ce corps académique sur la conservation des honneurs et déférences qu'il croyait lui être dus. Charles Savoisi, chambellan du roi, pour n'avoir pas assez ménagé cette délicatesse, eut une affaire fâcheuse. Ses domestiques prirent querelle avec des écoliers pendant une procession du recteur qui passait devant sa porte. Des coups furent donnés, des pierres lancées, et la cérémonie mise en désarroi. Aussitôt les écoles sont fermées, les sermons cessent. C'était en carême. Le peuple murmure. Le duc d'Orléans se donna des mouvements pour apaiser l'affaire. A sa sollicitation, le parlement différait de juger; mais enfin le prince consentit à laisser le cours de la justice libre. Le parlement condamna Savoisi à l'amende, pour n'avoir pas retenu ses domestiques, et avoir même paru les approuver, et à fonder une chapelle dont la nomination appartiendrait à l'université. Sa maison, d'où l'on avait vu partir les pierres et où s'étaient retirés les domestiques après la bataille, fut rasée, et quelques-uns des coupables qui s'étaient laissé prendre, promenés, prêchés et fustigés. C'était pour gagner l'université, et par elle le peuple, sur lequel elle avait une grande influence, que le duc d'Orléans lui avait enfin laissé donner cette satisfaction; mais sa condescendance n'empêcha pas les austères docteurs de présenter un mémoire vigoureux contre les désordres de la cour et du gouvernement. Le conseil promit de travailler à la réforme.

[1405] La reine usait largement de l'autorité qui lui avait été donnée par le dernier règlement. Elle y faisait participer le duc d'Orléans. Ils tenaient l'état le plus brillant, qui contrastait singulièrement avec la cour délaissée et mesquine de l'infortuné monarque. Dans un de ses instants de raison, la gouvernante de ses enfants vint se plaindre « qu'ils n'avaient

« souvent que manger et que vêtir. — « Hélas! dit-il en soupirant, je ne suis « pas mieux traité. » Cette pénurie était rendue plus remarquable par les fêtes brillantes que se donnaient le beau-frère et la belle-sœur, et les plaisirs qu'ils prenaient ensemble, soit en public, soit dans le particulier, d'une intimité qu'on ne manquait pas de mal interpréter.

Le duc d'Orléans paraît avoir eu le défaut de ne pas s'inquiéter de l'estime publique. Il se permettait même de braver l'opinion, soit par des plaisanteries, soit par des duretés. Il fit un jour avertir ses créanciers de venir recevoir ce qu'il leur devait. Ils accoururent, pleins de confiance, au nombre de plus de huit cents. Au lieu d'argent ils ne reçurent que des mépris. A ceux qui en murmuraient, on répondit qu'ils étaient encore trop heureux que le prince voulût bien leur devoir. Un autre jour il repoussa avec dédain les remontrances de l'université. « On « n'a que faire de vous, dit-il aux dépu« tés; si vous aviez un point de loi à dé« cider, appelleriez-vous des soldats? Re« tirez-vous. Retournez à vos écoles, « et ne vous mêlez que de votre métier. » Traiter si cavalièrement un corps qui avait une si grande influence sur le peuple, c'était au moins une imprudence.

Le duc d'Orléans avait un ennemi qui recueillait avec soin tous ces traits d'une conduite irréfléchie, et ne manquait pas de les orner des observations les plus propres à exciter l'indignation publique. Ce dénonciateur perfide était Jean Sans-peur, le nouveau duc de Bourgogne. Les deux cousins germains, nés le même mois de la même année, étaient bien différents de caractère. Le duc d'Orléans, insouciant, songeant par préférence à ses plaisirs, aimait l'autorité pour le faste, l'éclat, la satisfaction de dépenser et de répandre les faveurs. Le duc de Bourgogne, sombre, réservé, occupé des affaires, recherchait l'autorité pour dominer et agir en maître.

Après la mort de son père, il demanda et obtint l'entrée au conseil. Il s'y présenta comme héritier des sentiments de son père pour le peuple, dont il plaignait la misère. Sous prétexte d'une prochaine invasion des Anglais, le duc d'Orléans proposa l'établissement d'un nouveau subside. Le duc de Bourgogne, qui s'y opposa en vain, eut grand soin de divulguer les représentations qu'il avait faites dans le conseil. Cette conduite lui gagna l'affection des Parisiens. Ce que firent le duc d'Orléans et la reine pour obtenir leur estime ne servit à rien. C'était le temps du carême. Ils assistaient ensemble aux offices, visitaient les hôpitaux et faisaient de grandes aumônes; mais dans cette association de bonnes œuvres et de bienfaits, la malignité voyait plutôt le scandale d'une liaison trop intime, que l'inspiration d'une véritable piété. Des pamphlets, répandus avec profusion, noircissaient les actions indifférentes et dépréciaient les bonnes.

La prépondérance marquante du duc d'Orléans au conseil sur le duc de Bourgogne avait mortifié ce dernier, qui s'était retiré dans ses états. Isabelle et le duc d'Orléans triomphaient de son absence, quand tout à coup le duc partant de Flandre avec un cortége qui pouvait passer pour une armée, avance sans fracas et sans en avertir. Il était déjà près de Paris, que la reine et son beau-frère ignoraient encore sa marche, déguisée quelque temps sous le nom d'une expédition contre les Anglais. Effrayé de cette espèce d'irruption, et n'en devinant pas l'intention, le duc d'Orléans se sauve précipitamment à Melun avec tout le conseil; la reine l'y suit, et ordonne qu'on lui amène son fils aîné, ainsi que sa bru. On soupçonne que le projet du duc de Bourgogne était de s'assurer du roi, de la reine, du dauphin Louis, et de gouverner sous le nom de celui-ci pendant les rechutes de son père. Dans cette vue, il avait le plus grand intérêt à s'assurer du jeune prince.

Le duc de Bourgogne était beau-père du dauphin Louis, auquel il avait eu l'habileté de faire épouser Marguerite, sa fille. Il apprend, en arrivant à Louvres, que les deux jeunes époux ont été enlevés de Paris contre leur gré, et

qu'ils sont sur la route de Melun; il y court, lui sixième, fait arrêter la litière, demande à son gendre s'il n'aimerait pas mieux revenir à Paris que d'aller où on le mène. Louis répond affirmativement. « Retournez donc, » dit impérieusement le beau-père aux conducteurs. Louis de Bavière, frère de la reine, commandait l'escorte; il veut faire quelques remontrances. Le duc ne l'écoute seulement pas, et ramène le couple fugitif à Paris. Le roi de Navarre, les ducs de Berry et de Bourbon, le comte de la Marche, beaucoup de seigneurs, et les Parisiens en foule, les reçoivent avec les démonstrations d'une vive allégresse. Le duc de Bourgogne est proclamé défenseur de l'état: l'université, le corps de ville, et tous les autres corps viennent le remercier.

Il assemble le conseil. Après avoir protesté qu'il ne prétend aucune part au gouvernement, il en expose énergiquement les désordres, offre ses biens et sa personne pour y remédier. Ces propositions obligeantes étaient appuyées de ses troupes, qui occupaient les quartiers de Paris et les postes principaux des environs. Le duc d'Orléans en leva aussi; mais il dut s'estimer heureux de ce que l'affaire tourna en négociation. Les ducs de Berry et de Bourbon, les rois de Sicile et de Navarre, se portèrent pour médiateurs. Le duc de Bourgogne, qui avait protesté dans le conseil qu'il ne prétendait aucune part au gouvernement, en prit cependant une portion au moins égale à celle du frère du roi. Il laissa adroitement les finances dans le lot de son rival; administration délicate, toujours voisine de la haine des peuples. Les deux cousins s'embrassèrent, se jurèrent une amitié éternelle, et couchèrent dans le même lit : cette familiarité était la marque de confiance la plus sincère que des ennemis réconciliés pussent se donner. La reine revint, et fit une entrée triomphante, chargée de bijoux, et entourée de ses dames, brillantes de richesses. Les ducs d'Orléans et de Bourgogne marchaient aux deux côtés de la litière, et les Parisiens remplissaient l'air d'acclamations. Avec le gouvernement, les deux ducs se partagèrent ce qui restait de la collecte des impositions; et le peuple, à qui l'on avait donné le spectacle d'une entrée pompeuse, d'un *Te Deum* bien chanté, d'un festin magnifique et des fêtes qui suivirent, se montra bien content.

[1406] La tranquillité aurait été complète, si on avait pu se débarrasser de ce malheureux schisme. Il s'en présenta encore une occasion. Innocent VII mourut. Les cardinaux de Rome, selon leur coutume, élurent promptement Ange Corrario, Vénitien, qui prit le nom de Grégoire XII. Il promit sa démission si Benoît donnait la sienne. Tous deux s'écrivirent, se fixèrent un rendez-vous pour une entrevue à Savone. Benoît s'y rendit, Grégoire n'alla que jusqu'à Sienne. De ces deux villes tous deux publièrent des écrits pour s'accuser ou s'excuser réciproquement; et après des démarches d'accommodement, plus démonstratives que sincères, les choses en restèrent au même état.

Les deux gouvernants de la France s'appliquèrent à des entreprises propres à leur donner de la considération. Le duc d'Orléans publia qu'il allait réunir à la couronne les provinces que les Anglais en avaient détachées. L'occasion, en effet, ne pouvait être plus favorable, parce que l'Angleterre était troublée par des factions contre lesquelles Henri IV avait bien de la peine à soutenir son usurpation. Le duc de Bourgogne fit des préparatifs pour reprendre Calais. Le premier alla attaquer Blaye et Bourg, deux villes dont la prise aurait entraîné celle de Bordeaux; mais les siéges se prolongèrent, les pluies vinrent, ensuite les inondations et les maladies; l'armée se perdit en désertions. Le duc de Bourgogne prenait prudemment pour le siége de Calais des mesures qui auraient pu réussir; mais le duc d'Orléans, de retour de sa malheureuse expédition, fit brusquement renouveler la trêve avec l'Angleterre. On envoya au Bourguignon ordre du roi de

renoncer à son projet. Il n'obéit qu'à regret après des injonctions réitérées, et regarda cette trêve venue si à propos comme le fruit d'une manœuvre du duc d'Orléans, humilié du mauvais succès de son expédition, et jaloux de la gloire que son rival pouvait acquérir dans la sienne; mais il n'en revit pas moins son cousin avec toutes les apparences d'une sincère cordialité.

[1407] Cependant leur animosité perçait, malgré la contrainte qu'ils s'imposaient. Ils se contrariaient en tout, ne paraissaient au conseil que pour se contredire, et ne manquaient aucune occasion de se désobliger, quand ils pouvaient le faire sans trop d'éclat. On rapporte du duc d'Orléans une imprudence, très-croyable de la part d'un libertin qui avait déjà donné plus d'une preuve d'indiscrétion. Il gardait dans un appartement reculé les portraits des dames de la cour dont il prétendait avoir obtenu des faveurs. Entre eux était placé celui de la duchesse de Bourgogne. Quelques bas flatteurs en avertirent le mari. Il conçut de cet affront un dépit mortel qu'il s'efforça de cacher; mais il ne put si bien y réussir, que les ducs de Berry et de Bourbon ne s'en aperçussent et ne s'en alarmassent. Ils firent ce qu'ils purent pour rapprocher les deux cousins. Le duc de Bourgogne se montra difficile; cependant il consentit de se laisser apaiser, du moins en apparence; soit parce qu'il n'avait pas encore arrangé dans son esprit son projet de vengeance, soit qu'il lui fallût les dehors de l'amitié pour l'exécuter.

Il ne se refusa donc pas à l'invitation du duc de Berry, qui employait tous les moyens pour réconcilier ses deux neveux. Le duc les fit assister à une même messe et communier ensemble, et se donna le plaisir de les traiter à sa table; ils signèrent devant lui un acte de confraternité, engagement qui était sacré entre guerriers. Ils acceptèrent mutuellement l'ordre de chevalerie l'un de l'autre, et se confirmèrent la promesse de vivre désormais en amis. Enfin, dit la chronique, « ils « prirent les épices et burent le vin en« semble. » Le duc d'Orléans invita celui de Bourgogne à dîner chez lui le dimanche qui suivait cette cérémonie : Jean promit de s'y rendre, et ils s'embrassèrent en se quittant.

Pendant ces protestations amicales, le Bourguignon tenait cachés, dans une maison de la vieille rue du Temple, dix-huit hommes commandés par Raoul d'Octonville, homme d'exécution, de tout temps dévoué à la maison de Bourgogne. Le lendemain de la réconciliation que nous venons de détailler, le duc d'Orléans devait passer la soirée chez la reine, qui était en couche à l'hôtel Barbette. Au jour tombant, il lui arrive un prétendu exprès du roi, qui demeurait à l'hôtel Saint-Paul, et qui le demande. Il part aussitôt sans attendre son escorte, qui était ordinairement très-nombreuse, et précédé seulement de deux écuyers montés sur le même cheval. Les assassins étaient serrés le long des murs de la rue du Temple; le cheval les aperçoit, s'effraye, prend le mors aux dents, et emporte les cavaliers jusque dans la rue Saint-Antoine. Le duc d'Orléans reste seul, et est aussitôt environné par des gens armés qui crient, *A mort!* « Je suis le « duc d'Orléans, » leur dit-il, croyant ou qu'ils se trompaient, ou que son nom leur imposerait. — « Tant mieux, répon« dent-ils, c'est ce que nous deman« dons. » Un premier coup de hache lui coupe la main dont il tenait la bride; d'autres coups de masse et d'épée l'abattent de son cheval. Il s'écrie en tombant : « Qu'est-ce ceci? d'où vient ceci? » Un coup de massue hérissée de pointes de fer lui fracasse la tête et fait sauter la cervelle. Enfin un homme caché sous un chaperon vermeil, une petite lanterne à la main, sort de la maison où les meurtriers étaient auparavant cachés, approche du cadavre, le considère attentivement, lui décharge un dernier coup de massue, et se retire en disant : « Éteignez tout, allons-nous-en, il est mort. »

Il serait difficile de peindre le tumulte de la ville, la consternation de la cour

pendant la nuit. Le corps fut transporté dans l'église des Blancs-Manteaux. Le duc de Bourgogne vint avec les autres princes visiter le cadavre. Il avait un air triste, la contenance d'un homme profondement affligé. « Oncques mais, dit-« il, on ne perpétra en ce royaume si « mauvais ni si triste meurtre. » Le conseil s'assembla de bon matin. Le duc de Bourgogne s'y rendit. Les portes de la ville avaient été fermées pour empêcher l'évasion des coupables. Guillaume Tignonville, prévôt de Paris, instruit qu'un homme soupçonné s'était réfugié dans l'hôtel d'Artois, demeure du duc de Bourgogne, vient demander la permission de fouiller les hôtels des princes. A cette proposition le duc pâlit, s'approche du duc de Berry et du roi de Navarre, et leur avoue son crime. Le duc de Berry, pénétré d'horreur, s'écrie, les larmes aux yeux : « J'ai perdu mes deux neveux. » Le meurtrier tâche de s'excuser. « Le diable, « dit-il, m'a tenté et surpris. » Surpris! L'est-on avec autant de préparatifs? La journée fut remplie par les premières cérémonies des obsèques. Le conseil se rassembla le lendemain. Jean Sans-peur se présenta pour entrer. Le duc de Berry le repoussa, heureusement pour le coupable; car le duc de Bourbon, arrivant, trouva fort mauvais qu'on ne l'eût pas arrêté. Il se retira précipitamment dans ses états, où il donna des asiles aux exécuteurs de ses ordres. La populace de Paris, séduite par les déclamations du Bourguignon contre les impôts, se réjouit de la mort du duc d'Orléans. Il avait trente-six ans. De Valentine, son épouse, il laissa trois fils: Charles, duc d'Orléans, qui fut père de Louis XII ; Philippe, comte de Vertus, qui ne laissa point de postérité légitime; et Jean, comte d'Angoulême, aïeul de François I[er]. Quatre ans auparavant il avait fait son testament, qui prouve que ce malheureux prince n'était pas entièrement perverti, puisqu'il y avouait les erreurs de sa jeunesse, qu'il les déplorait, en demandait pardon à Dieu et aux hommes, et à ceux-ci leurs prières pour l'obtenir. Une dernière imprudence attira la punition de toutes les autres; car on ne peut guère douter que la vengeance atroce du duc de Bourgogne n'ait été provoquée par l'honneur blessé dans l'endroit le plus sensible pour un époux.

L'audace, et l'audace d'un scélérat sans honte et sans remords, présida désormais à la conduite de Jean Sans-peur. Il osa tout. La duchesse d'Orléans était à Château-Thierry lorsqu'elle apprit la mort de son époux. Son premier soin fut de sauver ses enfants. Elle les envoya à Blois, ville alors fortifiée, et partit pour Paris. Son affliction, le spectacle d'un grand deuil, son entrée lugubre, touchèrent le peuple pour un moment. On tâcha d'adoucir son chagrin par des honneurs. Le roi de Sicile, les ducs de Berry et de Bourbon, les autres princes, le connétable et un cortége de seigneurs allèrent au-devant d'elle. Le roi la reçut avec la plus tendre affection. Il était alors dans son bon sens. Il l'embrassa en versant des larmes, lui dit d'avoir bon courage, et qu'il la vengerait. Promesse, comme bien d'autres, plus aisée à faire qu'à tenir.

Pendant ces cérémonies, le duc de Bourgogne assemblait des troupes. Dans la convocation adressée aux Flamands et à ses autres sujets, il avouait le meurtre, chargeait le défunt de péculat, de magie, d'attentat à la vie de son frère pour régner à sa place, et de tyrannie dans le gouvernement. Il prétendait, en le tuant, avoir rendu un grand service au royaume. Jamais depuis il ne s'écarta de ce langage. Loin d'attendre qu'on le mît sur la défensive, il se disposa à attaquer. Ses préparatifs étaient si formidables, que la cour, dénuée d'argent, de soldats, et l'on peut dire de conseils, prit le parti de négocier. Elle lui envoya le roi de Sicile et le duc de Berry à Amiens, où il était déjà arrivé. Ils ne lui demandaient que d'avouer son crime, en marquer du repentir, et d'en *crier au roi mercy*. Il refusa cette légère satisfaction. Les négociateurs se retirèrent très-courroucés de son opiniâtreté. La seule mortification

qu'on jugea possible de lui donner fut de ne pas le mettre au nombre de ceux qui devaient gouverner le royaume pendant *l'occupation* du roi. Cette nomination se fit dans un lit de justice.

Mais il sut se passer du droit dont on le privait indirectement. Il continua sa marche vers Paris avec un corps de cavalerie d'élite, suivi d'une nombreuse infanterie. Quand il fut à quelques lieues de la capitale, le roi lui envoya défendre d'avancer et d'y entrer. Nonobstant la défense, il avança toujours, et entra sans aucune opposition. Ses gendarmes s'emparèrent des portes, des rues et des places, et ses fantassins des postes les plus importants des environs. Il fit pour lui-même, avec des barricades, une espèce de citadelle dans son hôtel d'Artois. D'avance il s'était construit en pierres une chambre percée d'une seule ouverture, où il se retirait pendant la nuit à l'abri du danger, mais non, sans doute, exempt des transes inséparables du crime.

Ainsi préparé, il alla droit au roi demander permission de justifier son action. Le monarque, non tout à fait aliéné, mais dans un état de débilité reconnue, lui accorda une audience publique dans la grande salle de l'hôtel Saint-Paul. Là parut le fameux Jean Petit, cordelier, chargé d'une tâche qui aurait été très-pénible pour un honnête homme. On jugera, par l'exorde du discours, de la confiance que l'orateur devait inspirer. Il dit qu'il avait entrepris de défendre monseigneur de Bourgogne, « parce qu'étant petitement « bénéficié, le prince lui avoit, depuis « trois ans, donné bonne et grosse pen- « sion, dont il avoit trouvé ses dépens et « trouveroit encore, s'il lui plaisoit de sa « grâce. » Entrant ensuite en matière, il prétendit prouver la légitimité du meurtre par *douze raisons, en l'honneur des douze apôtres*. Presque toutes ces raisons étaient des exemples tirés de l'histoire sainte et profane, assez adroitement adaptés à son sujet; des inductions de ces faits, et des raisonnements qui ont été employés quelquefois depuis pour enhardir des scélérats à commettre le même crime. Jean Petit, habile en sophismes, n'ignorait pas non plus l'art de la calomnie. Il accusa le duc d'Orléans d'être cause de la maladie du roi son frère, de s'être lié pour cet objet avec des sorciers, d'avoir employé avec eux des opérations magiques; et il faisait une peinture effrayante de ces terribles évocations, ajoutant qu'il avait tenté de faire mourir le roi par le poison pour se mettre à sa place; toutes imputations déjà divulguées par le duc de Bourgogne : de plus, le harangueur insinua que la reine s'était prêtée au complot. Quant au grand ressort pour faire mouvoir le peuple et exciter son indignation, les impôts, leur multitude, leur pesanteur, leur accumulation, il n'y a point de figure de rhétorique que l'orateur n'employât pour en rejeter tout l'odieux sur le défunt. Il conclut que le roi « devoit avoir le duc « de Bourgogne et son fait pour agréa- « bles, et le rémunérer, à l'exemple des « rémunérations faites à monseigneur « S. Michel l'archange, pour avoir tué « le diable. » Le roi, immobile sur son trône comme une statue, écouta, ne dit mot, se retira, et toute l'assemblée en fit autant. Le lendemain, Jean Petit répéta le même discours, placé sur une tribune élevée dans le parvis de la cathédrale; et ce discours, prononcé devant une multitude gagnée d'avance, fut couvert d'applaudissements.

[1408] La reine s'était sauvée à Melun, emmenant le dauphin et ses autres enfants. Le roi de Sicile, le duc de Berry et le jeune duc de Bretagne, Jean VI, la suivirent. Ce jeune prince avait été enlevé par les nobles du pays à Jeanne de Navarre, fille de Charles le Mauvais, sa mère, lorsqu'elle épousa le roi d'Angleterre Henri IV, et il avait été confié par eux au duc de Bourgogne Philippe le Hardi, qui l'avait amené en France pour y être élevé. Le duc de Bourbon s'était retiré le premier, indigné des offres de pardon faites à Amiens au coupable. Le monarque, laissé ainsi seul, fit tout ce que le Bourguignon exigea. Il signa un écrit dont il convient de rapporter les

propres termes. Il y disait : « Pour ce « que le duc de Bourgogne a été pleine- « ment informé, si comme il l'a fait « dire et proposé, que notre frère avoit « machiné et machinoit de jour en jour « la mort et l'expulsion de nous et de « notre génération, et tendoit, par plu- « sieurs voies et moyens, à parvenir à la « couronne et seigneurie de notre royau- « me; il, pour la sûreté et préservation « de nous et notredite lignée, pour le bien « et l'utilité de notredit royaume, et pour « garder envers nous la foi et loyauté en « quoi il nous est tenu, a fait mettre hors « de ce monde notredit frère; et nous « supplie que, si par le rapport d'aucuns « ses malveillants et autrement, nous « avons pris aucune déplaisance contre « lui, pour cause dudit cas advenu en la « personne de notredit frère, nous, con- « sidérant les causes pourquoi il l'a fait « faire, voulions ôter de notre couraige « toute déplaisance, savoir faisons que « nous, considérant le fervent et loyal « amour et bonne affection que notre- « dit cousin a eue et a à notre lignée, « avons ôté et ôtons de notre couraige « toute déplaisance que, par le rapport « d'aucuns malveillants de notredit cou- « sin ou autrement, pourrions avoir eue « envers lui pour occasion des choses des- « sus dites : et voulons qu'icelui cousin « de Bourgogne soit et demeure en notre « singulier amour. » En lui remettant ces lettres, Charles eut encore assez de présence d'esprit pour lui dire qu'il craignait bien qu'elles ne le garantissent pas de la vengeance des personnes intéressées.

Le duc de Bourgogne était alors à l'apogée de sa gloire, au comble de sa puissance, ne paraissant jamais sans être entouré d'une populace qui chantait ses louanges. Cependant il ne diminuait pas les impôts; mais il rejetait la nécessité de les continuer sur les profusions du duc d'Orléans, sur les vices de l'ancien gouvernement, et il faisait des promesses. Dans cet état de prospérité, malheur à ceux qui ne l'avaient pas assez ménagé dans des circonstances fâcheuses! Le prévôt de Paris, Guillaume de Tignonville, en fit l'épreuve. Quand il était venu demander au conseil la permission de fouiller les maisons des princes pour découvrir les assassins, le duc de Bourgogne le soupçonna d'avoir eu principalement en vue la sienne, et se promit de se venger. Un procès que le prévôt soutenait depuis deux ans contre l'université fournit au duc le double plaisir et de satisfaire son ressentiment et d'obliger le corps académique, dont la faveur était précieuse. Tignonville avait fait pendre deux clercs convaincus d'homicide et de vol de grand chemin. L'université prétendait qu'il y avait eu vice dans la procédure, et violation de ses priviléges. L'ancienne cour avait fait suspendre le jugement; c'était un motif au duc de Bourgogne de le reprendre. Pour la mortification de ses ennemis dans la personne de leur protégé, il fait porter la sentence dont voici le prononcé : « Le « prévôt se transportera aux fourches « patibulaires, où les deux corps sont « exposés depuis deux ans. Il les baisera « à la bouche, les dépendra lui-même, « les accompagnera à l'église des Mathu- « rins, où ils seront enterrés. » Le bourreau conduisait la charrette, et était revêtu d'un surplis. Le roi envoya cent écus d'or pour les frais du convoi.

Ces cérémonies lugubres et bizarres tiennent aux mœurs de ce siècle, où les esprits étaient encore exaltés par les disputes que le schisme occasionnait; disputes qui donnaient une haute importance aux moindres événements touchant à la religion. Le zèle de l'université pour la soustraction aux deux obédiences, et pour sa stricte exécution, était toujours le même; de plus, ce zèle devint persécuteur. Des personnes attachées par conviction ou par habitude à Benoît XIII furent arrêtées et bannies sur les instances de l'université. Le pontife se vengea par des bulles fulminantes, qu'il envoya signifier au roi. Les porteurs de ces anathèmes eurent la maladresse de se laisser arrêter. Ils subirent des peines humiliantes, des expositions en public,

et la prison. Pendant ce temps, les deux papes, comme s'ils se fussent concertés, jouaient toujours le même rôle, de promettre d'abdiquer, et de ne point tenir. Leurs cardinaux, las de cette collusion, qui devenait une dérision, les abandonnèrent en grande partie, et se réunirent en un concile qu'ils avaient convoqué à Pise. Les Pères sommèrent Benoît et Grégoire d'abdiquer. Sur leur refus, ils les déposèrent, et élurent Pierre de Candie, qui prit le nom d'Alexandre V. Ainsi il y eut trois papes et trois sacrés colléges, parce que les deux déposés créèrent chacun des cardinaux pour remplacer leurs déserteurs.

Des troubles survenus à Liége déterminèrent le duc de Bourgogne à quitter Paris pour aller secourir son beau-frère, évêque et seigneur de cette ville, contre les bourgeois qui s'étaient révoltés. On croit qu'il fut heureux d'avoir ce motif pour se retirer, parce que la reine, les princes et la duchesse d'Orléans, dont les partisans avaient repris courage, rassemblaient des troupes qui auraient pu le forcer à s'éloigner moins honorablement. Sitôt qu'il fut sorti de Paris, changement de scène; la reine y entre, la duchesse d'Orléans y arrive. On tient au Louvre une assemblée composée des principaux membres de l'état. Il y est statué « que la puissance souveraine sera octroyée et commune à « la reine et à monseigneur de Guienne « (qui était le dauphin), le roi étant empêché et absent. » Suivit un lit de justice qui autorisa la duchesse d'Orléans et ses enfants à mettre en cause le duc de Bourgogne.

Dans la requête qu'elle présenta, elle concluait à ce qu'il demandât pardon à elle et à ses enfants, en présence du roi, des princes, des conseils et du peuple, la tête découverte, sans ceinture, à genoux; que cette réparation commençât au Louvre, fût répétée dans les cours du palais, à l'hôtel Saint-Paul, et au lieu où le crime avait été commis; qu'elle fût publiée à son de trompe par tout le royaume; que toutes ses maisons fussent rasées, qu'on élevât sur leur emplacement des croix avec des inscriptions flétrissantes; qu'il lui fût enjoint de fonder deux collégiales et deux chapelles, l'une à Jérusalem, l'autre à Rome, et de payer une amende d'un million d'or; qu'il fût exilé outre mer pendant vingt ans au moins, avec défense d'approcher de cent lieues des endroits où la reine et les princes d'Orléans se trouveraient : se référant d'ailleurs à ce qu'ordonnerait la cour pour la punition corporelle. Sur les conclusions du procureur général, dont les plaignants demandaient la jonction, qui fut accordée, le dauphin, présidant en l'absence du roi, promit à la princesse qu'il lui serait rendu pleine et entière justice.

Mais quand on en vint à commencer le procès, le conseil se trouva fort embarrassé. Les lois fondamentales de l'état exigeaient que le procès d'un pair fût suivi dans la cour des pairs, et le procureur général refusait son accession si on procédait autrement. Mais combien ne fallait-il pas de formalités et de délais! Était-il sûr que dans cet intervalle les princes et les pairs, qui se montraient actuellement si animés contre le duc de Bourgogne, forcés par la crainte ou par l'intrigue, ne changeraient pas d'opinion? De plus, les Parisiens se montraient toujours très-attachés au duc de Bourgogne. Serait-il prudent de le constituer publiquement criminel dans une ville pleine de ses partisans? Ne serait-ce pas risquer, ou d'être forcé à rendre un jugement qui lui serait favorable, ou de ne pouvoir l'exécuter, s'il lui était contraire? Il parut donc plus convenable de ne pas s'exposer à la chance d'un procès, de le traiter en coupable convaincu, et de le soumettre par la force des armes. La circonstance paraissait favorable. Le duc se trouvait engagé dans une guerre d'un succès douteux. Les princes et les seigneurs, dans la ferveur de l'indignation contre le meurtrier, promettaient des secours à l'envi. Les Lié-

geois, dans l'enthousiasme de la liberté, étaient très-éloignés de faire aucun accord avec leur tyran, et paraissaient fort capables de tenir longtemps en échec les forces de son protecteur. Cependant, contre l'attente de la cour de France, le duc de Bourgogne battit les Liégeois, dissipa leur armée, et prit la ville. Il acquit dans cette expédition, où il courut des risques, le nom de Jean Sans-peur, et son beau-frère, l'évêque de Liége, Jean de Bavière-Hollande, celui de Jean Sans-pitié, parce qu'il fit massacrer ses prisonniers.

Cet avantage renforça, dans la capitale, le parti du Bourguignon; il déclara qu'il allait s'y rendre en personne pour répondre aux griefs allégués contre lui. La cour n'avait rien de prêt, ni troupes ni argent. Les seigneurs et les princes qui avaient promis de si grands efforts, hésitaient et tremblaient. Jean arriva à Paris, orné de la double réputation d'homme ferme dans ses résolutions et de brave guerrier. La reine se sauva, et emmena au delà de la Loire son mari et ses enfants; les princes, le conseil et les courtisans l'accompagnèrent. Le seul parlement resta pour maintenir l'ordre et la police.

A la cour se rencontrait alors le frère aîné de l'évêque de Liége, Guillaume, comte de Hollande et de Hainaut, estimé pour sa probité et ses lumières. Il y était venu afin d'arranger le mariage de sa fille, la fameuse Jacqueline, avec le second fils de France. Comme beau-frère du duc de Bourgogne, il proposa à la reine de tenter un accommodement, et offrit sa médiation. Quand il eut aplani les premières difficultés, la reine envoya à Tours, lieu choisi pour les conférences, Louis de Bavière, son frère, le grand maître de Montaigu, et d'autres ministres. Valentine, veuve du duc d'Orléans, pressentit que ces négociations ne pouvaient manquer d'aboutir à une paix dont la reine avait besoin, et que le meurtrier de son mari resterait impuni. Elle tomba malade de chagrin. Prête à mourir, elle appela auprès d'elle ses enfants, dont le plus âgé n'avait que seize ans, et les exhorta à poursuivre l'assassin de leur père, sans se laisser jamais décourager. Entre eux elle admit Dunois, qu'elle paraissait chérir de préférence. « Celui-ci, disait-elle « quelquefois, m'a été emblé (volé), « et nul des miens n'est si bien taillé à « venger la mort de son père. »

[1409] Comme elle l'avait prévu, les négociations aboutirent à un accommodement. En affectant de l'éclat, on crut apparemment lui donner plus de solidité. Commencé à Tours, l'accord se consomma à Chartres. On dressa un trône dans la cathédrale. Le roi, qui avait alors quelques lueurs de raison, y parut avec la reine, les princes et une cour nombreuse. Le duc de Bourgogne se mit à genoux; son avocat récita une formule convenue, en ces termes: « Sire, « il a été rapporté à monseigneur de « Bourgogne que vous étiez indigné sur « lui pour le fait qu'il a commis et fait « faire en la personne de monseigneur « le duc d'Orléans, votre frère, pour le « bien de votre royaume et de votre per- « sonne, comme il est prêt de vous dire « et faire véritablement savoir, quand « il vous plaira; et pourtant vous prie, « tant et si humblement comme il peut, « qu'il vous plaise ôter votre ire et in- « dignation de votre cœur, et le tenir « en votre bonne grâce. » Quand l'avocat eut fini, le duc dit : « Sire, de ce je « vous prie. » Il s'éloigna; le duc de Berry, le dauphin, les rois de Navarre et de Sicile, se prosternèrent aux pieds du roi, et lui dirent : « Qu'il vous plaise, sire, « de passer la requête de votre cousin « le duc de Bourgogne. » Il répondit : « Beau cousin, nous vous accordons « votre requête, et vous pardonnons « tout. »

L'avocat se tourna ensuite vers les jeunes princes d'Orléans, et leur dit: « Mes- « seigneurs, voici le duc de Bourgogne « qui vous prie qu'il vous plaise ôter de « vos cœurs, si vous avez aucune haine « ou vengeance contre lui, pour le fait « qui fut perpétré en la personne de mon-

« seigneur d'Orléans, votre père, et que « dorénavant vous serez bons amis en-« semble. » Le duc leur dit aussi laconiquement qu'au roi : « De ce je vous prie. » Les enfants ne répondaient que par des larmes. Le roi les pressa, et ils répétèrent les paroles qu'on leur dictait : « Sire, puis-« qu'il vous plaît commander, nous lui « accordons sa requête, et lui pardon-« nons toute la malveillance qu'avions « contre lui, car en rien ne voulons dé-« sobéir à chose qui soit à votre plaisir. » Les deux parties firent serment sur le missel. Les lettres d'abolition furent expédiées le même jour. Il y était dit que la grâce entière ne regardait que le duc seul, et que ses complices seraient à perpétuité bannis du royaume. Après la paix de Chartres, la reine, qui y avait été comme forcée, se retira à Melun. Le duc s'empara du gouvernement. Il sut, par ses flatteries, gagner le duc de Berry, prince inconstant et faible, et plusieurs autres princes et seigneurs dont il avait besoin. Le seul duc de Bourbon resta inflexible et irréconciliable avec l'assassin de son neveu.

Le duc de Bourgogne fit rendre aux Parisiens la liberté de l'élection de leurs magistrats, et d'autres priviléges et franchises dont ils avaient été privés à l'occasion de la sédition des maillotins. Il annonça aussi, ce qui est toujours très-agréable au peuple, la recherche des financiers. On commença par Montaigu, leur chef, grand maître de la garde-robe et surintendant des finances. Il ne plaisait pas au duc. Ce prince l'avait trouvé difficultueux dans les conférences de Tours, mal disposé pour lui, muni de lumières et d'une force de raisonnement qui lui faisaient redouter les moyens d'un pareil adversaire; il résolut sa perte. La recherche employée contre les financiers était une belle occasion. Le duc de Bourgogne la saisit. Il parut contre le surintendant un acte d'accusation qui ne lui imputait pas moins que d'être concussionnaire, administrateur infidèle, et ennemi de l'état. On y ajouta qu'il avait été complice du duc d'Orléans pour *envouter* le roi et ensorceler le dauphin. Montaigu se récria avec indignation contre ce dernier grief, et s'en défendit dans les douleurs de la torture qu'on lui donna cruellement. Il fut jugé sur les autres points, non pas par ses juges naturels, mais par des commissaires particuliers, qui après l'avoir contraint par la torture à faire tous les aveux qu'on voulut en obtenir, finirent par le condamner à mort.

Ses richesses se trouvèrent prodigieuses. On peut lui reprocher, comme à bien d'autres, la promptitude et l'immensité de l'acquisition; mais on a, en outre, de sa cupidité une preuve toute particulière. Le roi, mal soigné, comme nous l'avons vu, avait des moments de besoin qui forçaient de vendre de la vaisselle, des meubles, des bijoux précieux ou d'emprunter sur ces gages; on les trouva chez Montaigu, dans son château de Marcoussis, en nantissement de l'argent dont il faisait supporter l'intérêt au roi, comme s'il l'eût emprunté des usuriers. Le surintendant paya donc ses déprédations de sa vie; ses associés payèrent de leur bourse; les commis furent destitués, les bureaux changés, et le peuple chanta victoire, se croyant pour toujours délivré de la maltôte et de ses suppôts. Cependant il n'entra rien dans le trésor public des richesses arrachées à ces sangsues. L'argent tomba entre les mains des courtisans, qui les ont toujours prêtes à recevoir. Les meubles allèrent au comte de Hainaut, le pacificateur de Chartres. Les terres se distribuèrent entre les seigneurs; les plus considérables tombèrent au dauphin. Louis de Bavière, frère de la reine, eut Marcoussis; et cette aubaine consola Isabelle des malheurs de Montaigu, qui lui avait été fort attaché.

[1410] Le duc de Bourgogne eut la discrétion ou la politique de ne rien prendre pour lui; il s'appliqua à gagner la reine. Elle s'était retirée à Melun. Il avait l'attention d'envoyer lui faire part des affaires les plus importantes, et de lui en déférer la décision. Il l'adoucit ainsi

insensiblement. Elle souffrit qu'il se déclarât surintendant de l'éducation du dauphin, qui avait plus de quatorze ans. Appliquant au jeune prince ce qui avait été ordonné par Charles V pour la majorité des rois, l'adroit Bourguignon fit décider dans un lit de justice que Louis, dauphin, jouirait désormais, pendant *les occupations* de son père, des droits d'un roi mineur arrivé à quatorze ans; que par conséquent il gouvernerait souverainement. Or, comme lui-même, surintendant de l'éducation, devait gouverner le dauphin, qui de plus était son gendre, il s'ensuivait qu'il devenait tout naturellement maître du royaume.

Il était fâcheux que Jean Sans-peur fût parvenu à l'autorité par des moyens reprochables; car on doit convenir qu'il était en état de l'exercer à la gloire et à l'avantage de la nation. Ce prince avait un esprit juste et réfléchi, quand la passion ne l'emportait pas. Il était bon capitaine, noble dans ses manières, affable lorsque son intérêt le demandait, généreux, libéral, éloigné de cette sordide avidité qui déshonore quelquefois les grands. Par exemple, il était alloué une rétribution, ce qu'on nomme un honoraire, aux seigneurs qui assistaient au conseil; il les exhorta à s'en priver, et donna l'exemple. Pendant qu'il gouvernait, l'inconstance des Napolitains força Louis II d'Anjou, malgré des succès, à abandonner le terrain à Ladislas, fils de Charles de Duras, et à revenir en France avec le vain titre de roi de Sicile. Boucicaut, dans le même temps, fut obligé d'abandonner Gênes. L'état du royaume ne permettait pas de songer à ces expéditions étrangères et d'y porter des secours; et Jean Sans-peur avait en tête une entreprise plus utile : c'était de reconquérir Calais. Il fit pour cela de grands préparatifs, qui aboutirent du moins à forcer les Anglais de prolonger la trêve, qu'ils auraient volontiers rompue dans l'état de mésintelligence où ils voyaient la cour de France.

Pendant que le duc jouissait pleinement de l'autorité, et qu'il se complaisait dans l'exercice d'un pouvoir sans bornes, un violent orage s'élevait contre lui. Revenus du premier étonnement qu'avait causé son succès dans l'invasion du gouvernement, les ducs de Berry, de Bourbon, les comtes d'Alençon, d'Armagnac, de Clermont (dauphin d'Auvergne), d'autres princes, et beaucoup de seigneurs, se communiquèrent leur mécontentement. Ils s'en expliquèrent à Gien, où ils s'étaient donné rendez-vous pour terminer une contestation élevée entre le duc de Bretagne et la maison de Penthièvre. Pendant qu'ils pesaient lentement les droits respectifs, le duc de Bourgogne, plus prompt qu'eux, termina cette affaire de Bretagne à la satisfaction du jeune duc, et se procura sa neutralité, lorsque la ligue, dont il connaissait tous les ressorts, éclaterait.

Dans la réunion à Gien, les mécontents examinèrent les moyens de secouer le joug du Bourguignon, concertèrent leurs mesures, et se rendirent compte de ce qu'ils pouvaient lever de troupes. Elles devaient monter à cinq mille hommes d'armes et six mille hommes de trait. Le reste de la soldatesque n'était pas compté. Pour mettre la dernière main à leur confédération, ils se donnèrent un nouveau rendez-vous à Meun-le-Château, et s'y rassemblèrent sous le prétexte du mariage du jeune duc d'Orléans avec Bonne, fille du comte d'Armagnac, Bernard VII. Ce seigneur, très-puissant dans le midi de la France, se pretendait, non sans fondement, descendant de Clovis. Il devint le chef du parti orléanais, qui prit même son nom; alors la France fut divisée en deux factions, les Armagnacs ou Orléanais, et les Bourguignons.

La mort du duc de Bourbon, prince sage et modéré, qui, malgré son indignation contre le criminel Jean, aurait pu servir de médiateur, ne changea rien au plan des confédérés de Meun. Ils écrivirent au roi pour lui remontrer l'oppression dans laquelle le duc de Bourgogne le retenait lui-même, se plaindre de sa tyrannie, et demander justice du meurtre du duc d'Orléans. En même temps ils

faisaient marcher leurs troupes sur Paris. Jean, instruit de leurs intentions, ne s'était pas tenu oisif; il avait aussi fait des levées dans ses états et les pays voisins. De plus il était fortifié du nom et de la présence du roi; il ne lui fut pas difficile de persuader à ce prince, d'un esprit affaibli, que ses envieux étaient des rebelles. Il lui imprima si bien cette idée, que le malheureux Charles voulait marcher contre eux en personne, et qu'on le vit se promener en capitan armé de toutes pièces, le casque en tête, s'escrimant et parlant par bravades.

Les horreurs de la guerre civile commençaient à se faire sentir. Les Armagnacs, en se rassemblant au delà de la Loire, pillaient les campagnes; les Bourguignons, en deçà de ce fleuve, ravageaient les provinces sur leur passage. Quand les armees se réunirent autour de Paris, elles étaient, dit-on, chacune de cent mille hommes, tous disposés à en venir aux mains; mais les chefs ne pensaient pas de même; un combat décisif était redouté des deux côtés : ils préférèrent une négociation. La reine, toujours retirée à Melun, fut invitée aux conférences, qui se tinrent au château de Winchester, ou Wicestre, ou Bicêtre [1], appartenant au duc de Berry, et où il avait son quartier général.

Voici les principales conditions du traité de Bicêtre, qui paraît une convention de circonstance, faite uniquement pour le moment. Pierre de Navarre, comte de Mortain, fils de Charles le Mauvais, sera le seul prince du sang qui pourra rester à la cour. Les ducs de Berry et de Bourgogne n'y seront mandés qu'ensemble, et jamais l'un sans l'autre. Ils garderont tous deux la surintendance de l'éducation du dauphin; mais ils ne l'exerceront que par des seigneurs de leur choix. Le conseil d'état sera composé de douze chevaliers, six de chaque parti; quatre prélats, et quatre conseillers au parlement. Le duc de Bourgogne accorda au duc de Berry la destitution de des Essarts, prévôt de Paris, surintendant des finances, successeur de Montaigu, après avoir été son juge, et l'un des plus chauds partisans du Bourguignon. Après la signature du traité, le duc de Berry se retira à Bourges, le duc de Bourgogne dans ses états de Flandre, le duc d'Orléans dans la ville de ce nom, et les autres chacun dans leurs terres. Au signal des chefs, cette nuée de soldats se dispersa, et alla porter la désolation dans les lieux qu'ils n'avaient pas épuisés en venant.

Il est étonnant qu'au milieu des cris de guerre la voix d'Alexandre V, le pape de Pise, ait pu se faire entendre. Il demandait « une décime pour la réunion des « églises grecque et latine, une quête « pour la délivrance de la terre sainte « et la prédication de l'Évangile à toute « créature. — L'imposition, disait le sou- « verain pontife, est de droit naturel et « positif, et quiconque dénie à payer n'est « mie chrétien. » L'université ne pensa pas ainsi, elle s'opposa à la demande; cependant on accorda une demi-décime.

[1411] Les chefs, dans les conférences de Bicêtre, avaient abandonné chacun ce qu'il aurait voulu garder. L'intrigue succéda à la guerre. Les ducs de Berry et de Bourgogne étant éloignés l'un de l'autre, se sondèrent par des messages. Le duc d'Orléans, aux aguets, surprit le comte de Croy, que le duc de Bourgogne envoyait conférer à Bourges. Il le fit appliquer à la question pour lui arracher le secret de sa mission, et l'aurait fait mourir comme complice de la mort de son père, sans l'intercession du duc de Berry, qui lui sauva la vie. L'emprisonnement du comte de Croy réveilla toute l'animosité du duc de Bourgogne. Il demanda réparation de cette injure, se prépara en même temps à la guerre, et fit des levées non-seulement dans ses états, mais encore en Allemagne, dont plusieurs princes lui avaient promis des secours. Le duc d'Orléans fit aussi les siennes, surtout dans le Midi, où étaient les terres et les alliances du comte d'Armagnac, son beau-père, et commença les hostilités par une requête au conseil

[1] Ce nom lui venait d'un évêque anglais de Winchester, qui y avait fait sa demeure.

du roi contre les meurtriers de son père. Le duc de Berry, que son âge et sa qualité d'oncle appelaient au rôle de médiateur, fit évanouir toute espérance de paix, en déclarant qu'on ne pouvait refuser d'admettre la demande du jeune prince.

Les deux ennemis s'envoyèrent des défis, non pour se combattre corps à corps, mais pour se faire des provocations outrageantes. « A toi, Jean, qui « te dis duc de Bourgogne, écrivait l'Orléanais, pour l'horrible meurtre par « toi fait en grande trahison d'aguet appensé, en la personne de notre très-« redouté seigneur et père, te déclarons que, de ceste en suivant, nous te « nuirons de toute notre puissance. — « J'ai fait assassiner le père, répondait « le Bourguignon, comme faux, déloyal, « cruel, félon, traître et indigne de vi-« vre; et je punirai les fils comme faux, « mauvais, déloyaux, traîtres, rebelles, « désobéissants et félons. »

Cet amas d'épithètes injurieuses marque des deux côtés une haine capable d'inspirer tous les crimes. Aussi dit-on que l'Orléanais tenta de faire assassiner le Bourguignon, et que celui-ci essaya de rendre la pareille à son ennemi. Heureusement il se rencontra des deux côtés des confidents infidèles qui avertirent les personnes menacées, et leur firent prendre des mesures de sûreté. On met entre eux le prévôt de Paris, des Essarts, destitué à la paix de Bicêtre, parce que le duc de Bourgogne l'abandonna. Il n'en resta pas moins confident des secrets du prince, et il les laissa, dit-on, pénétrer, soit par horreur du poison ou de l'assassinat, soit pour se faire dans le parti opposé des protecteurs en cas de besoin.

Le premier soin du duc fut de s'emparer de Paris. Forma-t-il pour l'exécution un plan méthodique, ou fut-il entraîné journellement par les circonstances? On peut croire l'un et l'autre. Le duc de Berry lui fournit le premier un prétexte. Il était venu à Paris, contre la convention de Bicêtre, sans y appeler son neveu, et s'y était fait constituer gouverneur par le roi. Mais la partialité qu'il témoigna pour le duc d'Orléans le fit considérer comme vendu à la faction des Armagnacs et comme un ennemi qui voulait leur livrer la ville. Le duc de Berry, mécontent, se retira dans sa province. Cette retraite était beaucoup pour le duc de Bourgogne; mais il en tira un autre avantage; c'est qu'il fit entrevoir aux Parisiens, par ses émissaires, que son oncle, fort piqué de l'espèce d'affront qu'on lui faisait, ne manquerait pas de vouloir en tirer vengeance, et qu'ils avaient besoin d'un commandant sûr pour se soutenir contre lui. Le comte de Saint-Paul, son ami, et dont les terres étaient voisines des états du duc de Bourgogne, fut proposé et accepté.

Saint-Paul arrive, réunit ceux qu'on lui indique attachés au duc, examine leur état et leurs moyens, voit que ce ne sont point les gens riches, les graves magistrats, les personnages amis de l'ordre, qui seconderont les vues ambitieuses de celui qui l'envoie; qu'au contraire ils s'y opposeront; qu'il faut par conséquent les soumettre ou les détruire. Comme gouverneur il se forme une garde; il y fait entrer la populace la plus vile, la plus féroce, fainéants, mendiants, écorcheurs, bouchers, gens accoutumés au sang. Leurs officiers étaient les Tibert, Saint-Yon, le Goix, qu'on dit avoir tué eux-mêmes, ou avoir été fournisseurs des boucheries. Alors la haine et la vengeance commencèrent à employer, avec des intentions perfides, le nom d'Armagnac contre ceux dont elles voulaient se débarrasser. Cette troupe effrénée courait les rues, fouillait les maisons. Ceux qui n'avaient pas fui étaient emprisonnés. Plusieurs moururent dans les cachots. La justice n'avait plus aucune force. Les mutins assiégeaient les tribunaux, et les forçaient de rendre les sentences qui leur convenaient. La cour investie n'osait prendre aucune résolution de celles qui auraient pu déplaire aux factieux. Le roi, le dauphin, le conseil, étaient vraiment prisonniers. Saint-Paul arracha au monarque

un édit par lequel il était ordonné à tous les Français portant les armes de se ranger sous les enseignes du duc de Bourgogne, « de lui obéir comme si le roi y était « en personne, » et il força le dauphin de lui écrire de hâter sa marche et de venir les secourir.

La capitale était aussi le but auquel tendaient les Armagnacs. Ils couvrirent de troupes les environs de Paris, prirent des villes, et ravagèrent les campagnes. Comme leur armée était composée de Poitevins, Tourangeaux, Toulousains, Bordelais et autres Français meridionaux, le duc de Bourgogne réunissait sous ses drapeaux les Français septentrionaux, Picards, Champenois, Lorrains, Artésiens, et surtout Flamands. Il doit être marqué de flétrissure pour avoir le premier appelé les Anglais dans cette guerre. Henri IV lui promit six mille hommes de trait, et en attendant il envoya une flotte qui causa beaucoup de dommage sur les côtes de Normandie. Les Orléanais avançaient, déterminés à aller attaquer l'ennemi jusque dans ses foyers; mais Jean Sans-peur leur épargna la moitié du chemin.

Les armées se rencontrèrent près de Montdidier. On s'attendait à un combat sanglant, lorsque les Picards et les Gantois de l'armée du duc de Bourgogne prirent querelle. Elle fut si violente, que le duc ne put l'apaiser, et les Flamands signifièrent qu'ils allaient se retirer. En vain le duc les conjura de ne point l'abandonner à ses ennemis, de rester encore quelques jours. Il les appelait ses frères, ses compagnons, ses fidèles; flatteries inutiles. Le temps de leur engagement, dirent-ils, était expiré; ils voulaient partir. Alors aux exhortations le duc joignit les menaces. « Si vous nous « retenez malgré nous, lui répondirent- « ils, la tête du comte de Charolais, « votre fils, en répondra; et quand nous « serons retournés à Gand, nous vous « l'enverrons taillé en pièces. » Tout ce qu'il put obtenir d'eux, c'est qu'ils couvriraient sa retraite et partiraient ensemble. Les Orléanais ne jugèrent pas à propos de les poursuivre. Ils crurent plus expédient de revenir sous les murs de Paris, espérant que par l'absence du duc de Bourgogne, ils ne tarderaient pas à s'en rendre maîtres.

Établis dans les maisons de campagne des bourgeois, les soldats ne se laissaient manquer de rien; ils usaient librement des provisions; et maîtres des rivières et des grands chemins, ils interceptaient tout ce qu'on voulait faire entrer dans la ville. La présence de leur armée au dehors ranima le courage des Orléanais au dedans. Leurs espérances les rendirent fiers; leur contenance seule, leurs regards, quand ils ne se permettaient pas les propos, menaçaient leurs ennemis. Ceux-ci ne souffrirent pas d'être bravés impunément. La troupe des bouchers se renforça par une plus féroce encore, sous le commandement d'un chirurgien nommé Jean de Troye, et d'un coutelier nommé Simon, surnommé *Caboche*, d'où ces nouveaux enrôlés ont été appelés *cabochiens*. Ils se rendirent bientôt plus redoutables que les autres.

Cependant quelques personnes modérées conçurent des projets de conciliation, et en jetèrent des paroles. La reine, qui demeurait à Melun pendant ce tumulte, fut invitée de venir à Paris pour se rendre conciliatrice. Elle se livra à cette espérance avec une confiance imprudente. A peine était-elle arrivée, qu'elle se trouva investie comme son mari, son fils et tout le conseil, ne pouvant plus parler ni agir que selon la volonté de la populace, devenue très-insolente. Les princes de l'armée Armagnac et les premiers seigneurs de France, qui étaient avec eux, écrivirent au roi et au dauphin une lettre pour justifier leur conduite. Ils y disaient « qu'ils n'avoient pris les « armes que dans le dessein d'ôter le « roi de servage, et que ceux qui pu- « blioient d'autres causes étoient faux et « mauvais. » Le monarque captif répondit par une déclaration qui les traitait de rebelles, ennemis de l'état, abandon-

nait leurs biens, leur liberté, leur vie à quiconque voudrait les attaquer, sans que les violences exercées contre eux pussent être assujetties à aucune recherche de justice.

Sur cette autorisation, les vexations de toute espèce recommencèrent dans Paris contre les orléanistes avec plus de violence. On les entassait dans les prisons; et quand elles furent pleines, on convertit les édifices publics et les maisons particulières en lieux de détention. Afin qu'il ne manquât rien à la proscription des Armagnacs, on les déclara excommuniés, en vertu d'une bulle lancée autrefois par Urbain V contre les grandes compagnies, auxquelles on les assimilait. Les prédicateurs n'osaient plus ouvrir la bouche que pour les charger d'anathèmes. Les curés les excommuniaient pendant la messe au son des cloches. On faisait difficulté de baptiser les enfants des personnes soupçonnées d'orléanisme. Il n'était permis de paraître qu'avec l'écharpe rouge, semée de croix de Saint-André, armoirie de la maison de Bourgogne. Les prêtres s'en paraient à l'autel, ou en ornaient les images des saints. Hommes, femmes, enfants, personne n'était exempt de les porter, et quelques-uns poussaient la démence jusqu'à ne plus faire le signe de la croix que dans la forme du crucifiement de S. André. Ces folies, ou cruelles, ou bizarres, nous indignent; et cependant il nous convient d'être indulgents, car ce n'est point à notre siècle qu'il appartient de voir en pitié le délire de nos aïeux.

La troupe cabochienne se voyant sous les armes, et en si grand nombre, s'imagina que rien ne pouvait lui résister. Elle demanda à être menée contre l'ennemi. Elle sortit, fut battue, et rentra honteusement; plus heureuse un autre jour qu'elle se porta sur le château de Bicêtre, qui appartenait au duc de Berry, elle ne rencontra pas d'ennemis. Elle y fit un grand butin, y mit le feu, et détruisit une galerie des portraits originaux des rois de France de la troisième race. L'appât du pillage, présenté à propos tant dans la ville que dans la campagne, soutenait la faction; mais les émissaires du duc de Bourgogne lui mandaient que la constance d'une populace légère pouvait se lasser, et qu'il était temps qu'il parût lui-même. Il avait reçu les six mille archers anglais. Il se mit en route avec eux, prit des détours, et arriva par le côté opposé à celui où les ennemis l'attendaient. Les Parisiens sortirent en foule au-devant de lui. Il entra en triomphe. Cependant plusieurs ne virent pas sans quelques marques de répugnance, les drapeaux anglais promenés dans leurs rues, se fixer sur les places publiques et autres lieux importants. Une déclaration plus expresse et plus précise que les précédentes fut rendue alors contre les princes ligués et contre leurs adhérents. Il fut ordonné de les poursuivre comme ennemis publics et criminels de lèse-majesté, et la plupart des prisonniers de marque faits sur eux furent envoyés au supplice; enfin le comte de Saint-Paul reçut l'épée de connétable à la place du sire d'Albret, destitué comme rebelle.

L'arrivée du duc de Bourgogne ôta aux princes toute espérance de s'emparer de Paris. Les pluies d'automne, les premiers froids de l'hiver, fatiguèrent leur armée. La désertion s'y mit. Il tardait aux soldats, presque tous villageois, de porter dans leurs chaumières les dépouilles des Parisiens. Les chefs se partagèrent les trésors de la reine, qu'elle avait mis dans l'abbaye de Saint-Denis comme dans un asile sacré; et c'est de cette époque que date la haine qu'Isabelle voua au parti orléanais. Leur armée décampa la nuit et ne fut pas poursuivie; ce qu'on attribua aux liaisons secrètes du prévôt des Essarts.

Le duc de Bourgogne s'arrangea dans Paris pour des projets ultérieurs; il ne prit pas, comme les Armagnacs : il emprunta. Maître du conseil, du roi, de la reine, et encore plus du dauphin régent, son gendre, il fit ordonner une taille personnelle, dont personne, magistrats, clergé, noblesse, n'était exempt; mais chacun pouvait se taxer soi-même, et il

promettait de rendre dans des temps plus heureux. Il lui fut aussi permis de prendre les dépôts judiciaires consignés chez les bourgeois les plus propres à en répondre. Plusieurs personnes s'étaient mal conduites dans les troubles. Sans doute elles étaient orléanistes. On établit des tribunaux pour les juger; mais point de cruauté : Jean Sans-peur avait horreur du sang; la peine corporelle se commua en amendes. Enfin les principales villes, Paris compris, reçurent ordre de lever et d'entretenir des corps de troupes à proportion de leur population et de leur opulence présumée.

[1412] Cependant il fallait excuser aux yeux des Français le crime de lèse-nation que le duc de Bourgogne avait commis en appelant les Anglais en France. S'il ne put en effacer la tache, il essaya d'en diminuer la souillure en publiant que les Orléanais étaient bien plus coupables que lui en ce genre; qu'ils avaient offert au roi d'Angleterre les conditions les plus exorbitantes, comme de lui rendre toutes les places prises depuis le traité de Bretigny, de les conquérir pour lui, et de lui faire hommage de celles qu'ils conserveraient dans les provinces cédées. Le duc de Berry devait se reconnaître vassal de Henri IV pour le comté de Poitiers, dont la propriété, après sa mort, passerait à l'Anglais. Le duc d'Orléans proposait les mêmes engagements pour les comtés d'Angoulême et de Périgord. Ces sacrifices devaient être payés par mille hommes d'armes et trois mille archers qu'ils devaient entretenir à leurs propres frais. Un moine augustin, nommé Jacques Legrand, chargé d'aller négocier cette affaire en Angleterre, et s'embarquant précipitamment à Boulogne, oublia, dit-on, ses instructions, qui furent portées au duc de Bourgogne. Ces preuves de conviction, laissées par un oubli si singulier, et trouvées si à propos, ont quelque chose de suspect. Cependant elles étaient réelles, et cet oubli de toutes les convenances de la part des princes témoignait ou leur extrême détresse, ou le dessein de ne pas accomplir les conditions du traité.

Cette prochaine descente des Anglais annoncée servit de moyen au duc de Bourgogne pour assembler une des plus grandes armées que la France ait eues. Comme il s'agissait de combattre nos ennemis naturels, il n'y eut pas de seigneurs, plusieurs même de ceux qui inclinaient pour les princes, qui ne se crussent obligés de prendre les armes. Cette armée était composée de cent mille chevaux, et d'une infanterie qu'on ne compte pas. Mais avant que d'aller combattre les étrangers, il convenait, disait le Bourguignon, de soumettre les rebelles de France; il entraîna le roi à l'armée, quoiqu'il fût menacé d'une rechute prochaine. Le dauphin régent paraissait la commander; mais tout s'y passait sous les ordres du duc de Bourgogne, qui la mena devant Bourges, où le duc de Berry s'était renfermé, bien muni et appuyé par une garnison en état de faire une longue défense.

Français contre Français, presque tous parents et amis, se trouvant en présence, il était presque impossible qu'ils ne désirassent pas de s'entretenir, et difficile que les chefs ne souffrissent pas des entrevues. Le duc de Bourgogne les craignait, parce qu'elles pouvaient amener des conférences de paix. Les premières qu'on proposa furent rejetées avec hauteur, comme un obstacle posé aux succès brillants qu'il se promettait contre une faction ennemie qu'il allait anéantir, ou du moins réduire à un état de faiblesse dont elle ne se relèverait de longtemps; mais des seigneurs bien intentionnés représentèrent au jeune régent qu'il y aurait de l'inhumanité à réduire aux dernières extrémités son grand-oncle, respectable par son âge, et que ce n'était au fond que pour satisfaire son ambition de gouverner que le duc exposait les plus belles provinces de la France à l'invasion et au ravage des Anglais. Quoique le dauphin fût gendre du duc de Bourgogne, il se laissa toucher par ces raisons; son beau-père le voyant persuadé,

et étant instruit qu'il donnait même des ordres secrets pour adoucir les fureurs de la guerre et ménager la ville, prit le parti de se procurer du moins les honneurs de l'accommodement, et d'en traiter lui-même avec son oncle. Leur entrevue eut lieu entre des barricades, avec les précautions usitées entre ennemis. Le vieux duc, touché de ces apprêts, dit au Bourguignon : « Beau neveu et beau « filleul, quand votre père vivait, il « ne fallait pas de barrière entre nous. » Le Bourguignon balbutia quelques mots d'excuse. Ils se mirent à conférer, et s'embrassèrent en se quittant.

Il y a lieu de présumer qu'ils convinrent des principaux articles. D'autres de moindre importance, ainsi que la rédaction, furent renvoyés à des commissaires qui s'assemblèrent près de Bourges, dont cette paix a pris le nom. Ce fut cependant plutôt un accommodement de famille qu'une paix solennelle. Il paraît qu'on s'y appliqua principalement à assoupir les haines, et à écarter ce qui pouvait renouveler les querelles. On convint de supprimer, l'un à l'égard de l'autre, les noms de Bourguignons, d'Orléanais et d'Armagnacs, devenus injurieux, et de se rassembler en plus grand nombre à Auxerre, pour terminer tous les différends. Le duc de Berry fit une visite solennelle au roi dans son camp, lui présenta les clefs de la ville. En embrassant le dauphin, son petit-neveu, des larmes d'attendrissement mouillèrent ses yeux. C'était en effet à ce jeune prince qu'il devait le soulagement d'être sorti de ces embarras auxquels il aurait désiré ne se jamais livrer.

Les princes d'Orléans, et les autres qui n'avaient pas assisté à la paix de Bourges, se rendirent à Auxerre, où se trouvèrent le dauphin et le duc de Bourgogne. On y appela des députés du parlement, des autres cours souveraines, de l'université, des notables bourgeois de Paris et des principales villes, le prévôt des marchands, et des Essarts, prévôt de Paris. Celui-ci faisait toujours, à ce qu'on croit, un double personnage : il paraissait attaché au Bourguignon, et révélait ses secrets aux Orléanais. On dit qu'il fit passer aux princes d'Orléans l'avis que Jean Sans-peur ne méditait rien moins que de les faire assassiner dans le même jour, ainsi que les ducs de Berry et de Bourbon, et que c'est pour cela qu'ils se firent escorter à Auxerre de deux mille gendarmes. Cependant tout s'y passa avec les apparences de la plus parfaite réconciliation. On vit même le duc d'Orléans, revêtu de son habit de deuil, se promener sur le même cheval, en croupe, derrière le duc de Bourgogne. Il quitta enfin, à la prière du dauphin, ce deuil, espèce de signal de vengeance.

Après avoir éclairci et ratifié les articles de Bourges, on entendit les plaintes que firent les députés sur le gouvernement. Elles causèrent de l'inquiétude. On prit l'expédient commode, qui vient toujours à l'esprit dans les circonstances embarrassantes, de renvoyer ces discussions à une assemblée plus nombreuse, plus solennelle, qui se tiendrait incessamment à Paris. Mais il y avait une affaire qui ne souffrait pas de retardement; c'était la conduite qu'on avait à tenir avec les Anglais. Ils étaient descendus en Normandie, avançaient sous la conduite du duc de Clarence, second fils du roi d'Angleterre, et n'étaient pas loin du Berry, dont ils venaient secourir le duc, lorsqu'ils apprirent la paix de Bourges. Se regardant alors comme en pays ennemi, ils se mirent à tout ravager. Cependant, enclavés comme ils étaient dans le royaume, il aurait été aisé, avec ce qui restait de l'armée royale, de les forcer de se rendre tous prisonniers, ou de les écraser; mais la politique des deux factions militait pour eux. Les Orléanais songèrent qu'ils venaient d'en être aidés, et qu'ils pouvaient l'être encore; et le duc de Bourgogne, qu'il pouvait arriver telle circonstance où leur secours lui serait nécessaire. Ces considérations déterminèrent à accorder au duc de Cla-

rence, en dédommagement des frais de cette expédition, d'abord une somme considérable; pour sûreté de laquelle le duc d'Orléans livra Jean, comte d'Angoulême, son frère; et ensuite à lui laisser encore le passage libre pour se rendre en Guienne. Le duc, arrivé dans cette province, y fut joint par le comte d'Armagnac et le sire d'Albret, mécontents tous deux de la pacification; et avec leur aide il se mit en possession de plusieurs villes accordées à Édouard III par le traité de Bretigny, et qui s'étaient depuis réunies à la France.

Les princes d'Orléans ne vinrent pas à l'assemblée de Paris, qu'on qualifia d'états généraux. Encore ici une confidence de des Essarts, qui les avertit, dit-on, d'une nouvelle trahison que le duc de Bourgogne méditait contre eux. Du reste, aucune décision dans cette assemblée; elle se passa en harangues véhémentes contre les désordres, surtout ceux des finances, et leurs déprédateurs. On mettait à la tête des Essarts, surintendant des finances, trésorier de l'épargne, grand fauconnier, grand maître des eaux et forêts, l'idole du peuple pendant le blocus de Paris, et devenu par ses richesses l'objet de sa jalousie et de sa fureur. Quand on s'aperçut qu'il n'était plus que faiblement protégé par le duc de Bourgogne, la haine populaire se déchaîna contre lui. Il fut trop heureux de pouvoir échapper, et il alla se renfermer dans Cherbourg, qui lui appartenait.

Depuis qu'au siége de Bourges on avait fait ouvrir les yeux au dauphin sur l'ambition du duc, le beau-père et le gendre vivaient dans une défiance réciproque. Comme régent, le jeune prince jouissait de la prérogative de l'autorité, et le faisait sentir au Bourguignon. Il affectait de le contrarier dans le conseil, de mortifier ses créatures et de les éloigner, comme s'il eût voulu le dégoûter et le déterminer à abandonner de lui-même les affaires et à se retirer dans ses états. Il était notoire que le malheureux Montaigu n'avait péri que victime de la haine du duc de Bourgogne; le dauphin fit réhabiliter sa mémoire, ainsi que celle d'un gentilhomme, nommé Monsart du Bos, exécuté pendant les derniers troubles par ordre du duc. Pour un sujet assez léger, le gendre chassa de sa présence Jean de Nesle, chancelier et favori de son beau-père, rappela de Cherbourg des Essarts et lui donna le gouvernement de la Bastille. Cette confiance fit croire, avec assez de vraisemblance, que le surintendant avait rendu des services secrets au régent, au préjudice du Bourguignon.

[1413] Jean Sans-peur ne disait mot, souffrait tout; mais sa patience était le silence d'un volcan bouillonnant dans l'intérieur. L'éruption fut aussi subite qu'inattendue. Le bruit se répand tout à coup dans Paris que les Armagnacs veulent enlever le dauphin, que le prince se prête à cette violence, dont des Essarts doit être l'exécuteur. Le peuple s'émeut; Hélion de Jacqueville, que le duc de Bourgogne avait fait prévôt de Paris, le chirurgien Jean de Troye, les Saint-Yon, le Goix et Tibert, bouchers, l'écorcheur Caboche, rassemblent leurs satellites. Ils se présentent devant la Bastille : des Essarts était en état de la défendre. Le Bourguignon l'engage à la rendre, promettant sur son honneur qu'il ne lui sera fait aucun mal. L'honneur d'un assassin, quelle garantie! des Essarts a l'imbécillité de s'y confier. Il se livre; on le met en prison pour sa sûreté. Les factieux se présentent ensuite à l'hôtel Saint-Paul, où demeurait le dauphin, parcourent les appartements, demandent à grands cris qu'il leur livre les traîtres dont il est environné; que s'il hesite, ils les prendront eux-mêmes et les massacreront sous ses yeux.

Le duc de Bourgogne se mêlait dans la foule comme pour l'apaiser. Le dauphin lui dit : « Beau-père, cet outrage « m'est fait par votre conseil, et ne vous « en pouvez excuser, car gens de votre « hôtel sont les principaux. Si sachez sû-

« rement qu'une fois vous en repentirez, « et il n'ira pas toujours ainsi la besogne « à votre plaisir. — Monseigneur, répond « froidement le duc, vous vous informerez « quand serez refroidi de votre ire. » Sous les yeux du jeune prince frémissant d'indignation, on enlève les seigneurs ses plus affidés, son chancelier, les officiers de sa maison. Ils sont conduits à l'hôtel de Bourgogne, et plusieurs sont massacrés en chemin. Le régent se trouve prisonnier dans son hôtel. Le duc avait mené avec lui d'anciens rebelles de Gand, qui portaient le chaperon blanc. Ceux de Paris l'adoptèrent. Le chirurgien Jean de Troye en coiffa Charles VI, qui allait à la cathédrale rendre grâces à Dieu de sa convalescence. Il s'établit des boutiques de ces chaperons; on se pressait pour en acheter; n'en avait pas qui voulait. On en refusait aux suspects d'orléanisme, et on l'arrachait avec injures et violence à ceux qu'on soupçonnait ne le porter qu'à contre-cœur.

Voilà le régent châtié; mais il s'agissait de punir encore ceux qui abusant de la confiance du jeune prince, l'avaient aliéné de son beau-père. Après deux jours d'une tranquillité apparente, les chefs des séditieux paraissent de nouveau à l'hôtes Saint-Paul, tenant en main une liste de proscription, et forcent le prince d'en écouter la lecture. Elle contenait soixante personnes, dont vingt présentes sont arrêtées sur-le-champ et conduites en prison; les autres furent citées à son de trompe. Quelques-unes s'évadèrent, quoique les mutins eussent mis des gardes aux portes de la ville. Le lendemain ils revinrent en plus grand nombre, forcèrent le régent d'entendre une invective contre son gouvernement, prononcée par un carme nommé frère Eustache, pénétrèrent jusqu'au roi, lui présentèrent une nouvelle liste de proscription plus forte que la première, et déclarèrent qu'ils ne se retireraient pas sans emmener avec eux les personnes qu'ils désignaient. Il y en avait des deux sexes et de tout état. L'archevêque de Bordeaux, le chancelier, le confesseur de la reine, des seigneurs et officiers du palais, environ vingt dames et demoiselles du service de la reine et de la dauphine; tous furent liés deux à deux sur des chevaux et transportés en prison à travers les huées et les outrages de la populace. Le duc de Bourgogne faisait encore semblant de vouloir arrêter ces violences. Les mutins lui répondirent : « C'est « pour le bien du roi et l'avantage du « royaume. »

Ils contraignirent le monarque de nommer des commissaires pour faire le procès aux prisonniers, et firent approuver leurs attentats par cette espèce de tribunal. Plusieurs d'entre eux, jugés les plus capables, s'occupèrent par leur ordre d'un règlement de l'état. On appela ce nouveau code *Ordonnances cabochiennes*. Le roi, accompagné des princes et du conseil, coiffés du chaperon blanc, alla le faire enregistrer au parlement. Les assemblées du peuple étaient fréquentes : c'est là que s'échauffait la populace; il était important aux chefs de lui donner moyen de s'y rendre assidue, sans que sa subsistance, qu'elle tirait de ses travaux ordinaires, en souffrît. Sous prétexte d'une guerre imminente avec l'Angleterre, le conseil de la commune établit un impôt forcé qu'il fit tomber sur les suspects. L'argent qui en provenait était distribué aux habitués de ces deux assemblées, hommes et femmes, qui trouvaient très-doux de vivre à leur aise dans le désœuvrement.

Plusieurs meurtres furent commis, sans forme de procès, par Jacqueville et ses adhérents. Il tua d'un coup de hache, dans la prison, le jeune la Rivière, qui avait pour tout crime d'être fils du ministre la Rivière, disgracié au commencement du règne, et ami de Montaigu, cette victime de la haine du duc de Bourgogne. On remarquera que Montaigu fut condamné et conduit au supplice par des Essarts, alors prévôt de Paris. Dès ce temps le duc de Bourgogne, dont il était l'agent et le ministre, lui avait dit : « Prévôt de Paris, Jean « de Montaigu a mis vingt-deux ans à soi

« faire couper la tête; mais vraiment « vous n'y en mettrez pas trois. » Ses tergiversations le conduisirent à l'échafaud presque dans le temps prédit. Il vivait assez tranquille à la Conciergerie, dans la confiance de la promesse que lui avait faite le duc de Bourgogne, quand il se rendit à lui. La populace vint l'en arracher, le traîna d'abord sur une claie, puis dans une charrette au lieu du supplice. Il espérait toujours pendant le chemin être délivré, et souriait au peuple; mais si son ancien protecteur ne poursuivit pas sa mort, il ne fit du moins aucune démarche en sa faveur. Des Essarts eut la tête tranchée; elle fut portée au bout d'une pique, et ensuite attachée avec son corps aux fourches patibulaires de Montfaucon.

Le dauphin tâcha de se sauver, mais il était trop bien gardé pour y réussir. Il ne savait pas s'ennuyer, art plus utile qu'on ne pense. Pendant sa prison il se donnait dans son appartement des concerts; on y dansait même quelquefois. Le capitaine Jacqueville passant auprès du palais, entend la symphonie, entre brusquement, reproche au jeune prince ce qu'il appelle des dissolutions, et accable d'invectives George, sire de la Trémouille, comme instigateur et complice de ces plaisirs indécents. Le dauphin indigné porte un coup de dague à Jacqueville. Il l'aurait percé, s'il n'avait pas eu sous son pourpoint une chemise de mailles. Les satellites du capitaine auraient massacré la Trémouille, sans le duc de Bourgogne, qui survint.

Si le dauphin ne pouvait sortir, il avait des émissaires secrets qui lièrent des intelligences avec les Orléanais. Ces princes ajoutèrent le roi de Sicile et le duc de Bretagne à leur ancienne confédération. Cette nouvelle ligue parut au duc de Bourgogne assez formidable pour qu'il crût devoir se prêter à une négociation. D'ailleurs il commençait à être embarrassé lui-même des séditieux, qu'il ne conduisait pas toujours comme il voulait. Les conférences se tinrent à Pontoise. On y convint, comme à Bourges et comme à Auxerre, « qu'on vivrait « désormais en bon amour, en union, « comme vrais amis et parents. » Les princes donnèrent toutes les sûretés qu'on exigea pour dissiper le soupçon qu'en faisant la paix ils eussent dessein de s'emparer du roi, de la reine, du dauphin, ni « de les porter à la vengeance contre « la ville de Paris. » Cet article fut mis pour empêcher les coupables de se livrer à quelque acte de désespoir.

Sitôt que la paix fut signée, on la porta au parlement, qui la signa aussi. Les bons bourgeois, magistrats et officiers municipaux, se répandirent dans les assemblées populaires, dont la confusion qui y régnait les éloignait auparavant. Ils s'appliquèrent à détromper le peuple, et à le prémunir contre les terreurs que les orateurs des séditieux tâchaient de lui inspirer, disant « que les princes ne fai- « saient la paix que pour détruire la ville, « massacrer les principaux habitants et « ceux mêmes qui venaient actuellement « dans leurs assemblées prêcher la sou- « mission, et que ces zélés prédicateurs « d'une prétendue paix ne tarderaient pas « à voir ces princes prendre leurs fem- « mes et les faire épouser à leurs valets. » Ces boute-feux demandaient que les articles leur fussent communiqués, et discutés dans une assemblée générale qui serait convoquée à l'hôtel de ville, où ils étaient sûrs de faire rejeter le traité. On para ce coup en allant recevoir les suffrages dans les assemblées de quartier; là les mutins, confondus avec les gens sages, dénués alors de l'audace que donnent les grands assemblements, n'osèrent résister au vœu de la paix. Elle fut publiée avec une allégresse générale. Le dauphin monta à cheval avec le duc de Berry. La troupe qui les accompagnait, grossie à tous moments par une foule de bourgeois en armes, se trouva en peu de moments de trente mille hommes. Un reste de séditieux, qui cependant s'élevait encore à près de trois mille, semblait se préparer à une attaque de l'hôtel Saint-Paul : le duc de Bourgogne les fit retirer. Il se joignit lui-même à la

troupe de son gendre, et alla avec lui à toutes les prisons pour en faire sortir les personnes que les séditieux y avaient renfermées.

Se trouvant au milieu de ses ennemis et à leur discrétion, Jean Sans-peur eut quelque crainte. En effet, l'occasion se présentait belle pour s'assurer de cet homme dangereux, et le mettre hors d'état de nuire. Il était si peu sincère dans ses démonstrations d'union et de paix, que quelques jours après il tenta d'enlever le dauphin dans une partie de plaisir au bois de Vincennes. N'ayant pas réussi, il se retira en Flandre, abandonnant à la justice des lois ceux de ses complices qui n'avaient pas eu la prudence de se mettre en sûreté. Le peuple les vit exécuter sans regret et avec l'empressement qu'il montre toujours pour ces sortes de spectacles. Dans la maison du frère de Jean de Troye, qui fut puni du dernier supplice, on trouva une liste de quatre cents personnes dévouées à la mort avec leurs familles. Cette révolution arriva à temps pour plusieurs prisonniers dont la vie devait être tranchée le lendemain.

Les personnages changèrent; mais la scène, à quelques horreurs près, resta la même. Sitôt que le duc de Bourgogne se fut retiré, les princes orléanais revinrent, et se rendirent à leur tour maîtres du roi, du dauphin et du conseil. Les ministres du choix du duc furent congédiés. La nouvelle faction dominante leur substitua ses affidés. Le sire d'Albret et le comte d'Armagnac, qui, alliés aux Anglais, sortaient de faire la guerre au roi, rentrèrent dans toute leur ancienne faveur. Le premier recouvra l'épée de connétable, et le second tout l'ascendant d'un chef de parti. Le roi enjoignit aux curés et prédicateurs d'annoncer dans leurs prônes et sermons qu'il avait *été déçu, séduit et mal informé*. Il fallut alors tourner contre les Bourguignons les anathèmes lancés contre les Orléanais. Les poëtes et les libellistes chantèrent la palinodie; et Jean Sans-peur, si loué, si fêté, devint du jour au lendemain l'objet de la satire et des railleries publiques. On envoya, de la part du roi, lui demander la restitution de quelques villes promises par les derniers traités, et lui défendre de conclure aucune alliance avec le roi d'Angleterre, qui lui faisait demander une de ses filles en mariage pour le prince de Galles. Le roi de Sicile lui renvoya Catherine de Bourgogne, sa fille, qu'il avait reçue chez lui pour la marier avec son fils aîné; mais il retint ses bagues et bijoux, et une somme considérable donnée en avancement de dot. Le duc essuya ces affronts avec une indifférence méprisante, comme venant de gens qui avaient plus de désir de l'insulter que de pouvoir pour lui nuire.

Cependant la reine et le dauphin, qui auraient dû sentir que le parti d'Orléans, qu'ils venaient d'embrasser, ne pouvait imposer à leur ennemi que par beaucoup d'union entre eux, se permirent des actions qui marquaient de la mésintelligence. Isabelle, accompagnée du roi de Sicile, alla enlever d'auprès du dauphin, son fils, quatre jeunes seigneurs, ses favoris. Le prince fit des efforts pour les retenir, et menaça même d'appeler le peuple à son secours; mais ce fut en vain. On présume que la reine les soupçonnait d'être des agents secrets du duc de Bourgogne pour regagner son gendre. Cette conduite mortifia beaucoup le jeune prince. Il se plaignit de n'être soustrait à la férule du duc de Bourgogne que pour être mis sous celle des Orléanais, et il paraît qu'il écrivit à son beau-père de venir le délivrer.

Le duc de Bourgogne ne pouvait recevoir une prière plus conforme à ses désirs. Il armait déjà. Fort de la demande de son gendre, il redoubla et hâta ses préparatifs. Il publiait que c'était sur les instances expresses du dauphin qu'il venait à son secours. Il partit en effet et s'avança vers Paris, à la tête d'un corps de troupes assez fort pour un coup de main, trop faible pour un siége. Les Armagnacs levèrent, dans la capitale, onze mille hommes bien armés, et en firent une revue pompeuse en présence

du peuple pour le rassurer. Ils firent publier à son de trompe, dans les principales places, que le duc de Bourgogne parlait contre la vérité lorsqu'il disait que le dauphin l'avait mandé. Cette proclamation se faisait au nom du prince lui-même, qui était présent, et qui ne la désavouait pas.

Ensuite les chefs se partagèrent les quartiers, s'y logèrent pour contenir le peuple, fermèrent et terrassèrent les portes de la ville, à deux près, qu'ils laissèrent ouvertes, mais bien gardées; et, ces précautions prises, ils attendirent tranquillement l'ennemi. Il se présenta de plusieurs côtés, offrit la bataille, pilla et brûla des villages pour attirer les Parisiens hors de leurs murs : il ne réussit pas; et voyant apparemment les mesures trop bien prises, et ne jugeant pas sa cabale assez puissante pour risquer une attaque, il se retira.

Il fut poursuivi par des manifestes pleins de qualifications injurieuses, telles que celles de *traître*, de *rebelle*, d'*assassin*, d'*ennemi de l'état*. Pour le couvrir de l'ignominie qu'à la vérité il méritait bien pour le meurtre du duc d'Orléans, on remit sous les yeux du public cette infâme action, en soumettant à un examen juridique la fameuse harangue de Jean Petit, son défenseur. Avant que d'en laisser prononcer la condamnation par l'évêque de Paris, on envoya demander au prince, par une déférence insultante, s'il prétendait soutenir les principes de son orateur. Il répondit adroitement « que ledit maître « Jean Petit il ne prétendoit avouer ni « porter, sinon en son bon droit. » La sentence tomba donc sur les propositions homicides qui furent condamnées, sans parler du duc de Bourgogne. Un cahier contenant ces propositions fut lacéré et brûlé en présence d'une assemblée de prélats et de docteurs. Avant l'exécution, un orateur, nommé Benoît Gentien, les réfuta avec tant de véhémence et de si bonnes preuves, que le peuple, dont la plus grande partie avait été jusque-là dans les intérêts du duc de Bourgogne, parut avoir changé à son égard.

Mais les Orléanais ne se fièrent pas à ces favorables dispositions d'un peuple inconstant. Sous prétexte de précautions que diverses circonstances rendaient successivement nécessaires, on remplit la ville de soldats qui marchaient dans les rues en ordre de bataille. On exigea des contributions excessives pour la paye de ces troupes; et comme les Bourguignons, dans le temps, avaient fait tomber les taxes sur les suspects d'orléanisme, les Orléanais les jetèrent sur les soupçonnés Bourguignons. Les chaînes des coins des rues, dont les bourgeois se barricadaient dans les émeutes contre les troupes réglées, furent enlevées et portées à la Bastille. Tous les bourgeois, sans distinction, eurent ordre de remettre leurs armes et tout instrument meurtrier dans des dépôts indiqués.

Ceux qui s'étaient montrés attachés aux princes commencèrent à se repentir de n'avoir affranchi leurs concitoyens de la tyrannie du duc de Bourgogne que pour les livrer à la tyrannie du comte d'Armagnac. On savait que c'était lui qui jouissait de la principale autorité dans le parti; c'était par conséquent sur lui que les Parisiens rejetaient les traitements rigoureux qu'ils éprouvaient, et ils en conçurent une haine qui eut pour le comte de funestes suites. Dans l'intention de compléter les desseins pris en particulier contre le duc de Bourgogne, il y eut à l'hôtel Saint-Paul une assemblée composée de la reine, du dauphin, des princes du sang, des seigneurs, des prélats et des gens du conseil, dans laquelle, sur l'avis pris de chacun d'eux, il fut décidé, au nom du roi, pour lors malade, « que le monar-« que pouvoit et devoit faire la guerre « au duc de Bourgogne, jusqu'à ce que « lui et ses partisans fussent du tout dé-« truits, déshérités, ou du moins humi-« liés. »

[1414] Humilier Jean Sans-peur était peut-être une entreprise plus difficile que de le *détruire*. Toutes les forces de

la France y furent employées. Le roi, revenu en santé, marcha contre lui en personne, accompagné de tous les princes qu'il avait poursuivis devant Bourges lorsqu'il accompagnait le Bourguignon. On trouva mauvais que les troupes portassent l'écharpe d'Armagnac, ce qui donnait à cette guerre un air de faction. Le gouvernement de Paris fut confié, en l'absence du dauphin, au duc de Berry. Compiègne, où le duc de Bourgogne avait une garnison, se rendit par composition. Le comte d'Armagnac s'opposait à la capitulation, parce qu'il en avait destiné le pillage à la récompense des soldats. La malheureuse ville de Soissons paya pour Compiègne. Inutilement elle tâcha d'obtenir des conditions justes qu'elle proposait. Le comte d'Armagnac les fit refuser, soutenant que ce serait décourager le soldat que de le priver une seconde fois du butin qu'il attendait; que d'ailleurs il fallait donner un exemple capable d'effrayer les autres villes. Soissons fut donc prise d'assaut et pillée avec toutes les horreurs qu'on pouvait attendre d'une soldatesque avide et sans pitié. La marche de l'armée ne fut plus ensuite qu'une course jusqu'à Arras, que le duc de Bourgogne avait eu soin de rendre capable d'une longue résistance. Aussi donna-t-elle le temps à la comtesse de Hainaut, sa sœur, et au duc de Brabant, son frère, de se porter pour médiateurs.

Ils réussirent malgré les obstacles qu'élevèrent les Armagnacs qui entouraient le roi. Le retour de sa raison lui faisait connaître que la paix était préférable à des triomphes sur ses propres sujets; et quand il retomba dans sa maladie, le dauphin, également mécontent et de l'ascendant que prenait le duc d'Orléans et de la hauteur impérieuse du comte d'Armagnac, fit la paix avec leur ennemi. Il n'y eut dans la discussion aucune difficulté de la part du duc de Bourgogne. Il accepta toutes les propositions qu'on lui fit, satisfait d'échapper à une irruption si formidable, sûr que les circonstances futures l'autoriseraient assez à ne pas remplir les conditions qui lui déplairaient. Il fut convenu que les clefs d'Arras seraient livrées au roi; que quand les étendards de France auraient flotté sur les remparts de la ville, on la rendrait au duc; que lui, de son côté, remettrait les villes qu'on lui avait demandées; qu'il éloignerait de sa personne de mauvais conseillers qu'on lui indiquerait; que les biens saisis seraient restitués, et les prisonniers mis de part et d'autre en liberté, les déclarations portées contre lui annulées, et des lettres de réhabilitation expédiées, les plus favorables possibles; mais que le duc ne pourrait venir à Paris sans une permission expresse, et qu'il renoncerait à toute alliance avec l'Angleterre.

Les princes d'Orléans montrèrent beaucoup de répugnance à accepter cette paix, et à la garantir par leur signature. Ils la refusèrent jusqu'à trois fois, et ne cédèrent qu'au ton d'autorité que prit le dauphin. Les Parisiens, accoutumés à se croire importants, demandèrent au duc de Berry, leur gouverneur, que les articles leur fussent communiqués; il leur répondit : « Ce ne vous touche en « rien, ne entremettre ne vous devez « de notre sire le roi ne de nous, qui sommes de son sang et lignage; car nous « nous courrouçons l'un l'autre quand « il nous plaît; et quand il nous plaît, « la paix est faite et accordée. » Le peuple avait donc grand tort de se mêler de leurs querelles.

Pendant l'expédition d'Arras, le duc de Berry reçut à Paris les ambassadeurs de Henri V, roi d'Angleterre, envoyés pour demander en mariage la princesse Catherine, dernière fille de Charles VI. Ils venaient aussi, disaient-ils, pour faire *une grande paix* avec la France; mais ils mettaient pour base la restitution de la Guienne en toute souveraineté, conformément au traité de Bretigny. La négociation, sans être absolument rompue, se trouva suspendue par la paix d'Arras, qui enleva aux négociateurs anglais les facilités qu'ils espéraient de la guerre de Flandre.

On ne parlait plus guère du schisme : les troubles intérieurs avaient fait diversion à cette contestation, si animée dans son principe. Cependant on ne perdait pas absolument de vue cette affaire. La France envoya dans cette vue des agents au concile de Constance, qui, à la fin de terminer le schisme, avait été indiqué pour cette année par Jean XXIII (Balthazar Cossa), successeur d'Alexandre V, et bien éloigné de ressembler à ce pontife estimable. Entre les docteurs députés par l'université de Paris brillait Jean Gerson. Il fit condamner les propositions de Jean Petit, qu'un évêque d'Arras, dominicain, confesseur du duc de Bourgogne, s'efforçait de défendre. Gerson contribua aussi à la déposition forcée de Jean XXIII, à la démission volontaire de Grégoire, et par conséquent à rendre vacant le siége pontifical. Il fut rempli, en 1417, par Othon Colonne, qui prit le nom de Martin V, et fut généralement reconnu, excepté dans le petit château de Peniscola, au royaume de Valence, où l'inflexible Pierre de Lune, connu sous le nom de Benoît XIII, ne cessa de se parer de la tiare. Tous les jours, jusqu'à l'âge de quatre-vingt-dix ans, d'une fenêtre de son château, il excommuniait ses compétiteurs et les potentats soustraits à son obédience. Deux seuls cardinaux qui l'accompagnaient lui donnèrent pour successeur, en 1424, Gilles de Mugnoz, chanoine de Barcelone, qui prit le nom de Clément XIII, et qui se démit cinq ans après son élection. En lui finit le grand schisme, qui avait duré plus de cinquante ans.

En précipitant la paix d'Arras, qu'une armée si formidable, quoique affaiblie par les maladies et la désertion, aurait pu rendre plus décisive, le dauphin avait un dessein secret. Il projetait de se rendre maître de Paris, d'en expulser Bourguignons et Armagnacs, et même sa mère, et tout ce qui gênait son autorité. Les mesures étaient assez bien prises. A une heure indiquée, la cloche de Saint-Eustache devait sonner, le quartier des Halles se soulever, les conjurés aller au Louvre, mettre le dauphin à leur tête, se saisir des postes les plus importants, chasser les Orléanais, et massacrer ceux qui feraient résistance. Le complot fut découvert; la cloche ne sonna pas. Les ducs d'Orléans et de Bourbon, avertis à temps, s'emparèrent du Louvre, et y renfermèrent le dauphin lui-même. Les inventeurs du projet, la plupart jeunes courtisans, furent surpris dans leurs lits. Quelques jours après, le prince trouvant un moment favorable, s'échappe du Louvre, quitte Paris, se retire à Bourges, et de là à Mehun-sur-Yèvre.

Comme il n'avait de préparatifs que pour une surprise, sans troupes, sans argent, sans moyens d'attaque, il ne fut pas difficile de le rappeler. Il se prêta aux instances de la reine, des ducs de Berry et d'Orléans, et promit de se rendre à Corbeil, où il les pria de se trouver. Sûr que toute la cour l'attendra dans ce bourg, il sauve une marche, entre dans Paris, fait fermer les portes, et envoie aux *expectants* de Corbeil ordre de se retirer chacun dans leurs châteaux, excepté le duc de Berry, qui pouvait revenir.

La première opération du jeune prince fut de s'emparer des finances de sa mère. Isabelle aimait à thésauriser. Cette violence l'aigrit contre son fils, et ne la corrigea pas. Il fit de magnifiques promesses au peuple qu'il le soulagerait quand il se serait procuré une connaissance plus exacte de l'état du royaume. Il prit cet engagement solennel dans une assemblée où se trouvèrent le prévôt de Paris, celui des marchands, le conseil municipal et les principaux bourgeois convoqués exprès. Dans son discours, le chancelier du dauphin signala, sinon nommément, du moins de manière à n'être pas méconnus, la reine, les ducs de Berry, de Bourgogne et d'Orléans, comme auteurs des désordres et participant aux déprédations. Malheureusement le jeune prince n'était pas lui-même à l'abri des reproches. Mal entouré, ardent pour les plaisirs, il menait une vie peu régulière, pro-

fessait une passion ouverte pour une des filles de la dauphine, et portait publiquement son chiffre et ses couleurs. Quoique la princesse de Bourgogne, son épouse, fût jeune et belle, il l'avait reléguée dans le château de Saint-Germain-en-Laye. Son beau-pere lui envoya des ambassadeurs pour l'engager à la rappeler et à vivre avec elle. Le gendre n'en tint compte. En vain aussi le duc refusa de ratifier la paix d'Arras, et signifia qu'en cas d'une guerre avec l'Angleterre, qui paraissait prochaine, ni lui ni ses sujets ne prendraient les armes pour la France; cette menace piqua le gendre sans le changer, et le beau-père, crainte de pire, envoya sa ratification.

[1415] Cette paix suspendit les projets de Henri V, roi d'Angleterre, ou plutôt lui donna le temps de les mûrir pendant la sécurité qu'elle inspira à la cour de France. On a vu que lui et Henri IV, son père, connaissant les dissensions qui la divisaient, avaient endormi sa prévoyance par des propositions de trêves prolongées et des espérances de paix définitive, toujours sous les conditions du traité de Bretigny. Cette fois le monarque anglais, bien muni, bien préparé, n'usa plus de ménagements, et envoya demander non des villes et des provinces, mais la couronne de France, fondé sur le droit signifié par Édouard III à Philippe de Valois. Après cette première et brusque proposition, les ambassadeurs se rabattirent dans la négociation à ce qu'on ajoutât aux concessions de Bretigny la Normandie, l'Anjou, le Maine, en toute souveraineté, et l'hommage de la Bretagne et de la Flandre. Enfin ils dirent qu'ils se contenteraient, toujours avec les concessions de Bretigny, de deux comtés à leur bienséance, de la main de la princesse Catherine avec une dot de deux millions d'or. Refus. Alors proposition, en accordant la princesse, d'abandonner pour sa dot les parties de la province de Guienne revenues à la France depuis le traité de Bretigny. Les ambassadeurs anglais se retirèrent, et emmenèrent en leur compagnie des agents français pour terminer la négociation. Ce n'était qu'une feinte; et pendant qu'on amusait la cour de France par des négociations, Henri jetait sur les côtes de Normandie six mille hommes d'armes et vingt-quatre mille archers qui investissaient Harfleur.

Grand étonnement à la cour. On s'y était flatté que certain empressement, remarqué dans Henri quand on lui parlait des charmes de la princesse, suspendrait les hostilités, comme si c'était là de ces passions qui font taire l'ambition. Harfleur fut attaqué avec vigueur. Cette ville était si mal pourvue, que les munitions manquèrent quinze jours après le commencement du siége. La garnison capitula, à condition de se rendre si elle n'était pas secourue dans un temps limité assez court. Quand elle envoya porter les articles à la cour, on répondit « que la puissance du roi n'était « pas assemblée, ni prête pour donner « secours hâtivement; » elle sortit avec ses bagages. Mais elle n'avait pas capitulé pour les habitants; les Anglais, comme ils avaient fait à Calais, les mirent dehors, hommes, femmes, enfants, vieillards, avec un seul habit, et chacun cinq sous qu'on leur donna aux portes.

Il paraît que Henri, après cette conquête, fut embarrassé sur ce qu'il devait faire. Il montra d'abord l'intention de porter ses armes dans la Guienne; mais il sut que la puissance du roi s'assemblait, et craignant d'être assailli pendant un si long trajet par une armée fraîche et nombreuse, tandis que la sienne diminuait par la mortalité qui s'y était introduite, il résolut de ne pas trop s'éloigner des côtes, et de gagner Calais, où il pourrait prendre le parti, ou d'avancer en France, sûr de ses derrières, ou de retourner dans son royaume; mais cette marche n'était pas facile à exécuter. A peine avait-il levé le camp d'Harfleur, que de petits corps, avant-coureurs de la grande armée, se mirent à l'inquiéter. Il traversa cependant heureusement la Normandie, une par-

tie de la Picardie, et arriva sur le bord de la Somme. Là il se trouva dans la même perplexité qu'avait éprouvée Édouard III, son bisaïeul, avant la bataille de Créci. Comme à Édouard, un heureux hasard fournit à Henri V le moyen de passer cette rivière, non plus au gué de Blanquetaque, qu'il trouva défendu et hérissé de pieux, mais entre Péronne et Saint-Quentin, où il trompa la vigilance des Français. Enfin, comme ce prince, il se vit près d'être enveloppé par une armée infiniment plus nombreuse que la sienne. On fait monter celle des Français à cent cinquante mille hommes, et on rabat celle des Anglais à neuf mille. Exagération des deux côtés! mais du moins est-il certain que nos troupes étaient quatre fois plus nombreuses que celles des Anglais.

On dit qu'à l'exemple d'Édouard Henri, proposa des conditions très-avantageuses; savoir : la restitution d'Harfleur, une somme en dédommagement du butin, et la liberté des prisonniers qu'il traînait après lui. Mais après être descendu à ces offres qu'on rejeta, il répondit fièrement, lorsqu'on envoya lui assigner le lieu et le jour de la bataille : « Je ne prends ni la loi ni le conseil de « mon ennemi; » et il ne songea qu'à vendre chèrement la victoire, s'il devait y renoncer. L'endroit où il fut attaqué est près d'un village du comté de Saint-Paul, en Artois, nommé Azincourt, dont la bataille a pris le nom. Elle ressembla tellement à celles de Poitiers et de Créci, qu'on peut en faire un exact parallèle. L'impatience, le bruit, le désordre, étaient au comble dans l'armée française. Les Anglais au contraire se préparaient au combat dans le plus profond silence. Mais ce calme terrible était moins en eux l'effet du découragement et de la consternation, que de la résolution bien arrêtée de triompher ou de mourir. La veille, la plupart se confessèrent, considérant le lendemain comme le dernier jour de leur vie; et c'est dans l'acquiescement à un tel sacrifice qu'ils attendirent le retour du soleil. A peine il parut, que les Français de l'avant-garde, comme à la journée de Créci, se hâtèrent encore de combattre, de peur que l'ennemi ne leur échappât; ils fondirent sur lui avec une impétuosité aveugle, sans aucune discipline, se culbutant les uns les autres, et rompant leurs propres bataillons pour arriver les premiers à l'ennemi. Comme à Poitiers, et par les mauvaises dispositions du connétable, ils avaient été resserrés dans un terrain étroit, où les archers anglais, placés avantageusement, les choisissaient à leur aise et les perçaient à leur gré; et comme à Courtray, ils s'entassèrent dans une vallée fangeuse si près les uns des autres, qu'ils ne pouvaient se remuer. Le désordre commença par eux-mêmes et par l'inexécution de divers ordres du connétable, que les officiers subalternes se permirent de juger et de ne pas suivre, et surtout par l'insubordination de ces guerriers indociles qui abandonnaient leurs postes pour chercher, au premier rang et auprès des princes, des dangers qu'ils croyaient plus honorables, et qui n'y portaient que la gêne et la confusion. Une charge faite à propos par les Anglais augmenta le désordre et décida la victoire en leur faveur. Elle ne leur demeura pas cependant sans avoir été disputée dans le centre même des forces anglaises. Dix-huit Français, réunis par le serment de vaincre ou de mourir, se font jour, à travers les escadrons anglais, jusqu'à leur roi. Le duc d'York, son frère, est tué à ses côtés par le duc d'Alençon, prince du sang de France, qui commandait le corps de bataille, et qui s'était flatté de rétablir le combat. Henri lui-même tombe sur ses genoux en voulant secourir son frère. Le prince français l'approche, se nomme, le défie, et d'un coup de hache abat la moitié de la couronne qui surmontait son casque. Un second coup allait sauver la France; mais d'un revers Henri l'étend à ses pieds, et malgré les efforts du roi, ses soldats l'achèvent. Les dix-huit dé-

voués périrent sur le champ de bataille. La réserve prit la fuite sans combattre. Au moment où le monarque anglais commençait à jouir de son triomphe, des cris d'épouvante se mêlent aux chants de victoire. Il regarde d'où partent ces clameurs, et voit son camp tout en feu. Les goujats et les valets de l'armée française l'avaient surpris et pillé pendant que leurs maîtres se battaient. Henri, ou par un mouvement subit de colère, ou par la crainte de quelque tentative de la part des prisonniers, presque égaux en nombre à ses soldats, ordonna cruellement qu'ils fussent tous massacrés.

On compta dix mille morts sur le champ de bataille, entre lesquels quatre princes du sang, le duc d'Alençon, le duc de Brabant et le comte de Nevers, tous deux frères du duc de Bourgogne, et le prince de Bourbon-Préaux; le connétable d'Albret, beaucoup de ducs, comtes et seigneurs titrés, cent vingt seigneurs bannerets, et neuf mille chevaliers ou gentilshommes. Il y a peu de familles illustres de France qui ne trouvent dans la liste funéraire de l'historien Daniel les noms de leurs ancêtres. Il y eut seize cents chevaliers ou écuyers prisonniers. Les plus remarquables étaient Charles, duc d'Orléans; Jean, duc de Bourbon; Louis de Bourbon, comte de Vendôme; Charles d'Artois, comte d'Eu, et le comte de Richemont, frère du duc de Bretagne. Le roi ni le dauphin ne se trouvèrent à cette bataille, par la raison qu'apporta le duc de Berry : « J'ai vu, dit-il, celle « de Poitiers où mon père le roi Jean fut « prins; et vaut mieux perdre la bataille « sans le roi, que le roi et la bataille. » Mais il aurait mieux valu ne pas la laisser livrer. Le même duc de Berry qui avait été témoin des heureux effets de la circonspection de Charles V, son frère, s'était efforcé en vain de la faire prévaloir dans le conseil, et la bataille y avait été résolue.

Le duc de Bourgogne, pendant qu'on formait l'armée contre les Anglais, avait offert de joindre ses troupes à celles des autres seigneurs qui accouraient sous la bannière royale; on délibéra au lieu d'accepter ses offres. Satisfait alors d'avoir sauvé les apparences, il donna des ordres pour empêcher le comte de Charollais, son fils, jeune prince rempli d'honneur et de bonne volonté, d'aller joindre l'armée royale. Cependant, après la défaite qui avait coûté la vie à ses frères, il renouvela ses offres; mais le dauphin, son gendre, auquel on avait donné le titre de lieutenant général du royaume, non-seulement le refusa encore, mais lui envoya défense d'approcher de Paris. Peut-être eut-on la même raison dans les deux circonstances, savoir, la crainte que l'Anglais et le Bourguignon, au lieu de se combattre, ne s'entendissent pour appuyer réciproquement leurs projets ambitieux.

Le parti du duc d'Orléans, quoique prisonnier, dominait dans le gouvernement, dont les principaux membres étaient de son choix. Sa faction, pour soutenir sa prépondérance, fit appeler le comte d'Armagnac à la dignité de connétable, à la place de Charles d'Albret, tué à la bataille d'Azincourt. Presque au moment qu'il saisit la puissance, il en devint l'unique dépositaire par la mort du dauphin Louis, lieutenant général du royaume. Ce prince ne pouvait descendre au tombeau entre deux factions, sans qu'on ne soupçonnât que ce ne fût l'effet du poison; mais ces bruits vagues ne furent accompagnés ni de recherches ni de preuves. Jean, son frère, qui était marié à Jacqueline de Bavière, fille du comte de Hainaut, et nièce du duc de Bourgogne, si fameuse par ses aventures et ses hyménées, reçut la dénomination de dauphin : mais dans la crainte de ne jouir de son titre que sous la condition d'entrer en la tutelle du comte d'Armagnac, il demeura à la cour de son beau-père.

Le nouveau connétable se fit donner la surintendance des finances, le gouvernement de toutes les forteresses du royaume, en un mot le pouvoir souverain le plus étendu. Cet excès d'autorité excita le murmure des grands, et pro-

voqua d'autant plus la haine du peuple, qu'il en usait sans ménagement. Il confirma les anciens impôts, et en établit de nouveaux, auxquels il assujettit le clergé et l'université, dont il repoussa durement les remontrances. Le comte d'Armagnac exclut du conseil ceux qu'il croyait ne lui être pas assez dévoués. Les prisons se remplirent de Bourguignons, ou prétendus tels. Le connétable en faisait une perquisition sévère. Deux hommes furent pendus pour avoir dit seulement, apparemment en forme de menaces, qu'il y avait bien à Paris cinq mille hommes prêts à ouvrir les portes au duc de Bourgogne. Beaucoup de personnes modérées, craignant que leur conduite politique n'inspirât des soupçons qui les exposeraient à des vexations, s'exilèrent d'elles-mêmes.

[1416] La circonstance de la prison du duc d'Orléans et de beaucoup de seigneurs ses partisans, donnait à Jean Sans-peur un grand désir de revivifier sa propre faction. Comme il ne voulait pas désobéir trop ouvertement aux défenses qui lui venaient de la part du roi d'approcher de Paris, il s'en tenait à distance, à portée cependant de s'y rendre promptement quand l'occasion se présenterait. Il ne prenait pas de demeure fixe, mais parcourait les villes circonvoisines, où il laissait des soldats sous différents prétextes, recevait amicalement les exilés de Paris, se familiarisait avec tout le monde, paraissait toujours prêt à partir et à obéir aux ordres qui lui venaient de s'éloigner, et ne s'éloignait pas. Il fit surtout cette manœuvre à Lagny. Sa conduite devint un proverbe; et il fit dire de quelqu'un lent dans ses opérations : *C'est un Jean de Lagny qui n'a point de hâte*. Ces délais affectés cachaient un complot pour se rendre maître de Paris. Quand il eut dressé ses batteries, pour écarter les soupçons, il se retira en Artois, d'après un ordre du dauphin, son neveu, qu'il avait probablement sollicité. En effet, son absence donna au connétable l'assurance de quitter Paris pour aller en Normandie réprimer les courses de la garnison anglaise d'Harfleur. Pendant son absence, la vigilance de son parti devint moins active. Les Bourguignons, qui se trouvaient encore en grand nombre, s'assemblèrent secrètement. Voici le plan de révolution qu'ils formèrent; nous le croirions exagéré, si nous n'avions une malheureuse expérience de la fureur des factions. Ils devaient sans distinction égorger tous les orléanistes, renfermer le roi, la reine et le chancelier, charger de chaînes le duc de Berry et le roi de Sicile, les promener en cet état par la ville, montés sur des bœufs, les massacrer ensuite, ainsi que tous les princes, princesses et seigneurs qu'on pourrait arrêter, et le malheureux monarque lui-même, en cas de résistance. L'entreprise était avouée par le duc de Bourgogne, qui avait envoyé aux chefs des lettres signées de sa main. Cependant on peut croire qu'un projet si horrible souffrait des exceptions dans l'approbation qu'il donna.

Tout était prêt; encore une heure, et le massacre commençait. La femme de Laillier, changeur, demeurant sur le pont au Change, surprend le secret des conjurés, et frémissant à l'idée du sang qui allait couler, elle va le révéler à Bureau de Dammartin, membre du conseil. Celui-ci avertit la reine, les princes, le chancelier. Tous se réfugient avec le roi et leur suite dans le Louvre, le seul lieu de défense. Tannegui du Châtel, alors prévôt de Paris, rassemble en hâte ce qu'il peut de gens de guerre, s'empare des halles, d'où devaient partir les premiers coups des séditieux, enfonce les portes des maisons où des chefs armés attendaient le signal. Il s'en assure, parcourt la ville, se fait ouvrir les lieux suspects. Pendant qu'on traîne les plus coupables en prison, les autres prennent la fuite. La punition suivit de près l'attentat. Des prisonniers, les uns furent expédiés publiquement, les autres noyés pendant la nuit. On ne doit pas oublier un Guillaume d'Orgemont, neveu du chancelier de ce nom, chanoine de Paris,

chargé de bénéfices lucratifs, qu'il tenait de la munificence de la cour, et qui, pour la dignité de chancelier de Bourgogne, que le duc lui promit, se chargea de diriger l'entreprise : le plus coupable de tous, il fut le moins puni. Réclamé par l'évêque et le chapitre de Paris, on le condamna seulement à assister au supplice de ses complices; et après avoir été *mitré* et *prêché* publiquement, il fut renfermé et condamné au pain et à l'eau pour le reste de ses jours. Combien les temps de troubles révèlent d'ingrats et de traîtres! Il est à remarquer que, dans les sentences portées contre les criminels, le duc de Bourgogne ne fut pas noté personnellement, par ménagement ou par crainte. On se contenta de donner un arrêt qui défendait sous peine de mort d'enseigner les propositions homicides de Jean Petit. C'était un reproche indirect du crime de Jean Sans-peur, dont on renouvelait le souvenir chaque fois qu'on voulait le mortifier; sorte de vengeance qui satisfait sans fruit, et ne fait, au contraire, qu'augmenter l'animosité.

La nouvelle du complot de Paris força le connétable de faire une trêve avec la garnison d'Harfleur. Il revint, bouffi de menaces, et respirant la vengeance. Les Parisiens tremblèrent à son approche. Il fit enlever ce qui restait de chaînes, et désarmer les bourgeois, défendit les assemblées sous les peines les plus sévères, et fit abattre la grande boucherie, le repaire des cabochiens. Les taxes furent augmentées, on multiplia les proscriptions, les emprisonnements et les supplices. Alors, sans guerre déclarée, Armagnacs et Bourguignons se la firent cruellement dans la campagne. Ils se combattaient avec acharnement; et chaque parti, après l'action, attachait ses prisonniers au gibet.

Se croyant assuré de Paris par ses exécutions, le connétable repartit pour faire le siége d'Harfleur; mais deux victoires navales remportées par les Anglais permirent de ravitailler la place, et forcèrent le connétable à lever le siége. Vers ce temps mourut Jean, duc de Berry, prince insouciant, personnel, s'impatientant des troubles, non parce qu'ils déchiraient la France, mais parce qu'ils nuisaient à sa tranquillité et à ses plaisirs. Quoiqu'il ne jouît pas d'une grande estime, son rang et son âge étaient encore un frein aux passions haineuses qui, désormais libres de toute contrainte, vont précipiter la France dans un gouffre de malheurs dont ceux qui ont précédé ne sont que l'ombre.

On cherche toujours quels étaient le motif et le but du duc de Bourgogne en fatiguant sans cesse la cour par des intrigues, en entretenant dans Paris, et tant qu'il pouvait dans le royaume, une faction turbulente qu'il ne faisait subsister que par des crimes, au lieu de vivre tranquille dans les belles provinces cédées à son père au détriment de la France. Son motif et son but étaient ambition, désir effréné de gouverner, de dominer, d'écraser ses rivaux, d'anéantir tous ceux dont l'existence était un continuel reproche de son premier forfait. Il faut que ces terribles passions aient prodigieusement troublé l'esprit et corrompu le cœur de l'arrière-petit-fils de Philippe de Valois, pour qu'il ait fait avec Henri V, l'arrière-petit-fils d'Édouard III, un traité qu'on ne croirait pas, si les historiens les plus éclairés et les moins partiaux ne le reconnaissaient pour authentique.

Il y dit « qu'ayant jusqu'alors méconnu « la justice des droits du roi d'Angleterre « et de ses nobles progéniteurs au royaume et couronne de France, il a tenu « le parti de son adversaire en croyant « bien faire; mais que, mieux informé, « il tiendra dorénavant le parti dudit roi « d'Angleterre et de ses hoirs, qui, de « droit, sont et seront légitimes rois de « France; qu'il reconnaît qu'il est tenu « de lui faire, en cette qualité, hommage, comme à son légitime souverain; « qu'aussitôt qu'à l'aide de Dieu, de Notre-Dame et de monsieur S. George, « ledit roi d'Angleterre aura fait la conquête d'une partie notable du royaume « de France, il s'acquittera des devoirs

« qu'un vassal est obligé de rendre à son « seigneur; qu'il emploiera toutes les « voies et manières *secrètes* qu'il pourra « imaginer pour que le roi d'Angle- « terre soit mis en possession réelle du « royaume de France; que tout le temps « que le roi d'Angleterre fera la guerre « pour s'en emparer, lui, de son côté, « combattra de toute sa puissance les en- « nemis désignés par A, B, C, D, et « tous ceux de leurs sujets et adhérents « qui sont désobéissants au roi d'Angle- « terre; qu'il proteste d'avance contre « tous traités qu'il pourrait signer par la « suite, dans lesquels il pourrait paraître « favorable au roi Charles et au dauphin, « déclarant que de semblables conven- « tions sont de nulle valeur, et dressées « uniquement pour les mieux tromper « l'un et l'autre. » Il finit en promettant d'accomplir toutes ces stipulations *par la foi de son corps et en parole de prince*. Quelle foi! quel prince!

[1417] On a vu que lorsque le dauphin Louis mourut, Jean, son frère, était chez le comte de Hainaut, son beau-père. Le duc de Bourgogne et le parti d'Orléans lui envoyèrent des ambassadeurs pour l'attirer chacun de leur côté. Le jeune prince était peu capable de se décider par lui-même; mais il avait dans le comte un homme en état de le guider. Sans se montrer trop enclin pour le Bourguignon, le comte fit sentir aux Orléanais que son avis ne serait pas que son gendre fléchît sous le comte d'Armagnac, comme avait fait Louis, son frère. Cependant il ne se refusa pas à une conférence dans laquelle on pourrait trouver des moyens de conciliation. Il mena Jean à Compiègne, et avança jusqu'à Senlis, où s'étaient rendus la reine avec Charles, son dernier fils, plusieurs seigneurs et quelques conseillers d'état, et se rendit avec eux à Paris.

Le comte de Hainaut, après des conférences qui durèrent trois jours, déclara positivement que, tout examiné, il ne souffrirait pas que son gendre vînt à la cour sous le comte d'Armagnac, et qu'en conséquence il retournerait en Hainaut, ou ne se rendrait à la cour qu'accompagné du duc de Bourgogne. Cette déclaration lui aurait coûté la liberté, s'il ne s'était promptement évadé. Mais en arrivant à Compiègne, il trouva le dauphin expirant. On publia qu'il était mort d'un abcès dans la tête. Ce ne fut qu'un an après que le duc de Bourgogne décrivit dans un manifeste les marques d'une lividité suspecte aperçues sur son visage. « C'étoit, dit-il, « grand' pitié à voir, vu que cette forme « de meurtrissure est une manière dont « gens empoisonnés ont coutume de « mourir. » Jean ne laissa point d'enfants, non plus que Louis, son prédécesseur. Charles, le cinquième et dernier fils du roi, prit le titre de dauphin à l'âge de quinze ans.

Les espérances qu'avait conçues le duc de Bourgogne de rentrer dans le gouvernement sous l'égide du dauphin Jean, détruites par la mort trop prompte du jeune prince, renaquirent à l'occasion d'une brouillerie entre les deux personnages dominants à la cour de France, la reine et le comte d'Armagnac. On ignore le motif actuel de leur dissension; mais on sait qu'ils étaient jaloux l'un de l'autre. Souvent leurs inclinations et leurs ordres se contrariaient; il semblait que ce fût perpétuellement entre eux une lutte de puissance; celle-ci resta au comte par la faute d'Isabelle.

Cette princesse vivait le plus ordinairement éloignée de son époux dans le château de Vincennes, sans gêne et sans discrétion. Un chevalier nommé Bois-Bourdon lui rendait des soins qu'on jugeait trop assidus. Isabeau paraissait n'avoir rien à craindre d'un mari dont l'esprit était ou aliéné, ou si affaibli quand la raison lui revenait, qu'il était presque incapable d'agir. Tout à coup Charles VI paraît à Vincennes, au moment où sa femme l'attendait le moins. On ne sait ce qui se passa entre les deux époux; mais la reine partit avec un mince équipage pour Tours, où elle fut gardée à vue. Le favori, arrêté et

appliqué à la question, avoua, dit-on, des crimes qui méritaient la punition qu'on lui fit subir. Il fut précipité dans la rivière, renfermé dans un sac, sur lequel était cette inscription : *Laissez passer la justice du roi.*

Il serait difficile de ne pas s'imaginer que les soupçons du mari, inaccessible à tout autre qu'aux affidés du connétable, n'aient été éveillés par lui, et que ce ne soit lui qui ait dirigé la conduite de l'époux en cette occasion. On pense aussi que le complot contre la reine fut concerté avec le dauphin Charles, son fils, ou du moins que la mère le crut, et que ce fut le motif de la haine qu'elle lui jura, et que les soumissions du prince dans les plus effrayantes détresses n'ont jamais pu fléchir. On a encore attribué cette aversion au chagrin qu'elle eut de ce que son argent, qu'elle avait déposé chez différents particuliers, fut porté au trésor royal, par ordre de ce même fils, pour la guerre contre l'Angleterre. Mais sans nier que cet enlèvement n'ait pu exciter le ressentiment d'Isabelle, on conviendra que l'attentat aux affections les plus chères d'une femme galante a été plus capable que toute autre cause d'ouvrir le cœur même d'une mère aux noires suggestions des furies vengeresses.

L'éloignement de la reine rendit le connétable maître absolu des affaires, mais ce fut pour sa perte. Du moins, quand la reine gouvernait, elle présentait un titre, celui de régente, qui lui avait été conféré à plusieurs reprises; et le comte d'Armagnac, gouvernant avec elle, participait à son droit : mais cette princesse exclue, il ne restait au comte d'Armagnac que sa charge de connétable, et les autres dignités profitables qu'il avait entassées sur sa tête, titres plus capables d'inspirer de la prévention contre son gouvernement que de le faire respecter. Aussi le duc de Bourgogne ne manqua pas de crier à la tyrannie; et beaucoup de personnes qui lui avaient été autrefois très-contraires, jugèrent que l'autorité, puisqu'elle ne pouvait recevoir son action d'un roi imbécile et d'un enfant de quinze ans, devait être plutôt confiée au premier prince du sang qu'à un simple allié de la maison royale. La conduite politique des deux rivaux décida la querelle.

Le connétable n'avait sur pied que les troupes qu'il venait de ramener du siége honteux d'Harfleur. Elles lui suffisaient à peine pour tenir en bride les Parisiens, l'Ile de France, et quelques villes à l'entour. Jean Sans-peur voyait vingt-cinq mille Anglais qui venaient de débarquer en Normandie; lui-même avait fait dans ses provinces des levées considérables qu'il répandait dans la Picardie, s'approchant insensiblement de Paris, malgré les ordres de s'éloigner que lui envoyait le dauphin de la part du roi. Le comte d'Armagnac, pour subvenir à ses besoins, rendus à chaque moment plus pressants, doublait, triplait les impôts, les exigeait avec une extrême rigueur, et y suppléait encore par des emprunts forcés. Le duc de Bourgogne faisait publier que les villes qui lui ouvriraient leurs portes seraient exemptes de toute imposition. Enfin le connétable s'était privé d'un titre apparent, en connivant du moins à l'éloignement de la reine, s'il ne l'avait pas provoqué. Le duc, au contraire, sentant le prix de cet appui, ne tarda pas à se le procurer.

Isabelle, instruite dans son exil de Tours de l'ascendant que prenait l'assassin du duc d'Orléans, fit céder les sentiments d'une ancienne vengeance au désir d'une nouvelle. Elle s'offrit au duc pour l'appuyer contre la faction qu'elle croyait cause de sa disgrâce, et lui écrivit de venir la délivrer. Quoique occupé au siége de Corbeil, très-important pour lui, il part, la tire de sa captivité et la ramène triomphante à Chartres. Là se tint une assemblée solennelle des partisans du duc de Bourgogne, qui se dirent seuls dépositaires du pouvoir légitime, sous l'autorité de la reine, qui prit désormais ces qualités : « Isabelle, par « la grâce de Dieu, reine de France, « ayant, par l'occupation de monseigneur

« le roi, le gouvernement et administra-
« tion de ce royaume, par l'octroi irré-
« vocable à nous sur ce fait par mondit
« seigneur et son conseil. » Son sceau portait sur la face sa figure, et sur le revers les armes de France et de Bavière. Elle créa un parlement, pour l'opposer à celui de Paris, et le fixa à Amiens.

La faction bourguignonne, existante dans la capitale, voyant l'état brillant des affaires du duc, crut pouvoir faire un mouvement en sa faveur. Le duc fut instruit du projet, et promit de le seconder. Les conjurés devaient s'emparer d'une porte et la livrer à un corps de troupes qui se présenta ; mais la conspiration avait été découverte. Les assaillants furent reçus du haut des remparts à coups de flèches et de traits, et se retirèrent en hâte, laissant beaucoup des leurs sur la place. Jean Sans-peur attendait, à une lieue de Paris, l'issue de l'entreprise. La voyant manquée, il met ses troupes en quartier d'hiver dans les villes qu'il voulait conserver, et prend avec la reine le chemin de Troyes, où elle transfère le parlement qu'elle avait créé pour Amiens.

La conspiration, quoique avortée, avait fait connaître au connétable combien il avait d'ennemis dans le centre de sa puissance. Il crut ne pouvoir désormais la conserver que par la terreur qu'il imprimerait. Il exila donc, emprisonna, et fit exécuter, secrètement et en public, tous ceux qui étaient soupçonnés ou convaincus d'attachement au duc de Bourgogne. Une commission fut chargée de distinguer ceux qui méritaient d'être livrés à la mort, absous, bannis, ou retenus. Cette inquisition répandit la consternation. Chacun frémissait à la vue de ce tribunal de sang. L'hiver se passa dans ces alarmes.

Ses frimas n'arrêtèrent pas le roi d'Angleterre. Henri V était entré en France comme assuré de son triomphe. « Vous
« allez voir, disait-il en parlant à ses ca-
« pitaines, vous allez voir la plus haute,
« la geigneure (la meilleure) et la plus
« profitable conquête que oncques fut
« faite en ce monde. » Le succès répondit à ses espérances. Les remparts tombaient devant lui, les villes ouvraient leurs portes; tout fuyait. Quand les Anglais s'emparèrent de Lisieux, ce qu'on aura peine à croire, ils n'y trouvèrent pour tous habitants qu'un vieillard et une femme, qui n'avaient pas pu accompagner les fuyards. Le duc d'Anjou, le comte du Maine, les seigneurs et les villes auprès desquels passait l'armée anglaise, faisaient des traités avec Henri pour se garantir du pillage. Le royaume allait en dissolution; il n'y avait d'autre moyen d'empêcher sa ruine totale que de recourir au duc de Bourgogne, qui, par ses liaisons avec l'Angleterre, pouvait arrêter les progrès de Henri V, ou s'y opposer à force ouverte, si son allié refusait de se modérer.

[1418] Une négociation s'engagea entre la reine et le duc de Bourgogne d'une part, et des députés du conseil, au nom du dauphin, de l'autre. Ceci se passait contre le gré du comte d'Armagnac. Plus il voyait son autorité décliner, plus il affectait, pour la soutenir, de n'agir que par les ordres du roi. Il mettait le nom du monarque à la tête de toutes ses ordonnances. Les partisans du duc de Bourgogne possédaient la ville de Senlis. Le comte d'Armagnac l'attaqua, et mena le malheureux Charles à ce siége, afin de faire croire qu'il ne l'entreprenait que de l'aveu du roi. La ville promit de se rendre si elle n'était pas secourue dans un temps déterminé, et donna des otages. Le secours arriva avant l'époque fixée; ainsi la ville ne se rendit pas. Le comte d'Armagnac fit écarteler les otages comme rebelles; acte de rigueur aussi injuste qu'inutile, et qui coûta la vie à quarante-six prisonniers de guerre, dont les assiégés firent voler les têtes par-dessus leurs murailles. Une espèce de rage s'était emparée de lui, parce que ses propres négociateurs croyaient que ce ne serait pas trop acheter une paix si nécessaire, que d'accorder, à cette fin, l'entrée au conseil à la reine et au duc de Bourgogne.

Il se refusa absolument à cette condition. Le peuple, qui attendait la paix, qui la désirait, qui la demandait à grands cris, se courrouça. Les vexations du connétable, l'espionnage, les emprisonnements, les défenses de s'assembler, se renouvelèrent; les emprunts forcés, l'enlèvement des sommes consignées, recommencèrent, sous la promesse illusoire de les remplacer par des rentes sur l'état. Ceux qui opposaient de la résistance à ces demandes étaient traités avec une dureté insultante. Quand ils venaient se plaindre, Tannegui du Châtel, prévôt de Paris, ennemi déclaré du duc de Bourgogne, leur répondait : « Si ce fussent Anglais « ou Bourguignons qui vous demandas- « sent, vous n'en parleriez pas. » Mais ces précautions de bannissements, d'exils, d'incarcérations, ne suffisaient pas encore pour rassurer le connétable. On dit qu'il fit fabriquer des médailles de plomb, qui seraient distribuées à ceux qu'on devait épargner dans un massacre général qu'il méditait.

Cette atroce prévoyance justifie en quelque façon les barbaries exercées contre lui, mais non celles qu'éprouvèrent beaucoup de ses partisans, qui, loin d'être ses complices, ignoraient sans doute ses projets sanguinaires. Après des incendies, une seule étincelle qui resterait n'est pas à négliger. Le fait suivant le prouve. Un nommé Périnet le Clerc, fils d'un marchand de fer, *quartinier*, c'est-à-dire magistrat de son quartier, avait été insulté par le domestique d'un Armagnac. Il demanda justice; on méprisa sa plainte. Il réunit plusieurs Bourguignons de ses amis, et dressa le plan d'une révolte. Ses complices font part de leur dessein à l'Isle-Adam, commandant à Pontoise, et en concertent avec lui l'exécution. Toutes les mesures étant prises, Périnet dérobe sous le chevet du lit de son père, pendant son sommeil, les clefs d'une porte de la ville, dont le dormeur avait la garde, introduit un corps de troupes conduit par l'Isle-Adam lui-même, referme la porte après eux, et jette les clefs par-dessus les murailles, pour leur faire entendre qu'il n'y a point à reculer. Les soldats se glissent le long des rues en silence, jusqu'au petit Châtelet, où ils trouvent les amis de Périnet. Tous réunis, ils s'avancent en criant : « La paix! la paix! « vive Bourgogne! » Les bourgeois éveillés, prévenus et non prévenus, crient également : « La paix! vive Bourgogne! » La troupe grossit en un instant; une partie s'en détache et va à l'hôtel Saint-Paul, enfonce les portes, et contraint le roi, tout malade qu'il était, de monter à cheval, pour s'autoriser de sa présence. D'autres détachements forcent la maison du chancelier et des autres ministres, et les traînent en prison.

Au premier cri d'alarme, Tannegui du Châtel vole à l'hôtel du dauphin, le prend dans ses bras, presque nu, à peine éveillé, et le transporte à la Bastille, dont il était gouverneur. On cherchait le connétable. Il aurait été difficile de le trouver dans la petite maison d'un maçon, où il se réfugia, si le propriétaire, intimidé par une proclamation contre ceux qui le recèleraient, ne l'avait déclaré. Il fut traîné à la Conciergerie, avec des seigneurs, des prélats, des présidents et conseillers de cours souveraines, en si grand nombre, que les prisons ne suffisaient pas; on fut obligé une seconde fois d'approprier à cet usage plusieurs édifices publics et maisons particulières. Il n'y eut d'opposant à ces violences que Tannegui du Châtel, qui, après avoir mené le dauphin en sûreté à Melun, revint, et croyant surprendre les Parisiens encore dans le désordre du tumulte, pénétra dans la rue Saint-Antoine, y livra un rude combat et fut repoussé. La Bastille fut obligée de se rendre à composition.

Cette attaque de Tannegui devint très-funeste aux prisonniers, contre lesquels elle alluma la fureur du peuple, moins cependant qu'une lettre de la reine, qui écrivit qu'elle, ni le duc de Bourgogne, ne reviendraient à Paris qu'il ne fût purgé des Armagnacs. Une pareille lettre était véritablement un arrêt de mort. Il fut

sans délai exécuté par les cabochiens, qui reparurent plus féroces que jamais. Leur troupe se porte aux prisons, égorge les gardes et les geôliers qui veulent résister, fait sortir un à un les détenus. A mesure qu'ils paraissent, ils sont assommés. Ceux du Châtelet font mine de vouloir se défendre. Les barbares l'entourent de bois, y mettent le feu, et repoussent dans les portes, à coups de piques, ceux que la flamme et la fumée forçaient de sortir. On a horreur de raconter les cruautés exercées sur des femmes, des enfants, des vieillards de tout état, poursuivis jusque dans les profondeurs des cachots. Le connétable, le chancelier, l'évêque de Coutances, son fils, furent tirés de ceux de la Conciergerie. La populace se fit un jeu de leur supplice. Pendant trois jours elle traîna dans les places les restes sanglants du malheureux comte d'Armagnac, et se permit des atrocités que ceux-là seuls peuvent croire qui, comme nous, en ont vu de pareilles.

La reine, enhardie par la mort d'un si grand nombre des plus importants Orléanais, par la fuite et la stupeur des autres, vint à Paris avec le duc de Bourgogne. Ils y firent une entrée triomphante. La ville retentit d'acclamations. On joncha de fleurs le pavé encore teint de sang. Isabelle alla descendre à l'hôtel Saint-Paul. Son mari la reçut comme s'il en était content. Aux premiers transports d'allégresse succédèrent des fêtes publiques, et aux fêtes de nouvelles atrocités, que le duc de Bourgogne dirigea lui-même. Ses troupes, répandues autour de Paris, interceptaient les vivres par ses ordres. La famine commença à se faire sentir. Le duc persuada au peuple que ce fléau était causé par les Orléanais. Nouveau moyen pour se défaire de ceux qui avaient échappé à la première fureur. Il y en avait encore quelques-uns, personnages marquants, renfermés dans les prisons de Vincennes. Un tribunal établi par le duc de Bourgogne, et par lequel d'autres avaient déjà été condamnés, demande qu'ils soient amenés à Paris pour être jugés. C'était un piége pour les tirer de cet asile. Les cabochiens apostés sur la route les massacrèrent. Le chef apparent de ces assassins était Capeluche, le bourreau de Paris. Il ordonnait les exécutions et les faisait lui-même. On vit le duc de Bourgogne s'entretenir avec lui familièrement, et lui frapper dans la main. Les capitaines du duc, seigneurs du plus haut rang, assistaient avec lui à ces spectacles, et encourageaient les massacres.

Jean Sans-peur, débarrassé de ses principaux ennemis, se lassa de ces satellites qui n'étaient pas toujours dociles. Ces scélérats, rebut de la plus vile populace, se croyaient soldats parce qu'ils avaient des armes. « Qu'on nous envoie, disaient-« ils, contre les détachements d'Orléanais « qui rôdent autour de Paris, et nous en « rendrons bon compte. » Le duc profita de leur bonne volonté. Il détacha un corps considérable de ces fanfarons contre un parti ennemi. Ils furent battus. En rentrant, ils accusèrent leurs chefs d'impéritie ou de trahison, et les tuèrent. Ce massacre débarrassa le duc des plus dangereux. Sous le même prétexte d'aller affronter les Orléanais, il en fit sortir encore six mille. Ils furent aussi battus, et s'enfuirent; mais quand ils voulurent rentrer dans Paris, ils trouvèrent les portes fermées. Alors ils se dispersèrent dans la campagne; les troupes bourguignonnes, qui avaient des ordres, les poursuivirent comme des bêtes féroces et en tuèrent un grand nombre. Capeluche lui-même fut jugé par le duc propre à servir d'exemple avec plusieurs de ses principaux complices. L'exécution eut lieu aux halles, en présence d'un peuple nombreux, qui ne fit pas même entendre un murmure. Il s'y passa une chose que l'histoire ne doit pas omettre, quoiqu'elle regarde un personnage avili. Le valet de Capeluche, devenu son successeur, devait lui trancher la tête. Comme il n'avait pas encore fait d'exécution, son maître lui fit sa leçon sur l'échafaud, lui enseigna les mesures à prendre pour ne pas le manquer, se mit à genoux, et reçut le coup sans avoir laissé échapper

le moindre indice d'émotion. Ce fut le dernier acte de la tragédie, auquel on peut cependant ajouter la peste. En trois mois de temps, de la Nativité de la Vierge à la Conception, la contagion enleva dans Paris cent mille personnes des deux sexes, dans toute la vigueur de l'âge; et ses ravages comblèrent les malheurs du peuple, toujours victime de la séduction, et puni de sa crédulité.

La plupart des magistrats étaient morts ou en fuite. Une ordonnance du conseil d'état cassa toutes les juridictions et mit les offices *ès mains du roi.* La reine et le duc s'attachèrent à ne mettre en place aucun partisan de la faction proscrite. Ils composèrent le parlement et les tribunaux de leurs créatures. Le duc de Bourgogne se réserva le gouvernement de Paris, qu'il avait si bien mérité. Il gagna les Parisiens en leur rendant leurs priviléges, les chaînes des rues et leurs armes. Il créa des maréchaux de France et un amiral; mais la charge de connétable ne fut pas remplie. On changea la maison du roi. Il n'y resta pas un officier qui ne fût bien pur du soupçon d'orléanisme, et on exigea de tous un nouveau serment.

Deux choses occupèrent alors le conseil, le retour du dauphin et le moyen d'arrêter les progrès du roi d'Angleterre. De Melun, où Tannegui du Châtel l'avait transporté en le tirant de la Bastille, le prince s'était retiré à Bourges, ensuite à Poitiers. Auprès de lui s'étaient rassemblés les magistrats échappés au massacre de Paris. Ils y formèrent un parlement, et le dauphin créa un chancelier. Sa mère et le duc de Bourgogne l'invitèrent à revenir. De tous ceux qui l'environnaient, hommes, femmes, magistrats, guerriers, il n'y en avait pas un qui n'eût à reprocher à la reine et au duc la mort sanglante d'un parent ou d'un ami. Tous engagèrent Charles à rejeter des propositions qui n'étaient peut-être que des piéges pour l'attirer ou dans les chaînes qu'on lui préparait, ou dans le tombeau. A ce sujet on lui citait la mort prématurée des dauphins Louis et Jean, ses deux frères. C'en était assez pour tenir du moins dans l'incertitude un jeune prince de dix-huit ans; il hésita. La cour redoubla ses instances, lui envoya Marie d'Anjou, fille du roi de Sicile, son épouse, pour tâcher de le gagner. Elle avança la négociation au point qu'on crut un moment l'accommodement conclu. Le peuple en fit des réjouissances; mais le conseil du prince l'emporta, et il déclara qu'il ne se prêterait à aucune composition tant que le gouvernement resterait entre les mains de l'assassin de son oncle.

Il se détermina à cette résolution en grande partie par les espérances qu'il concevait du côté du roi d'Angleterre. Il lui avait envoyé des négociateurs. On entama des conférences à Alençon. Les Anglais se montrèrent d'abord assez modérés. Toujours en prenant pour base de la paix celle de Bretigny, ils n'ajoutaient aux concessions faites par ce traité, dont ils exigeaient l'entière exécution, que l'abandon de quelques villes qu'on aurait pu leur accorder; mais à mesure que les agents du dauphin se rendaient faciles, les Anglais demandaient davantage, un jour le Poitou, le lendemain la Touraine, et enfin ils promenaient leurs prétentions sur tout le royaume. C'était en effet le but de Henri V. Il s'en expliqua clairement au cardinal des Ursins, légat du pape, qui le pressait de conclure à des conditions moins dures : « Ne voyez-vous pas, lui dit-il, que « Dieu m'a amené ici comme par la « main? Il n'y a plus de roi en France; « j'ai des droits légitimes sur ce royau- « me; tout y est en confusion, on « ne songe pas à s'y défendre contre « moi : puis-je avoir une marque plus « sensible que le Dieu qui dispose des « couronnes a résolu de me mettre « celle de France sur la tête? »

Lorsqu'il parlait ainsi, il était en possession de toute la Normandie, et assiégeait Rouen. On dit cependant que, malgré ses succès, il fit au dauphin une proposition insidieuse par la perspective qu'elle lui montrait : c'était que ce prince lui cédât la Normandie, la Guienne et le comté de Ponthieu en toute

souveraineté. A cette condition, ils auraient joint leurs armes et subjugué la Flandre, qui, après la conquête, serait restée à l'Anglais. Porter la guerre chez leur ennemi, le dépouiller de ses états, rien qui pût davantage flatter les partisans du dauphin. Des plans d'association, revêtus de formes également séduisantes, furent aussi présentés par l'Anglais au Bourguignon. Mais la vengeance des premiers et l'ambition du second ne les aveuglaient pas encore assez pour les faire consentir à démembrer le royaume. Ils refusèrent. Ces pourparlers suspendirent le secours de Rouen. Les habitants se rendirent après avoir supporté le long tourment d'une horrible famine, et trahis par le gouverneur, qui leur avait été donné, avec intention, par le duc de Bourgogne, et qui, après la reddition de la place, fut confirmé dans son poste par le roi d'Angleterre.

[1419] La prise de Rouen consterna Paris, d'autant plus que la cour en était sortie, et s'était retirée à Troyes. Elle avait prétexté la crainte d'une épidémie; mais cette désertion paraissait plutôt causée par le danger extrême où se trouvait la capitale, bloquée au haut de la rivière par les troupes du dauphin, qui tenaient Melun, et au bas par les Anglais, qui s'avançaient jusqu'à Mantes. Les Parisiens demandèrent à grands cris le retour du roi, ne vînt-il que jusqu'à Saint-Denis, si la crainte de la peste l'empêchait d'aller plus loin. Le duc de Bourgogne répondit que le monarque reviendrait « quand la ville serait suffi- « samment ravitaillée. » Lorsqu'on lui reprochait d'avoir laissé prendre Rouen, il disait : « On a publié l'arrière-ban, au- « quel le peuple a petitement obéi. La « plus grande partie des peuples du « royaume ont délaissé à faire aide et se- « cours au roi en cette besogne. »

Jean Sans-peur était très-embarrassé; il n'osait se déclarer ouvertement contre le roi d'Angleterre, de peur que Henri ne rendît public l'infâme traité qu'il avait fait avec lui. Le dauphin, malgré les tentatives d'accommodement que la cour faisait auprès de lui, investi par les ennemis du Bourguignon, restait inflexible. Le duc et la reine ne pouvant l'abattre, résolurent d'essayer si l'étranger ne serait pas plus traitable que lui. Ils convinrent d'une entrevue avec l'Anglais entre Meulan et Pontoise. Le dauphin y fut invité, et y envoya Tannegui du Châtel et quelques autres des plus fervents du parti. Isabelle y conduisit Catherine, sa fille, déjà demandée en mariage par Henri. Ce prince parut d'abord très-épris des charmes de la princesse; mais quand il s'aperçut que la surprise de la passion faisait espérer des conditions avantageuses, il fit voir, dit un historien, *qu'il aimait en conquérant.* « Beau cousin, dit-il au duc de « Bourgogne, nous voulons que vous « sachiez qu'aurons la fille et ce qu'a- « vons demandé avec elle, ou nous dé- « bouterons votre roi et vous aussi hors « du royaume. » Le duc répondit avec un sourire amer : « Sire, vous dites « votre plaisir; mais devant qu'ayez « débouté monseigneur et nous hors « du royaume, vous serez bien lassé. » Cette bravade fit peut-être plus en faveur d'une réunion avec le dauphin, pour repousser l'ennemi commun, que les insinuations et les raisons dont on se servit pour amener le duc tant à se repentir de ses alliances criminelles, qu'à l'empêcher d'en contracter en ce moment de nouvelles.

On fait aussi honneur de cette résolution à un accord entre la dame de Giac, maîtresse du duc, et Tannegui du Châtel, confident du dauphin. Celui-ci soupçonnant que le Bourguignon, malgré la hauteur insultante de l'Anglais, pourrait bien, par besoin, s'accommoder avec lui, détermina la dame, par argent ou autrement, à faire résoudre le duc de rompre la conférence. Cependant, avant que de partir, le duc de Bourgogne eut un entretien secret avec le monarque anglais. On croit qu'il y conclut un traité de neutralité pour sa Flandre, et qu'il tâcha, à ce qu'a rapporté depuis le scrupuleux Henri, d'obtenir de lui « certai-

« nes conditions qu'il n'aurait pu accor- « der sans offenser Dieu. » Ces confidences mystérieuses donnent lieu de révoquer en doute la sincérité de la résipiscence du duc. *Mais*, dit Villaret, *les plus grands crimes de ce malheureux siècle*, ajoutons de quelques autres, *sont impénétrables*. Bornons-nous au simple récit des faits. Les voici.

A l'effet de prendre des mesures contre l'ennemi commun, le dauphin et le duc de Bourgogne se donnent rendez-vous à Pouilly-le-Fort, château entre Melun et Corbeil. Ils s'entretiennent avec tous les dehors d'une parfaite réconciliation, la consacrent par un serment solennel sur les livres sacrés, et s'embrassent affectueusement. En se quittant, le duc conduit le prince jusqu'à son escorte, sans crainte ni defiance. Leur traité, porté au parlement de Paris, est ratifié; les Parisiens en marquent leur joie par des feux, des fêtes et des actions de grâces à Dieu. Ce traité portait, entre autres clauses, amnistie générale, promesse de gouverner ensemble, et engagement de réunir leurs forces pour chasser les Anglais.

Après cette réconciliation, le duc se retira à Troyes, où étaient le roi, la reine et toute la cour. Il fit de là plusieurs voyages vers le roi d'Angleterre. On ne sait ce qui se passa dans leurs entrevues; mais Jean Sans-peur ne se hâtait pas d'accomplir le dernier article du traité de Pouilly, qui était de se joindre au dauphin pour attaquer Henri; au contraire, il avait fait avec lui une trêve qui liait les mains au dauphin. Celui-ci insistait fortement pour commencer les hostilités. En effet, les deux partis réunis, et actuellement sous les armes, auraient pu donner beaucoup d'embarras à l'envahisseur de la France. Pour lever les difficultés, le dauphin demandait une nouvelle entrevue dont ils étaient convenus à Pouilly.

Elle devait avoir lieu à Montereau, dont le dauphin tenait la ville, et le duc le château. Elle était indiquée pour le 18 août. Le Bourguignon la remit au 26, ensuite au 12 septembre. Cet intervalle est marqué par des incertitudes et des variations qui font voir dans quelles transes il vivait: il avançait, reculait, consultait jusqu'à des devins, demandait avis aux gens de son conseil, dont il s'était fait accompagner. Ce fut celui de la dame de Giac qui le détermina. Après l'avoir entendu il dit : « Allons, il faut marcher où il « plaira à Dieu nous conduire. Je ne « veux pas qu'on me reproche que la « paix ait été rompue par ma lâcheté. » Il part du château, descend sur le pont, où on avait construit un salon précédé de deux barrières. Il paraît qu'elles n'étaient gardées que par les gens du dauphin; défaut de précaution bien singulier de la part d'un homme auquel sa propre expérience recommandait la plus grande prudence. Ces barrières sont refermées derrière lui. Il parvient au dauphin, et met un genou en terre pour le saluer. Un coup de hache lui abat le menton. Il tombe, d'autres l'achèvent. Le jeune prince se trouve mal. On le remporte évanoui dans la ville. Les seigneurs de son escorte, à trois près, qu'on soupçonne avoir porté les coups, saisis d'étonnement, restent immobiles. De ceux du duc de Bourgogne, le seul Noailles se met en défense et périt avec le duc. Un seul se sauve en franchissant les barrières; les autres, frappés de stupeur, sont pris sans résistance. Le cadavre est laissé sur la place. Tout cela fut l'affaire d'une minute. Dans ce trouble, il n'est pas probable que personne ait conservé assez de sang-froid pour examiner les circonstances; aussi chacun les a-t-il racontées selon les intérêts de son parti. Le duc insulta de paroles le dauphin, dirent les amis de celui-ci; il voulut tirer son épée et le frapper. Le duc de Bourgogne y allait de bonne foi, dirent ses partisans; il ne s'alarma même que faiblement quand il vit les barrières fermées derrière lui. S'appuyant sur l'épaule de du Châtel, qui avait été le recevoir à la première, il dit : « Voici en qui je me fie. » La prise même du château de Montereau, fait très-public, est encore un problème.

Des historiens racontent que la garnison l'abandonna sur-le-champ, que les gens du dauphin y entrèrent aussitôt, pillèrent le bagage du duc, et firent un grand butin; d'autres, que cette garnison se défendit plusieurs jours, et ne fut prise que par famine.

L'escorte qui accompagnait le dauphin venant à Montereau était une véritable armée qu'on fait monter à vingt mille hommes. Si avec ces forces il était allé droit à Troyes, où l'événement ne fut connu que quatre jours après, il aurait pu surprendre ou dissiper le conseil et le parlement bourguignons, s'emparer du roi et combattre sous son nom. Au lieu de prendre ce parti, il perdit le temps en délibérations; ce qui ferait croire, ce qui prouve même, qu'il fut surpris du forfait, et que ni lui ni son conseil n'en eurent de connaissance antérieure, puisque aucune des mesures à prendre en cette circonstance n'avait été arrêtée. Le temps employé à se concerter donna à la faction bourguignonne celui d'agir. Comme ceux qui occupaient les places principales à Paris et dans les autres villes étaient du choix du duc, la crainte de la destitution leur fit soutenir la faction à laquelle ils devaient leur dignités et leur pouvoir. Ce fut le parti auquel s'arrêtèrent la magistrature et tout le conseil. Isabelle même, l'ennemie passionnée de l'assassin du duc d'Orléans, qu'elle avait plus regretté qu'on croyait que ne devait l'être un beau-frère; Isabelle oublia qu'elle était mère, se livra en marâtre à la vengeance de l'assassinat du duc de Bourgogne, qu'elle avait tant haï, et fortifia de son nom et du nom de son mari les manifestes injurieux répandus contre son fils. « Nous « voulons, » faisait-on dire à l'insensé Charles VI en parlant du dauphin, « nous « voulons que chacun sache la mauvaiseté « dudit Charles, et que ces présentes « soient publiées toutes les semaines. » En vain prétendait-il n'avoir pas été averti, que le coup n'était point prémédité, mais l'effet d'une rixe subite; on le jugeait au moins complice, puisqu'il gardait auprès de lui les trois seigneurs qu'on croyait les meurtriers, Tannegui, Loire et Louvet. La dame de Giac et son mari se retirèrent aussi sous sa protection; ce qui fit soupçonner de la connivence.

Le peuple ne manqua pas de suivre le mouvement que les grands lui imprimaient. Il y eut partout des services solennels, des oraisons funèbres, des larmes même, comme si on eût perdu l'homme le plus vertueux et le plus estimable du royaume, le sauveur de la patrie. Sous ce dernier point de vue, il pouvait mériter quelques regrets, s'il était venu à Montereau avec une véritable disposition à la paix : en effet, sa jonction avec le dauphin aurait pu détourner les fléaux dont la France fut ensuite accablée; au lieu que la nouvelle de sa mort fut comme un tocsin qui sonna la guerre.

A Jean Sans-peur succéda Philippe, son fils, depuis surnommé *le Bon*, qui aux premiers transports de la douleur fit succéder toutes les fureurs de la vengeance. La reine s'adressa à lui pour se mettre à l'abri des premiers efforts que le dauphin pouvait tenter. Le nouveau duc de Bourgogne lui envoya un corps de troupes destiné à défendre Troyes, en cas d'attaque. C'était à Troyes, en effet, que le dauphin eût dû marcher pour s'assurer de la personne du roi et se donner l'inappréciable avantage de combattre sous la bannière royale. Mais étourdis par la nature même de l'événement, le dauphin et son conseil manquèrent l'occasion. Le prince se retira au delà de la Loire, et ce fleuve fut désormais le point de séparation entre les deux partis : *dauphinois*, du côté de la rive gauche, mais avec plusieurs places éparses dans le Nord; *royalistes*, du côté de la rive droite, mais beaucoup plus de villes et de forteresses dans le Midi, surtout quand Henri V eut joint les forces de la Guienne et des autres possessions anglaises à la ligue qui se forma contre le dauphin.

Quoiqu'on sache à quelles extrémités la haine et la vengeance peuvent porter une femme furieuse, on a cependant peine

à croire que ce soit uniquement le ressentiment contre son fils qui ait déterminé Isabelle à lui fermer le chemin du trône. Elle se sera flattée qu'en livrant la couronne de France au roi d'Angleterre, qui, de son côté, augmenterait de beaucoup les états du duc de Bourgogne aux dépens de la France, ces deux princes auraient pour elle des condescendances, et lui accorderaient dans le gouvernement une part qu'elle n'osait espérer de la faction ennemie qui disposait de son fils. Les bases du plan qui devait amener la paix par la consommation de cet inique projet, furent posées dans un congrès tenu à Arras, où se rendirent des plénipotentiaires anglais, des députés de Paris et des principales villes du royaume, et le duc de Bourgogne, chargé de la procuration du roi et de la reine. Tout était préparé. Les grands intérêts qui devaient occuper cette assemblée ne demandèrent que quelques jours d'une très-légère discussion. Il y fut convenu que Henri V épouserait la princesse Catherine; que son beau-père continuerait de régner jusqu'à sa mort, après laquelle la propriété du royaume serait dévolue au gendre et à tous ses hoirs à perpétuité; qu'attendu l'incapacité de Charles, Henri présiderait au gouvernement en qualité de régent, et que tous les ordres de l'état s'engageraient par serment de le reconnaître en cette qualité. Tels furent les articles arrêtés à ce premier congrès d'Arras, qu'il faut se garder de confondre avec un autre tenu au même lieu seize ans après; congrès dont les résultats furent la contre-partie de ceux du premier, et où le duc de Bourgogne, revenu à des sentiments plus généreux, abjura, pour le salut de la France, les engagements coupables qu'il avait contractés à celui-ci pour sa ruine.

En conséquence des décisions qui y furent prises, les députés des villes qui étaient présents s'empressèrent de faire des traités particuliers avec le roi futur, pour la conservation de leurs priviléges; ce qui forma une ligue formidable contre le dauphin. Le duc de Bourgogne ne s'oublia pas pour les avantages qu'il devait obtenir de Henri quand il serait sur le trône. Le roi d'Angleterre publia une suspension de toute hostilité, mais qui n'était pas pour les pays attachés au dauphin. Au contraire, les parties contractantes devaient s'aider de toutes leurs forces pour porter les fléaux de la guerre dans les contrées rebelles. Le dauphin avait aussi fait quelques tentatives de traités avec le roi d'Angleterre; mais il était si peu en état de faire des offres approchantes seulement de celles de ses ennemis, qu'on ne l'écouta pas.

[1420] Henri V, dont les conquêtes du côté de la Normandie s'avançaient jusqu'à Pontoise, et entouraient déjà la Champagne, se rendit le 21 mars à Troyes, où il avait été précédé par le duc de Bourgogne. Il trouva le traité définitif tout dressé en trente-un articles, qui ne sont que le développement de ceux d'Arras. On y remarque cette addition importante : que la couronne de France serait *indivisément* unie à celle d'Angleterre. La reine et le duc de Bourgogne le signèrent, tant en leur nom que comme fondés de procuration du roi, qui était alors absorbé par sa maladie. Le lendemain, Henri épousa Catherine, et sans s'arrêter, alla prendre Sens et Montereau, où Philippe le Bon rendit les derniers devoirs à son père. De Melun, où le roi et la reine le joignirent, ils allèrent ensemble à Paris. Partout où le nouveau régent avait passé, il s'était fait prêter serment de fidélité par le peuple et les seigneurs qui venaient lui faire la cour. Le prince d'Orange, un d'entre eux, attaché de tout temps à la maison de Bourgogne, pressé alors de suivre l'exemple des autres, répondit : « Je suis prêt de servir le duc de Bourgogne; mais que je « fasse le serment de mettre le royaume ès « mains de l'ennemi ancien et capital du « royaume, jamais ne le ferai. »

Les Parisiens donnèrent au roi d'Angleterre des fêtes et des présents d'honneur qu'il reçut assez dédaigneusement. Il indiqua à l'hôtel Saint-Paul une assem-

blée, à laquelle on donna le nom d'états généraux. Les princes du sang d'Angleterre y siégèrent au-dessus du duc de Bourgogne, le seul des princes du sang de France qui s'y trouva. Il y fut résolu d'établir un impôt sous le nom d'emprunt forcé. Henri en avait déjà mis un en Normandie, dès avant sa conquête, en promettant de les retrancher tous. On décida aussi une refonte des monnaies, qui, prises sur le pied de sept livres le marc, et remises en circulation sur le pied de huit, devaient faire passer dans le trésor royal un huitième de l'argent du royaume.

A cette décision fiscale en succéda une politique très-désirée du roi d'Angleterre. Dans ce même hôtel Saint-Paul furent convoqués le conseil et le parlement, pour recevoir les plaintes du duc de Bourgogne, et juger le délit commis à Montereau. C'était par le parlement et le conseil, dans ce même lieu, qu'avaient été écoutées et approuvées, du moins par le silence, les maximes homicides de Jean Petit sur le crime commis dans la rue Barbette. Ici on se souleva contre le meurtre de Montereau, et l'arrêt qui intervint déclara « Charles de Valois, jadis « dauphin, et ses complices, criminels « de lèse-majesté au premier chef; comme « tels, privés de toutes successions, hon « neurs et dignités, leurs sujets et vas- « saux déliés de tout serment de fidélité. » De cet arrêt le dauphin appela à Dieu et à son épée.

Ainsi Henri s'appliquait à écarter jusqu'à l'apparence des obstacles qui pouvaient lui fermer le chemin du trône de France. Il se l'était tracé dès le commencement de ses succès en Normandie. Écrivant à son chancelier à Londres, il lui mandait de surveiller très-assidûment les prisonniers d'Azincourt, entre lesquels étaient le duc d'Orléans et d'autres princes du sang : « car si quelqu'un « d'eux s'échappait, disait-il, principale- « ment le duc d'Orléans, il ne pourrait « m'arriver rien de plus malheureux. » Tous ces seigneurs auraient été fort utiles au dauphin, qui se vit encore privé du comte de Vertus, frère du duc d'Orléans, et de Louis III d'Anjou, son beau-frère. Le premier mourut cette année, et le second l'abandonna pour aller tenter de conquérir le royaume de Naples, enlevé à Louis II, son père. Sa cour cependant ne fut pas déserte : elle était ornée des vertus de Marie d'Anjou, son épouse, princesse remplie de grâces, et de la bravoure héroïque d'une multitude de braves attachés à son service, et parmi lesquels brillaient le comte de Clermont, fils du duc de Bourbon, prisonnier en Angleterre; le maréchal de la Fayette; Jean d'Harcourt, comte d'Aumale; Culant, depuis grand amiral; Guillaume, vicomte de Narbonne; Pothon de Xaintrailles; Étienne la Hire, autrement nommé Vignoles; et enfin le bâtard d'Orléans, le jeune comte de Dunois, qui commençait à faire présager ses talents et ses exploits. Isabelle, au contraire, cette reine autrefois si superbe, l'objet des adorations des chevaliers français, réduite alors aux hommages froids, et quelquefois ironiques, des capitaines anglais, ne brillait plus que par l'éclat de Catherine, sa fille, reine d'Angleterre.

[1421] Henri alla montrer sa jeune épouse à ses sujets insulaires, et se parer à leurs yeux de la couronne rivale qu'il soumettait à leur empire. Pendant son absence ses généraux firent la guerre avec des succès mêlés de revers. Du côté du dauphin, les Laval, Gaucourt, Graville, la Hire, Xaintrailles, et d'autres chevaliers que leurs exploits ont rendus célèbres, suppléèrent au nombre par leur valeur. Le régent consolida à Poitiers son parlement, créa un conseil des maréchaux de France, des officiers pour tous les grades de sa maison, parcourut les provinces qui lui étaient attachées, et s'y fit de nouveaux partisans par son affabilité et sa constance dans l'adversité. Le régent d'Écosse, pendant la détention en Angleterre du roi Jacques I, son cousin germain, lui envoya six mille hom-

mes, commandés par Jean Stuart, comte de Buchan, son frère, que Charles éleva à la dignité de connétable après la bataille de Baugé. Ce fut la première consolation qu'il eut dans sa détresse.

Henri, pendant son absence, avait confié le commandement de ses troupes au jeune duc de Clarence, son frère. Celui-ci, après avoir traversé le Maine et l'Anjou, se disposait à assiéger Angers, pour s'ouvrir un passage par la Loire. Le maréchal de la Fayette et le vicomte de Narbonne, unis aux Écossais, s'avancent rapidement pour faire échouer cette entreprise. Ils s'établissent à Baugé entre le Loir et la Loire, et envoient défier le prince anglais. Celui-ci n'avait des qualités guerrières de son frère que la bravoure. Il accepte avec empressement le défi, quitte sa position, pour enlever aux Français la gloire de le prévenir, les attaque sans attendre sa réserve, sans se donner le temps de disposer ses troupes, et moins général enfin que soldat, se fait un faux point d'honneur de combattre au premier rang. Dès le commencement de l'action, il est blessé. L'acharnement des Français à s'emparer de sa personne, et celui des Anglais à le retirer de leurs mains, établit autour de lui un combat opiniâtre, dont il devint la victime. Il périt de la main du comte de Buchan, et sa mort entraîna la perte de la bataille, la levée du siége, et la ruine des espérances que le prince s'était formées.

Le retour du roi d'Angleterre suspendit celles que le dauphin commençait à concevoir de divers autres petits succès, et surtout d'une alliance contractée avec le duc de Bretagne. Henri redonna par sa présence une nouvelle ardeur à ses soldats, chassa les troupes du dauphin de l'Ile de France et des pays adjacents, s'empara des villes de cette contrée et porta l'alarme jusqu'au delà de la Loire, dans la Saintonge et le Limousin, où il envoyait des partis, pendant que le duc de Bourgogne se rendait maître de la Picardie et de la Champagne.

[1422] Ce fut pendant le cours de ces triomphes que Catherine lui donna à Windsor un fils, qui fut Henri VI, son successeur. Brillant d'une gloire qui ne paraissait encore que l'aurore des plus beaux jours, Henri rentra dans Paris, où il tint une cour plénière. « Au temps passé, « dit un historien contemporain, quand « les François alloient à la cour de leur « seigneur roi en de si grandes solenni- « tés, il y avoit des tables servies par ses « officiers, et là ceux qui vouloient seoir « étoient servis très-largement des vins « et viandes dudit seigneur. » Il paraît qu'ici, à travers les démonstrations d'une familiarité contrainte, les Parisiens remarquèrent la morgue des vainqueurs. Il y eut plus de faste et de magnificence que de gaieté et de plaisir. Le voisinage du malheureux Charles VI, malade et délaissé, ajoutait encore, par le contraste, au sentiment pénible que les bons Français éprouvaient.

C'est au milieu de cette pompe triomphale que le roi d'Angleterre fut attaqué d'une maladie qui s'annonça tout d'un coup d'une manière alarmante. On dit que c'était un abcès ou fistule, qu'on nommait dans ce temps le mal Saint-Fiacre, parce que ce saint avait le renom d'en guérir. Les douleurs étaient des plus cuisantes, et leur continuité le réduisit bientôt à l'extrémité. Il vit approcher la mort sans faiblesse, recommanda aux princes ses frères son fils au berceau, son épouse désolée, leur enjoignit d'éviter surtout de donner au duc de Bourgogne sujet de se repentir du parti qu'il avait pris, de lui offrir le gouvernement du royaume, et à son refus, de le conférer au duc de Bedford, et la régence d'Angleterre au duc de Glocester, son autre frère. Sur toutes choses, il défendit d'accorder la liberté aux prisonniers d'Azincourt avant la majorité de son fils, et de ne jamais faire de paix avec le dauphin, ou, si les circonstances l'exigeaient, de ne la faire qu'à condition que la Normandie resterait en toute propriété au pouvoir des Anglais. La mort le frappa à l'âge de trente-trois ans, et au commencement d'une carrière que la fortune lui promettait si brillante. Son corps fut porté en Angleterre.

Le duc de Bourgogne, auquel on offrait le gouvernement de la France, selon l'intention du défunt, le refusa. La reine Isabelle fit des tentatives pour se le procurer, mais elle n'obtint même pas les petites parts d'autorité que lui accordaient autrefois les factions en se raccommodant; on la laissa inutile. Le duc de Bedford se mit en possession de la régence. Les mesures étaient si bien prises, que la mort du monarque anglais n'apporta aucun changement aux affaires. Encore moins en épouva-t-on à la mort de l'infortuné Charles VI, qui suivit de près celle de son gendre. Il ne se trouva aucun prince du sang à ses funérailles, ni dans le trésor de quoi fournir à sa pompe funèbre. Le parlement fut obligé d'ordonner que, « par provision, on vendrait, le plus « promptement que faire se pourrait, les « bons meubles du feu roi, jusqu'à la som« me qui serait nécessaire pour accom« plir ses funérailles. » Moyennant cette précaution, la cérémonie fut très-somptueuse. Quand on eut enfermé le corps dans le tombeau, les serviteurs et officiers tournèrent vers la terre leurs verges, masses et épées, pour marque de la cessation de leurs fonctions et autorité, et le héraut cria : « Vive Henri de Lan« castre, roi de France et d'Angleterre! »

Charles VI régna quarante-deux ans et en vécut cinquante-quatre. Il eut d'Isabeau de Bavière douze enfants, dont il ne restait que quatre à sa mort, trois filles, et Charles VII, son successeur. Odette de Champdivers, nommée la petite reine, lui donna une fille. C'est tout ce qu'on peut dire de la personne de Charles VI; mais son règne abonde en traits remarquables déjà connus, dont quelques-uns méritent d'être rappelés à la mémoire, pour servir de leçon.

Desmarets, pacificateur de bonne foi, livré par un parti, ignominieusement traîné à l'échafaud par l'autre, montre le danger de se rendre conciliateur dans les temps de troubles. La manie de figurer dans toutes les factions conduisit l'intrigant des Essarts à l'échafaud. Aubriot et Savoisi sacrifiés à la vengeance de l'université, doivent prémunir contre la tentation d'opposer morgue à morgue, surtout quand on a un corps pour adversaire. Le châtiment de Bétisac et des autres administrateurs des deniers publics, recherchés sous ce règne, avertit que les ordres d'un prince avide n'exemptent pas toujours ses ministres de la peine méritée par leur complaisance intéressée. Le duc d'Orléans, bravant l'opinion et le respect dû aux mœurs, tombe sous les coups de son parent offensé. Jean Sans-peur, coupable de meurtre, périt par l'assassinat. Le comte d'Armagnac, ambitieux, cause de tumultes et de massacres, déchiré par la populace, entraîne ses partisans dans sa ruine. Charles le Mauvais, roi de Navarre, habile à éluder la justice des hommes, n'évite pas celle de Dieu, et éprouve, dès cette vie, les tourments de l'enfer. Enfin les factieux tournant les uns contre les autres leurs armes ensanglantées, et les chefs immolés par leurs complices, avertissent les peuples que la rébellion ne creuse que des abîmes où s'engloutissent à la fois l'innocent et le coupable, et autour desquels ne surnagent après la tempête que des débris et des regrets.

CHARLES VII,

AGÉ DE 20 ANS.

S'il était permis, dans le style historique, de personnifier la guerre et l'intrigue, on les présenterait ici travaillant de concert à démembrer la France; on montrerait la Providence veillant du haut des cieux sur les destinées de ce royaume, et attentive à opposer aux mauvais desseins de ses ennemis des obstacles qui les déconcertaient. Tel est l'aperçu du règne de Charles VII.

Ce prince avait à peu près vingt ans quand il apprit la mort de son père. Il était en Auvergne, dans un petit château nommé Espalii, accompagné seulement de quelques seigneurs et gentilshommes. Ces derniers prirent les habits dont ils se servaient dans les tournois, le menèrent à la chapelle, levèrent une bannière

aux armes de France, le saluèrent, et crièrent, *Vive le roi!* Ce fut toute la cérémonie de l'inauguration du monarque, auquel il restait à peine le quart de son royaume, dans les parties situées au delà de la Loire, relativement à Paris. Il consistait dans la Touraine, le Bourbonnais, le Lyonnais, le Forez, l'Auvergne, le Dauphiné, une portion du Languedoc et de la Saintonge, quelques châteaux vers les Pyrénées, et quelques villes, en petit nombre, enclavées dans les parties au delà de la Loire, qui, à cela près, étaient en totalité dans la puissance du duc de Bourgogne et des Anglais. Enfin le nouveau roi avait encore le Berry et Bourges pour sa capitale, d'où il fut appelé, par dérision, *le roi de Bourges*. Peu de jours après la proclamation d'Espalli, il se fit couronner à Poitiers sans grande solennité. Dès ce moment cependant il y eut à Paris des mouvements en sa faveur; mais les auteurs furent découverts, et punis par la prison, l'exil ou la mort. Le duc de Bedford, régent du royaume pour le jeune Henri VI, et son tuteur, fit reconnaître celui-ci dans les villes de sa domination, fit sceller les actes en son nom, et exigea des serments individuels des moindres artisans, comme des plus grands seigneurs. Il s'appliqua ensuite à consolider la puissance de son pupille par des alliances et un bon plan de guerre.

[1423] Le duc de Bretagne, déclaré, à la vérité, pour les Anglais, chancelait néanmoins dans son attachement. Il avait un frère nommé le comte de Richemont, très-puissant sur son esprit et ouvertement dévoué à la maison de France, qui était prisonnier en Angleterre depuis la bataille d'Azincourt. Bedford crut s'assurer l'un et l'autre par la liberté du prisonnier et par un double mariage. Il procura à Richemont une sœur du duc de Bourgogne, Marguerite, veuve du dauphin Louis, et en obtint une autre pour lui-même. Ainsi il se rendait maître de deux princes très-importants. Par là aussi il était tranquille sur les provinces en deçà de la Loire, où il ne restait au *petit roi* que quelques villes, que Bedford attaqua l'une après l'autre, afin de se délivrer par leur prise de toute inquiétude, quand il jugerait à propos de porter ses armes au delà du fleuve. Il réussit non-seulement dans les siéges, mais encore dans les combats. Il s'empara de plusieurs villes, et eut, par lui ou par ses généraux, des avantages en différentes actions. On cite entre autres la victoire de Cravant, près d'Auxerre. Le comte de Buchan, Jean Stuart, connétable, et le maréchal de Severac, assiégeaient cette ville, petite, mais forte pour le temps. Salisbury pour les Anglais, Toulongeon et le comte de Ligny-Luxembourg pour les Bourguignons, vinrent à son secours. Il y eut sous ses murs une bataille sanglante, dont l'Anglais remporta tout l'honneur, et où il fit beaucoup de prisonniers, entre autres le connétable qui, à peu de temps de là, fut échangé contre Toulongeon, maréchal de Bourgogne.

[1424] Cet échec fut assez promptement réparé. Charles VII, outre les seigneurs et les peuples de ses provinces, qui lui montrèrent toujours un attachement inviolable, avait des alliés fidèles et secourables. Les grands vassaux voisins des Pyrénées, les comtes de Foix et d'Armagnac, les Périgord, les Beaumont, et autres sujets jusqu'alors peu soumis, se firent honneur de lui amener de braves soldats, tirés la plupart d'Espagne. Philippe-Marie, duc de Milan, envoya des Italiens. La noblesse d'Écosse, d'elle-même, et avant l'élargissement de Jacques II, son roi, retenu jusqu'à cette année prisonnier en Angleterre, accourut sous les ordres d'Archambaud de Douglas, beau-père du connétable, au secours de ses anciens amis. Mais tous ces renforts n'approchaient pas de ceux que le régent se procura par les levées qu'il fit en Angleterre, dans les états du duc de Bourgogne et dans les provinces assujetties à son pupille. De ces détachements de tant de nations, qui prenaient la France pour leur arène, se composèrent deux armées empressées de se joindre et de se combattre. Elles se

rencontrèrent près de Verneuil, place qui donnait aux royalistes un accès libre en Normandie et dans l'Ile de France.

Les royalistes venaient de s'en emparer; les Anglais se présentèrent pour la reprendre. Les capitaines français les plus habiles étaient d'avis d'abandonner cette petite forteresse, plutôt que de risquer une bataille qui, s'ils étaient défaits, pouvait enlever au roi sa dernière ressource. Ils remontraient que les malheurs de la France sous Philippe de Valois à Créci, sous Jean à Poitiers, sous Charles VI à Azincourt, n'étaient venus que de ces coups imprudemment hasardés. Ils proposaient de mettre dans Verneuil une bonne garnison et des munitions, et pendant que l'Anglais se morfondrait à l'attaquer, d'aller prendre plusieurs places que Bedford avait dégarnies pour fortifier son armée; mais Douglas, Buchan et d'autres Écossais ses compagnons, auxiliaires comme lui de Charles, prétendirent que les capitaines français ne se refusaient à la bataille que pour les garder plus longtemps auprès d'eux. Ils allèrent jusqu'à faire entendre qu'ils croyaient que les Français avaient peur des Anglais. Un tel soupçon était plus qu'il n'en fallait pour faire tout risquer, et la bataille fut résolue. Il est à remarquer que les auteurs étrangers font ici changer de rôle aux Français et aux Écossais. Quoi qu'il en soit, comme à l'ordinaire, on se dispute à qui arrivera le plus tôt à l'ennemi; on attaque sans ordre, on se mêle. L'impétuosité française triomphe d'abord; mais les archers anglais, toujours couverts d'un retranchement portatif de pieux ferrés, percent de leurs flèches chevaux et cavaliers, qui se renversent les uns sur les autres, et foulent aux pieds les fantassins qui fuient. Le connétable est tué avec ses audacieux compatriotes. Il y eut peu de familles distinguées en France, de celles attachées au roi, qui n'eussent à regretter quelqu'un des leurs, ou resté sur le champ de bataille, ou fait prisonnier. Du nombre de ces derniers fut le duc d'Alençon, prince du sang, à la fleur de l'âge, destiné à une célébrité d'un autre genre. Depuis cette fatale journée, il n'arriva plus au roi que des nouvelles fâcheuses, la prise d'une ville, la défection d'une autre, la terreur chez ses partisans, la déroute successive dans ses bataillons. De quelque côté qu'il portât la vue, point d'espérance; mais il lui en vint tout à coup de ses propres ennemis.

[1424-25] Jacqueline, comtesse de Hainaut et de Hollande, veuve du dauphin Jean, mort à Compiègne, avait épousé en secondes noces Jean IV, duc de Brabant, son cousin germain, et cousin germain, comme elle, du duc de Bourgogne. Ce mariage avait été muni de toutes les dispenses nécessaires, de celles même du concile de Bâle. Mais bientôt Jacqueline, dégoûtée de son époux, pensa au moyen de s'en séparer. Le duc de Glocester, régent d'Angleterre, comme Bedford, son frère, l'était de France, lui offrit sa main. Elle l'accepta, fit casser son mariage par l'antipape Benoît XIII, et épousa le prince anglais, qui se prépara aussitôt à prendre possession des états de la princesse hollandaise. Comme régent d'Angleterre, et disposant à ce titre des forces de son neveu, il prit pour son expédition les troupes destinées à Bedford, arriva à Calais, et entra dans le Hainaut. Le duc Jean porta ses plaintes au duc de Bourgogne et de l'infidélité de son épouse et de l'invasion de ses états. Il était aimé dans son voisinage. Aux troupes que Philippe le Bon leva pour lui se joignirent beaucoup de chevaliers picards. On vit même dans son armée un corps de royalistes commandé par Xaintrailles, du consentement du duc de Bourgogne, ce qui étonna et inquiéta le duc de Bedford.

[1425] Cet événement fut avantageux à Charles VII, et parce qu'il lui fit connaître qu'on pouvait espérer de gagner le duc de Bourgogne, le plus ferme appui des Anglais, et parce qu'en même temps il empêcha le régent de profiter de l'ascendant que lui donnait la victoire de Verneuil. La nécessité de terminer ce différend entre le duc de Bourgogne et

son frère le détermina à partir pour l'Angleterre. Ce fut un temps d'inaction pour son parti, et au contraire d'activité pour le roi. La noblesse d'Auvergne, du Bourbonnais, du Languedoc et d'autres provinces, se mit en campagne. Charles vit arriver auprès de lui cinq ou six cents chevaliers et leur suite, outre dix ou douze mille arbalétriers qu'ils avaient levés dans leurs pays. Le monarque, encouragé par les offres et les promesses de ces braves, les plaça sur ses frontières, dans les villes et châteaux les plus exposés, d'où ils fatiguaient l'ennemi. Le voyage de Bedford donna aussi à Charles la facilité de travailler plus efficacement à une négociation importante qu'il avait en vue.

Quoiqu'on eût des espérances d'amener le duc de Bourgogne à une conciliation, le conseil du roi crut qu'il n'était pas encore temps de lui faire des propositions directes. On jugea plus prudent de s'adresser d'abord au duc de Bretagne, qui était très-lié avec Philippe le Bon. C'était Jean VI, dit aussi *le Sage* ou *le Bon*, ainsi que le duc de Bourgogne, et qui avait comme lui une rancune personnelle contre Charles VII, mais moins vive à la vérité. Elle tenait au soupçon qu'il avait pu concevoir, que Charles, encore dauphin, n'eût coopéré à l'enlèvement que les fils de Jean de Penthièvre et de Marguerite de Clisson avaient tenté sur sa personne en 1420, ainsi qu'à la détention qui en avait été la suite, et dont il n'avait été délivré, après six mois des traitements les plus cruels, que par les efforts de toute la noblesse de Bretagne, soulevée contre les perfides. Il avait été avéré que plusieurs des affidés du dauphin, et entre autres Louvet, un de ses ministres, avaient trempé dans le complot; et cette circonstance, jointe à divers blancs seings du dauphin, dont ils avaient abusé, avait formé contre lui une présomption défavorable. Le duc, il est vrai, en avait depuis reconnu lui-même la fausseté, en sorte qu'on ne désespéra pas de parvenir à le gagner.

Le comte de Richemont, son frère, sans établissement utile dans son pays, et qu'on savait choqué des hauteurs des Anglais, pouvait être tenté par l'offre d'une dignité et de biens considérables en France: on eut l'inconcevable maladresse de charger le président Louvet d'aller en faire les propositions. Il partit hardiment pour la Bretagne; mais il en fut chassé avec mépris, sans qu'on eût voulu l'entendre; heureux même de n'avoir pas été arrêté comme ennemi du prince.

La négociation fut renouée par la douairière de Sicile, qui était bien dans les deux cours. Elle avait à faire une offre flatteuse, savoir, l'épée de connétable pour le comte de Richemont, des terres et des pensions. Jean le Sage se fit un peu prier pour une chose qu'il désirait fort, et consentit enfin que son frère partît pour la cour de France, où se traiteraient les accessoires de l'accord dont le fond était agréé. Pour assurance que Richemont aurait la liberté de revenir quand il voudrait, le duc demanda deux seigneurs et quatre villes en otage. Charles accorda tout, et eut à Angers, où il s'était avancé, la satisfaction de recevoir le comte de Richemont, accompagné des seigneurs les plus distingués de la Bretagne.

Arrivé à la cour, le comte fit au roi une proposition qui l'étonna d'abord; c'était qu'avant d'accepter l'épée de connétable, il pût en conférer avec les ducs de Bourgogne et de Savoie. Richemont fit entendre que cette démarche ne pouvait qu'être avantageuse au roi, parce que le consentement du duc de Bourgogne, qui paraissait indubitable, serait, dans la circonstance, comme un engagement à se rapprocher de lui et à s'éloigner des Anglais; que d'ailleurs le duc son frère avait besoin de l'acquiescement du duc de Bourgogne pour ne pas rester exposé sans défenseur au ressentiment de Bedford, si apprenant sa défection, il venait à l'attaquer; qu'à l'égard du duc de Savoie, sa prudence lui donnant un grand crédit auprès du duc de Bourgogne, ce serait une bonne avance pour le traité à faire avec Philippe le Bon, que d'avoir déjà,

par une confidence amicale, gagné l'homme qu'il estimait. « Partez donc, lui dit « le roi, et réussissez. »

Il revint en effet content des princes qu'il avait visités, et remplit Charles de joie par cette bonne nouvelle; mais il lui donna en même temps un sujet de chagrin, en lui apprenant ce qu'il n'avait pas voulu lui découvrir avant que de s'être acquis par un service le droit d'annoncer une chose déplaisante. C'était une réquisition, au nom du duc de Bretagne, d'éloigner ceux qui l'avaient engagé contre lui à la protection des Penthièvre, demande qui portait directement sur le président Louvet; puis, au nom du duc de Bourgogne, de chasser aussi d'auprès de lui ceux qu'on croyait complices du meurtre de Jean Sans-peur, son père, entre autres Tannegui du Châtel. Ce ne fut pas sans peine que le roi promit d'acquiescer aux désirs des ducs. Richemont en reçut la parole, et en même temps l'épée de connétable, avec les provisions et revenus qu'on y attacha. Il partit ensuite, et alla en Bretagne lever des troupes pour le service du monarque, mais avec la précaution de laisser auprès de lui des personnes chargées de presser l'exécution des promesses.

Charles VII, naturellement franc et loyal, mais né dans les troubles, élevé au milieu des factions, souvent exposé aux manœuvres de l'ambition et aux ruses de la mauvaise foi, était devenu défiant. Sa triste expérience le tenait dans un état continuel d'alarmes, surtout à l'égard des grands seigneurs et de ses proches, desquels lui étaient venus, ainsi qu'à son père et à son grand-père, les chagrins les plus inquiétants : aussi, dès qu'il croyait avoir rencontré des ministres habiles et fidèles, il s'abandonnait à eux sans réserve; c'était pour lui une vraie béatitude de se décharger sur eux du fardeau du pouvoir; et en cette occasion, il éprouvait une anxiété douloureuse de se voir obligé, par les demandes impérieuses des deux ducs, à reprendre le timon des affaires.

Le président Louvet, son principal ministre, s'était affermi à la cour, de manière à n'être pas facilement ébranlé. Il avait marié deux filles, l'une au sire de Joyeuse, l'autre au célèbre Dunois, dont la réputation de fidélité et de bravoure est venue jusqu'à nous. Les amis que le crédit du président lui avait faits se réunirent pour empêcher qu'il ne fût congédié; mais le connétable pressait par lettres, et se mettait en chemin, dans l'intention de terminer par sa présence l'indécision du monarque. Il revenait accompagné d'un corps nombreux de noblesse, qu'il avait bien pénétré de l'importance qu'il y avait, pour le rétablissement du trône presque renversé, à ne pas désobliger les ducs de Bretagne et de Bourgogne. A mesure que Richemont avançait, le monarque semblait le fuir. Il se laissa cependant joindre à Bourges.

Pendant qu'on épiait, pour ainsi dire, à la cour comment cette espèce de lutte se terminerait, Tannegui du Châtel se présente au roi. « Sire, lui dit-il, la ré« conciliation qu'on vous fait espérer « avec le duc de Bourgogne est un avan« tage si désirable, que tout doit céder à « cette considération. Pour moi, je suis « résolu à faire le sacrifice du plaisir et « de l'honneur de demeurer auprès de « vous; donnez-moi vos ordres et mar« quez-moi où je dois me retirer. » Touché jusqu'aux larmes de la générosité de l'ancien prévôt de Paris, de ce fidèle serviteur qui l'avait arraché presque nu à la fureur des factieux de la capitale, et l'avait transporté à la Bastille, le roi l'embrassa avec effusion de tendresse, lui assigna pour retraite Beaucaire, avec le gouvernement de la ville, une garde d'honneur, et la continuation des appointements de prévôt de Paris. Après un pareil exemple, Louvet et trois ou quatre autres ministres compris dans la proscription ne pouvaient plus hésiter. Le président céda, mais de mauvaise grâce; et dans l'espérance de se faire rappeler, il mit à sa place Giac, homme peu considéré, qu'il pourrait éloigner dans une circonstance propice : Giac, époux de la femme qui avait déterminé Jean Sans-

peur à l'entrevue de Montereau, et qui avait assisté au meurtre dont il n'était pas moins soupçonné que Tannegui.

Le connétable ne fut pas fort content de l'échange. Cependant il travailla avec ardeur au rapprochement du duc de Bretagne, son frère, avec le roi, et il réussit. La réconciliation ne fut pas gratuite de la part du Breton. Il se fit donner l'administration des finances du pays entre Loire et Guienne; administration, sans doute, sans obligation de rendre compte: il exigea que Charles fît des démarches promptes et franches pour un accord avec le duc de Bourgogne, qu'il rappelât auprès de lui des seigneurs qu'il avait éloignés, et qu'il renonçât absolument à la protection des Penthièvre. A ces conditions, qui furent agréées, le duc fit hommage du duché de Bretagne, et s'obligea à secourir le roi contre les Anglais. Ce traité fut passé à Saumur, en présence des parties contractantes. Richemont ne s'y oublia pas. Entre autres avantages, il se fit assurer Montargis, Gien, Dun-le-Roi et Fontenay-le-Comte, comme dot de la veuve du dauphin Louis, qualifiée du titre de duchesse de Guienne, et fille du duc de Bourgogne, qu'il avait épousée.

[1425-26] Le duc de Bedford n'ignora pas ce traité. Il était resté huit mois en Angleterre, tant pour lever des troupes, que pour déterminer le duc de Glocester, son frère, à quelque satisfaction qui pût ramener le duc de Bourgogne, aliéné par le mariage de l'Anglais avec Jacqueline de Hainaut. Pendant le cours des hostilités que fit naître ce démêlé, Jacqueline fut livrée au duc de Bourgogne par les habitants de Mons. Mais à peine se réjouissait-il de ce succès, qu'il apprit qu'elle s'était évadée. Il la poursuivit aussitôt en Hollande, battit ses troupes et celles du duc de Glocester, et força celui-ci de s'en rapporter à la décision du pape, qui prononça la nullité de son mariage. Le duc s'en consola en épousant sa maîtresse. A la mort du duc de Brabant, Philippe força la comtesse de le déclarer son héritier, et à prendre l'engagement de ne se marier désormais que de son consentement. Celle-ci ayant contrevenu à ce traité et épousé en secret François de Borselen, stathouder de Hollande, ce fut un nouveau motif pour le duc de lui déclarer la guerre. Il fit Borselen prisonnier, et ne le relâcha que moyennant l'abandon réel qui lui fut fait par Jacqueline de ses états de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de Frise. Par là Philippe devenait un des plus puissants princes de l'Europe. Malgré les avantages qu'il tira de cette querelle, il se souvint toujours de la hauteur que le duc de Glocester y avait mise, et eut peu d'obligation au duc de Bedford des démarches qu'il avait faites pour réparer les torts de son frère. Le régent de France revint avec des troupes qu'il envoya contre la Bretagne, sous le commandement du comte de Warwick [1], l'un des meilleurs généraux de l'Angleterre.

[1426-27] Ce général prit Pontorson et fit fortifier Saint-James de Beuvron, d'où il envoyait ravager les frontières de la Normandie. Le connétable reprit Pontorson et attaqua Saint-James. Le siége tira en longueur. Son armée, déjà peu nombreuse, s'affaiblit encore par la désertion, faute de paye. Il demanda de l'argent au chancelier de Bretagne, qui était chargé de la collecte des provinces entre Loire et Guienne, abandonnées au duc; mais les fonds rentraient médiocrement dans cette caisse, qui se trouvait vide. Richemont s'adressa à Giac. Ce nouveau ministre, placé par Louvet, saisit cette occasion de mortifier l'ennemi de son bienfaiteur, donna des paroles, mais point d'argent. Le connétable, désespéré

[1] Il ne faut pas confondre ce comte de Warwick (Richard Beauchamp), qui fut quelque temps régent de France, après les ducs de Bedford et d'York, avec le fameux comte de Warwick (Richard Nevil), dit *le Faiseur de rois*. Ce dernier, qui fit ses premières armes en France en 1431, était gendre du premier; il était petit-fils de Ralph ou Rodolphe Nevil, comte de Westmoreland, et de Jeanne de Beaufort, fille légitimée du duc de Lancastre, Jean de Gand, et par conséquent cousin issu de germain des rois Henri VI de Lancastre et Édouard IV d'York, qu'il détrôna tour à tour, et de Richard III, frère d'Édouard IV, et successeur d'Édouard V, son neveu.

de se voir exposé à un affront dans sa première expédition, brusqua un assaut, et fut repoussé avec grande perte. Aussitôt murmures à la cour, propos malins et injurieux contre ce général, qu'on représente au roi comme un avantageux, plein de morgue et sans talents, capable de sacrifier à sa vanité les plus précieux intérêts de la France. Ces discours ne furent pas ignorés de Richemont, qui se promit de se venger.

[1427] Il appuya auprès du roi, George, sire de la Trémouille, qu'il voulait substituer à Giac. Ce protégé de Richemont était fils de Guy de la Trémouille, grand chambellan de Bourgogne, l'un de ces prisonniers, en petit nombre, qui avaient échappé au désastre de Nicopolis. Il convoitait non-seulement la place, mais la femme du ministre, cette dangereuse sirène qu'on croit avoir amené Jean Sans-peur dans le piége de Montereau, et qu'on soupçonne aussi de n'avoir pas été indifférente à Charles VII. Il y eut une altercation entre Giac et la Trémouille devant le roi. Le monarque donna droit au favori en place contre l'aspirant à la faveur. Celui-ci se permit des démonstrations insultantes, et le roi le chassa de sa présence. Les intrigues parurent alors s'assoupir; mais la vengeance veillait. La cour de Charles était fort ambulante. Elle vint à Issoudun. Giac y avait suivi le roi, et demeurait près de lui dans le château. Richemont et la Trémouille s'y transportent au point du jour, bien escortés, vont droit à l'appartement du ministre, font briser la porte à coups de hache, le surprennent dans son lit. Sans lui laisser le temps de s'habiller, on le fait partir pour Bourges, et de là on le transfère au château de Dun-le-Roi. Il s'y trouve un tribunal prêt à le juger. Après de courtes formalités, il est condamné, lié dans un sac et jeté dans la rivière.

Giac était jalousé et haï. Le roi se montra presque seul fâché de sa mort. Le connétable ne chercha pas à l'apaiser; persuadé que Charles s'en consolerait de lui-même, il affecta de ne pas plus s'en occuper que de la chose la plus indifférente; il alla se mettre à la tête des troupes, et prit quelques châteaux en Anjou. En revenant à la cour, il trouva à la place de Giac un gentilhomme d'Auvergne, nommé le Camus de Beaulieu. L'Auvergnat ne lui plaisait pas : il le fit assassiner. Charles VII n'avait que vingt-quatre à vingt-cinq ans. Des attentats si insolents, qu'il pouvait supposer n'être que le prélude de plus dangereux qu'on méditait contre sa liberté ou sa vie, le tenaient dans une pénible anxiété. « Enfin, « dit le roi à son despote, qui donc vou- « lez-vous me donner pour ministre? — « Prenez la Trémouille, dit Richemont. « —Vous ne le connaissez pas, répondit « le roi, et vous vous en repentirez. » Sans faire cas de cette observation, le connétable installa son protégé surintendant des finances et chef du conseil, et lui fit épouser la veuve de Giac.

Vers ce temps les Anglais essuyèrent un échec mortifiant devant Montargis, et de cette époque leur fortune commença à décliner. Le courage et l'intelligence des habitants prolongeait depuis trois mois le siége que le comte de Warwick avait mis devant cette ville, lorsque les vivres commencèrent à leur manquer. Ils parvinrent à faire connaître au roi leur détresse, et sollicitèrent des secours et un convoi. Au refus du connétable, qui trouva l'expédition au-dessous de lui, le jeune comte de Dunois, âgé alors de vingt-quatre ans, en fut chargé. On lui donna seize cents hommes et la Hire. Chacun de leur côté ils essayent de forcer deux des quartiers ennemis, qui, séparés par des bras de rivière, étaient réunis par des ponts de communication. Le succès répond à leur audace, et les fuyards se pressaient vers le quartier de leur général, lorsque tout à coup une crue d'eau extraordinaire intercepte leur fuite, couvre ou emporte les ponts, submerge les quartiers, et place Warwick dans l'impossibilité de secourir les siens, qui pour la plupart sont noyés. Ce déluge inattendu était un nouvel expédient des assiégés, qui l'avaient procuré par la rupture des chaussées de divers étangs supérieurs. Le comte de Warwick

s'estima heureux de pouvoir se retirer en bon ordre; et le siége fut levé, lorsque les espérances des Français se bornaient à l'introduction d'un convoi. En reconnaissance de la valeur et de la fidélité des habitants, le roi leur accorda deux foires, les déchargea à perpétuité de la taille, voulut que leur ville portât le nom de Montargis-le-Franc, et lui donna pour armes les lettres initiales de ce nom, au milieu de l'écusson de France[1].

Cependant la Trémouille attaquait sourdement la prépondérance de Richemont. Il n'eut garde de heurter l'aversion du jeune monarque contre le connétable; et comme il craignait lui-même l'ascendant et les brusqueries de cet homme hautain, il s'appliqua à le tenir éloigné, en l'envoyant, à la tête des troupes, en des lieux où il n'eût pas des avantages dont il pût se glorifier; bientôt il le força à demeurer tout à fait oisif. Pendant la nullité où il le retint, le duc de Bedford fit de rapides progrès en Bretagne, et réduisit le duc, frère de Richemont, à signer le traité de Troyes, ce qu'il avait éludé jusque-là, et à faire un traité, non-seulement de paix, mais d'alliance avec les Anglais. Ce fut l'occasion de la délivrance du duc d'Alençon, fait prisonnier à Verneuil. Le duc de Bretagne convoitant la ville de Fougères, qui lui appartenait, obtint des Anglais que le prince fût mis à rançon, et que le prix qu'il offrit de Fougères en fît partie. La défection du duc perdit le connétable à la cour, quoique son dévouement pour l'état le fît persister dans son attachement à la cause du monarque. Les égards qu'on y avait pour lui, la patience avec laquelle on y souffrait ses hauteurs, n'étaient que l'effet des avantages que l'on tirait de l'union de son frère avec la France. Depuis le traité que celui-ci avait été forcé de conclure avec le duc de Bedford, la Trémouille commença à moins ménager Richemont. Il envenima même la haine du roi, qui, à l'instigation de son ministre, consentit qu'on cessât de payer au connétable ses appointements et ses pensions.

Le gant jeté par ces provocations à un homme sourcilleux fut relevé. Le connétable s'adjoignit les comtes de Clermont et de la Marche[1], princes du sang, et d'autres seigneurs mécontents comme lui du gouvernement, ou plutôt fâchés de n'y avoir pas la principale part. Ils se donnèrent rendez-vous à Châtellerault, pour convenir des mesures qu'ils prendraient contre le ministre; ils devaient s'y trouver en armes. Par sa naissance et ses talents, la Trémouille était un autre homme que Giac et Beaulieu. Il avait aussi des princes et des seigneurs pour lui, et de plus le nom du roi. Charles fit passer des ordres à Châtellerault pour qu'on eût à fermer les portes aux mécontents. Ils écrivirent pour avoir la permission d'aller porter leurs plaintes au pied du trône. On leur répondit fermement qu'ils commençassent par désarmer. Au lieu d'obéir, ils surprirent la ville de Bourges; mais les royalistes se

[1] Les habitants de Montargis se saisirent, en cette occasion, d'un drapeau aux armes de Warwick, extrêmement riche de broderie en or et en argent, qui a été conservé dans leur ville jusqu'à l'époque de la révolution. Tous les ans il reparaissait au 5 septembre, jour où des actions de grâces solennelles, des réjouissances et des évolutions militaires rappelaient la défaite des Anglais. En 1792, le vertige qui avait saisi toute la France fit naître le scrupule de triompher de *la terre classique de la liberté* : ainsi nommait-on l'Angleterre alors. Orléans, en conséquence, renversa la statue de la Pucelle, et Montargis brûla son drapeau. Six mois après, les deux nations étaient en guerre.

L'heureuse mémoire d'un amateur distingué de cette ville, M. R***, a reproduit ce monument dans un tableau allégorique de la levée du siége. Depuis, et de concert avec M. Girodet, son compatriote et son ami, il s'est empressé, pendant la démolition du château de la même ville, de dérober à l'oubli du temps les derniers vestiges de la somptuosité modeste de Charles V.

[1] Jacques de Bourbon, comte de la Marche, était frere aîné du comte de Vendome et du prince de Carency, et roi de Naples, par son mariage avec Jeanne II ou Jeannelle, fille de Charles de Duras. Les désagréments que la conduite déréglée de sa femme lui occasionnerent le firent renoncer à son royaume. Il revint en France à la mort de Charles VI; et douze ou treize ans apres, il se fit cordelier à Besançon. Il ne laissa qu'une fille : bru du connétable d'Armagnac, massacré en 1418, elle fut mère de Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, décapité aux halles en 1471.

retranchèrent dans le château. Charles vint au secours des siens. Dans la circonstance où se trouvait le royaume, c'en était fait de l'état si on en fût venu aux mains. Des conférences s'ouvrirent entre les assiégés et les assiégeants, tous parents et amis, tous unis par un grand intérêt, et divisés seulement par des minuties. L'accord ne tarda pas à être rétabli entre eux. A l'aide de quelques concessions pécuniaires et territoriales, faites à ceux qui s'étaient dits armés uniquement pour le bien public, la paix fut signée; mais la Trémouille obtint d'en exclure le connétable, qui fut obligé de se retirer à Parthenay.

Pendant ces brouilleries, Français et Anglais n'en combattaient pas avec moins d'ardeur dans les endroits où ils pouvaient se rencontrer. Les habitants du Mans s'étaient débarrassés des Anglais, et les avaient relégués dans une tour : Talbot, général célèbre, rétablit ses compatriotes dans la cité, et s'empara de Laval. D'un autre côté, Tournay se déclara pour le roi, et la Charité-sur-Loire tomba entre les mains des Anglais. Par la distance des lieux où se portaient les efforts de la guerre, on peut voir combien les troupes ennemies étaient mêlées, et juger combien les contrées intermédiaires souffraient de leur passage. D'ailleurs les pertes et les succès ne terminaient rien. Ce qu'on perdait d'un côté, on le recouvrait de l'autre; c'était toujours à recommencer. Las de ces vicissitudes, le duc de Bedford projetant de frapper un grand coup, et un coup qui serait décisif, se détermina à passer enfin la Loire, et à aller, au delà de ce fleuve, conquérir le pays d'où Charles tirait ses principales forces.

[1428] Orléans était la ville qui convenait le mieux aux Anglais pour le passage et pour la retraite, en cas de fâcheux événements quand ils seraient au delà de cette rivière. Bedford la fit assiéger par Montagu, comte de Salisbury, qui venait de lui amener d'Angleterre un puissant secours. La ville n'était ni assez fortifiée, ni suffisamment garnie de gens de guerre; mais elle avait pour ressource préférable à la solidité des remparts et aux phalanges nombreuses, la valeur de ses habitants et leur inébranlable fidélité pour le souverain légitime. Gaucourt y commandait, et Xaintrailles, la Fayette, Graville, et autres braves qui s'étaient jetés dans la place, inspiraient aux moindres soldats toute l'ardeur qui les animait.

Salisbury plaça son camp du côté de la Sologne, afin d'attaquer directement le pont, dont la prise devait entraîner celle de la ville. C'était sur la fin de l'automne. Les bourgeois fortifient à la hâte un petit château qui le couvrait, et qui était flanqué de tourelles délabrées. L'Anglais foudroie château, tourelles, murailles, avec une nombreuse artillerie, creuse des mines, livre des assauts, présente l'escalade. Les habitants, guidés par les capitaines arrivés à leur secours, s'enfoncent dans les mines, y combattent corps à corps, comblent les travaux, renversent et brisent les échelles, font rouler des pierres énormes sur les assaillants, lancent sur eux des feux, et les inondent d'eau bouillante. Les femmes fournissent l'eau et les feux d'artifice, amènent les pierres, présentent les rafraîchissements, pansent les blessés sur la brèche, et les emportent. On en vit même combattre, la pique à la main, dans les premiers rangs. Il y eut, dès le commencement du siége, plusieurs assauts semblables. Les Anglais y perdaient à la vérité beaucoup de monde, mais ils avançaient; et leurs progrès, quoique lents, leur promettaient à la fin la victoire, lorsqu'ils furent arrêtés par une foule de braves que le roi de Bourges envoya au secours des assiégés. L'histoire compte entre les plus distingués Dunois, la Hire et Chabanne, qui menaient huit cents hommes d'armes.

D'attaqués qu'étaient les Orléanais, ils devinrent assaillants. Ils hasardaient de fréquentes sorties pour faire entrer des vivres. C'était de tous les besoins le plus pressant, parce que la ville s'étant trouvée mal pourvue dès le commencement, l'accroissement des troupes qui

arrivaient successivement faisait craindre la famine. Les Anglais, instruits de cette détresse, tournèrent le siége en blocus. Ils s'éloignèrent à petite distance, et enveloppèrent la ville de tranchées soutenues de redoutes, pour fermer le passage aux convois. Le roi, venu à Chinon pour veiller de plus près aux besoins des assiégés, en fit cependant pénétrer un, qu'il se préparait à faire suivre d'un autre, lorsqu'il apprit que les Anglais ne pouvant tirer des vivres d'un pays ruiné, en faisaient venir de Paris sous escorte.

[1429] Prévenus de ce dessein, les assiégés d'Orléans, et un corps de troupes qui voltigeaient au dehors, sous le commandement du comte de Clermont, se donnent rendez-vous sur le chemin du convoi. Dunois et ses compagnons passent à travers les lignes formées par les Anglais, et réunis à Clermont, ils se trouvent environ quatre mille hommes près de Rouvrai-Saint-Denis, petite ville de Beauce. Le convoi paraît. L'escorte n'était que de deux mille cinq cents hommes. Elle se range derrière ses chariots. L'artillerie des Français les fait voler en éclats. Il ne fallait pas d'antre genre d'attaque pour vaincre sans coup férir; mais l'impétuosité écossaise, qui avait déjà fait perdre la bataille de Verneuil, où le connétable Jean Stuart, comte de Buchan, paya sa témérité de sa vie, fut également funeste dans cette circonstance. Le connétable d'Écosse, Jean Stuart Durnley, et Guillaume, son frère, neveux du premier roi d'Écosse de leur maison, se jettent, à la tête de leur corps, dans la brèche faite par le canon. Clermont est obligé de faire cesser son feu, de peur de tirer sur les siens. Les Anglais, déjà en désordre, reprennent courage. Pendant que les Français se precipitent tumultuairement dans les retranchements, pour raffermir les Écossais, qui se troublaient, les archers de l'escorte, montés sur leurs chariots, dirigent sûrement leurs traits contre cette troupe amoncelée. Hommes et chevaux, serrés, percés comme à Verneuil, ont le même sort. Tous fuient. Dunois et ses compagnons, non moins braves, sont entraînés comme les autres. On nomma cette déroute *la journée des harengs*, parce que, comme on était dans le carême, le convoi était composé en grande partie de cette provision. Il resta à peu près cinq ou six cents, tant Français qu'Écossais, sur le champ de bataille; perte peu considérable, si on la compare à ses effets, c'est-à-dire, au découragement que cette déroute jeta dans le parti royaliste.

A la nouvelle de cette défaite, le conseil s'assembla en présence du roi. On y délibéra s'il n'était pas à propos qu'il abandonnât non-seulement l'Orléanais, mais le Berry et la Touraine, et se retirât à l'extrémité du royaume pour y rassembler des forces et revenir défendre l'Auvergne, le Languedoc, le Dauphiné et les autres contrées méridionales, auxquelles il se bornerait pour le moment. On dit que Charles inclinait à cette résolution, et qu'il n'en fut détourné que par la reine, et, selon d'autres, par Agnès Sorel, sa maîtresse. Du moins cette opinion s'est conservée dans la maison royale, puisqu'on attribue à François I les vers suivants, qu'il composa en voyant un portrait d'Agnès :

> Gentille Agnès, plus d'honneur tu mérite,
> La cause étant de France recouvrer,
> Que ce que peut dedans un cloitre ouvrer
> Close nonnain, ou bien dévot ermite.

La pusillanime hésitation du conseil venait principalement des dispositions qui se manifestaient à Orléans. En vain Dunois et ses compagnons, qui y étaient rentrés après le combat de Rouvrai, tâchaient de rassurer les habitants par les promesses d'un prompt secours : les Anglais, quoique repoussés par des sorties fréquentes, avançaient toujours, renforçaient leur circonvallation, et la hideuse famine commençait à se montrer aux Orléanais avec toutes ses horreurs. Le souvenir du traitement fait aux habitants de Calais et de Harfleur, dépouillés de leurs biens et chassés de leurs foyers par l'impitoyable Anglais, faisait frémir les

Orléanais, que la mort n'avait pas effrayés sur la brèche et dans les combats. Le désir de se soustraire à ce terrible sort leur fit imaginer un moyen de se conserver à la France, sans craindre le ressentiment des Anglais.

Le duc d'Orléans, leur seigneur, était retenu prisonnier en Angleterre depuis la bataille d'Azincourt. Ses vassaux firent dire au duc de Bourgogne qu'il serait digne de sa générosité d'empêcher qu'un prince, son parent, outre sa liberté, perdît encore ses biens. Pour détourner ce malheur, ils prièrent le duc de recevoir leur ville, l'Orléanais et les autres biens de leur seigneur en otage, jusqu'à ce qu'il fût délivré. La proposition plut à Philippe. Il alla lui-même à Paris la communiquer au duc de Bedford. Le régent, que la prospérité commençait à aveugler, ne sut pas se contraindre en cette occasion, et répondit imprudemment, par une phrase devenue proverbe, « qu'il n'était « pas homme à battre les buissons pour « laisser prendre aux autres les oiseaux. » Cette réponse, accompagnée de quelques brusqueries, piqua le duc. Il rappela les troupes qu'il avait dans l'armée anglaise. Les seigneurs champenois, picards et bourguignons, obéirent à son appel, et leur départ causa au régent une grande diminution de forces, dans un moment où il n'aurait pas eu trop de toutes celles qui l'abandonnaient pour soutenir les efforts du secours merveilleux qui arrivait au roi.

Racontons cet événement comme si à chaque action nous ne devions ni être étonnés, ni le paraître. A Domremy, village près de Vaucouleurs, en Champagne, sur la frontière de la Lorraine, paraît une fille de dix-sept ans, nommée Jeanne d'Arc, élevée dans une auberge, ou chez son père, jardinier. Elle se présente, vers la fin de février, au seigneur de Baudricourt, gouverneur de cette ville, et lui parle en ces termes : « Capitaine messire, « sachez que Dieu, depuis aucun temps « en çà, m'a plusieurs fois fait à savoir « et commandé que j'allasse vers le gen- « til dauphin, qui doit être et est vrai « roi de France, et qu'il me baillât des « gens d'armes, et que je lèverois le siége « d'Orléans, et le mènerois sacrer à « Reims. » Baudricourt la regarde comme une folle et la renvoie. Rebutée par le gouverneur, elle ne se lasse pas; elle revient une autre fois, et lui dit : « Au « nom de Dieu, vous mettez trop à m'en- « voyer; car aujourd'hui le gentil dauphin « a eu près d'Orléans un assez grand « dommage, et sera-t-il raillé de l'avoir « encore plus grand si ne m'envoyez bien- « tôt vers lui. » C'était le jour même du malheureux combat de Rouvrai, livré à cent lieues de là, qu'elle parlait ainsi. Quand Baudricourt en apprit la nouvelle plusieurs jours après, frappé de la singularité de cette annonce, et toujours tourmenté par les instances de la jeune fille, il dit à la Pucelle (c'est le nom qui depuis est devenu propre à l'héroïne) : « Va donc, et « advienne tout ce qu'il pourra. » Ceci fait allusion à la crainte qu'il avait eue de se donner un ridicule en cédant au désir d'une espèce d'inspirée, qui lui parlait de visions et de conversations avec Ste. Catherine et S. Michel.

Accompagnée de deux de ses frères, il la met sous la conduite de deux graves gentilshommes. Ils hésitaient à se charger de cette commission, parce que le voyage était long et devait se faire à travers un pays infesté de partis, tant amis qu'ennemis, également à craindre dans un temps d'anarchie et de brigandage. Elle leur montre une fermeté qui les remplit de confiance, et leur promet toute sûreté pour la route. En effet, ils parcourent plusieurs provinces comme en pleine paix, sans rencontrer aucunes troupes; arrivés à Chinon, où était le roi, ils lui font parvenir la lettre de Baudricourt. La même crainte du ridicule qui avait fait différer le gouverneur de donner satisfaction à la Pucelle, fait aussi retarder l'audience du roi. Néanmoins, après des débats dans le conseil à ce sujet, elle est admise.

Charles avait ce jour-là un habit fort simple, et se trouvait confondu dans la foule des courtisans. Elle va droit à lui

sans hésiter, lui expose l'objet de son voyage, sans être plus déconcertée que si elle ne paraissait pas pour la première fois dans une assemblée si étrangère à ses habitudes. Ses visions, ses révélations reviennent dans la conversation, mais mêlées à un enthousiasme si noble, à des réponses si sages, si raisonnables et quelquefois si sublimes, que le roi ne sait quel jugement en porter. Pour fixer ses incertitudes, elle propose de lui dire en particulier un fait qui n'est connu que de lui seul. Il accepte l'épreuve, prend avec lui son confesseur et quatre seigneurs pour témoins de la confidence. La Pucelle parle; Charles l'écoute, et assure avec serment que le fait est vrai, et n'a jamais été su que de Dieu et de lui. Néanmoins, quoique convaincu par là de la foi qu'il doit ajouter à ses paroles et à ses promesses, il l'envoie à Poitiers, par-devant le parlement, à l'effet de le consulter sur l'opinion à prendre touchant ses révélations. Ce voyage ne plaisait pas à la Pucelle; elle prévoyait qu'elle y serait tourmentée de questions. A la vérité, on ne les lui épargna pas. On y ajouta des demandes indiscrètes, par exemple, de miracles. « Je ne « suis pas venue, répondit-elle, pour faire « des signes; mais conduisez-moi à Or- « léans, et je vous donnerai des signes « certains de ma mission. » Comme elle parlait toujours de combats à livrer aux ennemis : « Qu'est-il besoin d'armées et « de batailles? lui dit quelqu'un; Dieu « ne peut-il pas sans cela sauver la Fran- « ce? » Elle répondit d'un ton de modestie : « Les gens d'armes combat- « tront en mon Dieu, et le Seigneur « donnera la victoire. » Ceux qui étaient chargés de l'examiner allaient la voir d'abord comme visionnaire, et la quittaient convaincus de sa sagesse et édifiés de sa piété.

Quand elle revint de Poitiers à Chinon, le roi la reçut avec les plus grands honneurs. Il lui fit faire une armure complète, excepté l'épée, qu'elle envoya chercher à Sainte-Catherine de Fierbois, dans le tombeau d'un vieux chevalier, où on la trouva comme elle l'avait désignée, sans l'avoir jamais vue. Le monarque lui donna des conseillers, des pages, un chapelain, un intendant, enfin tout l'équipage d'un chef de guerre. Elle en prit aussitôt le rang et l'autorité. On préparait alors à Blois un convoi pour Orléans. Jeanne se met à la tête de l'escorte, fait chasser de son armée les filles de joie qui étaient en grand nombre, et contient les Anglais pendant qu'on déchargeait les bateaux à Orléans. Elle y entre pour satisfaire l'empressement que les assiégés avaient de la voir, et pour faciliter l'entrée d'un second approvisionnement; puis elle s'établit entre la circonvallation des Anglais et la ville, à l'effet d'en faire lever le siége, suivant sa promesse.

Tout ce qui s'y passa se fit en son nom et sous son commandement. Jusqu'alors on n'avait pas osé insulter les bastides ou petits forts qui appuyaient la circonvallation des Anglais. Quelques jeunes seigneurs, emportés par leur ardeur, en attaquent une en plein midi sans s'être concertés avec elle, et sont repoussés. Elle s'était retirée pour se reposer. Le bruit de la déroute l'éveille. Elle s'arme, vole au lieu du combat, arrête les fuyards. Sa présence ranime leur courage, et le fort est emporté. Elle voulait profiter de l'ardeur des troupes pour en escalader un second; les autres chefs ne furent pas de son avis pour le moment; mais quelques jours après elle revient à la charge contre une des principales bastides. Au fort de l'assaut une terreur panique saisit les soldats. Ils abandonnent l'attaque. Elle les ramène, plante elle-même son étendard sur la brèche; les Anglais en sont repoussés, et les Français y entrent en foule et se mettent à piller. De peur que, revenue de son premier étourdissement, la garnison ennemie ne se rallie, et trouvant les assaillants en désordre, ne reprenne le fort, Jeanne y fait mettre le feu; et attentive à tout, quoique blessée au pied par une chausse-trape, avant que de se retirer, elle place elle-même les troupes dans des postes qui les rapprochaient des boulevards que les Anglais avaient élevés du côté de la Sologne à la tête du pont.

Il était très-important, mais très-difficile de les en chasser; Jeanne fait décider cette entreprise selon le vœu des Orléanais, et malgré les craintes manifestées de plusieurs généraux. Le jour marqué, elle entend la messe de grand matin, communie, sort de la ville, traverse la circonvallation, et marche fièrement à l'assaut du boulevard qui couvrait le dernier fort de l'ennemi. Blessée au cou au commencement de l'action par une flèche, elle l'arrache elle-même, se fait panser légèrement, reparaît au moment où la confiance des troupes commençait à diminuer, la ranime, emporte le fort, et faisant jeter quelques poutres sur le pont que les Orléanais avaient rompu eux-mêmes pour empêcher les Anglais de pénétrer dans la ville, elle rentre triomphante dans Orléans, aux acclamations des habitants, qu'elle venait de délivrer. En effet, après cet échec, les Anglais sentirent qu'ils n'avaient plus rien à espérer du siége, et ils le levèrent. La blessure de la Pucelle ne fut pas trouvée dangereuse, et ne l'empêcha pas de courir à de nouveaux exploits.

Elle conseilla au roi de commencer par prendre toutes les petites villes qui entouraient Orléans, afin de pouvoir entreprendre, sans inquiétude, le voyage de Reims, qui était son but, et dont elle ne cessait de représenter la nécessité. On tenait de fréquents conseils à ce sujet, et les avis étaient fort partagés. « Gen-« til dauphin, » disait-elle au monarque en embrassant ses genoux, « ne tenez « plus tant de conseils inutiles; mais ne « songez qu'à vous rendre à Reims, pour « y recevoir la couronne. »

Le duc d'Alençon, Dunois, la Hire, et d'autres guerriers admirateurs de son courage et de sa vertu, veillaient sur elle dans les combats. Elle courut un grand danger au siége de Gergeau. On la voyait sur le dernier degré de l'échelle, faisant flotter son étendard. Une flèche le déchire, une pierre l'atteint elle-même à la tête. Son casque rompt la violence du coup; mais elle roule au pied des murailles. En se relevant elle s'écrie : « Amis! « amis! sus! sus! notre Seigneur a con-« damné les Anglais. Ils sont à nous. « Bon courage! » Et elle emporte la ville. Celle de Beaugenci se rendit avant l'attaque. Les Anglais s'étaient réfugiés dans le château, où ils tinrent quelque temps, mais enfin ils capitulèrent.

Pendant le siége, on apprit que le connétable, honteux et las de son inaction, approchait avec douze cents hommes levés en Bretagne, pour coopérer aux travaux et aux triomphes de l'armée royale. Le roi lui fit porter la défense de passer outre; mais le connétable, sans s'y arrêter, ayant continué sa marche, Charles donna ordre au duc d'Alençon de ne le pas recevoir. Jeanne, en conséquence, opinait à le charger. La Hire et les autres généraux se hâtèrent d'interposer leur médiation, et leurs instances auprès du roi prévalurent enfin sur l'obstination de la Trémouille. Lorsque après la réunion Jeanne et Richemont se rencontrèrent : « Jeanne, lui dit le conné-« table, on m'a dit que vous me voulez « combattre. Je ne sais qui vous êtes, ni « de par qui vous venez, si c'est de par « Dieu ou de par le diable. Si vous êtes « de par Dieu, je ne vous crains pas; « car Dieu connaît mon intention comme « la vôtre. Si vous êtes de par le diable, « je vous crains encore moins. » Jeanne, dont un sentiment profond de fidélité pour le roi dirigeait toutes les actions, convaincue de ceux du connétable, l'assura de son dévouement dans toutes les occasions.

Le duc de Bedford avait ramassé avec hâte un renfort de six mille hommes qu'il envoyait à Talbot, demeuré dans les environs d'Orléans, avec les debris de l'armée anglaise. Leur jonction se fit à Patai en Beauce; mais le connétable était sur leurs pas. On consulta Jeanne sur ce qu'il y avait à faire. « Il faut com-« battre les Anglais, repondit-elle, fus-« sent-ils pendus aux nues, et se munir « de bons éperons pour les poursuivre. » Sur sa parole, les Français ne doutent plus de la victoire, et les Anglais sont mis en fuite. Le brave Talbot, qui les commandait, fut fait prisonnier par

Xaintrailles, et relâché sans rançon sur ses instances; procédé généreux dont deux ans après Talbot trouva l'occasion de s'acquitter envers lui et de la même manière. Dans cette journée, les Anglais et les Français changèrent de rôle. Les premiers, qui avaient coutume de se présenter avec l'air d'assurance que donne l'habitude du succès, se montrèrent hésitants, déconcertés : leur fuite commença presque aussitôt que l'attaque; tandis que les Français, jusqu'alors timides et irrésolus, chargèrent avec une intrépidité qui tenait de l'enthousiasme.

Ce sentiment énergique était devenu celui de toute la nation, à l'exception du roi, qui semblait ne pas le partager. Cette inertie, l'inertie d'un prince de près de trente ans, et dans de pareilles circonstances, a droit d'étonner. On donne à son indolence pour principe l'intérêt des favoris qui l'obsédaient. Plus sûrs de conserver leur crédit dans la mollesse de la cour que dans l'activité de la guerre, ils le retenaient loin des armées sous le spécieux prétexte qu'exposer sa personne, ce serait hasarder le salut de l'état, qui dépendait de sa conservation. Ils l'enchaînaient par les plaisirs. Charles y était assez porté de lui-même. On rapporte que, dans un de ces moments critiques qui réclamaient les plus graves réflexions, il fit appeler la Hire. C'était pour lui communiquer le plan d'une fête qu'il voulait donner. « Qu'en pensez-« vous? demanda-t-il au jeune guerrier. « — Je pense, répondit celui-ci, qu'on « ne peut perdre un royaume plus gaie-« ment. »

Que ce soit sensibilité pour de pareils reproches indirects adroitement placés, ou les instances de Jeanne d'Arc, ou son exemple, qui ait tiré Charles de sa léthargie, il se sevra enfin de ces délices déplacées, éloigna toute considération d'une timide prudence, et se détermina au voyage de Reims. Le connétable n'en fut pas. Le vainqueur récent de Patai eut ordre de se retirer. Il fallut que Jeanne embrassât les genoux de Charles pour lui obtenir, pendant l'absence du roi, un faible commandement en Normandie, où il fit une diversion qui assurait la marche du monarque. Richemont dévora son ressentiment en héros, et se vengea par de nouveaux services de l'ingratitude de la cour et des mortifications journalières qu'il eut encore à en essuyer.

Cependant, sur la parole de Jeanne, Charles formait l'entreprise la plus opposée à toutes les règles de la prudence humaine. Mais la Providence semblait avoir parlé dans les événements miraculeux qui avaient commencé la restauration de l'état, et les Français continuèrent à s'y fier. Tout dans le voyage se fit sous les ordres et l'autorité de la Pucelle. Elle réglait les marches, fixait les repos, pourvoyait aux besoins d'une armée qui marchait sans vivres, sans provisions, sans bagages, comme si elle fût allée à une fête. Nulle troupe anglaise ne se présenta pour disputer le passage des rivières et défendre les villes. Ce qu'on a recueilli des discours de la Pucelle était prononcé d'un ton d'inspirée. Les lettres écrites en son nom, et qu'elle signait d'une croix, portent le même caractère. « *Aux Anglois* « *devant Orléans.* Entendez les nouvel-« les de Dieu et de la Pucelle, Anglois, « qui n'avez aucun droit au royaume de « France. Dieu vous ordonne par moi, « Jeanne la Pucelle, d'abandonner nos « forts et de vous retirer. » Sous les murs de Troyes, dont les habitants hésitaient à ouvrir les portes : « *Jesu, Ma-* « *ria!* Très-chiers et bons amis, s'il ne « tient à vous (c'est-à-dire, si vous ne vous « en rendez indignes), seigneurs, bour-« geois et habitants de la ville de Troyes, « Jeanne la Pucelle vous mande et fait « savoir, de par le roi du ciel, son droi-« turier seigneur et souverain, duquel « elle est en chacun jour en son service « royal, que vous fassiez vraie obéis-« sance au gentil roi de France, qui sera « bien en bref à Reims et à Paris, qui « vienne encontre. A l'aide du roi Jésus, « loyaux François, venez au-devant du « roi Charles, et qu'il n'y ait point de « faute. » A la simple apparence d'un

assaut ils ouvrirent leurs portes, et ceux de Châlons les imitèrent.

On craignait la résistance de Reims, parce qu'elle était sous la puissance d'une garnison bourguignonne; mais la garnison se retira d'elle-même, et les Rémois reçurent Charles avec les plus grandes démonstrations de joie. Le sacre ou couronnement se fit avec les cérémonies ordinaires. La Pucelle y assista près du roi, en habit de guerre, tenant son étendard à la main. A la fin de la messe, elle se prosterna devant le monarque, et d'une voix étouffée par des sanglots d'attendrissement, elle lui dit : « Enfin, gentil « roi, or est exécuté le plaisir de Dieu, « qui vouloit que vous vinssiez à Reims re- « cevoir votre digne sacre, en montrant « que vous êtes vrai roi, et celui auquel « le royaume doit appartenir. » Charles lui marqua sa reconnaissance. Ni lui ni les seigneurs ne pouvaient revenir de leur étonnement en voyant le succès d'une entreprise que la plupart avaient arguée de témérité, d'une entreprise toujours affirmée avec la plus grande assurance, malgré les difficultés et les obstacles qui l'environnaient, et terminée enfin, en moins de cinq mois, par la jeune villageoise de Domremy.

Elle conseillait d'aller droit à Paris. C'était aussi l'opinion des principaux généraux. En effet, une brusque attaque, dans la stupeur où étaient les Anglais, pouvait réussir. Le temps qu'on mit à s'assurer de quelques villes laissa au duc de Bedford celui de rassembler des forces à peu près égales à celles du roi, qui s'avança jusqu'à Melun. Les deux armées se trouvèrent peu éloignées. On s'attendait à une bataille; mais les deux chefs craignaient également une action décisive. Diverses marches et contre-marches les remirent encore en présence près de Dammartin. Une retraite prudente dispensa encore le régent d'en venir aux mains. Il rentra dans Paris, dont le monarque s'éloigna en gagnant la Beauce. Les succès du connétable, qui faisait en Normandie une puissante diversion, appelèrent Bedford dans cette province. Sitôt qu'il fut hors de la capitale, Charles profitant de son absence, s'approcha de Paris, dans le dessein de risquer une attaque. Elle eut lieu au commencement de septembre, à la porte Saint-Honoré. La Pucelle s'y comporta avec son courage ordinaire. Elle reçut une flèche à la cuisse, qui la mit hors de combat. On remarque qu'elle fut laissée plus d'une heure sans secours sur le revers d'un fossé. Crue moins nécessaire, elle était déjà traitée avec indifférence. Les premières barrières qui couvraient la porte furent forcées; mais on ne poursuivit pas cet avantage, parce que quelques mouvements de la bourgeoisie, qu'on espérait en faveur de la cause royale, ne réussirent pas. Bedford avait pris ses précautions; il avait renfermé ou chassé les personnes suspectes, et répandu des écrits qui traitaient les actions de la Pucelle d'opérations diaboliques; épouvantail alors tout-puissant sur le peuple.

[1430] Les principales attentions de l'Anglais se portaient sur le duc de Bourgogne. Il n'était pas à se repentir d'avoir aliéné ce prince en lui refusant le dépôt d'Orléans. Il s'appliqua à le gagner par toutes sortes d'égards, d'autant plus qu'il savait que Charles y travaillait de son côté. Philippe flottait entre les deux partis. Il donna des espérances au roi, et conclut avec lui une trêve pour les provinces de Picardie, d'Artois et de Champagne. Déjà, depuis six ans, la Bourgogne d'une part, le Lyonnais, le Forez et le Bourbonnais de l'autre, pays à la vérité épuisés par la guerre et où les armées n'auraient pu subsister, jouissaient du bienfait d'une trêve semblable; partout ailleurs le duc se réservait le droit de faire la guerre comme à l'ordinaire; mais c'était toujours pour Charles un avantage que de n'avoir pas partout Philippe pour ennemi. Bedford tâcha de les remettre aux mains, en proposant au duc la lieutenance générale du royaume et le gouvernement de Paris. Philippe, flatté de cette dignité, après s'être fait un peu prier, l'accepta; mais seulement, disait-il, jusqu'aux fêtes de Pâques de l'an-

née prochaine. Le duc de Bedford se rendit alors en Normandie, et Philippe, après avoir laissé l'Isle-Adam à Paris, retourna en Bourgogne, où il institua à cette époque l'ordre de la Toison d'or.

Depuis le sacre, dans les pays que Charles VII parcourut, les habitants des campagnes se portaient en foule sur son passage, *criant Noël et chantant le Te Deum*. Cette allégresse générale charmait la Pucelle au point de lui faire répandre des larmes de satisfaction. Cependant elle ne cessait de renouveler la prière qu'elle avait faite au roi après le couronnement, de lui permettre de se retirer, et de déclarer qu'elle croyait, par le sacre, sa mission finie. « Désormais, disait-elle, je « n'aurai plus de regret de mourir. » Frappés de cette espèce de pronostic, le comte de Dunois et le chancelier lui demandèrent si elle avait quelque pressentiment et révélation de sa mort; elle répondit : « Non. Je sais seulement que « Dieu ne m'a pas commandé autre chose « que de faire lever le siége d'Orléans et « de faire conduire le roi à Reims; et « dans le doute s'il veut de moi davantage, « le roi me fera plaisir de me permettre de « retourner chez mes parents, pour y re- « prendre mon premier état. » Ils l'exhortèrent à continuer de servir le roi, observant que Dieu ne lui révélant rien de contraire, voulait apparemment qu'elle achevât son ouvrage en chassant les Anglais de France. Elle se laissa persuader et continua son service, non sans éprouver des remords de n'avoir pas assez écouté la voix intérieure qui lui conseillait la retraite.

Le roi, au commencement de cette année, exempta de tailles et de toutes impositions, à perpétuité, le village de Domremy, où Jeanne d'Arc était née, l'anoblit avec toute sa famille, son père, sa mère, ses trois frères et leur postérité masculine et féminine, leur donna des armoiries et le nom de du Lis; mais celui de la Pucelle est resté à l'héroïne. Daniel dit que de son temps il y avait encore des descendants de cette famille.

Jeanne profita peu de ces honneurs. Dévouée à de nouveaux périls, qu'elle acceptait ou s'imposait, elle se jeta dans Compiègne, que les Anglais et les Bourguignons assiégeaient. Dans une sortie elle tomba sur le quartier de ceux-ci; et couvrant la retraite des siens à la suite d'un combat opiniâtre, elle fut serrée contre le fossé, démontée, et forcée de se rendre à un capitaine bourguignon; il la céda au comte Jean de Ligny-Luxembourg, son général, et celui-ci la vendit aux Anglais, moyennant une somme de dix mille livres pour lui et une pension de trois cents livres pour le capteur, somme plus considérable que celle qu'avait donnée Édouard à celui qui avait fait le roi Jean prisonnier. Cet événement fut pour eux un triomphe, qu'ils célébrèrent de la manière la plus éclatante. Bedford fit faire des réjouissances et chanter un *Te Deum* à Paris Il envoya dans toutes ses provinces porter la nouvelle de cet exploit, qu'il regardait comme la résurrection de son parti. Au contraire, on ne voit pas que Charles ait fait la moindre démarche pour tirer la Pucelle des mains de ses ennemis. Il jouissait du fruit de ses travaux, sans paraître songer à celle qui lui avait ouvert le chemin de la victoire.

Ses affaires prospéraient de tous côtés. Ses troupes ne faisaient que se présenter devant les villes, et elles ouvraient leurs portes. Il y eut même dans Paris une conspiration des principaux bourgeois pour livrer la capitale au roi. Elle fut découverte, et plus de cent cinquante furent décapités aux halles. Les autres rigueurs que le duc de Bedford exerça contre les complices commencèrent à le rendre odieux aux Parisiens. Deux défaites que ses troupes, quoique supérieures en nombre, essuyèrent de la part de Xaintrailles et de Barbazan, à Germigny et à la Croisette, près de Châlons en Champagne, portèrent un coup funeste à la puissance du jeune Henri VI, son neveu. Son trône s'ébranla; et tous les efforts de l'oncle, grand capitaine, politique habile, mais sombre et cruel, ne purent le raffermir.

[1431] La révolution se faisait dans les esprits avec une rapidité qui l'effrayait. Il crut lui opposer une digue puissante en flétrissant celle qui avait causé ses désastres. Elle était prisonnière de guerre. Le comte de Luxembourg, en la vendant aux Anglais, n'avait pu donner aux acheteurs d'autre droit sur sa prisonnière que le droit ordinaire de la guerre, tout au plus celui de lui faire subir une longue captivité. Mais cette peine et même une mort obscure ne leur suffisaient pas pour rappeler le peuple à ses erreurs à l'égard des légitimes souverains de la France; il leur fallait la diffamation de la victime de leur ressentiment. Or rien de plus propre dans ce temps à opérer cet effet, à rendre une personne odieuse et exécrable, et à la priver de justice et de compassion, que de la faire passer pour sorcière, magicienne, en commerce avec les démons. C'est ce que le régent entreprit; et il se fit prier par l'université de Paris, « en l'honneur de « Notre-Seigneur Jésus-Christ, d'ordon- « ner que cette femme fût brièvement « mise ès mains de la justice de l'é- « glise. »

Jean Cauchon, évêque de Beauvais, se rendit principal personnage de cette tragédie, dont on fixa le théâtre à Rouen, qui appartenait aux Anglais. La Pucelle avait été prise à Compiègne, dans l'évêché de Beauvais; l'évêque, par cette raison, réclama Jeanne comme sa justiciable. Les chanoines de Rouen, l'archevêché étant vacant, lui accordèrent le territoire. Cauchon y établit son tribunal, composé de docteurs vieillis dans la chicane de l'école et du barreau, et chargés avec grand appareil d'interroger et de juger une fille de dix-neuf ans, sans avocats ni défenseurs. Commencé à la fin de février, le procès dura trois mois, et eut seize séances. La procédure manuscrite existe encore en original, et elle offre un sujet continuel d'étonnement dans les reponses de Jeanne, toujours aussi fermes que prudentes.

Première interpellation. « Jurez de « dire la vérité. — Vous pourriez, ré- « pondit-elle, me demander ce que je « ne puis vous révéler sans parjure. » Sans doute elle entendait le secret resté entre elle, le roi et les quatre seigneurs choisis. « Promettez, lui dit-on, de ne « pas tâcher de vous évader. » Elle répond : « Si je me sauvais, on ne pour- « rait m'accuser d'avoir violé ma pa- « role, puisque je ne vous ai point donné « ma foi. » L'infortunée était chargée de fers depuis qu'elle avait tâché de se procurer la liberté en sautant par une fenêtre de la prison. Elle se blessa dans sa chute, et fut reprise. A ses liens ordinaires on ajouta, dans la prison ecclésiastique, une chaîne qui la tenait pendant la nuit par le milieu du corps. Ce fut le tourment le plus pénible de sa captivité, surtout quand elle était obligée de se lever et de changer de linge en présence des soldats qui la gardaient. Elle supplia souvent qu'on la délivrât de cet esclavage; mais ce fut inutilement.

A propos de ses révélations, sur lesquelles les juges se permettaient des questions captieuses, un d'eux lui dit : « Charles a-t-il aussi des visions? — En- « voyez le lui demander, » répondit-elle. C'était un jour de fête qu'elle attaqua les barrières de Paris à la porte Saint-Honoré. Interpellée si elle croyait avoir bien fait, elle dit : « Je sais qu'il est juste de « respecter la solennité des fêtes. Si j'ai « mal fait, c'est à mon confesseur à « m'en donner l'absolution. » Elle proposa à l'évêque de l'entendre en confession; par là elle l'aurait forcé de se récuser. Jeanne connaissait sa mauvaise volonté : plusieurs fois elle lui fit sentir qu'elle ne l'ignorait pas. « En restant mon « juge, lui disait-elle, songez donc au « fardeau que vous vous imposez. » On voulut savoir d'elle si elle avait eu dès l'enfance le désir de combattre les Anglais; elle répondit : « J'ai tou- « jours souhaité que mon roi recouvràt « ses états. »

Il n'y a rien qu'on n'imaginât pour l'embarrasser. On lui demanda ce qu'elle pensait du schisme qui déchirait alors

l'église ; à quel pape elle adhérait ; si les esprits célestes lui avaient promis de la faire échapper ; ce que c'était que l'église militante et triomphante : « Tout cela « ne touche pas mon procès, » répondait-elle. Comme, dans le dessein de la troubler, ils parlaient quelquefois tous ensemble, elle leur disait d'un ton calme : « Beaux pères, l'un après l'autre, s'il « vous plaît. » L'évêque de Beauvais l'interrogea au sujet d'un enfant de la ville de Lagny, qu'on publiait avoir été ressuscité par elle. Il s'imaginait qu'elle se donnerait les honneurs du miracle, et qu'il la surprendrait en mensonge ; elle répondit simplement : « Cet enfant, « cru mort, a été porté à l'église ; il y a « donné quelques signes de vie qui ont « permis de lui administrer le baptême ; « Dieu a fait le reste. — Pourquoi chan- « giez-vous souvent de bannières ? Pour- « quoi les faisiez-vous bénir, et broder « dessus les noms de Jésus et de Marie ? « N'était-ce pas pour faire croire aux « troupes que votre bannière leur por- « tait bonheur ? — Jamais, disait-elle, « je n'ai changé mon étendard que quand « il était brisé ; jamais je ne l'ai fait « bénir par des cérémonies particuliè- « res. C'est des clercs que j'ai appris à « faire usage, non-seulement pour mon « étendard, mais encore pour les lettres « que j'écrivais, des noms du Sauveur du « monde et de sa Mère. A l'égard de la « fortune que j'attribuais à cette ban- « nière, je disais pour toute assurance « aux soldats : *Entrez hardiment au mi- « lieu des Anglais ;* et j'y entrais moi- « même. — Mais pourquoi, dans la cé- « rémonie du couronnement de Charles, « vous êtes-vous tenue bannière levée « près de sa personne ? — Ayant partagé « ses travaux et ses dangers, il était bien « juste, dit-elle, que j'en partageasse « les honneurs. » Jusqu'à la fin elle parut convaincue de la réalité de ses visions. « Soit bons, soit mauvais esprits, « dit-elle, ils me sont apparus. » On voulut lui donner la question. L'appareil du supplice ne put altérer la fermeté de ses réponses. On le lui épargna, dans la crainte qu'elle ne succombât dans les douleurs de la torture. Le duc de Bedford recommanda aux médecins d'en avoir le plus grand soin, mais ce fut par un sentiment raffiné de barbarie. « Le roi d'Angleterre l'a chèrement « achetée, disait-il, et il veut qu'elle « soit brûlée. »

Les suppôts de Cauchon faisaient l'impossible pour satisfaire les Anglais, qui les payaient. Ils donnaient un mauvais sens, ou du moins un sens équivoque à ses réponses, altéraient les actes, lui en faisaient signer de faux, et cela si ouvertement, qu'elle s'en aperçut elle-même, et que quelques-uns des juges, moins corrompus que les autres, en firent des reproches à l'évêque, qui les fit intimider par les Anglais. Mais malgré ces manœuvres, le tribunal ecclésiastique ne put la condamner qu'à la peine canonique de passer le reste de ses jours en prison, *au pain de douleur et à l'eau d'angoisse.* Ce jugement lui fut prononcé en place publique. Un docteur nommé Érard y fit un discours, dans lequel il se répandit en invectives contre elle et contre le roi. « C'est à toi, Jeanne, « que je parle, et te dis que ton roi est « hérétique et schismatique. » Au nom du roi insulté, la jeune fille garrottée, presque mourante d'une maladie contractée dans la prison, se ranime, et négligeant ses propres injures, dit avec véhémence : « Sire, révérence gardée, « je vous ose bien dire et jurer, sur peine « de ma vie, que mon roi est le plus « noble chrétien de tous les chrétiens, « et n'est point tel que vous le dites. » Le comte de Luxembourg, qui l'avait si lâchement vendue, vint un jour dans sa prison, accompagné des ducs de Stafford et de Warwick, pour traiter, disait-il, de sa rançon, et lui procurer la liberté. Elle lui dit d'un ton méprisant : « Vous n'en avez ni la volonté ni « le pouvoir. Je sais bien que ces An- « glais me feront mourir ; mais seraient- « ils cent mille jureurs de plus qu'il ne « sont à présent, ils ne gagneront pas « ce royaume. » Stafford tira son épée,

et l'aurait lâchement percée, si Warwick ne l'eût retenu. Cette brutalité aurait du moins soustrait l'infortunée au supplice affreux qui l'attendait.

Tout paraissait fini par le jugement ecclésiastique; mais les Anglais n'avaient garde d'en être contents, parce que le tribunal n'ayant pas abandonné par sa sentence l'accusée au bras séculier, ils la voyaient avec dépit et regret soustraite à la mort ignominieuse et cruelle qu'ils voulaient lui faire souffrir. Ils s'emportèrent contre les juges, et leur reprochèrent d'avoir *mal gagné leur argent*. Cauchon trouva un remède à cette omission. La sentence ecclésiastique portait que la jeune fille ne reprendrait pas l'habit d'homme. Elle le promit et s'y engagea par serment. Ses gardes, pendant la nuit, lui enlèvent ses habits de femme et lui en substituent de l'autre sexe. En s'éveillant, elle prie qu'on lui rende ses *robes*, avertit ses gardes que s'ils la refusent, ils seront cause de sa mort. Elle souffre, reste au lit jusqu'à ce que des besoins pressants la forcent d'en sortir. Elle se couvre alors des habits qu'elle trouve sous sa main. Des témoins apostés entrent, la surprennent, la dénoncent au tribunal comme ayant violé son serment. Ce crime paraît assez grand aux juges pour revenir sur leur sentence. La violation de son serment était manifeste : elle était encore vêtue des habits défendus. Un nouveau jugement la déclare « sorcière, apostate, hérétique, idolâtre, « menteresse, devineresse, blasphéme- « resse de Dieu, excommuniée, rejetée « du sein de l'eglise, abandonnée pour « ses forfaits à la justice séculière. »

Le bûcher était prêt. Les uns disent qu'elle y monta avec fermeté, haranguant le peuple, et accablant les Anglais de reproches; les autres, qu'elle y marcha comme une victime innocente, sans emportement, sans bravade, sans injures. Les juges ecclésiastiques avaient permis à cette apostate, idolâtre et sorcière, de communier. Le bailli de Rouen et ses assistants, mandés pour représenter le tribunal séculier, ne prononcèrent pas de sentence. Le bailli dit seulement au bourreau, d'un air consterné: « Menez- « la. » Elle fit sa prière à genoux, demanda une croix. Un soldat anglais lui en fit une avec deux bâtons. Elle la baisa dévotement, et demanda qu'elle fût attachée sur le mur, en face du bûcher, et eut tant qu'elle le put, pendant son agonie, les yeux fixés sur ce signe du salut des chrétiens. Quand elle sentit le feu, elle avertit deux prêtres qui l'accompagnaient de s'éloigner. Le supplice fut long, parce qu'on avait donné au bûcher une hauteur extraordinaire afin qu'elle fût vue de tout le monde. Par cette raison la flamme gagna lentement. Jusqu'à la mort on l'entendit prononcer le nom de Jésus, interrompu seulement par les gémissements et les cris que les douleurs lui arrachaient.

« Des gens que le seul nom de mira- « cle effarouche, dit l'historien Daniel, « ont avancé, sous le règne de François I, « sans aucune autorité tirée des auteurs « contemporains, que ce fut un artifice « des généraux français d'avoir fait venir « la Pucelle à la cour, comme une fille « miraculeuse, pour frapper l'esprit des « peuples. » Mais quel heureux concours de circonstances! Avoir trouvé une fille de dix-sept ans, brave dans les combats, prudente dans les conseils, irréprochable dans ses mœurs au milieu des camps! Elle a été jugée dans le temps sainte ou sorcière, suivant les préjugés superstitieux qui régnaient alors, et selon l'esprit et l'intérêt des partis. Guy de Laval, franc royaliste, après avoir rapporté à sa mère, dans une lettre, plusieurs choses extraordinaires de la Pucelle, la finissait par ces mots : « Et « semble avoir chose divine de son fait à « la voir et à l'ouïr. » Le régent, duc de Bedford, écrivait en Angleterre que les revers qu'il avait essuyés auprès d'Orléans venaient de la crainte que ses soldats avaient conçue d'une femme, « vraie « disciple de Satan, formée du limon de « l'enfer, appelée la Pucelle, laquelle « s'est servie d'enchantements et de sor- « tiléges. » Villaret rapporte « que trente

« ans après sa mort, le fameux comte « de Dunois, dans un âge également éloi- « gné d'une jeunesse inconsidérée et « d'une vieillesse faible et crédule, affir- « mait encore avec serment que toutes « les actions de cette fille, qu'il avait « presque toujours accompagnée, por- « taient un caractère surnaturel, dont le « souvenir se retracera sans cesse à sa « mémoire. » Un sage qui avait vu, admi- rait et hésitait de prononcer. Imitons sa circonspection, nous qui ne savons que par le rapport d'autrui ; mais nous en savons assez pour assurer que l'his- toire ne présente pas une autre héroïne de dix-sept ans, modèle de bravoure dans les combats, de sagesse dans les conseils, de sévérité dans les mœurs, inébranla- ble dans ses résolutions, marchant tou- jours d'un pas ferme à son but, voyant avancer une mort cruelle sans se troubler, sans regretter les hautes destinées qu'elle pouvait légitimement se promettre, et à laquelle enfin il serait difficile de trou- ver un défaut.

On est étonné de ne voir dans l'histoire aucune démarche faite en faveur de l'hé- roïne, comme propositions d'échange, de rançon, ou menaces de représailles : d'où on conjecture que le roi n'en fit aucune. Selon quelques historiens, il se forma à la cour une cabale des favoris et des favo- rites : les premiers, jaloux de la gloire de la guerrière, et redoutant le crédit qu'elle acquérait; les secondes, alarmées de sa jeunesse, dont elles craignaient l'empire sur le cœur sensible du monarque. Leurs intrigues la firent négliger et abandonner. Elle ne s'intéressait qu'au roi, personne ne s'intéressa à elle; elle était proscrite dans le cœur des courtisans, auxquels son inaltérable fidélité faisait ombrage, et ils lui fermèrent celui du faible monar- que. Le remords de ce honteux délaisse- ment ne s'est montré que vingt-cinq ans après. Le roi fit revoir le procès de l'in- fortunée. Cent douze témoins, prélats, généraux, magistrats, qui l'avaient con- nue, déposèrent pour elle de la manière la plus honorable. Son jugement fut dé- claré nul, abusif, injuste, l'arrêt lacéré publiquement; et on fit à Rouen deux processions solennelles, suivies de pré- dications en forme d'apologie. Cepen- dant, malgré l'iniquité avérée des pre- miers juges, on ne les poursuivit pas criminellement; mais Louis XI, peut-être pour accuser tacitement la conduite de son père, fit reprendre le procès dans les premières années de son règne. Presque tous ceux qui avaient condamné la Pucelle au feu étaient morts misérablement. Deux seuls restaient, qui subirent le même supplice. Ces deux processions, ordon- nées à Rouen, le furent peut-être aussi comme expiation d'une procession géné- rale qu'avait fait faire le duc de Bedford à Paris, en action de grâces de la puni- tion de la *magicienne*, dont toutes les actions, dit le moine qui prêchait, étaient *œuvres du diable et non de Dieu.*

A cette scène tragique, qui ne servit de rien à la cause des Anglais, le régent en fit succéder une pompeuse, qui ne leur fut pas plus utile. Il avait fait venir en France le jeune Henri VI, persuadé que sa présence pourrait rendre plus efficace le zèle de ses partisans ; il crut aussi que le couronnement donnerait un nouveau degré de force à sa prétention. La céré- monie se fit dans la cathédrale de Paris, par les mains du cardinal de Winchester, grand-oncle de Henri, et malgré la récla- mation de l'évêque. Dans l'entrée royale qui précéda, la marche fut ouverte par un pâtre, soi-disant prophète, *qui faisoit le peuple idolâtrer*. Les Anglais l'avaient pris aux Français dans une action. « Il « chevauchoit de côté, et montroit par- « fois ses mains, pieds et côtés tachés de « sang comme S. François. » Ainsi les Anglais se servaient des prestiges qu'ils venaient de punir dans la Pucelle. *Sui- voient les preux et preuses leurs compa- gnes.* Chaque station, comme dans les en- trées des rois, offrait des représentations de combats, de mystères, et autres specta- cles semblables. En passant devant l'hô- tel Saint-Paul, on fit remarquer au jeune roi la reine Isabelle, son aïeule, qui était

à une fenêtre. Il la salua. Elle rendit le salut, et se retira en laissant échapper des larmes. C'était, disait-elle, du plaisir de voir son petit-fils orné de deux couronnes. On voudrait pouvoir lui faire l'honneur de croire que ses larmes étaient plutôt l'effet du repentir.

[1432] Henri VI retourna dans son île, chargé de deux sceptres, qui devaient lui être enlevés l'un et l'autre. Celui de France lui échappait. Pendant ses promenades nonchalantes des côtes de France jusqu'a Paris, Charles VII faisait des progrès plus ou moins rapides, mais non interrompus. Aucun monarque n'a été mieux servi par ses capitaines. Ils n'avaient pas besoin d'ordres pour entreprendre. L'indignation contre les usurpateurs de la monarchie les enflammait tous du même zèle. Dispersés dans toutes les provinces, sans s'être communiqué leurs projets, ils se rencontraient, comme de concert, sur le chemin des conquêtes. Ils en firent d'eux-mêmes d'importantes. On compte de ce nombre celle de Chartres, que Dunois enleva par surprise. Elle aplanissait à Charles le chemin de la capitale. Son conseil crut ce moment favorable pour ouvrir des négociations avec les ducs de Bedford et de Bourgogne. Un légat du pape y présidait. L'Anglais se montra intraitable. Il refusait au compétiteur de son neveu jusqu'au titre de roi. Philippe le Bon ne se fit pas trop prier pour accorder, sinon la paix, du moins une trêve de six ans. La nouvelle de cette convention, répandue dans le royaume, procura de la tranquillité pour un moment, car le bienfait ne s'en fit sentir que durant trois mois. Au bout de ce temps, l'avidité et le brigandage des gens de guerre des deux partis firent reprendre les hostilités, qui d'ailleurs cessèrent d'être fort animées. Ainsi de la trêve il resta encore des espérances consolantes pour l'avenir.

[1432-33] Mais pendant que, pour réussir, ministres et courtisans auraient dû vivre tous dans le plus parfait accord, des intrigues sans cesse renaissantes les divisaient. Le connétable avait repris du crédit auprès du roi. Il ne pardonnait pas à la Trémouille son affectation à le tenir toujours éloigné, lui à qui ce ministre devait sa place et sa faveur. Richemont pressentit que le roi, qui n'avait jamais aimé la Trémouille, s'en verrait débarrassé sans regret. Avec son audace ordinaire, sans prévenir Charles, il fait surprendre le ministre dans son lit, à Chinon, où il était avec le roi. Il y avait ordre de le tuer s'il se défendait. Heureusement une blessure le mit tout d'un coup hors de combat. Il fut saisi. On le transporta dans un château fort, où il resta prisonnier. Tout était préparé, de l'aveu même, dit-on, de la reine, Marie d'Anjou, qui contribua beaucoup à apaiser son mari, que cette violence révolta d'abord. Elle lui présenta pour premier ministre, de concert avec Richemont, Charles d'Anjou, son frère, comte du Maine. Le monarque l'accepta, et reçut le connétable dans ses bonnes grâces. Cette réconciliation, amenée par une audace inexcusable, fut un grand bonheur pour Charles VII. Elle rapprocha de lui un homme généralement estimé, malgré ses violences; d'une probité incorruptible, et dont l'œil sévère intimidait les courtisans, trop portés à profiter de la mollesse du prince. Richemont avait tout pouvoir sur l'esprit du duc de Bretagne, son frère. Le duc de Bourgogne, qui le connaissait, avait pour lui une grande considération. Le roi retira donc de grands avantages de la confiance qu'il mit dans le connétable; confiance arrachée d'abord, mais que les services de Richemont tournèrent ensuite en habitude.

Les deux partis étaient si fatigués de la guerre, qu'une année entière se passa sans hostilités remarquables. Outre l'épuisement des forces, ce calme put aussi avoir sa cause dans une grande froideur qui se mit entre les ducs de Bedford et de Bourgogne. Le lien de parenté qui les avait unis n'existait plus. Le duc

de Bedford avait perdu sa femme, sœur du duc de Bourgogne, et venait de former de nouveaux nœuds avec Jacqueline de Luxembourg [1], nièce du comte de Ligny et sœur du fameux comte de Saint-Paul, depuis connétable de France. Cette alliance avec le premier des vassaux du duc et son parent, contractée à son insu, avait encore augmenté leur mésintelligence. Elle alla au point qu'après s'être donné rendez-vous à Saint-Omer, pour conférer de leurs affaires, ils refusèrent chacun de faire les premières démarches pour se voir, et se retirèrent sans s'être abouchés.

[1434] On ne peut douter que dès lors Philippe le Bon n'eût un désir sincère de procurer la paix à la France. « Mais, dit « Villaret, l'embarras des conjonctures « actuelles suspendait l'accomplissement « d'une résolution déjà formée. Ce n'était « pas assez que le duc de Bourgogne se « déterminât au changement qu'il méditait : il était nécessaire que la noblesse « et les peuples de ses domaines, ceux « des Pays-Bas surtout, liés par le commerce avec les Anglais, y concourussent également; que les grands vassaux et cette multitude de partisans qui « avaient embrassé sa querelle, agréassent une convention qui ne s'accordait « peut-être pas avec leurs engagements « particuliers. Il fallait concilier les oppositions d'une foule de chefs de compagnies et de capitaines de brigands, accoutumés à ne subsister que de pillages, « qui ne faisaient la guerre que pour leur « compte, sur lesquels le duc n'avait « qu'une autorité conditionnelle et dépendante de l urs intérêts. » A ces motifs politiques, Villaret ajoute, en hésitant cependant, d'autres raisons qui ne déterminent que trop souvent les hommes les plus estimables, et qui ont pu avoir quelque puissance sur l'esprit de Philippe, malgré sa bonté : « la crainte de paraître « se démentir, cette mauvaise honte qui « survit à nos passions, et qui nous porte « à rougir de réparer les fautes qu'elles « nous ont fait commettre. »

[1435] Ces difficultés étaient sans doute en grande partie surmontées, quand le duc de Bourgogne, touché des instances du nouveau duc de Bourbon, Charles, son beau-frère, accepta une entrevue à Nevers avec le connétable et le chancelier. Cependant il se refusa à prendre un parti définitif sans consulter ses alliés; et ce fut à cet effet, et pour procurer enfin la paix à la France, qu'il demanda un congrès où furent appelées toutes les puissances de la chrétienté. Ce congrès célèbre se tint à Arras, sous la médiation de deux cardinaux, seize ans après celui qui, dans le même lieu, avait pensé consommer la ruine de la France. Il s'y trouva vingt-sept des principaux seigneurs, prélats et magistrats du royaume; le duc de Bourgogne en envoya treize. Le cardinal de Winchester, oncle du duc de Bedford, présidait les plénipotentiaires anglais, qui étaient en aussi grand nombre. Les Français leur offrirent, de prime abord, la cession de la Normandie et de la Guienne en toute propriété, sous la réserve de l'hommage à la couronne, et à condition que le roi d'Angleterre renoncerait au titre de roi de France et à toute autre prétention. Winchester et ses collègues rejetèrent bien loin cette proposition. Ce n'était, disaient-ils, abandonner à Henri que ce qu'il possédait. A la vérité, il tenait une partie de ces provinces; mais Charles y était aussi maître de beaucoup de villes. La Normandie entière s'ébranlait; Rouen avait déjà tenté de se soustraire à l'obéissance des insulaires. Ils dominaient encore dans la capitale; mais le roi était bien plus puissant qu'eux dans les environs et dans les provinces voisines de l'Ile de France. Le Beauvoisis, le Vermandois, la Picardie, tout ce qui dans ces cantons n'appartenait pas au roi de France, était,

[1] Jacqueline, veuve du duc de Bedford, se maria depuis avec lord Rivers (Woodville), et fut mère de cette Élisabeth Woodville qu'épousa Édouard IV, roi d'Angleterre, pendant que le comte de Warwick était en France, par ses ordres, pour y négocier une alliance. Cet incident occasionna une nouvelle révolution en Angleterre. Warwick, piqué d'être désavoué, changea de parti, contraignit pour un temps Édouard à fuir, et rétablit Henri VI, qu'il avait contribué à détrôner.

non à celui d'Angleterre, mais au duc de Bourgogne. Cependant, malgré l'état d'infériorité où les Anglais se trouvaient, ils demandaient hautement que Charles se contentât du nom de dauphin, avec quelques provinces à titre d'apanage, et cédât à Henri le reste de la France. Les médiateurs les avaient exhortés, en commençant, de faire des propositions *loyales et courtoises;* mais ils se retranchèrent toujours dans leurs premières prétentions, dont on ne put les tirer, et quittèrent l'assemblée très-mécontents, et accusant le duc de les avoir abandonnés et trahis.

Philippe le Bon profita de leur départ. Resté seul à satisfaire, il lui fut plus aisé d'obtenir ce qu'il désirait, que s'il avait eu à partager avec d'autres. Au fond, il ne fut pas plus *courtois* que les Anglais. Il exigea du roi de nouvelles marques de repentir du meurtre de Jean Sans-peur, son père : désaveu d'y avoir eu aucune part; fondations pieuses; érection d'une croix sur le pont de Montereau, en mémoire du crime et de la satisfaction; et cinquante mille écus d'or à vingt-trois carats et de soixante-quatre au marc, en indemnité des joyaux qui avaient été pris en cette occasion. Ce n'étaient là que des préliminaires, la partie honorifique du traité; vient ensuite l'utile : les comtés de Mâcon et d'Auxerre, la seigneurie de Bar-sur-Seine, les villes de Péronne, Roye, Montdidier, toutes celles qui bordent les deux rives de la Somme, depuis sa source jusqu'à l'Océan, telles que Saint-Quentin, Corbie, Amiens, Abbeville; à condition cependant, quant à ces villes riveraines, qu'elles pourront être rachetées par le roi ou ses successeurs, moyennant quatre cent mille écus d'or; plus, le comté de Dourlens, Riquier, Crèvecœur, Arleux, Mortagne, la jouissance du comté de Boulogne; et dans toutes ces cessions, les droits royaux, gabelles, justices, fiefs, patronages des églises, et exemption de foi et hommage pour les autres seigneuries échues et à échoir; mais cette exemption personnelle au duc seul, et non pour ses descendants; enfin engagement réciproque entre les contractants de s'aider dans leurs guerres, notamment contre les Anglais. A ces conditions, « et principalement par révérence « de Dieu, dit le traité, et pour la com- « passion du pauvre peuple, » Philippe, s'intitulant duc de Bourgogne, *par la grâce de Dieu,* reconnaît le roi Charles de France pour son souverain, et se soumet, s'il manque à sa foi, d'y être contraint par le pape et le concile de Bâle, qui se tenait alors. Il signa ce traité avec les principaux seigneurs de son duché, dans la cathédrale d'Arras, devant le saint sacrement et en présence de légats qui les relevèrent tous des serments qu'ils avaient faits jusqu'alors, et qui seraient contraires à celui-ci.

La reine Isabeau de Bavière mourut à Paris quinze jours après le traité d'Arras. On dit qu'il lui arracha des larmes de dépit. Elle emporta dans le tombeau l'indignation des Français, dont elle avait causé les derniers malheurs par sa haine contre son fils. Les Anglais n'en témoignèrent pas grand regret. Elle ne leur était plus utile. Ils lui firent faire un service dans la cathédrale, et envoyèrent son corps, sans pompe, à Saint-Denis, sous prétexte que le convoi, s'il avait été éclatant, aurait pu être troublé par les partis royalistes qui parcouraient les environs de la capitale. Une mort vraiment avantageuse pour Charles VII fut celle du duc de Bedford. Le cabinet de Londres nomma pour le remplacer Richard, duc d'York, son cousin issu de germain, homme d'une capacité médiocre, déjà décrié en Angleterre, et traversé par ceux qui aspiraient à la régence de France. Henri, petit-fils de Jean de Gand, et duc de Somerset, qui y prétendait, conduisit tellement ses intrigues, que ce ne fut qu'au bout de sept mois que le duc d'York put obtenir ses patentes. L'inaction où il fut obligé de rester donna au roi le moyen de s'emparer de plusieurs villes importantes, dont la conquête fai-

sait présager la reddition prochaine de la capitale.

[1436] Elle coûta moins que celle d'un village. Les habitants étaient fatigués des factions, et se trouvaient alors courbés sous le joug de l'inquisition la plus soupçonneuse et la plus cruelle. Quelques bourgeois courageux, à la tête desquels était Michel Laillier, qui vingt ans auparavant avait sauvé Paris d'un massacre, prirent le temps où le connétable venait de battre les Anglais à Saint-Denis pour traiter avec lui. Ils n'eurent besoin pour s'accommoder que de quelques pourparlers. Ils demandèrent une amnistie générale pour leurs concitoyens et la confirmation de leurs priviléges. Tout ayant été accordé par le roi, à jour convenu ils favorisent l'escalade des remparts et la rupture des chaînes des ponts-levis, et introduisent ainsi le connétable par la porte Saint-Jacques; ils haranguent le peuple, en même temps que les troupes royales défilent dans la ville et repoussent la faible garnison anglaise qui y avait été laissée, et qui ne pouvait se battre autrement qu'en faisant retraite. Le lendemain, aux premiers rayons de l'aurore, tout était tranquille; et les vivres, qui avaient été gênés jusqu'alors par les partis environnants, entrèrent en abondance. Le même jour, par ordre du connétable, et en attendant que le roi en eût autrement ordonné, la justice reprit son cours. Le parlement n'eut cependant son complément que quelques mois après, par la réunion des magistrats de Poitiers. La faible garnison que les Anglais tenaient à Paris se renferma dans la Bastille et fit mine de vouloir s'y défendre. Quelques généraux opinaient à les attaquer, et il aurait été facile de les exterminer; le connétable ne voulut pas ensanglanter son triomphe. Il leur offrit une capitulation. Ils l'acceptèrent, et sortirent avec armes et bagages, mais non sans être accablés d'injures par la populace, qui les bénissait auparavant comme ses sauveurs. A la joie de cet événement heureux se joignirent des fêtes pour le mariage du dauphin, qui depuis a été Louis XI. Il fut célébré à Tours avec Marguerite, fille de Jacques I, roi d'Écosse, fidèle allié de la France.

[1437] Le duc de Bourgogne faisait alors sérieusement la guerre aux Anglais. Il entreprit le siége de Calais. Les Flamands, ses sujets, croyant courir à une victoire prompte, se rendirent en foule dans son camp; mais quand ils virent que la défense se prolongeait, ils se retirèrent comme ils étaient venus, et le duc, privé de la plus grande partie de ses meilleures troupes, fut contraint de lever le siége. Il ne réussit pas mieux au Crotoi, où il trouva Talbot, qui le repoussa. Le roi, au contraire, eut un plein succès dans l'attaque de Montereau-Faut-Yonne, ville alors importante et très-forte. Charles y montra une intrépidité qu'on ne lui avait pas encore connue. Il marcha à l'assaut, à travers le fossé, dans l'eau jusqu'à la ceinture, monta des premiers sur la brèche, et se voyant maître de la ville, « il défendit, sous peine de la hart, que homme ne pillât l'église, ni les gens de la ville. » Ces deux actes, l'un de bravoure et l'autre de bonté, décidèrent de sa réputation auprès des Français. Aussi eut-il des marques certaines de leur amour et de leur estime dans l'entrée solennelle qu'il fit à Paris. Les habitants y étalèrent toute la magnificence que l'industrie du siècle pouvait fournir. On y vit *les mystères représentés* par des personnages muets sur des échafauds dressés de distance en distance. *Les sept péchés mortels à cheval, et les sept vertus* précédaient le parlement. Moins touché de ces belles inventions que des acclamations et des larmes de joie d'un peuple nombreux, Charles ne put retenir les siennes. Les Parisiens étaient enchantés de revoir leur souverain légitime, après vingt ans d'absence. Leurs transports allaient jusqu'à l'ivresse. L'évêque de Paris, en recevant le monarque dans la cathédrale, lui fit jurer *qu'il tiendroit loyaument et bonnement tout ce que bon roi faire devoit.*

Charles VII s'appliqua à remplir cette

promesse, en faisant plusieurs règlements utiles pour l'administration de la justice et des finances. Le malheur des circonstances ne permit pas de diminuer les impôts : ce qui fâcha le peuple, qui, à chaque changement, espère des innovations utiles, et est toujours trompé. Le monarque s'appliqua, du moins dans les autres parties d'administration, à *ce qu'un bon roi faire devoit*. Pendant les troubles, tout avait été confondu, « de « manière qu'on ne connoissoit plus l'é- « tat des gens, soit princes, nobles, « bourgeois, marchands et artisans, parce « qu'on toléroit à chacun de se vêtir et « habiller à son plaisir, fût homme ou « femme, de drap d'or et d'argent. » Il fut défendu de vendre des étoffes précieuses à d'autres qu'aux princes, grands seigneurs, et aux ecclésiastiques pour les ornements de leurs églises. « On « poussa même l'attention jusqu'à dres- « ser divers patrons d'habillement, et « prescrire la qualité des étoffes suivant « les rangs et les conditions; » ce qui équivalait aux broderies, galons et autres ornements dont l'étiquette a enrichi en différents temps les habillements de ceux qu'elle a voulu distinguer.

[1438] Une affaire plus importante occupa les premiers moments de la puissance que Charles VII obtenait dans la totalité de son royaume. Depuis plusieurs années, des conciles qui se succédaient luttaient contre l'autorité des papes. Celui de Bâle venait de prononcer sa propre supériorité, et il avait fait plusieurs canons de discipline, conformes aux usages qu'on appelait *les libertés de l'église gallicane*. Les Pères de Bâle envoyèrent proposer au roi l'homologation. Il convoqua dans la sainte Chapelle de Bourges les princes du sang, le dauphin à la tête des principaux seigneurs et magistrats du royaume. On y discuta les décrets en présence des légats du pape; et malgré leurs réclamations, l'assemblée en reçut la plus grande partie comme loi de l'état, sous le nom de *pragmatique sanction*[1], appellation dérivée d'un vieux mot *pragma*, qui veut dire *prononcé*, *sentence*, *édit*. On arrêta donc que le concile œcuménique était au-dessus du pape; que, suivant les anciens usages, on procéderait par élection pour remplir les siéges épiscopaux et les autres prelatures; que les papes ne pourraient plus se réserver la collation des bénéfices; qu'on n'appellerait plus à eux, sans avoir passé par les tribunaux inférieurs, et que dans ce cas ils seraient obligés de déléguer des juges sur les lieux, de manière que nul ne pût être évoqué, hors de son diocèse, plus loin que quatre journées de chemin; les abus des excommunications furent réprimés; et l'on supprima les annates qu'on payait à la cour de Rome en prenant possession d'un bénéfice; enfin on termina par cette loi, qui a toujours été pratiquée, même depuis l'abolition de la pragmatique, que les bulles des papes et les décrets des conciles, même généraux, pour ce qui regarde la discipline, n'auront de force en France que quand ils auront été revêtus de la sanction du roi.

On doit aussi à Charles VII des règlements sages pour les troupes. Il n'y a point de désordres que ne se permissent les bandes errantes dans les provinces, sous des capitaines aussi avides que leurs soldats. Ce n'était qu'à prix d'argent que le malheureux cultivateur obtenait la liberté de moissonner son champ. Son bœuf, son cheval, ne lui étaient rendus que pour une somme stipulée; heureux quand les chefs voulaient se rendre médiateurs entre le pillard et le pillé, et composer pour le dernier! « Le dauphin « donnait un demi-écu à ses gens de guerre « pour chaque vache ou cheval qu'ils res- « tituaient » : mais les incendies, les atteintes portées à l'honneur des femmes, les vols, les massacres, la famine, tous les fléaux, suites ordinaires des guerres

[1] En 1268, S. Louis avait rendu un édit sous le même nom, portant réserve aux églises de leurs droits d'élection, et aux collateurs de leurs priviléges, répression de la simonie, et interdiction de toute levée de deniers de la part de la cour romaine, autrement que pour cause raisonnable, pieuse et pressante, et toujours avec le consentement exprès du roi et de l'église de France.

civiles, n'avaient point de compensation. Ce ne fut qu'à la longue et très-lentement qu'on remédia à tous ces maux.

[1439] L'inactivité, l'incertitude, l'espèce de stupeur, produites par cet amas de calamités, ralentirent la guerre, et firent sentir plus vivement le besoin de la paix. D'après les instances du pape, des envoyés des deux rois y travaillèrent dans le château d'Oye entre Calais et Guines. Voici les instructions des commissaires anglais, et l'ordre dans lequel leurs propositions devaient être faites : 1° Demander la restitution du royaume de France en entier; 2° en cas de refus, la possession de toutes les provinces en deçà de la Loire; les autres au delà seraient abandonnées à Charles, qui en ferait hommage. 3° Ces conditions rejetées, le cardinal de Winchester devait faire un discours dans lequel il remontrerait aux plénipotentiaires du dauphin, que par leur obstination ils allaient continuer une guerre sanglante pour une cause qui avait déjà fait périr plus d'hommes qu'il ne s'en trouvait alors dans les deux royaumes réunis de France et d'Angleterre; que d'ailleurs la proposition de partager la France n'était pas si absurde, puisque avant Charlemagne elle n'avait pas toujours été gouvernée par un seul monarque. 4° Que si l'hommage répugnait à Charles, on l'en dispenserait. 5° Que Henri se contenterait des provinces possédées par ses ancêtres. 6° Qu'il relâcherait même la Normandie. 7° Que, selon le plus ou le moins qui serait accordé, il pourrait renoncer au titre de roi de France. 8° Enfin, qu'au défaut de la paix, on travaillerait à une trêve de cinquante ans, et à des échanges de places pour en assurer l'observation. Rien de tout cela ne fut discuté sérieusement. On ne s'arrêta à aucun point. Il y eut des conversations vagues, et les plénipotentiaires se retirèrent sans rien conclure.

[1440] Peut-être les Anglais traînèrent-ils la conférence en longueur, et s'abstinrent-ils de terminer, par les espérances que leur donnaient des mésintelligences qu'on remarquait à la cour. Beaucoup de personnes des plus distinguées étaient mécontentes du grand crédit dont le connétable jouissait et de l'autorité qu'il y exerçait. La Trémouille, échappé de sa prison, saisit cette occasion de se venger de son rival, et de se replacer, s'il pouvait, dans le poste d'où Richemont l'avait chassé. Il en avait quelque espoir, connaissant comme il le faisait le caractère de Charles VII, qui jusque-là s'était montré assez indifférent sur le choix de ceux qui se chargeaient des affaires, pourvu que lui-même n'en fût pas embarrassé. La Trémouille se forma donc un parti, composé de beaucoup de seigneurs, et même de princes du sang, tels que les ducs d'Alençon, de Bourbon, et le comte de Dunois. Il y fit aussi entrer le dauphin Louis, alors âgé de dix-huit ans, et qui montrait déjà le caractère ambitieux, sombre et turbulent dont il ne donna depuis que trop de preuves.

On ignore quel était précisément le but de cette ligue. Les uns disent que les conjurés n'avaient dessein que de forcer le roi à éloigner le connétable; d'autres, qu'ils voulaient s'emparer de la personne même du monarque, le renfermer, et mettre le dauphin à sa place, pour gouverner sous son nom. Leurs projets sont assez incertains : peut-être n'en avaient-ils pas de bien fixes eux-mêmes. Une faction, quand elle commence, ne sait pas jusqu'où elle peut aller. Le roi ne fut averti de la conspiration que par la réunion des conjurés, qui s'avançaient déjà vers lui avec des troupes, le dauphin à leur tête. Charles était à Amboise. Des courtisans timides lui conseillaient de se retirer dans une ville forte, et d'appeler à son secours la noblesse du royaume; mais le connétable lui dit : « Souvenez-vous de « Richard II. » Ce prince, dans une circonstance à peu près pareille, avait eu l'imprudence de se renfermer dans une forteresse; faiblesse qui lui coûta le trône et la vie. Le roi, encouragé par la présence de son connétable, rassemble

promptement un corps de noblesse qui accourt des environs, monte à cheval, va au-devant des rebelles, les étonne et les déconcerte. Du Poitou, où s'étaient réunis les chefs, il les poursuit en Angoumois, en Limousin et en Auvergne, où il les atteint. Ils ne voient bientôt plus de ressource que de recourir à sa clémence, dont le duc de Bourgogne devient le médiateur. Le roi consent à recevoir les princes et à les entendre; mais apprenant que le dauphin venait accompagné de la Trémouille et des plus coupables, il envoie dire à ces derniers de ne pas avancer, sinon qu'il les fera arrêter. Il y avait déjà quelque temps que Dunois était rentré en grâce. Le premier il avait reconnu sa faute, et l'avait réparée par un prompt repentir.

La première entrevue du père et du fils fut courte. « Loys, lui dit le roi, « soyez le bien venu. Vous avez moult « longuement demeuré. Allez-vous-en en « votre hostel pour aujourd'hui, et de- « main nous parlerons à vous. » Le lendemain, après avoir fait ses excuses à son père, le dauphin demanda que la Trémouille et les autres complices notés fussent admis en sa présence. Sur le refus que le roi en fit : « Monseigneur, « lui dit son fils, donc faut-il que je m'en « revoise, car ainsi leur ai promis. — « Loys, répondit le père, les portes « sont ouvertes. Si elles ne sont pas as- « sez grandes, je vous ferai abattre seize « ou vingt toises de murs pour passer « où mieux vous semblera. Allez, par- « tez; car au plaisir de Dieu nous trou- « verons aucuns de notre sang qui nous « aideront mieux à maintenir notre hon- « neur et seigneurie qu'encore n'avez « fait jusqu'ici. » Cependant, si le dauphin eut vraiment dessein de partir, on eut soin de lui en ôter les moyens, en éloignant de sa personne ceux qui pouvaient l'aider. On changea toute sa maison, à l'exception de son confesseur et de son cuisinier, qu'on lui laissa : la Trémouille fut repoussé; le connétable lui rendit l'affront qu'il lui avait fait lorsqu'il l'empêcha, après la pacification de Bourges, d'être admis auprès du roi. Ainsi finit la *praguerie*. Cette faction a été ainsi nommée, à ce qu'on croit, comme ressemblant à celle des hérétiques rebelles de Prague (les hussites), dont la rébellion faisait alors beaucoup de bruit, ou de *brigue*, *braguerie*, *praguerie*.

Cependant le mécontentement des grands ne fut pas entièrement étouffé : le roi se vit encore obligé de prendre des mesures contre un nouveau complot, peut-être imaginaire. Après vingt-cinq ans de prison en Angleterre, Charles, duc d'Orléans, venait d'être délivré par le bienfait de Philippe le Bon. Ce prince avait payé une grande partie de la rançon de son cousin; il vint le recevoir à son débarquement : ils se jettent avec attendrissement dans les bras l'un de l'autre. Le duc d'Orléans rompit le premier le silence. « Beau frère et beau « cousin, dit-il, je vous dois aimer par- « dessus tous les autres princes de ce « royaume, et ma belle cousine votre « femme; car si vous et elle ne fussiez, « je fusse toujours demeuré au pouvoir « de mes adversaires, et n'ai trouvé « meilleurs amis que vous. » Ce bon office, auquel contribuèrent aussi la plupart des princes et des grands seigneurs de la nation, réunit les deux maisons d'Orléans et de Bourgogne. Philippe s'était fait un plaisir de promener lui-même le duc dans ses états, et de le reconduire ensuite jusque dans l'Orléanais. Cette reprise de possession se fit avec une pompe militaire qui donna de l'ombrage au roi, d'autant plus que le protégé du duc de Bourgogne parut peu empressé d'aller lui rendre son hommage. Charles se montra piqué de cette négligence. Le duc d'Orléans s'apprêta à réparer sa faute et à se rendre à la cour; mais ce fut avec un cortége trop nombreux pour n'être pas suspect à ceux qui jouissaient de la faveur. Ils insinuèrent au roi que le dessein des deux ducs était de renouveler la *praguerie* et de s'emparer du gouvernement. Le roi fit dire en conséquence au duc d'Orléans que, s'il voulait se rendre auprès de lui, il eût à ren-

voyer une partie de son escorte. Celui-ci, piqué de cet ordre, rompit son voyage et se retira dans ses domaines; mais des conciliateurs officieux rapprochèrent les deux parents, et le roi rendit sa confiance au duc. Ce prince, pendant sa longue captivité en Angleterre, s'y était fait une grande réputation de sagesse. Le monarque l'employa dans des conférences qui s'ouvrirent à Saint-Omer, avec les Anglais, pour la paix. Comme on y porta de part et d'autre les mêmes dispositions qu'au château d'Oye, elles n'eurent pas un succès plus heureux.

[1441] On reprit donc les armes, ou plutôt on continua la guerre, qui n'avait pas cessé, quoique faite avec lenteur. Les Anglais se tenaient sur une défensive timide. Le roi, au contraire, encouragé par plusieurs petits avantages, met le siége devant Pontoise, qui gênait Paris, et dont la prise pouvait être un acheminement à la reddition de Rouen. Il se signala dans l'attaque de cette place. Tant qu'elle dura, on le vit dans les premiers rangs avec le dauphin, son fils. Il récompensa par des titres d'honneur les braves qui s'étaient distingués à ses côtés sur la brèche. La ville fut prise d'assaut. Le monarque recommanda aux soldats la modération, et prit lui-même soin que dans l'ardeur du pillage ils respectassent la vie de tous ceux qui ne se trouvaient pas les armes à la main.

[1442] Dans le dessein d'inquiéter les Anglais de tous côtés, et de les forcer ainsi à la paix, le roi se disposait à porter la guerre en Guienne, lorsqu'il fut arrêté par de nouvelles intrigues. Il paraît que ce fut l'indolence de Charles, son insouciance pour les affaires, l'abandon qu'il faisait à ses ministres de l'autorité et des grâces, qui engagèrent plusieurs seigneurs, à la tête desquels se trouvaient des princes du sang, à tâcher de se procurer aussi une part dans ces avantages. Ils s'assemblèrent à Nevers dans des dispositions malveillantes et avec des apparences menaçantes. Il y eut à leur sujet deux avis dans le conseil : le premier, de les disperser par la force; le second, que le roi suivit, de les laisser conférer, de les entendre, et de prendre ensuite telle mesure qui conviendrait.

[1442-43] Ils demandèrent ce que demandent toujours les mécontents. Il semble qu'il y eût pour eux un protocole immuable : la réforme de plusieurs abus glissés dans l'administration, le maintien de la justice, l'abréviation des procès, plus d'attention dans le choix des magistrats, l'augmentation du nombre des conseillers d'état (afin d'y introduire leurs créatures), la répression des brigandages des gens de guerre, l'assurance de fonds pour le payement de leur solde, le soulagement des peuples par la diminution des tailles et des impôts, enfin la paix avec l'Angleterre. On a vu qu'il y avait peu de ces articles dont le roi n'eût tenté l'exécution avant leurs doléances, et on a pu juger que les circonstances ne laissaient pas actuellement l'accomplissement des autres en son pouvoir; aussi ne présentaient-ils ces simulacres d'intérêt public que pour couvrir leurs prétentions particulières. Il n'y avait pas un d'entre eux qui, à la suite de ces pétitions en faveur du peuple, ne réclamât, les uns, le rétablissement de pensions supprimées ou diminuées; les autres, des augmentations de domaines sous couleur d'échanges, ou des possessions à leur bienséance. Le monarque accorda à peu près ce qu'on demandait, pour se débarrasser de ces intrigues fatigantes; et les principaux requérants étant satisfaits, ce fut aux autres nécessité de se tenir contents. On dit que le connétable saisit cette occasion pour faire sentir au roi que ces complots perpétuels ne venaient que de la facilité qu'on lui connaissait à se laisser conduire et dominer. Il lui fit à ce sujet des remontrances qui, selon le caractère du censeur, tenaient même de la réprimande. Que ce soit ou non le fruit des conseils de Richemont, c'est de ce moment que Charles VII commença à gouverner par lui-même. Il en était temps, après plus de quarante ans d'âge, et vingt de règne. Il est vrai qu'il s'était déjà montré brave et bon guerrier, ce qui suffirait presque à

un roi de France. Il continua à développer ces qualités dans la guerre de Guienne.

En partant pour ce pays, il laissa au dauphin le soin des provinces entre Loire et Somme. Le père et le fils s'acquittèrent chacun egalement bien de leur entreprise. Charles soumit toutes les parties de la Guienne qu'il attaqua. Louis se distingua par son intrépidité à la délivrance de Dieppe, que Talbot assiégeait depuis plusieurs mois. Le roi fut si content de la conduite qu'il avait tenue dans sa campagne de Normandie, qu'il lui confia le militaire de l'expédition de Guienne, pendant que lui-même travaillait à rétablir l'ordre dans la justice, fondement de toute tranquillité. A cet effet, il créa un parlement à Toulouse.

[1444] Ces succès firent désirer aux Anglais une trêve. Elle fut conclue à Tours pour deux ans. En même temps fut célébré dans la même ville, par procureur, le mariage de Henri VI avec Marguerite d'Anjou, fille de René, roi de Sicile, petit-fils de Louis d'Anjou, frère de Charles V, et tige de la seconde maison d'Anjou. Il y eut de singulier dans ce mariage, que, loin que la princesse apportât une dot avec elle, on prétendit que son esprit et ses grâces exigeaient du retour de la part de l'époux. Les plénipotentiaires français demandèrent le Mans et le comté du Maine pour Charles d'Anjou, frère de la reine de France et oncle de la future. Les Anglais l'accordèrent; et les deux nations, qui s'estimaient, devinrent tout d'un coup de la meilleure intelligence.

Le dauphin, qui avait pris goût aux expéditions militaires, se laissa tenter du désir d'aller faire la guerre aux Suisses en faveur de la maison d'Autriche. L'empereur, réclamé par le canton de Zurich, à l'occasion d'une querelle avec ceux de Schwitz et de Glaris, n'ayant pu se faire accorder des secours par l'empire, avait sollicité ceux de Charles; mais les cantons de Berne et de Soleure, considérant la démarche de leur coétat envers Frédéric comme incompatible avec l'existence de leur confédération, se prononcèrent en faveur des deux cantons menacés. Ce fut contre eux que le dauphin mena quatorze mille Français et huit mille Anglais. Il y eut à Bottelem, entre Bâle et Montbéliard, une action, dite *la journée de Saint-Jâcques*, où douze cents Suisses osèrent affronter l'armée réunie des confédérés. Tous y périrent; mais après avoir fait subir une perte de six mille hommes à leurs ennemis, ils succombèrent couverts de gloire, et acquirent pour toujours à leur nation l'estime des Français. Louis redoutant une seconde victoire, non-seulement fit la paix avec eux, mais montra des dispositions à une alliance qui eut lieu dans la suite. Les Autrichiens furent très-mécontents de ce qu'ils appelaient la défection de leurs auxiliaires, et leur suscitèrent tant de mauvais traitements dans les bailliages de domination autrichienne, par lesquels ils étaient obligés de faire leur retraite, que le dauphin ramena peu en France de cette puissante armée. On croit que les deux nations, anglaise et française, ménagèrent à dessein cette expédition, et se servirent de la Suisse comme d'un gouffre où elles envoyèrent se perdre les bataillons indisciplinés dont elles étaient embarrassées.

[1444-45] C'était un remède violent et ruineux pour la France. A la place de cet expédient, on revint à un autre qui avait déjà été tenté partiellement avec quelque succès. Ce fut, au lieu de troupes vagabondes, dépendantes des ordres arbitraires des capitaines qui les payaient souvent par le pillage, d'établir des corps toujours subsistants, où les soldats, habituellement sous le drapeau, s'accoutumeraient à la discipline et à la subordination. Pour cela, il fallait commencer par assurer leur solde. Le roi ne voulut pas prendre lui seul une résolution sur cet objet. Il consulta les princes du sang, le connétable, les maréchaux de France et les grands seigneurs qu'il convoqua, surtout les députés des principales villes du royaume appelées à fournir les fonds. Elles s'étaient quelquefois exemptées, elles et leur territoire, des ravages des gens de guerre par des contributions passagères. Il fut

proposé de rendre ce moyen permanent; et du consentement de tous, fut établie une taille perpétuelle, spécialement affectée au payement et à l'entretien des troupes.

Il y eut une revue de tous les gens de guerre. Entre eux on choisit les plus courageux, avec égard cependant, pour la préférence, aux mœurs et à la probité. Les rôles étant arrêtés, le roi licencia le surplus. Les soldats congédiés eurent ordre de se rendre dans le lieu de leur naissance, ou tout autre qui conviendrait à leur subsistance ou à leur fortune. Défense de commettre aucun désordre sur la route en se retirant, sous menace d'être punis comme perturbateurs du repos public. Afin d'assurer l'exécution de ce règlement, les lieutenants de la connétablie firent border les chemins par les archers des communes intéressées à la sûreté du pays; de sorte qu'on s'aperçut à peine d'une réforme qui, sans cette précaution, aurait pu causer les plus grands désordres. « Ces essaims de brigands, « accoutumés au meurtre et au larcin, « disparurent tout à coup, dit Villaret. « Plusieurs rentrèrent dans le sein de « leur famille, redevinrent citoyens et « cultivateurs. Les autres, effrayés par « la sévérité des châtiments dont les « nouvelles lois les menaçaient, aban- « donnèrent leur patrie. Dès ce moment « la France jouit d'un calme inconnu de- « puis plus d'un siècle. »

La cavalerie fut formée de quinze compagnies d'ordonnance, composées chacune de cent lances : chaque lance ou homme d'armes avait sous lui trois archers, un écuyer et un page, tous montés. « Le roi, dit un écrivain contemporain, « nomma des capitaines vaillants, sages « et experts en fait de guerre, et non « jeunes et grands seigneurs. » La paye de chaque homme d'armes était de dix livres[1] par mois, celle de l'écuyer de cent sous, des archers de quatre livres, et celle du page de soixante sous. L'espérance de remplir les places vacantes attacha à ces corps une telle multitude de surnuméraires, que l'on vit des compagnies monter jusqu'à douze cents cavaliers. L'infanterie se composa d'abord d'un corps permanent d'archers de quatre mille hommes, et ensuite d'un supplément de francs archers, qui n'étaient réunis qu'en temps de guerre. Chaque paroisse devait élire un habitant, *le plus avisé pour l'exercice de l'arc;* elle le fournissait d'équipage. Il était payé pendant la guerre à raison de quatre livres par mois, et non pendant la paix; mais il jouissait d'exemption de tous impôts : ce qui a fait donner à cette milice la dénomination de *francs archers*. Ils étaient obligés de porter, les fêtes et dimanches, leur habit de guerre, jouissaient de quelque distinction à l'église, et se rassemblaient de plusieurs villages pour s'exercer ensemble à tirer de l'arc. Mais soldats à la campagne et paysans à l'armée, cette dernière milice tomba bientôt dans le mépris.

Charles VII eut soin que l'impôt de guerre fût uniquement appliqué à cet objet pendant son règne, et n'outre-passât jamais la taxe. « Nul seigneur n'eût osé « lever argent en sa terre sans sa per- « mission, laquelle il ne donnoit pas lé- « gèrement; » et ces seigneurs voyant au roi une armée subsistante, prête au premier commandement, devinrent plus circonspects et moins hardis à le choquer. En lisant ces détails et d'autres lois de police, ainsi que les actions de guerre que nous avons semées dans ce récit, à mesure qu'elles se sont présentées, on est étonné de ce que le président Hénault dit de Charles VII, « qu'il ne fut en quelque « sorte que le témoin des merveilles de « son règne... que sa vie était employée « en jeux, en fêtes, en galanteries. » Si ce prince eut trop de goût pour le plaisir et le repos, il faut avouer qu'il sut s'arracher à l'un et à l'autre dans le besoin, et que, même pendant ses temps d'inaction et d'indolence, il n'était pas sans soin pour la prospérité de son royaume. Il s'abandonnait trop à ses ministres; mais ses ministres ne gouvernaient pas mal. Enfin

[1] Le marc d'argent était alors de 6 livres 18 sous.

on ne disconviendra pas que, s'il doit beaucoup de sa gloire à ses généraux, il a bien mérité par lui-même le titre de *Victorieux* que l'histoire lui conserve.

Le dauphin avait épousé, comme nous avons dit, Marguerite d'Écosse. Elle mourut jeune, victime, à ce qu'on croit, de quelque tracasserie de cour, si lasse et si dégoûtée de la vie, que pressée de prendre quelque remède, elle s'écriait en le repoussant : « Fi de la vie! « qu'on ne m'en parle plus. » Elle avait beaucoup d'esprit, aimait et cultivait les sciences. On sait qu'un jour, rencontrant Alain Chartier, le coryphée des savants du temps, endormi sur un banc, elle s'approcha sans l'éveiller, et le baisa sur la bouche; ses demoiselles témoignèrent leur surprise. « Ce n'est point l'homme, « dit-elle, que j'ai baisé, mais la bouche « qui a prononcé tant d'oracles. » On pouvait l'en croire, car il était vieux et prodigieusement laid. Au reste, ce genre de baiser était alors fort ordinaire. Marguerite avait une sœur, nommée Isabelle, bien différente d'elle. Le duc de Bretagne se proposant de l'obtenir en mariage pour son fils aîné, envoya en Écosse des ambassadeurs chargés de prendre des informations sur la princesse. Ils lui dirent en revenant « qu'elle étoit assez belle, « le corps droit, bien formé, propre « pour avoir enfants, mais qu'elle leur « sembloit assez simple. — Chers amis, « leur dit-il, retournez en Écosse et me « l'amenez. Elle est des conditions que « je désire. Ces grandes subtilités en une « femme nuisent plus qu'elles ne servent. « Je n'en veux point d'autre. Par saint « Nicolas! j'estime une femme assez sage « (savante) quand elle sait mettre diffé- « rence entre sa chemise et le pourpoint « de son mari. »

[1446] Dans ce temps, une scission sans retour éclata entre le roi et son fils. Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, souvent sollicité par le dauphin de se détacher de son père, se détermina enfin à révéler à Charles ses tentatives. Le prince en voulait surtout à la garde écossaise, troupe trop fidèle que s'était formée Charles, dès le commencement de son règne, moins pour sa sûreté que pour faire honneur à ses généreux alliés. Louis s'efforçait de la faire regarder comme une de ces cohortes prétoriennes dont les empereurs romains s'entouraient pour faire exécuter leurs ordres tyranniques. « Il est temps, di- « sait-il, de mettre ces Écossois dehors. « Ce sont eux qui tiennent en sujétion « le royaume de France. » Il en avait gagné quelques-uns, qui devaient se joindre à des gentilshommes de sa maison, attaquer l'escorte du roi, pendant un voyage de plaisir que le monarque devait faire mal accompagné. « J'y serai, di- « sait le fils, car chacun craint le roi « quand il le voit; et si je n'y étois en « personne, je craindrois que le cœur ne « fallît à mes gens; mais en ma présence « chacun fera ce que je voudrai. » Que voulait-il faire? C'est ce qu'on n'a jamais su. Là se borne la déclaration de Chabannes. Le roi mit l'accusateur et l'accusé en présence l'un de l'autre. Le prince écouta froidement, nia tout, traita Chabannes d'imposteur, et lui donna un démenti. Par respect pour le fils de son roi, l'offensé ne le défia pas personnellement; mais il se déclara prêt à combattre ceux de sa maison qui se présenteraient. Personne ne parut. Louis, quand il parvint à la couronne, fit condamner Chabannes comme imposteur; mais il lui fit grâce, sans exiger de rétractation : ce qui laisse subsister la vérité de sa déclaration. Le père ne demeura que trop convaincu du crime de son fils. Plusieurs de ses complices furent exécutés. Pour lui, fuyant son père, dont la présence aurait été un reproche perpétuel de sa perfidie, il se retira en Dauphiné. Le roi l'y laissa agir en souverain. Jamais il n'en parlait que quand des circonstances impérieuses l'exigeaient; mais il nourrit au fond de son cœur un chagrin et des terreurs qui le tourmentèrent toute sa vie.

[1447] Les succès qui accompagnaient ses entreprises pouvaient faire une consolante diversion à ses peines domestiques. Charles VII eut le bonheur de conser-

ver la paix dans l'église de France. Elle ne fut pas troublée par le schisme qui s'éleva à l'occasion du saint-siége, que deux rivaux se disputaient : l'un, Félix V, auparavant duc de Savoie, et depuis ermite à Ripaille, élu en 1439 par le concile de Bâle, lorsque celui-ci se crut autorisé à déposer Eugène ; l'autre, Nicolas V, élu cette année par les cardinaux séants en conclave, à la mort d'Eugène IV, que la France n'avait pas cessé de reconnaître, encore que, par sa pragmatique, elle eût adopté diverses résolutions du concile contre les prétentions de la cour romaine. Le roi convoqua à ce sujet une assemblée à Lyon. Il s'y trouva des ambassadeurs d'Angleterre, de Sicile, de plusieurs électeurs, et beaucoup de prélats et docteurs. On y détermina Amédée, l'élu du concile, à céder à Nicolas, l'élu du conclave ; et ainsi, après avoir garanti la France du schisme, Charles VII eut le bonheur d'en préserver le reste de l'Europe.

[1448] Il aurait aussi désiré convertir en paix définitive la trêve avec l'Angleterre, qui allait expirer. Il y eut à ce sujet des conférences successivement à Louviers, au Pont-de-l'Arche, à l'abbaye de Bonport. Elles finirent, contre le vœu des Français, par une déclaration de guerre. L'Angleterre eut l'imprudence de s'y déterminer, malgré les troubles dont elle était agitée alors par les prétentions des princes de la branche d'York contre ceux de Lancastre, qu'ils accusaient d'occuper le trône à leur préjudice. Le duc de Glocester, oncle du roi, et le plus ferme soutien de la couronne, venait d'être assassiné, et ce crime fut le prélude des plus sanglantes révolutions. Au contraire, la France jouissait d'un calme plus parfait qu'on n'aurait osé l'espérer après un si terrible ébranlement. Ainsi le roi fit à son aise ses préparatifs pour de nouveaux triomphes, avec toutes les prévoyances de détail qui assurent le succès.

Il y fut puissamment aidé par le célèbre Jacques Cœur, son argentier. Il était fils d'un bourgeois de Bourges, et avait fait des gains considérables dans le commerce maritime, qui était alors peu connu. Villaret remarque que sa grande fortune ne parut qu'après qu'il eut été mis à la tête des finances sous cette dénomination d'*argentier;* que ce ne fut que depuis qu'il eut le maniement des deniers publics qu'on le vit assez riche pour équiper à ses frais plusieurs galères, et pour fournir seul, en cette occasion, des fonds suffisants à l'entretien de quatre armées à la fois. « S'il avait volé le roi, ajoute « l'historien, il réparait une partie de « son crime, et ces sortes de restitu- « tions sont bien rares. » L'intégrité de ce célèbre financier dans sa gestion est encore un problème. En 1452, il fut accusé de concussions, de malversations, d'abus d'autorité, et de tous les crimes dont un ministre disgracié ne manque pas d'être chargé. Il y avait à la cour beaucoup d'animosité contre lui. Ses juges montrèrent un grand acharnement. Ce ne fut pas un tribunal ordinaire qui connut de ses prévarications, mais une commission nommée exprès. L'accusé ne fit d'aveux que ceux que la crainte de la torture lui arracha ; cependant il fut condamné à mort, et à la confiscation de tous ses biens. Le roi se fit apporter les pièces du procès ; il les examina lui-même. Charles VII n'était ni injuste ni trop sévère, néanmoins il ne fit grâce à Jacques Cœur que de la vie, et commua la peine de mort en un bannissement perpétuel, *en considération de certains services*, est-il dit dans les lettres de grâce. D'ailleurs on ne lui épargna pas la honte d'une amende honorable publique, ni le chagrin de perdre tous ses biens. Il paraît même qu'on avait dessein de le retenir en prison, peine plus dure que le bannissement ; mais il s'évada, et se réfugia à Rome, où le pape Calixte III lui donna le commandement de la flotte qu'il avait armée contre les Turcs. Ses commis, qui s'étaient enrichis dans son commerce maritime, lui fournirent des fonds. Il fit de nouvelles entreprises, réussit, et acquit une fortune plus brillante que celle dont il avait été dépouillé.

On dut alors regretter tant de talents perdus pour la France.

[1449] Les hostilités de la part de Charles VII commencèrent par la Normandie haute et basse; ses conquêtes furent également rapides dans les deux parties. Il se présenta devant Rouen. Les Anglais firent d'abord quelque résistance; mais les habitants les déterminèrent, moitié gré, moitié force, à capituler. Le roi y fit son entrée avec toute la magnificence alors connue. Il alla ensuite attaquer Harfleur, dont la défense fut plus vigoureuse. Le monarque parut dans la tranchée, dans les combats des mines, *la salade en tête, et son pavois à la main*, et s'y exposa comme le moindre soldat.

Agnès Sorel l'attendait dans l'abbaye de Jumiéges. Elle le pressait de se rendre auprès d'elle pour lui donner, dit-on, avis d'une conspiration formée contre lui, et l'engager à prendre des précautions qu'il négligeait trop; mais elle-même n'en prenait pas assez, puisqu'on a cru qu'elle mourut de poison. Ce forfait, dit-on, hâta une couche prématurée; mais ce dernier incident suffit pour expliquer la cause de sa mort, sans avoir recours au poison. Soit affectation de sévérité de mœurs qu'il n'avait pas, soit disposition à haïr ce que son père aimait, le dauphin la détestait : c'en fut assez pour le charger d'un crime qui n'a pas été avéré. Agnès était demoiselle du palais. On lui reconnaît de la douceur, de la franchise, de la générosité, et on sait que, pleine d'égards et d'attentions, elle vivait très-bien avec la reine. Elle fut la première qui porta publiquement le titre de maîtresse d'un roi de France, la première aussi qui éprouva des humiliations, lorsqu'elle se flattait de partager, dans des circonstances éclatantes, le triomphe de l'amant couronné. Telles furent les marques de mépris que les Parisiens, encore peu familiarisés avec l'effronterie du vice, lui prodiguèrent lorsqu'elle se montra près du roi quand il fit son entrée dans leur ville. Peu de moments avant que de mourir, elle fit aux demoiselles de son service une belle morale sur la vanité des plaisirs et la fragilité de la beauté. Elles écoutèrent son sermon, pour ne s'en souvenir peut-être que dans un moment pareil à celui où elles l'entendaient.

[1450] La ville de Caen fut aussi prise par le roi en personne. Il accorda aux Anglais une capitulation. Elle portait qu'ils ne se rendraient pas à Cherbourg, comme c'était leur intention. Celle de Charles était d'assiéger cette place; ainsi il lui convenait d'empêcher un renfort qui aurait rendu la prise plus difficile. C'était la dernière que les Anglais possédassent en Normandie; et quand ils l'eurent perdue, ils se trouvèrent totalement expulsés de cette province. Sa réunion entière à la France avait été précédée et favorisée par une victoire décisive remportée à Formigny, dans le Cotentin. La bataille fut sanglante. Les deux armées étaient peu nombreuses, mais composées de troupes d'élite. Elles se battirent avec tant d'acharnement, que, de part et d'autre, la moitié resta sur le champ de bataille. Un capitaine anglais, nommé Matthieu God, se retira avant la défaite entièrement décidée, emmenant un corps considérable, qu'il sauva. On l'en blâma. Il répondit : « Une bonne fuite vaut « mieux qu'une mauvaise attente. »

Le comte de Clermont, fils aîné du duc de Bourbon, gendre du roi, et depuis connétable, commandait les Français. Malgré le talent avec lequel il avait masqué l'infériorité de ses forces à une armée quatre fois plus forte que la sienne, peut-être allait-il succomber sous le nombre, lorsque le connétable, qu'il avait fait prévenir, arriva au fort du combat et le rétablit à l'avantage des Français. Cependant, après la victoire, ce ne fut point à lui qu'en fut décerné l'honneur; et la cause plaidée devant le roi, ce fut le jeune comte qui fut déclaré vainqueur. Richemont, loin d'en être jaloux, fut le premier à en féliciter son jeune rival, qui de son côté continua à avoir les mêmes déférences pour les ordres et pour les conseils du connétable.

[1451] Comme le dauphin, avant son éloignement de la cour, avait coopéré aux premiers exploits faits en Normandie, il se crut apparemment quelque droit sur cette province, et en demanda le gouvernement. Il lui convenait parce qu'il l'approchait des Anglais et du duc de Bourgogne. C'était une raison pour qu'il ne convînt pas au père de le donner à son fils. Louis, privé de ce moyen de se rendre important, et de se faire craindre par son père de ce côté, travailla à l'inquiéter vers le Midi. Il rechercha en second mariage Charlotte, fille du duc de Savoie, qui n'était pas encore en âge d'être mariée. Le roi, instruit de ses démarches à ce sujet, envoya signifier au duc son opposition par un héraut; mais il était trop avantageux au Savoyard d'avoir pour gendre l'héritier présomptif de la couronne de France. Il prit si bien ses mesures, que le héraut n'arriva que pendant la cérémonie même de la célébration, et lorsqu'elle était trop avancée pour qu'il fût encore temps de l'interrompre. Le beau-père écrivit au roi pour s'excuser. Il disait, entre autres justifications, qu'il ne s'était déterminé que sur la certitude du consentement de sa majesté, dont le légat du pape l'avait positivement assuré. Or ce légat était mort, on pouvait lui faire dire tout ce qu'on voulait. Le roi, qui aurait pu peut-être faire casser ce mariage, comme vicieux par le défaut de son consentement paternel et royal, se contenta de retrancher au dauphin ses pensions, et des terres qu'il lui avait données, et la princesse resta chez son père en attendant qu'elle fût nubile.

Du royaume de France presque entier, que Henri V avait laissé à son fils, il ne restait à Henri VI que la Guienne. Charles VII tourna ses forces contre cette province. La campagne s'y ouvrit d'une manière aussi brillante et avec les mêmes espérances qu'en Normandie. Elle se termina de même par la soumission totale de la province; soumission qui, en considérant les formalités dont elle fut accompagnée, doit être regardée moins comme une conquête que comme l'assentiment d'un peuple qui choisit et se donne un souverain. La Guienne avait toujours été gouvernée par des princes particuliers, même sous la première race de nos rois. Ils n'eurent jamais sur elle qu'un droit de suzeraineté souvent contesté. Si Louis VII l'avait possédée, ce n'était pas comme roi de France, mais comme mari d'Éléonore, et il la perdit par son divorce avec cette princesse, qui porta cette riche dot à Henri II, son second mari. Aussi les peuples de ce pays, délaissés, pour ainsi dire, par Henri VI, hors d'état de leur envoyer des secours contre les forces qui se présentaient, se crurent suffisamment autorisés à décider eux-mêmes de leur sort. Le clergé, la noblesse et les magistrats des principales villes s'assemblèrent à Bordeaux, et délibérèrent. Il est vrai que l'armée française, campée devant cette ville, commandée par Dunois, et déjà victorieuse des meilleures places de la province, hâtait la délibération. Les états convinrent donc de remettre au roi, ou à son représentant, non-seulement Bordeaux, mais les autres villes, châteaux et forteresses de la Guienne, aux conditions « que le roi ou son « lieutenant général, monseigneur le « comte de Dunois, dûment autorisé, ju- « reroit, sur l'Évangile et sur la croix, de « maintenir les habitants en leurs franchi- « ses, priviléges, libertés, statuts, lois, « coutumes, établissements, style, ob- « servances du pays, et que ledit seigneur « roi leur seroit bon prince et droiturier « seigneur, et les garderoit *de torts, de « force de soi-même et de tous autres, « et leur feroit accomplissement de jus- « tice.* » Ces articles, et quelques autres moins importants, furent jurés en grande solennité par le comte de Dunois, dans la cathédrale de Bordeaux, et ratifiés par le roi dans le château de Taillebourg, où les députés des états vinrent l'assurer de leur soumission. Tous les lieux où on jugea à propos de mettre garnison la reçurent sans résistance. La seule ville de Bayonne, occupée par les Anglais, nécessita un siége. Il ne fut pas long, mais

meurtrier. Ils capitulèrent, et la reddition de cette ville compléta celle de toute la Guienne.

[1452] Mais bientôt ce beau fleuron ajouté à la couronne de France s'en sépara en aussi peu de temps qu'il y fut rattaché. Les Anglais avaient toujours ménagé la noblesse de Guienne. Le roi, pour gagner aussi ce peuple ombrageux et léger, n'y avait laissé que peu de troupes. Plusieurs seigneurs qui tenaient à l'Angleterre par inclination et par des dignités lucratives, ne prévoyant pas obtenir les mêmes avantages de la cour de France, proposent à celle de Londres de se remettre en possession de la Guienne, et présentent cette entreprise comme très-facile si elle était brusquée. Sur ces renseignements, le conseil d'Angleterre fait passer la mer à une petite armée commandée par Talbot, surnommé *l'Achille de l'Angleterre*, le plus propre de leurs généraux à une semblable expédition. Il débarque à Lesparre, où le seigneur de la ville l'attendait. Le Médoc se soumet, toute la Guienne se révolte. Six jours après son arrivée, Talbot est reçu dans Bordeaux, se rend maître de tout le Bordelais, et pénètre jusque dans le Périgord.

[1453] Le roi était à Lusignan en Poitou. Il rassemble promptement ses troupes éparses, qu'il destinait à attaquer le duc de Savoie, avec lequel il s'accommoda à la nouvelle de l'invasion des Anglais. Le dauphin, qui n'était pas éloigné, lui offrit ses services. Le roi lui fit dire : « J'ai bien achevé la conquête de la « Normandie sans vous, sans vous je re« couvrerai la Guienne. » En effet, ce fut l'ouvrage d'une bataille. Elle se donna sous les murs de Castillon. Le comte de Penthièvre l'assiégeait pour le roi, et venait d'être joint par Chabannes. Ils réunissaient dix mille hommes, et attendaient le comte de Clermont, qui conduisait le reste de l'armée. Talbot se presse de les combattre, pour prévenir la jonction. Les Français avaient extraordinairement fortifié leur camp : à cette vue, Talbot fut étonné; néanmoins il ne balança pas à attaquer les retranchements. Le combat fut un des plus sanglants qui se soient livrés dans toutes ces guerres : Talbot, aussi célèbre par ses vertus que par sa bravoure, y périt à l'âge de quatre-vingts ans. Son fils voyant le désordre des siens, le priait de se retirer. « Je meurs, « lui répondit le vieillard, en combat« tant pour la patrie; vivez pour la « servir. » Il tomba auprès de son père sur le champ d'honneur. L'armée se dispersa; ce qui en restait gagna plusieurs ports et se rembarqua précipitamment. Ce fut ensuite à ceux qui s'étaient soumis trop promptement aux Anglais à chercher leur salut comme ils le purent. Plusieurs seigneurs s'enfuirent en Angleterre. On leur laissa des issues libres, pour en être débarrassé sans violence, mais on confisqua leurs biens. Le roi ferma les yeux sur la collusion de quelques seigneurs de sa cour, et parut ignorer leurs manœuvres. Quant au peuple, il fut puni, comme à l'ordinaire, par la bourse. La province perdit les beaux priviléges qu'elle avait obtenus, et la capitale, condamnée à une forte amende, se vit contenue par les forts du Ha et du château Trompette, dont elle paya les frais. Charles, dans la suite, rendit à Bordeaux ses priviléges, et la province, reconnaissante, s'attacha sincèrement à la France : les Anglais perdirent tout espoir d'y rentrer, et de tant de conquêtes sur le continent, il ne leur resta que Calais et son territoire.

On a vu que le roi n'avait eu garde d'accepter le secours de son fils, conservant comme il faisait toujours, au fond du cœur, le ressentiment de son mariage. Il avait eu dessein de faire sentir son mécontentement au duc de Savoie; mais ce prince l'apaisa à force d'excuses. Charles lui accorda même, pour son fils aîné, la main d'Yolande, sa fille, avec une riche dot. Cet accommodement avait été ménagé par le cardinal d'Estouteville, qui a été un des hommes les plus estimables de son siècle. Malgré les préjugés que la pourpre lui inspirait pour les opinions ultramontaines, il n'en souffrit

pas moins que les *libertés de l'église gallicane* fussent confirmées dans une nouvelle assemblée du clergé de France qu'il avait présidée à Bourges l'année précédente. Comme légat du pape, il soumit à l'examen et à une révision les priviléges de l'université de Paris, qui, à force de s'accroître, étaient devenus excessifs. La discipline s'était aussi relâchée, tant chez les maîtres que chez les écoliers. D'Estouteville publia des règlements pour tous les grades, et créa des *censeurs* chargés de les faire exécuter. Le roi adjoignit au cardinal, dans cette opération, des commissaires tirés du parlement et du conseil. « L'univer-« sité, dit Villaret, n'avait été jusqu'a-« lors soumise, en fait de discipline, « qu'aux souverains pontifes. Charles VII « est le premier de nos monarques qui « ait employé la puissance séculière à « prescrire au corps académique des rè-« gles de mœurs et de conduite. » Sans doute il veut dire des *règles* permanentes; car nous avons souvent vu que plusieurs monarques ont donné des *règlements* qu'apparemment cet écrivain regarde comme simplement *provisoires*, eu égard à ces derniers.

Il ne tint pas non plus au monarque qu'outre le parlement de Toulouse, qu'il avait créé pour l'utilité des provinces méridionales, il n'en établît encore un à Poitiers. Celui de Paris en trembla; parce que par là son ressort et par conséquent sa considération auraient été resserrés. Il inspira ses craintes aux bourgeois, dont les gains provenant de l'affluence des plaideurs auraient été diminués. Tous se réunirent; ils firent aussi parler le clergé. Le roi céda à des remontrances qui certainement n'étaient pas sans réplique, et le parlement qui devait être créé à Poitiers n'eut pas lieu.

C'est ici le lieu d'accorder quelques lignes de condoléances à la chute d'un empire qui avait perpétué jusqu'alors, sinon la puissance, au moins le souvenir de la grandeur romaine. En 1453, précisément à l'époque où la France commençait à respirer, libre enfin du joug des Anglais, et où ceux-ci s'engageaient dans les premières hostilités de la fameuse guerre des *deux roses*, pour les prétentions opposées des Yorks et des Lancastres au trône d'Édouard, Constantinople, la rivale de Rome, et la rivale favorisée sous les derniers empereurs, dont elle était la résidence depuis le grand Constantin, qui l'avait bâtie, vit la gloire de ses murs et la puissance de ses empereurs passer sous la domination du croissant. Les Turcs, sous les armes desquels elle succomba, avaient, comme Tartares, une origine commune avec les tribus errantes de ces Huns, Avares, Mogols et autres barbares d'Asie, qui, sous Attila, dévastant l'empire romain, préparèrent et avancèrent la chute de l'empire d'Occident. Situés originairement au centre de l'Asie, dans une chaîne du mont Imaüs, ils y étaient, dit-on, esclaves d'une autre tribu tartare. Au sixième siècle, ils aspirent à l'indépendance, se la procurent; puis, saisis de l'esprit de conquête, ils franchissent leurs limites, et s'étendent si rapidement, que dès le neuvième siècle on en voit une partie fondre sur l'Europe, sous le nom de Hongrois, et une autre envahir la Perse, occupée depuis deux cents ans par les califes sarrasins. Les chefs turcs, sous le nom de *sultans*, se déclarent lieutenants des califes, et bientôt les renversent, ainsi qu'en France les maires du palais avaient renversé les rois. L'histoire alors nous présente avec confusion les différentes monarchies qu'ils fondèrent et les dynasties qui les occupèrent : entre celles-ci on distingue les *Sassanides*, les *Gasnevides*, les *Seljoucides*, et enfin les *Ottomans*, les plus célèbres de tous par l'étendue de leur puissance et par leur durée.

En 1300, Othman ou Ottoman, leur chef, simple émir du sultan d'Iconium, réunissant des compagnons épars, que la terreur des armes des Mogols avait retenus longtemps cachés dans les montagnes, en forme, pour ainsi dire, une nation nouvelle, à laquelle il donne son nom, et s'établit à Burse en Natolie. Or-

chan, son fils, épousa Théodora, fille de l'usurpateur Jean Cantacuzène, étendit les conquêtes de son père, prit Nicée, s'empara de Gallipoli, et mit ainsi un pied en Europe. En 1360, Amurat succéda à son père, à l'époque même où Tamerlan, simple émir, succédait au sien dans un petit district de l'empire des Mogols, d'où partant et s'étendant toujours pendant quarante-cinq ans, on le vit renouveler le spectacle de l'immense empire de Gengis-kan, et devenir bien funeste au fils d'Amurat. Celui-ci établit en Europe même le siége de sa domination, dont Andrinople devint la capitale. Ce fut lui qui institua la redoutable milice des janissaires, étrangers qui, élevés dès la plus tendre enfance dans les exercices de la guerre et sous les yeux du prince, ne connaissent ni parents ni patrie, et n'ont d'autre soutien que le sultan, et par suite d'autre ambition que sa gloire. Bajazet lui succéda, et longtemps illustre par ses victoires, il réunit à son empire les provinces de Thessalie, de Macédoine et de Bulgarie, et alla mettre le siége devant Constantinople. Une croisade dirigée contre lui par notre malheureux Charles VI, et par Richard II, encore plus malheureux que lui, mit le comble à sa gloire, par la funeste bataille de Nicopolis en Bulgarie, qui fut le tombeau de l'élite de la noblesse chrétienne, commandée par le fameux Jean, comte de Nevers, si connu depuis sous le nom de Jean Sans-peur. Mais Bajazet devait voir bientôt le terme de ses succès à la bataille d'Ancyre en Phrygie, où Tamerlan, appelé du fond de l'Asie par l'empereur de Constantinople, couvrit la terre de cinquante mille Turcs, et fit le sultan lui-même prisonnier. Ses états, devenus la proie du vainqueur, furent mal défendus par ses fils, divisés et meurtriers les uns des autres. Mahomet, resté seul, parvint, après la mort de Tamerlan, à réparer les désastres de sa famille, et son fils Amurat II reprenant les projets de son aïeul, en eut les succès. Il enleva Thessalonique aux Vénitiens, et assiégea Constantinople, dont il se borna à rendre l'empereur tributaire. Moins heureux en Hongrie, il y fut deux fois battu par le fameux Jean Corvin Huniade; mais, en 1444, les chrétiens ayant rompu une trêve solennellement jurée, il les écrasa à la journée de Varna, où périt l'infracteur Ladislas, roi de Pologne, fils de Jagellon. Un seul homme avec Huniade put résister à Amurat : ce fut le fameux George Castriot, dit Scanderbeg, petit prince d'Albanie, qui, avec quelque mille hommes de troupes et un état de vingt lieues, tint vingt ans en échec toutes les forces du père et du fils.

Tels furent les ancêtres et les prédécesseurs de Mahomet II, qui, né de tant de héros, les effaça tous. Ce fut lui qui détruisit deux empires, envahit douze royaumes, conquit vingt îles de l'Archipel, assiégea deux cents villes, ravagea l'Italie, fit craindre pour Rome, et ne trouva de résistance que dans la valeur des chevaliers de Rhodes. Le cours de tant d'exploits commença par la prise de Constantinople, où régnait alors Constantin XII Paléologue, dit *Dragasès*, dont la domination était presque réduite à l'enceinte de la ville. En vain, pour retarder la chute qu'il pressentait, Jean II Paléologue, son frère et son prédécesseur, avait cimenté lui même la réunion des deux églises au concile de Florence; ses sujets prévenus lui en surent mauvais gré, et l'Occident lui manqua. Dans cet effrayant abandon, assailli au dehors par des forces immenses, et en proie au dedans à la lâcheté, à l'indifférence et même à la trahison, réduit en quelque sorte à lui-même contre tant d'ennemis, Constantin ne manqua pas à sa gloire, et digne du titre et du nom qu'il portait, quand il ne fut plus capable de défendre les murs de sa capitale, il s'ensevelit glorieusement sous ses ruines.

Les belles-lettres, dont le sanctuaire était encore dans cette malheureuse ville, effrayées de la grossière barbarie des vainqueurs, allèrent chercher en Italie un asile moins exposé aux orages. Les esprits y étaient disposés à les accueillir : depuis

un siècle, ils étaient préparés par les premiers fugitifs grecs qui s'étaient soustraits aux fléaux que les victoires de Bajazet avaient fait fondre sur leur patrie. Bientôt une émulation générale s'empara de tous les savants, et l'Italie dès lors vit des prodiges éclore dans son sein. Si la France n'en compta point de pareils sous le rapport du moins des belles-lettres, elle en éprouva toujours une heureuse influence sous un autre rapport plus immédiatement utile à la société, sous celui de la législation.

[1453-54] Il y aurait de l'injustice à ne pas remarquer que Charles VII profita toujours des temps de calme et de repos, ne fût-ce que des intervalles de peu de durée, pour établir l'ordre et la police dans le royaume. Il fut enjoint à la chambre des comptes, aux trésoriers de France, aux généraux des aides, de veiller plus que jamais sur les malversations des comptables. Le roi fit dresser un édit « pour l'abréviation des procédures. » On lui doit le bienfait d'avoir commencé la rédaction des coutumes; quelques-unes étaient déjà compilées, d'autres n'étaient connues que par des traditions orales. Il ordonna « que tous les coutumiers et « praticiens du royaume rédigeassent « par écrit les usages, styles et coutu- « mes de chaque province; » défendit à tous les avocats d'employer à l'avenir dans leurs moyens et même de proposer « autres coutumes, usages et styles que « ceux accordés ou décrétés; » et enjoignit aux juges « de corriger et punir ceux « qui feraient le contraire. » La différence, souvent l'opposition de ces coutumes entretenait un germe de division dans le même peuple; mais c'était un mal nécessaire, jusqu'à ce que la nation entière pût se réunir sous la même loi.

Dire que Charles VII fit tous ses efforts pour repousser la chicane et les autres abus provenant de la mauvaise foi et de la cupidité des suppôts subalternes de la justice, c'est avouer qu'il prit, ainsi que ses prédécesseurs et ses successeurs, une peine inutile, mais louable dans son intention. Il ordonna qu'il serait pourvu par élection aux charges de judicature. Les avocats, procureurs du roi et conseillers du siége, devaient présenter au roi trois sujets, entre lesquels il choisirait. Il parut aussi des règlements sur le mode d'information, la communication des pièces, la réserve sévère imposée aux juges au sujet des présents et de tous *dons corrompables*. Enfin Charles posa à sa propre autorité des bornes dont il confia la sauvegarde à la probité et à la fermeté des magistrats. « Nos juges, dit-il, n'obéi- « ront à nos lettres, sinon qu'elles soient « civiles et raisonnables; voulons que « les parties les puissent débattre, et que « les juges les entendent; et s'ils trou- « vent lesdites lettres inciviles et subrep- « tices, que par leurs sentences ils les « déclarent telles qu'ils les trouveront « en bonne justice : et si lesdits juges « reconnoissent que par dol, fraude et « malice des parties, lesdites lettres aient « été impétrées dans la vue d'éloigner le « jugement de la cause, qu'ils punissent « et corrigent les impétrants, selon qu'ils « verront au cas appartenir. »

[1454-55] Le règne de Charles VII présente des actes de justice sévère : nouveauté étonnante et effrayante pour les grands seigneurs, que les guerres civiles et l'impuissance des monarques avaient accoutumés à l'impunité. Usant de cette licence, un bâtard de Bourbon s'était permis des cruautés, pillages, incendies, sacriléges et autres crimes les plus horribles. Il fut cité en justice, et comparut hardiment, persuadé que les sollicitations de sa famille, dont il était protégé, quoique illégitime, le sauveraient; mais il fut condamné à la mort, lié dans un sac, et jeté dans la rivière. Le seigneur de Lesparre, un des principaux auteurs de la révolte de la Guienne, amnistié pour cette faute, puis coupable de nouvelles intrigues, expia sa récidive sur l'échafaud, et eut la tête tranchée, quoiqu'il fût un des plus grands seigneurs du pays, titre ordinaire d'impunité. Enfin le comte d'Armagnac, fils du connétable de ce nom massacré à Paris par la faction bourguignonne, descendant des rois d'Espagne

et des anciens ducs d'Aquitaine, qui tiraient eux-mêmes leur origine des rois de la première race, crut, à la faveur du haut rang qu'il tenait dans la province, pouvoir échapper à la punition des crimes de bigamie et d'inceste dont il fut accusé par le procureur du roi. Il avait séduit sa propre sœur, et l'avait épousée du vivant de sa femme. Armagnac comparut devant le parlement, où il était cité; mais voyant que son procès se suivait avec une activité effrayante, il crut prudent de sauver sa personne aux dépens de ses biens, et s'enfuit du royaume. L'Armagnac, le Rouergue et le Val-Dorat, qui lui appartenaient, furent confisqués.

On est fâché que, pour le complément de l'histoire, il faille mettre à côté de ces actes de justice des jugements dictés par le fanatisme et l'erreur. Il fut érigé à Arras, pour la recherche des sorciers, un tribunal nommé *chambre ardente,* parce qu'il pouvait condamner ses justiciables au feu. Cependant la barbarie de la peine était quelquefois commuée. On parle d'un docteur en théologie qui s'était donné au diable. Les juges crédules l'interrogèrent sur les moyens dont les magiciens se servaient pour s'aboucher avec l'esprit immonde. « Rien de si aisé, repartit le docteur : il ne s'agit que de chevaucher un balai; il vous rend dans le « lieu où se trouve le démon, déguisé en « mouton. » Le reste de ses dépositions était un tissu d'abominations insensées. Le docteur, en vertu de son privilége de clerc, qui l'exemptait du feu, en fut quitte pour être « échafaudé, mitré, prêché « publiquement, puis enferré et mené « dans la fosse, pour y finir ses jours au « pain et à l'eau. » Un argentier, un chambellan du roi, accusés « d'avoir « tracé certains caractères et images, par « art diabolique, pour l'enchanter, se « promettant de parvenir par là à le gouverner absolument, » ne furent condamnés qu'au bannissement. Ce dernier fait est une preuve que l'on croyait toujours au roi un penchant à se laisser gouverner.

[1456] Cette opinion était répandue avec affectation par le dauphin Louis, pour sa justification. Il n'était pas longtemps resté en bonne intelligence avec le duc de Savoie. Comme il s'arrogeait tous les droits royaux dans le Dauphiné, il exigea des hommages que son beau-père refusa. A cette occasion, le dauphin leva des troupes. Le roi crut avec assez de fondement que c'était pour lui résister, en cas qu'il lui ordonnât trop impérieusement de revenir à la cour. Ils en étaient alors ensemble aux explications. Le monarque demandait que son fils chassât d'auprès de lui de mauvais conseillers qui l'entretenaient dans la révolte contre ses volontés, et qu'il vînt reprendre la place que sa naissance lui assignait. Le dauphin répondait que, tant que son père n'éloignerait pas des seigneurs qu'il lui désigna comme ses ennemis personnels, il ne pouvait se rendre à ses désirs sans risquer sa liberté. Cette obstination piqua le roi. « Mes ennemis se fient à ma « parole, dit-il, et maintenant mon fils « ne s'y fie pas. » Il donna ordre à Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, d'entrer en Dauphiné, de poursuivre son fils, et de ne le pas ménager. Le prince reconnaissant que toute défense serait inutile, se sauva dans les états du duc de Bourgogne. Philippe le Bon reçut le fugitif avec tous les honneurs dus à son proche parent et à l'héritier présomptif de la couronne, et même avec un respect et une étiquette dont le prince le moins cérémonieux de son temps voulait en vain s'affranchir. Il lui donna un vaste château pour son séjour, et une pension de six mille livres par mois. En même temps il écrivit au père pour s'excuser d'avoir reçu son fils, et le prier de lui rendre ses bonnes grâces. Le roi, en marquant au duc, dans sa réponse, le mécontentement qu'il avait de la conduite de son fils, ne montra ni plaisir ni peine de ce qu'il s'était retiré auprès de son cousin. Peut-être au fond n'en était-il pas fâché, parce que, sur quelques propos échappés au dauphin, le roi avait eu sujet d'appréhender qu'il ne gagnât l'Angleterre. Cependant, comme on pouvait

craindre que le duc de Bourgogne, avec lequel s'élevaient des contestations sourdes sur des droits honorifiques et utiles, ne profitât d'un dépôt si dangereux, le roi jugea à propos de renforcer les garnisons des places voisines des états du duc. Cette précaution était d'autant plus sage, qu'alors éclata une conjuration dont était chef le duc d'Alençon, un des plus ardents instigateurs de la *praguerie*. Le roi le fit arrêter et garder sévèrement dans le château de Chantelle en Bourbonnais, jusqu'à ce qu'on pût lui faire son procès.

Mais si d'un côté Charles éprouvait des peines cuisantes de la part d'un fils et d'un proche parent, il gagnait, dans la personne du comte de Richemont, un allié dont la fidélité devait être regardée comme inébranlable. Par la mort des deux derniers ducs de Bretagne, ses neveux, qui ne laissèrent pas d'héritiers, Richemont, petit-fils du compétiteur de Charles de Blois, devint duc de Bretagne. Arrivé à cette dignité, on voulut lui persuader de remettre celle de connétable. « Non, dit-il ; elle m'a honoré « dans ma jeunesse, je veux l'honorer « à mon tour dans ma vieillesse. » Il en garda l'épée, et vécut désormais avec le roi ainsi qu'après quelques débats vivent entre eux deux honnêtes gens qui, sûrs de la bonne foi l'un de l'autre, se sont accoutumés à se pardonner leurs contrariétés.

[1457] Depuis qu'il portait la couronne, et même auparavant, Charles n'avait été avec les Anglais que sur la défensive. Ils étaient pour la France ce que sont pour les paisibles habitants des campagnes ces animaux féroces qui, tapis dans des repaires inaccessibles, y épient l'occasion du carnage, s'élancent, dispersent, déchirent, et chargés de proie, regagnent leurs forts, où jouissant en sûreté, ils méditent de nouveaux ravages. Le sire de Brézé fit voir que leur asile n'était pas à l'abri d'une invasion. Il partit de Honfleur, par un gros temps, avec quatre mille hommes. Après une navigation difficile, il aborda la côte de la province de Kent, prit d'assaut la ville de Sandwich, s'empara des vaisseaux qui étaient dans le port, mit à contribution le pays des environs, et se retira emportant un grand butin. Une plus forte armée, soutenue par des renforts successifs, aurait pu avoir des avantages plus étendus. Ce fut la dernière expédition militaire de Charles VII ; mais pour être débarrassé des soins guerriers, ce prince n'en fut pas plus tranquille.

[1458] Outre le chagrin que lui donnait son fils, ce ver rongeur qui le tourmentait cruellement, il eut la douleur de connaître, par le procès du duc d'Alençon, que des princes ses parents, des seigneurs dont il ne se serait jamais défié, avaient conspiré contre lui, et que le dauphin même n'était pas à l'abri du soupçon. On fut deux ans à rassembler les preuves et à régler la forme de la procédure, dont on prit le modèle dans le procès fait au comte d'Artois, sous Philippe de Valois. Charles VII convoqua les pairs à Montargis. Une maladie, qu'on crut épidémique, fit transférer le lit de justice de cette ville dans celle de Vendôme. Le coupable y fut amené de sa prison de Chantelle, et comparut sur une basse escabelle.

Comme le comte d'Artois, le duc d'Alençon pécha par vanité, parce qu'il croyait n'avoir pas été assez récompensé des services qu'il avait rendus; il pécha par jalousie du gouvernement, qu'il voyait à regret entre les mains du comte du Maine, dont le crédit et la faveur l'offusquaient. Quand le procès commença, le roi avait déjà entre les mains les principales pièces de conviction. La correspondance du coupable avec les Anglais lui avait été livrée par ceux mêmes que le duc chargeait de ses lettres pour les porter en Angleterre. On y vit qu'il était un des principaux auteurs de la révolte de la Guienne, qu'il pressait les Anglais d'en tenter l'invasion pendant que la soumission du peuple n'était pas encore bien affermie. Pour piquer leur amour-propre, il allait jusqu'à les traiter de lâches s'ils ne pro-

fitaient pas de l'occasion. Les complices qu'on arrêta avec lui donnèrent le détail des mesures qu'il avait prises pour aplanir aux Anglais les difficultés. Il devait leur livrer les places qu'il possédait en Normandie, avec toutes leurs munitions, lever des troupes pour eux, les guider dans leurs marches. Pour toute récompense de sa perfidie, il demandait un duché en Angleterre, et quelques terres dans le Maine, voisines des siennes. La modicité du prix mis à ses trahisons fait voir que le coupable était bien plus excité par la haine et le dépit que par l'ambition. On découvrit aussi qu'il était un des principaux auteurs des mauvais conseils que le dauphin suivait contre son père. En général, depuis le pardon accordé après la praguerie, il ne s'était jamais montré à la cour qu'en homme mécontent, en censeur morose, en ennemi enfin mal réconcilié.

Le duc d'Alençon avait beaucoup d'esprit, des qualités brillantes, surtout de l'éloquence. On en peut juger par le discours qu'il fit dans son premier interrogatoire. Nous en présenterons la péroraison extraite de Mézeray. Le roi n'y était pas présent. L'accusé l'apostrophe ainsi : « Et vous, en quelque endroit que « vous soyez, mon roi, mon souverain « juge, que ne voyez-vous l'état où m'ont « réduit les ennemis de votre bonté et de « mon innocence? Je réponds ici sur la « sellette, sans ceinture militaire et sans « épée. Ah! ce n'est pas en cet état que « j'ai tant de fois combattu pour votre « majesté; ce n'est pas en cet état que « j'ai traversé deux fois les bataillons en« nemis à la journée de Verneuil. Et vé« ritablement, quand je me vois ainsi « dépouillé de gloire, il me souvient de « la captivité que je souffris ensuite « pour le même sujet. Mais j'en sortis « glorieux et considéré de votre majesté. « Elle m'honora du commandement de « ses armées, bien que j'eusse à peine « l'âge de vingt ans. Il lui plut de pren« dre l'ordre de chevalerie de ma main « avant que de se faire sacrer, et j'aidai « à lui poser la couronne sur la tête. »

D'Alençon avait fait précéder cette apologie, toute de sentiment, par une légère discussion des preuves apportées contre lui. « Il y en a, disait-il, de deux « sortes, l'une de témoins, l'autre d'é« criture. Les témoins sont gens de « néant et valets. Ils n'ont pas l'effron« terie de paraître devant moi; mais « quand ils comparaîtraient, la foi de « tous ces gens-là est-elle préférable à la « mienne, et ma simple dénégation « n'aurait-elle pas plus de poids que tous « leurs serments? Quant aux lettres, « elles viennent des mêmes gens et ne « méritent pas plus de créance. Elles ne « sont pas de mon écriture, ni signées « de ma main, ni scellées de mon sceau. » Mais quand il vit que l'authenticité de ces lettres était bien constatée, il avoua tout. Ses avocats ne cherchèrent pas à le justifier. Ils se réduisirent à demander grâce en considération de ses services. Le roi voulut que toutes les formalités fussent observées avec la plus grande rigueur : la sentence définitive le condamna à la mort. Jusqu'à ce moment, sollicité de tous côtés, le monarque tint la cour en suspens. Enfin il accorda grâce de la vie, donna les biens à la femme du coupable, excepté le duché d'Alençon, qu'il réunit à la couronne, et fit transporter le duc dans le château de Loches, où il devait demeurer toute sa vie.

[1459] Le duc de Bourgogne ne vint point au lit de justice de Vendôme, soit qu'il dédaignât de prendre rang entre les autres vassaux *tenant pairie*, soit que cette affaire lui déplût. Mandé comme les autres, il se prépara une si forte escorte que le roi le dispensa du voyage. Il s'élevait des nuages entre eux. Le duc ne se croyait pas récompensé en crédit et en considération auprès du monarque, à proportion du service qu'il avait rendu en se séparant des Anglais. Charles, de son côté, s'indignait des hauteurs d'un vassal qui voulait marcher son égal. C'était toujours avec peine qu'il voyait son fils dans la cour de ce rival, persuadé que, sans cette protec-

tion, le prince aurait été forcé de revenir auprès de son père. Mais si Philippe le Bon tirait quelque honneur de son hospitalité, il faut avouer qu'il l'achetait quelquefois cher. Le duc de Charollais, son fils, qui a été depuis Charles le Téméraire, et le dauphin, étaient du même âge; tous deux turbulents et susceptibles, trop amis ou trop ennemis, ils donnaient au bon duc beaucoup de peine à les contenir. Louis fit venir à Bruxelles Charlotte de Savoie, son épouse. Son hôte lui assigna une pension de trente-six mille livres. Elle y accoucha d'un prince. Le dauphin en donna avis à son père, qui trouva mauvais qu'on ne l'eût pas informé de la grossesse. On dit qu'il eut intention de déclarer le nouveau-né illégitime, de déshériter le dauphin, déserteur du royaume, et de lui substituer son second fils, nommé Charles, et que cette intention connue de Louis fut la cause de la haine qu'il porta toujours à son frère.

[1460] A ces sollicitudes près, Charles VII n'avait qu'à se louer de l'état de repos où il se trouvait, comparé aux épreuves, aux fatigues guerrières, aux troubles d'esprit par lesquels il avait passé : plus d'inquiétude du côté de l'Angleterre, déchirée par une guerre civile qui précipita enfin du trône, l'année suivante, le faible Henri VI, ce roi couronné à Londres et à Paris, et qui y fit monter Édouard, duc d'York; nulle crainte de la part des grands du royaume, sinon affectionnés, du moins soumis. Les étrangers reconnaissaient son mérite. Christiern I, roi de Danemark, l'invoqua pour arbitre dans une querelle élevée entre lui et le roi d'Écosse. Gênes se mit sous sa protection. Son doge et son sénat lui prêtèrent serment de fidélité; mais le droit que cette république donna sur elle, celui de la maison d'Anjou sur la couronne de Naples, et celui encore de la maison d'Orléans sur le duché de Milan, ont rendu l'Italie le théâtre de guerres longues et sanglantes, très-ruineuses pour la France. Charles sentit le premier le danger de ces funestes droits; car à peine avait-il pris possession de la ville de Gênes, qu'elle chassa les Français envoyés sur sa demande.

Des motifs d'intérêt se joignirent à la malveillance que le roi et le duc de Bourgogne conservaient l'un contre l'autre. Le duché de Luxembourg était détenu par Philippe, qui l'avait acquis, en 1433, d'Élisabeth, fille unique du duc Jean, frère de l'empereur Sigismond. Le roi le réclama comme représentant Ladislas le Posthume, roi de Hongrie, et Anne d'Autriche, sa sœur, épouse de Guillaume de Saxe, margrave de Misnie, nés tous deux d'une autre Élisabeth, fille unique de l'empereur Sigismond, lesquels lui avaient cédé ou vendu leurs droits. Il prétendait, non sans fondement, que la première Élisabeth n'était qu'usufruitière de son héritage, et qu'elle n'avait pu en disposer par vente, au préjudice de sa famille. Ce fut une occasion de demandes, de répliques et d'explications pointilleuses. Les subalternes des deux cours, très-clairvoyants sur l'antipathie de leurs maîtres, secondaient leur secrète animosité, en leur suggérant des prétentions dont ils se faisaient auprès d'eux un mérite, et les aigrissaient par des rapports de faits faux ou adroitement déguisés. Charles VII, quoique bon, était très-susceptible, et tant de diverses fortunes l'avaient si peu familiarisé avec la perversité des hommes, qu'il en était toujours surpris.

Le duc de Bourgogne, dans la circonstance de leur altercation sur le Luxembourg, lui fit une espèce d'affront difficile à supporter. A l'occasion d'une fête qu'il donna pour la réception des chevaliers de la Toison d'or, il laissa comprendre dans la convocation le duc d'Alençon, renfermé à Loches; et comme on ne pouvait l'avoir, il admit un représentant du prisonnier, souffrit, s'il ne l'ordonna pas, qu'en pleine assemblée il fût déclaré *seigneur d'honneur et sans reproche*, flétri par un arrêt injuste. Ce trait frappait directement le roi. Il

marqua son mécontentement en renouvelant une étroite alliance avec les Liégeois, ennemis acharnés de la maison de Bourgogne. L'injure du duc lui fut d'autant plus sensible, qu'elle lui était faite sous les yeux de son fils, dont l'indifférence ne pouvait que lui être fort pénible. Il s'ouvrit alors une négociation assez animée pour faire revenir le prince; mais la même difficulté d'éloigner les conseillers et courtisans réciproquement suspects fut toujours un obstacle à la réconciliation. Le père la désirait d'autant plus ardemment, qu'on lui faisait entendre que les seigneurs étaient mécontents de l'absence de celui qui devait être leur roi, et que les peuples enfin murmuraient et tendaient à la révolte.

[1461] Ces discours se tenaient comme en secret; mais le roi en était instruit. Les soupçons et les inquiétudes s'amoncelaient autour de lui, pendant que, devenu valétudinaire, son tempérament, autrefois robuste, s'affaiblissait. Insensiblement miné par les fatigues de corps et d'esprit, on peut dire qu'à cinquante-huit ans Charles VII avait plus vécu qu'un homme ordinaire : aussi ce ne fut pas une maladie aiguë, mais une défaillance de la nature qui le fit descendre au tombeau. Il commença à s'en ressentir dans le château de Meun-sur-Yèvre, où il se plaisait et où il faisait son séjour ordinaire. Les médecins se trompèrent sur le genre de sa maladie : une saignée faite mal à propos à un malade déjà languissant augmenta sa faiblesse. Pendant qu'il était dans cet état de dépérissement, un homme en qui il avait confiance vint lui parler d'une conspiration qui se formait, disait-il, sous la direction du dauphin, dont le dessein était de l'empoisonner. On ajoute que la crainte de ce malheur détermina le moribond à ne prendre ni remèdes ni nourriture. Il persista sept jours dans cette obstination, et quand, vaincu par les sollicitations de ceux qui l'environnaient, il consentit à rompre son abstinence, il n'était plus temps; les conduits, ont dit quelques-uns, s'étaient rétrécis, et il mourut de faim. Cette opinion a prévalu. Mézeray et Daniel l'ont adoptée; mais Villaret la réfute, sur ce qu'il n'est pas rare que l'état de langueur ôte à un moribond l'appétence à toute espèce d'aliments. Il ne lui faut pour les repousser ni crainte ni obstination; et la nature, d'elle-même, se refuse à la fin à des essais plus fatigants qu'utiles.

Absorbé par le mal, Charles VII ne fit aucunes dispositions particulières. Il eut douze enfants de Marie d'Anjou, son épouse, huit princesses et quatre princes. De ceux-ci il ne lui resta que Louis XI et Charles, successivement duc de Berry, de Normandie et de Guienne. Il eut aussi trois filles d'Agnès Sorel. Marie d'Anjou, princesse d'un grand mérite, souffrait avec patience les infidélités de son mari, et même les hauteurs de quelques-unes de ses maîtresses, qui ne furent pas toutes aussi respectueuses qu'Agnès. Quand on faisait remarquer à la reine la conduite peu régulière de son époux, comme pour l'exciter à en montrer du ressentiment, elle répondait : « C'est mon seigneur; il « a tout pouvoir sur mes actions, et moi « aucun sur les siennes. » De Meun le corps du roi fut amené à Paris, déposé dans la cathédrale, et de là porté à Saint-Denis avec les honneurs accoutumés. Tannegui du Châtel, neveu de celui qui, lors de la surprise de Paris par les Bourguignons, mit le roi, alors dauphin, en sûreté dans la Bastille, fit les frais des funérailles. Ils ne lui furent rendus que dix ans après. Le comte de Dunois, après le dîner dans l'abbaye, dit à haute voix : « Nous avons perdu notre maître; que « chacun songe à se pourvoir. » Exclamation funeste, dit Villaret, qui ne servait qu'à renouveler les regrets du passé et à présenter des terreurs pour l'avenir.

Jugeons sévèrement Charles VII. Les grands événements de son règne, auxquels il est impossible qu'il n'ait pas eu une part principale, l'absoudront. Reprochons-lui d'avoir plusieurs années laissé les Dunois, les la Hire et autres guerriers de son âge, se couvrir de gloire pour sa

cause, pendant qu'éloigné des périls de la guerre, il languissait dans le repos et s'abandonnait aux plaisirs; de s'être livré sans réserve à ses ministres, que Mézeray appelle ses *gouverneurs;* d'avoir par ses préférences causé entre les courtisans avides de sa faveur des cabales qui ont retardé le succès de ses armes et prolongé les malheurs des peuples: mais louons-le d'avoir réparé dans l'âge mûr les fautes de la jeunesse. S'il continua d'avoir des ministres privilégiés, même des favoris, il ne s'en occupa pas moins lui-même, selon le témoignage d'un écrivain contemporain, des détails de l'administration. « Charles VII départissoit son « temps, pour entendre aux affaires de « son royaume, tellement qu'il n'y avoit « pas de confusion. » Les lundi, mardi et jeudi, travail avec le chancelier et le conseil sur le gouvernement du royaume et l'administration de la justice; le mercredi conseil de guerre, auquel le connétable, les maréchaux de France et les chefs militaires assistaient; les vendredi et samedi conseil de finance. « Quelque-« fois le roi prenoit une partie du jeudi « pour sa plaisance. » Est-ce là ce monarque dont le président Hénault, comme nous l'avons déjà remarqué, dit « qu'il « n'a été, en quelque sorte, que le témoin « des merveilles de son règne, et que la « fortune le servit en dépit de son indif-« férence? »

Charles VII a mérité dans l'histoire le titre de *Victorieux* et de *Restaurateur de la France.* Il la trouva envahie, et il la reconquit; en proie aux gens de guerre, et il les contint par la discipline; mal pourvue de magistrats, et il mit de l'ordre dans les tribunaux. La religion souffrait des abus introduits dans le clergé; le prince convoqua des assemblées majestueuses qui corrigèrent les mœurs; et par l'établissement de la pragmatique, il rappela les anciens canons, garants des *libertés de l'église gallicane.* Enfin, ce qui met le sceau à la gloire de son administration, c'est le régime des impôts, qui est la pierre de touche d'un bon gouvernement. Le premier de nos rois, il en établit sans le secours des états généraux, mais non sans le conseil des grands et l'assentiment des principaux du peuple, qui devait payer. Aussi les leva-t-il sans éprouver de contradictions, parce qu'on était persuadé de la nécessité de l'imposition et de la justice dans l'emploi. Charles VII était civil, affable, accueillant, majestueux dans la représentation. Il aimait la magnificence, goûtait singulièrement le repos et le plaisir. On doit lui savoir gré d'avoir été un grand roi, car vraisemblablement il aurait préféré d'être un particulier heureux.

LOUIS XI,

AGÉ DE 38 ANS.

Le dauphin était en négociation avec son père pour son retour : prêt à partir quand la santé du roi dépérissait; trouvant des obstacles quand elle reprenait de la vigueur. La mort de Charles VII fit cesser les délais; Louis XI se trouvait dans les états du duc de Bourgogne. Comme après ce qui s'était passé entre le père et le fils, on pouvait craindre des mouvements au commencement du règne de Louis, Philippe le Bon offrit d'aller le mettre en possession à la tête de cent mille hommes. La sauvegarde parut au nouveau roi plus redoutable que le danger. Il pria le duc de le dispenser de l'accepter. Celui-ci, qui n'avait pas de mauvais desseins, renvoya la plus grande partie de cette armée, et ne réserva que les seigneurs les plus distingués, avec lesquels il accompagna le monarque à Reims. Les princes du sang, les pairs, les principaux seigneurs, s'y rendirent aussi; de sorte que ce sacre, sans préparatifs, égala par sa pompe les plus magnifiques de ceux qui l'avaient précédé. Après le repas, le duc de Bourgogne se jeta aux pieds du roi, et le supplia, dans les termes les plus affectueux et les plus pressants, de pardonner à ceux qui avaient pu lui déplaire. Il le promit, n'exceptant de l'amnistie que sept personnes, qu'il ne nomma pas. A la faveur de cette restriction, il se réservait

le choix des victimes de sa vengeance; encore accompagna-t-il cette indulgence de tant de mauvaise grâce, que le duc, qui le connaissait d'ailleurs, ne put s'empêcher de dire : « Cet homme ne régnera « pas longtemps sans avoir un merveil- « leusement grand trouble. »

Du reste, il prodiguait au duc, jusqu'à l'affectation, les égards et les témoignages d'amitié. Le duc de Bourgogne y répondait par les expressions de la déférence la plus respectueuse. Il lui fit franchement hommage du duché de Bourgogne, et comprit dans son serment de fidélité, non-seulement les domaines relevant de la couronne, mais généralement toutes ses possessions. Pendant le sacre, il s'était chargé du cérémonial et donnait les ordres, uniquement par zèle, et quoique ce détail fût au-dessous de sa dignité de premier pair du royaume. Ce qu'il avait fait à Reims, il le fit à Paris. Il y précéda le roi, et en sortit à la tête de la milice, de la magistrature et de la bourgeoisie, pour le recevoir comme son premier sujet.

Louis XI avait trente-huit ans quand il monta sur le trône. « Pour se former « une idée de son règne, dit Villaret, il « ne faut que prendre le contre-pied du « règne précédent. » Il commença par déposer le chancelier et plusieurs magistrats de tous les tribunaux; il éloigna l'amiral, le grand chambellan, des maréchaux de France et les principaux régisseurs des finances. Entre les disgraciés, on doit remarquer Chabannes, comte de Dammartin; ce Chabannes qui l'avait accusé de conspiration contre son père, et avait soutenu sa déposition en présence du fils. Après s'être sauvé et caché de retraite en retraite, il s'ennuya du rôle de fugitif; et fort de son innocence, et du témoignage que tous ceux qui entouraient le roi ne pouvaient s'empêcher de rendre à sa probité, il vint se livrer, demandant à être jugé. Il fut condamné à mort comme criminel de lèse-majesté; « mais le roi, dit un historien, voulant « préférer miséricorde à justice, lui re- « mit la peine corporelle, sans exiger de « rétractation. » Son accusation n'avait donc pas été si mal fondée, puisqu'on n'osait la détruire. Exilé, par commutation de peine, dans l'île de Rhodes, on l'obligea à donner caution qu'il ne quitterait pas le lieu de son bannissement sans permission; mais Louis changea encore d'avis, et le fit enfermer à la Bastille Tous ses biens furent confisqués et distribués à plusieurs de ceux qui avaient été dépouillés sous le règne précédent. Au contraire, le roi réhabilita le comte d'Armagnac, tira le duc d'Alençon de prison, et les rétablit l'un et l'autre dans tous leurs biens, honneurs et dignités.

Les adieux entre Louis XI et Philippe le Bon, quand ce prince partit pour ses états, furent très-tendres : le roi accueillit aussi avec effusion Charles, comte de Charollais, quand celui-ci vint le visiter; il le reçut à Tours, où il était allé rendre ses devoirs à Marie d'Anjou, sa mère. Cette princesse avait su se conduire, pendant les dissensions de son mari et de son fils, de manière à conserver l'estime et l'amitié de l'un et de l'autre, modèle des épouses et des mères dans les temps difficiles. Le roi ne s'en tint pas à de simples démonstrations à l'égard du prince de Bourgogne; il lui fit des présents magnifiques, et lui accorda le gouvernement de Normandie, que Charles désirait. C'était trop de confiance dans le fils d'un vassal déjà trop redoutable par sa grande puissance; mais en même temps que le roi semblait s'abandonner sans réserve à la discrétion des princes de Bourgogne, par une précaution dont on verra plus d'un exemple, il signait secrètement la continuation d'un traité d'alliance fait par Charles VII avec les Liégeois, ennemis déclarés de cette maison.

Les changements des courtisans et des ministres ont été jugés avec assez de vraisemblance faits par le nouveau monarque en contradiction de la conduite de son père. L'abolition de la pragmatique confirme ce soupçon. On doit se rappeler que c'était malgré le pape Eugène IV qu'elle avait été établie en France. Ses successeurs en avaient toujours montré du mé-

contentement. Louis XI, étant dauphin, s'était montré, peut-être pour contrarier son père, assez ouvertement ennemi de cette loi, et avait fait espérer de donner à cet égard satisfaction à la cour de Rome, quand il monterait sur le trône. Pie II (*Æneas Sylvius Picolomini*) occupait alors le saint-siége. Il avait été secrétaire du concile de Bâle, et en avait défendu les décrets. Devenu pape, il changea de sentiment, et publia même, depuis sa négociation avec Louis XI, une bulle par laquelle il désavoua et rétracta ses anciennes opinions. « Croyez-moi plutôt, dit-il, « maintenant que je suis un vieillard, que « quand je parlais en jeune homme; faites « plus de cas d'un souverain pontife que « d'un particulier; récusez Æneas, et re- « cevez Pie II. » Il ne manqua pas de rappeler au nouveau roi les dispositions qu'il avait laissé apercevoir, et prit un moyen adroit pour réussir promptement et sans contradiction.

Connaissant le caractère de Louis, tranchant, absolu, se piquant de la gloire de faire tout par lui-même, le pontife supposa d'abord, afin d'éviter toute discussion, que l'abolition de la pragmatique était une résolution définitivement prise par le monarque, et dans la lettre qu'il lui écrivit à ce sujet, il disait : « En cela « vous vous montrez un grand roi, qui « ne se laisse pas gouverner, mais qui « gouverne lui-même. Vous ne voulez « pas mettre en délibération ce que vous « savez devoir être fait; c'est là véritable- « ment être roi et bon roi. » Le monarque ne résista pas à ces insidieuses insinuations, et à toutes les autres considérations que put suggérer à Joffredi, évêque d'Arras et légat du pape auprès du roi, la perspective du chapeau de cardinal, qui devait être le prix de ses succès. Louis XI écrivit au pape : « Selon que vous me « l'avez demandé, nous rejetons de toutes « les terres de notre obéissance cette « pragmatique, quoique la plupart des « hommes instruits s'efforcent de nous « détourner de ce dessein. » Cet aveu peint l'homme qui n'aimait pas à consulter, et s'accorde avec la remarque du maréchal de Brézé, qui voyant le roi monté sur un cheval très-faible, lui dit : « Ce cheval, sire, est plus fort qu'on ne « croit; car il porte le roi et son conseil. » Louis disait lui-même que tout son conseil était dans sa tête. On tient pourtant de ce prince présomptueux, et trop confiant dans ses lumières, cet axiome : « Lorsque orgueil chemine devant, honte « et dommage suivent de près. » Il en éprouva la vérité dans cette affaire même de la pragmatique. Fidèle à sa promesse envers Joffredi, le pape le décora du chapeau de cardinal dans la séance où il lui remit l'original de la pragmatique, et lui accorda encore l'évêché d'Alby. Néanmoins le négociateur fut mécontent, parce qu'on ne lui laissa pas cumuler l'archevêché de Besançon et l'abbaye de Cluny, la plus riche du royaume. Pie II fut moins loyal envers le roi.

Une des conditions secrètes de l'abolition de la pragmatique avait été que le pape rappellerait les troupes qu'il fournissait à Ferdinand, fils naturel d'Alphonse V, roi d'Aragon, et neveu de Pie II, par sa femme, pour le soutenir dans le royaume de Naples contre Jean, duc de Calabre, fils de René et cousin germain du roi, prétendant à cette couronne, non-seulement en vertu des droits de la seconde maison d'Anjou, mais encore du testament de Jeanne II ou Jeannette, sœur de Ladislas et fille de Charles de Duras. Cette princesse, la dernière de la première maison d'Anjou, se voyant sans enfants et pressée par les armes de Louis III d'Anjou, avait d'abord appelé à son aide et à sa succession Alphonse V, roi d'Aragon, déjà possesseur de la Sicile; mais au bout de deux ans, elle se brouilla avec lui, changea ses premières dispositions, et destina à sa succession ce même Louis III contre lequel elle avait recherché l'appui d'Alphonse. Vers la fin de sa vie, elle varia encore entre les deux compétiteurs, en sorte qu'il fallut commettre au sort des armes à prononcer sur la validité des droits qu'elle laissa à chacun d'eux. Mais ce ne fut plus Louis qui les disputa à Alphonse; il était mort un an

avant la reine, qui par ses dernières volontés avait appelé René le Bon à recueillir la donation dont elle avait voulu gratifier son aîné. A la mort de Jeanne, en 1435, René ne put aller prendre possession de Naples; il était alors prisonnier du duc de Bourgogne. Il avait perdu la liberté à la bataille de Bullegneville, pendant le cours de ses démêlés avec les Vaudemont, au sujet de la succession de la Lorraine. A son défaut, il fit passer en Italie sa femme et son fils; mais après quelques années, Alphonse s'empara de la capitale, ruina totalement le parti d'Anjou, s'affermit sur ce trône, et le transmit, lors de sa mort, à Ferdinand I, son fils naturel. Ce fut alors que Jean, duc de Calabre, fils de René, fut appelé par un parti napolitain. Bon général, il débuta par des victoires, et se vit ruiné ensuite par les mauvais conseils, par l'inconstance et par la trahison.

Lorsque Louis envoya sommer le pape de sa parole, en faveur du duc de Calabre, le pontife, qui, après avoir tout obtenu, avait assuré le monarque qu'il *commençait à l'aimer merveilleusement*, refusa la preuve de cette *admirable amitié*, et laissa ses troupes à Ferdinand. « Si vous « n'accordez pas au roi cette satisfaction, « dit à Pie II le chef de l'ambassade, j'ai « ordre de commander aux cardinaux « français de quitter Rome. — Que le duc « d'Anjou désarme, répondit le fier pon- « tife, et qu'il poursuive ses prétentions « par des voies juridiques. Si Ferdinand « refuse de se soumettre, alors nous « nous déclarerons contre lui. Au reste, « si les Français qui sont dans cette ville « veulent se retirer, les portes leur sont « ouvertes. » Il arriva de ce refus du pape que le roi ne se pressa pas de faire exécuter l'édit par lequel il avait supprimé la pragmatique, et que les tribunaux continuèrent à juger les affaires selon les anciennes lois, sans qu'il s'en mît en peine. Cette espèce d'indécision sur la pragmatique servit à Louis XI, pendant tout son regne, de balance entre lui et les papes; menaçant de la rétablir quand il était mécontent, et aggravant sa réprobation quand la cour de Rome le satisfaisait. Il alla jusqu'à défendre de faire passer de l'argent à Rome, et à enjoindre à son procureur général d'appeler au futur concile des entreprises vexatoires du saint-siége.

[1462] Édouard VI, duc d'York, venait d'enlever la couronne d'Angleterre aux Lancastres, en la personne de l'infortuné Henri VI, réfugié alors en Écosse. Marguerite d'Anjou, son épouse, passa en France pour solliciter des secours de Louis XI, son proche parent. Louis, quoiqu'il fût en correspondance avec Édouard, et qu'il eût même un ambassadeur à sa cour, ne s'y refusa pas; mais ses efforts furent médiocres : ils se bornèrent à deux mille hommes de troupes et à une somme de vingt mille écus, prêtée sous la condition de la lui rendre dans un an, ou de lui remettre Calais. Secours peu généreux et peu proportionné aux besoins du malheureux monarque, dont il ne retarda la captivité que de quelques mois. Mais l'intéressé Louis réservait ses fonds pour des opérations plus lucratives.

Don Juan, roi d'Aragon, frère puîné d'Alphonse V, et son successeur, avait épousé l'héritière de Navarre, Blanche, fille de Charles le Noble. A la mort de celle-ci, don Carlos, prince de Viane, son fils, réclama son héritage. Ce fut entre le père et le fils une source de dissensions et d'hostilités qui se prolongèrent vingt ans, et qui finirent par la mort de don Carlos, empoisonné, à ce qu'on croit, par son père. Il institua pour son héritière Blanche, sa sœur, qui avait été mariée à Henri IV, roi de Castille, et qui en avait été séparée pour cause d'impuissance. Depuis elle vivait retirée à la cour de son père. Elle avait toujours porté un tendre attachement au prince de Viane; et c'était déjà un crime aux yeux de don Juan : il s'accrut, en cette circonstance, du témoignage de réciprocité que don Carlos donna à sa sœur en mourant. Outré de cet acte de préférence, et accoutumé à mépriser les lois de la nature, don Juan, maître de sa fille, la déshérite,

et déclare son héritière en Navarre Léonore, comtesse de Foix, sœur cadette de Blanche. Cette disposition injuste révolte les Catalans ; ils sont ouvertement secondés par Henri, l'ancien époux de Blanche, qui avait des injures à venger contre don Juan, et sourdement favorisés par Louis XI. Mais acheté par le roi d'Aragon, celui-ci tarda peu à changer de parti ; et moyennant l'engagement du Roussillon et de la Cerdagne, jusqu'à restitution de ses avances, Louis procura à don Juan sept cents lances et trois cent cinquante mille écus. Le comte de Foix, gendre du roi d'Aragon, fut le médiateur du traité, et ne s'y oublia pas, en se faisant remettre la malheureuse Blanche, qui fut confinée au château d'Orthez, et qui y mourut empoisonnée deux ans après. L'infortunée avait transmis ses droits à son ancien époux, et la guerre entre la Castille et l'Aragon en devint plus animée. Don Juan, maltraité, gagna les ministres de Henri, qui le disposèrent à la paix, et lui persuadèrent de s'en remettre à l'arbitrage du roi de France. Louis XI adjugea la Navarre à don Juan, à la réserve néanmoins d'une forteresse qui en était la clef du côté de la Castille. Aucun des partis ne fut satisfait de cette sentence ; cependant la paix fut rétablie, excepté du côté de la Catalogne, dont les habitants persistèrent encore dix ans dans leur révolte. Ce fut peu après ce dernier traité qu'eut lieu sur la Bidassoa la fameuse entrevue de Louis XI et de Henri IV ; le monarque castillant et sa cour étalèrent la représentation la plus fastueuse. Louis XI, en opposition, afficha une mesquinerie indécente. « En général, ce prince, « dit Comines, ne tenoit compte de soi « vêtir, ne parer richement, et se met- « toit si mal, que pis ne pouvoit. » L'entrevue fut d'un quart d'heure, et les deux monarques se séparèrent en se méprisant mutuellement.

[1463] La bonne intelligence avec les princes de Bourgogne ne dura pas, et ne devait pas durer entre des vassaux à hautes prétentions et un monarque jaloux des droits de sa couronne, et disposé à profiter de l'ambiguïté des lois féodales pour soutenir et étendre sa prérogative. Pendant que Louis, dauphin, et le comte de Charollais, vivaient ensemble près de Philippe le Bon, ils n'avaient pas toujours été maîtres de réprimer les mouvements d'antipathie produits par la discordance de leur caractère, l'un franc et ouvert, l'autre profondément dissimulé. La prétendue confiance du roi, en gratifiant Charles du gouvernement de Normandie, n'avait fait qu'une courte illusion à celui-ci, parce que, peu de temps après, le monarque nomma son lieutenant dans cette province le duc de Bretagne, dont le pouvoir rendait nul celui du gouverneur : aussi résigna-t-il dédaigneusement sa dignité. D'autres attaques indirectes aigrirent si fort le prince bourguignon, qu'ayant manqué d'être empoisonné, il proclama le monarque auteur ou instigateur du crime, sur ce fondement qu'il donnait asile dans son royaume à deux seigneurs qui en étaient soupçonnés. Il est certain que Louis entretenait dans la cour de Bourgogne des liaisons qu'il avait formées pendant qu'il y résidait. Il payait des pensions à plusieurs courtisans, entre autres à Jean de Croy, tout-puissant sur l'esprit de Philippe le Bon. Il ménageait le père en contrariant le fils. Il se proposait de l'amener à une restitution juste, mais qui pouvait éprouver quelques difficultés, et il l'y disposa en lui abandonnant ses droits sur le Luxembourg.

Dans le traité de paix d'Arras dont nous avons parlé, Charles VII n'avait cédé les villes sur la Somme qu'à condition que lui ou ses successeurs pourraient les recouvrer en payant quatre cent mille écus d'or. Louis XI les ramassa « en « fouillant, dit un historien, dans toutes « les bonnes bourses de son royaume, » et les offrit au duc. L'article du traité était si clair, que celui-ci ne put refuser de l'exécuter, mais il pria le roi et obtint de lui la promesse de conserver les commandants et les garnisons de ces villes, et de ne rien innover dans le gouvernement

civil. Le comte de Charollais fut très-mécontent de la facilité de son père; le père lui-même ne put s'empêcher de reconnaître qu'il s'était trop promptement livré au désir du roi, lorsqu'il apprit qu'il avait mis d'autres gouverneurs et d'autres troupes, et composé le conseil intérieur de bourgeois qui lui étaient affidés, au lieu de ceux qui administraient auparavant.

Louis ayant déjà éprouvé la complaisance du duc, crut qu'il le déterminerait aisément à souffrir qu'on levât dans ses états une gabelle au profit du trésor royal, comme elle se payait dans le reste de la France; mais Philippe le Bon n'eut pas en cette occasion la condescendance qu'on espérait. Il envoya au roi le sire de Chimay, chargé de faire de fortes remontrances. Chimay fut longtemps sans pouvoir pénétrer jusqu'au monarque. A la fin, impatienté des délais qu'on lui opposait perpétuellement, il le surprend sortant de son cabinet, et lui représente vivement qu'un prince aussi puissant que son maître doit être traité avec plus de considération. « Eh! quel homme est-« ce donc que ce duc? répond le roi d'un « ton de mépris; est-il d'un autre métal « que les autres princes de mon royaume? « — Oui, sire, réplique Chimay; s'il « n'avait été de meilleur acier et plus « dur, il ne vous eût pas retiré et défen-« du cinq ans durant contre les menaces « d'un grand roi, la terreur de l'uni-« vers, tel qu'était monseigneur votre « père; ce qu'aucun prince de l'Europe « n'a osé entreprendre. » Le roi rougit, passa vite, et n'insista plus sur cette affaire. Dunois ayant témoigné à Chimay sa surprise de la hardiesse de sa réponse à un roi si absolu : « Si j'eusse été à cin-« quante lieues loin, répondit-il, et que « j'eusse pensé que le roi m'eût voulu « dire ce qu'il m'a dit de monseigneur « mon maître, je fusse retourné pour lui « dire ce que je lui ai répondu. »

Ces indices de malveillance, qui échappaient quelquefois au roi malgré la dissimulation qu'il s'était imposée, faisaient prendre des mesures contre les desseins qu'il avait ou qu'on lui supposait. Rien de si séduisant que la manière dont il reçut l'hommage du duc de Bretagne. C'était François II, jeune prince, alors plein de candeur et de bonne foi; le monarque lui permit, en prêtant son serment, toutes les protestations qu'il voulut, et le nomma de plus son lieutenant général dans l'Anjou, le Maine, la Touraine et la Normandie. Le gouvernement de cette dernière province, comme nous l'avons remarqué, avait été donné au comte de Charollais. Le conseil de François lui fit observer que l'autorité qui lui était accordée sur la Normandie était une grâce insidieuse et une pomme de discorde jetée entre les deux princes. Sur ces connaissances, le Breton y renonça comme le Bourguignon, et ils travaillèrent à se lier fermement, et à se servir d'appui mutuel dans le besoin. Le roi, au contraire, s'appliqua à les séparer. De peur qu'ils ne prissent, dans des conversations de confiance, des mesures contre lui, il faisait partir l'un quand l'autre arrivait près de lui. Ce qu'ils ne pouvaient de vive voix, ils le firent par des envoyés, mais pas assez secrètement pour que le roi n'en eût point connaissance. Aussitôt il paraît sur la frontière de Bretagne avec une forte armée, et fait sommer le prince de cesser de s'intituler *duc par la grâce de Dieu*, de frapper monnaie en son nom, de faire des levées extraordinaires sur ses sujets, d'exiger de ses vassaux que, dans leur hommage, ils s'obligent à le servir envers et contre tous; enfin il lui défend de s'arroger la régale, de recevoir serment de fidélité des prélats, et de demander aveu et dénombrement de leurs biens, attendu qu'ils relevaient nûment de la couronne de France.

C'était du moins une des vieilles prétentions des rois de France, fondée sur ce que la Bretagne relevant autrefois du duché de Normandie, ne devait point être considérée comme un fief immediat de la couronne et jouir des prérogatives de ceux-ci. Sur la légitimité de ces prétentions, il n'y avait pas encore de décision

non contestée, et l'état du royaume depuis l'accession des Valois en avait encore éloigné l'occasion. Depuis ce temps, en effet, la Bretagne s'était trouvée ou sous l'influence de l'Angleterre, ce qui empêchait les rois d'y exercer la plénitude de leurs droits, ou en état d'hostilité avec ce même pays, circonstance utile à la France et qui demandait des égards. Lorsque le connétable de Richemont parvint au duché, il refusa nettement l'hommage lige. *Tel que l'ont fait mes prédécesseurs, tel je le fais,* fut toute la formule qu'on put tirer de lui, et il garda même son épée. La reconnaissance qu'on lui devait, les espérances qu'on pouvait fonder sur lui, les circonstances enfin où l'on se trouvait, défendirent d'être plus exigeant. « C'est son fait, dit même Charles VII; « il sait bien ce qu'il a à faire, et on doit « s'en rapporter à lui. » Il en fut de même à l'avénement de Louis XI; mais la conduite de celui-ci devait changer avec les conjonctures.

[1464] Le duc ne s'attendait pas à cette brusque attaque. Il n'avait rien de préparé pour la repousser. Il est certain que le roi, s'il eût voulu, se serait emparé de la Bretagne; mais il ne crut pas pouvoir se refuser à la proposition que fit le duc d'assembler les états du duché, avant que de donner sa réponse à une demande qui enveloppait les priviléges les plus importants de la province. Ainsi les préparatifs hostiles aboutirent à un procès, pour lequel il fut établi une commission à Tours. Le duc fut sommé d'y envoyer des députés. Ils s'y rendirent armés de protestations qui suspendirent le jugement; et pendant qu'on plaidait, le Breton, persuadé qu'il ne serait jamais à couvert des entreprises de Louis qu'en lui suscitant des embarras et en le mettant sur la défensive, écrivit aux princes du sang et aux principaux seigneurs pour leur représenter que ce qui lui arrivait, vu le caractère entreprenant et les prétentions exagérées du monarque, pouvait leur arriver à eux-mêmes, et que le seul moyen de prévenir des attentats qui les menaçaient tous en particulier, était de s'unir pour résister à l'oppression. Ces lettres étaient portées par des messagers déguisés en religieux, chargés d'y ajouter les éclaircissements nécessaires. Toutes furent rendues à leur adresse, et trouvèrent les esprits très-disposés à recevoir les impressions qu'on voulait leur donner.

Le roi ignorait les ressorts, mais il se doutait de l'intrigue. Ses vues se tournaient principalement sur l'Angleterre, où il croyait que devait se former le complot, s'il y en avait quelqu'un de médité, parce que c'était de là, selon son opinion, que la faction pouvait tirer ses principales forces. Pendant qu'il flottait dans ces inquiétudes, il apprend que Romillé, vice-chancelier de Bretagne, qui avait déjà fait plusieurs voyages en Flandre, en Hollande, en Angleterre, venait de partir pour cette île. Il fait équiper un petit bâtiment monté de quarante hommes déterminés, commandés par le bâtard de Rubempré, homme d'expédition, qu'il charge d'enlever le vice-chancelier au retour, persuadé que dans ses papiers il trouvera le nœud de l'intrigue. Le bâtard, fatigué d'une croisière infructueuse, se fait mettre à terre à Gorkum, petite ville de Hollande, où il croyait que Romillé pourrait aborder, pour rendre compte de ses opérations au comte de Charollais. Ce prince s'était fixé dans cette petite ville, et y menait une vie licencieuse, loin de la vue de son père, avec lequel il s'était brouillé, parce que Philippe le Bon ne voulait pas éloigner des courtisans qui lui déplaisaient, et entre autres les de Croy. Rubempré est reconnu, et arrêté avec son équipage. Le comte publie qu'il n'a été envoyé que pour l'enlever lui-même en pleine paix, peut-être pour l'assassiner. Il dépêche un courrier à son père, afin de l'instruire de cet attentat. Le duc était alors à Hesdin, où il attendait le roi, qui devait venir conférer avec lui sur des objets qu'ils étaient convenus de traiter ensemble. Dans sa lettre, le fils faisait entendre à son père qu'il n'était pas lui-même en sûreté, parce que le roi venait à lui suivi de troupes nombreuses. Sur cet avis, Philippe le Bon s'alarme,

quitte le lieu du rendez-vous avec un empressement qui tenait de la fuite. La nouvelle du projet, vrai ou supposé, d'enlever le comte de Charollais, et de surprendre le duc de Bourgogne, ne tarda pas à devenir publique par les soins des émissaires du comte. Les prédicateurs en firent retentir les chaires. Les princes étrangers en furent informés par des manifestes. Le roi aurait désiré assoupir cette affaire. Il demandait seulement qu'on relâchât Rubempré, et qu'il n'en fût plus parlé. Il fit des démarches secrètes pour cela; elles furent inutiles. Alors il prit le parti de donner lui-même à cette aventure la publicité qu'il aurait voulu éviter, et de parler plus haut que ses adversaires.

Il manda à Rouen les députés des principales villes du royaume, fit prononcer devant eux un discours apologétique de sa conduite, et déclara qu'il était résolu de demander au duc de Bourgogne réparation de l'affront qu'on lui avait fait en répandant contre lui des soupçons outrageants. En effet, il envoya au duc de Bourgogne une députation composée du comte d'Eu, de l'archevêque de Narbonne et du chancelier Morvilliers. Philippe le Bon leur donna audience en présence de son fils. Le chancelier portait la parole. Il s'attacha d'abord à justifier les motifs du roi, qui, instruit des manœuvres du duc de Bretagne avec l'Angleterre, n'avait pas pu moins faire que de tâcher d'en surprendre les preuves, afin de poursuivre criminellement le coupable; que c'était là tout le but de l'entreprise de Rubempré; qu'en supposant une autre intention, le comte ferait croire qu'il avait lui-même quelque mauvais dessein, puisqu'il était si disposé à soupçonner les autres; qu'il était hautain, tranchait partout du souverain; qu'il en voulait personnellement au roi, parce qu'on lui avait retiré sa pension de trente-six mille livres pour le gouvernement de Normandie. L'orateur se plaignit aussi de la conduite du duc lui-même; il lui reprocha d'avoir manqué de parole au roi en ne l'attendant pas à Hesdin, et taxa cette retraite d'acte incivil et répréhensible. Il conclut par demander que le bâtard fût relâché, et qu'on abandonnât à la justice du roi les impudents calomniateurs qui l'avaient diffamé.

Morvilliers parlait d'un ton impérieux. A chacun de ses griefs, l'impétueux comte de Charollais témoignait la plus vive impatience de l'interrompre. Le chancelier le réprimait du geste et de la main. « Monseigneur de Charollais, lui « disait-il, je ne suis pas venu pour par- « ler à vous, mais à monseigneur votre « père. » Son père, en effet, lui imposa silence lui-même, et lui dit qu'il parlerait le lendemain, quand il serait plus calme. Quant à lui, il refusa de rendre les prétendus coupables; les uns parce qu'ils étaient clercs, les autres parce qu'ils étaient absents, ou parce qu'ils n'étaient pas justiciables du roi, Rubempré ayant été arrêté sur territoire non mouvant de la couronne. Il déclara se charger, au reste, de faire lui-même bonne justice à celui-ci, et promit de le relâcher s'il n'était pas coupable. Sur le reproche d'avoir manqué au roi, il dit avec chaleur : « Je veux que chacun « sache que je ne promis oncques chose « à homme ou prince qui vive, que je « n'aie tenue à mon pouvoir. Je ne fis « oncques faute, sinon aux dames, ajou- « ta-t-il en souriant; dites-le à monsei- « gneur le roi. » Cette plaisanterie, adressée directement au roi, était sans doute une allusion maligne à l'opinion qu'on avait de Louis sur l'article de la bonne foi. Le duc ne prit pas non plus la peine de justifier son fils sur les soupçons qu'il avait eus du roi. Il tourna encore la chose en plaisanterie. « Si mon fils est « doubteux (soupçonneux), dit-il, il « tient cela de sa mère, qui m'a plusieurs « fois soupçonné d'avoir aimé d'autres « femmes. » Du reste, à l'égard du manquement de parole, il récrimina fortement contre le roi. Le lendemain, le comte de Charollais, bien préparé, parla avec beaucoup de calme et de tranquillité, réfuta chaque grief sans aigreur et sans emportement, si bien que son

père en fut tout surpris, et dit en sortant : « Je ne croyais pas avoir un fils « si sage. » Mais lorsque les ambassadeurs se retirèrent de l'audience, le comte arrêta l'archevêque de Narbonne, et lui dit : « Recommandez-moi très-« humblement aux bonnes grâces du roi, « et dites-lui qu'il m'a bien fait laver la « tête par son chancelier, mais qu'a-« vant qu'il soit un an il s'en repen-« tira. »

[1465] Non content d'avoir donné à la cour des deux princes le spectacle de son ressentiment pour sa gloire offensée, le roi crut devoir aussi une apologie de sa conduite à ses sujets. Il convoqua à Tours les princes du sang, les principaux seigneurs, les députés des villes. Dans cette assemblée solennelle il fit prononcer par le chancelier un discours dans lequel il tâchait de justifier ce qu'il avait fait dans l'affaire de Rubempré, par la nécessité où il s'était trouvé de ne négliger aucun des moyens possibles pour découvrir les liaisons du duc de Bretagne avec l'Angleterre, les complots de ce prince, et de ceux qui conspiraient avec lui contre la tranquillité du royaume. L'orateur finit par faire l'assemblée juge des procédés du roi dans cette circonstance. Il n'y eut qu'une voix pour les approuver et lui promettre tous les secours dont il aurait besoin. Il se montra très-content des dispositions où il trouva l'assemblée, qu'il harangua aussi lui-même; mais le duc d'Orléans, ce prince que ses vertus, exercées pendant vingt-cinq ans de captivité en Angleterre, rendaient respectable, indépendamment de son âge (il était plus que septuagénaire), se crut autorisé à faire au monarque des prières en faveur du duc de Bretagne, dont il plaida la cause, et se permit de plus de mêler aux acclamations flatteuses de l'acquiescement général, quelques représentations légères sur divers abus du gouvernement. Louis, qui venait de faire pompeusement son propre éloge, ne put souffrir des remontrances qui tendaient à l'affaiblir. Il entra contre le duc dans une furieuse colère, l'accusa d'intentions criminelles dans les restrictions qu'il semblait mettre à l'approbation générale, et lui parla si durement, que le duc en mourut de chagrin deux jours après, et le quatrième de janvier. Il laissa un fils de deux ans que le roi avait tenu sur les fonts de baptême avec Marguerite d'Anjou, et qu'il avait déjà fiancé avec Jeanne de France, sa fille, qui n'avait qu'un an. C'est ce prince qui a régné depuis sous le nom de Louis XII.

Cette animosité si déclarée du roi fit sentir au duc de Bretagne qu'il n'avait plus rien à ménager, et le détermina à user de tous les moyens qui pouvaient indisposer contre le monarque, non-seulement les grands, mais les hommes de toutes les classes. Outre les lettres envoyées déjà à plusieurs seigneurs pour les engager à former une ligue, on en distribua d'autres, appropriées aux personnes de différents états et conditions. Elles attaquaient non-seulement les vices du gouvernement, mais le caractère même du prince. On lui reprochait d'être changeant, capricieux, plus hypocrite que dévot, de n'avoir de constance que pour faire le mal, d'esprit que pour l'intrigue, de se complaire dans le trouble et la dissension, et de susciter partout des querelles et des embarras, sans ménager même ceux qui l'avaient le plus obligé. Chacun trouvait dans ces lettres, autant qu'il avait été possible, les sujets de plainte qui lui étaient propres. On rappelait à l'un un bien envahi, à l'autre une charge perdue, à un troisième un rival favorisé à son préjudice, et les gens de la plus basse extraction préférés pour les emplois et les dignités. Ces manifestes remuaient les esprits. On se parla, on s'écrivit, on se communiqua ses plaintes et ses espérances; il y eut une émulation, un point d'honneur de pouvoir se dire d'un parti qui avait à sa tête la principale noblesse du royaume. Des associations se formèrent. Les femmes même y étaient admises. Les confédérés portaient, pour se reconnaître, une aiguillette de soie verte attachée à

leur ceinture. Ils tinrent à Paris leurs assemblées dans les églises, et jusque dans la cathédrale.

Le principal agent de la cabale était le duc de Bourbon, Jean le Bon, beau-frère du roi, mécontent de ce que ce prince ne lui avait pas donné l'épée de connétable, qui lui avait été promise. Les autres étaient le duc d'Alençon et le comte d'Armagnac, tous deux rendus à la liberté par Louis XI; Jean d'Anjou, duc de Calabre et de Lorraine; le comte du Maine, son oncle; le comte de Dunois; Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, cousin germain du comte d'Armagnac; le sire d'Albret, fils du connétable; et autres, auxquels on ne connaît d'autres causes de rébellion que l'ambition d'être admis au gouvernement, et l'amour de la nouveauté; beaucoup de seigneurs moins distingués, entraînés par les mêmes motifs; enfin le duc de Bretagne et le comte de Charollais. Le duc de Bourgogne, son père, hésita longtemps à entrer dans la confédération. Il laissait cependant lever des troupes par son fils, qui lui persuadait que ce n'était que pour se mettre sur une défensive respectable. Ce fut le duc de Bourbon qui, dans un voyage fait exprès à la cour du père, le détermina à souffrir que le comte mandât le ban et l'arrière-ban, rassemblât les communes, et fît enfin tous les préparatifs que le prince jugerait nécessaires pour cette guerre, qu'il approuva. Ainsi des frontières d'Allemagne et des extrémités de la Zélande, en revenant par la Bretagne au pied des Pyrénées, toutes les forces de la monarchie se rassemblaient pour envelopper le monarque, auquel on ne voit pour allié en ce temps que le duc de Milan, François Sforce, auquel il avait cédé Gênes l'année précédente, grand capitaine et politique habile, soldat de fortune d'ailleurs, qui, bâtard d'un simple paysan, et époux de la bâtarde du dernier des Visconti, s'était approprié leur héritage, moins en vertu de cette alliance, que par l'effet de ses talents.

Le duc de Bretagne envoya encore des ambassadeurs au roi, sous prétexte de vouloir enfin terminer par un bon accommodement les différends qu'ils avaient ensemble. Louis les reçut très-amicalement à Poitiers, où il était avec Charles de France, son frère, duc de Berry, âgé de dix-sept ans. Il prit quelques mesures provisoires avec eux, et partit pour un pèlerinage à Notre-Dame du Pont en Limousin, laissant à leur disposition le jeune prince. Ils l'enlevèrent de son propre aveu, et l'emmenèrent précipitamment en Bretagne. Ils n'attendaient pas de ce jeune homme une grande ressource pour le conseil, ni pour l'exécution; mais son nom, mis à la tête des manifestes, pouvait attirer au parti une considération qui n'était pas à négliger. Il parut en effet un écrit dans lequel on lui faisait dire « qu'il s'était « retiré de Poitiers parce qu'il avait « été averti de la grande calamité du « royaume, occasionnée par les ministres « de son frère, à l'appétit desquels la « justice était blessée, et qui forçaient la « cour de parlement et les autres tribu-« naux à juger à leur volonté. » Il se plaignait de la grande et excessive exaction des procureurs, de l'oppression que souffrait le clergé par l'abolition de la pragmatique, et des mariages faits d'autorité sans consulter les parents. Ce reproche tombait directement sur le roi, qui avait le défaut de se trop mêler des affaires de famille. « Par ces raisons, ajou-« tait-il, et pour mettre fin à une mul-« titude de désordres qui déshonoraient « le gouvernement, il invitait la noblesse « à prendre les armes, et à se joindre à « lui dans le dessein de chasser d'auprès « du roi ses conseillers pernicieux, pour « parvenir au soulagement du pauvre « peuple. » Ce motif, qui flatte toujours la multitude, fit appeler ce soulèvement *la guerre du bien public*.

L'effet que fit le manifeste dans le public instruisit le roi du nombre et de la qualité des rebelles, et lui fit prendre une vigoureuse résolution. De Poitiers, où il était revenu, il passa rapidement en Berry, le traversa, se rendit maître en passant de quelques villes dont la fidé-

lité chancelait, et se présenta dans le Bourbonnais, où le duc de Bourbon ne croyait pas qu'il pût sitôt pénétrer. Ce prince, que Louis attaquait le premier, comme le conseil et l'âme de la ligue, pris au dépourvu, demanda à traiter. Le roi, sollicité par la duchesse de Bourbon, sa sœur, se prêta à une négociation. Le duc obtint une trêve, tant pour lui que pour d'autres seigneurs qui venaient à son secours, et que le roi aurait pu exterminer en les attaquant les uns après les autres. Ils s'engagèrent en commun de travailler à inspirer aux autres chefs des dispositions pacifiques, afin de parvenir à une conciliation générale, et s'ils n'y réussissaient pas, de se déclarer contre leurs auxiliaires : promesse accordée à la nécessité, qui s'évanouit avec celle-ci, et qui laissa au roi le regret d'avoir encore donné à ses ennemis, comme il avait fait au duc de Bretagne, le temps de prendre mieux leurs mesures.

Peut-être néanmoins était-il prudent d'essayer encore ce moyen de dissoudre la ligue, avant que de laisser éclater des hostilités plus importantes, qui rendraient le mal irremédiable. C'était l'avis du duc de Milan, non-seulement politique habile, mais ami sûr, qui fit passer au roi, dans cette extrémité, tout ce qu'il put de bonnes troupes. Mais si, faute de connaître les raisons du monarque, on se permit de le blâmer de trop de confiance, il faut aussi le louer de son activité à prendre des mesures sages contre le danger qui le menaçait. Il paraît qu'il comptait peu sur la noblesse, accoutumée à se ranger sous les drapeaux des grands seigneurs, qui avaient presque tous arboré l'étendard de la rébellion. Il s'appliqua à s'assurer des villes, dont l'opinion, pour l'ordinaire, entraîne celle des campagnes circonvoisines; il y répandit, pour sa justification, des manifestes propres à les garantir de la séduction; pourvut par de bonnes garnisons à la défense des principales, surtout de la capitale. Les armes furent rendues aux bourgeois, le guet augmenté, les postes distribués, les chaînes tendues, toutes les portes murées, excepté trois les plus nécessaires. Le roi en donna le gouvernement au maréchal de Gamache, et y fit entrer des troupes et des vivres pour plusieurs mois. Il flatta, il caressa les habitants, et leur dit que la reine viendrait accoucher à Paris, *la ville du monde qu'il aimait le plus*.

C'était sous ses murs que le duc de Bretagne et le comte de Charollais s'étaient donné rendez-vous avec les autres princes ligués, qui, chacun de leur côté, marchaient sur Paris enseignes déployées, mais pas tous d'un pas égal. Le comte arriva le premier auprès de la capitale. Sa marche, depuis les états de son père, avait été un triomphe plutôt qu'une expédition militaire. Le peuple le recevait partout avec joie, parce qu'il se faisait précéder par une proclamation pour l'abolition des impôts. Il ne prenait que le titre de lieutenant du duc de Berry. Son cri de guerre était : « Franchise, « bien public, décharge du peuple. » Dans les villes par où il passait, il faisait brûler en sa présence les registres des receveurs, abolissait la gabelle, distribuait gratuitement le sel, et taxait les denrées et les marchandises selon le désir du peuple, qu'il flattait d'avance de l'avenir le plus heureux.

Mais ces promesses ne tentèrent pas les Parisiens; le roi leur avait fait dire qu'il accourait à leur secours. Ainsi, après quelques propositions qui ne furent pas écoutées, et quelques tentatives de surprise sans succès, le Bourguignon passa outre pour aller au-devant du duc de Bretagne. La marche de celui-ci était retardée par Jean de Bourbon, comte de Vendôme, qui n'avait pas voulu se joindre aux princes ligués. Il refusa au duc le passage par ses terres, et le força à un détour. Ce délai donna au roi le temps d'arriver avec l'armée qu'il avait menée contre le duc de Bourbon, composée d'excellentes troupes, très-aguerries, au nombre de trente mille hommes. Le comte de Charollais en avait à lui seul davantage. Aussi l'intention du roi n'était pas de le combattre, mais

de se jeter dans Paris bien fourni de vivres, et de tirer la guerre en longueur, pour lasser et diviser les confédérés. Le comte de Charollais, quoique plus fort, n'avait pas non plus dessein d'engager alors une action. Il ne tendait qu'à joindre les ducs de Bretagne et de Berry, pour revenir ensemble forcer Louis de combattre. Mais Pierre de Brézé, maréchal de Normandie, qui commandait l'avant-garde du roi, mit les deux armées aux mains malgré elles.

Il pressait le roi de livrer bataille. Louis n'osait la risquer, et avait expressément défendu à Brézé de rien hasarder; mais soit imprudence, soit excès de zèle, soit même trahison, comme quelques-uns l'ont cru, le maréchal approcha tellement le corps qu'il commandait de l'arrière-garde de l'ennemi, dans la plaine de Lonjumeau, que les uns s'avançant pour piller le bagage, les autres s'arrêtant pour le défendre, se mêlèrent par pelotons. Ce ne fut d'abord qu'une escarmouche entre de petites troupes. Bientôt les corps entiers s'ébranlèrent, et la bataille devint générale, mais sans ordre, sans commandement, et comme dans une véritable mêlée. Les chefs combattirent au hasard; aussi rien de si singulier et de si confus que cette bataille, dont les diverses relations sont toutes différentes. Elle a pris le nom de Mont-Lhéri, d'un château voisin du lieu où l'action se passa.

Le comte rompit l'aile droite du roi, et le roi l'aile gauche du comte. Tous deux se poursuivirent et coururent de grands risques. Le comte de Charollais s'étant laissé emporter trop loin après les fuyards, manqua deux fois, en revenant, d'être pris, et le bruit courut dans son armée qu'il l'était. Louis se comporta très-vaillamment dans le combat; mais épuisé de fatigue, il fut obligé de quitter le champ de bataille. On le porta dans le château de Mont-Lhéri, pour se rafraîchir quelques instants. Quand ses troupes ne le virent plus, elles le crurent prisonnier, et se débandèrent. Du nombre des fuyards fut le comte du Maine, qui commandait l'arrière-garde et qui l'entraîna tout entière. Les Bourguignons, persuadés de la captivité de leur chef, qui tardait à revenir, tournèrent aussi le dos. « Un homme d'état, dit Comines, s'en« fuit jusqu'à Lusignan sans reparoître; « du côté du comte, un homme de bien « s'enfuit à toute bride jusqu'au Quesnoi. « Ces deux n'avoient garde de se mordre « l'un l'autre. Dans la suite, tel perdit « ses offices et états pour avoir fui, « qui furent donnés à d'autres qui « avoient fui dix lieues plus loin. » Chacun en fuyant semait sa nouvelle. Il en arriva que des villes d'un parti, à l'apparition des troupes de l'autre parti qui se sauvaient, ouvrirent leurs portes, comme si elles étaient sommées par des soldats victorieux. L'incertitude de la mort du roi resta entre les ligués, même après que les Bourguignons se furent joints aux Bretons. On salua dans cette armée le duc de Berry comme roi. Le comte de Charollais se croyait de bonne foi victorieux, parce qu'il avait couché sur le champ de bataille. « Vraiment, « disait le roi, ce lui est gloire bien for« cée, et ne faut s'émerveiller s'il de« meure aux champs, attendu qu'il n'a « ni ville ni château pour soi loger. » Quant à lui, après quelques heures de repos, il se retira à Paris pour aider les habitants à soutenir le siége dont la réunion de toutes les forces confédérées le menaçait. De son côté, le comte de Charollais rejoignit le lendemain les ducs de Bretagne et de Berry à Étampes. A la vue de la multitude de blessés qu'on y avait transportés, le jeune frère du roi ne put s'empêcher de donner des marques de sa compassion. « Que j'aimerois « mieux, dit-il publiquement, que les « choses n'eussent jamais commencé, « que de voir déjà tant de maux venus « pour moi et pour ma querelle! » Sentiments dignes d'un éloge immortel, mais qui déplurent au comte de Charollais, autrement organisé que le duc. « Avez« vous ouï parler de cet homme, dit-il à « ses confidents, qui se trouve ébahi

« pour sept ou huit cents hommes qu'il « voit blessés, qui ne lui sont rien, ni « qu'il ne connoît? Si le cas lui tou- « choit, seroit homme pour appointer « bien légèrement et nous laisser dans « la fange. »

Le monarque employait pour gagner les Parisiens les manières populaires, qui manquent rarement leur but auprès de la multitude. Il visitait familièrement les principaux bourgeois, les invitait à sa table, s'intéressait comme ami à leurs affaires domestiques. Il abolit la plupart des impôts, rétablit les priviléges, appela au conseil d'état six bourgeois, six membres de l'université, six membres du parlement. Sûr de la capitale, il partit pour la Normandie, afin d'en retirer les troupes qu'il y avait mises pour garantir cette province de l'invasion du duc de Bretagne, qui n'était plus à craindre en cet endroit. Il en fortifia son armée, pendant que les ligués fortifiaient la leur d'Allemands, d'Italiens, de Gascons, de Suisses, qu'on vit pour la première fois paraître dans les armées françaises.

Tous ces avides mercenaires accouraient à Paris comme à une proie qui ne pouvait leur échapper. Les chefs tentèrent la ruse en l'absence du roi. Ils demandèrent, sous d'assez mauvais prétextes, qu'on y laissât passer leur armée, qui garderait la plus exacte discipline; ensuite seulement quelques corps de noblesse, gens honnêtes, incapables de nuire; enfin eux-mêmes avec leur seule maison. Il y eut à ce sujet des conférences qui alarmèrent le roi. Il revint promptement, et punit les trop complaisants négociateurs; quelques-uns même furent condamnés à mort comme coupables de trahison. Ceux qu'il épargna pour lors par des raisons politiques n'échappèrent pas par la suite à son ressentiment. « Car, dit Mézeray, les pardons de Louis « n'étaient la plupart que des arrêts de « mort; il n'omettait jamais de se ven- « ger, sinon lorsqu'il en appréhendait de « dangereuses conséquences. »

« Le siége de Paris, qui dura onze se- « maines, fut plutôt, continue cet histo- « rien, un théâtre de négociations que de « guerre; les seigneurs, simples gentils- « hommes, capitaines et autres, qui « avaient servi sous les mêmes drapeaux, « ne pouvaient se voir si près sans désirer « de s'entretenir. Les chefs leur en accor- « daient volontiers la permission, dans « le dessein chacun d'enlever des parti- « sans à son adversaire. Ainsi chaque jour « voyait éclore de petits traités qui sus- « pendaient les opérations militaires. »

Rien n'avançait du côté des assiégeants. En cela le roi satisfaisait son désir, qui était de tirer le siége en longueur, afin de faire consumer aux ennemis leur argent et les vivres, qu'ils avaient peine à renouveler dans la campagne, qui était toute ruinée. Il s'efforçait de faire goûter aux bourgeois cette manière de faire la guerre, comme la meilleure pour éloigner les Bourguignons. C'était en automne. « Voire (oui), répondit un procureur du « parlement; mais en attendant ils vendan- « gent nos vignes et mangent nos raisins. « — Il vaut mieux, répliqua le roi, qu'ils « vendangent vos vignes et mangent vos « raisins, que de venir dans Paris prendre « votre argent et vos tasses, que vous avez « mussés (cachés) dedans vos caves et cel- « liers, et jusque dans les entrailles de la « terre. » Cette repartie était un reproche indirect du peu de zèle qu'ils avaient montré, sous prétexte d'impuissance, à remplir un emprunt qu'il avait ouvert.

Ni les petits traités qui se faisaient avec les seigneurs particuliers, ni même ceux qui se négociaient par des commissaires que les chefs avaient nommés, n'avançaient point, par la nécessité où l'on était de revenir souvent sur le même objet, et de prendre sans cesse des ordres avant que de conclure. Ces lenteurs impatientaient. Quand les choses furent arrivées à un certain point de maturité, le roi se résolut d'abréger et d'aller traiter en personne. Il entrait dans son caractère d'aimer à mener lui-même les négociations, parce qu'il se croyait fort capable. Quelquefois il a payé cher sa présomption : elle lui réussit dans cette circonstance. Il fit la première démarche auprès du

comte de Charollais, et lui demanda un rendez-vous. Le comte campait près de Bercy, et l'armée royale sur la rive opposée. Le monarque entre dans un bateau, lui cinquième; il trouve Charollais qui l'attendait sur le bord de la rivière, avec le seul comte de Saint-Paul, son favori. *M'assurez-vous?* lui dit le roi en abordant. *Oui, comme frère,* lui dit le comte. Il met pied à terre; tous deux s'embrassent. Le roi entame la conversation assez adroitement par ces mots : « Mon frère, je connois que vous êtes « gentilhomme et de la maison de France. « — Pourquoi, monseigneur? — Parce « que vous m'avez mandé, par l'arche- « vêque de Narbonne, que vous me fe- « riez repentir, avant le bout de l'an, des « paroles que vous avoit dites ce fou de « Morvilliers? Vraiment vous m'avez « bien tenu promesse, encore bien plus « tôt que le bout de l'an. Avec telles « gens j'aime à besogner, » ajouta-t-il en riant.

La conférence dura deux heures. Ils en eurent encore plusieurs autres aussi hasardeuses. Dans l'une de celles-ci, entre autres, les soldats bourguignons remarquèrent eux-mêmes l'imprudence du roi. « Vraiment, si nous le voulions, se « disaient-ils, il est à nos commande- « ments. » Dans une circonstance à peu près pareille, le comte, entraîné par une suite de conversation, reconduisit le roi beaucoup trop loin, et se trouva avancé jusque dans les barrières de Paris. Il reconnut le danger, mais il ne montra point de crainte. Le roi, de son côté, soit qu'il ne s'aperçût pas de la distraction, ou qu'il ne voulût pas en profiter, le laissa aller, sans aucune apparence de tentation. Comme il était nuit quand il arriva à son camp, il trouva les seigneurs de son armée déjà fort alarmés, et il en essuya de sérieuses remontrances.

Sitôt que Louis XI avait entamé une négociation, on peut dire qu'il était sûr du succès; « car, dit l'historien Chalon, « il savait sur toutes choses s'accommo- « der au temps lorsqu'il était le plus « faible, faire des traités selon la volonté « de ses ennemis, leur céder ses droits « et ses prétentions, afin de les désunir; « mais quand une fois il avait rompu « leur ligue et leur union, il reprenait ce « qu'il avait cédé, et ne tenait rien de ce « qu'il avait promis. » C'est dans cette intention que furent conclus le traité de Saint-Maur avec les princes, et celui de Conflans avec le comte de Charollais. Par celui-ci le roi remit au comte, pour lui et pour son successeur, les villes sur la Somme, avec faculté de rachat au moyen de deux cent mille écus d'or, et sans restriction les comtés de Guines, de Boulogne, de Péronne et de Montdidier. Louis fit ces traités séparés, afin que l'inexécution de l'un n'entraînât pas celle de l'autre; encore eut-il soin de protester secrètement contre ce qu'il pourrait être forcé d'accorder contre le bien du royaume.

Mézeray présente les articles du traité de Saint-Maur dans une forme qui développe les motifs des concessions, tels que le caractère de Louis XI peut les faire présumer. Le point le plus difficile à régler fut l'apanage de Monsieur. Son frère lui avait donné le duché de Berry, les ducs de Bourgogne et de Bretagne demandaient qu'on le lui échangeât contre celui de Normandie, parce qu'il leur convenait que cette province, qui les avoisinait tous deux, fût entre les mains d'un jeune prince qu'ils tourneraient à leur volonté. Par cette même raison, il était très-important au roi de ne la pas confier à son frère. Il céda cependant sur cet article et sur plusieurs autres contestés; mais de manière à mettre de la division entre les confédérés en même temps qu'il les satisfaisait. « Monsieur eut donc le « duché de Normandie en apanage, avec « l'hommage des duchés de Bretagne et « d'Alençon. Cette addition tendait à met- « tre de la jalousie entre le nouveau posses- « seur et les princes, qui seraient fort mé- « contents de relever d'un duc, eux qui « consentaient à peine à relever de la cou- « ronne. Par le même motif de semer « toujours des germes de discorde, le roi « voulut que le comte d'Eu jouît du droit

« de pairie dans son comté. Ce droit l'af-
« franchissait de la dépendance du duc
« de Normandie, qui en avait toujours
« été suzerain. Il rendit au comte de Du-
« nois la terre de Parthenay et d'autres
« qu'il tira des mains du duc du Maine,
« afin de rendre ces derniers seigneurs en-
« nemis; et en enrichissant Dunois d'un
« côté, il lui ôta des possessions qu'il
« donna à Monsieur, persuadé que le re-
« gret de cette spoliation aigrirait Dunois
« contre le possesseur qui lui était subs-
« titué. Le roi accorda au duc de Bretagne
« le comté d'Étampes, afin de désobliger
« le duc de Nevers, dont le fils en portait
« le titre. Il stipula que le comté de Mont-
« fort, cédé à la maison de Penthièvre,
« ressortirait immédiatement du parle-
« ment de Paris, et jouirait de tous les
« droits et prééminences de régale, de
« souveraineté et de justice. Ainsi le roi
« se ménageait un moyen d'entretenir
« toujours des troubles en Bretagne par
« la rivalité des deux maisons. Quant au
« comte de Charollais, le roi lui céda avec
« profusion tout ce qu'il demandait pour
« lui et les siens; entre autres, au comte
« de Saint-Paul, son favori, l'épée de con-
« nétable de France, avec trente-six mille
« livres de pension. Ce beau présent était
« fait dans le dessein de rendre Saint-Paul
« suspect à son maître. Enfin le duc de
« Bourbon, le duc de Calabre, de la maison
« d'Anjou, le duc de Nemours, le comte
« d'Armagnac, Chabannes, et d'autres
« seigneurs, furent récompensés jusqu'à
« satiété en terres, domaines, droits,
« dignités, pensions. Ainsi s'opéra le *bien*
« *public*, que les ligués avaient inscrit
« avec faste sur leurs étendards. Seule-
« ment, pour ne point paraître avoir
« songé uniquement à leurs intérêts, les
« princes exigèrent une promesse du roi
« que, pour la réformation de l'état, il
« serait élu trente-six hommes notables
« des trois états, lesquels commence-
« raient à y travailler le mois suivant, et
« auraient achevé quarante jours après;
« et il assura foi et parole de roi d'avoir
« pour agréable, ferme et stable tout ce
« qui serait statué par cette assemblée. »
Après cet arrangement, ils se séparèrent bons amis, contents les uns des autres surtout le roi, « qui, en peu de temps, « ajoute Mézeray, les mit tous en état de « se défier les uns des autres, et ensuite « de se haïr. »

A cette occasion, le même historien fait un tableau qui ne laisse rien à désirer pour la connaissance de la conduite de Louis XI à l'égard des princes et seigneurs avec lesquels il avait ou pouvait avoir des intérêts à démêler. « Sa ruse, « dit-il, était admirable. Il trouvait le « moyen de gouverner leurs maîtresses, « leurs favoris, et tous ceux qui les ap- « prochaient. Il en étudiait les humeurs « et les désirs, afin de les engager. Il « caressait jusqu'aux moindres valets, « achetait leur fidélité, quoi qu'elle coû- « tât, et ne se rebutait pas pour avoir été « éconduit deux ou trois fois; mais il « persistait toujours à force de présents « et de caresses, tant qu'il eût gagné ceux « qu'il croyait lui être utiles. Selon qu'il « connaissait la force de leur esprit, il « attirait les uns auprès de sa personne, « et laissait les autres auprès de leurs « maîtres; à ceux-ci il donnait des con- « seils et des mémoires de ce qu'ils avaient « à faire, des bruits qu'il fallait semer en « public, des propos qu'ils devaient tenir « dans le cabinet; ce qu'ils avaient à ob- « server dans leur contenance, dans leurs « actions, dans leur entretien, dans celui « de leurs maîtres, suivant les diverses « occasions, les temps, les desseins. En- « fin il les instruisait si ponctuellement, « qu'ils ne pouvaient y manquer. »

Avec cet esprit d'intrigue, des mesures si bien combinées, de pareils coopérateurs, il ne se pouvait que Louis XI ne semât auprès et au loin des inquiétudes qui tenaient tout le monde en suspens et en alarmes. De là des traités perpétuels, des interprétations des anciens aussi équivoques que les articles qu'elles prétendaient éclaircir. En ce genre, les traités de Conflans et de Saint-Maur sont un chef-d'œuvre d'obscurité et de contradiction. On ne conçoit comment les ducs de Bourgogne et de Bretagne, puissants

comme ils étaient, purent y consentir, que quand on sait que les offres et les caresses du roi leur faisaient craindre à tout moment la défection des princes ligués, que les vivres commençaient à leur manquer, et que la famine entraînait la désertion des troupes. D'ailleurs les peuples ne prenaient qu'un médiocre intérêt à cette guerre, qu'on voulait leur persuader être entreprise pour eux. Leur froideur et leur indifférence rendaient les approvisionnements et les recrutements difficiles. De plus, le comte de Charollais était rappelé dans les états de son père par le besoin de repousser les Liégeois, qui, stimulés secrètement par le roi, y faisaient des ravages effroyables.

Louis reconduisit le comte de Charollais jusqu'à Villiers-le-Bel. Ces deux princes passèrent trois jours ensemble dans les fêtes et toutes les apparences d'une société amicale. Il semblait qu'ils ne pouvaient se quitter. Le roi alla jusqu'à offrir au comte, dans une effusion de tendresse, de l'accompagner contre les Liégeois, et de l'aider à les soumettre, en lui insinuant le désir qu'il avait de faire avec lui une alliance perpétuelle et inaltérable, dont le sceau serait l'abandon du duc de Bretagne et le renoncement à toute liaison avec les princes ligués. Le comte rejeta cette proposition insidieuse, en déclarant qu'il serait toujours prêt au contraire à laisser les Liégeois, pour voler au secours du duc de Bretagne, *son allié, son frère et son compagnon d'armes;* en sorte que le roi n'en remporta que la honte de s'être montré bien promptement disposé à rompre les engagements qu'il venait de jurer. Comme il avait pris d'autres mesures à l'égard de son frère, il le laissa partir pour la Normandie, sous la protection du duc de Bretagne, qui se chargea d'aller le mettre en possession de son nouvel apanage.

Le premier soin des chefs des confédérés, et particulièrement du comte de Charollais, fut de rétablir, dans les lieux dont la jouissance leur avait été abandonnée, les impôts qu'ils avaient solennellement abolis quand ils avaient voulu gagner le peuple. Le roi s'y prit plus adroitement, surtout à l'égard des Parisiens. Il se fit un devoir de paraître à toutes les fêtes qui se donnèrent dans la capitale en réjouissance de la paix. Il assista, avec toute sa cour, à un festin donné dans l'hôtel de ville; il affecta de louer l'attachement, le zèle, la fidélité des bourgeois. Aux priviléges qu'il avait déjà rétablis, il ajouta l'exemption du logement des gens de guerre, l'affranchissement du ban et arrière-ban; pour ceux qui possédaient des fiefs, le droit d'appeler aux tribunaux de Paris les causes dans lesquelles ils seraient *défendeurs*. A cela se joignait la promesse de plus grandes grâces, quand les circonstances le permettraient. Il tint plusieurs de leurs enfants sur les fonts de baptême, et se mit de leurs confréries.

Pendant ce temps il suivait de l'œil Charles de France, son frère, et François II de Bretagne, qui s'en allaient en Normandie assez embarrassés de leur personnage. Autour du nouveau duc de Normandie se pressaient une multitude de seigneurs et officiers bretons qui s'étaient attachés à ce prince sous l'espoir de récompenses, de sorte que les Normands n'y trouvaient pas de place. Ils en montraient de l'humeur aux premiers occupants. Le duc de Bretagne lui-même ne fut pas exempt de quelques désagréments, qui lui firent prendre le parti de ne pas s'exposer dans la ville de Rouen. Le nouveau duc s'y présenta avec un faible cortége de pure parade. Il fut reçu assez froidement. On soupçonne, non sans raison, de secrètes manœuvres de Louis. Sitôt qu'il voit son frère presque seul au milieu de sujets mal intentionnés, il paraît avec une armée sur les frontières de la Normandie, se fait ouvrir les villes, et met partout de bonnes garnisons. Au lieu d'avancer vers Rouen, où le jeune prince était dans une grande perplexité, il se detourne vers Caen, où le duc de Bretagne s'était arrêté en regagnant ses états, et lui demande une

conférence, à l'effet de le détourner du dessein de s'opposer à ses projets à l'égard de son frère. Il le flatte ou l'intimide si bien, qu'il obtient de lui une promesse, confirmée par serment, « de « lui être toujours bon, vrai et loyal pa- « rent, serviteur, ami et allié bienveil- « lant. » Quand il eut tiré du Breton cet amas de paroles, auxquelles il se promettait bien de pouvoir donner le sens et l'étendue qu'il voudrait, ne voyant plus de danger à laisser son frère se joindre au duc de Bretagne, et craignant surtout qu'il ne se retirât vers le comte de Charollais, qui avait déjà envoyé quelques faibles détachements à son secours, il lui accorda un sauf-conduit pour se retirer à Caen, auprès de son protecteur, et passer de là avec lui dans ses états.

Louis XI dirigea ensuite sa marche sur Rouen. Il y entra en monarque irrité. Quoique le plus grand nombre des habitants eussent fait un froid accueil à leur duc, plusieurs s'étaient montrés assez ouvertement ses partisans. Le roi les traita en rebelles. L'exécuteur de ses vengeances était Tristan l'Ermite, prévôt des maréchaux, qu'on appelait publiquement *le bourreau du roi*. Il le menait toujours à sa suite. On remarque que Louis se donnait quelquefois le plaisir d'assister aux exécutions. Voyant un jour fustiger un homme condamné au fouet, il criait : « Frappez, frappez « fort. Il l'a bien desservi (mérité). » On lui pardonnerait cette *gaieté*, comme dit un historien, s'il ne s'était plu aussi au féroce spectacle de voir couler le sang, et lier dans des sacs des malheureux qu'on précipitait dans la rivière. Il termina la conquête de la Normandie et le dépouillement de son frère par un pèlerinage au mont Saint-Michel.

Ainsi, en moins de six semaines, Monsieur se trouva investi et dépouillé de la Normandie, et privé du Berry. Le comte de Charollais, instruit de sa détresse et de l'embarras du duc de Bretagne, avait écrit à celui-ci de ne se pas presser de faire un accommodement avec le roi, qu'il ne lui fallait que quelques jours pour soumettre les Liégeois, et qu'il volerait aussitôt à son secours; mais Louis, plus actif, avait déjà consommé l'affaire quand le conseil arriva. L'opiniâtreté des Liégeois donna encore au roi le temps de s'assurer de tous les confédérés du *bien public*, avant que le comte pût les empêcher de se désunir.

[1466] Le monarque reprit, pour ainsi dire en sous-œuvre, le traité de Conflans avec chacun de ceux qui y étaient intéressés. Il chercha d'abord à s'attacher de plus en plus le comte de Saint-Paul, chef alors de la maison impériale de Luxembourg. Déjà connétable par le traité de Saint-Maur, il en fit encore son beau-frère, en lui faisant épouser Marguerite de Savoie, sœur de la reine. Il lia, s'il ne s'attacha pas les comtes d'Armagnac et de Foix, le duc de Nemours et le sire d'Albret, par des conditions qu'il sut leur faire trouver plus à leur convenance que celles de Conflans. Diverses considérations, telles que les sollicitations de la reine, des princesses et des grands qui lui étaient restés fidèles, l'engagèrent à recevoir en grâce, à approcher même de sa personne, des seigneurs réputés convertis, dont la sincérité et la bonne foi lui restaient suspectes; mais il se fit prêter de nouveaux serments de fidélité, non-seulement par les grands et les magistrats, mais encore par des villes entières. Ces serments se faisaient sur la foi du corps de Jésus-Christ, sur l'honneur, sur le baptême, sur la damnation de l'âme, sur le saint Évangile de Dieu, sur les reliques de la sainte Chapelle et autres. Il y avait de ces reliques qu'il croyait privilegiées. Par exemple, il se serait obligé par-devant tous les crucifix de l'univers, plutôt que de jurer sur la croix de Saint-Lô d'Angers, parce que « le danger de l'enfeindre, di- « sait-il lui-même, est si grand, comme « de mourir mauvaisement en dedans « l'an, et toujours est infailliblement « arrivé à ceux qui sont venus contre « les serments faits sur ladite vraie « croix. »

Contre la violation des serments réciproques faits à Vincennes, à la suite des traités de Conflans et de Saint-Maur, il croyait avoir une sauvegarde rassurante dans la protestation qu'il avait faite auparavant. Enfin il donna à sa conscience, s'il est vrai qu'il en écoutât la voix, le témoignage satisfaisant d'accomplir les promesses faites au peuple, en nommant vingt-quatre notables tant seigneurs que prélats, qui furent chargés de travailler ensemble à la réforme des abus. On les appela pour cela « réformateurs du bien « public, desquels la plus grande œuvre « fut de soi assembler; car de toute cette « assemblée ne vint aucun profit à la « chose publique. » Ils tinrent quelques séances à Paris. La peste les en chassa et finit leur travail. Ce fléau frappa de mort, pendant les mois d'août et de septembre, plus de quarante mille personnes dans cette ville. On n'oserait assurer si la maladie fut plus funeste à la capitale que le moyen pris par Louis XI pour réparer cette perte. Ce fut d'y ouvrir un asile à toutes sortes de personnes indistinctement, gens perdus de dettes, notés d'infamie, chargés de crimes, voleurs, assassins, sacriléges. Les criminels de lèse-majesté furent seuls exceptés de cette faveur générale.

Pendant le siége de Paris parut la Balue, phénomène de fortune. Il était fils d'un tailleur d'habits de Verdun, ou d'un meunier du Poitou. Un religieux le rencontra, lui trouva de l'esprit, lui donna les principes du latin. Il embrassa l'état ecclésiastique, fut reçu dans la maison de Juvénal des Ursins, patriarche d'Antioche et évêque de Poitiers. Ce prélat le nomma son exécuteur testamentaire. On dit que la Balue ne s'oublia pas dans la distribution des biens de la succession, dont il s'appliqua une bonne partie. Il s'attacha ensuite à Jean de Beauvais, évêque d'Angers, qui le combla de bienfaits, et en fut ensuite persécuté. La Balue s'introduisit auprès de Charles de Melun, lequel jouissait de la faveur du roi. Charles de Melun fit connaître son protégé au monarque, qui le goûta, le fit conseiller au parlement, puis évêque d'Évreux, et l'appela au conseil. Le continuateur de Villaret fait de lui ce portrait : « Il était avare, fourbe, « sans mœurs, vindicatif, ingrat, avec « un front d'airain. C'était un titre pour « mériter sa haine que d'avoir été son « bienfaiteur; capable des plus noires « perfidies sous le masque du zèle et du « dévouement, ne connaissant ni patrie, « ni religion, ni souverain; immolant « tout à son intérêt et à ses plaisirs, au-« dessus de la honte, des scrupules et « des remords. » Si ce portrait n'est pas outré, la Balue a été le plus abominable des hommes. « Il affectait, continue le « même auteur, tous les genres de mé-« rite; revêtu d'une cuirasse, il portait « l'encensoir. On le vit plusieurs fois, « pendant le siége de Paris, faire la revue « de la milice bourgeoise en rochet et en « camail, monter la garde à la tête des « hommes d'armes, au son des trompet-« tes et des instruments de musique. » Il était alors évêque d'Évreux. Chabannes, comte de Dammartin, le voyant un jour dans cet équipage, dit au roi : « Sire, « je supplie votre majesté de m'envoyer « à Évreux pour examiner les clercs et « conférer les ordres. — Pourquoi ? de-« manda le monarque. — C'est, reprit « Chabannes, afin de remplir les fonctions « d'évêque, tandis qu'il exerce ici les « miennes en faisant la revue de vos gen-« darmes. » Le roi sourit. « C'est, dit-il, « un bon diable d'évêque pour à cette « heure; je ne sais ce qu'il sera à l'ave-« nir. » Il l'apprit dans la suite à ses dépens.

Paul II sollicitait vivement l'exécution de l'édit qui avait supprimé la pragmatique : l'exercice continué de cette loi déplaisait fort à la cour de Rome, parce qu'elle lui ôtait la faculté de disposer des bénéfices de France, qui avaient été jusqu'alors pour les cardinaux et les autres prélats une riche mine d'où ils tiraient les moyens de soutenir leur faste et leur opulence. Pie II avait joué Louis au sujet des troupes qu'il devait retirer de Naples; ce qu'il ne fit pas quand il se

vit nanti de la révocation qu'il désirait. Aussi le roi, comme nous l'avons dit, ne s'était pas pressé de faire enregistrer au parlement son édit de suppression, et Pie II n'avait osé insister. Paul II reprit l'affaire; il promit à la Balue de le faire cardinal s'il réussissait à procurer l'enregistrement. Le prélat obtint du roi la permission d'y travailler, et s'adressa d'abord au Châtelet, qu'il intimida et amena à son but. Il prit ensuite le temps des vacances du parlement pour y présenter l'édit dont il était porteur; mais il éprouva une résistance à laquelle il ne s'attendait pas. Il lui fallut entendre les réclamations de toute la chambre des vacations, et les reproches mortifiants de Saint-Romain, procureur général, qui lui dit en face que par cette démarche il trahissait les intérêts de l'état et flétrissait l'honneur du roi. L'université fit aussi des remontrances. Comme le pape avait eu la maladresse d'envoyer le chapeau à la Balue, le nouveau cardinal se trouvant payé d'avance, ne fit pas de grandes instances; et le roi ne se montra pas mécontent du refus du parlement : au contraire, il l'en estima davantage, et récompensa Saint-Romain; mais il n'en conserva pas moins sa faveur à la Balue. On remarque qu'il assista, avec la reine et toute sa cour, aux noces du frère du cardinal, qui épousa la fille de Jean Bureau, autre homme de néant, que Louis avait amené de Flandre lorsqu'il vint à Reims prendre la couronne. Il fit alors plusieurs chevaliers de la haute noblesse, entre lesquels il introduisit ce Jean Bureau, ce qui déplut beaucoup; mais Louis XI se faisait un plaisir de ces mélanges, comme s'il eût prouvé par là que la volonté du monarque égalisait tout. Il aimait aussi à prendre pour ministres et favoris des hommes nouveaux, sans alliances et sans soutiens, parce qu'il les renvoyait sans risques, quand il venait à s'en lasser; de là des choix bizarres, des changements perpétuels dans la cour et dans le conseil, l'instabilité dans les affaires, et des intrigues sans cesse renaissantes, tant au dedans qu'au dehors.

[1467] Ce travail d'intrigues était une jouissance pour Louis XI; la retraite de son frère en Bretagne lui fournit l'occasion d'exercer son talent en ce genre. Il entretenait le prince entre la crainte et l'espérance, par des envoyés qui montraient le pardon à sa petite cour, et des récompenses à ceux qui lui persuaderaient de se remettre entre les mains de son frère, et au contraire une disgrâce irrévocable et des punitions, s'ils souffraient que leur maître se livrât sans réserve au duc de Bretagne et au comte de Charollais, ses protecteurs. On conçoit que les grandes négociations étaient mêlées de petites intrigues privées, d'insinuations cauteleuses, de démarches obliques, quelquefois d'hostilités. Le roi envoya des troupes contre la Bretagne. Les Bretons, par diversion, se jetèrent sur la Normandie. Il y eut des suspensions d'armes, des trêves partielles, des propositions de paix générale; le comte de Charollais fut invité d'y consentir.

Dans ces entrefaites mourut Philippe le Bon, duc de Bourgogne. C'était un prince voluptueux et dévot. Il bâtit de magnifiques églises, leur fit de grands dons, et eut quinze enfants naturels et un seul légitime. Malgré son goût pour le faste et les plaisirs, il laissa un trésor immense, une armée nombreuse et bien disciplinée, des états florissants et bien gouvernés. Sa bonté lui attacha les Flamands, qui néanmoins, fidèles à leur caractère, se soulevèrent deux fois sous son règne. Dans la première révolte, qui eut lieu à Bruges en 1437, il courut risque de la vie; la seconde, en 1450, vint des Gantois, à l'occasion de la gabelle. Il résulta de cette dernière une guerre véritable; et outre cinq ou six grands combats, il y eut deux grandes batailles : celle de Rupelmonde, en 1452, où périt l'aîné des bâtards de Philippe, et celle de Grave, l'année suivante, où les Gantois perdirent vingt mille hommes. Ce

n'est que par cette dernière que le duc put étouffer la rébellion. Au reste, il est loin d'avoir toujours mérité le surnom de Bon, qui s'est attaché à son nom, et le dernier acte de son gouvernement en est une lamentable preuve. La ville de Dinan, plusieurs fois révoltée contre lui, était assiégée par son fils; les habitants, fiers des promesses illusoires de Louis XI et des secours plus certains des Liégeois, joignirent à la rébellion l'insulte et la brutalité. Ils promenaient sur leurs remparts une représentation informe de Philippe, au milieu de la bourbe, et criaient aux Bourguignons, « Voilà le siége du crapaud votre duc. » Un envoyé des villes voisines qui leur fut député pour les éclairer sur leur danger, fut pendu par eux; et un jeune enfant, porteur d'une lettre de paix, et que son âge semblait devoir protéger contre toute violence, fut impitoyablement massacré et mis en pièces. Le comte de Charollais, frémissant d'indignation, redouble ses moyens de destruction. Bientôt la ville n'eut plus de défense, la garnison prit la fuite; et les habitants, menacés d'un assaut général, réduits à leurs propres forces, et dans l'impuissance de faire une plus longue résistance, reconnurent trop tard l'abîme qu'avait creusé leur démence. La vie est tout ce qu'ils osèrent réclamer du vainqueur, et ils ne purent l'obtenir. Ils furent contraints de se rendre à discrétion. Le comte prit possession de la ville, et attendit les ordres de son père. Le vieillard, qui s'était avancé jusqu'à Bouvines pour exciter la fureur de ses soldats, refusa de faire un pas de plus, dans l'appréhension de se laisser surprendre à la pitié, et signa froidement la ruine de la ville et l'arrêt de ses habitants. Les vieillards, les femmes et les enfants, jetés hors des murs, furent seuls épargnés; tout le reste fut dévoué à la mort, et en un même instant on vit huit cents de ces malheureux, garrottés et liés deux à deux, périr dans les eaux de la Meuse. La ville fut ensuite livrée aux flammes, et le pic des paysans d'alentour acheva de disperser ce que l'incendie avait épargné. En considérant cet excès de vengeance, on oublie que ces furieux l'avaient mérité, ou plutôt l'humanité gémit sur une multitude d'innocents qui périrent victimes des forfaits de quelques scélérats, forfaits qui, quelque horribles qu'ils puissent être, n'autorisent jamais ces impitoyables représailles. « Il est d'affreux exemples, dit un auteur moderne [1], qu'il ne « faut ni donner ni suivre. » Le comte de Charollais prit le nom de duc de Bourgogne. Sa vivacité et sa pétulance avaient jusqu'alors été retenues par son père. Il lâcha bientôt la bride à ses passions impétueuses, et mérita les noms de Charles le Terrible, de Charles le Téméraire. L'histoire lui a conservé le dernier.

[1468] L'avénement de Charles au duché de Bourgogne fut un motif de plus pour engager le roi à retirer son frère des mains du duc de Bretagne, où il demeurait trop immédiatement sous l'influence du duc de Bourgogne, et sans d'ailleurs lui laisser la Normandie, dont le traité de Conflans lui avait assuré la possession sous la garantie de ces deux princes. Pour ne pas être accusé de fausser sa foi, en s'appropriant cette province, dont son frère pouvait faire un dangereux usage, Louis XI s'arma de l'autorité des états généraux, et les assembla dans la ville de Tours. Le chancelier Juvénal des Ursins, dans un discours plein d'adresse, commença par établir la nécessité de concerter les moyens les plus efficaces d'assurer la tranquillité du royaume; il fit voir le besoin de pourvoir aux dépenses du gouvernement; et enfin il en vint, ce qui était le but principal de la convocation, à l'impossibilité d'opérer ce bien si on démembrait de la monarchie une province qui fournissait un tiers des revenus de la couronne, et qui était en outre un des principaux boulevards de la France contre les Anglais, ses ennemis perpétuels.

[1] Gaillard.

Il remontra aussi qu'à l'égard de l'apanage de Monsieur, le roi, par amitié pour lui, avait fait plus qu'il ne devait, puisque Charles V avait fixé la pension des enfants de France à douze mille livres de rente en fonds de terres titrées; et qu'en donnant à son frère le duché de Berry, il avait encore ajouté à son revenu soixante mille livres de pension. Après cette harangue le roi se retira, pour laisser la liberté des suffrages. Les avis ne furent point partagés. On ne mit seulement pas en question si le prince aurait la Normandie, puisque le roi voulait bien donner soixante mille livres de pension; mais on arrêta que ce serait pour cette fois seulement, et que cette dérogation à la loi de Charles V n'autoriserait pas à la violer dans la suite. Il fut ordonné que le duc de Bourgogne serait invité, ainsi que les autres vassaux, de concourir à la taxe qui devait former la pension du frère du roi. Le duc de Bretagne fut blâmé de s'être emparé de quelques villes de Normandie, au nom de Monsieur; et on lui enjoignit de les rendre. Les princes, prélats, seigneurs et députés des villes qui composaient l'assemblée, la terminèrent en assurant le roi qu'ils étaient disposés à coopérer de tout leur pouvoir à l'exécution de ses justes desseins, « les gens d'église, par « prières, oraisons et biens temporels; « et la noblesse et le peuple, de leurs « corps et de leurs biens, jusqu'à la mort « inclusivement. »

Ces serments de fidélité, *jusqu'à la mort inclusivement*, n'étaient regardés par les grands que comme des engagements de bienséance, auxquels ils pouvaient manquer sans risquer autre chose que la disgrâce et la perte de quelques biens; Louis XI leur fit connaître que cette infraction pouvait entraîner des suites beaucoup plus funestes. Charles, comte de Melun, d'une des plus nobles et plus anciennes familles du royaume, avait été favori et ministre du roi. Il fut prouvé par l'aveu du coupable, aveu qu'à la vérité la torture lui arracha, que pendant la *guerre du bien public*, jouissant de toute la confiance du monarque, il le trahissait et était d'intelligence avec les ligués. Cette déclaration ne vint qu'à l'appui d'autres preuves qui auraient pu suffire pour le condamner. Le roi le fit juger, pendant la tenue des états, par une commission qui le trouva digne de mort, et il eut la tête tranchée dans la place publique du petit Andely. Ce seigneur avait été orgueilleux dans sa faveur, dur et oppresseur dans son ministère, adonné à tous les vices et à une débauche effrénée qui l'avait fait surnommer Sardanapale. Il y eut de l'adresse à Louis XI de faire son premier exemple de sévérité à l'égard des grands, sur un homme décrié, chargé du mépris et de l'exécration publique; ce qui fit sans doute oublier ou excuser l'irrégularité de la procédure, soustraite à la justice ordinaire et confiée à une commission.

La décision des états autorisait le roi à agir vigoureusement contre le duc de Bretagne pour la restitution des villes de Normandie. Avant que de les demander, et de se montrer disposé à les recouvrer par la force, il jugea à propos de faire négocier par le connétable une trêve avec le duc de Bourgogne, pour suspendre les hostilités qui s'étaient exercées entre eux presque aussitôt que Charles avait pris possession des états de son père. En consentant à ne point comprendre dans le traité les Liégeois, qu'il protégeait, Louis obtint qu'il n'y fût pas fait mention du duc de Bretagne, qu'il menaçait. Tranquille de ce côté, il entra en Bretagne, prit plusieurs villes, et ravagea le plat pays. François II se reposait sur une alliance qu'il venait de conclure avec l'Angleterre; mais l'attaque du roi fut si brusque, et ses succès si rapides, que la prévoyance du duc fut mise en défaut: forcé de renoncer aux secours trop lents sur lesquels il comptait, il envoya courriers sur courriers demander assistance au duc de Bourgogne. Celui-ci était alors occupé contre les Liégeois. Il répondit qu'il n'avait besoin que de quelques jours pour se

débarrasser d'eux, et qu'aussitôt il se mettrait en marche; qu'on suspendît tout accord avec le roi jusqu'à ce moment. Mais le monarque avançait toujours et menaçait davantage. Ses progrès déterminèrent le duc à traiter promptement. Louis n'était pas moins pressé, afin de prévenir l'arrivée du duc de Bourgogne. Dans ces dispositions réciproques, la négociation ne fut pas longue. On convint que le Breton faisant la restitution des villes de Normandie prescrite par les états, toute hostilité cesserait, et que Monsieur jouirait dès à présent de sa pension de soixante mille livres, jusqu'à ce que des arbitres, qu'on nomma, eussent réglé tout ce qui concernait son apanage. Ce traité fut conclu à Ancenis. Charles de France s'engagea à renoncer à toute alliance qui pouvait déplaire au roi, notamment à celle du duc de Bourgogne.

C'était la seconde fois que le duc de Bretagne traitait malgré les conseils de son allié. Celui-ci fut très-étonné quand le duc lui envoya la copie de cette convention. Il ne voulait pas en croire le messager, s'imaginant que sa mission était une ruse du roi pour retarder sa marche, qu'il précipita alors vers la Bretagne. Il avait abandonné personnellement les Liégeois, mais laissé des troupes pour leur tenir tête. Le roi alla au-devant de lui. Ils étaient chacun à la tête d'une bonne armée, et pouvaient terminer leurs différends par une bataille. Chabannes, auquel le roi avait rendu sa confiance, et qui la méritait, indigné de la fierté du duc et des ménagements du roi, conseillait une action et répondait du succès; mais Louis ne crut pas qu'il fût prudent dans cette circonstance de commettre sa fortune à un combat qu'il pouvait éviter. Il proposa une trêve et six vingt mille écus d'or pour les frais de la guerre. Le Bourguignon accepta, pressé par le désir de retourner devant Liége; mais avant que d'en prendre la route, il ne put se refuser à une entrevue que le roi demandait avec instance, pour terminer tous les sujets de contestations qui subsistaient entre eux, offrant d'aller lui-même le trouver à Péronne, ville appartenante au duc depuis le traité de Conflans.

On dit qu'il eut de la peine à l'accepter, parce qu'il craignait les ruses du monarque, et qu'il ne se croyait pas capable de négocier avec lui en personne; il est plus que probable que c'était précisément par cette raison que le roi, qui se croyait très-habile négociateur, la désirait. On dit encore que Louis, quand il eut obtenu le consentement du duc, voulut se rétracter, parce qu'il fut effrayé du danger qu'il allait courir en se livrant à son ennemi, sans autre sûreté qu'un sauf-conduit. On dit enfin.... et que ne dit-on pas touchant les motifs de cette entrevue, sur laquelle il n'y a rien de certain, sinon que c'est la plus lourde faute que jamais souverain ait pu commettre?

Louis partit de Noyon, où il laissa son armée sous le commandement de Chabannes, et se rendit à Péronne, accompagné de plusieurs princes du sang, de seigneurs distingués, et escorté d'une seule compagnie de la garde écossaise. Deux jours se passent à s'expliquer tranquillement sur les prétentions réciproques. Pendant ce temps, le roi voit arriver des troupes commandées par des seigneurs bourguignons, notoirement ses ennemis. Il s'en alarme, et demande à quitter la ville, où il occupait une grande et belle maison, mais tout ouverte et sans défense, et à se retirer dans le château. A peine y est-il, que des courriers se succèdent, apportant au duc de Bourgogne la nouvelle que les Liégeois, qui avaient fait une trêve, ont repris les armes avec une ardeur féroce; qu'ils se sont emparés de la ville de Tongres; qu'ils ont fait prisonnier leur évêque, frère du duc de Bourbon; qu'ils ont massacré sous ses yeux, avec des circonstances horribles, seize chanoines, et les principaux domestiques du prélat, et qu'on a reconnu entre ces furieux des agents français. Soit que le roi eût oublié d'envoyer ordre aux Liégeois de se tenir tranquilles pen-

dant la conférence, soit qu'il se fût imaginé qu'elle serait finie avant qu'ils commissent des excès qui pourraient irriter le duc, ses émissaires entretenaient de ce côté le feu de la guerre, afin que le duc de Bourgogne, pressé d'aller s'opposer à ses progrès, lui accordât plus promptement des conditions avantageuses.

Quoi qu'il en soit, les termes les plus expressifs ne représenteraient qu'imparfaitement la colère du duc de Bourgogne. A cette nouvelle, il prodigue les épithètes de traître et de parjure, et fait enfermer le roi dans son appartement, dont l'entrée est interdite à tous autres qu'aux domestiques nécessaires. En vain Louis jure par la *pâque-Dieu*, son jurement familier, qu'il n'a contribué en rien à cette dernière attaque des Liegeois. En vain il disait : « Si monsieur de Bourgo-« gne veut aller mettre le siége devant leur « cité, j'irai volontiers avec lui. » Ses protestations, ses offres, rien n'est capable de modérer l'emportement du duc. Il avait cessé de voir le roi. Il méditait mille projets funestes, dont l'effet n'était suspendu que par l'embarras du choix. Peut-il se fier à aucun traité avec ce prince perfide? Ne vaudrait-il pas mieux mander Charles, son frère, tenir l'aîné en captivité, et élever le puîné à sa place? Et si les ayant tous deux en son pouvoir, il se mettait lui-même la couronne sur la tête? Ces irrésolutions, qui tourmentaient le colérique Bourguignon, n'étaient pas ignorées du prisonnier; il voyait des fenêtres de son appartement, la terrible tour où Herbert, comte de Vermandois, avait enfermé le malheureux Charles le Simple, qui y perdit la couronne et la vie. La honte d'une pareille faute, le repentir et l'effroi assiégeaient et troublaient son esprit. Cependant il était venu à bout, par l'entremise des princes et des seigneurs de son cortége, d'entamer une négociation; il osa même quelquefois contredire des propositions qui lui paraissaient trop dures; mais à ces remontrances les agents du duc n'opposaient que ces mots : « Mon-« seigneur le veut, et ainsi l'a ordonné. » Le roi se taisait, prenait la plume et signait. Il avait gagné, à force d'or et de promesses, ceux qui l'approchaient, et entre autres Comines, auquel il reconnut dans la suite avoir dû en partie sa liberté : par eux il était averti des dispositions du duc, et de la conduite qu'il devait tenir.

Ces perplexités durèrent trois jours. La nuit qui précéda le quatrième, le duc la passa sans se déshabiller. Agité par le choc de ses passions impétueuses, il se jetait sur son lit, se relevait, se promenait à grands pas. Enfin il prend une dernière résolution, et se rend dans l'appartement du monarque : son regard était sombre, son geste en le saluant embarrassé; d'une voix rauque et tremblante il lui dit : « Voulez-vous garder fidelement le traité « que vous avez signé? voulez-vous le « jurer? » Louis répond : « Oui. — Con-« sentez-vous de m'accompagner à Liége « et de m'aider à tirer vengeance des Lié-« geois? —Je le promets. » La paix est jurée alors *sur la croix de Charlemagne*, qu'on appelait *la croix de victoire*, et que le roi portait toujours dans ses coffres. Le traité rappelait toutes les conditions d'Arras et celles de Conflans non encore exécutées. Il y était ajouté que le duc pourrait conserver ses alliances avec le roi d'Angleterre, dont il venait d'épouser la sœur après la mort de Catherine de France, sœur du roi; mais qu'il n'aiderait pas l'Anglais, s'il voulait faire une descente en France; que les sujets et vassaux du duc ne pourraient être contraints de jurer *de servir le roi envers et contre tous.* Les alliés et les amis du duc eurent tous des pensions, des gratifications, des augmentations de domaines, et une amnistie générale pour tout ce qu'ils avaient pu se permettre contre le souverain. Le roi donna pour apanage à son frère les comtés de Champagne et de Brie. Il s'estima heureux de ce que le duc de Bourgogne n'insista pas pour la Normandie, et consentit à cet échange. Le motif de la complaisance de Charles à cet égard fut que la jouissance de la

Champagne et de la Brie, assurée à un prince faible et versatile, lui faciliterait à lui-même une plus large et plus libre communication entre les Pays-Bas et les deux Bourgognes. Le roi s'obligea à faire ratifier par le parlement et les autres cours supérieures ce traité, qui finit par cette clause singulière, « que le roi renonce, « pour l'exécution de tous ces articles, « au privilége que lui et ses prédéces- « seurs avaient de ne pouvoir être con- « traints par les censures de l'église; et « qu'il soumet lui et ses successeurs à « la juridiction et coercition ecclésiasti- « que; c'est à savoir, du saint-père, du « saint-siége apostolique et des conci- « les généraux; pour, par lesdits saint- « père, saint-siége et conciles, être con- « traints par toutes censures d'église, « excommunications, aggravations et « interdits du royaume. »

Du moment de la signature, les deux princes se traitèrent en amis. Ils partirent pour Liége, le duc avec toute son armée, le roi n'emmenant que trois cents gens d'armes, commandés par le connétable. C'était véritablement un monarque traîné captif par son vassal. Il prit la croix rouge de Saint-André, qui était l'enseigne de Bourgogne, et se battit avec courage et avec toutes les apparences de bonne volonté pour son impérieux vassal, qu'il secourut fort à propos dans une occasion où il courait des dangers. Charles ne persista pas moins à faire épier son souverain, dont il se défiait autant que des Liégeois. Ceux-ci ayant pénétré une nuit jusqu'au quartier du prince et jusqu'à l'appartement du roi, Louis ne dut la vie qu'à son courage; mais emporté à la poursuite de l'ennemi, il rencontra dans la rue le duc de Bourgogne, qui avait comme lui l'épée à la main : une courte explication dissipa heureusement les soupçons que cette attaque imprévue avait déjà fait concevoir de part et d'autre. Les Liégeois se défendirent d'abord avec vigueur, et firent même courir des risques aux assiégeants; mais bientôt le peu d'habitants qui pouvaient encore défendre la ville se retirèrent, et il n'y resta guère que des vieillards, des femmes et des enfants. Ils demandèrent à capituler, et Louis fit intercéder pour eux. Ce fut un motif de plus pour le duc de les traiter avec la dernière rigueur. Il commanda l'assaut; mais nul ne pensant à se défendre, personne ne parut sur les remparts : toute la population était réfugiée dans les églises. Charles néanmoins ne voulut entrer que par la brèche. Le roi était à ses côtés, criant comme le dernier des soldats : « Ville gagnée; vive Bourgogne! » Il fut logé dans le palais épiscopal, où il eut le spectacle de l'incendie et du bouleversement de cette ville, que le duc ruina de fond en comble. Le roi dînait tranquillement pendant cette scène de tumulte et de carnage; et dévorant sa honte et ses remords, il affectait de vanter les succès de cette journée. Charles ne laissa subsister que les églises et quelques maisons autour, pour loger les prêtres et les chanoines; ces restes furent des points de ralliement pour les malheureux habitants, qui avaient abandonné leur ville au cœur de l'hiver, et qui erraient dans les bois et sur les montagnes des Ardennes comme des bêtes féroces. Sitôt que les troupes ennemies furent parties, ils revinrent en foule, se logèrent d'abord dans les décombres, et les déblayèrent ensuite avec tant d'activité, que bientôt on vit la ville renaître de ses cendres.

Louis XI eut quelque peine à se débarrasser des liens de son vassal. Ce fut comme en suppliant qu'il lui demanda la permission de se retirer. « Si vous avez « encore affaire de moi, lui dit-il, ne « m'épargnez pas. Je ne désire partir que « pour aller à Paris faire publier notre « appointement en cour de parlement. « J'espère que nous nous reverrons l'été « prochain en Bourgogne, et que nous « passerons quelques jours ensemble, fai- « sant bonne chère. » Le duc ne répondit pas fort obligeamment à ces paroles gracieuses. Il avait des retours de mauvaise humeur; « car, dit Comines, témoin « oculaire, il étoit toujours un petit

« murmurant. » En se séparant, le roi lui dit, comme par réminiscence : « Mais « si mon frère ne se contentoit pas du « partage que je lui baille pour l'amour « de vous, que voulez-vous que je fasse? « — Ce que vous voudrez, répondit le « duc, pourvu qu'il soit content. » Cette question fait voir comment Louis était disposé à observer le traité qu'il venait de signer.

Il trouva son armée dans le meilleur état. Chabannes, qui la commandait, l'avait toujours tenue prête à marcher selon les circonstances. En partant pour Liége, le roi, à la sollicitation du duc, avait envoyé à son général l'ordre d'en licencier une partie. La lettre était apportée par un officier du prince. En la lisant, Chabannes y trouva un air de contrainte qui lui donna du soupçon. Il ne dissimula pas à l'envoyé qu'il regardait tout ce qui s'était passé à l'égard du roi comme une trahison, et il ajouta : « Dites à votre « maître qu'il sache, si le roi ne revient « bientôt, qu'il n'y a qu'une même réso- « lution chez tous les Français, qui est « de fondre dans ses états le fer et la « flamme à la main, et d'y exercer les « mêmes ravages qu'il se dispose à com- « mettre dans le pays de Liége. Le frère « du roi n'est pas mort, ni le royaume « dépourvu de gens chevalereux. » Si le duc en amenant le roi à Liége avait de mauvais desseins, peut-être cette fermeté le sauva-t-elle. Le monarque ne désapprouva pas la désobéissance de Chabannes, et lui en marqua, au contraire, sa juste reconnaissance.

Louis XI revenant de Liége à Amboise, où il tenait ordinairement sa cour, s'arrêta à Senlis, d'où il envoya ordre au parlement et aux autres cours souveraines de venir le trouver. Il leur fit remettre le traité, et leur commanda de l'enregistrer dans la forme la plus authentique, sans remontrances ni restrictions. On croit que ce fut par honte qu'il ne passa point par Paris. Il craignait les railleries des habitants. Ayant appris que plusieurs avaient instruit des pies et des geais à prononcer le mot de *Péronne*, il envoya des gens chargés de tuer ces malheureux oiseaux, et d'informer contre les instituteurs de ces élèves. On remarquera que ce prince, qui réclamait volontiers ouvertement contre les traités qui ne lui étaient pas favorables, fut très-longtemps sans parler de celui de Péronne; qu'il n'en prononçait le nom que quand il y était forcé par les circonstances, comme s'il eût voulu l'effacer de la mémoire des autres, et l'oublier lui-même.

[1469] Il ne tarda pas à faire connaître l'intention qu'il avait en demandant au duc de Bourgogne ce qu'il devait faire si son frère n'agréait pas son nouvel apanage de Champagne et de Brie. Des négociateurs partirent pour la Bretagne, où Monsieur résidait. Le cardinal la Balue n'était pas du nombre. Dans l'affaire de Péronne il avait joué un rôle double. Soit erreur de sa part, soit mauvaise volonté, il était un de ceux qui avaient le plus engagé le roi à cette fausse démarche, en le flattant sur son talent diplomatique; mais il était un de ceux aussi qui avaient le plus contribué à le tirer de ce mauvais pas par des conseils et des intrigues. Il fut piqué de n'être pas employé dans l'affaire importante de l'apanage. On lui soupçonne le système assez ordinaire aux parvenus de son espèce, de tout brouiller pour se rendre nécessaires. Il savait que l'intention du roi était d'offrir à Monsieur un apanage autre que la Champagne, pour l'écarter du voisinage du duc de Bourgogne et le soustraire à son influence; et que l'acquiescement du jeune prince serait un moyen de réconciliation imperturbable entre les deux frères, ce qui diminuerait beaucoup l'importance de son ministère et le rendrait presque inutile. Il écrivit donc d'un côté à Monsieur, qu'il ferait une grande faute en se livrant à la merci de son frère par la nouvelle possession qu'on lui proposait, qui était le duché de Guienne; et il engagea d'un autre côté le duc de Bourgogne à ne pas souffrir ce changement, qui lui serait très-préjudiciable par les raisons politiques qu'il lui exposait. Le prélat

ajoutait dans ses lettres au Bourguignon, que le roi, dans ses discours familiers, le traitait d'insensé, d'homme sans foi et sans honneur, l'appelait libertin, infâme, athée, et qu'il lui donnait enfin tous les noms flétrissants qui pouvaient rendre les deux princes à jamais irréconciliables.

Ces lettres furent surprises; aussitôt la Balue est arrêté, avec Guillaume d'Haraucour, évêque de Verdun, que le cardinal avait fait son complice, parce qu'il jouissait de la confiance de Monsieur. L'évêque avoua tout sans se faire beaucoup presser; le cardinal se tint d'abord fermement sur la négative. Mais quand on lui montra les pièces à sa charge, ses lettres et sa propre écriture, il promit d'avouer également, si on lui assurait la vie sauve. On découvrit alors une suite étonnante de perfidies, entres autres qu'il n'avait cessé d'instruire le duc de Bourgogne des secrets du gouvernement, et d'entretenir la division entre les deux princes; que c'était lui qui avait engagé le roi à l'entrevue, qui avait dressé le traité humiliant de Péronne, et conseillé au duc de forcer le roi de l'accompagner à Liége. Le moindre de ces crimes méritait la mort. Le roi nomma une commission pour instruire l'affaire, et envoya à Rome demander la jonction de juges ecclésiastiques délégués sur les lieux. La cour de Rome voulut se faire un droit de cette déférence de Louis XI; elle essaya même de se réserver le jugement. On négocia, et l'on ne put s'accorder sur les formes à suivre dans le procès d'un cardinal. La procédure traîna ainsi en longueur; le ressentiment du roi s'amortit; il craignit d'autre part de heurter les préjugés reçus, et la vie des coupables fut sauvée; mais ils demeurèrent enfermés, d'Haraucour à la Bastille, et la Balue, le plus coupable, au château de Loches, dans une cage de fer de huit pieds en carré, placée au milieu d'une tour, invention du prélat imaginée pour d'autres. Il y demeura onze ans. On a blâmé Louis XI de lui avoir laissé la vie; mais ce supplice, pour un ambitieux ne respirant que l'intrigue, pour un riche prélat accoutumé aux honneurs et aux aises de la vie, ce long supplice n'est-il pas pire que la mort?

Charles de France était bon. Sitôt qu'il ne fut plus influencé par de mauvais conseillers, il céda volontiers au désir de son frère, et accepta le duché de Guienne. Le roi, afin de parvenir à ce but, avait eu soin de gagner Odet d'Aidie, sieur de Lescun, et depuis comte de Comminges, favori de son frère, qui possédait de grands biens dans cette province, et qu'on flatta de la possibilité de les augmenter quand Monsieur y serait le maître; ainsi les grands peuvent rarement espérer des conseils désintéressés. Le prince vint à Saintes, où était le roi, consommer sa réconciliation. Le premier jour on prit la précaution usitée entre les princes dans ces circonstances : savoir, de construire sur un pont une barrière, percée d'une fenêtre carrée et grillée avec des barreaux de fer. Ils se virent à travers cette ouverture; le prince se mit à genoux, et demanda pardon. Le roi lui tendit la main, mais ne voulut pas que la barrière fût ouverte, comme le jeune frère le demandait, pour se jeter à ses pieds. Le lendemain ils se virent sans user des précautions de la veille, s'embrassèrent cordialement, et parurent touchés jusqu'aux larmes.

Avant l'entrevue, le monarque avait exigé un serment sur la croix de Saint-Lô d'Angers, apportée exprès par deux prêtres, et dont le premier article est conçu en ces termes : « Je jure sur la vraie « croix ci-présente, que tant que je vi« vrai, je ne prendrai, ne serai consen« tant ou participant de prendre la per« sonne de monsieur Loys, mon frère, « ni le tuer. » Second article : « Jamais, « sous ombre d'infirmité ou de quelque « autre prétexte, je ne permettrai qu'on « entreprenne de s'emparer de la tutelle « du roi et du gouvernement du royau« me. »

Après plusieurs autres clauses, comme de ne jamais prendre les armes contre

son frère, ni favoriser ses ennemis, de quelque manière que ce soit, le prince promet de renoncer absolument à épouser la princesse Marie de Bourgogne, fille unique du duc, et de n'écouter jamais aucune proposition relative à ce mariage, sans le consentement exprès et *libre* du roi.

Après ces formalités, Charles partit duc de Guienne. En visitant ses nouveaux états, il reconnut qu'on en avait retranché des vassaux puissants, des villes opulentes, et que par cette soustraction ses finances et ses forces étaient fort diminuées au profit du souverain. S'il ne s'en fût pas aperçu, c'était autant de gagné; mais comme il s'en plaignit, le roi jugea à propos de lui faire raison et de lui compléter la Guienne, comme les Anglais l'avaient autrefois possédée. De son côté, le prince, en signant le traité de Saintes, par lequel il s'était engagé d'être fidèle au roi son frère envers et contre tous, avait apparemment oublié qu'en sortant de Bretagne il avait aussi fait avec le duc François un traité par lequel il promettait de ne jamais se séparer de lui, ni du duc de Bourgogne. Le roi le savait, et fit semblant de l'ignorer. Telle était la bonne foi et la délicatesse de ces princes.

Le mariage avec la princesse Marie de Bourgogne, qui excitait la sollicitude du roi, pouvait être considéré sous plusieurs points de vue. Le roi n'envisageait que le moment présent, et n'avait d'autre objet que son intérêt personnel, qui du reste s'accordait avec celui de la France. Il n'avait pas d'enfants mâles; et s'il ne lui en survenait pas, c'était à Charles de France qu'appartiendrait la couronne. Alors ce mariage ne pouvait qu'être très-avantageux au royaume, parce qu'il y réunirait les belles possessions du duc de Bourgogne, qui en avaient été séparées; mais s'il naissait à Louis un prince, Monsieur, outre les possessions de son épouse au nord de la France, se trouvant, comme duc de Guienne, maître d'un grand état au midi, pouvait envelopper le roi, et moyennant une alliance avec la Bretagne, faire courir à la France le risque d'un démembrement, comme il était arrivé lors de l'érection des grands fiefs. Le danger était d'autant plus pressant que la reine devint enceinte et accoucha d'un fils, nommé Louis; mais il mourut en bas âge. Le roi put reconnaître alors l'imprudence de sa conduite lorsqu'il se maria contre le gré de son père, et combien sont sages ces coutumes qui, déférant au monarque un droit de paternité sur les princes de son sang, appellent son consentement aux alliances qu'ils contractent, et dont les suites en effet peuvent intéresser si puissamment la félicité de l'état.

La princesse Marie était très-jeune. On ne croit pas que son père eût dessein de lui donner sitôt un époux, puisque, soit par plaisanterie, ou pour d'autres motifs, il lui échappa de dire « que le « jour qu'il marierait sa fille, il se ferait « ermite. » Cependant Charles se plut à l'offrir au duc de Guienne, quoiqu'il sût les engagements du jeune frère avec son aîné, et peut-être aussi parce qu'il les savait, et pour faire dépit au roi. Louis craignant que Monsieur ne se laissât tenter, chercha à détourner le coup et à l'éblouir par l'éclat d'une couronne. Il fit des démarches pour obtenir celle de Castille, en lui procurant la main ou d'Isabelle, sœur de Henri IV, dit l'Impuissant, ou de Jeanne, fille du même prince; car, à raison de la légitimité contestée de cette dernière, les opinions étaient partagées sur les droits respectifs de ces deux princesses à l'héritage de Henri. Le prince, tout récemment comblé des marques d'amitié de son frère, ne voulut pas le désobliger. Il se prêta à ses propositions pour la Castille, et éloigna celles du duc de Bourgogne; il vint même visiter son frère, sans otages, sans escorte de sûreté, et sans toutes ces odieuses précautions alors en usage entre princes. Le roi lui fit le plus agréable accueil, nourrit à ses frais sa nombreuse suite tant qu'il fut auprès de lui, et combla ses gens de présents, *sans*

oublier les plus bas domestiques. Louis XI se plaisait à ces détails, et ne s'en occupait pas sans dessein.

On n'oserait assurer qu'en donnant la Guienne à son frère, il ait eu intention d'en tirer les avantages qu'il se procura; mais il était assez prévoyant en politique pour les avoir en vue. La Gascogne était pleine de seigneurs que l'éloignement de la cour et du centre du royaume avait accoutumés à se regarder comme souverains. Ce n'était qu'à regret, souvent par force et avec des restrictions, qu'ils se soumettaient à l'hommage et aux autres prestations féodales. On distinguait entre eux le sire d'Albret, le comte de Foix, et surtout le comte d'Armagnac. Placer près d'eux un duc de Guienne, il était à craindre que ce ne fût leur donner un chef, autour duquel ils se rassembleraient quand le roi voudrait exiger, tant de lui que d'eux, les devoirs de vassal; cet inconvénient avait eu lieu lorsque les Anglais possédaient la Guienne, et c'était vraiment les bandes gasconnes qui leur avaient procuré la conquête de la France. Ce qui était survenu alors n'arriva pas dans la circonstance actuelle, par l'adresse du roi. Déterminé à soumettre ces vassaux indociles, il leur ôta l'appui de son frère, qu'ils auraient pu réclamer, en le séparant d'eux par honneur et par intérêt. Par honneur : il lui remontra qu'il importait à la dignité du trône, auquel il tenait de si près, que ces seigneurs fussent obligés de reconnaître sa supériorité et leur dépendance. Par intérêt : il promit au duc, sinon la totalité, du moins la plus grande partie des dépouilles des réfractaires. Ils avaient formé une ligue. Le monarque envoya contre eux une armée, dont la seule approche les consterna. Elle menaça d'abord le comte d'Armagnac, Jean V, le chef de tous les autres. Condamné sous Charles VII pour divers crimes, et renfermé par commutation de peine, Louis XI l'avait élargi et lui avait rendu ses biens. Il avait été néanmoins l'un des plus ardents provocateurs de la *ligue du bien public*, et depuis, son caractère remuant n'avait cessé d'alimenter les inquiétudes du monarque. Incapable de résister, il se sauva en Espagne. Pendant qu'il fuyait, on le cita au parlement. Après les délais fixés par les lois, la cour déclara « que Jean, « comte d'Armagnac, n'ayant comparu « ni en personne, ni par procureur, était « dûment atteint et convaincu de crime « de lèse-majesté, et avait confisqué « corps et biens. » Ses terres furent partagées entre les capitaines qui avaient servi à l'expédition. Le roi leur imposa les conditions de vassalité qu'il voulut. Les autres grands seigneurs, intimidés par cet exemple, obtinrent des traitements plus doux, à condition des serments de fidélité qu'ils prêtèrent, avec des clauses qui les soumettaient aux rigueurs de la justice, s'ils manquaient à leur engagement.

On les trouve ces clauses dans le serment qui fut exigé de Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, qui fut reçu à traiter. Ce seigneur était fils de Bernard de Pardiac, gouverneur du roi; il avait été admis dès l'enfance à l'intimité du monarque, et créé par lui duc et pair, faveur réservée jusqu'alors aux seuls princes du sang. « Il consentait, « s'il faussait sa foi, qu'on lui fît son « procès pour les crimes mêmes qu'on « voulait bien tacitement lui pardonner. « Il convint qu'il ne pourrait se préva- « loir ni user du droit de pair, et qu'il « serait jugé comme personne privée; « qu'alors ses terres et seigneuries pour- « raient être confisquées et irrévocable- « ment réunies au domaine de la cou- « ronne; qu'enfin tous ses officiers civils « et militaires jureraient de ne plus lui « obéir dès qu'il s'écarterait lui-même « de l'obéissance qu'il devait à son sou- « verain. » On reconnaît ici les principes des lois qui ont désormais assujetti les grands à l'obéissance comme les autres sujets; ce qui a fait dire « que « Louis XI avait mis les rois hors de « page. » Le duc de Guienne n'eut des dépouilles du comte d'Armagnac que la

ville de Lectoure, qui à la vérité était une forteresse. Il est à remarquer que quand le duché de Guienne fut donné au frère du roi, les seigneurs gascons s'en réjouirent, comme d'un secours qui leur arrivait contre la mauvaise volonté du monarque, qui se manifestait quelquefois. Ils en devinrent plus fiers, et lui fournirent des prétextes pour les attaquer; et quand ils voulurent recourir à la ressource qu'ils s'étaient promise, ils la trouvèrent nulle, par l'ascendant du roi sur son frère. Ainsi, s'il ne le plaça pas en Guienne pour attirer les seigneurs dans le piége, comme on pourrait le soupçonner de sa politique, on peut du moins reconnaître qu'il n'en manqua pas l'occasion.

Tout servait à ce prince pour arriver à ses fins. On ne soupçonnerait pas quelle relation il pouvait y avoir entre l'établissement d'un ordre de chevalerie et une rupture avec le duc de Bretagne : Louis XI nous l'apprendra. L'ordre de l'Étoile, de la création du roi Jean, quoique peu ancien, s'était avili par le trop grand nombre et le mauvais choix des chevaliers. Le monarque en institua un nouveau, sous l'invocation de saint Michel. Il ne devait être composé que de trente-six chevaliers. Le roi en reçut d'abord quinze, princes du sang, maréchaux de France et grands seigneurs de sa cour. Par les statuts, ils s'engageaient « à obéir au « chef de l'ordre, qui devait toujours « être le roi de France; à ne contracter « aucune liaison entre eux ni avec l'é- « tranger sans son aveu, et à se soumet- « tre sans réserve à la correction des « confrères, à la dégradation et autres « peines, en cas de contravention à la « règle. » Tous ces articles étaient, comme on voit, susceptibles d'extensions, d'interprétations inquiétantes pour certains récipiendaires. C'était, quant au fond, mais en d'autres termes, les conditions, les serments et la résignation absolue qu'on venait d'exiger des seigneurs gascons.

[1470] Sans prévenir le duc de Bretagne, le roi lui envoie son nouvel ordre avec ses statuts. S'il le recevait, il s'engageait envers Louis par de nouveaux serments dont on lui demanderait en temps et lieu l'exécution : s'il le refusait, ce serait un affront dont le monarque aurait droit de se venger. François, très-étonné, demande le temps de discuter les statuts qui accompagnaient les marques honorifiques. Pour abréger l'examen, le roi répand le bruit que les Anglais se préparent à faire une descente en Normandie. Il convoque le ban et l'arrière-ban, et marque le rendez-vous sur la frontière de Bretagne. Le duc s'alarme, soupçonne que l'orage va fondre sur lui, et réclame les secours du duc de Guienne. Celui-ci, dans la pénible situation d'abandonner son allié, ou de prendre parti contre son frère, propose des moyens conciliatoires. C'était tout ce que désirait le roi. Des plénipotentiaires se rassemblent à Angers et signent un accommodement, dont le principal article était que le duc renonçait à toute alliance contraire à la *tranquillité du royaume*. Le roi exigea que les seigneurs bretons se rendissent garants de la fidélité de leur duc. C'était les lier eux-mêmes par cette clause générale et ambiguë de renoncement à tout ce qui *pouvait troubler la tranquillité du royaume;* le souverain se préparait ainsi des prétextes d'exécution contre son vassal. Dans le cours de ces négociations, il lui débaucha Pierre de Rohan, qui fut depuis le maréchal de Gié. Cependant, trois jours après la convention d'Angers, le duc de Bretagne prévoyant les périls que l'engagement qu'il venait de prendre pouvait lui faire courir, conclut à Étampes, avec le duc de Bourgogne, un autre traité qui n'était rien moins qu'une ligue offensive et défensive contre le roi. Louis le sut, et ne s'en mit pas en peine, parce qu'il savait aussi que le duc n'agirait que selon la volonté de Lescun, son favori, ou le bon plaisir de sa maîtresse, dont lui-même dirigeait tous les conseils.

Il avait plus à craindre de l'activité du duc de Bourgogne. Ce prince avait fait mine de vouloir secourir le comte

d'Armagnac : la crainte seule de s'exposer à perdre les avantages qu'il s'était procurés par le traité de Péronne, l'avait retenu ; mais il sentait la conséquence de la renonciation à leurs priviléges, que les seigneurs gascons avaient été contraints de jurer. Il ne prévoyait pas moins les suites dangereuses des obligations récemment imposées au duc de Bretagne, et jugeait bien que toutes ces précautions avaient pour but d'empêcher les grands vassaux de se secourir les uns les autres, quand le roi ferait contre l'un d'eux, sur les franchises qui leur était communes, des tentatives dont l'objet ne pouvait se dissimuler.

Charles lui-même venait d'en éprouver une qui excita une vive discussion. Dans la convocation du ban et arrière-ban pour s'opposer à la prétendue descente des Anglais, les officiers royaux avaient compris et sommé des vassaux du duc de Bourgogne. Ce prince envoie des ambassadeurs chargés de faire des plaintes de cette sommation, comme contraire à une clause spéciale du traité de Péronne; ils devaient encore faire des remontrances sur la guerre dont le monarque avait menacé le duc de Bretagne, étroitement uni à leur maître, et faisant avec lui cause commune : union au reste que le roi ne pouvait blâmer, puisqu'il l'avait lui-même approuvée et munie de son sceau dans le traité de Conflans.

Le roi répondit par d'autres ambassadeurs que la convocation des vassaux de Bourgogne était une erreur à laquelle il remédierait; quant au duc de Bretagne, ces envoyés dirent au nom du roi, comme s'il eût parlé lui-même : « Quel tort lui « ai-je fait ? Je lui ai envoyé le collier de « mon ordre : il s'en est alarmé sans rai- « son. Il se trouvait dans le traité d'An- « cenis quelques choses qui ne lui con- « venaient pas, il en a demandé un autre. « J'y ai consenti, et tout a été réglé de « gré à gré sans violence. » Ils ajoutèrent : « Vous réclamez le traité de « Conflans; vous savez d'abord que le « roi a protesté contre cet accord, qu'il « l'a déclaré nul et abusif, comme étant « l'ouvrage de la violence et de la rébel- « lion. Si vous y avez, le duc de Breta- « gne et vous, contracté l'obligation de « vous secourir mutuellement, n'y avez- « vous pas aussi juré l'un et l'autre fidé- « lité et obéissance au roi, votre souve- « rain? et lequel des deux serments, « celui-ci de droit, le premier de pure « convention, doit l'emporter? Que la « reconnaissance vous y engage d'ail- « leurs, en songeant vous-même, duc de « Bourgogne, que vous êtes du sang de « France, et que cette puissance à la- « quelle vous êtes parvenu, vous la te- « nez tout entière des monarques fran- « çais. »

Le bailli de Charollais, qui tenait la place de chancelier, répondait longuement à ces diverses imputations, quand le duc impatienté prit brusquement la parole. « Le roi, dit-il, allègue qu'il a « protesté contre le traité de Conflans, « comme si de vaines formalités pou- « vaient annuler la foi des traités. Il « a donc oublié cette précieuse maxime « d'un de nos ancêtres, *que si la foi* « *était bannie du reste du monde, elle* « *devrait se trouver dans le cœur des* « *rois*. Sans doute je lui dois loyauté et « fidélité, mais les titres dont il se pare « lui donnent-ils le droit de soulever mes « sujets, de prendre sous sa protection « tous les malfaiteurs de mes états et « tous mes ennemis? Oserait-il nier qu'il « ait reçu les perfides Liégeois, et qu'il « les ait établis sur mes frontières comme « pour me braver? Tout le comté de Rhé- « tel n'en est-il pas couvert? Qu'il n'es- « père donc plus me tromper par des « paroles pleines d'artifice : le duc de « Bretagne est mon allié, je le défen- « drai. »

Les *chicanes*, si on peut se servir de ce terme, continuèrent entre les deux princes : n'osant encore se déclarer ouvertement la guerre, ils prirent chacun un parti opposé dans la querelle des maisons d'York et de Lancastre, qui déchirait l'Angleterre sous les dénominations de *rose blanche* et de *rose rouge ;* et ils fournirent aux deux factions des

troupes qui se battirent quelquefois sur le continent. De plus, ils eurent des démêlés par rapport aux enclaves et bornes de juridiction, empiétements sur les territoires contigus, droits d'appel et désignation des cours qui devaient en connaître. Sur ces matières, le duc crut sa souveraineté lésée, et fit de nouvelles plaintes au conseil du roi. Le monarque renvoya l'affaire au parlement, qui ordonna que les vassaux intimés suivraient l'appel devant lui. Le duc maltraita et punit même de mort quelques-uns de ses vassaux qui se soumirent à cet arrêt. Alors le roi, qui avait gardé jusque-là un profond silence sur le traité de Péronne, commença à se permettre des murmures. Comme il avait eu recours à une assemblée de notables, qualifiée *états de Tours*, pour faire annuler le traité de Conflans, il en convoqua une pareille dans la même ville contre celui de Péronne. Il fut décidé que dans ce traité arraché au roi, qui était retenu en prison contre la foi des serments, les droits de la couronne avaient été évidemment violés : on y déclara que le duc avait comblé toutes ses perfidies, et par des vexations à l'égard de marchands français, dont il avait fait confisquer toutes les marchandises dans ses états, et par des hostilités commises sur les côtes de Normandie, de concert avec le roi d'Angleterre, l'ennemi capital de la nation, dont il avait reçu l'ordre de la Jarretière. Ces faits étaient constants; mais Louis ne disait pas qu'ils étaient une représaille de la protection qu'il accordait à Warwick, qu'une tentative infructueuse pour rétablir Henri tenait alors hors de l'Angleterre, et qui, en attendant les secours nécessaires pour y rentrer bientôt en maître, se maintenait sur mer par ses courses contre le commerce anglais et bourguignon, et trouvait refuge dans les ports français, où plusieurs armateurs secondaient ses opérations et partageaient ses profits. Le duc, en conséquence des plaintes du roi, fut déclaré atteint et convaincu du crime de lèse-majesté, et l'instruction de son procès recommandée à la cour des pairs. Le parlement envoya un conseiller et des huissiers le sommer de comparaître. Il les reçut mal, les fit mettre en prison; quoiqu'il les relâchât bientôt, cette violence fut jugée suffisante pour déterminer le roi à lui déclarer la guerre au milieu de l'hiver, et au moment où le duc, qui ne croyait pas être attaqué avant le printemps, venait de licencier ses troupes. Il est à observer cependant que le roi ne se détermina à ce dernier parti que parce qu'il se croyait dans les états du duc des intelligences dont il était instruit par le comte de Saint-Paul ou par des gens apostés par lui, intelligences qui n'avaient aucune réalité, mais par lesquelles Louis était la dupe d'une intrigue qu'il faut faire connaître, et que le comte avait espéré faire tourner à son profit pour se rendre quelque jour indépendant et du duc de Bourgogne, dont il était né sujet, et du roi, qu'il s'était choisi depuis pour maître.

[1471] Par la naissance du dauphin, qui a été depuis Charles VIII, les intérêts du duc de Guienne avaient bien changé; la considération dont il avait joui jusqu'alors ne pouvait plus se soutenir que par une grande alliance. C'est ce que lui faisaient entendre quelques intrigants qui, moins touchés des avantages du prince que de leurs propres intérêts, espéraient, en le poussant à quelque fausse démarche, perpétuer les troubles et se rendre nécessaires. Dût-il choquer le roi, il lui devenait très-important, disait Lescun, qui l'était allé trouver, de poursuivre son mariage avec la princesse de Bourgogne. Charles cependant avait, ainsi que nous l'avons dit, laissé négocier celui de la princesse Jeanne de Castille, déclarée héritière de Henri par une bulle du pape, jusqu'à souffrir des fiançailles par procureur, et donner une fête publique à cette occasion. En même temps il prêtait l'oreille à la proposition d'épouser une fille du comte de Foix, qui déplaisait au roi autant que la princesse bourguignonne, parce que le comte de Foix, outre le comté de ce nom, possédait le pays de Bigorre et la principauté de Béarn; que ses enfants étaient héritiers du royaume de Navarre,

et qu'une de ses filles était déjà mariée au duc de Bretagne. Louis XI prévoyait que si le duc de Guienne épousait l'une ou l'autre, il pouvait se former entre ces princes une ligue d'autant plus redoutable pour lui-même, qu'il avait beaucoup d'ennemis dans l'intérieur du royaume, même entre les princes du sang : les uns, persuadés de l'intention existante chez le monarque de les asservir, les autres seulement parce que son ambition connue leur donnait de l'ombrage; mais tous également disposés à se déclarer opposés à ses volontés, quand ils se trouveraient en force.

Le plus adroit et le plus dangereux de ceux-ci était le comte de Saint-Paul, aîné de la maison impériale de Luxembourg, parent du duc de Bourgogne, et comblé par lui de biens, ainsi que toute sa famille, dont la majeure partie était au service du duc. C'était à la recommandation de ce prince que le roi lui avait donné l'épée de connétable de France : il possédait de belles terres et plusieurs villes entre les deux états de France et de Bourgogne. Il pensa que s'il réussissait à procurer la main de Marie au duc de Guienne, il pourrait, lorsque Charles de France posséderait ce duché après la mort de son beau-père, obtenir de ce prince, généreux et facile, des domaines qui augmenteraient ceux qu'il possédait déjà, et se faire un état important. Il est assez notoire que le duc ne se souciait pas de marier de sitôt sa fille : mais Saint-Paul imagina de l'amener malgré lui à y consentir. D'abord il inspira au duc de Guienne un grand désir d'obtenir la main de la princesse, et lui persuada que le meilleur moyen serait de se joindre au roi dans la guerre qu'on voyait bien que le monarque méditait et qui ne pouvait pas tarder à éclater; qu'alors le duc de Bourgogne, pressé, aurait besoin d'une paix dont le jeune prince serait médiateur, et qu'ainsi il se ferait accorder cette riche héritière par le concours même du roi, qui se trouverait avoir contribué, sans le savoir, à l'établissement de son frère, qu'il redoutait.

Quant à la guerre qui devait s'élever entre le monarque et le duc, Saint-Paul en parlait à coup sûr, parce qu'il l'attisait lui-même. Par des délations et des rapports insidieux, il fomenta la haine des deux rivaux. Ils levèrent chacun une puissante armée. Le duc de Guienne accourut à celle de son frère comme pour le secourir. Il y mena une troupe considérable de Gascons. Le duc de Bretagne, pressé par le roi de se déclarer contre son ancien allié, courant des risques à s'y refuser, instruit d'ailleurs du but de l'armement, et persuadé que ce mariage devait être avantageux à lui-même et en définitif au duc, en leur procurant à l'avenir à l'un et à l'autre un appui plus certain, envoya Lescun, son favori, à la tête d'un corps de noblesse bretonne. Le jeune Nicolas d'Anjou, duc de Lorraine, s'y rendit aussi, et beaucoup d'autres que l'intérêt du roi touchait peu, mais que la présence de son frère attirait. Saint-Paul et Chabannes commandaient les troupes du roi; le premier s'empara de Saint-Quentin par intelligence, et le second d'Amiens, par la même voie.

Cependant le duc de Bourgogne ayant rassemblé des forces considérables, passa la Somme à Péquigny, et vint camper témérairement entre l'armée royale et les villes qui venaient de lui être enlevées, villes dont les garnisons pouvaient ravager impunément les provinces d'Artois et de Flandre. Il courait des risques majeurs, si le roi eût consenti à hasarder une bataille que ses capitaines lui conseillaient. Mais Louis préféra de continuer à harceler le duc, que la famine commençait à miner. Cette tactique lui réussit, et la position de Charles devint de plus en plus critique. Dans cette détresse, le duc de Guienne, qui voulait conserver ses bonnes grâces, lui dépêcha un messager secret, avec ces mots écrits de sa main, et enveloppés dans une balle de cire : « Ne vous souciez, car vous trouverez des amis. » Ces mots et quelques autres indices, tels que les avis que ne cessait de lui

faire passer Saint-Paul, qu'il était perdu sans ressource, et qu'il n'y avait de salut pour lui qu'en donnant sa fille au duc de Guienne, qui se porterait pour médiateur, lui donnèrent le soupçon d'une intrigue. Il la développa en partie au roi, et lui demanda une trêve. Comme celui-ci la mettait à trop haut prix, il lui insinua qu'il était surpris qu'un prince aussi habile que lui se fût engagé dans une guerre dont il ignorait les motifs; et après lui avoir donné quelques éclaircissements, il finissait par ces mots : « Voulez-vous me pousser à « bout? » On s'expliqua; le monarque instruit crut ne pas devoir servir davantage ses ennemis, et il accorda une trêve de trois mois : le duc était dans une position si dangereuse, que ceux qui ignoraient les raisons du roi, ne sachant à quelle cause attribuer une résolution si contraire en apparence aux intérêts de l'état, en imaginèrent d'autres qui ne faisaient honneur ni à ses lumières ni à son courage. Le duc de Bretagne l'appela *roi couard;* il ne savait pas que Louis avait acquis assez de lumières sur le complot des confédérés pour ne pas risquer une bataille, environné, comme il l'était, d'ennemis qui peut-être se seraient tournés contre lui pendant le combat. De toute cette intrigue, il resta au duc de Bourgogne une haine furieuse contre le connétable.

La trêve ne fit pas départir les confédérés du projet d'alliance qu'ils avaient formé; et ce qu'ils n'avaient pu emporter par la force, ils tentèrent de l'obtenir de la bonne volonté même du duc. Celui-ci feignit de se prêter à leur désir, pour les enlever au roi; et le jeune duc de Guienne se croyant déjà assuré du succès, fit demander une dispense au pape et se retira dans sa province, qui devint le centre des négociations pour une nouvelle ligue. Le roi en eut connaissance par un hasard singulier. Un de ses agents secrets qu'il envoyait dans les cours, nommé Olivier le Roux, avait ordre, en revenant de Castille, de s'arrêter chez le comte de Foix. De la chambre où il fut logé venait de sortir un envoyé du duc de Bretagne, nommé Henri Milet, retournant vers son maître. Dans un coin de cette chambre, le Roux aperçoit un tas de papiers déchirés. Il en ramasse quelques-uns par désœuvrement, mais frappé des noms de plusieurs grands personnages qui se présentent à ses yeux, il rassemble les morceaux, et vient à bout de rétablir plusieurs dépêches, qu'il porte au roi. Le monarque y voit avec une surprise extrême qu'il est investi d'ennemis prêts à frapper tous ensemble. Édouard, roi d'Angleterre, que les secours du duc de Bourgogne et la mort de Warwick, tué à la bataille de Barnet, venaient de replacer sur le trône, devait descendre en Normandie; le duc de Bourgogne, auquel on promettait la restitution d'Amiens et de Saint-Quentin, devait le joindre par la Picardie; Nicolas, duc de Lorraine, attaquer la Champagne, et le duc de Guienne, ramener les Gascons au centre du royaume, pendant que le duc de Bretagne y pénétrerait par la Touraine. Tout était prêt. On lisait dans ces dépêches : « Anglais, « Bourguignons, Bretons et Gascons « vont lui courir sus, et on lui mettra « tant de lévriers à la queue, qu'il ne saura « de quel côté fuir. »

[1472] Entre les personnages désignés se trouvaient des seigneurs dont le roi ne se serait pas douté, surtout son frère, avec lequel il se croyait parfaitement réconcilié. Il se hâta de lui dépêcher divers agents, pour lui représenter l'imprudence de sa conduite en se livrant au duc de Bourgogne, ennemi juré de la France et du trône où lui Charles pouvait encore s'asseoir un jour. Ils devaient lui faire observer surtout la possibilité que le duc eût de sa nouvelle épouse, sœur du roi d'Angleterre, un fils qui réduisît à rien les espérances de Marie et de ses poursuivants. Dans le même temps, le roi députait d'autres envoyés à Rome, pour mettre obstacle à la dispense sollicitée, et promettre de sa part opposition au rétablissement de la pragmatique. Il en fit passer jusqu'au duc de

Bourgogne lui-même, qu'il flatta de la restitution des villes sur la Somme; et pendant qu'à l'aide de ce leurre il essayait de l'endormir et d'obtenir une prolongation de la trêve, il faisait filer ses troupes sur la frontière de la Guienne, où déjà tout était en armes. On ne peut disconvenir, au reste, que la situation de Louis ne fût très-inquiétante : mais le ciel ou l'enfer le secourut. Le ciel, si la mort du duc de Guienne fut naturelle; l'enfer, si elle fut provoquée. Dans une collation préparée chez Jean Faure de Versois, abbé de Saint-Jean d'Angely, aumônier du prince, après avoir partagé une pêche avec la dame de Monsoreau, sa maîtresse, l'un et l'autre se sentirent frappés de douleurs aiguës : la dame en mourut promptement; le duc languit quelques mois. Le roi se montra très-sensible à la maladie de son frère. Il ordonna des prières publiques auxquelles il assistait lui-même. A cette occasion il institua l'*Angelus*, qui était une prière à la sainte Vierge, qu'on était obligé de réciter à genoux au son de la cloche de midi. Mais le chagrin ne lui faisait pas négliger ses intérêts : il bordait les états de son frère de troupes commandées par le comte de Dammartin, et se faisait régulièrement instruire de l'état du malade. C'était l'abbé qui lui en envoyait des nouvelles par des exprès. Il les faisait passer à son général pour régler ses démarches. « J'ai appris, « lui écrivait-il, que monsieur de Guienne « se meurt, et qu'il n'y a point de remède « en son fait; et me le fait savoir un de « ses plus privés qu'il ait près de lui : « c'est le moine qui dit ses heures avec « lui; et ne croit pas, ainsi qu'il dit, qu'il « soit vif à quinze jours d'ici; dont je me « suis fort esbahi et m'en suis signé de-« puis la tête jusqu'aux pieds. »

Pendant les longueurs de la maladie de son frère, il faisait continuer lentement les négociations avec le duc de Bourgogne. Il en résulta enfin un traité, monument durable de la probité et de la bonne foi des deux princes. Le duc brûlait du désir de recouvrer les villes sur la Somme que le connétable et Dammartin lui avaient enlevées par surprise. Louis consentait à les lui abandonner, ainsi que le connétable lui-même, objet de leur haine commune, pourvu que le Bourguignon promît de son côté de laisser à la discrétion du roi les ducs de Guienne et de Bretagne, si la guerre annoncée par la ligue avait lieu. « Mais « ne vous inquiétez pas, faisait dire « Charles au duc de Bretagne; mon in-« tention n'est que de me remettre en « possession des villes que le roi m'a « enlevées par trahison. Quand il me les « aura rendues, je lui écrirai que je par-« donne au connétable; qu'il faut bien « qu'il se réconcilie avec vous et le duc « de Guienne, sinon que je volerai à « votre secours. » Si Louis avait eu aussi son intention à expliquer à quelqu'un, il aurait pu lui dire : « Que ma géné-« rosité à l'égard du duc de Bourgogne « ne vous étonne pas; je tirerai en lon-« gueur, et la mort de mon frère me dé-« gagera de ma promesse. » Du moins c'est ce qui arriva.

Charles, successivement duc de Normandie, de Champagne et de Guienne, mourut à l'âge de vingt ans. L'abbé de Saint-Jean d'Angely et un nommé Henri de la Roche, écuyer de la bouche, son complice, furent mis en prison, et on commença leur procès. Ils firent des aveux qui chargeaient le roi indirectement. Lescun, qui était auprès du duc au moment de sa mort, craignant que dans le trouble où la Guienne allait se trouver sous la puissance des troupes royales, les coupables n'échappassent à la punition, les enleva, les mena en Bretagne, et dit au duc en les constituant dans ses prisons : « Je remets entre « vos mains ces traîtres qui ont lâche-« ment ravi le jour à leur légitime sei-« gneur. Songez à ce que vous devez à « la mémoire d'un prince si digne de vo-« tre amitié. Son âme demande à Dieu « une vengeance éclatante de ses assas-« sins. Puisse-t-il voir du séjour des « morts de quelle manière je remplis « mes engagements! » Mais soit indif-

férence de la part du duc, soit multiplicité d'occupations, ou crainte d'offenser le roi, qui paraissait impliqué dans l'affaire, ce ne fut qu'un an et demi après que le procès fut continué par des commissaires que le roi nomma et envoya en Bretagne, où étaient les prévenus du crime. Jusque-là ils avaient été tranquilles dans leur prison; mais à peine les procédures sont-elles commencées, que d'horribles spectres apparaissent dans la tour où ils étaient enfermés; des cris, des hurlements affreux se font entendre. Le geôlier, seul témoin de ces diaboliques merveilles, va conjurer les juges de hâter le procès, ne pouvant plus endurer ce fracas, et tremblant pour lui-même. Enfin, après une nuit d'orage, accompagné de vent et de tonnerre, le geôlier accourt au tribunal, pâle de frayeur; il atteste que le diable est venu tordre le cou au scélérat abbé, et qu'il a réduit son corps en cendre. On ne sait ce que devint Henri de la Roche. Ce procès se poursuivait dans un temps où le roi était en paix avec le duc de Bretagne. Les commissaires, pour le peu qu'ils avaient fait, furent bien récompensés. Lescun lui-même, jugeant que le refus qu'il ferait des largesses du monarque serait une faible consolation de la perte d'un prince son ami, reçut les présents de Louis, et s'attacha à son service.

Sitôt que le traité avait été signé, le duc de Bourgogne s'était efforcé d'obtenir la remise des villes sur la Somme; mais le roi, après avoir accumulé délais sur délais pendant la maladie de son frère, déclara à sa mort qu'il ne se croyait pas tenu de ratifier un traité plein de fraude et de mauvaise foi. Honteux, et ne se possédant plus de colère d'avoir été trompé lorsqu'il voulait tromper lui-même, le duc lança un sanglant manifeste contre le roi, qu'il déclarait coupable de lèse-majesté contre la couronne. Il y disait en propres termes que le dessein du monarque était de faire périr tous les princes de la maison de France; qu'après s'être défait de son frère *par poisons, maléfices, sortiléges et invocations diaboliques*, il venait de séduire trois jeunes seigneurs attachés à sa cour pour l'empoisonner ou l'assassiner lui-même, et qu'il leur avait donné asile chez lui quand leur crime avait été découvert. Le roi répondait que la cause de l'évasion de ces jeunes seigneurs était l'affreuse débauche qui régnait dans cette cour, et la corruption du duc, qui l'autorisait de son exemple. Telle était l'opinion que ces princes ne rougissaient pas de répandre dans le public l'un contre l'autre.

Ces invectives, aussi déshonorantes pour l'insultant que pour l'insulté, causèrent une guerre à feu et à sang. Le duc de Bourgogne ravagea la Picardie avec une férocité qui lui mérita le nom de *Terrible*. Cependant les habitants de Beauvais, aidés par leurs femmes et leurs filles, qui en ont acquis un renom éclatant dans l'histoire, firent échouer ses efforts au pied de leurs murailles. Pour récompenser ces héroïnes du service rendu à la France en cette occasion, pour en perpétuer la mémoire, et pour conserver le nom de Jeanne Hachette, qui avait enlevé à l'ennemi un drapeau déjà planté sur la muraille, le roi ordonna que, chaque année, le 10 juillet, il y aurait une procession solennelle, dans laquelle les femmes auraient la préséance sur les hommes. Le duc porta alors ses fureurs dans la Normandie, pendant que les généraux du monarque, pénétrant dans ses états par différents endroits, y commettaient les mêmes barbaries. Des *limiers* qui devaient se mettre à la *queue* du monarque, il n'y eut que le duc de Bourgogne qui le relança. Les seigneurs confédérés n'ayant plus l'étendard du frère du roi pour signe de réunion, laissèrent Louis s'établir tranquillement en Guienne. Le duc de Bretagne, intimidé par des menaces de guerre, demanda une trêve, et il l'obtint par le crédit de Lescun, qui, pour la part qu'il eut à la pacification, reçut du roi le comté de Comminges et le gouvernement de Guienne. Le *Terrible* lui-même, après avoir inutilement provoqué la ruine des malheureux peuples, signa aussi, pour

lui et ses alliés, une trêve, dont le roi demanda, sans pouvoir l'obtenir, que fût excepté le roi d'Aragon. Celui-ci, après un traité formel de neutralité conclu avec Louis XI, s'était allié contre lui avec le duc de Bourgogne, et avait secondé la ligue pour ses propres intérêts.

[1473] Le roi jouissait depuis onze ans du Roussillon et de la Cerdagne, qu'il tenait en engagement du roi d'Aragon, lorsque don Juan voyant son prêteur occupé de la guerre avec le duc de Bourgogne, fit une irruption dans le Roussillon, s'empara de plusieurs villes, et entre autres de Perpignan, la capitale. Les Français se maintinrent dans la citadelle. Après la trêve signée, Louis publie qu'il va faire un pèlerinage au Saint-Esprit de Bayonne, dirige sa marche du côté du Roussillon, avance avec la plus grande promptitude, et fait rompre les ponts derrière lui, de peur d'être atteint par les troupes de Bourgogne et de Bretagne, s'il plaisait à ces princes de courir au secours de leur allié. Il entre dans le Roussillon avec une armée de trente mille hommes. Louis ne la commandait pas lui-même, mais il la dirigeait. Quoique surpris, le roi d'Aragon ne se laissa pas effrayer. Malgré le conseil de ses courtisans les plus attachés, il vola au secours de Perpignan, et s'y renferma. Il rassembla les habitants dans l'église, et jura sur l'autel de ne les point abandonner. Attendris par le dévouement du vieux monarque, ils firent aussi serment de le défendre jusqu'à l'extrémité. Leur résistance donna au prince Ferdinand, son fils, le temps de lever une armée en Aragon pour venir délivrer son père. Quand le roi de France sut l'approche de ce prince, qui doit se rendre illustre un jour par une politique semblable à celle de Louis XI, il envoya ordre au général qui commandait le siége de négocier. On ouvrit des conférences, et elles produisirent un traité.

Le roi promettait de remettre les deux provinces contestées dès que l'argent donné pour l'engagement serait rendu, ce qui devait se faire dans l'espace d'un an. En attendant, sur la présentation de quatre Français, le roi d'Aragon devait en choisir deux pour commander les châteaux de Perpignan et de Collioure; et de son côté, sur deux Aragonais, Louis devait en choisir un pour gouverneur général. Ces préposés jureront entre les mains des deux rois de n'exécuter les ordres postérieurs d'aucun d'eux, et de ne recevoir ni eux ni aucun officier de leur part, tant que durerait leur commission. Enfin les deux rois firent serment d'avoir désormais l'un et l'autre les mêmes amis et les mêmes ennemis, se réservant cependant la liberté de secourir leurs alliés respectifs. Par ce traité, Louis, qui n'était qu'engagiste, sut se conserver dans les provinces contestées une puissance égale à celle du propriétaire, bien sûr qu'il entrerait bientôt dans les droits de don Juan, par l'impossibilité qu'il lui connaissait de payer trois cent mille écus dans l'année.

L'expédition qui lui réservait ses droits sur le Roussillon, avait été précédée d'une autre, dont la catastrophe fut plus affreuse. Le duc d'Alençon, prince du sang, et le comte d'Armagnac, son beau-frère, s'étaient attiré, comme on a vu, le courroux de Charles VII. Le duc d'Alençon fut renfermé dans une prison, le comte d'Armagnac s'enfuit hors du royaume. Louis XI s'étant fait une règle en montant sur le trône, de contrarier les actions de son père, délivra le duc, rappela le comte, et rendit à chacun tous leurs biens. Loin d'être reconnaissants de ce bienfait, ils avaient été du nombre des confédérés les plus ardents contre le roi dans la *guerre du bien public;* et depuis le traité de Conflans, où ils s'étaient bien partagés, ils n'avaient cessé d'entretenir des intelligences secrètes avec le duc de Bourgogne. Le roi découvrit que le duc était en marché avec le Bourguignon pour lui remettre des places fortes qu'il possédait dans le Maine et dans la Normandie; et d'un autre côté, le comte, pendant que Louis s'emparait de la Guienne, après la mort de son frère, avait fait tous ses efforts pour ré-

veiller le ressentiment des seigneurs gascons, et s'était emparé par trahison, pendant l'irruption du roi d'Aragon en Roussillon, de la ville de Lectoure, dont il s'était fait une place d'armes bien fortifiée et bien munie, dans laquelle il comptait braver tous les efforts du monarque, ou pouvoir faire au moins une capitulation avantageuse.

Le duc d'Alençon était tranquille dans ses terres, ne soupçonnant pas que ses intrigues étaient connues. Le roi le fait arrêter et transférer à Paris. En même temps une armée se répand dans le comté d'Armagnac, s'empare de tous les lieux importants, et force le comte de se retirer dans Lectoure, son dernier asile. Après s'être défendu, même avec succès, celui-ci se voyant pressé, a recours à l'expédient dont il se flattait, et demande à capituler. Il trouve dans le commandant des assiégeants toutes les facilités qu'il peut désirer, sans qu'on paraisse choqué de ses propositions, quelque outrées qu'elles soient. Le traité était signé, on commençait même à l'exécuter. Les gardes se faisaient négligemment; un corps de troupes royalistes, profitant de cette sécurité, pénètre dans la ville. Des soldats vont droit à la maison du comte, forcent son appartement, et le percent de plusieurs coups de poignard. La comtesse est entraînée dans un petit château voisin. Elle était enceinte, on la contraint d'avaler un breuvage pour faire périr son enfant. Elle en mourut elle-même. Lectoure fut livrée au pillage, et une grande partie de la ville consumée par les flammes. Des seigneurs arrêtés dans cette surprise, l'un eut la tête tranchée sur les débris fumants de cette malheureuse cité, un autre à Rodez, un troisième fut écartelé à Tours, pour répandre la terreur, en multipliant et faisant connaître au loin les exemples de sévérité. Charles, frère du comte, et qui devait recueillir sa succession, fut arrêté dans le même temps et mis à la Bastille; non qu'il fût coupable, mais à cause de la proximité du sang. Pendant quatorze ans qu'il y fut détenu, il n'est sorte de traitements cruels ou honteux qu'on ne lui fît subir. Son humide cachot laissait dégoutter l'eau sur la tête du malheureux prisonnier, qui ne marchait que dans la fange. Charles VIII, à son avénement, lui rendit sa liberté et ses biens; mais l'infortuné n'était plus en état d'en jouir : son esprit s'était aliéné par les barbaries exercées sur lui. Il mourut, comme son frère, sans laisser de postérité, et leur héritier fut Charles II, dernier duc d'Alençon, beau-frère de François I, et petit-fils de Marie d'Armagnac, leur sœur.

Les ducs de Bretagne et de Bourgogne furent très-mécontents du traité de l'Aragonais, et fort irrités du traitement fait aux Armagnacs; mais ils se rendaient peu redoutables : le premier était trop occupé de ses plaisirs dans une cour molle et voluptueuse, le second de son ambition, qui le faisait travailler sans relâche à acquérir des terres voisines de ses états, pour les réunir et les ériger en royaume. Il sut que Sigismond, duc d'Autriche, cousin germain de l'empereur Frédéric III, ruiné par de folles dépenses, avait besoin d'argent. Il lui prêta quatre-vingt mille florins du Rhin, pour lesquels Sigismond lui céda le comté de Ferrète et le landgraviat d'Alsace, à condition que lui et ses héritiers pourraient les racheter en rendant la somme. Charles se mit peu en peine de cette clause, espérant que la difficulté de la faire valoir, après une longue possession, suffirait pour la prescrire. Cette acquisition lui coûta peu.

Le duché de Gueldres et le comté de Zutphen lui coûtèrent encore moins. Ces principautés étaient possédées par Arnoul d'Egmond, prince faible et inappliqué. Il avait un fils appelé Adolphe, qui, impatient de lui succéder, le surprit un soir d'hiver, lorsqu'il était près de se mettre au lit, et qui lui fit faire cinq lieues pieds nus sur la glace, pour le mener dans une tour, où il l'enferma. Du fond de son cachot, le père fit parvenir ses plaintes au pape et à l'empereur, qui chargea le duc de Bourgogne d'arranger cette affaire. Adolphe était de sa cour et

de ses plaisirs. Se flattant pour cette raison d'être favorablement traité, il n'hésita pas à comparaître devant les chevaliers de l'ordre de la Toison d'or, dont il était membre, et que le duc avait établis juges. Il menait son père avec lui, et ne rougit pas de l'accuser non-seulement d'incapacité, mais encore de crimes honteux. « Il a régné plus de quarante « ans, disait-il, c'est trop : il est temps « qu'il cède sa place à un autre. » Le vieillard indigné jeta son gant, et la colère lui coupant la parole, il fit signe à son fils de le ramasser. Il l'aurait fait, et aurait combattu contre son père, si le tribunal ne s'y fût opposé. Comme il l'avait espéré, le jugement lui fut favorable. On lui adjugea le duché de Gueldres et le comté de Zutphen, et à son père la ville de Grave seulement et six mille florins de pension. Mais loin d'être reconnaissant d'une faveur dont il était si peu digne : « J'aimerais mieux, s'é- « cria le fils, jeter mon père dans un « puits, et m'y précipiter avec lui, que « de lui céder la plus petite portion de « mes états. »

L'assemblée frémit. Elle changea son jugement, réintégra le père dans ses états, et n'accorda au fils que la part destinée à son père. Il n'en voulut pas, s'enfuit en menaçant. Atteint et arrêté, il fut renfermé à son tour. Arnoul, rétabli dans Gueldres et Zutphen, n'en conserva que l'usufruit, et en vendit à bas prix la propriété au duc de Bourgogne. En mourant il confirma la vente par testament. Les chevaliers de la Toison d'or, rassemblés de nouveau, firent lire ce testament devant eux. On avait donné pour la forme un avocat au fils, retenu prisonnier. Le chapitre s'érigeant en tribunal judiciaire, confirma l'exhérédation. On ne sait ce que devint ce fils dénaturé. Le duc de Bourgogne s'empara des états contestés, au préjudice d'une fille du coupable Adolphe, dont les habitants de Nimègue s'efforcèrent en vain de soutenir les droits. Le duc de Juliers prétendit aussi à la succession. Le Bourguignon le satisfit avec de l'argent, et devint ainsi, pour peu de chose, maître du duché de Gueldres et du comté de Zutphen, qui joints au comté de Ferrète et au landgraviat d'Alsace, agrandissaient prodigieusement ses états du côté de l'Allemagne, où il comptait s'étendre encore davantage en s'emparant de la Lorraine.

Elle venait de perdre Nicolas d'Anjou, prince de grande espérance, mort à la fleur de l'âge. Ce malheur était d'autant plus sensible, que sa succession n'était point réglée. Après mûre délibération, les Lorrains jugerent à propos de conférer leur principauté à René II, fils de Ferry, comte de Vaudemont, et d'Yolande, fille du bon roi René et d'Isabelle, héritiere de Lorraine. Le duc de Bourgogne, sur des prétextes qui ne manquent jamais, fit une irruption en Lorraine, et enleva le jeune prince. Louis XI, attentif à ce qui se passait, fit avancer des troupes, et enlever aussi un seigneur allemand, proche parent de l'empereur Frédéric, offrant de le rendre si le duc de Bourgogne relâchait le Lorrain. Il savait que le duc se trouvait avec l'empereur dans des circonstances à ne pouvoir refuser cet échange, et en effet il y acquiesça. Ces circonstances étaient le consentement qu'il poursuivait auprès de l'empereur, pour ériger ses états en royaume, et en prendre la couronne avec le titre de roi de la Gaule Belgique et de vicaire de l'empire.

Afin d'obtenir ces dignités, il avait promis Marie, sa fille, à Maximilien, fils de Frédéric. Tout était convenu. L'empereur s'avança jusqu'à Trèves, où le duc alla le trouver. Charles avait dans ses bagages la couronne et le sceptre qu'il comptait recevoir du chef de l'empire. Une contestation qu'un peu de confiance dans la bonne foi l'un de l'autre aurait pu aisément terminer, empêcha la cérémonie. Le duc voulait être couronné avant le mariage de sa fille; l'empereur, que son fils reçût la main de la princesse avant que de donner la couronne. Tous deux vraisemblablement avaient dessein de se surprendre. Il y eut du fait de Louis XI dans cette brouillerie. Par ses émissaires

secrets auprès de l'empereur, parmi lesquels se trouvaient des seigneurs allemands qui l'accompagnaient, il représenta le duc comme un prince inquiet, artificieux, capable de troubler l'empire, s'il y était admis. Un cortége brillant dont il s'était entouré, afin de donner plus de splendeur à son couronnement, donna de la consistance à ces imputations, et inspira aux Allemands des craintes pour leur sûreté; l'opiniâtreté de Charles et la défiance de Frédéric firent le reste. Les soupçons allèrent si loin, que l'empereur se repentant de sa démarche, partit une nuit sans en rien dire à personne, et laissa le duc confus et humilié de l'inutilité de sa démarche.

Pendant que le roi se donnait le malin mais utile plaisir d'empêcher son vassal de devenir son égal par le mariage de sa fille, il mariait les siennes de manière à n'être pas inquiété par ses gendres: Anne, l'aînée, à Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu; Jeanne, la seconde, qui était contrefaite, à Louis d'Orléans, premier prince du sang, tous deux intéressés à rester unis avec leur beau-père.

[1474] Le procès du duc d'Alençon se suivait au parlement. Il fut condamné à perdre la vie. Le roi lui fit grâce, parce que ce duc était son parrain: mais il le retint en prison, où il mourut au bout de deux ans. De ses biens confisqués par l'arrêt, il appliqua au domaine les villes les plus importantes, et céda le reste au comte du Perche, son fils. Objets de la vengeance de Louis, qui ne les perdait pas de vue, deux fauteurs et complices de la ligue terminée à Amiens restaient encore: c'étaient Jean d'Armagnac, duc de Nemours, et Pierre de Luxembourg, comte de Saint-Paul. On doit se rappeler la part que celui-ci, ancien ami et parent du duc de Bourgogne, et connétable de France, avait eue à l'intrigue qui avait suscité l'un contre l'autre ses deux bienfaiteurs. Ils s'éclairèrent mutuellement sur les démarches obliques de ce seigneur, et convinrent, par le moyen d'agents qui conférèrent à Bouvines, de se venger en commun. Le roi devait livrer au duc toutes les possessions du connétable, et le duc devait lui livrer le connétable, s'il pouvait s'en saisir. Saint-Paul ayant eu quelque connaissance de cette résolution, tâcha de détourner l'épée suspendue sur sa tête, en faisant des démarches satisfactoires auprès de chacun des offensés. L'année précédente il avait chassé la garnison royale de Saint-Quentin, et l'avait remplacée par des gens à lui, tirés de ses propres domaines, voisins de cette ville, dont il comptait faire le centre de la domination indépendante à laquelle il visait. Il prétendait que ce n'était que pour soustraire la ville à l'influence du duc de Bourgogne, qui y avait pratiqué des intelligences, qu'il s'en était assuré lui-même; et le roi, qui redoutait qu'il ne la livrât effectivement au duc, fut obligé de dissimuler. Il l'offrait alors tantôt au duc, tantôt au roi, d'un ton de suppliant, qui ne touchait ni l'un ni l'autre. Prétendant que le duc de Bourgogne, furieux de ne l'avoir pu séduire, cherchait à le perdre, il demanda même une entrevue au monarque pour se justifier des calomnies répandues contre lui. Louis l'accorda. Elle eut lieu sur le pont de Noyon, partagé par une barricade qui les séparait, armés chacun de toutes pièces, et suivis d'une forte escorte. Le roi fut piqué de cette affectation d'égalité, mais ne le témoigna pas; au contraire, il écouta sa justification avec un air d'intérêt et de bonté, qui fit que le connétable eut honte de paraître ainsi devant son souverain. Il passa la barrière, se mêla avec les courtisans, et reprit avec le maître son ancienne familiarité. Ou il n'était pas encore temps de se venger, ou le roi se fit scrupule de violer devant une si nombreuse compagnie la promesse de sûreté qui avait précédé l'entrevue.

Cette convention entre le roi et le duc de Bourgogne ferait croire que ces princes étaient en parfaite intelligence; mais en ce moment même Louis faisait écarteler un homme convaincu d'avoir voulu l'empoisonner à l'instigation de

Charles, qu'on n'impliqua pas nommément dans la procédure, mais auquel on fit partager indirectement l'odieux du crime. Le duc, de son côté, faisait avec Édouard IV, roi d'Angleterre, une ligue offensive et défensive, qui ne tendait pas à moins qu'à enlever la couronne à Louis, et à la faire passer sur la tête d'un autre. Les ducs de Bretagne et de Bourgogne avaient aidé Édouard à remonter sur le trône. Le monarque français, au contraire, avait favorisé Henri VI, qui mourut en prison. Tranquille possesseur d'une couronne achetée par des peines, et jouissant avec sensualité, Édouard aurait volontiers oublié les promesses faites à ses auxiliaires pour leurs services, et son ressentiment contre leur ennemi commun : mais ils l'en firent ressouvenir ; et comme ils ne trouvaient pas en lui, pour la vengeance qu'ils méditaient, tout l'empressement qu'ils auraient voulu, ils répandirent des écrits incendiaires par lesquels ils excitèrent la nation, toujours facile à irriter contre les Français, à forcer son monarque de se concerter avec eux pour la guerre. Il travailla donc à satisfaire ses deux alliés, et leva des troupes.

Il y eut entre eux trois des traités marqués du sceau d'une haine délirante. Ils faisaient proclamer Louis ennemi du bien public, se promettaient de concourir, chacun selon ses forces, à le détrôner, à ne pas souffrir qu'aucun prince de la cour de France en portât désormais la couronne, dont Édouard serait reconnu seul possesseur. Comme s'il l'avait déjà sur la tête, par le traité avec le duc de Bourgogne, il lui donnait le duché de Bar, les comtés de Champagne et de Nevers, et les villes qui bordaient la Somme en la remontant au delà de celles du connétable, que l'on comprenait dans la cession, le tout exempt à perpétuité de mouvances et de dépendances quelconques. Le duc, établi souverain de la Champagne, voulait bien ne pas user de tous ses droits sur la ville de Reims, et souffrir qu'Édouard et ses successeurs pussent venir s'y faire sacrer sans demander permission. Par le traité particulier au duc de Bretagne, le nouveau monarque lui assurait le Poitou et un corps de trois mille Anglais qui seraient à sa disposition, en cas d'attaque de la part de Louis avant l'explosion de la ligue. En retour, le Breton s'engageait à entretenir des intelligences en France, et à y fomenter la rébellion ; il se flattait de faire plus par ce moyen contre le monarque français en trois mois, que toutes les forces d'Angleterre en six. Pour cela il ne demandait que la liberté de continuer à dissimuler, afin d'entraîner le roi dans les piéges qu'il lui tendrait au profit de la ligue. Le connétable y avait été aussi admis, et on lui donnait pour sa part des espérances sur la Brie et la Champagne, pendant que la possession de cette dernière province était secrètement réservée au duc de Bourgogne. Enfin la ligue comptait sur la jonction du roi d'Aragon, qui était en état d'hostilités permanentes avec Louis pour le Roussillon.

Cependant Charles le Téméraire oubliant en quelque manière ses engagements avec l'Angleterre, ou se flattant de suffire à la fois à plusieurs entreprises, tournait ses forces contre l'Allemagne, dont il espérait toujours détacher des parties pour former son *royaume de Belgique*. Il se mêla d'une querelle de Robert de Bavière, électeur de Cologne, avec ses sujets. Cette intervention déplut beaucoup à l'empereur Frédéric. Louis profita de cette occasion pour tâcher de l'engager à se déclarer contre le duc de Bourgogne. Il lui montrait en perspective la conquête des états du duc, et lui en assignait d'avance une partie. A cette proposition, Frédéric répondit par l'apologue connu des chasseurs qui partagent la peau de l'ours avant que de l'avoir tué, et dont on le dit l'inventeur.

A défaut de l'empereur, qui tarda quelque temps à se déclarer, Louis suscita d'autres ennemis au duc de Bourgogne : ce furent les Suisses, qui négli-

gés jusqu'alors, se virent tirés par le roi de leur obscurité. Après leur avoir représenté le danger du voisinage de Charles, dont ils n'étaient que trop convaincus par leur propre expérience, il les réconcilia facilement avec Sigismond, duc d'Autriche, l'ancien seigneur de Ferrète; ils oublièrent tellement leurs anciennes inimitiés, qu'ils lui fournirent, pour rentrer dans son comté, les quatre-vingt mille florins qu'il avait reçus lorsqu'il l'avait engagé au duc. Celui-ci ne s'attendait pas à être sitôt sommé de le rendre, et refusa l'argent, ce qui le constitua en état d'hostilité avec les Suisses. Ce fut alors que le roi s'unit à eux d'une manière plus intime, par une alliance qui a été la base de celles qui ont suivi. Il s'engagea à payer une pension annuelle de vingt mille florins du Rhin, partageables entre les cantons, qui n'étaient alors qu'au nombre de huit. On convint que les Suisses qui entreraient au service de France toucheraient toujours leur solde un mois d'avance, à raison de quatre florins et demi par mois; qu'ils jouiraient de tous les droits de regnicoles; que quand ils demanderaient du secours contre le duc de Bourgogne, le roi, s'il ne pouvait leur fournir des troupes, leur donnerait vingt mille florins par quartier, outre la pension; et que réciproquement eux et la France ne feraient guerre, paix ni trêve, avec le duc ou autre ennemi, que d'un commun consentement. Cette correspondance des Suisses avec le roi fut très-utile au jeune René, duc de Lorraine, qu'il avait appelé à sa cour, et qu'il soutint contre les entreprises du duc de Bourgogne.

[1475] Les habitants de Cologne, secondés enfin par l'empereur, se défendirent plus longtemps que le Bourguignon ne l'avait prévu; et pendant qu'il se morfondait devant la ville de Nuits, aussi révoltée contre l'électeur, le roi réalisa le projet qui lui roulait toujours dans la tête, d'unir définitivement le Roussillon à sa couronne. Cauteleux comme il était, il ne lui fut pas difficile de trouver dans le traité équivoque qu'il avait fait avec don Juan, roi d'Aragon, des subterfuges propres à augmenter ses droits, et à infirmer ceux de l'ancien possesseur. Les infractions furent tellement multipliées, que l'Aragonais, malignement stimulé, perdit patience. Il envoya deux seigneurs de sa cour, revêtus du titre d'ambassadeurs, porter ses plaintes. Ils étaient d'une haute distinction. Pour les retarder, le roi leur fait prodiguer les honneurs dans toutes les villes par où ils passent. Quand ils veulent parler d'affaires, tantôt c'est une revue qu'il faut passer, tantôt les cérémonies de la semaine sainte qu'il faut fêter longuement, tantôt un voyage nécessaire qui survient inopinément, mais qui sera court. On leur fait attendre les passeports, tout en les accablant de caresses et de témoignages d'estime. Ils se plaignent un peu hautement de ces manœuvres; le roi se plaint plus haut encore de ce qu'ils manquent d'égards pour lui, et n'ont point la complaisance de l'attendre quelques jours à Paris, comme il les en a priés. A la fin il les laisse partir; mais en arrivant à Lyon le gouverneur les arrête. Leurs passe-ports, avoue-t-il, sont en bonne forme; mais il répond de leurs personnes : le pays est plein de troupes françaises; il appréhenderait qu'il ne leur arrivât quelque malheur avant qu'il eût averti les généraux et qu'il eût pu leur procurer une escorte suffisante.

Pendant ce temps les Français avancent. Don Juan attendant toujours les réponses qu'on doit faire à ses ambassadeurs, ne prend que de faibles mesures. Perpignan est attaqué; les habitants se défendent courageusement; mais privés de vivres et des secours de leur prince, obligé à une diversion pour porter son fils sur le trône de Castille, qui était devenu vacant par la mort de Henri IV, ils sont obligés de se rendre. Ils obtiennent la permission de se retirer où ils voudront, sous la condition de ne rien emporter. Les troupes aragonaises s'enfuirent devant les Français, bien supé-

rieurs en nombre, et abandonnèrent le pays. Les habitants qui ne se rendirent pas de bonne grâce furent ruinés méthodiquement, selon les intentions et le plan de dépouillement dressé par Louis XI lui-même. Il fit dire à l'archevêque d'Alby, qui commandait une partie de l'armée : Prenez pour vous les bénéfices « qui vous conviendront; s'il y en a quel-« ques mauvais, promettez-les aux gens « du pays, et n'en tenez rien ; s'ils mur-« murent, laissez-moi faire; quand je « viendrai, j'y remédierai bien. » Il nota lui-même *sur papier rouge*, comme il disait, et de sa propre main, les griefs ou caractère de chacun, et les traitements qu'il fallait leur faire. *Ortossa, très-mauvais; Vine, grand traître; Maure, conspirateur*. Louis mandait à Boufile, son général : « Je vous donne la « dépouille de tous ces révoltés; et afin « que d'ici à vingt ans il n'en retourne « nul, faites-leur trancher la tête. » Boufile n'usa point de ce pouvoir; il écrivit au roi que si son intention avait été de faire de la province un désert, il aurait dû se dispenser de lui en donner le gouvernement. Il demanda grâce pour les habitants de Perpignan, et le roi l'écouta. Il fit avec le roi d'Aragon une trêve de six mois, retira la plus grande partie de ses troupes, et la province fut tranquille, non pas cependant si parfaitement qu'il n'y appréhendât encore quelques mouvements. Se défiant d'un de ses généraux, nommé Yvon du Fou, il écrivait à celui qu'il envoyait pour le remplacer : « Monsieur du « Bouchage, mon ami, messire Yvon est « un des plus malicieux traîtres de ce « royaume; considérez qu'il vous faut « être plus malicieux que lui. Endormez « les mécontents de paroles le mieux que « vous pourrez. Faites-y tous appoin-« tements que vous pourrez, vaille que « vaille, pour les amuser d'ici à l'hiver; « et si j'ai quelque trêve et que j'y puisse « aller, et si Dieu me soutient, et Ma-« dame, et monsieur S. Martin, j'irai « en personne mettre le remède. »

Pendant qu'il ajoutait deux provinces à son royaume, le duc de Bourgogne poursuivant son projet chimérique, s'opiniâtrait devant la ville de Nuits, dont il fut obligé de lever le siége. Il y perdit l'élite de ses troupes, et vint avec ses débris joindre les Anglais, qui avaient débarqué à Calais. Édouard fut très-étonné de le voir arriver si mal accompagné, pendant qu'il s'attendait à une belle armée qui, jointe à la sienne, devait lui ouvrir le chemin de la capitale, et lui procurer la conquête du royaume. Il était embarrassé par où il y entrerait. Son intérêt était de commencer par la Normandie. Le duc conseilla la Picardie, où les Anglais seraient plus près de lui; et il détermina le roi en lui proposant pour place d'armes la ville de Saint-Quentin, que Saint-Paul possédait, et qu'il offrait de remettre aux deux alliés. On accepte. Les Anglais avancent et se présentent; mais le connétable, qui venait de changer de résolution, leur ferme les portes, et les force à coups de canon de s'éloigner. Le roi, qui se trouvait tout près avec dix mille hommes d'excellentes troupes, s'empara de la ville enviée. Édouard fit de vifs reproches au duc de Bourgogne de l'avoir engagé si imprudemment dans cette entreprise. Charles, piqué, quitta les Anglais, et partit pour aller faire la guerre au duc de Lorraine, qui, par l'instigation du roi, avait eu la hardiesse de le défier. Il laissa ses alliés embarrassés à la vérité sur le parti qu'ils avaient à prendre, mais n'en conservant pas moins une attitude encore redoutable.

Le roi désirait fort les renvoyer dans leur île : le plus tôt lui paraissait le meilleur; mais il hésitait à faire auprès d'eux les avances pour une trêve ou tout autre accommodement, de peur qu'on ne le lui fît acheter trop cher. Une occasion, que tout autre moins attentif que lui aurait laissé échapper, l'amena à son but. Les lords Howard et Stanley se promenant près du camp, rencontrèrent le premier prisonnier français qu'on renvoyait, suivant l'usage du temps. Ils lui dirent en passant, et peut-être par

plaisanterie : « Recommandez-nous à la « bonne grâce du roi, si vous pouvez « lui parler. » Fier de sa mission, il demande à entretenir le roi lui-même. On le refuse. Il insiste. On rend compte au roi de son obstination, et on le dépeint comme un espion. Le roi ordonne qu'on le mette en prison, et va l'y interroger lui-même. En revenant il se met à table. Il savait par le héraut qui l'était venu défier de la part d'Édouard, héraut qu'il avait généreusement reçu, et avec lequel il s'était, avec intention, longtemps entretenu, que les deux lords, qui avaient beaucoup de crédit sur Édouard, n'approuvaient pas l'expédition, et qu'on pourrait s'adresser à eux pour des ouvertures de paix. Le souvenir dont ils avaient chargé le prisonnier le fit réfléchir. « Il étoit distrait, rêveur, dit Co- « mines, son historien; qui l'auroient « connu l'auroient jugé mal sage. » Ce Comines était un seigneur qui avait passé du service du duc de Bourgogne à celui du roi. « Il m'appelle, continue-t-il, « et me dit à l'oreille : Découvrez-moi le « laquais de Mérichon, maire de la Ro- « chelle ; faites-le dîner avec vous, et dis- « posez-le à se rendre au camp anglais « en qualité de héraut. » Il se nommait Mérindot. Le roi ne lui avait parlé qu'une seule fois, lui avait trouvé de l'intelligence, et s'en servit en cette circonstance.

Mérindot, fort étonné de se voir à table avec un grand seigneur, plus surpris encore de la proposition, se regarde comme un malheureux sacrifié; supposant qu'on ne prend un homme de son état que parce qu'on ne veut pas en exposer un plus relevé, et qu'on l'envoie à la mort, il se jette à genoux, et crie miséricorde. Comines ne pouvant le persuader, retourne au roi, lui conseille d'en prendre un autre, et lui en nomme plusieurs. Le monarque persiste dans son choix, va lui-même trouver le désolé Mérindot, « et fait plus, dit Co- « mines, en une parole que je n'avois « fait en cent. »

Le laquais part bien instruit, ne s'affuble de son accoutrement de héraut que près du camp anglais, de peur d'être reconnu par des Français, qui auraient répandu la nouvelle prématurée d'une négociation, ce qui pouvait éveiller les soupçons des confédérés, et mettre des entraves. Il est admis à l'audience du roi d'Angleterre, et débite très-bien la leçon que le roi lui avait faite. Il dit que si Louis a secouru Henri VI dans le temps, ce n'était pas par haine contre Édouard, mais pour contrarier le duc de Bourgogne, son ennemi acharné, lequel n'avait appelé les Anglais en France que pour les faire servir à son ambition. A ce sujet Mérindot fait remarquer au roi anglais la mauvaise conduite de Charles, qui va le joindre sans troupes, l'expose devant Saint-Quentin, et finit par l'abandonner pour sa folle entreprise de Lorraine. « L'hi- « ver qui s'approche, ajoute le héraut, « va forcer vos Anglais de regagner leur « île; ils y rentreront mécontents. Il ne « serait pas impossible qu'il s'élevât une « guerre civile, que le duc lui-même ne « la fomentât, pour légitimer en quelque « manière, par la révolte des seigneurs « anglais, celle dans laquelle il vit perpé- « tuellement contre son souverain. Tous « les rois n'ont-ils pas un égal intérêt d'hu- « milier les sujets rebelles? Pour votre « propre tranquillité, qui doit vous être « chère après tant de fatigues que vous « avez essuyées, et pour l'avantage mu- « tuel que la France et l'Angleterre reti- « reront de la paix, le roi est prêt à entrer « en négociation. » Le laquais travesti en héraut parla si bien, qu'Édouard nomma trois plénipotentiaires, auxquels il s'en joignit autant de la part du roi.

Pendant qu'ils travaillaient, il envoya à Paris ramasser de l'argent, très-convaincu qu'auprès d'une nation avide et d'un roi passionné pour le luxe et les plaisirs, c'était l'agent le plus persuasif qu'il pût employer. Il demanda au parlement l'argent des consignations, pour un besoin, disait-il, très-pressant. On l'accorda sans difficulté, non au roi, mais à un financier nommé Jacques Erlan, qui s'engagea à acquitter à ses propres

risques et cette somme et d'autres encore que plusieurs particuliers avancèrent. Il ordonna aussi au chancelier de sceller six blancs seings en parchemin, pour se faire des pensionnaires dans le conseil d'Édouard. Tout cela arriva à temps et aida à conclure une trêve de neuf ans, à laquelle il serait libre aux ducs de Bretagne et de Bourgogne d'accéder ou de renoncer.

Louis, selon sa coutume, accorda à l'ennemi tout ce qu'il voulut. *Donner ce qu'on n'a pas, promettre ce qu'on ne veut pas donner,* était son système, que Machiavel a érigé depuis en maxime. Il s'intitula dans le traité *roi des Français,* et s'engagea à payer à Édouard, *roi d'Angleterre, de France et souverain d'Irlande*, soixante mille écus comptant pour les frais de la guerre, à condition qu'il repasserait immédiatement en Angleterre sans commettre aucune hostilité; plus, cinquante mille écus chaque année, en deux payements égaux. Les deux rois promirent de s'assister mutuellement, et de se donner mutuellement asile s'ils étaient forcés de quitter leur royaume. Ils stipulèrent en outre le mariage du dauphin et d'une fille d'Édouard, et enfin la délivrance de la reine Marguerite d'Anjou, détenue dans les prisons d'Angleterre depuis la mort cruelle de Henri VI, son époux. Cette générosité ferait honneur à Louis, si des actes postérieurs ne faisaient soupçonner qu'elle était intéressée.

On ne parle pas des présents considérables et sans nombre dont furent comblés les ministres et les courtisans anglais, libéralités que les manières gracieuses du roi relevaient encore. Elles furent précédées d'une entrevue encore accompagnée de défiance. On construisit sur le pont de Péquigny une loge partagée par de gros treillis de bois, dont les ouvertures ne permettaient que le passage des bras, *comme aux cages de lions*, dit Comines. Après cette première précaution d'usage, les deux rois se virent familièrement. Ils jurèrent l'observation du traité. Le Français invita l'Anglais à venir se divertir quelques jours à Paris avec lui. « Vous y trouverez de jolies « femmes, lui dit-il; et s'il s'y passe « quelque chose qui ne soit pas tout à « fait dans la règle, je vous donnerai « pour confesseur le cardinal de Bour- « bon, qui ne vous refusera pas l'abso- « lution. » Édouard goûta la plaisanterie. *Il savoit que le cardinal étoit bon compagnon.* Il parut même disposé à accepter la proposition; mais Louis s'en repentit et en éloigna l'effet, dans la crainte, dit-il lui-même à Comines, que l'Anglais, beau cavalier et galant, n'y formât quelque inclination qui l'engagerait à y revenir. « Je le veux bien, ajouta- « t-il, pour frère et ami; mais la com- « pagnie n'en vaut rien. Il est bon que « la mer nous sépare. »

Toute l'armée anglaise se ressentit de la générosité de Louis. Il envoya dans le camp trois cents chariots chargés des meilleurs vins de France, donna ordre qu'on reçût à Amiens, où il était, tous les Anglais, sans leur demander d'argent dans les auberges. Le nombre en fut si grand, qu'il donna de l'inquiétude à Comines. Il trouva un jour, à neuf heures du matin, cent onze écots dans un seul cabaret. Il en avertit le roi. Le monarque craignant de perdre le fruit de sa complaisance en en faisant cesser brusquement les effets, se fit servir à dîner dans la loge du portier du côté où ils entraient. Il y invita des officiers anglais. Ceux-ci, honteux de l'indiscrétion de leurs soldats, dont ils étaient témoins, mirent eux-mêmes des bornes à leur affluence. Ils étaient d'ailleurs assez bien traités pour avoir des égards : à l'un mille écus de pension, à un second deux mille, à d'autres des gratifications en étoffes, en vaisselle d'argent; enfin tout ce qui pouvait leur plaire ou leur convenir.

Un gentilhomme gascon au service d'Angleterre, nommé Bretailles, tint un propos qui faisait voir qu'il pénétrait la politique de Louis. « Je m'imagine, dit- « il à Comines, que les Français vont « bien rire à nos dépens. » Il trouvait la

conduite d'Édouard bien pusillanime pour un homme accoutumé aux victoi-
« res. Et combien donc, demanda Comi-
« nes, a-t-il gagné de batailles? —Neuf,
« répondit Bretailles, où il s'est trouvé
« en personne. — Et combien en a-t-il
« perdu? — Une seule, celle que vous
« venez de lui enlever; mais je trouve
« cette affaire si honteuse, qu'elle efface
« à mes yeux la gloire des neuf victoires
« — C'est un dangereux babillard, » dit le roi, à qui on rapporta cette conversation, « il faut lui fermer la bouche. » Il l'envoya inviter à dîner, lui fit des offres pour l'engager à revenir dans sa patrie. Sur son refus, il lui donna mille écus, et promit d'avancer ses frères, qui étaient en France. Lui-même plaisantait de la facilité qu'il éprouvait à chasser les Anglais de France avec des pipes de vin et d'autres bagatelles. Dans un de ces moments de gaieté entre ses familiers, il aperçoit dans un coin de la chambre un homme qu'il ne connaissait pas. Il lui demande son nom, d'où il vient, ce qu'il veut. L'inconnu répond qu'il est Gascon, commerçant en vins, établi à Londres, et qu'il désirait obtenir la permission de tirer de son pays cent pièces franches de l'imposition ordinaire. Le roi s'informe de sa fortune, et lui donne en Guienne un emploi lucratif, proportionné au gain qu'il allait manquer, et mille francs pour faire revenir sa femme et ses enfants d'Angleterre, à condition de n'y jamais retourner. « Ainsi, dit l'historien, il se condamna
« lui-même à l'amende en punition de
« son indiscrétion. »

Quand il fallut quitter Édouard, avant que de se séparer, il lui dit : « Quelle con-
« duite tiendriez-vous à l'égard des ducs
« de Bourgogne et de Bretagne, si ces prin-
« ces n'acceptaient pas la trêve, comme le
« droit leur en a été réservé par le traité? » Édouard parut assez indifférent sur les intérêts du Bourguignon. Quant au Breton, il répondit qu'il le regardait comme son allié le plus fidèle, et que jamais il ne se séparerait de lui. Le roi ne fut pas content de cette déclaration, qui, à son avis, semblait réduire son triomphe à un demi-succès.

Le connétable de Saint-Paul n'en jugea pas ainsi. Il avait compté que Français, Anglais, Bretons, Bourguignons, allaient se battre entre eux, et que, soit par le hasard des armes, soit par les conflits de la discussion, en se faisant craindre ou en se faisant acheter, il parviendrait à augmenter ses petits états, ou à se procurer d'autres avantages, selon les circonstances. Au lieu de ces espérances, l'accommodement si subit des deux rois renversait tous ses projets, et il sentait qu'il n'en fallait qu'un pareil entre le monarque et le duc de Bourgogne pour le perdre sans ressource, comme cela arriva par la malice de Louis.

Le seigneur de Contai, affectionné serviteur du duc de Bourgogne, prisonnier sur sa parole, jouissait de la permission de passer d'une cour à l'autre. Le monarque s'entretenait volontiers avec lui. Pendant une de leurs conversations, il voit par la fenêtre arriver Creville, qui, envoyé d'abord par le connétable auprès de Charles pour négocier avec lui, venait de la part de Saint-Paul offrir au roi ses services pour chasser les Anglais du royaume, dans le temps qu'il leur faisait passer des conseils sur les moyens de s'y maintenir, et qu'il leur offrait aussi Saint-Quentin et les autres villes qui lui appartenaient. Louis connaissait Creville pour un jovial, et plaisantait quelquefois avec lui. Habile à juger et à saisir sur-le-champ les moindres incidents qui peuvent favoriser ses desseins, il fait promptement cacher Contai et Comines derrière un paravent, s'assied devant, et agace Creville sur l'affaire du moment. Celui-ci raconte les emportements du duc de Bourgogne à la nouvelle de la conclusion de la trêve, ses jurements, ses trépignements de pieds; il affirme que pour peu que le connétable eût consenti de l'aider, dans sa colère, Charles aurait coupé les Anglais et empêché leur retour à Calais. Tout cela se disait en contrefaisant le

duc, imitant son ton et ses gestes d'une manière qui outrait encore le ridicule : aussi le roi en riait-il de tout son cœur. Afin que Contai n'en perdît pas un mot, il disait au conteur : « Approchez, répétez, « je suis devenu un peu sourd. » Quand cette farce fut finie, Creville voulut parler d'affaires. « Cela suffit, lui dit « Louis; j'enverrai devers mon frère le « connétable, et je lui ferai savoir de « mes nouvelles. » Et il le congédie. Contai sort de derrière le paravent, bondissant de colère, monte à cheval, et va raconter à son maître de quelle manière il était traité par le connétable. Ce récit rafraîchit au prince le souvenir des perfidies de son parent, et aigrit son ressentiment.

Quand Saint-Paul avait appris que la trêve était conclue, il s'était empressé d'écrire au roi pour le féliciter; mais ses vrais sentiments éclataient dans une lettre à Édouard. Il n'y épargnait pas les reproches, sur ce qu'il s'était laissé tromper par des promesses qu'on ne tiendrait certainement pas quand le péril serait passé. Il s'échappa jusqu'à l'appeler *lâche, homme déshonoré, un pauvre sire.* Louis, instruit de l'embarras du connétable, s'en amusait. En réponse à des offres de service qu'il réitérait, il lui fit dire que le traité de *trêve* l'avait entièrement réconcilié avec Édouard, qu'il était parfaitement tranquille de ce côté; mais qu'il était accablé de mille autres affaires, *pour lesquelles il aurait grand besoin d'une bonne tête comme la sienne.* Équivoque sanglante, dont le vrai sens ne tarda pas à être connu, et que suggéraient au roi des moyens inattendus de conviction qu'il venait d'acquérir. Dans l'espérance d'abréger le séjour prolongé des Anglais en France, Louis avait communiqué à Édouard les offres que lui faisait contre eux le connétable. Cette ouverture eut son effet; mais Édouard, aussi surpris qu'indigné de la duplicité du comte, livra au roi toutes les lettres qu'il en avait reçues.

Cependant le duc de Bourgogne, à la nouvelle de la trêve, était parti de Luxembourg en grande hâte, et s'était rendu au camp du roi d'Angleterre avec seize chevaux seulement. Édouard étonné lui demande ce qui l'amène, et s'il veut lui parler à part ou en public. Le duc lui répond en lui demandant à son tour s'il était vrai qu'il eût fait la paix avec le roi. Édouard déclare qu'il a conclu en effet une trêve de neuf ans, mais dans laquelle il est compris, ainsi que le duc de Bretagne, et il l'engage à y accéder, pour ne pas rester seul exposé au ressentiment du monarque. Charles répondit alors fièrement qu'il n'avait pas appelé les Anglais pour obtenir une trêve, mais pour les aider à réparer leurs anciennes pertes; qu'il avait cru Édouard digne d'une haute entreprise; mais que puisqu'il s'en montrait si peu capable, il pouvait partir quand bon lui semblerait, et que pour lui prouver qu'il n'avait aucun besoin de son secours, il ne ferait ni paix ni trêve avec le roi de France que trois mois après que l'Anglais serait rentré dans son île.

Ces trois mois se réduisirent à quelques semaines, pendant lesquelles le duc se fit un peu prier, et nomma des commissaires qui se réunirent avec des envoyés du roi à Soleure, petite ville du Luxembourg. Ils ne purent parvenir à une paix définitive, quoiqu'ils en eussent le dessein; mais du moins ils conclurent aussi une trêve de neuf ans. L'article principal fut la proscription du connétable. Le duc jura de ne lui pardonner jamais, et de le livrer au roi, s'il était le premier à se saisir de sa personne. Pour cela Louis abandonna au duc de Bourgogne les villes, les trésors et la dépouille du proscrit. Il promit de n'assister ni directement ni indirectement le jeune duc de Lorraine, René, qu'il avait mis aux mains avec Charles; et de secourir même son nouvel allié contre l'empereur, la ville de Cologne et leurs adhérents.

Dans le même temps, Louis accumula les traités, comme s'il eût voulu se délivrer de tous les embarras ensemble, pour s'occuper uniquement de quelque dessein qu'il méditait. Prorogation pour

un an de la trêve conclue six mois auparavant avec le roi d'Aragon. Quatre jours après, convention avec le roi de Portugal, à charge de porter ses armes en Aragon. Traité arraché par menace au duc de Bretagne, signé dans l'abbaye de la Victoire, près de Senlis. Les contractants s'y engageaient à se secourir et se défendre mutuellement; à s'avertir de ce qui pourrait leur nuire, ne fût-ce que des bruits fâcheux ou imputations odieuses. Renonciation de la part du duc à toute alliance avec les Anglais, et engagement de servir contre eux, s'ils revenaient en France. Du reste, le généreux Louis décorait son vassal du titre de lieutenant général du royaume, qu'il ne lui demandait pas, et qui lui imposait, bien plus que n'avait fait autrefois le collier de l'ordre de Saint-Michel, une responsabilité envers son suzerain. Ces différents traités étaient comme la base de l'échafaud préparé au malheureux connétable.

L'invasion de la Lorraine, à laquelle le roi venait de s'obliger par le traité de Soleure de ne pas s'opposer, était une véritable usurpation commencée par le duc de Bourgogne, sur le jeune René de Vaudemont, que Louis avait engagé à des démarches téméraires contre Charles le Terrible, sous la promesse de le secourir. Aussitôt après ce traité, ce prince se mit à poursuivre sa conquête. René, effrayé des forces qui l'environnent, vient apporter ses alarmes au roi, lui peint ses dangers, et réclame l'assistance promise. « Bon, s'écria Louis, si « je croyais ce que vous me dites, j'irais « en personne défendre la Lorraine. » Après ce premier élan de bonne volonté apparente, il reste tranquille. René insiste; le roi, pour lui donner quelque satisfaction, envoie un corps de huit cents lances, mais ordonne en secret au commandant de se montrer seulement sur la frontière de la Lorraine, et d'y laisser pénétrer le duc tout seul. Si Louis avait troublé Charles dans ses projets, celui-ci aurait pu s'en dégoûter, ramener ses troupes du côté de la Picardie, et lui faire manquer sa vengeance contre le connétable.

Louis de Luxembourg, comte de Saint-Paul, commençait à sentir son danger. Son épouse, sœur de la reine, et qui, comme telle, était une sauvegarde, venait de mourir. Un de ses fils, général au service du duc de Bourgogne, était prisonnier au pouvoir du roi; son frère, officier à son service, dépendant et sans puissance. Comme si une émanation pestilentielle se fût répandue autour du malheureux, ses amis et ses serviteurs fuyaient et prenaient des emplois ailleurs. Dans cet abandon, menacé d'un sort funeste, il s'adresse au duc, et lui offre ses villes, s'il veut le prendre sous sa protection. Le prince lui envoie un sauf-conduit et des troupes pour se mettre en possession de Saint-Quentin. Louis, attentif à tout, s'avance brusquement sous les murs de cette ville, à la tête de vingt mille hommes, et fait agir des intelligences qu'il avait au dedans. Saint-Paul est obligé de fuir; il se réfugie auprès du seigneur d'Aimeries, gouverneur de Mons. Saint-Quentin, Ham, Bohain, Beaurevoir, ouvrent leurs portes. Le roi les offre au duc, et demande que le connétable lui soit livré, selon la convention de Soleure. Charles hésite entre la passion de s'agrandir et la honte de livrer un suppliant. Il assiégeait alors Nancy. Louis commande aux troupes qu'il avait sur la frontière de la Lorraine d'y entrer. Le duc juge que sa conquête, déjà presque consommée, lui échappera s'il est traversé par les Français. Il envoie ordre de livrer le connétable dans huit jours, présumant que ce temps lui suffira pour soumettre Nancy et retirer son ordre. Saint-Paul, des mains d'Aimeries, était passé dans celles d'Imbercourt, un des ministres de Bourgogne, à qui la garde en était confiée. Le connétable l'avait insulté pendant sa prospérité. Le ministre, méchamment exact, compte les jours, et au moment que le huitième finit, il livre son prisonnier. Trois heures après, le contre-ordre arrive; mais il était déjà en chemin pour Paris, bien escorté. Il

fut mené droit à la Bastille, et son procès commença par-devant le parlement.

On lui donna le choix sur la manière de procéder, ou d'écrire lui-même sa confession en s'adressant directement au roi, ou de laisser suivre la marche ordinaire par interrogatoires. Comme il ignorait que ses lettres et autres documents qui pouvaient fournir contre lui des preuves authentiques étaient entre les mains du roi, il préféra la forme juridique. La procédure ne fut pas longue. L'arrêt qui la termina le déclarait « crimineux du « crime de lèse-majesté, comme tel con- « damné à perdre la tête dans la place « de Grève. » Il leva les yeux au ciel, et dit en soupirant : « Dieu soit loué, veez ci « bien dure sentence : je lui supplie et « requiers qu'il me donne la grâce de « bien le connoître aujourd'hui. » Il rendit le collier de l'ordre au chancelier, qui le demanda. On lui donna pour l'assister quatre docteurs en théologie et deux religieux, un cordelier et un augustin. Il monta sur l'échafaud sans paraître troublé, se mit à genoux tourné vers l'église Notre-Dame, resta quelques moments dans le recueillement, dit au chancelier de demander pour lui pardon au roi, se recommanda aux prières du peuple, et posa sur le billot sa tête, qui fut séparée d'un seul coup. Sur l'échafaud, il avait détaché de son cou une pierre à laquelle il attribuait une vertu efficace contre le poison, et l'avait destinée à son fils. Cette dernière volonté ne fut pas exécutée; le roi, aussi crédule que le connétable, se réserva cette partie de son héritage. Il n'en eut d'ailleurs que la moindre partie; savoir, les terres que le connétable possédait en France. Le duc de Bourgogne fut son véritable héritier. Il y gagna encore de n'être point troublé dans son expédition de Lorraine; et moyennant le sacrifice d'un ancien ami, son parent, coupable à la vérité, mais digne de regrets pour des qualités estimables, obscurcies par l'esprit d'intrigue, Charles le Téméraire entra triomphant dans Nancy et déclara qu'il en ferait sa capitale.

[1476] Ce prince prenait, dit-on, Annibal pour son modèle et son héros; mais ses projets le feraient mieux ressembler à Pyrrhus, roi d'Épire, qui voulait se donner la peine de subjuguer l'univers, afin de goûter ensuite plus sensuellement le repos. De la Lorraine, qu'il venait d'envahir, son imagination le promenait en Allemagne, où il devait humilier et peut-être détrôner l'empereur, qui lui avait refusé une couronne; de là chez les Suisses, qu'il prétendait subjuguer, comme l'Épirote s'était flatté de soumettre les Romains. Cette conquête qui, grâce à son esprit romanesque, ne pouvait pas longtemps l'arrêter, lui ouvrait les portes de l'Italie, où il lui serait facile de s'étendre, vu le nombre d'alliés qu'il y comptait. Des Alpes il descendait en Provence, possession du bon vieux roi René d'Anjou, qui, très-piqué contre le roi de France, le déclarerait son fils adoptif, le chargeant d'une simple pension viagère qui ne durerait pas longtemps. Point de doute qu'à l'aide des forces de la maison de Savoie, brouillée avec Louis, il ne s'emparât facilement du Dauphiné. Le roi alors oserait-il lui-même se mesurer avec lui? Malheureusement il ne trouva pas de Cinéas qui le prémunît contre les illusions de son rêve; mais comme Annibal, il rencontra en Louis XI un Fabius Cunctator qui, à la différence du Romain, le minait sans le menacer.

Il y avait eu quelques mouvements dans le comté de Ferrète et le landgraviat d'Alsace, dont les habitants désiraient rentrer sous la domination de Sigismond; le roi espéra que les expéditions auxquelles le duc serait forcé dans ces provinces alarmeraient les seigneurs allemands et du moins l'empereur. Si Louis ne contribua pas par ses émissaires aux troubles de l'Alsace et aux craintes des voisins, on peut croire qu'il les vit avec plaisir, ne doutant pas que les hostilités attireraient au Bourguignon une foule d'ennemis. Il comptait, quand l'affaire serait entamée, lui mettre sur les bras le jeune duc de Lorraine, qu'il avait fait semblant de négliger. D'un autre côté pour faire

jouer avec l'ensemble nécessaire les ressorts de sa machine politique, il prétexte un pèlerinage au Puy en Velai, se présente inopinément dans le voisinage du roi René, comte de Provence, montre une armée prête à envahir la Savoie, confirme Lyon et ses partisans dans leur fidélité à sa cause, contient les douteux, renoue avec Galéas Sforce, duc de Milan, l'alliance que le duc de Bourgogne lui avait enlevée, et attend tranquillement les événements.

Selon son plan, Charles le Terrible, qui dans cette guerre ajouta à ce titre celui de Téméraire, devait commencer ses victoires par la défaite de l'empereur. Le hasard en décida autrement. Une dispute entre les péagers du comte de Romont, petit prince allié de Charles, limitrophe des Suisses, et un marchand de peaux de cette nation, devint une querelle très-animée. On en vint aux mains. Le prince, maltraité, implore le secours du duc. Celui-ci saisit volontiers l'occasion, et se prépare à entrer en Suisse. Les cantons somment le roi de France de leur envoyer une armée auxiliaire, ou de leur fournir, selon le traité d'alliance, vingt mille florins du Rhin par quartier tant que la guerre durera. A cette demande, le monarque, délicat, comme on sait, en matière de bonne foi, sent des scrupules, consulte des théologiens, et pose ainsi la question : « Le roi, après « la trêve qu'il a conclue avec le duc de « Bourgogne à Soleure, peut-il, sans of- « fenser Dieu et sa conscience, souffrir « ou tolérer qu'aucuns princes, seigneurs « ou communautés, qui ont ou qui peu- « vent avoir querelle contre le duc, lui « fassent la guerre et lui portent dom- « mage? et jusqu'à quel point peut-il les « seconder? — Non, répondent les sévè- « res casuistes, le roi ne peut en con- « science exciter ces querelleurs à la « guerre, ni leur donner du secours; « mais vu la conduite du duc de Bour- « gogne depuis son traité, il peut les « laisser agir, et même *leur faire en-* « *tendre que s'ils veulent faire la guerre* « *au duc, il ne s'y opposera pas.* » Le scrupuleux Louis se soumit volontiers à cette décision, qui le dispensait de fournir troupes et argent.

Cependant sa bonté, la bonté de Louis! le détermina à des démarches conciliatoires. Il prie le duc de vouloir épargner les Suisses, et se contenter d'une réparation; en même temps il les engage eux-mêmes à faire des excuses. Ils envoient des députés au duc dire qu'ils sont prêts à dédommager le prince lésé. « Qu'y « a-t-il à gagner avec nous? lui dirent- « ils. Pays stérile, villes pauvres, tou- « tes nos richesses rassemblées ne valent « pas les brides de vos chevaux ni les « éperons de vos chevaliers. » Remontrance inutile. Charles le Téméraire ne les écoute pas, et va attaquer une petite ville nommée Granson. Les habitants, après s'être vigoureusement défendus, se rendent à discrétion. Irrité de leur résistance, de cinq cents hommes qui restaient, le féroce vainqueur en fait pendre quatre cents, et noyer les cent autres dans le lac de Neufchâtel. Les Suisses accouraient en nombreux bataillons au secours de leurs compatriotes. On avertit Charles qu'ils vont tomber sur lui avec toute l'impétuosité de la vengeance. *Ils ne sont pas si fols*, répondit-il; et au lieu de les attendre dans la plaine, où il suffisait des pieds de ses chevaux pour les écraser, il va au-devant d'eux à la tête de sa cavalerie, dans des ravins et des defilés étroits. Le premier corps, où il combattait en personne, est renversé, et se repliant sur le second, y porte le désordre. Le reste de l'armée, qui ne comptait pas combattre et n'était même pas rangé en bataille, s'épouvante; la déroute devient générale; le prince lui-même s'enfuit précipitamment. Son fou, qui courait avec lui, lui criait : *Monseigneur, nous voilà bien annibalés.*

L'artillerie, le trésor, les équipages du duc, restèrent au pouvoir des vainqueurs; jamais ces montagnards n'en avaient vu de pareils. Ils vendaient les étoffes et les habits somptueux qu'ils ne déchiraient pas pour tout ce qu'on voulait leur donner. Ils prenaient l'argenterie pour de

l'étain. Un Suisse ramassa le beau diamant du duc, le jeta comme un morceau de verre, le reprit, le donna à un prêtre pour un florin; le prêtre le vendit un écu; depuis ce temps il a été évalué près de deux millions, et estimé le second des diamants de la couronne.

Cette défaite coûta au duc un bon allié. Ce n'était pas sans raison que le roi avait, pour ainsi dire, bloqué la Provence. Le roi René, frère de Marie d'Anjou, mère de Louis, n'aimait pas son neveu : ils étaient brouillés pour des intérêts de famille. Le roi demandait à son oncle la moitié de la succession de Louis II, roi de Naples, père de René et de Marie, que le frère et la sœur auraient dû partager, dont René jouissait seul, et dont Louis revendiquait la restitution comme fils et héritier de Marie; plus, deux cent mille écus dus par feu Nicolas de Lorraine, petit-fils de René, dont celui-ci avait hérité; cinquante mille écus donnés pour la rançon de Marguerite, reine d'Angleterre, dont Louis s'était fait honneur dans les temps, comme d'une pure générosité; toutes ces sommes enfin et leurs intérêts, ou la cession de ces héritages pour une pension de soixante mille livres. En nantissement de ces prétentions, et pour se venger de Nicolas, qui avait refusé sa fille, pour rechercher celle du duc de Bourgogne, le roi s'était emparé de l'Anjou et du Barrois. Le gouverneur de cette dernière province fit des protestations; le monarque écrivit à l'exécuteur du séquestre : « S'il continue, qu'on le lie « dans un sac et qu'on le jette dans la « rivière. » C'est ainsi que l'expéditif Louis abrégeait les procédures.

Ces vexations avaient outré le bon roi René; il eut recours au duc de Bourgogne, qui lui promit de le défendre, à condition d'être adopté, et que le père adoptif lui abandonnerait toutes les possessions contestées. Le marché était conclu et l'argent parti pour lever des troupes en Italie et les faire passer en Provence à la solde de Bourgogne, lorsque la défaite de Granson arriva.

Cet événement détermina le roi à des procédures en bonne forme contre René. C'était bien malgré lui, disait-il : il se serait bien gardé de chagriner un vieillard vénérable, son oncle, qu'il aimait tendrement, s'il n'y était déterminé par l'intérêt de l'état, qui doit l'emporter sur tous les autres. Pour soulager ses scrupules, il écrivit au parlement de Paris, dont il désirait avoir l'avis. En détaillant les torts de son oncle, qu'il n'adoucissait certainement pas, le tendre neveu désirait bien sincèrement qu'il ne fût pas aussi coupable qu'on le disait. « La matière longuement débattue, ré« pondirent les magistrats, la cour pense « qu'on peut en bonne justice procéder « contre le roi de Sicile par prise de « corps; mais, eu égard à la parenté, « à son grand âge, à la répugnance du « roi pour les voies de rigueur, le susdit « René sera ajourné à comparaître en « personne devant le roi, sous peine de « bannissement du royaume, et con« fiscation de corps et de biens, s'il n'o« béit pas. » L'oncle ne crut pas devoir essayer de l'adoucissement toléré par les jurisconsultes. Mais comme il n'avait plus rien à espérer du duc de Bourgogne, il préféra un accommodement. Sitôt qu'il eut promis sur son honneur, et juré sur les saints Évangiles qu'il n'aurait désormais aucune intelligence, ni ligue, ni confédération avec le duc, ses torts disparurent. Son généreux neveu lui rendit les duchés de Bar et d'Anjou qu'il avait saisis. Celui-ci cependant devait être réuni à la couronne à la mort de René.

La conscience timorée du roi ne lui permettait pas, selon la teneur du traité de Soleure, d'attaquer le duc de Bourgogne pendant qu'il était aux prises avec les Suisses; mais il pouvait, selon la décision de ses docteurs, leur faire entendre « que s'ils voulaient faire la « guerre, il ne s'y opposerait pas. » C'est à quoi il ne manqua pas. Les Suisses n'avaient pris les armes que pour défendre leur territoire et éloigner l'ennemi. Ayant atteint ce but par la victoire

de Granson, il était à craindre qu'ils ne se retirassent dans leurs montagnes et laissassent Charles le Téméraire tranquille. Louis reçut très-bien les députés qui vinrent lui annoncer leur victoire; il les félicita, les fit suivre à leur départ par des émissaires déguisés en religieux de toutes sortes d'ordres, qui se répandirent dans les cantons, et les excitèrent à ne pas rendre, par l'inaction, leur premier succès inutile. Il envoya aussi des agents secrets dans les cours des seigneurs du haut Rhin pour ranimer le zèle germanique; et afin de donner une tête à ces membres, il fit partir de sa cour le duc de Lorraine, René de Vaudemont, jeune homme vif, entreprenant, qui avait déjà donné des preuves de valeur, et très-intéressé à entretenir cette confédération, comme un moyen de rentrer dans ses états, que le duc de Bourgogne avait envahis presque en entier.

Quant à ce prince, le chagrin de sa défaite l'avait plongé dans une mélancolie profonde, mêlée de boutades de dépit, qui le rendaient incapable d'écouter des conseils. Malgré ceux de ses plus habiles capitaines, il mit le siége devant la ville de Morat; malgré eux encore, il s'obstina à livrer bataille aux Suisses, dont l'armée était beaucoup plus nombreuse que la sienne. Il fut défait aussi complétement qu'à Granson. Des os des Bourguignons qui y périrent, les Suisses élevèrent un monument, connu longtemps sous le nom de *l'Ossuaire de Morat*, et que la révolution de France a détruit en 1798, après trois siècles d'existence. Le duc de Lorraine était à ce combat. Il s'y comporta très-vaillamment, et eut pour partage la tente du duc avec toutes les richesses qu'elle renfermait, une partie considérable de l'artillerie et des munitions; les Suisses lui promirent de le rétablir dans ses états.

De l'humeur dont l'histoire nous peint Charles le Téméraire, et d'après ce que nous savons par elle de son ambition démesurée, du prix infini qu'il mettait à la gloire militaire, et de la honte mortifiante qu'il attachait aux revers, il n'est point étonnant que le dernier le réduisît au désespoir. Il s'enferma dans son appartement et n'y voulut recevoir personne. A peine ses domestiques les plus nécessaires avaient-ils la permission de l'approcher. Louis profita de cet isolement, et s'appliqua à l'étendre jusqu'aux relations politiques du duc. Charles, pendant sa prospérité, s'était assuré de l'alliance d'Yolande de France, douairière de Savoie et sœur de Louis XI. Il l'avait séduite par son appât ordinaire, la promesse de donner sa fille en mariage au fils de la duchesse. Celle-ci, lors des malheurs de Charles, sentit la nécessité de se rapprocher de son frere et de traiter avec lui. Le duc, instruit de cette négociation, chargea un de ses officiers d'enlever la duchesse et sa famille, et de les conduire en Bourgogne. L'ordre fut exécuté de nuit aux portes de Genève; mais dans le trouble inévitable d'une semblable expédition, le jeune duc échappa aux ravisseurs et fut conduit à Chambéry. Le roi, informé de cet acte de violence, provoqua la convocation des états de Savoie et de Piémont, qui se mirent sous sa protection, et qui reçurent de lui des gouverneurs et un tuteur pour le jeune duc. Cependant Yolande parvint à lui faire connaître le lieu de sa détention. C'était le château de Rouvres, près de Dijon. Louis donna ordre aussitôt à Chaumont d'Amboise, gouverneur de la Champagne, de s'y porter à l'improviste; et il suffit à Chaumont de paraître pour delivrer la princesse. Quand elle vint remercier le roi, celui-ci ne put s'abstenir de lui faire un léger reproche en la saluant de ces paroles : « Soyez la « bien venue, madame la Bourguignonne. « — Non, sire, répondit-elle, je suis « bonne Française, et prête à obéir à « votre majesté. » Et en effet, elle reconnut le bienfait de sa délivrance par un traité qui ôta au duc les ressources de l'alliance qu'il s'était ménagée de ce côté.

Elles lui manquèrent aussi du côté de la Bretagne. Le traité de Senlis avait déjà mis un frein, sinon au penchant du duc

pour celui de Bourgogne, du moins à la possibilité de l'aider dans le besoin. Louis garrotta François le Bon par de nouveaux serments de ne conserver aucune correspondance, aucune liaison d'intérêt, aucun engagement de secours mutuels entre lui et Charles malheureux. On ne sait s'il ne tendit pas un piége au duc de Bourgogne, en lui facilitant des levées en Italie. Les deux disgrâces qu'il venait d'essuyer lui rendaient ses soldats suspects. L'Italie, théâtre perpétuel de guerre, distinguait, parmi les aventuriers qui la dirigeaient, un nommé Campobasso, célèbre entre les autres. Charles crut faire une acquisition utile en se l'attachant. Louis le connaissait pour un traître, qui s'était offert de lui livrer Charles; soit bonne foi, soit pour s'en donner l'air, il fit passer au duc des avis secrets sur le caractère équivoque de son général. Cet avertissement de son ennemi lui fut suspect; il crut qu'il ne lui était donné que pour le priver d'un excellent capitaine. Il le garda, et lui donna imprudemment toute sa confiance.

[1477] Après la bataille de Morat, René, aidé des secours secrets de Louis, avait pris Nancy, dont Charles le Téméraire comptait faire la capitale de son futur royaume. Cette perte mit le comble à son désespoir, et redoubla les accès du délire dont il avait déjà donné des marques. Il laissa croître sa barbe et ses ongles, ne changea plus d'habits, n'eut plus à la bouche que des paroles menaçantes. Il écrivit aux seigneurs de ses états pour avoir des troupes et de l'argent. Il les somma du ton impérieux qu'il avait coutume d'employer. Il était malheureux, il fut mal obéi. Au cœur d'un hiver des plus rigoureux, avec une armée affaiblie par deux défaites, il alla mettre le siége devant Nancy, et fit ouvrir la tranchée. Les habitants se défendirent avec opiniâtreté, souffrirent patiemment les dernières horreurs de la faim, et donnèrent le temps à René d'assembler une armée plus forte que celle du duc, et composée en partie de Suisses.

Le 5 janvier, au milieu d'un tourbillon de neige poussé par un vent glacial, Charles le Téméraire se porte contre l'ennemi. En vain ses capitaines lui représentent qu'il y a de l'imprudence à attaquer une armée plus nombreuse que la sienne, composée des mêmes soldats qui l'ont déjà battu deux fois. « Ils n'ont « vaincu, dit-il, que parce qu'ils se sont « tenus dans des lieux inaccessibles à mes « braves chevaliers; mais aujourd'hui « que nous combattrons en plaine, c'est « la valeur qui décidera la victoire; et « jamais d'ailleurs on ne me déterminera « à fuir devant un enfant. » Pendant qu'il avançait, Campobasso, qui l'avait fort excité à combattre, se détache avec sa troupe pour se joindre à l'ennemi. Les Suisses refusent de recevoir un traître dans leurs rangs. Il est obligé, avec ses lâches compagnons, d'aller se placer à quelque distance derrière les Bourguignons, afin de se procurer la rançon des prisonniers que la déroute ferait tomber entre ses mains.

Elle n'était pas difficile à prévoir. Les chevaux vacillants sur une terre glacée, tombaient et froissaient leurs cavaliers, qui, armés de toutes pièces, ne pouvaient se relever. Il n'y eut de véritable combat qu'autour du duc; beaucoup de seigneurs périrent en le défendant, les autres furent faits prisonniers. Le jeune René rentra dans Nancy aux acclamations des habitants. On lui dressa à la hâte un arc de triomphe, formé des ossements des chevaux, ânes, chiens, chats, dont on s'était nourri pendant le siége; « spectacle, dit un historien, « le plus horrible et le plus attendrissant « qu'aucun peuple ait jamais donné à son « souverain. »

On resta un jour incertain sur le sort du duc. Le bruit le plus commun fut d'abord qu'il s'était sauvé. Campobasso donna le premier de ses nouvelles. Entre les prisonniers qu'il fit se trouva un page qui avait vu porter le coup mortel à son maître. Il mena René sur le lieu. On trouva le corps engagé dans la glace, si défiguré, qu'on ne le re-

connut sûrement qu'à la cicatrice d'une blessure qu'il avait reçue au combat de Mont-Lhéri et à la longueur de ses ongles, qu'il avait laissés croître depuis ses disgrâces. Le prince lorrain lui fit faire à Nancy de magnifiques obsèques. On remarque qu'il y assista portant une longue barbe d'or, à la mode des anciens preux, lorsqu'ils avaient remporté une victoire. En approchant du lit de parade où le corps était étendu, il ne put retenir ses larmes, prit la main du mort, et dit : « Beau cousin, vos âmes ait « Dieu; vous nous avez fait moult « maux et douleurs. »

A la nouvelle de cet événement, le roi fit éclater son contentement d'une manière indécente. Il donna un dîner splendide aux officiers de sa maison, annonça cette nouvelle, par des lettres circulaires, aux principales villes du royaume, aux personnes les plus distinguées de l'état, aux princes étrangers. Du Plessis-lez-Tours, où il était, il partit pour un pèlerinage d'action de grâces à Notre-Dame du Puy en Anjou, et voua une balustrade d'argent au tombeau de Saint-Martin de Tours. Il tourna ensuite sa pensée sur la manière de profiter de cette heureuse circonstance. Elle marqua le terme de ce monstrueux gouvernement qui, pour le malheur des peuples, avait trop longtemps égalé des sujets au monarque, mais qui fut aussi pour Louis XI l'occasion de ne se plus contraindre dans sa tyrannie.

Le plus remarquable entre les prisonniers faits à Nancy était le prince Antoine, connu sous le nom de Grand Bâtard de Bourgogne. C'était un homme de tête, intelligent dans les affaires, et très-propre à conduire celles de sa nièce Marie, la seule héritière du duc. Le roi l'acheta douze mille écus de celui qui l'avait pris. Le duc René se rendit l'entremetteur du marché, pour faire sa cour au monarque; mais il fut bien étonné, quand il alla présenter le prisonnier, d'être reçu avec dédain, pendant que celui-ci, qui avait fait tous ses efforts pour ne pas tomber entre les mains du roi, jusqu'à offrir une rançon double, fut comblé de caresses. Il restait à la princesse mineure un autre seigneur, Jean de Châlons, prince d'Orange, qui lui aurait été d'une grande utilité dans la guerre et dans la paix; il était fils de Guillaume, qui, fait prisonnier par Louis trois ans auparavant, avait été forcé de renoncer à ses droits de suzeraineté dans sa principauté d'Orange. Louis ne les rendit pas à son fils, mais il lui promit la restitution de certaines terres que Charles lui avait confisquées en Franche-Comté, et la lieutenance générale des deux Bourgognes. Il se l'attacha ainsi de manière à pouvoir compter sur son dévouement absolu; et sûr alors de ne trouver que de molles difficultés, ou une défense mal concertée, il commença à développer les projets qu'il méditait.

Marie avait pour héritage le duché de Bourgogne, donné pour apanage, par le roi Jean, à Philippe le Hardi, son fils, tige de la maison de Bourgogne. Lui et ses successeurs, Jean Sans-peur, Philippe le Bon et Charles le Téméraire, par alliances, conquêtes, achats ou successions, avaient joint à leur apanage la comté de Bourgogne ou Franche-Comté, la Flandre, la Hollande, des provinces en Allemagne, et même en France, comme l'Artois, les comtés de Mâcon et d'Auxerre, et les villes sur la Somme. Celles-ci avaient été le prix du sang du malheureux connétable; le roi s'en empara sitôt qu'il apprit la mort du duc. Sa première démarche ensuite fut de demander les deux Bourgognes, comme fiefs masculins qui, faute d'hoirs mâles, devaient être réunis à la couronne; mais à ce titre, il n'avait de droits réels qu'au duché. La comté était un fief féminin.

Les états de Bourgogne s'assemblèrent. La jeune princesse ne pouvait empêcher leur acquiescement à la réquisition du roi, qui était selon les lois; mais elle leur écrivit : « Retenez en vos courages « la foi de Bourgogne, quand ores vous « seriez contraints d'autrement parler. » Ils firent au monarque les demandes les

plus amples pour la conservation des privilèges de la province; il accorda tout, plus même qu'on ne paraissait désirer. Il avait sur la frontière une armée commandée par Jean de Châlons, prince d'Orange; Charles d'Amboise, sieur de Chaumont; et George de la Trémouille, sire de Craon, second fils du favori de Charles VII. Ces généraux ne virent pas de bon œil cette soumission prompte et volontaire. Ils avaient compté sur une résistance qui leur donnerait moyen de s'enrichir par le pillage. Obligés de renoncer à ces projets, ils demandèrent au roi de partager avec lui l'argent et les provisions qui se trouvaient dans la résidence ordinaire du défunt. « Messieurs des « comtes, leur répondit-il, je vous remer- « cie de l'honneur que vous voulez me « faire de me mettre à butin avec vous. « Je veux bien que vous ayez la moitié « de l'argent des restes que vous avez « trouvés : mais je vous supplie que du « surplus vous en aidiez à faire réparer « les places qui sont sur les frontières des « Allemands; et s'il ne vous sert de « rien, je vous prie, envoyez-le-moi. « Touchant les vins du duc de Bourgo- « gne qui sont en ses celliers, je suis « content que vous les ayez. » La conquête de la Franche-Comté, où Louis n'avait pas les mêmes droits, fut moins facile : cependant les difficultés s'aplanirent par l'influence de Jean de Châlons, prince d'Orange, le plus puissant vassal du pays; mais le roi ne lui ayant pas tenu la promesse qu'il lui avait faite de lui donner le gouvernement des deux Bourgognes et de le faire rentrer dans ses domaines, il changea de parti, et à l'aide des seigneurs du pays, il repoussa les Français, les battit près de Dôle, pénétra même dans le duché, où il enleva Beaune et Verdun, et fit rentrer la province sous l'obéissance de Marie, en sorte qu'il fallut que le roi recommençât à la conquérir.

La jeune princesse se trouvait fort embarrassée entre le conseil que son père avait établi, et auquel elle devait sa confiance, et l'assemblée des états de Flandre, qui voulait la gouverner. Elle envoya au roi, qui était son parrain, quatre ambassadeurs, dont les principaux étaient Hugonet, chancelier de Bourgogne, et Guy de Brimieu, seigneur d'Imbercourt, pour le prier, dans les affaires qu'il aurait à traiter avec elle, de ne s'adresser qu'à eux, et de n'ajouter foi qu'à ce qui lui parviendrait par leur canal. La lettre dont elle les chargea était presque toute de sa main.

Après leur harangue, qui roulait toute sur cet objet, le roi resta un moment en silence, comme s'il attendait autre chose. Voyant qu'ils n'ajoutaient rien, il leur dit que son intention était de marier le dauphin avec leur jeune maîtresse; en conséquence, de prendre soin des provinces qui formaient les états de la maison de Bourgogne; que celles qui étaient réversibles à la couronne, il les gouvernerait en son nom; que des autres il n'en voulait que la garde jusqu'à ce que la princesse fût en âge d'en faire l'hommage qu'elle lui devait. Les ambassadeurs, fort étonnés, se regardaient sans rien dire. Il ajouta : « J'ai- « me ma filleule, je la defendrai envers et « contre tous; mais je suis obligé avant « tout de maintenir les droits de ma « couronne. Si l'on s'obstine à les mé- « connaître, j'ai des forces suffisantes « pour les faire valoir. »

Marier une princesse de vingt ans à un enfant de huit ans! Louis n'y pensait pas. Il ne voulait, sous ce prétexte, qu'empêcher sa filleule de prendre des mesures pour s'unir à un époux en état de la défendre et capable de s'opposer à l'envahissement qu'il méditait. Il s'ouvrit de ce dessein à deux de ses plus intimes confidents, à Jean de Daillon, seigneur du Lude, et à Philippe de Comines. Le premier était un courtisan souple et rusé, fécond en expédients; le roi l'appelait en plaisantant *maître Jean des habiletés*. Il approuva fort ce projet. Le second le contredit, et essuya une disgrâce (une espèce d'exil); de peur d'être importuné par ses remontrances, le prince l'envoya dans une province éloignée, sous prétexte d'af-

faires pressantes à y traiter. En le voyant partir, *maître Jean des habiletés* lui dit : « Comment abandonnez-vous le roi, « à l'heure que vous devriez faire vos « besognes, vu les grandes choses qui « lui tombent entre les mains, dont il « peut advantager et enrichir ceux qu'il « aime? Au regard de moi, je m'attends « d'être gouverneur de Flandre, et de « m'y faire tout d'or. »

C'est par ces perspectives brillantes que Louis éblouissait ceux qu'il voulait faire servir d'instruments aux entreprises dont il sentait lui-même l'injustice. Il lui fallait dans ces occasions des hommes complaisants et peu scrupuleux. On voit, par l'exemple de Daillon, qu'il n'en manquait pas, même dans la noblesse; mais au défaut de personnages de nom et de naissance, il trouvait facilement des hommes prêts à tout dans les *gens de petit état*, dont il aimait à s'entourer. Entre eux se distinguait Olivier le Daim, son barbier, auquel il fit jouer un rôle dans l'affaire de Bourgogne. Il était d'un village de Flandre, en savait la langue, et avait vécu quelque temps à Gand, ville mutine où se tenaient les états. La grande faveur dont il jouissait auprès du roi attirait les Flamands qui venaient en France pour leur négoce, surtout les Gantois, entre lesquels il s'était fait des amis, par des services et une réception gracieuse. Le monarque jugea à propos de l'envoyer comme ambassadeur dans cette ville, où demeurait la princesse. Pour lui donner de la considération, il le revêtit du titre de comte de Meulan. Le prétexte de son ambassade était de faire sentir à la princesse l'intérêt qu'elle avait de se confier entièrement au roi; mais le vrai but était de séduire les Gantois qu'il croyait les plus séditieux, de jeter entre eux des semences de révolte, en blâmant le gouvernement, en exagérant les abus vrais ou prétendus, et en insinuant d'en demander la réforme au roi comme seigneur suzerain.

Le barbier ambassadeur parut avec éclat, tint un état considérable, donna des repas et des fêtes. Sa maison était ouverte à tout le monde. Il ne se pressait pas de demander audience; mais comme on découvrit ses pratiques, on la lui offrit, afin de s'en débarrasser. Arrivé à l'hôtel de ville, où la princesse l'attendait, Olivier montre ses lettres de créance. Lorsqu'on lui demande ensuite l'objet de sa mission, il répond qu'il ne peut le confier qu'à la princesse, dans une audience particulière. On lui remontre l'indécence qu'un homme de sa sorte soit admis à un entretien secret avec une jeune princesse. Il insiste. On le tourne en ridicule. Il est hué par les assistants. Quelques-uns parlaient de le jeter par les fenêtres. Il eut peur et s'enfuit. Le roi ne dit rien de l'insulte faite à son ambassadeur : il s'en consola par le succès qu'il eut auprès de ceux de la princesse.

Hugonet et Imbercourt crurent que le roi avait véritablement dessein de marier le dauphin son fils à leur souveraine. Dans cette persuasion, ils s'imaginèrent qu'il y avait moins de danger à remettre la garde de ses états entre les mains de son parrain, que de l'exposer à une guerre dans laquelle, sans armée, sans finances, son autorité, encore peu affermie, pouvait éprouver des secousses dangereuses. Ils consentirent donc à un traité, par lequel ils abandonnaient au roi la garde de l'Artois, qu'il avait déjà presque conquis, « à condition, dirent-ils, « qu'il défendra les états de sa filleule « comme il gouverne sa bonne ville de « Paris. »

Pendant que les ambassadeurs du conseil privé de Marie traitaient avec le roi, elle tenait à Gand l'assemblée des états de Flandre, qu'on lui avait conseillée pour se concilier l'amour de ses sujets. Ils lui firent en effet de belles promesses de lui être fidèles, et de la défendre si elle était attaquée; mais ils la mirent sous la puissance d'un conseil de régence, qui s'empara du gouvernement. Ce conseil envoya aussi des ambassadeurs au roi, sous le nom et l'autorisation de la princesse. Ils demandèrent la confir-

mation de la trêve de Soleure de la part de leur jeune souveraine, qui ne voulait, disaient-ils, désormais se conduire que par les conseils des trois états.

« Des trois états? reprit froidement « Louis; vous ignorez donc qu'elle s'est « formé un conseil secret de gens qui « vous désavoueront? » Les ambassadeurs, très-surpris, offrent de montrer leurs instructions, faites au nom de Marie, sous l'autorité du conseil de régence. « Et moi, repart le monarque, « je puis vous montrer une lettre dont « vous connaîtrez l'écriture, et qui vous « apprendra que Marie n'a donné sa con« fiance qu'à quatre personnes, et qu'elle « ne se conduit que par leur conseil. » Non-seulement il leur montre cette lettre, mais il leur permet de l'emporter.

Les ambassadeurs se croyant joués, retournent à Gand pleins de dépit. Ils assemblent le conseil de ville, y font comparaître la princesse, lui reprochent en face d'insulter la nation, et d'avoir exposé, par ses menées sourdes et par ses lettres, les ambassadeurs des états à recevoir un affront. Croyant que le roi n'aura pas abusé de sa confiance en livrant la lettre, elle nie ce qu'on lui impute. Celui qui la portait la tire de son sein, s'approche d'elle d'un air furibond, et lui dit, *Lisez*. Elle rougit et demeure interdite. On en fait publiquement la lecture. Le peuple entre en fureur. Hugonet et Imbercourt, qui étaient présents, s'efforcent de faire entendre leurs raisons; on ne les écoute pas. Se voyant menacés et serrés de près, ils se sauvent dans des maisons religieuses. On les tire avec violence de cet asile. Après une brusque procédure, ils sont condamnés et traînés au supplice.

La princesse, avertie, court échevelée sur la place, tend aux juges des mains suppliantes. Les spectateurs commençaient à s'émouvoir; mais les magistrats avaient entouré l'échafaud de soldats. Ils tournent leurs piques contre le peuple, le signal est donné, et les têtes tombent. On doit remarquer qu'Hugonet et Imbercourt étaient les mêmes hommes dont une précipitation vindicative avait causé la mort de l'infortuné connétable. C'est ainsi que la justice divine permet quelquefois que des coupables expient, par un supplice injuste, les crimes ignorés qu'ils ont commis. On dit que Louis n'ayant eu intention que de faire naître des troubles sans pousser les choses à cette extrémité, apprit avec douleur la mort de ces deux ministres; mais il est difficile de croire qu'un ambitieux tel que ce prince ait eu dessein, en commençant une affaire, de modérer ses succès, et que la politique lui ait permis des remords pour un meurtre qui lui profitait. Celui-ci servit à Louis XI à exciter des divisions entre les Flamands, parce qu'il déclara les Gantois criminels de lèse-majesté pour avoir insulté sa filleule, leur souveraine, ce qui souleva les autres Flamands contre eux; et pendant leurs démêlés, il s'empara presque sans coup férir du reste de l'Artois.

La capitale seule résista. Elle était divisée en ville et en cité. Il y avait entre les habitants des deux parties une animosité qui ne leur permettait pas d'agir de concert. La cité appartenant à l'évêque et au chapitre, se donna au roi pour conserver ses priviléges. La ville suivit un moment son exemple; mais sur des soupçons trop légèrement conçus par les bourgeois, que le monarque les amusait pour les asservir durement, ils renoncèrent à leur capitulation, et se mirent en état de défense. S'apercevant bientôt qu'ils étaient dans l'impossibilité de résister, ils envoyèrent prier le roi de trouver bon qu'ils allassent informer la princesse de leur détresse, et la supplier de leur permettre de se rendre. « Vous êtes sages, « leur dit froidement le roi, c'est à vous « à savoir ce que vous devez faire. » Prenant cette réponse pour une autorisation, ils se mettent en route.

Le monarque envoie après eux des sergents qui les ramènent. Ils tremblaient en marchant, et se croyaient perdus; mais ils trouvent une table bien servie qui les attendait. Ils s'y assoient, boivent et

mangent tranquillement. Tout à coup le prévôt de l'armée entre dans la salle, en choisit douze, et leur fait trancher la tête. Le roi accorda ensuite à la ville une nouvelle capitulation; mais elle fut mal gardée. Il fit abattre les fortifications, et condamna les bourgeois artésiens à une amende de soixante mille écus. Les plus coupables de la violation de la première capitulation, c'est-à-dire, les plus attachés à l'héritière de leurs anciens maîtres, furent pendus. Plusieurs auraient pu obtenir la grâce qu'on leur offrait, s'ils avaient voulu seulement crier *vive le roi;* mais ils aimèrent mieux mourir que de renoncer à leur souveraine. C'était le sentiment le plus général des bourgeois. Louis désespérant de les faire changer, les chassa de leur ville, et les dispersa dans le royaume. Il entreprit même d'abolir jusqu'au nom de la ville d'Arras, et ordonna qu'elle fût appelée *Franchise* ou *Francie;* mais ce nouveau nom fut oublié du vivant même de celui qui l'avait imposé.

Le duc de Bretagne, inquiet de la prépondérance que prenait le roi par l'extension toujours croissante de ses envahissements, eût dû, par une alliance franche et loyale, se concilier un prince qui pouvait devenir d'un instant à l'autre redoutable pour lui-même; mais l'ambition et la haine raisonnent mal, et elles lui suggérèrent de réveiller les anciennes prétentions du roi d'Angleterre, pour susciter à Louis un ennemi capable de mettre des bornes à ses succès. En conséquence, le duc ne cessait de représenter à Édouard le danger qu'il courait lui-même s'il permettait que la France s'accrût de toute la puissance de la maison de Bourgogne. L'intermédiaire de cette correspondance était Landais, favori du duc. Il était fils d'un tailleur, en avait exercé lui-même la profession, et s'était élevé à la faveur du duc en se rendant utile à ses plaisirs secrets. Afin qu'il ne manquât pas des facilités nécessaires à cet emploi, le duc l'avait fait maître de la garde-robe et grand trésorier. Pendant la plus grande activité de la négociation que Landais conduisait, le duc, soit pour pénétrer les desseins du roi, soit pour lui inspirer de la confiance, lui envoya une ambassade composée de plusieurs seigneurs, dont son chancelier, nommé Chauvin, était chef. Sitôt qu'ils touchèrent la frontière de France, le monarque les fit arrêter, et conduire en diverses prisons.

Au bout de douze jours il fait paraître Chauvin, et lui dit : « Chancelier, devi-« nez-vous les raisons pour lesquelles je « vous ai fait arrêter? — Il serait difficile « à des hommes innocents, répondit-il, « de deviner pareille chose. Je soup-« çonne seulement qu'on aura fait à votre « majesté quelques rapports contre mon « maître. Je vous supplie de me les con-« fier, afin que je vous en fasse voir la « fausseté. — Ne m'avez-vous pas assuré, « dit le roi, que mon neveu de Breta-« gne n'avait aucune intelligence avec « le roi d'Angleterre? — Oui, sire, répli-« qua le chancelier, et j'en réponds sur « ma tête. — C'est trop vous avancer, « reprit le roi; et si je vous fais voir évi-« demment le contraire, qu'avez-vous à « répondre? — Sire, je croirai ce que je « verrai, et rien de plus. » Alors le roi tire de sa robe vingt-deux lettres en original, douze du duc, et dix du roi d'Angleterre. « Reconnaissez-vous l'écritu-« re? » dit le roi. Le chancelier, interdit, proteste qu'il n'a jamais eu connaissance de cette intrigue, et s'abandonne à la miséricorde du roi.

« Monsieur le chancelier, lui dit Louis, « je sais que ni vous ni vos compagnons « n'en saviez rien, et que pour chose au « monde vous n'auriez voulu être de tel « conseil. Beau neveu n'a eu garde de « vous y appeler. Il n'y a que son tréso-« rier et son petit secrétaire Guenguen « qui conduisent cette marchandise, et « par ce vous voyez que je ne vous ai pas « fait arrêter à fausses enseignes. Re-« tournez-vous-en, vous et vos compa-« gnons, par-devers beau neveu de Bre-« tagne. Portez-lui ses lettres, et dites-« lui que je ne veux plus qu'il envoie « par-devers moi pour me *cuider* (es-

« timer) son ami, s'il ne se défait de tout « point de ce roi d'Angleterre. »

L'embarras fut, à la cour du duc, de savoir comment ces lettres étaient tombées entre les mains du roi. Il fait appeler Landais, et l'interroge. Le maître de la garde-robe répond que ses fonctions l'empêchant de porter lui-même les lettres jusqu'à la mer, il les confiait à un jeune homme nommé Maurice Gourmel, dont il avait éprouvé la fidélité, et qui les remettait dans le vaisseau pour les faire passer en Angleterre; qu'encore en ce moment il était en route, chargé d'un paquet pour cette destination. « Faites « courir après, dit vivement le duc, votre « tête en répondra. » Gourmel est ramené. Il avoue qu'il s'est laissé gagner par un espion du roi, demeurant à Cherbourg, le plus habile des hommes à contrefaire les écritures; que le faussaire lui donne cent écus par lettre, garde les originaux, et lui remet les copies, si bien imitées que, ni en Bretagne ni en Angleterre, on ne s'était jamais aperçu de la tromperie. Gourmel fut cousu dans un sac et jeté dans la rivière. Landais, justifié, ne perdit rien de sa faveur.

Après cette aventure, le duc s'attendait à être incessamment attaqué. Il leva des troupes, convoqua le ban et l'arrière-ban de ses états; mais le roi n'avait garde d'abandonner la conquête de l'Artois, dont il s'occupait alors, pour quelques villes de Bretagne qu'il faudrait peut-être rendre. Il se contenta de confisquer ce que le duc possédait dans le cœur de la France, comme le duché d'Étampes, qu'il donna au vicomte de Narbonne, Jean de Foix, beau-frère du duc, qui avait épousé sa sœur [1]. Moyen souvent employé par Louis pour diviser les familles. Sur la fin de ses hostilités en Artois, il quitte brusquement son armée pour un voyage de dévotion à Notre-Dame de la Victoire, près Senlis. Ces sortes de pèlerinages couvraient souvent chez lui des mystères dangereux. Le duc de Bretagne en eut peur, et demanda à s'accommoder. Il ne recouvra point par la négociation les terres qu'il avait perdues en France; et par des additions à l'ancien traité de Senlis, il s'engagea de plus, « quand le roi serait en guerre, « tant par terre que par mer, de le servir, « secourir et aider de tout son pouvoir, « envers et contre tous ceux qui peuvent « vivre et mourir, sans personne quel- « conque excepter, à la défense de sa « personne et de son royaume, et à la « conservation des droits de la couron- « ne de France. » Par un article séparé, le duc était dispensé de servir le roi *de sa personne* si la guerre se faisait hors du royaume. Le monarque régla lui-même la forme du serment, qui pourrait être prêté sur toutes sortes de reliques, *excepté sur la croix de Saint-Lô d'Angers;* on sait les craintes qui lui faisaient redouter de jurer sur celle-ci. Le duc, qui était de bonne foi, ne s'autorisa pas de l'exception; mais Louis en profita, jurant tant qu'on voulut sur les autres.

Pendant qu'il imposait de si dures conditions au duc de Bretagne, il se laissait enlever la princesse de Bourgogne. Du vivant de son père, son mariage avait pensé être conclu, comme on l'a vu, avec Maximilien, archiduc d'Autriche, fils de l'empereur Frédéric. Après la mort de Charles le Téméraire, l'Allemand se présenta de nouveau. Dans les états de Flandre, qui s'étaient érigés en tuteurs, plusieurs membres se déclaraient pour le dauphin. La dame d'Halluin, confidente de Marie, dit en pleins états : « Il « nous faut un mari, et non pas un en- « fant. » Le vœu de la nature et de la politique l'emporta. Ce mariage suscita au roi un adversaire par lequel ses projets sur les états de la princesse furent en grande partie déconcertés.

Depuis deux ans, Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, languissait dans les prisons. Il était petit-fils du fameux Bernard d'Armagnac, connétable de France, massacré sous Charles VII,

[1] Ce même vicomte de Narbonne était beau-frère de Louis XII, dont il avait épousé la sœur, et fut père de ce fameux Gaston de Foix, duc de Nemours, tué à Ravenne, au sein de son triomphe.

et en descendait par le second fils du connétable, Bernard, comte de Pardiac, qui avait épousé Éléonore de Bourbon, fille et héritière de Jacques II, qui fut un instant roi de Naples. Celle-ci lui avait porté le comté de la Marche et des droits au duché de Nemours, qui avait été confisqué à la mort de Charles le Noble, roi de Navarre, son bisaïeul, soupçonné d'intelligence avec les Anglais; mais Charles VII, en 1461, l'avait rendu à Jacques d'Armagnac, et c'est de là qu'il tenait son titre. Pour lui, il avait épousé Louise ou Marie d'Anjou, fille de Charles, comte du Maine, oncle du roi; en sorte que la princesse était cousine germaine de Louis XI. Audacieux, inquiet, brouillon, Jacques s'était trouvé dans toutes les factions depuis la guerre du *bien public*. Mal corrigé par le désastre du chef de sa famille, en 1473, il s'était encore mêlé aux intrigues des ducs de Bourgogne et de Bretagne, pour rappeler les Anglais sur le territoire de la France. Le connétable de Saint-Paul, qui l'avait séduit, fut celui qui, par son interrogatoire, révéla son crime. Jacques, trompé dans toutes ses mesures, se retira à Carlat en Auvergne, dans un château réputé imprenable, où réduit à former des vœux impuissants de discorde, il s'en dédommageait en affectant des airs de souveraineté. Louis XI l'y fit investir par son armée, à la tête de laquelle il avait mis son gendre, Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu. Nemours, découragé, se rendit sous la condition qu'on lui conserverait la vie. Beaujeu la lui promit; mais le roi désavoua son général, et fit enfermer le duc à la Bastille, où il fut même traité avec beaucoup de dureté, et enfermé dans une cage de fer, parce qu'il avait voulu se sauver. Son procès fut entamé devant une commission nommée par le roi. L'accusé demanda son renvoi par-devant la cour des pairs. Il lui fut répondu que dans des lettres de grâce, obtenues huit ans auparavant pour ses autres révoltes, il s'était soumis à être privé du privilége d'être jugé par cette cour, s'il retombait dans la même faute. Cependant le roi, vivement sollicité, renvoya l'affaire au parlement, promit de s'y rendre en personne, et en attendant nomma le sire de Beaujeu, son gendre, pour le représenter. Afin de prolonger la procédure et éloigner sa condamnation, Nemours employa un subterfuge qui inquiéta le roi lui-même. Il impliqua dans ses aveux plusieurs seigneurs qu'il accusa de complicité avec lui. Quoiqu'il se rétractât ensuite, ces imputations firent naître dans l'esprit de Louis des soupçons dont les personnes notées ressentirent les effets. Enfin d'Armagnac écrivit une lettre suppliante au roi, dont il avait épousé la cousine germaine. Elle était morte en couches, de saisissement, quand son mari fut arrêté, et lui laissait trois fils en bas âge et trois filles, dont l'aînée n'avait que douze ans. L'infortuné père insistait principalement dans sa supplique sur le sort de ses enfants. L'arrêt qui le condamna à la mort confisquait tous ses biens. De son vivant même ils furent partagés entre ses juges, à la tête desquels se trouvait le sire de Beaujeu, son cousin, qui, à la vérité, ne voulut pas opiner, mais qui recueillit les voix : de sorte que le condamné put savoir, avant que de mourir, la spoliation entière de ses enfants, ce qui dut aggraver son supplice. Une autre circonstance excite encore le frémissement de l'indignation; au lieu de l'échafaud de pierre qui était permanent aux halles de Paris, le roi ordonna qu'il en fût dressé un autre qui fût couvert de planches mal jointes, et qu'on plaçât au-dessous ces jeunes orphelins, ses parents, afin que le sang de leur père ruisselât sur leurs têtes. Était-ce haine et vengeance, ou désir de faire connaître, par ce terrible exemple, qu'en cas de crime d'état, il n'épargnerait pas même sa propre famille?

Pendant le cours du procès, le roi avait changé plusieurs fois les juges, et même le lieu des séances. Après le jugement, il cassa quatre conseillers au parlement qu'il avait trouvés disposés à adoucir la peine, et il écrivit au corps

entier en ces termes : « Je pensois, vu « que vous êtes sujets de la couronne « de France et y devez votre loyauté, « que vous ne voulussiez approuver que « l'on fît si bon marché de ma peau; « et parce que je vois par vos lettres que « si faites, je connois clairement qu'il y « en a encore qui volontiers seroient ma- « chineurs contre ma personne; et afin « d'eux garantir de la punition, ils « veulent abolir l'horrible peine qui y « est. Par quoi sera bon que je mette « remède à deux choses : la première, ex- « purger la cour de telles gens; la se- « conde, faire tenir le statut que jà une « fois en ai fait, que nul en çà ne puisse « alléger les peines de crimes de lèse-ma- « jesté. » Un des principaux motifs de l'indulgence désirée par plusieurs juges, avait été que les plus graves dépositions ne chargeaient Nemours que d'avoir été instruit des complots formés contre le souverain. Il n'existait pas de loi capitale en ce genre; Louis XI en fit une, qui soumit aux peines portées contre les criminels de lèse-majesté ceux qui auront eu connaissance d'intrigues, de conspirations ou complots contre la personne du roi, de la reine, du dauphin, et n'en auront point dénoncé les auteurs. Plusieurs seigneurs portèrent la peine des soupçons inspirés par Nemours, ou de la sensibilité qu'ils avaient montrée pour le malheureux; ils furent exilés, disgraciés, ou au moins regardés de mauvais œil, et cessèrent d'être employés.

[1478] Presque aussitôt après son mariage, Maximilien avait envoyé des ambassadeurs au roi pour se plaindre des hostilités commises dans les états de son épouse, et demander l'exécution du traité de Soleure. Louis nomma des commissaires qui, avec ceux des époux, convinrent d'une trêve indéterminée, qui durerait quatre jours après que l'une des deux puissances aurait envoyé dire à l'autre qu'elle y renonçait. Les contractants travaillèrent alors tous deux à mettre dans leur parti le roi d'Angleterre, dont l'alliance devait être d'un grand poids dans la guerre qu'on prévoyait être prochaine. Le roi lui fit des offres magnifiques, et si avantageuses, telles que de lui laisser conquérir la Flandre et le Hainaut, qu'Édouard se défia de leur sincérité. Il n'avait pas tort. Elles n'étaient faites que pour prévenir celles de l'Autrichien, et tenir l'Anglais en suspens : bien sûr d'ailleurs de l'amener à force d'argent à la neutralité quand les circonstances la rendraient nécessaire.

En attendant, il rendit plus ferme l'alliance qu'il avait avec les Suisses, par des pensions particulières à leurs magistrats, ce qui lui valut le titre de *premier allié des cantons*. Il en fit une plus solide que les précédentes avec René, duc de Lorraine, et gagna, par des dons de terres titrées, plusieurs grands seigneurs attachés à la maison de Bourgogne. Ses libéralités parurent si excessives, que le parlement lui en fit des remontrances; mais il n'en tint compte. Cette compagnie aurait dû le connaître assez pour croire qu'il n'était pas généreux gratuitement, et qu'il ne prodiguait que pour recueillir plus abondamment.

Ses desseins se développèrent dans les lettres qu'il écrivit aux principales villes du royaume. « Il avait, disait-il, besoin « de nouveaux subsides dans la cir- « constance des efforts auxquels il était « contraint, pour récupérer les provin- « ces autrefois appartenantes à la France, « que Marie et Maximilien d'Autriche, « son époux, retenaient injustement. » Tout le monde n'était pas convaincu de cette injustice. Il entreprit de la démontrer par une procédure singulière, dont il y avait cependant des exemples dans la conduite que tint Charles V à l'égard de Charles le Mauvais, roi de Navarre.

Les fiefs que ce prince possédait en Normandie avaient été saisis de son vivant en punition de ses intrigues. Comme les procédures n'avaient pas été achevées, Charles V, après sa mort, le fit citer au parlement. On lui donna un avocat. Toute sa vie fut retracée comme nous l'avons raconté dans le temps, et la confiscation juridiquement prononcée. De même, Louis XI fit intenter procès devant la

cour des pairs à Charles le Téméraire pour crime de félonie; il offrit des sauf-conduits à son gendre et à sa fille pour venir défendre leur père en personne, ou pour envoyer des procureurs. A leur défaut, on donna des avocats au défunt. Ceux du roi reprirent dans leurs plaidoyers toute la vie de l'accusé, et remontèrent jusqu'à celle de ses pères : l'assassinat du duc d'Orléans, crime qui avait inondé la France de sang; les alliances perpétuelles de cette maison avec les Anglais, l'introduction de ces insulaires dans le royaume; ensuite la guerre du *bien public*, et beaucoup d'autres reproches qui furent plaidés avec le plus grand appareil.

Maximilien craignant la suite de cette procédure, fit intervenir l'empereur Frédéric, son père. Il écrivit au roi pour se plaindre de ses entreprises sur les états de son fils et de sa belle-fille, et même sur des villes impériales, notamment celle de Cambray, dont il avait fait arracher l'aigle, pour y placer les fleurs de lis. En effet, il s'était emparé, l'année précédente, de cette ville par surprise, et y tenait garnison française. En général, Louis prenait volontiers ce qui était à sa convenance, sauf à restituer si les circonstances l'exigeaient. C'est ce qui arriva à l'égard de Cambray. Les plaintes de l'empereur firent sur le monarque d'autant plus d'impression, que la diète de l'empire était prête à ouvrir ses séances, et que les plaintes du chef étant portées à ce tribunal, il était à craindre qu'elles ne lui missent toute l'Allemagne sur les bras. Il fit donc sortir sa garnison de Cambray. Elle s'était conduite avec une discipline qui lui avait concilié l'estime et l'amitié des habitants. Le roi, en la retirant, usa de tous les moyens, égards et caresses qui purent être propres à faire regretter son gouvernement. Il cessa aussi de donner de l'activité à la procédure contre Charles le Téméraire, en sorte qu'elle se ralentit et finit d'elle-même. Enfin il acheva d'assurer sa tranquillité par divers traités.

Édouard paraissait prêter un peu trop l'oreille aux sollicitations de Maximilien. Louis le frappa de surdité d'abord en lui payant très-exactement sa pension et y faisant même des additions, ensuite en lui promettant la main du dauphin pour sa fille. Ce fut l'occasion d'une prolongation de la trêve conclue entre eux trois ans auparavant, et qui fut stipulée alors pour tout le temps de leur vie. Le Roussillon et la Cerdagne, dont le sort n'était que suspendu par des conditions provisoires, laissaient toujours au roi des inquiétudes de ce côté. Il donna ces deux provinces en dot à Anne de Savoie, sa nièce, en la mariant à Frédéric, second fils de Ferdinand, bâtard d'Aragon, et devenu roi de Naples par le don qu'Alphonse V, son père, roi d'Aragon et aîné de don Juan, lui avait fait de ce royaume, après l'avoir enlevé à la maison d'Anjou. Louis retint seulement l'hommage qui lui conservait sur ces deux provinces des droits éventuels qu'il pourrait faire valoir dans l'occasion, et trouva de plus dans cet arrangement l'avantage de semer la mésintelligence entre la branche légitime et la branche bâtarde d'Aragon. Il poursuivit néanmoins un traité définitif à l'égard de ces deux provinces; et ne pouvant y amener don Juan, il s'adressa à son fils, qui, par son alliance avec Isabelle, se trouvait en état de guerre avec la maison de Portugal, laquelle prétendait aussi à l'héritage de la Castille. Louis, sollicité des deux parts, s'était déclaré pour la maison de Portugal, qu'il soutenait d'ailleurs faiblement. Il offrait alors sa neutralité à Ferdinand, ainsi qu'une prolongation de trêve, à condition qu'il garderait les deux provinces jusqu'à ce qu'on lui eût remboursé ses avances, et que, dans le cas où l'on consentirait par la suite à les lui céder, il en deviendrait détenteur définitif, moyennant une nouvelle somme égale à la première. Dans le traité qui eut lieu à cet égard, et qui fut conclu sur ces bases, Louis XI, comme s'il eût prévu les maux que ferait à la France l'alliance des maisons d'Aragon et de Bourgogne, stipula

qu'il n'y aurait jamais d'affinité entre Ferdinand et Isabelle, Maximilien et Marie. Il y eut aussi dans ce traité quelques clauses équivoques qui firent dire par le vieux roi d'Aragon à son fils : « Mon « fils, vous ne connaissez pas le roi de « France ; dès qu'on entre en traité avec « lui, il faut se tenir pour vaincu. Le « seul moyen de lui résister, c'est de lui « faire face, et ne le jamais écouter. »

Louis consentit enfin à des conférences définitives pour une paix entre lui et la princesse de Bourgogne. Les commissaires qu'il nomma, effrayés de ses concessions, dont ils ne pénétraient pas les motifs, prirent l'étrange résolution de consigner au greffe du parlement la déclaration « que, quelque accommode« ment qu'ils pussent faire avec le duc « d'Autriche, à cause de mademoiselle « de Bourgogne, ils protestaient de nul« lité de tout ce qu'ils passeraient ou « accepteraient de contraire ou préjudi« ciable aux droits du roi. » Cette roideur mécontenta le monarque, et les fit renvoyer.

La sollicitude de Louis ne se bornait pas à son voisinage ; il prit sous sa protection les Florentins, que Sixte IV (François de Rovère) avait excommuniés, et contre lesquels il avait armé Ferdinand, roi de Naples, parce que dans le tumulte d'une émeute ils avaient pendu en habits pontificaux l'archevêque de Pise, complice de l'assassinat commis par les Pazzi sur Julien de Médicis, au milieu même de l'office divin. La fermeté des envoyés de Louis XI, la menace du rétablissement de la pragmatique, la convocation à Lyon d'un concile national, qui renouvela toutes les décisions de Constance et de Bâle, la demande enfin d'un concile général, triomphèrent de l'opiniâtreté du pape. Mais ce fut l'héroïque dévouement de Laurent de Médicis, frère de Julien, qui acheva de ramener le calme à Florence. Objet de la haine d'un parti qui perpétuait la guerre, Laurent, sans prévenir personne de son dessein, monte sur un vaisseau, se rend à Naples, et se livrant lui-même à Ferdinand, lui demande la paix de sa patrie. Désarmé par un procédé si magnanime, Ferdinand ne sait que lui tendre les bras, et lui jure une éternelle amitié.

[1479] Toutes ces négociations n'étaient pas des signes de paix, mais au contraire des préliminaires de guerre. En effet, elle ne tarda pas à éclater. Dans le dessein de la conduire avec plus de succès, Louis, qui n'avait cessé de donner ses soins à la discipline des troupes, les redoubla en cette circonstance. Les compagnies d'ordonnance, qui jusqu'alors avaient fait la force des armées, attirèrent sa principale attention. Elles avaient été créées par Charles VII, comme corps privilégiés. A ce titre, elles furent recherchées par les grands seigneurs. La protection habituelle qu'ils accordaient à leurs gens d'armes, plus présente aux yeux des soldats que celle du monarque, les attachait à leurs chefs plus qu'à lui ; ce qui avait été dangereux dans certaines circonstances. Louis réforma plusieurs de ces capitaines, pour en mettre de plus immédiatement assujettis à ses ordres dans les compagnies qu'il conserva ; mais il supprima une grande partie de cette cavalerie, à laquelle il substitua des fantassins, dont les phalanges suisses lui faisaient connaître l'utilité.

De son côté, Maximilien faisait des préparatifs considérables. Sans que l'expiration de la trêve fût annoncée, il surprit Cambray, que le roi, en retirant sa garnison, avait laissé à la garde des habitants. Si l'Autrichien n'avait pas commis cette agression, peut-être le Français l'aurait-il provoquée. Celui-ci plaça une armée sur la frontière pour empêcher l'ennemi de pénétrer plus avant, et en envoya une autre contre la Franche-Comté. Maximilien n'était pas en mesure dans cette province. Le roi s'en empara en moins d'un mois. Mais les maréchaux des Querdes et de Gié, laissés à la défense de la Picardie, essuyèrent un échec. L'archiduc assiégeait Térouenne. Les deux maréchaux vont au secours de cette place. Maximilien lève le siége et marche audevant des Français. Les deux armées se

rencontrèrent dans un lieu nommé Guinegate. Les gendarmes français culbutent la cavalerie allemande, et se mettent à sa poursuite. Les archers voyant ces escadrons fuir, croient la bataille gagnée, se jettent sur les bagages et les pillent. Le général de l'infanterie ennemie remarque leur désordre, rappelle et réunit assez de fuyards pour disperser à son tour cette infanterie acharnée au butin, et reste maître du champ de bataille. Ce fut le principal fruit de la victoire. Les Français perdirent beaucoup moins d'hommes que les Flamands, et firent un grand nombre de prisonniers importants.

Il paraît que cette avidité à faire des prisonniers afin d'en tirer de bonnes rançons, fut une des principales causes de la défaite des Français. Le roi obvia à cet inconvénient par la suite, en ordonnant que les prisonniers fussent mis en commun, pour être ensuite également partagés. Il prescrivit des règles à cette espèce de commerce, et écrivit au sénéchal Saint-Pierre d'engager M. de Saint-André, un de ses capitaines, de faire conduire les siens au dépôt. « S'il ne veut « pas faire par beau, faites-lui faire par « force, et empoignez ses prisonniers « et les mettez au butin comme les au« tres ; et de ceux que vous verrez qu'ils « me peuvent nuire, je vous prie qu'ils « ne soient pas délivrés. » Il permet aux capitaines de les acheter de leurs gens d'armes, et présume qu'ils les auront à bon marché à l'enchère qui se fera dans l'ivresse de la victoire. Ils devaient, en les achetant, s'engager à les bien traiter, et à ne point s'en défaire sans la permission du roi. Plusieurs capitaines se plaignirent que cette nouvelle forme pourrait avoir l'inconvénient que certains prisonniers, avec lesquels ils ne seraient pas libres de traiter, parce qu'ils serait possible que le roi les retînt, leur vaudraient beaucoup moins. « C'est « ce que je demande, dit-il, afin qu'ils « tuent une autre fois tout, et qu'ils « ne prennent plus prisonniers, ni che« vaux, ni bagages, et jamais nous ne « perdrons de bataille. Au reste, con« tinua-t-il au sénéchal, si Saint-André « fait semblant de désobéir, mettez-lui « vous-même la main sur la tête, et lui « ôtez par force les prisonniers ; et je « vous jure que je lui ôterai bientôt la « tête de dessus les épaules. »

Il y eut alors un exemple de représailles. Le cadet Raimonet, avec cent soixante Gascons, arrêta pendant trois jours toute l'armée de Maximilien devant un petit château. Il se rendit, après cette courageuse résistance, à condition d'avoir la vie sauve ; mais malgré sa capitulation, le prince autrichien le fit pendre. A cette nouvelle, le roi fait amener devant lui les enfants de ce brave officier, les console, les prend sous sa protection, et envoie son prévôt Tristan choisir, entre les prisonniers qu'il gardait, cinquante des plus considérables. Sept furent pendus dans le lieu où Raimonet avait été exécuté, dix devant Douai, dix devant Saint-Omer, dix devant Lille, et dix devant Arras. Entre les trois qui obtinrent grâce se trouvait un fils de Casimir, roi de Pologne, jeune prince que l'ardeur guerrière avait attiré sous les drapeaux de Maximilien.

La défaite de Guinegate, qui avait fait prendre au roi une précaution contre le danger résultant de l'appât de faire des prisonniers, lui fit aussi adopter une mesure prudente contre une des principales causes de ces sortes de déroutes. Les compagnies d'hommes d'armes et les bandes d'archers arrivant de toutes les parties de la France, quand elles étaient mandées pour une expédition, ne connaissaient entre elles ni rang ni subordination. Il se passait du temps avant qu'elles eussent pris l'habitude de l'ensemble. Le monarque établit pour les y former des *camps de paix*, où on les accoutumait aux évolutions en grand. Cette idée lui fut suggérée par le maréchal des Querdes, Philippe de Crèvecœur, général habile, qui à la mort du duc de Bourgogne était passé de son service à celui du roi. Il avait éprouvé lui-même, par la perte de la bataille de Guinegate, où

il commandait, l'inconvénient d'avoir à conduire des soldats braves à la vérité, mais qui n'ayant pas été exercés à l'obéissance, se laissaient emporter par leur courage, et rendaient inutiles les meilleures dispositions.

Des Querdes, malgré son malheur à Guinegate, conserva l'estime et la faveur du roi, qu'il avait utilement servi dans la conquête de l'Artois. Ce monarque lui avait fait passer dans ce temps de fortes sommes dont il lui demanda compte. Le général présente son mémoire, qui était peu exact, puisque la dépense excédait de beaucoup la recette. Le monarque se mit à discuter les articles, et fit des observations et des objections. Après quelques réponses embarrassées et peu satisfaisantes, le maréchal se lève brusquement, et dit : « Sire, « avec cet argent j'ai conquis les villes « d'Arras, d'Hesdin, de Boulogne : ren-« dez-moi mes villes, et je vous rendrai « votre argent. — Vraiment, maréchal, « répondit le roi, il vaut encore mieux « laisser le moustier où il est ; » et il ne lui en parla plus.

Comme le tissu des négociations de Louis avec Édouard était si délié, qu'à chaque instant il pouvait se rompre, il s'étudiait toujours à prévenir les risques de la rupture ou à la rendre moins dangereuse. A cet effet, il embarrassa l'Anglais dans une guerre avec l'Écosse. Une autre crainte qui l'agitait, venait de l'intérêt qu'avait toujours le duc de Bretagne à rester uni avec la maison de Bourgogne. Louis acheta de Nicole ou Madeleine de Penthièvre, arrière-petite-fille de Jeanne la Boiteuse et épouse de Jean Tiercelin, seigneur de Brosses, les droits qu'elle avait sur la Bretagne. Il se promettait de cette mesure que si le duc n'était pas retenu par inclination dans l'alliance de France, il n'oserait du moins prendre ouvertement le parti de ses ennemis, de peur que le roi ne fît valoir les droits qu'il venait d'acquérir. Mais vaine précaution ! elle ne servit qu'à engager les deux souverains menacés à s'unir plus étroitement. Enfin le désir de tenir en inquiétude perpétuelle Marie et Maximilien était déclaré si hautement, que le duc de Bourbon, oncle de la princesse, ne put s'empêcher de s'en plaindre au roi lui-même. Louis, fâché que son parent pensât différemment que lui, et osât le lui dire, suscita au duc des procès sur des droits de féodalité et sur de prétendues vexations qu'on ne put prouver. Le ministre de son ressentiment fut Doyac, son médecin, homme dur et insolent, que le roi lui-même n'estimait pas, mais qu'il croyait nécessaire à sa santé. Sorti de la lie du peuple, il eut l'ambition de se montrer avec éclat à Clermont, sa patrie, et désira présider les *grands jours d'Auvergne*, tribunal devant lequel devaient comparaître les vassaux de l'enclave de la province ; mais son amour-propre ne recueillit que mépris et que haine. Il s'en vengea par un arrêt expiatoire des injures qu'il avait essuyées, et les fit tomber sur les officiers du duc de Bourbon ; ce qu'on regarda comme une mortification préparée à ce seigneur.

[1480] Dans ce temps le monarque enrichissait la couronne par de nouvelles acquisitions. Le vieux roi René touchait à sa dernière heure. Déjà, à la suite du procès que lui avait fait intenter le roi son neveu, il avait cédé l'Anjou pour être réuni à la couronne à sa mort ; mais il avait encore à disposer du Barrois et de la Provence. Louis, qui s'était chargé d'acquitter en Angleterre la rançon de Marguerite d'Anjou, fille de René, et qui la soutenait depuis qu'il avait rompu ses liens, en avait été payé par la cession que celle-ci lui avait faite de ses droits. Il prétendait donc à quelque partie de l'héritage. Il avait pour concurrents Charles, comte du Maine, neveu de René, et le jeune duc de Lorraine, petit-fils du même René par Yolande, sa mère. Louis demanda le Barrois ; mais il ne put vaincre l'obstination du vieillard, qui en laissa la propriété à Yolande, et qui consentit seulement à l'abandonner au roi en engagement, et pour six ans seulement. Il n'y eut pas moyen d'éluder cette

clause de rigueur. En vain Louis essaya de séduire ou d'intimider les conseillers de René; dans l'impossibilité de réussir, il manda à ses négociateurs qu'ils tâchassent au moins d'insérer dans l'acte *quelque bon mot dont il pût se servir dans la suite*. Quant à la Provence, il encouragea les poursuites du comte du Maine, son cousin germain, qui n'avait pas d'enfants, et dont il comptait hériter. René avait penché quelque temps pour son petit-fils; mais le refus du jeune duc de changer son nom de Lorraine pour celui d'Anjou, lui fit perdre la bonne volonté de son aïeul. Louis XI avait pris un autre moyen de l'écarter : c'était de réclamer la Lorraine elle-même. Il en demanda une moitié comme étant aux droits de Marguerite, et l'autre en restitution des avances qu'il avait faites au jeune René lui-même, et des secours qu'il lui avait donnés contre Charles le Téméraire. Il soutenait que la Lorraine était un fief féminin, puisque Yolande en avait hérité, et que lui-même, René, n'y avait de prétentions que par les femmes. Il ajoutait qu'entre femmes il n'y a pas de droit d'aînesse, et qu'à cette cause la province devait être partagée. Les dispositions du vieux René, qui ne laissa qu'une médiocre pension à Marguerite, le fortifièrent dans ses réclamations, et lui firent rencontrer ce *bon mot* qu'il cherchait. Substitué aux droits de Marguerite, il se récria sur la modicité de la portion qui lui était faite, et pour réparer l'injustice du partage, il se mit provisoirement en pleine possession du Barrois.

On remarque encore son astuce ordinaire dans la conduite qu'il tint à l'égard de Charles de Martigny, évêque d'Elne, qu'il avait envoyé en Angleterre pour prolonger la trêve cent années après la mort des deux monarques, moyennant que pendant sa durée la France continuerait la pension qu'elle faisait au roi d'Angleterre. Maximilien tenait aussi auprès de ce prince des ambassadeurs qui lui faisaient des offres très-séduisantes. L'argent comptant du roi eut plus d'influence sur Édouard; mais en se rendant au désir de Louis, il voulut absolument que Maximilien et le duc de Bretagne, que le roi voulait exclure de la trêve, y fussent compris, et Martigny fut obligé d'y consentir.

Le roi, au retour de son ambassadeur, le fit citer au parlement, comme ayant outre-passé ses pouvoirs. Martigny ne nia pas le fait, mais il fit voir qu'il y avait été forcé par la crainte qu'il ne se formât sous ses yeux une ligue qui pouvait mettre le royaume en danger. La cour ne prononça pas. Le monarque ne désavoua pas non plus son ministre, content de laisser sur le traité, par cette formalité, une tache qu'il étendrait quand il voudrait. Quoiqu'il connût la mauvaise disposition d'Édouard, il continua de lui payer sa pension de cinquante mille écus, et de lui faire la promesse du mariage du dauphin avec une de ses filles, et avec la même intention de la tenir qu'avait le feu duc de Bourgogne, lorsqu'il offrait la main de Marie aux princes qu'il voulait gagner.

Un événement qui intéressait toute la chrétienté attira alors un légat en France. Mahomet II fit une irruption en Italie. Le pape Sixte IV, justement alarmé, écrivit à tous les princes de l'Europe, les exhortant à finir leurs querelles, et à se réunir pour secourir l'église. Il destina pour la France et la Flandre le cardinal Julien de la Rovère, son neveu, depuis pape sous le nom de Jules II. Sitôt que Louis apprit ce choix, il aposta auprès du jeune prélat des gens chargés d'étudier son caractère, ses habitudes, sa capacité, et celle de ceux qui l'approchaient. Par ce moyen il sut qu'il était excessivement sensible aux honneurs, se croyant habile dans les affaires et désirant de le paraître. En conséquence il donna des ordres pour que le légat fût reçu, dans toutes les villes de son passage, avec grande magnificence et le cérémonial le plus pompeux. Il envoya au-devant de lui des seigneurs distingués; et lui-même l'accueillit dans son château du Plessis-lez-Tours avec les témoignages d'un profond respect pour sa dignité

et d'une parfaite estime pour ses qualités personnelles. Dans les audiences particulières, il prit l'air et le ton de la confiance, comme avec un ami pour lequel il n'avait pas de secret.

Quelle peine, disait-il, ne ressentait-il pas de l'état d'anxiété où se trouvait le saint-père! Il aurait volé à son secours, s'il n'était retenu par la guerre que Maximilien s'obstinait à ne pas finir. Deux choses entretenaient l'Autrichien dans son opiniâtreté, les conseils de la belle-mère de Marie, son épouse, sœur d'Édouard, qui ne cessait de leur promettre l'assistance de son frère, et les subsides des opulentes villes de Flandre. Mais la douairière était encore jeune. Peut-être n'avait-elle pas renoncé à un second mariage. Si le légat voulait la pressentir sur cet objet, le roi s'offrait de lui en procurer un convenable. Quant aux villes, elles étaient très-lasses de la guerre; que le peuple fût seulement menacé d'excommunication, s'il continuait à soutenir la guerre en payant des impôts, le légat verrait que bientôt les Flamands cesseraient de payer les contributions qui nourrissaient la guerre, et forceraient leur prince à la paix.

L'intimité du roi et du légat inquiéta la cour de Flandre; de sorte que quand celui-ci demanda la permission d'y passer pour négocier la paix entre les deux puissances, selon ses instructions, il éprouva des délais qu'il prit à la fin pour un refus. Le monarque aurait désiré que le légat se vengeât de cet affront par un coup de vigueur. Il lui représenta, dans une de ses lettres, que les Gantois, excellents catholiques, haïssaient mortellement le conseil de Maximilien. « Vous devez donc, ajoutait-il, leur signifier la « charge que vous avez de notre saint-« père pour le bien de la chrétienté, et le « refus que vous a fait le conseil du duc « d'Autriche, et le grand péché qu'ils « font par désobéissance au saint-siége « apostolique, et les biens qui en viennent d'obéir à l'église, et les maux « pareillement de ceux qui y sont désobéissants. »

Pendant que le légat resta en France, Louis continua à le combler de faveurs, peut-être pour contraster avec Maximilien, et acquérir un crédit prépondérant à la cour de Rome : à la demande de la Rovère, il remit entre ses mains le cardinal la Balue, à condition que son procès serait fait à Rome, et qu'il serait puni; ce qui n'arriva pas. Guillaume, évêque de Verdun, son complice, eut aussi sa liberté, ainsi que Geoffroy, évêque de Coutances, qui était retenu en prison pour avoir montré trop d'attachement au duc de Bourbon. Enfin Louis accorda à Maximilien une trêve de quatre mois. Il la prolongerait volontiers, disait-il, pour tout le temps que les infidèles resteraient en Italie, et une année au delà, *afin de pouvoir servir Dieu et Notre-Dame contre le Turc.*

Pour preuves de dispositions sincères à la paix, les parties belligérantes nommèrent chacune des commissaires : le roi, trois seulement; Maximilien, un bien plus grand nombre présenté par la duchesse douairière. On devait se réunir dans une de ces trois villes, Arras, Aire ou Térouenne, appartenant à la France. Quand il fut question de se décider, Louis écrivit à ses plénipotentiaires : « Arras seroit « exposée à surprise. Aire est trop près « de Calais. Vous me mandez que vous « l'accorderez pour ne mettre les choses « en rupture? Ne leur accordez rien pour « peur de rupture. Vous êtes bien bêtes « si vous cuidez (croyez) qu'à cette grande « assemblée ils entendent à chose raison-« nable; car la douairière y est, qui n'y « est pour autre chose que pour détour-« bes (empêchement). Vous avez belle « excuse d'accorder la ville de Térouenne. « Vos fourriers vous écriront qu'il y « meurt le plus fort du monde, et faites « bien manière d'être courroucés que « vous n'y pouvez aller. » Comme on ne put s'accorder sur le lieu, chacun se tint sur son territoire; les Français à Arras, et les Autrichiens à Lille, avec tant de défiance, qu'on ne passait pas d'une ville à l'autre, pour conférer, sans se donner des otages. De cette assemblée si soup-

çonneuse il ne pouvait sortir aucun résultat. On ne cherchait qu'à se tromper. « Sanglantes bêtes que vous êtes, écrivait « Louis à ses envoyés, n'ajoutez foi qu'à « ce que vous verrez. Il vous mentent « bien, mentez bien aussi. » Cependant la trêve allait expirer : Maximilien n'était pas prêt pour rentrer en lice. Après mille négociations en Allemagne, en Angleterre et en Bretagne, pour susciter au roi des ennemis, n'ayant pu y réussir, il fut obligé de solliciter lui-même une prolongation de trêve pour un an, ce qu'il obtint. La santé de Louis dépérissait, et le roi d'Angleterre lui représenta qu'il était de leur intérêt de rester tranquilles jusqu'à sa mort, qui pouvait sans violence changer l'état des choses.

[1481] La spéculation d'Édouard sur l'affaiblissement du roi était fondée. Dans un pèlerinage près de Chinon, ses dévotions faites, et étant à table avec ses courtisans, Louis fut subitement frappé d'apoplexie; il fit des efforts pour s'approcher d'une fenêtre, mais des officiers malhabiles l'étendirent le long d'un grand feu; il y perdit tout à fait connaissance. Heureusement un plus intelligent arriva, fit ouvrir portes et fenêtres, lui fit respirer l'air, et la connaissance lui revint. Les symptômes les plus alarmants de cette première attaque durèrent douze jours, pendant lesquels cependant il ne cessa de s'occuper des affaires. Il voulait voir les lettres qui arrivaient à chaque heure, se les faisait lire, feignait de les lire lui-même, « combien qu'il n'en eût « aucune connoissance, disoit quelques « mots, et faisoit signe des réponses « qu'il vouloit qui fussent faites. » Quoiqu'il n'entendît presque pas, il faisait tenir le conseil en sa présence, et d'un signe de tête ou de main, indiquait son acquiescement ou son improbation. Il s'informa de ceux qui lui avaient donné les premiers secours imprudents; et comme s'ils eussent été coupables de mauvaise intention, il les disgracia.

De ce moment il se renferma plus que jamais dans son château du Plessis-lez-Tours, où il menait déjà une vie solitaire et cachée, s'appliquant à dissimuler son état, de peur qu'on n'en abusât. Il changeait ses serviteurs, les éloignait, les rappelait, donnait des ordres bizarres, afin que leur singularité fît penser à lui, et fît croire que c'était toujours lui qui gouvernait. Ce prince soupçonneux s'entoura de toutes sortes de précautions contre une surprise. Il renforça les portes de son château de grosses grilles, hérissa les fenêtres de pointes de fer, établit au dedans et au dehors une garde permanente, fit semer sur les avenues des chausse-trapes, afin d'empêcher la cavalerie d'approcher, et planter des gibets, commis aux soins de son horrible compère, le prévôt Tristan. Personne ne logeait au château, que quelques officiers, objets de l'exécration publique. L'entrée était un guichet bas et étroit, confié à des gens d'armes affidés, sévères sur la consigne. On n'était admis en sa présence qu'après avoir été fouillé, et ses proches parents ont été quelquefois assujettis à ces humiliantes précautions. Afin de dissiper les bruits qui couraient sur le danger imminent d'une mort prochaine, il fit un effort pour aller au Pont-de-l'Arche, en Normandie, visiter un camp de paix, et passa les troupes en revue.

Pendant que le corps s'affaiblissait, l'esprit ne perdait rien de sa vigueur. On lui doit dans ces moments de langueur plusieurs règlements utiles sur la discipline des troupes, la dispensation de la justice, l'ordre dans les finances, l'équilibre entre la noblesse et le peuple, favorisant celui-ci, sans souffrir que les priviléges de l'autre fussent trop affaiblis. Il prescrivit une tolérance réciproque entre les savants, qui ont quelquefois autant besoin de répression que les autres. La dispute du temps (car il en faut toujours une) roulait sur la métaphysique, matière inépuisable, qu'un habile homme a appelée *le roman de l'esprit*. Deux sectes partageaient l'attention publique, les *réalistes* et les *nominaux*. Les premiers prétendaient que tous les êtres ont par eux-mêmes des caractères distinctifs, indépendants de la pensée et des mots; les

seconds, que tous les êtres se ressemblent quant à l'essence, et ne sont différenciés que par les noms. On avait écrit des volumes sur ces abstractions métaphysiques. Louis XI, que son confesseur avait gagné aux réalistes, n'avait trouvé d'autre moyen pour empêcher la propagation de la querelle, que de faire clouer ou enchaîner dans les bibliothèques les livres des nominaux; expédient assez bon dans un temps où l'imprimerie était à peine connue. Quand la fureur de la controverse fut calmée, ce qui arriva les dernières années du monarque, il rendit aux captifs une liberté qui n'était plus dangereuse.

Si on a connu Louis dur et implacable dans ses haines pendant la sérénité de la bonne santé, on ne sera pas surpris de lui voir conserver ce caractère pendant les sombres inquiétudes d'une maladie de langueur: les soupçons pénètrent alors si aisément dans l'esprit d'un homme né ombrageux! René d'Alençon, comte du Perche, fils du duc mort en prison après une condamnation capitale, vivait éloigné de la cour, quoique innocent du crime de son père. Il ne fut pas difficile à des courtisans assidus, avides de son bien, de le rendre suspect. On lui suscita des procès qui lui ravirent une partie de ses domaines. Les murmures, les plaintes qui lui échappèrent, furent portés au roi et exagérés. Le mécontentement que le monarque en montra fut aussi rapporté au comte. Il en conçut de vives alarmes, et résolut de chercher un asile auprès du duc de Bretagne, son parent, alors en bonne intelligence avec le roi. Le comte de Lude, un de ceux qui convoitaient ses biens, l'arrêta en route, et le mena au château de Chinon; « il y fut renfermé « dans une cage de fer, d'un pas et demi « de long, d'où on ne le tirait qu'une « fois par semaine pour faire un repas. « Le reste du temps, on lui donnait à « manger à travers les barreaux avec une « fourche. » Ce traitement dura douze semaines, après lesquelles il fut conduit au donjon de Vincennes, pour être jugé par une commission composée de seigneurs et de magistrats. En vain il réclama la cour des pairs. On lui répondit qu'il avait renoncé à ce privilége dans les lettres de grâce qu'on lui avait données malgré lui, et quoiqu'il ne fût pas coupable, lors de la condamnation de son père.

La pièce la plus importante du procès, et que le roi regardait comme une preuve incontestable du crime de félonie, était une lettre que René avait écrite au duc de Bretagne, en lui annonçant qu'il allait chercher chez lui une retraite. Elle fut interceptée. Il y disait qu'il n'avait d'autre dessein que de se mettre à l'abri de la persécution, et de travailler en sûreté à recouvrer ses biens. « Or le dessein du « comte, disait Louis, a été, ainsi qu'il le « déclare, de ravoir le sien. Il ne le pou- « voit avoir par le duc, non plus que par « un ménétrier. Il s'en alloit donc tout « droit en Angleterre. » Les juges ne se trouvèrent pas convaincus par ce raisonnement. Pour donner au monarque quelque satisfaction et sauver le prince, ils rendirent une sentence mitigée, entre l'absolution et la condamnation. Le roi fut engagé à faire grâce, et la fit; mais en laissant au comte les revenus, il s'empara des châteaux forts du Perche et y mit garnison. C'était peut-être tout ce qu'il désirait. Avec moins de peine et sans vexations, il venait de réunir à la couronne le comté de Provence, dont à la mort du roi René avait hérité le comte du Maine. Celui-ci le laissa, par testament, au roi, au dauphin Charles et à ses successeurs, ainsi que tous les droits que la maison d'Anjou, dont il était le dernier mâle, avait sur le royaume de Naples.

Le danger qu'avait couru le comte du Perche, pour le seul dessein de se retirer en Bretagne, fit prendre au duc la résolution de se mettre en état de défense; et cependant il envoya des ambassadeurs au roi, sous prétexte de régler une fois pour toutes les droits, prétentions de juridiction, limites de terres, et autres affaires de semblable nature qui pourraient devenir la base de procédures désagréables. Mais leur véritable mission

était de sonder les dispositions du roi relativement à la paix ou à la guerre. Louis, aussi habile que le duc, les reçut beaucoup mieux qu'ils ne s'y attendaient, et après avoir discuté leurs demandes, leur accorda la majeure partie de ces misères, et sans qu'ils pussent se plaindre, les renvoya sous prétexte d'affaires plus pressées. Il employait volontiers ces mesures dilatoires quand il craignait de s'engager par des décisions dont la précision et la clarté ne lui laisseraient point de moyens évasifs.

[1482] Malgré sa maladie, qui lui causait des accidents qu'on traitait d'épilepsie, il s'occupait de réformes dans l'état. La multiplicité et la bizarrerie des coutumes attirèrent son attention; il commanda que tous les baillis, sénéchaux et autres juges fissent des recueils, tant sur les témoignages verbaux des anciens, que d'après les répertoires, formules et documents qu'on pourrait trouver, afin d'en former, s'il était possible, un code général. C'était un ordre que son père avait déjà donné. Le commerce attirait son attention. Il y encouragea les roturiers par des priviléges, le permit aux gentilshommes et ecclésiastiques, tant par terre que par mer, à condition qu'ils ne feraient entrer leurs marchandises que sur des vaisseaux français. Afin que notre penchant pour le luxe et la magnificence n'enrichît pas nos voisins à nos dépens, il fit venir d'Italie et de Grèce des ouvriers habiles en plusieurs arts de luxe, établit des manufactures d'étoffes de soie, d'or et d'argent. Il ne paraît pas avoir été fort affectionné aux sciences, qui en effet alors ne méritaient pas une grande estime. On a cependant du bon roi René et de Louis, duc d'Orléans, père de Louis XII, des poésies agréables; le premier cultiva aussi la peinture avec succès. La sculpture ne fut pas indifférente à Louis XI; il commanda qu'elle ornât son tombeau, dont il donna lui-même le dessin. Il tenta enfin d'établir l'égalité des poids et mesures dans tout le royaume; et il permit aux particuliers de se servir pour leurs correspondances des courriers qu'il envoyait tant au dedans qu'au dehors pour les affaires de l'état : ainsi on lui doit le bienfait des postes.

Pendant qu'il travaillait avec activité à la prospérité intérieure du royaume, il survint un événement le plus propre à couronner d'un heureux succès ses projets sur les états de Bourgogne, qui avaient occupé sa politique pendant tout son règne. La princesse Marie, souveraine de ces états, mourut, à la suite d'une chute de cheval, d'une blessure mal soignée. Elle laissa deux enfants au berceau, un fils qui a été père de Charles-Quint, et une fille nommée Marguerite. Les liaisons que le roi avait toujours entretenues par ses agents avec les Flamands, surtout avec les Gantois, lui servirent beaucoup dans cette occasion : ceux-ci avaient dans leurs murs la jeune princesse, dont ils se déclarèrent les tuteurs, au préjudice de Maximilien, qui, étranger dans les états de sa défunte épouse, s'y trouva tout d'un coup sans autorité. Au moment de la mort de Marie, le monarque couvrit de troupes ses frontières et fit des démonstrations d'hostilités. Les Gantois s'en alarmèrent ou le feignirent. Ils lui envoyèrent des ambassadeurs pour demander la paix. Louis les reçut avec la plus grande affabilité; il nomma des plénipotentiaires, qui se rendirent à Arras avec ceux des Flamands et de Maximilien. Le principal article du traité qui fut conclu portait que Marguerite épouserait le dauphin quand elle serait en âge, et qu'en attendant elle serait amenée à la cour de France pour y être élevée, ce qui fut exécuté, au grand regret de Maximilien, son père, qui s'y opposa inutilement. Les états fixèrent la dot, qui fut composée de la comté de Bourgogne ou Franche-Comté, du comté d'Artois, dont le roi était déjà en possession par le droit des armes, et de plus, des comtés d'Auxerrois et de Charollais. Dans cette négociation, le roi se montra très-complaisant aux désirs des Flamands. Ils avaient craint les prétentions qu'il avait d'abord signifiées sur Douai, Lille et Orchies, villes auxquelles il avait

un véritable droit de retour, à défaut d'hoirs mâles des ducs de Bourgogne, qui ne les avaient reçues qu'à cette condition. Mais le roi connaissant l'obstination des Flamands, et craignant qu'ils ne fissent rompre une alliance avantageuse au royaume, qu'eux-mêmes avaient sollicitée, et à laquelle on n'avait amené Maximilien que par force, cessa d'insister. Il se fit même un mérite de respecter l'intégrité de leur territoire, et ne fit de réserve à cet égard qu'autant que le mariage projeté n'aurait point d'accomplissement. Il contribua plus que Maximilien à la composition du conseil de régence que les Flamands établirent, et eut soin d'y faire dominer ses partisans.

Louis XI, à la fin de son règne, ne voyait aucun de ses voisins capable de l'inquiéter. Il était tranquille du côté de l'Italie, dont les petits souverains, toujours en guerre les uns contre les autres, cultivaient son amitié pour en tirer des secours au besoin. Le duc Sforce, dit *le Noir* ou *le More*, administrateur de Milan, occupé du projet de se rendre maître de l'état de ses neveux, dont il était tuteur, n'osa attenter à leur vie tant que Louis vécut. Il se contentait d'entretenir une alliance sourde avec Ferdinand et Isabelle, qui possédaient le royaume de Naples, sur lequel Louis conservait des droits, acquis de la maison d'Anjou. Les déférences et les égards du roi pour le pape, tant comme souverain que comme pontife, lui assuraient Sixte IV, mécontent de Ferdinand, qui avait quitté son alliance pour celle des Florentins. Les Génois offrirent à Louis leur souveraineté : il leur fit, dit-on, une réponse peu honorable pour eux, et malséante dans sa bouche : « Vous vous donnez à « moi, leur répondit-il, et moi je vous « donne au diable. » Si l'empereur Frédéric avait été tenté d'armer en faveur de Maximilien, son fils, Louis tenait pour ainsi dire en laisse les rois de Bohême et de Hongrie, qu'il aurait lâchés contre l'Autrichien, comme ces limiers qu'une ligue avait voulu autrefois découpler contre lui. De même il avait la ressource du roi d'Écosse contre l'Angleterre, sitôt qu'elle aurait fait mine de menacer la France ; mais ses sollicitudes, s'il en avait de ce côté, disparurent tout à fait par la mort d'Édouard. Joué longtemps par Louis XI, il s'était plu à décorer sa fille du titre de dauphine. Quand il vit le dauphin accordé avec Marguerite, et Calais investi de tous côtés par l'acquisition que faisait le roi de l'Artois, il se repentit de sa méprise, et songea, mais trop tard, à faire éclater son ressentiment. Il avait résolu la guerre, lorsqu'il mourut. Il ne laissa que deux fils mineurs et un frère nommé Richard, dont l'ambition présageait à l'Angleterre des troubles qui devaient procurer le repos de la France.

Le dauphin Charles, auquel les grandeurs de Louis étaient destinées, était solitairement élevé dans le château d'Amboise, sous la conduite d'Anne de France, sa sœur, plus âgée que lui de treize ans, et épouse de Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu. On soupçonne le père de l'avoir séquestré du monde et confié à un petit nombre d'officiers affidés, dans la crainte que, dans un nombreux cortége, il ne se rencontrât des courtisans dont les pernicieux conseils enhardiraient le jeune prince à rendre à son père les chagrins que le fils de Charles VII avait causés au sien. On dit que, par la même raison, il ne voulut pas qu'on l'instruisît dans les sciences, et prétendit qu'il ne lui fallait d'autre latin que cet axiome : *Qui nescit dissimulare, nescit regnare.* « Qui ne « sait pas dissimuler ne sait pas régner. » Mais d'autres ont cru qu'il ne négligea pas à ce point son éducation ; qu'il composa même pour son utilité un recueil de maximes, intitulé *le Rosier des guerres*, et un abrégé de l'histoire de France.

Se sentant défaillir, il se transporta à Amboise avec une cour nombreuse, comme s'il eût voulu lui faire des adieux solennels. Il adressa au jeune prince une exhortation tendre et pathétique, dans laquelle il lui proposa pour modèle de sa conduite celle de ses ancêtres, leur valeur, leur amour pour les peuples, et leur

zèle pour la religion. « Si vous voulez « partager leur gloire, dit-il, aspirez, « mon fils, à leur ressembler; leur exem-« ple suffira pour vous apprendre ce que « vous devez faire, et le mien ce que vous « devez éviter. » Il fit ensuite noblement l'aveu de ses fautes, de celles surtout qui avaient causé ses premiers chagrins. « Sachez, mon fils, qu'à mon « premier avénement au trône, ayant « déposé de leurs charges les officiers « qui avaient dignement servi l'état et « le roi mon père, cette démarche in-« considérée a fait couler des torrents « de larmes et de sang, et a rempli mes « jours d'amertume. Mon fils, l'aveu que « je vous fais ici doit vous rendre sage. « Le feu n'est pas encore tellement éteint « qu'il ne puisse se rallumer, si par une « conduite plus juste et plus réfléchie « que celle que je tins alors, vous ne ras-« surez l'esprit de vos fidèles sujets. » Il lui fit ensuite promettre sous serment de se conduire dans les affaires importantes par l'avis des princes du sang et des membres de son conseil; de ne destituer aucun de ceux-ci, s'il n'était convaincu en justice d'avoir prévariqué. Dans cette même entrevue, en présence du futur roi, il exigea de Louis, duc d'Orléans, son gendre et premier prince du sang, la promesse de se soumettre sans réclamation aux règlements qu'il ferait pour la régence. Les deux serments furent enregistrés au parlement. Louis XI soutint avec fermeté cette scène attendrissante, et la finit en donnant au dauphin sa bénédiction. Après ce pénible effort auprès de son fils, il vint se renfermer dans son château du Plessis-lez-Tours, où il retrouva ses terreurs de la mort et toutes ses faiblesses.

[1483] On va voir et on plaindra sans doute un moribond tourmenté du désir de la vie, appelant à son secours tous les préservatifs, quels qu'ils fussent, dès qu'il les croyait propres à suspendre le coup fatal. Dans cet espoir, il écrivit un jour sérieusement au prieur de Notre-Dame de Sales : « Maistre Pierre, mon ami, je vous « prie tant que je puis que vous priiez « incessamment Notre-Dame de Sales « pour moi, à ce qu'il lui plaise de m'en-« voyer la fièvre quarte, car j'ai une ma-« ladie dont les physiciens disent que je « ne puis être guéri sans l'avoir; et quand « je l'aurai, je vous le ferai savoir incon-« tinent. » Une autre fois, se faisant dire une oraison à S. Eutrope, comme le chapelain priait selon la formule ordinaire pour la santé de l'âme et du corps : « Priez seulement pour la santé du corps, « lui dit-il, il ne faut pas tant demander « de choses à la fois. »

Jusqu'à la fin il fut inquiet et ombrageux. Il ne se montrait pas sans être soigné et paré plus que de coutume, afin de cacher, s'il avait pu, les traces de sa maladie. Il affectait de l'application aux affaires, envoyait des ordres singuliers, faisait des changements subits et inattendus entre les gens du conseil, les généraux et les magistrats. Quand on lui en demandait la raison, il répondait : « Nature se plaît à diversité; » mais le vrai motif était de faire connaître au loin comme auprès qu'il gouvernait toujours. La profonde réclusion dans laquelle il vivait faisait croire qu'il se passait des choses bien extraordinaires dans ce château impénétrable, choses qu'il était important de dérober à la connaissance du public, comme des tortures et des exécutions secrètes. On alla jusqu'à répandre le bruit que l'on y rassemblait des enfants que l'on saignait, et dont on lui faisait boire le sang pour corriger l'âcreté du sien, et « autres terribles et « merveilleuses médecines qu'on faisoit « sur lui, » dit une chronique ancienne.

Ne pouvant faire lui-même de pèlerinages, il en faisait faire aux autres, mettait en voyage les ermites, les moines, les dévots et les dévotes, jusqu'aux religieuses, qu'il envoyait aux églises et chapelles des saints les plus renommés par leurs miracles. Il se couvrait de reliques, s'en faisait apporter non-seulement de la France, mais d'Allemagne, d'Italie. « Le pape lui envoya, dit Comines, « le corporal sur lequel chantoit monsei-« gneur saint Pierre, » et lui accorda la

permission de se faire appliquer de nouveau l'onction de l'huile de la sainte ampoule, que des chanoines de Reims lui apportèrent. Son goût a cet égard était si connu, que Bajazet II lui fit offrir toutes les reliques de Constantinople, s'il voulait retenir en France Zizim, son frère, qui lui avait disputé le trône, et que les chevaliers de Rhodes avaient soustrait à sa vengeance.

Louis n'eut point de repos qu'il n'eût fait venir du fond de la Calabre un ermite appelé François de Paule, du nom de la ville où il était né. Le pieux solitaire refusait de quitter sa retraite et d'aller s'exposer aux yeux d'un peuple nombreux, et aux regards des courtisans. Louis eut recours au pape, qui lui ordonna ce voyage. Quand le roi le sut arrivé sur les terres de France, il lui envoya courriers sur courriers pour hâter sa marche. Lorsqu'il entra dans la chambre, le malade se jeta à ses pieds, et lui dit : « Saint homme, si vous voulez, vous « pouvez me guérir. » Le saint homme repoussa avec humilité ces marques d'une vénération presque superstitieuse. Il lui promit le secours de ses prières. Comines rend au pieux ermite ce témoignage, « qu'il n'a jamais vu un homme « vivant de si sainte vie, ni où il sembloit « mieux que le Saint-Esprit parlât par sa « bouche. » Cependant il n'était ni clerc ni lettré. Il resta près du moribond jusqu'au dernier soupir, le consolant par des discours pleins d'onction et de lumières.

Louis avait recommandé à ses officiers, quand ils le verraient désespéré, de l'avertir, mais sans prononcer le mot de *mort*, qu'il ne pouvait souffrir. « Il suf« fira, leur dit-il, de me dire *Parlez peu;* « j'entendrai ce que cela signifie. » Il fut prononcé, ce terrible avis : aussitôt toutes les illusions de l'espérance s'évanouissent, et on ne voit plus que l'homme résigné et soumis, le monarque sage et prévoyant. Il appelle auprès de lui le sire de Beaujeu et Anne de France, sa femme, auxquels il avait confié la tutelle de son fils et la régence du royaume; il leur donne ses dernières instructions, et envoie au dauphin, à Amboise, le chancelier et les principaux officiers de sa maison. « Allez trouver le roi, leur dit« il, et servez-le fidèlement. » Il se confessa, fit quelques dispositions pieuses, reçut les sacrements avec une grande dévotion, et mourut en prononçant souvent à haute voix : « Notre-Dame d'Em« brun, ma bonne maîtresse, aidez-moi. »

Louis XI était âgé de soixante ans. Il en avait régné vingt-deux. Charlotte de Savoie, son épouse, ne lui survécut que de quelques mois. Elle lui donna six enfants, dont trois moururent en bas âge. Il ne lui resta que Charles VIII, et deux princesses : l'aînée, Anne, mariée à Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu; la seconde, Jeanne, à Louis d'Orléans, qui depuis a été Louis XII. « Charlotte, dit un histo« rien contemporain, eut beaucoup à « souffrir des bizarreries de son époux. « Il lui tint bien mauvaise loyauté de sa « personne, la laissant toujours bien « petitement accompagnée et mal accou« trée, la plupart du temps en quelque « château, tantôt à Amboise, tantôt à « Loches, où il l'alloit voir quelquefois, « plus par désir d'avoir des enfants, que « pour plaisir qu'il prît avec elle. Aussi, « pour la grande crainte qu'elle avoit de « lui, et par autres rudesses qu'il lui fai« soit souvent, il est bien à croire qu'elle « n'avoit pas grandes voluptés et grands « passe-temps de sa compagnie. » Pendant qu'il la traitait avec cette indifférence, il prodiguait ses caresses à de simples bourgeoises et à des filles du peuple, dont il eut quatre filles, dont trois ont été mariées.

Il fut inhumé dans l'église de Notre-Dame de Cléry. Cet homme, qui pâlissait d'effroi au seul mot de mort, eut cependant la fermeté de prescrire lui-même la forme de son mausolée. Il ordonna qu'on le placerait à genoux sur un carreau, habillé en chasseur, son chien à côté de lui. Il avait envoyé au sculpteur son portrait, avec ordre qu'on ne le représentât pas dans l'état de dépérissement où sa maladie l'avait réduit, mais comme dans sa

santé la plus florissante. Louis XI s'habillait plus que simplement, même dans les moments de représentation. A son chapeau était attachée une petite médaille de plomb, représentant la sainte Vierge, qu'il baisait souvent, et sur laquelle il faisait ses serments.

Ce prince est malheureux d'avoir eu pour historien un homme qui a vécu dans son intimité, qui fut témoin de toutes ses actions, dépositaire de ses secrètes intentions, et dont le style simple et naïf porte à ne former aucun doute sur ce qu'il a écrit. Philippe de Comines avait été attaché d'enfance, et par habitude de famille, à la maison de Bourgogne. Il ne dit rien dans ses Mémoires des causes qui l'ont déterminé à quitter Charles le Téméraire. Le roi l'admit dans son intimité; mais s'il s'acquit un excellent ministre, il faut avouer qu'il se donna un confident très-nuisible à sa réputation. C'est par Comines que l'on a le secret des intentions de Louis XI dans ses transactions, ses projets, et toute sa conduite politique et sociale; et ce secret le montre presque entièrement dénué de franchise, de bonne foi, de loyauté, et des autres qualités qui caractérisent l'honnête homme.

Scipion Dupleix, dont les observations sont souvent très-judicieuses, dans celles qu'il nous a laissées sur Louis XI, balance assez bien ses vertus et ses vices, et indique avec impartialité les principes et les motifs des unes et des autres. « Quoique ses mœurs, dit-il, et ses con« ditions soient assez connues par ce que « j'en ai touché dans l'histoire de son « règne, néanmoins je ne laisserai pas de « dire ici qu'il en avait de bonnes et « mauvaises, tant naturelles qu'acquises; « avec tant de mélange de bien et de mal, « qu'il n'en avait aucune bonne à perfec« tion, ni mauvaise en l'extrémité. A « raison de quoi aussi, il ne faisait guère « d'actions louables (si elles étaient d'im« portance) qu'il n'y eût quelque chose à « blâmer; ni de blâmables, que la louange « n'y eût quelque part. »

« Sa magnificence envers les princes « étrangers, ajoute Dupleix, et sa libé« ralité et sa courtoisie envers leurs am« bassadeurs, ne tendant qu'à les déce« voir, eux ou leurs maîtres, néanmoins, « pour le bien de son état, pouvaient « en divers sens et à divers respects, re« cevoir et louange et blâme. La même « considération se peut remarquer en « toutes les actions les plus illustres de « sa vie; les meilleures desquelles étaient « fondées en apparence sur la piété, sur « la justice ou sur la magnificence royale, « et en effet ce n'était que superstition, « vengeance et vanité, ou tricherie; et « les plus blâmables, comme la dissimu« lation, la perfidie et le parjure, étaient « couvertes du bien de l'état ou de la « prudence humaine, qui permet (selon « l'historien) de prévenir la malice des « ennemis par leurs mêmes artifices, ou « bien de leur rendre leur change en « manquant de foi et de promesse à ceux « qui en ont manqué les premiers, pour « en tirer avantage. »

D'ailleurs, jamais roi n'a été plus occupé des affaires de son royaume. Point de plaisir autre que celui de la chasse, qu'il aimait beaucoup. Son entretien était gai; il se plaisait à railler, et ne se fâchait pas quand on le raillait lui-même. « C'est merveille, dit encore Dupleix, « que jamais prince n'ayant été plus am« bitieux, ni plus jaloux de son auto« rité que celui-ci, néanmoins il fut « grandement familier aux siens, et ne « mangea jamais qu'il n'eût pour le « moins sept ou huit personnes à sa « table. Passant un jour par sa cuisine, « il vit un petit garçon, nommé Étienne, « qui tournait la broche. *Combien ga« gnes-tu?* lui dit-il. *Autant que le roi,* « répondit le jeune homme, qui ne le « connaissait pas. *Autant que le roi!* « repartit le prince étonné. *Eh! com« bien donc gagne le roi? Ses dépen« ses,* reprit Étienne, *comme moi les « miennes.* Le roi, sur cette réponse, « lui jugeant de l'esprit, l'employa et « lui fit de grands biens. » La comparaison entre un monarque et un journalier, qui chacun ne gagnent que leurs dépenses ou leur vie, rend très-philoso-

phique la réponse d'Étienne, si elle fut réfléchie.

Louis XI faisait lui-même ses instructions aux ambassadeurs, minutait ses dépêches, dressait ses édits, donnait de fréquentes audiences, entrait dans le plus grand détail pour ce qui concernait les troupes, la marine, les finances, le commerce, punissait sévèrement les révoltes; aussi n'en eut-il que deux importantes pendant son règne, l'une à Reims, l'autre à Bourges; et les peuples furent plus tranquilles qu'ils ne l'avaient été depuis longtemps sous ses prédécesseurs. « Tranquilles! oui; mais, dit à la vérité « l'historien Duclos, comme les galériens « sous le fouet du comite. »

Il réunit à la couronne la Provence, la Guienne, l'Anjou, le Perche, l'Artois, le duché d'Alençon, le duché de Bourgogne, les villes aliénées de la Normandie, de la Picardie et de la Champagne; il acquit le Roussillon et le Barrois, étendit et assura ses droits de suzeraineté sur la Gascogne, dont il soumit les seigneurs, et contint par des alliances forcées la Bretagne et la Flandre; il fut craint de l'empereur, redouté par les rois de Castille et d'Aragon, et recherché par les souverains d'Italie. Il se fit enfin des Suisses un rempart contre l'Allemagne, cultiva avec utilité l'amitié des rois d'Écosse, et abolit pour toujours les prétentions de l'Angleterre sur la France.

Louis XI a forcé les grands vassaux à reconnaître la supériorité du monarque, non par de simples déférences et des hommages de cérémonie comme ils faisaient auparavant, mais par une véritable subordination et une obéissance ponctuelle aux ordres du souverain : dans les mêmes vues, il favorisa les communes et leur donna un pouvoir suffisant pour réprimer les vexations des seigneurs. Ces changements, qui ont efficacement contribué à établir la puissance absolue des rois, lui ont fait donner le surnom de *Restaurateur de la monarchie.*

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.

TABLE CHRONOLOGIQUE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

FIN DE LA TABLE DU DEUXIÈME VOLUME.

